U d'/of OTTAWA
39003002190451

[illegible]
[illegible]

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/correspondanced02mont

# CORRESPONDANCE

DE

# MONTESQUIEU

PUBLIÉE PAR

**François GEBELIN**

AVEC LA COLLABORATION DE

**M. André MORIZE**

II

BORDEAUX

IMPRIMERIES GOUNOUILHOU

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

11, rue Guiraude, 11

—

M.DCCCC.XIV

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

DE GUYENNE

COLLECTION BORDELAISE

DES

# INÉDITS DE MONTESQUIEU

---

*Deux opuscules de Montesquieu*, publiés par le Baron de MONTESQUIEU. Eau-forte de M. Leo DROUYN.
Bordeaux, Paris, 1891, in-4°.

*Mélanges inédits de Montesquieu*, publiés par le Baron de MONTESQUIEU.
Bordeaux, Paris, 1892, in-4°.

*Voyages de Montesquieu*, publiés par le Baron Albert de MONTESQUIEU.
Bordeaux, Paris, 1894-1896, 2 vol. in-4°.

*Pensées et fragments inédits de Montesquieu*, publiés par le Baron Gaston de MONTESQUIEU.
Bordeaux, Paris, 1899-1901, 2 vol. in-4°.

MONTESQUIEU. *Histoire véritable*, publiée d'après un nouveau document, avec une introduction et des notes par L. de BORDES DE FORTAGE.
Bordeaux, 1902, in-4°.

---

# CORRESPONDANCE

DE

# MONTESQUIEU

TOME II

*IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :*

*Hors commerce, numérotés ainsi qu'il suit :*

De 1 à 200 sur papier de Hollande.

*Pour le commerce :*

De 201 à 225 sur papier de Hollande,
De 1 à 340 sur papier vélin.

N° 146

*Justification du tirage :*

*Tous droits réservés.*

# CORRESPONDANCE

DE

# MONTESQUIEU

PUBLIÉE PAR

FRANÇOIS GEBELIN

AVEC LA COLLABORATION DE

M. ANDRÉ MORIZE

II

BORDEAUX

IMPRIMERIES GOUNOUILHOU

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

11, rue Guiraude, 11

—

M.DCCCC.XIV

PQ
2012
.A4
1914
v.2
c.2

# CORRESPONDANCE

DE

# MONTESQUIEU

# CORRESPONDANCE

DE

# MONTESQUIEU

---

### 353. — MUSSARD[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, 8 juillet 1747.

Monsieur,

A mon retour en ce pays, j'ai été obligé de donner les premiers quinze jours à bien des devoirs et des occupations. Dès que j'ai été un peu plus à moi, j'ai songé à m'acquitter de la commission dont vous m'avez honoré. Si au nom seul de l'auteur je fis éclater mon zèle, je vous assure qu'il a bien redoublé à la lecture de l'ouvrage. Le sujet est immense, le plus grand, le plus curieux, le plus utile qu'on puisse traiter; mais peut-il être l'ouvrage d'un seul homme ? oui, si c'est le président de Montesquieu qui l'entreprend. Je vous le dis,

1. Pierre Mussard (1690-1767), conseiller puis secrétaire d'état de la république de Genève. Sur son rôle au moment de la publication de l'*Esprit des lois*, voy. Palissot. *Mémoires sur la littérature*, art. *Vernet*.

Monsieur, je m'en souviens, que si tout le congrès de Bréda[1] voulant procurer le bien des nations avait pu concevoir l'idée d'un pareil ouvrage, il n'aurait pu penser qu'à vous seul pour l'exécuter.

Ce qu'un citoyen éclairé peut à peine bien connaître dans l'enceinte de sa ville même, le climat et ses rapports et influences, les mœurs, les coutumes, les lois, le génie de son gouvernement, vous, citoyen du monde et comme si vous existiez dès sa création, connaissez tous les pays, tous les temps et tous les gouvernements. Que vous vous entendez bien avec ces Muses que vous invoquez au commencement du second livre[2], qui ne sont « jamais si divines que quand elles mènent à la sagesse et à la vérité par le plaisir ». Quel feu, quelle noblesse, quelle précision, quelle admirable variété ! La raison parle dans cet ouvrage pour nous dire tout ce qu'il y a de plus intéressant et pour plaire en instruisant ; les grâces de la plus belle imagination sont ses interprètes. Je suis enchanté.

Jugez, Monsieur, si je me félicite d'avoir été à portée d'être le dépositaire de ce précieux manuscrit. Je vous ai gardé et vous garderai le secret que vous m'avez imposé. J'ai fait parler à M. Barrillot. Il se charge de l'impression avec grand plaisir. Vous

1. Des conférences pour la paix entre la France et la Hollande s'étaient ouvertes à Bréda; la France les avait rompues le 17 avril 1747.

2. L'Invocation aux Muses fut supprimée, au cours de l'impression, par J. Vernet (cf. la lettre 358). Elle fut publiée en 1790, dans le *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet*, pp. 28 et 29. — Ce passage donnerait à penser qu'elle se trouvait primitivement, non pas en tête du second livre, mais en tête de la seconde partie, au lieu que, d'après la lettre 358, elle aurait été en tête de la troisième. (Sur la division primitive de l'*Esprit des lois* en six parties, voy. l'*Introduction* de Laboulaye, t. III, p. IV).

avez ci-jointe sa réponse par écrit et en même temps un modèle du caractère et du papier qu'il emploiera. C'est une feuille des *Principes du droit naturel*, ouvrage de M. Burlamaqui[1], aujourd'hui conseiller d'état de notre république et ci-devant professeur en droit dans notre académie, que MM. Barrillot viennent d'achever d'imprimer. Ils ne peuvent faire mieux que cela, excepté pour l'italique, ayant reçu depuis peu des caractères tout neufs de cette sorte, poinçon du Louvre. Au reste cette édition paraîtra plus belle quand elle sera moins fraîche.

Je vois que le libraire désire de savoir le nombre d'exemplaires fixes qu'il aura à remettre à l'auteur. J'avais dit à mon ami que j'ai chargé de parler au libraire qu'il en faudrait trente-un exemplaires pour l'auteur ou quarante-un. Pourquoi un de plus que trente ou quarante ? Je vous prie de deviner pourquoi : j'aimerais mieux en avoir un sur lequel je pusse avoir la gloire de mettre *ex dono authoris* plutôt que de l'acheter, car je me flatte que vous ne soupçonnerez pas que ce soit par un esprit d'épargne.

Je ne dois pas oublier le principal : c'est que nous aurons un habile correcteur, qui se chargera en même temps de la table des matières ; c'est M. Vernet[2], professeur en belles-lettres dans notre académie, qui, croyant avoir deviné l'auteur et que c'est un illustre avec qui il a eu l'honneur de se trouver il y a quelques années en Italie[3], se porte

1. Genève, 1747, in-4°.

2. Jacob Vernet (1698-1789). Cf. *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet....* Paris, 1790, in-8° (B. N., 8° Z 10380 47), et de Budé, *Vie de Jacob Vernet...* Lausanne, 1896, in-16.

3. Cf. une lettre de J. Vernet à Ch. Bonnet : « J'avais eu l'honneur de connaître cet excellent homme à Rome, en 1727, logeant pendant quatre mois dans le même hôtel garni. » (Budé, p. 136.)

avec zèle à donner ses soins à cette impression par une suite des sentiments qu'il a pour cet auteur, qu'il a et qu'il aura la discrétion de ne point nommer, mais je pense qu'il devine juste.

J'attendrai, Monsieur, votre réponse pour commencer à faire mettre la main à l'œuvre; et vous pouvez compter que nous aurons l'œil à tout pour presser l'exécution et la rendre, en même temps, aussi parfaite qu'il se pourra.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MUSSARD.

### 354. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXIII), p. 90. — Laboulaye, VII, 298.

De Paris, 17 juillet 1747.

J'ai eu l'honneur de vous mander, mon cher abbé, que votre lettre ne me disant rien que de très vrai, et ne me parlant que des difficultés que vous trouveriez dans cette affaire, et d'un nombre infini de voyages commencés, projetés ou à achever, j'ai pris le parti d'une occasion très favorable qui s'est offerte, et qui vous délivre d'une grande peine[1].

Je vous dirai que j'ai jugé à propos de retrancher, quant à présent, le chapitre sur le stathoudérat[2];

1. L'impression de l'*Esprit des lois*.

2. « Il fait voir dans ce chapitre la nécessité d'un stathouder, comme partie intégrale de la constitution de la république. L'Angleterre venait de faire nommer le prince d'Orange, ce qui ne plaisait point à la France, actuellement en guerre, parce qu'elle profitait de la faiblesse du gouvernement acéphale des Hollandais, pour pousser ses conquêtes en Flandre. » (Guasco.) — Ce chapitre est perdu; on retrouve la trace des recherches de Montesquieu sur le stathoudérat dans les *Pensées*, t. II, p. 324 à 328.

dans les circonstances présentes il aurait peut-être été mal reçu en France, et je veux éviter toute occasion de chicane. Cela n'empêchera pas que je ne vous donne dans la suite ce chapitre pour la traduction italienne que vous avez entreprise. Dès que mon livre sera imprimé, j'aurai soin que vous en ayez un des premiers exemplaires; et vous traduirez plus commodément sur l'imprimé que sur le manuscrit.

J'ai été comblé de bontés et d'honneurs à la cour de Lorraine, et j'ai passé des moments délicieux avec le roi Stanislas. Il y a grande apparence que je serai à Bordeaux avant la fin du mois d'août. En attendant mon retour, vous devriez bien aller trouver Mme de Montesquieu à Clairac. Je ne manquerai pas de vous envoyer les deux exemplaires de la nouvelle édition de mes *Romains*[a] que je vous ai promis pour S. A. S.[1], et pour M. Le Nain.

Adieu; je vous embrasse de tout mon cœur.

### 355. — MONTESQUIEU A MUSSARD.

Original. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 24 août 1747.

Monsieur,

Ce diable de M. Saladin[2], à qui j'ai communiqué la première partie de mon ouvrage, me dit qu'il y a quelques endroits scabreux qu'il faut changer,

a) *Les Lettres familières donnent* Romans.

1. Le duc Victor-Amédée de Savoie.
2. J.-L. Saladin (1701-1784). Cf. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 280.

et hier, lui et moi commençâmes à lire pour procéder à l'examen. J'aurai l'honneur de vous envoyer dans trois ou quatre jours les corrections qu'il y aura à faire dans ce qui sera imprimé : il faudra mettre des cartons, et cela à mes dépens, comme il est très juste. Ainsi je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, à la réception de ma lettre, obtenir de M. Barrillot qu'il suspende quelques jours, c'est-à-dire une semaine tout au plus, son édition. J'ai donné à notre ami la quatrième partie, qu'il enverra par la première occasion, et j'enverrai la cinquième à peu près dans le temps que vous me marquerez, et pendant ce temps-là je l'augmenterai de quelques livres des choses que je voulais mettre dans la sixième, ce qui diminuera considérablement mon travail sans que mon ouvrage, je crois, ni même le public y perdent rien. J'attends la réponse de M. Vernet pour savoir si je puis me mettre en correspondance avec lui et comment. Je vous prie de me conserver toujours, Monsieur, vos bontés et l'amitié du monde qui m'est le plus précieuse, ayant, Monsieur, été porté par un véritable penchant naturel vers votre personne, et il faudra bien que vous me gardiez, car vous ne pourrez pas vous défaire de moi.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments très respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Vous aurez reçu, Monsieur, de moi deux lettres : l'une à l'occasion de deux observations que vous m'aviez faites et l'autre à l'occasion de quelques

corrections auxquelles il y aura quelque chose à retoucher, comme M. Vernet verra par les premières que j'enverrai.

*A Monsieur, Monsieur Mussard, secrétaire d'État de la ville de Genève, — à Genève.*

### 356. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXIV), p. 93. — Laboulaye, VII, 300.

De Paris, ce 19 octobre 1747.

Je vous demande pardon de vous avoir donné de fausses espérances de mon retour; des affaires que j'ai ici m'ont empêché de partir comme je l'avais projeté. Je suis aussi en l'air que vous. Je serai pourtant au commencement de mars à Bordeaux. Faites, en attendant, bien ma cour à la charmante comtesse de Pontac, chez qui je crois que vous êtes à présent, et d'où j'espère que vous descendrez à Bordeaux, où nous disputerons politique et théologie.

J'enverrai le livre à M. Le Nain. Je peux bien envoyer un roman[1] à un conseiller d'état. A vous, il faut les *Pensées* de M. Pascal; quoique dix-huit ou vingt dames que le prince de Wurtemberg m'a dit que vous avez sur votre compte en Languedoc et en Provence vous auront sans doute beaucoup changé, et rendu plus croyant touchant les

1. « Le *Temple de Gnide*, qu'il lui avait fait demander. » (Guasco.)

aventures galantes[1]. Vous ferez comme cet hermite que le diable damna en lui montrant un petit soulier; car je vous ai toujours vu enclin aux belles passions, et je suis persuadé que dans votre dévotion vous enragiez de bon cœur. Mais il faudra vous divertir à Bordeaux, et je chargerai ma belle-fille d'avoir soin de vous.

Je vis l'autre jour M. de Boze, avec qui je parlai beaucoup de vous. Quand vous serez ici, vous entrerez à l'Académie par la porte cochère; mais je vous conseille d'écrire encore sur le sujet du prix proposé pour l'année prochaine[2]. Comme ce sujet tient à celui que vous avez traité, et que vous tenez le fil des règnes précédents, vous trouverez moins de difficultés dans vos nouvelles recherches. Si les mémoires sur lesquels je travaillai l'*Histoire de Louis XI* n'avaient point été brûlés[3], j'aurais pu vous fournir quelque chose sur ce sujet.

1. « Ceci a rapport à la difficulté que celui-ci montrait toujours à croire, lorsqu'on débitait quelque aventure galante, soutenant qu'on était fort injuste à l'égard des femmes. Quelqu'un qui a beaucoup vécu avec ces deux amis m'a dit que M. de Montesquieu le plaisantait souvent là-dessus, lui donnant par cette raison le titre de protecteur du beau sexe. Disputant un jour ensemble avec quelque chaleur, au sujet d'un conte de galanterie qui courait et que ce dernier s'efforçait d'excuser, un de leurs amis communs entra, et M. de Montesquieu se tournant subitement vers lui : « Président, lui dit-il, voilà un abbé qui croit qu'on ne f... point. » (Guasco.)

2. « Le sujet proposé était l'*État des lettres en France, sous le règne de Louis XI*. Le conseil de M. de Montesquieu ayant été suivi, son correspondant remporta un troisième prix à l'Académie. Nous ne connaissons pas cette dissertation, qui n'est point imprimée dans l'édition faite à Tournay de dissertations de cet auteur. » (Guasco.)

3. « A mesure qu'il composait, il jetait au feu des mémoires dont il avait fait usage. Mais son secrétaire fit un sacrifice plus cruel aux flammes : ayant mal compris ce que M. de Montesquieu lui dit, de jeter au feu le brouillon de son histoire de Louis XI, dont il venait de terminer la lecture de la copie tirée au net, il jeta celle-ci au feu; et l'auteur, ayant trouvé, en se levant, le brouillon sur sa table, crut que le secrétaire avait

Si vous remportez ce troisième prix, vous n'aurez besoin de personne, et votre réception n'en sera que plus glorieuse. Vous aurez tant de loisir que vous voudrez à Clairac et à La Brède, où les voyages[1] et les dames ne vous distrairont plus. Vous êtes en haleine dans cette carrière, et y trouverez plus de facilité qu'un autre.

Adieu; je vous embrasse mille fois.

### 357. — MONTESQUIEU A JACOB VERNET.

*Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet...* (Paris, 1790, in-8°), pp. 29-30.

[Octobre 1747.]

A l'égard de l'*Invocation aux Muses*[2], elle a contre elle que c'est une chose singulière dans cet ouvrage

oublié de le brûler et le jeta aussi au feu, ce qui nous a privé de l'histoire d'un règne des plus intéressants de la monarchie française, écrite par la plume la plus capable de le faire connaître. Le malheur n'est point arrivé dans sa dernière maladie, comme l'a avancé M. Fréron, dans ses feuilles périodiques, mais de l'année 1739 ou 1740, puisque M. de Montesquieu conta l'accident qui lui était arrivé à un de ses amis, à l'occasion de l'impression de l'*Histoire de Louis XI*, par M. Duclos, qui parut quelque temps après, l'an 1740. » (Guasco.)

Il ne reste de ces recherches de Montesquieu sur Louis XI, que les fragments publiés dans Laboulaye, II, p. 377, et dans les *Pensées*, I, 338-348. — M. H. Barckhausen (*Montesquieu, ses idées et ses œuvres d'après les papiers de La Brède*. Paris, Hachette, 1907, in-12, p. 339) a très vraisemblablement soutenu que les travaux de Montesquieu sur Louis XI devaient se borner à ces quelques notes, et que le manuscrit brûlé n'avait jamais existé que dans l'imagination de Fréron et dans celle de Guasco.

1. « Étant parti de Bordeaux, il profita de l'absence de M. de Montesquieu pour parcourir en détail les provinces méridionales de France, d'une mer à l'autre, et jusqu'au centre des Pyrénées, pour y connaître les savants, les académies, les bibliothèques, les antiquités, les ports de mer, les productions propres à chaque province et l'état du commerce et des fabriques, ce dont il a conservé des mémoires très intéressants. » (Guasco.)

2. Cf. ci-dessus, p. 4, n. 2.

et qu'on n'a point encore faite. Mais quand une chose singulière est bonne en elle-même, il ne faut pas la rejeter pour sa singularité, qui devient elle-même une raison de succès, et il n'y a point d'ouvrage où il faille plus songer à délasser le lecteur que dans celui-ci, à cause de la longueur et de la pesanteur des matières.

### 358. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 13 novembre 1747.

J'éprouve, Monsieur, l'inconvénient d'être à l'extrémité d'un grand empire quand la Cour est à l'autre. Vos ordres viennent tard et nos lettres se croisent. Celle où vous voulez que l'on conserve l'*Invocation aux Muses* est arrivée dix jours après que l'omission en a été faite et qu'on a imprimé deux autres feuilles, ce qui rend l'omission irréparable, au moins dans cet endroit, parce qu'un carton ne suffirait pas pour un chapitre tel que celui-là et qu'un feuillet ajouté dérangerait le nombre des pages. D'un autre côté vous ne m'auriez peut-être pas donné l'ordre de conserver ce morceau si vous aviez reçu à temps la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à Bordeaux, où j'ajoutais une raison de plus pour supprimer cet endroit, qui est qu'il est déplacé aux deux tiers d'un volume [1]. Mais cela même nous donne toute la commodité possible pour le rétablir, si vous persistez à le

1. C'est-à-dire au début de la troisième partie. Le tome I de l'*Esprit des lois* comprenait les trois premières parties (cf. la lettre 345).

vouloir : il n'y aura qu'à le mettre à la tête du second tome où il figurera mieux. Je vous fais excuse d'avoir trop pris sur moi. D'un côté, je croyais nos deux Messieurs tout décidés aussi bien que moi à trouver cette *Invocation* non seulement un hors-d'œuvre, mais une pièce bizarre et mal assortie dans un ouvrage de cette importance; de l'autre, il fallait faire rouler la presse et il n'y avait pas moyen de tout suspendre pour attendre vos ordres là-dessus. Enfin je croyais que vous aviez toujours la ressource de la placer ailleurs, si vous le vouliez. Il est plus naturel d'invoquer les Muses dans un second tome, où l'on reprend haleine. Mes scrupules ont enfin cédé à ce qui vous paraissait être absolument de la gloire de votre ouvrage. Je crois pourtant bien que le mieux serait de suivre machinalement sa tablature et je vous demande pardon de la franchise avec laquelle je me suis expliqué.

Vous verrez aussi ce que je vous ai mandé sur l'éloge du Roi[1]. S'il ne va pas bien, on y peut remédier par un carton. Vos deux petites corrections pour le livre XI, ch. 8, sont heureusement venues à temps: c'est là qu'on en est. Je me suis abstenu d'aller en campagne pour tenir pied à boule et pour ne rien négliger dans l'édition d'un ouvrage qui me paraît toujours le plus grand morceau de génie et de prudence politiques qui ait encore paru.

1. Vian (p. 263) cite cet éloge (liv. VIII, ch. 7) d'après un exemplaire non cartonné qu'il dit lui avoir appartenu : « La plus belle monarchie du monde est aujourd'hui gouvernée par un Roi qui comprend que la plus grande force de son empire consiste dans l'amour de ses sujets et qui possède toutes les qualités propres à le mériter. »

Le nom de l'auteur n'est point assurément sorti de ma bouche, ni rien qui puisse le désigner; je sais trop jusqu'où doit aller la discrétion et la fidélité dans ces sortes de choses. Mais je ne vous réponds pas que chacun ait gardé la même réserve. Il est sûr au moins que trois ou quatre personnes ayant quelque connaissance de cette impression en ont nommé l'auteur par ouï-dire ou par conjecture, sur quoi on a eu soin de leur fermer la bouche. M. de Champeaux[1] ne l'ignore point; il en a parlé à M. Mussard et à moi comme d'une chose à lui connue. Un secrétaire de M. de Villette, chargé des affaires de la cour d'Angleterre à Turin, qui passait ici et qui vit une feuille dans le comptoir du libraire, devina d'abord, soit par les choses, soit par le style, de quelle main cela sort et le dit à quelqu'un. Mais il partit et on n'en parle plus. Je vous conte, Monsieur, tout ce qui m'est revenu. L'auteur ne pourra guère se cacher longtemps, car quel autre est capable de faire un tel livre ? Heureusement il ne contient rien qu'on ne puisse avouer. Cependant je veillerai toujours à ce qu'on garde le silence ; c'est tout ce qui dépend de moi.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. V.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

1. Résident de France à Genève.

### 359. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Original. Arch. de La Brède.

A Bordeaux, ce 29 novembre 1747.

Ma fille,

Partant pour Paris, j'ai communiqué la lettre à Mme de Montesquieu[1] sur les titres de cet homme de Lectoure. Je crois avoir tous ceux qui concernent l'achat fait par nos auteurs de la terre de Montesquieu et par conséquent les deux dont tu me parles; s'il y en avait d'autres, il faudrait que cet honnête homme envoyât une note et s'il en avait que je n'eusse pas, je lui ferais un présent. Je t'en veux faire un d'une tabatière d'or que j'ai et j'ai chargé Mme de Montesquieu de te l'envoyer. La ciselure et la gravure en sont admirables. C'est pour tenir lieu de la bourse de jetons de l'Académie, dont je n'ai pas gagné un seul pendant plus d'un an que j'ai été à Paris.

Adieu, ma chère fille, je vais mettre mes bottes; je t'aime bien tendrement.

MONTESQUIEU.

Mes compliments à mon cousin et mes cousines.

*A Madame, Madame de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

1. Un post-scriptum autographe de Denise indique qu'il s'agit de Thérèse de Secondat (1691-1772), sœur de Montesquieu, religieuse au couvent de Notre-Dame de Paulin à Agen.

### 360. — MONTESQUIEU A MAUPERTUIS.

Maupertuis, *Éloge de Montesquieu* (Berlin, 1755, in-8°), p. 12. — Laboulaye, VII, 302.

1747.

L'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac paraît, et il a eu un grand succès. C'est un enfant qui ressemble à son père. Il décrit agréablement et avec grâce; mais il décrit tout, et s'amuse partout. J'aurais voulu qu'on en eût retranché environ deux mille vers. Mais ces deux mille vers étaient l'objet du culte de *** comme les autres; et on a mis à la tête de cela des gens[1] qui connaissaient le latin de l'*Énéide*, mais qui ne connaissaient point l'*Énéide*. N*** est admirable : il m'a expliqué tout l'*Anti-Lucrèce*, et je m'en trouve fort bien. Pour vous, je vous trouve encore plus extraordinaire : vous me dites de vous aimer, et vous savez que je ne puis faire autre chose.

### 361. — HELVÉTIUS A MONTESQUIEU.

Helvétius, *Œuvres complètes*, éd. Lefebvre de La Roche (Paris, Didot, 1795), t. XIV, p. 61. — Laboulaye, VI, 313.

[1747.]

J'ai relu jusqu'à trois fois, mon cher Président, le manuscrit que vous m'avez fait communiquer.

1. L'abbé de Rothelin et Ch. Le Beau, qui assurèrent la publication de l'*Anti-Lucrèce* (1747, 2 vol. in-12).

Vous m'aviez vivement intéressé pour cet ouvrage à La Brède ; je n'en connaissais pas l'ensemble.

Je ne sais si nos têtes françaises sont assez mûres pour en saisir les grandes beautés. Pour moi, elles me ravissent. J'admire l'étendue du génie qui les a créées et la profondeur des recherches auxquelles il a fallu vous livrer pour faire sortir la lumière de ce fatras de lois barbares, dont j'ai toujours cru qu'il y avait si peu de profit à tirer pour l'instruction et le bonheur des hommes. Je vous vois, comme le héros de Milton, pataugeant au milieu du chaos, sortir victorieux des ténèbres. Nous allons être, grâce à vous, bien instruits de l'esprit des législations grecques, romaines, vandales et visigothes, nous connaîtrons le dédale tortueux au travers duquel l'esprit humain s'est traîné pour civiliser quelques malheureux peuples opprimés par des tyrans ou des charlatans religieux. Vous nous dites : voilà le monde comme il s'est gouverné et comme il se gouverne encore. Vous lui prêtez souvent une raison et une sagesse qui n'est au fond que la vôtre et dont il sera bien surpris que vous lui fassiez les honneurs.

Vous composez avec le préjugé comme un jeune homme entrant dans le monde en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions et auprès desquelles il ne veut qu'être poli et paraître bien élevé. Mais aussi ne les flattez-vous pas trop ? Passe pour les prêtres : en faisant leur part de gâteau à ces cerbères de l'Église, vous les faites taire sur votre religion ; sur le reste ils ne vous entendront pas. Nos robins ne sont en état ni de vous lire ni de vous juger. Quant aux aristo-

crates et à nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent, ils ne doivent pas trop vous en vouloir. C'est le reproche que j'ai toujours fait à vos principes. Souvenez-vous qu'en les discutant, à La Brède, je convenais qu'ils s'appliquaient à l'état actuel, mais qu'un écrivain qui voulait être utile aux hommes devait plus s'occuper de maximes vraies dans un meilleur ordre de choses à venir que de consacrer celles qui sont dangereuses, du moment que le préjugé s'en empare pour s'en servir et les perpétuer. Employer la philosophie à leur donner de l'importance, c'est faire prendre à l'esprit humain une marche rétrograde et éterniser les abus que l'intérêt et la mauvaise foi ne sont que trop habiles à faire valoir. L'idée de la perfection amuse nos contemporains, mais elle instruit la jeunesse et sert à la postérité. Si nos neveux ont le sens commun, je doute qu'ils s'accommodent de nos principes de gouvernement et qu'ils adaptent à des constitutions sans doute meilleures que les nôtres vos balances compliquées de pouvoirs intermédiaires. Les rois eux-mêmes, s'ils s'éclairent sur leurs vrais intérêts, — et pourquoi ne s'en aviseraient-ils pas ? — chercheront, en se débarrassant de ces pouvoirs, à faire plus sûrement leur bonheur et celui de leurs sujets.

En Europe, aujourd'hui la moins foulée des quatre parties du monde, qu'est un souverain, alors que toutes les sources des revenus publics se sont égarées dans les cent mille canaux de la féodalité qui les détourne sans cesse à son profit ? La moitié de la nation s'enrichit de la misère de l'autre ; la noblesse insolente cabale et le monarque qu'elle

flatte en est lui-même opprimé sans qu'il s'en doute. L'histoire bien méditée, en est une leçon perpétuelle : un roi se crée des ordres intermédiaires ; ils sont bientôt ses maîtres et les tyrans de son peuple. Comment contiendraient-ils le despotisme ? Ils n'aiment que l'anarchie pour eux et ne sont jaloux que de leurs privilèges, toujours opposés au droit naturel de ceux qu'ils oppriment.

Je vous l'ai dit, je vous le répète, mon cher ami, vos combinaisons de pouvoirs ne font que séparer et compliquer les intérêts individuels, au lieu de les unir. L'exemple du gouvernement anglais vous a séduit. Je suis bien loin de penser que cette constitution soit parfaite. J'aurais trop à vous dire sur ce sujet. Attendons, comme disait Locke au roi Guillaume, que des revers éclatants, qui auront leur cause dans le vice de cette constitution, nous aient fait sentir ses dangers ; que la corruption, devenue nécessaire pour vaincre l'inertie de la chambre haute, soit établie par les ministres dans les Communes, et ne fasse plus rougir personne : alors on verra le danger d'un équilibre qu'il faudra rompre sans cesse pour accélérer ou retarder les mouvements d'une machine si compliquée. En effet, n'est-il pas arrivé de nos jours qu'il a fallu des impôts pour soudoyer des parlements qui donnent au Roi le droit de lever des impôts sur le peuple ?

La liberté même dont la nation anglaise jouit est-elle bien dans les principes de cette constitution plutôt que dans deux ou trois bonnes lois qui n'en dépendent pas, que les Français pourraient se donner et qui, seules, rendraient peut-être leur

gouvernement plus supportable ? Nous sommes encore loin d'y prétendre. Nos prêtres sont trop fanatiques et nos nobles trop ignorants pour devenir citoyens et sentir les avantages qu'ils gagneraient à l'être, à former une nation. Chacun sait qu'il est esclave, mais vit dans l'espérance d'être sous-despote à son tour.

Un roi est aussi esclave de ses maîtresses, de ses favoris et de ses ministres. S'il se fâche, le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et se propage jusqu'au dernier goujat. Voilà, j'imagine, dans un gouvernement, le seul emploi auquel peuvent servir les intermédiaires.

Dans un pays gouverné par les fantaisies d'un chef, les intermédiaires qui l'assiègent cherchent encore à le tromper, à l'empêcher d'entendre les vœux et les plaintes du peuple sur les abus dont eux seuls profitent. Est-ce le peuple qui se plaint que l'on trouve dangereux ? Non, c'est celui qu'on n'écoute pas. Dans ce cas, les seules personnes à craindre dans une nation sont celles qui l'empêchent d'être écouté. Le mal est à son comble quand le souverain, malgré les flatteries des intermédiaires, est forcé d'entendre les cris de son peuple arrivés jusqu'à lui. S'il n'y remédie promptement, la chute de l'empire est prochaine. Il peut être averti trop tard que ses courtisans l'ont trompé.

Vous voyez que, par intermédiaires, j'entends les membres de cette vaste aristocratie de nobles et de prêtres dont la tête repose à Versailles, qui usurpe et multiplie à son gré presque toutes les fonctions du pouvoir par le seul privilège de la naissance, sans droit, sans talent, sans mérite, et retient dans sa

dépendance jusqu'au souverain qu'elle sait faire vouloir et changer de ministres selon qu'il convient à ses intérêts.

Je finirai, mon cher Président, par vous avouer que je n'ai jamais bien compris les subtiles distinctions sans cesse répétées sur les différentes formes de gouvernement. Je n'en connais que deux espèces : les bons et les mauvais ; les bons qui sont encore à faire, les mauvais dont tout l'art est, par différents moyens, de faire passer l'argent de la partie gouvernée dans la bourse de la partie gouvernante. Ce que les anciens gouvernements ravissaient par la guerre, nos modernes l'obtiennent plus sûrement par la fiscalité. C'est la seule différence de ses moyens qui en forme les variétés. Je crois cependant à la possibilité d'un bon gouvernement, où, la liberté et la propriété du peuple respectées, on verrait l'intérêt général résulter, sans toutes vos balances, de l'intérêt particulier. Ce serait une machine simple, dont les ressorts aisés à diriger n'exigeraient pas ce grand appareil de rouages et de contrepoids si difficiles à remonter par les gens malhabiles qui se mêlent le plus souvent de gouverner. Ils veulent tout faire et agir sur nous comme sur une matière morte et inanimée, qu'ils façonnent à leur gré, sans consulter ni nos volontés ni nos vrais intérêts, ce qui décèle leur sottise et leur ignorance. Après cela ils s'étonnent que l'excès des abus en provoque la réforme, ils s'en prennent à tout, plutôt qu'à leur maladresse, du mouvement trop rapide que les lumières et l'opinion publique impriment aux affaires. J'ose le prédire : nous touchons à cette époque.

### 362. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ VENUTI.

Catalogue de la vente A. Piat, 8-9 mars 1897, Noël Charavay expert, nº 170. — P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 311.

Paris, 1er février 1748.

*Le Président écrit de Paris à l'abbé Venuti, pour lui parler de l'ouvrage de Venuti lui-même*[1]. *Il y est aussi question du duc de Nivernais et de la duchesse d'Aiguillon.*

### 363. — MONTESQUIEU A MAIRAN.

Original. Bibl. de Chambéry, ms 155[2].

A Paris, ce 3 février 1748.

Je crois toujours vous voir, Monsieur, et je ne vous vois pas. Quand je vous vois, vous êtes à la tête d'un savant quadrille. Nous sommes séparés par nos études, par le quartier, par cent marchés; tout cela fait, Monsieur, que je ne vous ai pas remercié plus tôt de la faveur que vous m'avez faite de m'envoyer vos admirables éloges[3] et de l'impression agréable que m'en a faite la lecture. On aime bien à joindre l'admiration à l'amitié.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

1. Peut-être la traduction italienne du *Temple de Gnide*.

2. Cette lettre a été obligeamment copiée pour nous par M. Perpéchon, bibliothécaire de la ville de Chambéry.

3. *Éloges des académiciens de l'Académie royale des sciences, morts dans les années 1741, 1742, et 1743, par M. Dortous de Mairan*, Paris, Durand, 1747, in-12.

### 364. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, le 16 mars 1748.

Je me repens bien, Monsieur, de vous avoir questionné sur l'édition in-12 du *Recueil des voyages*[1], puisque de cette question incidente vous en prenez d'abord occasion de me donner un livre de cette valeur. Il faut bien se garder avec vous de manifester ses désirs, vous êtes trop alerte dans votre politesse. Quoi qu'il en soit, en vous faisant excuse de mon indiscrétion, où l'intention n'a point eu de part, et en me rappelant que vous vous avisiez de parler des ports de lettres, copies et autres menus frais comme d'une chose qui vous inquiétait, j'accepte, Monsieur, pour vous rendre le cœur net et afin que vous ne parliez plus de rien de semblable, le présent que vous voulez bien me faire. M. Cramer[2] qui doit revenir dans un mois voudra bien, j'espère, joindre cela à d'autres choses qu'il doit envoyer ici.

Il y a longtemps que je gronde le libraire de sa lenteur. Malheureusement, il a été languissant et malade tout l'hiver et, quoique son fils et associé soit sur pied, les choses ne vont pas comme quand le père travaille. Enfin pourtant le premier tome est fini ; je livre actuellement de la copie pour le second et je corrige les cartons, ayant exigé avant toutes choses que ces corrections fussent faites

1. L'édition in-12 de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost.
2. Libraire de Genève.
3. Barrillot.

à votre gré. On promet d'aller plus vite à l'avenir et leur intérêt les y sollicite. Je suis instant pour cela sans relâche. Vous pouvez être sûr aussi que les tomes ne paraîtront qu'ensemble et que l'édition est belle et correcte ; c'est l'essentiel.

Quant à la table, je m'en suis encore entretenu avec M. Burlamaqui, qui en a bien mis une à ses *Principes du droit naturel*. On en peut faire de trois sortes : ou une table générale des matières, ou une simple table des titres des chapitres, ou la même table des chapitres un peu détaillée c'est-à-dire avec les sommaires du contenu de chaque chapitre. Pour la première sorte de tables, elle serait trop difficile et trop étendue, j'ajoute même trop peu nécessaire dans un livre méthodique pour qu'on doive y penser. La dernière, qui est celle qu'a employée M. Burlamaqui, convient dans un ouvrage tel que le sien, dont les chapitres sont longs et distingués par divers articles ou paragraphes avec des sommaires à la marge ; il n'y a eu qu'à rassembler ces sommaires pour avoir d'un coup d'œil le tableau du livre. Mais votre ouvrage n'est pas tout à fait dans le même cas: il n'y a point de sommaires à la marge et presque tous vos chapitres sont si courts qu'ils ne roulent que sur un sujet. Cependant on pourrait combiner la troisième sorte de tables avec la deuxième, en dressant une table des chapitres où l'on ne mettrait que le titre des chapitres courts et assez bien désignés par cette intitulation, mais pour les chapitres plus pleins on indiquerait le sujet des divers articles; est-ce ainsi que vous l'entendez, ou si vous exigez une table générale des matières ?

Il y a quelque obscurité et une espèce de paradoxe à dire en général, l. XX, ch. 21 : « Un pays qui envoie toujours moins qu'il ne reçoit se met lui-même en équilibre en s'appauvrissant. » Vous l'entendez sans doute des denrées et des marchandises, car pour l'argent, s'il en envoie moins qu'il n'en reçoit, il s'enrichit[1].

La petite explication que vous m'avez envoyée pour le ch. 6, l. XX sur le tarif de droits qui change à chaque parlement n'est pas inutile pour mieux éclaircir la chose[2]. J'en ai fait usage.

Peut-être qu'en relisant la suite je trouverai un ou deux endroits qui, à la première lecture, avaient paru demander explication; cela ne me revient pas à présent.

Je prends la liberté de vous demander tout sans façon la nouvelle édition des *Causes de la grandeur, etc.*, quoique j'aie la première. Ce livre-là décélera l'auteur de l'*Esprit des lois*. C'est un petit ouvrage de grand génie. Un de mes amis, habile homme et magistrat à Lausanne, l'a beaucoup cité dans ses *Mémoires critiques sur l'ancienne histoire de la Suisse*[3].

Les *Lettres d'une Péruvienne*[4] ne m'ont pas paru mériter le cours qu'elles ont. La fable n'en est

1. Montesquieu a corrigé : « Un pays qui envoie toujours moins de marchandises ou de denrées qu'il n'en reçoit se met lui-même en équilibre en s'appauvrissant. »

2. « L'Angleterre n'a guère de tarif réglé avec les autres nations; son tarif change, pour ainsi dire, à chaque parlement par les droits particuliers qu'elle ôte ou qu'elle impose. »

3. L. de Bochat, *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse*, Lausanne, 1747, 3 vol. in-4°.

4. Par Mme de Graffigny, 1747, in-12.

nullement vraisemblable et la plus grande partie des sentiments, des réflexions et du style ne sont pas du naturel que demandait le personnage d'une vierge péruvienne. Il y a du joli, mais non un fonds de choses. Redressez-moi si je dis mal.

Personne n'est avec plus de respect que moi votre très humble, etc.

J. VERNET.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, au faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, — à Paris.*

### 365. — CHARLES-ÉDOUARD A MONTESQUIEU.

Browne (James). *A history of the Highlands and of the Highland Clans...* (Glasgow, 1838, 4 vol. in-8°), t. IV, p. 37; d'après la minute qui se trouve dans les Stuart Papers. — Pichot (Amédée), *Histoire de Charles-Edouard...*, 4e édition (Paris 1845-1846, 2 vol. in-8°), t. II, p. 344.

[Mars 1748.]

Comme je suis bien persuadé, Monsieur, de votre amitié et zèle pour moi, je vous envoie un petit[a] ouvrage[1], que j'ai cru devoir[b] mettre au jour, et vous prie de le[c] rendre aussi public que vous le pourrez[e]. Vous voyez que j'agis bien différemment de vous, puisque j'ai appris qu'il paraît une nouvelle[f] édition de votre livre sur les Romains et que vous ne m'en avez[g] point fait part. La confiance devrait

a) *Browne* : petite. — b) *Browne* : d'avoir. — c) *Browne* : la. — d) *Browne* : publique. — e) *Browne* : pourriez. — f) *Browne* : novelle. — g) *Browne* : ayiez.

1. Le manifeste dont parle Montesquieu dans la lettre 336.

être mieux établie entre les auteurs. J'espère que ma façon de penser pour vous m'attirera la continuation de votre bonne volonté pour moi.

*A Monsieur Montesquieu.*

### 366. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières*, (XXV) p. 98. — Laboulaye, VII, 303.

De Paris, 28 mars 1748.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que je pars au premier jour pour Bordeaux et que, là, j'espère avoir le plaisir de vous voir. Je sais que je vous dois des remerciements pour les deux petits chiens de Bengale, de la race de l'infant don Philippe, que vous me menez ; mais, comme les remerciements doivent être proportionnés à la beauté des chiens, j'attends de les avoir vus pour former les expressions de mon compliment. Ce ne seront point deux aveugles comme vous et moi qui les formeront, mais mon chasseur, qui est très habile, comme vous savez.

J'ai envoyé mon roman à M. Le Nain, et je trouve fort extraordinaire que ce soit un théologien qui soit le propagateur d'un ouvrage si frivole. Je vais aussi envoyer un exemplaire de la nouvelle édition de la *Décadence des Romains* au prince Édouard, qui, en m'envoyant son manifeste, me dit qu'il fallait de la correspondance entre les auteurs, et me demandait mes ouvrages.

Je fais bien ici vos affaires, car j'ai parlé de vous

à Mme la comtesse de Senecterre[1], qui se dit fort de vos amies. Je n'ai pas daigné parler pour vous à la mère, car ce n'est pas des mères dont vous vous souciez. Bien des compliments à Mme la comtesse de Pontac ; quoi que vous puissiez dire de sa fille, je tiens pour la mère ; je ne suis pas comme vous.

Dites à l'abbé Venuti que j'ai parlé à l'abbé de Saint-Cyr[2], et qu'il fera une nouvelle tentative auprès de M. l'évêque de Mirepoix[3]. Je n'ai jamais vu un homme qui fasse tant de cas de ceux qui administrent la religion et si peu de ceux qui la prouvent[4].

M. Lomellini[5] m'a conté comme, pendant votre séjour en Languedoc, vous étiez devenu citoyen de Saint-Marin[6] et un des plus illustres sénateurs de cette république ; je m'en suis beaucoup diverti. Ce n'est pas cette qualité sans doute qui donnait envie au maréchal de Belle-Isle de vous avoir sur les bords du Var : c'est qu'il vous savait bien d'un autre pays ; et je crois que vous avez bien fait de ne point

1. Marie-Marthe de Saint-Pierre, mariée en 1713 au comte de Senecterre, morte en 1756.

2. L'abbé C. Giry de Saint-Cyr († 1761), précepteur du Dauphin, successeur du cardinal de Polignac à l'Académie française.

3. Jean-François Boyer (1675-1755), évêque de Mirepoix, également précepteur du Dauphin, devint premier aumônier de la Dauphine, et obtint, à la mort de Fleury, la feuille des bénéfices.

4. Allusion à la traduction italienne par Venuti de *La Religion*, poème de Racine.

5. Envoyé extraordinaire de la république de Gênes.

6. « Plaisanterie fondée sur ce que ce voyageur, étant arrivé en Languedoc précisément dans le temps que les Autrichiens et les Piémontais avaient passé le Var, à la question que quelqu'un lui fit de quelle partie d'Italie il était, répondit en plaisantant : « De la république de Saint-Marin, qui n'a rien à démêler avec les puissances belligérantes. » Cette réponse avait été prise au sérieux par quelques personnes conjecturant bonnement qu'il était venu sans doute en France pour négocier en faveur des intérêts de sa république. » (Guasco.)

accepter son invitation. Dieu sait comment on aurait interprété ce voyage dans votre pays.

Je souhaite ardemment de vous trouver de retour à Bordeaux quand j'y arriverai, d'autant plus que je veux que vous me disiez votre avis sur quelque chose qui me regarde personnellement. Mon fils ne veut point de la charge de président à mortier que je comptais lui donner. Il ne me reste donc que de la vendre, ou de la reprendre moi-même[1]. C'est sur cette alternative que nous conférerons avant que je me décide ; vous me direz ce que vous en pensez, après que je vous aurai expliqué le pour et le contre des deux partis à prendre : tâchez donc de ne vous pas faire attendre longtemps. Adieu.

### 367. — MONTESQUIEU A CHARLES-ÉDOUARD[2]

*Lettres familières* (XXVII), p. 111. — Laboulaye, VII, 308.

[Mars 1748 ?][3]

Monseigneur,

J'ai d'abord craint qu'on ne trouvât de la vanité dans la liberté que j'ai prise de vous faire part de

1. Montesquieu avait vendu sa charge à vie, en 1726, à J.-B. d'Albessard, qui mourut en août 1747. Quand Secondat eut refusé de la prendre, il la vendit définitivement.

2. « Cette lettre s'est trouvée en Italie entre les mains d'un des correspondants de M. de Montesquieu. » (Guasco.)

3. Cette lettre est, dans les *Lettres familières*, à la suite de celles de 1748. On peut croire, en effet, que Montesquieu y répond à la demande que fait Charles-Édouard de la seconde édition des *Considérations* ; toutefois, en 1748, Montesquieu pouvait-il dire à Charles-Édouard qu'il faisait « revivre les héros romains » ? Il est du moins certain que le billet n'est pas contemporain de la première édition : en 1734, Charles-Édouard avait quatorze ans.

mon ouvrage ; mais à qui présenter les héros romains qu'à celui qui les fait revivre ? J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, etc.

*Au prince Charles-Edouard.*

### 368. — MONTESQUIEU A CERATI.

*Lettres familières* (XXVI), p. 103. — Laboulaye, VII, 305.

De Paris, 28 mars 1748.

J'ai reçu, Monseigneur, non seulement avec du plaisir, mais avec de la joie, votre lettre par la voie de M. le prince de Craon[1].

Comme vous ne me parlez point du tout de votre santé, et que vous écrivez, cela me fait penser qu'elle est bonne, et c'est un grand bien pour moi.

M. Gendron[2] n'est pas mort, et je compte que vous le reverrez encore à Paris, se promenant dans son jardin avec sa petite canne, très modeste admirateur des jésuites et des médecins. Pour parler sérieusement, c'est un grand bonheur que cet

1. Marc de Beauvau, prince de Craon (1679-1754).

2. « Ancien médecin de M. le Régent et le meilleur oculiste qu'il y eût en France. Il s'était retiré à Auteuil, dans la maison de M. Despréaux, son ami, qu'il avait achetée après sa mort. C'est par allusion à ces deux hôtes, que M. de Montesquieu, se promenant un jour avec M. Gendron, fit ces deux vers, qu'il faudrait mettre, dit-il en badinant, sur la porte :

Apollon dans ces lieux, prêt à nous secourir,
Quitte l'art de rimer pour celui de guérir.

M. de Voltaire avait fait quatre vers sur le même sujet. Ce médecin n'exerçait plus sa profession que pour quelques amis ; il n'aimait pas de parler de médecine et il avait une très médiocre idée des médecins en général. Il vivait d'une honnête rente viagère qu'il s'était faite, faisant beaucoup d'aumônes aux pauvres, aux malades indigents qu'il voyait tous les jours et aux persécutés pour cause de jansénisme. » (Guasco.)

excellent homme vive encore, et nous aurions perdu beaucoup vous et moi. Il commence toujours avec moi ses conversations par ces mots : « Avez-vous des nouvelles de M. Cerati ? »

L'abbé de Guasco est de retour de son voyage de Languedoc ou de Provence. Vous l'avez vu un homme de bien ; il s'est perdu comme David et Salomon : le prince de Wurtemberg m'a dit qu'il avait vingt et une femmes sur son compte. Il dit qu'il aime mieux qu'on lui en donne vingt et une qu'une ; et il pourrait bien avoir raison. Au milieu de la galanterie vagabonde, il ne laisse pas de remporter des prix à l'académie de Paris : il a gagné le prix de l'année passée, et il vient de gagner celui de cette année. Je dois quitter Paris dans une quinzaine de jours, et passer quatre ou cinq mois dans ma province ; et je mènerai l'abbé de Guasco à La Brède[1], faire pénitence de ses déréglements.

Mme Geoffrin[2] a toujours très bonne compagnie

1. « Il était allé à Bordeaux pour y passer un hiver et la compagnie de M. de Montesquieu l'y retint trois ans, l'un et l'autre s'occupant beaucoup à l'étude et s'amusant à l'agriculture. » (Guasco.)

2. « Femme de M. Geoffrin, entrepreneur des glaces, qui par le caractère de son esprit et par l'état de sa fortune est parvenue à attirer chez elle une société de beaux esprits, de gens de lettres et d'artistes, auxquels elle donne à dîner deux fois par semaine, se rendant par là une manière de dictateur de l'esprit, des talents, du mérite et de la bonne compagnie. Sa maison est aussi le rendez-vous de plusieurs seigneurs et dames qui s'arrangent pour aller souper chez elle. La société que l'on trouve dans cette maison fait que les étrangers cherchent à y être introduits. La maîtresse du logis ne néglige pas d'attirer ceux qui peuvent lui donner du relief. Elle est très officieuse pour ceux qui lui conviennent et sans miséricorde pour ceux qui ne lui plaisent pas. Elle dit qu'elle tient toujours sur sa table une aune pour mesurer ceux qui se présentent chez elle pour la première fois, et c'est par cette aune qu'elle juge, dit-elle, à l'œil s'ils peuvent devenir des meubles qui conviennent à sa maison. On prétend néanmoins que cette aune est quelquefois fautive. Tout cela lui a mérité de jouer un rôle dans la comédie des *Philosophes*, dont on dit qu'elle n'a pas été fort flattée. » (Guasco.) — Cette note a été modifiée comme il suit,

chez elle; elle voudrait bien fort que vous augmentassiez le cercle, et moi aussi. Vous me feriez un grand plaisir si vous vouliez faire un peu ma cour à M. le prince de Craon, et lui dire combien je serais content de la fortune si elle m'avait par hasard, dans quelque moment de ma vie, approché de lui. En attendant, je fais ma cour à un homme qui le représentera bien : c'est M. le prince de Beauvau [1] ; soyez sûr qu'il y a en lui plus d'étoffe qu'il n'en faut pour faire un grand homme. Je me pique de savoir deviner les gens qui iront à la gloire, et je ne me suis pas beaucoup trompé.

A l'égard de mon ouvrage, je vous dirai mon secret : on l'imprime dans les pays étrangers. Je continue à vous dire ceci dans un grand secret : il aura deux volumes in-4°, dont il y en a un d'imprimé ; mais on ne le débitera que lorsque l'autre sera fait. Sitôt qu'on le débitera, vous en aurez un, que je mettrai entre vos mains, comme l'hommage que je vous fais de mes terres. J'ai pensé me tuer depuis trois mois, afin d'achever un morceau que je veux y mettre, qui sera un livre de l'origine et des révolutions de nos lois civiles de France [2]. Cela formera trois heures de lecture; mais je vous

dans l'édition mutilée des *Lettres familières* (Bibliographie, n° 3) : « Femme aimable, qui par le caractère de son esprit et par l'état de sa fortune est parvenue à attirer chez elle une société de beaux esprits, de gens de lettres et d'artistes, auxquels elle donne à dîner deux fois par semaine, se rendant par là une manière de dictateur de l'esprit, des talents, du mérite et de la bonne compagnie. Sa maison est aussi le rendez-vous de plusieurs seigneurs et dames qui s'arrangent pour aller souper chez elle. » — Dans la *Nouvelle édition* de 1767 et dans celle de 1768 (Bibliographie, n°s 4 et 5), la note est supprimée.

1. Charles-Just de Beauvau, maréchal de France (1720-1793), fils du prince de Craon.

2. Livre XXVIII.

assure que cela m'a coûté tant de travail, que mes cheveux en sont blanchis. Il faudrait pour que mon ouvrage fût complet, que je pusse achever deux livres sur les lois féodales[1]. Je crois avoir fait des découvertes sur une matière, la plus obscure que nous ayons, qui est pourtant une magnifique matière. Si je puis être en repos à ma campagne pendant trois mois, je compte que je donnerai la dernière main à ces deux livres; sinon mon ouvrage s'en passera. La faveur que notre ami M. Hein me fait de venir souvent passer les matinées chez moi, fait un grand tort à mon ouvrage, tant par la corruption de son français que par la longueur de ses détails : il vient me demander de vos nouvelles ; il se plaint beaucoup d'une ancienne dysurie que M. Le Dran a beaucoup de peine à vaincre, et il ne me paraît guère plus content du stathouder.

Je vous prie de me conserver toujours un peu de part dans votre amitié, et de ne pas oublier celui qui vous aime et vous respecte.

### 369. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 5 juin 1748.

Il y a plus de huit jours, Monsieur, que je reçus votre lettre de Bordeaux et j'ai regret de n'avoir pas suivi mon premier mouvement, qui était d'y répondre aussitôt, puisque le délai que je pris pour pouvoir

1. Livres XXX et XXXI.

vous annoncer la réception de votre paquet s'est trouvé inutile; le paquet, quoiqu'il dût venir par la poste par la route de Paris, n'est point arrivé. Cependant, Monsieur, il presse si fort que nos ouvriers, sans cela, n'en ont plus que pour huit jours. Le libraire débarrassé de tout autre ouvrage, a tellement réparé sa négligence précédente qu'il me fournit trois feuilles par semaine et qu'actuellement il travaille sur le livre XXVI. Vous voyez, Monsieur, que par là il mérite votre pardon et, pour peu que la copie tarde à venir, ce sera lui qui aura à se plaindre à son tour. J'avoue au moins que moi, qui l'ai extrêmement grondé, je lui sais gré de sa présente diligence, au point de vous prier de ne pas lui refuser le morceau sur les Lois féodales. Au fond, Monsieur, vous verrez qu'il n'y a pas lieu d'être mécontent de lui pour l'exécution, tant l'impression est belle et correcte. Il a eu des contretemps de maladie qu'on ne saurait lui imputer. Cette sorte de négoce a tant souffert par la guerre qu'on lui doit quelque compassion et, après tout, il se trouvera être à la file de la copie et attendre peut-être la suite.

Les exemplaires qu'il vous a promis seront fournis exactement, et davantage si vous l'exigez. Il a fait à ses frais et non aux vôtres, comme vous l'offriez, tous les cartons nécessaires. A tout prendre, Monsieur, j'espère que vous ne serez pas mécontent et que, puisque les Lois féodales vont si bien là, vous ne laisserez pas ce vide dans votre ouvrage, duquel on peut bien dire : *vires acquirit eundo.* Je n'ai jamais vu tant de lumières, tant de profondeur historique et politique, tant de vues supérieures et pourtant simples. Oh! Monsieur, que vous donnez de belles

leçons au genre humain et que vous enseignez bien de quel œil il faut lire l'histoire et voyager!

Dans l'endroit (l. XXII, ch. 22) où vous dites, d'après Tacite, que l'intérêt fut réduit par la loi des XII Tables à un pour cent, j'aurais cru que c'était un pour cent *par mois*, comme vous dites plus haut que c'était le taux ancien, et parce qu'en effet l'intérêt se payait par mois. Prenez la peine de revoir cet endroit; s'il y avait quelque correction à faire, on y remédierait par un carton, car il est imprimé depuis longtemps[1].

J'ai reçu par M. Cramer, qui est de retour, les douze premiers tomes de l'*Histoire des voyages*, dont ma femme vous est obligée autant que moi; elle en fait agréablement sa lecture.

En bon Français et en bon Cosmopolite, vous êtes sans doute bien content de la paix; et qui ne le serait pas? Surtout en voyant qu'elle se fait sur des principes de modération et d'équité propres à la rendre durable et qui certainement vaudront à la France, du côté de l'ascendant dans l'Europe, plus qu'elle ne semble perdre du côté de la possession territoriale. Il y a plaisir de voir certaines maximes du droit des gens gagner un peu dans le monde, et votre ouvrage en répandre encore davantage, dont la postérité recueillera le fruit.

M. Mussard vous présente ses civilités. Il partira dans trois jours pour Dijon, pour suivre la négociation publique qui l'avait déjà attiré à Paris[2]. Je ne sais s'il sera de retour assez tôt pour jeter les yeux

1. Montesquieu n'a pas tenu compte de l'observation de Vernet.
2. Le traité de délimitation entre la France et Genève.

sur les cahiers que j'attends, et dont je ne manquerai pas de vous aviser, aussitôt la réception.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très humble et obéissant serviteur.

J. VERNET.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 370. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 24 juin 1748.

J'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur, il y a plus de quinze jours à Bordeaux, pour vous dire que vos derniers cahiers n'arrivaient point, quoiqu'on fût prêt de finir l'impression des autres. Dès lors j'ai reçu votre nouvelle lettre, avec quelques corrections pour les cahiers à venir, car, Monsieur, ils méritent toujours ce nom. J'ignore à quoi il tient, mais il ne me vient rien et cependant j'ai donné le dernier cahier à l'imprimeur, qui l'aura fini demain. Le voilà donc accroché et tout l'ouvrage malheureusement arrêté par le délai malencontreux de votre discourtois commissionnaire de Paris. C'est donc le libraire à présent qui aura à se plaindre et je vois aussi que d'avance vous vous apaisez envers lui en me promettant le morceau sur les Lois féodales.

J'ai reçu depuis peu des nouvelles de notre commun ami, le comte Cerati, qui vous honore

infiniment. La paix nous a fait presqu'autant de plaisir qu'à vous, d'autant plus qu'étant faite sur des principes de modération du côté victorieux, elle a l'air d'être durable.

J'ai l'honneur d'être entièrement votre très humble et obéissant serviteur.

J. VERNET.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 371. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Le 29 juin 1748.

Enfin, Monsieur, votre paquet m'est parvenu bien conditionné et fort à propos, car l'imprimeur était depuis deux jours au bout de son rôle. Le paquet était arrivé, en effet, depuis le temps que vous m'indiquiez dans votre avant-dernière lettre; mais, faute d'avis de votre correspondant, je ne l'allais pas retirer, ni le libraire non plus, et l'inadvertance des commis du coche les empêchait de me l'envoyer. Je l'eus donc hier et en payai le port de Lyon ici, qui est peu de chose.

Le pauvre libraire[1] était si bien hors d'état d'agir depuis quelque temps qu'il mourut hier. Nous le regrettons comme un des plus lettrés et des plus polis que nous eussions. Son fils, déjà associé, reste seul chargé de son commerce et n'est pas sans

1. Barrillot le père.

embarras, vu les orages qu'a essuyés la librairie depuis la guerre. Le succès de votre ouvrage et la générosité avec laquelle vous en usez sera une des meilleures consolations qu'il puisse recevoir dans cette occurrence.

Je reçois en ce moment votre lettre du 20, et n'ai que le temps de vous dire que j'agirai en conséquence. J'ai fait les légères corrections que vous m'indiquez au chapitre 3 du livre des Lois françaises[1] avant que de le livrer. Ce que j'en ai vu me paraît à peu près tout neuf et très curieux. On peut dire de cet ouvrage : *vires acquirit eundo.* Il est en vérité admirable. Ne nous refusez pas les Lois féodales, je vous en conjure. Je ne plaindrai point l'abbé pulvérisé[2] qui a voulu nous faire un savant roman sur l'origine de la monarchie française.

M. Mussard ne verra votre XXVIII^e livre qu'imprimé, car il est encore à Dijon.

Personne au monde n'est avec plus de dévouement que moi votre très humble serviteur.

J. VERNET.

P.-S. — Comme la presse roule vite à présent, vous aurez la bonté de ne pas tarder plus d'un mois à envoyer le reste.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

1. Livre XXVIII.

2. L'abbé Dubos. *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, Paris, 1734, 3 vol. in-4°. — Cf. l'*Esprit des lois*, XXX, ch. 23 : « On trouve un colosse immense qui a des pieds d'argile... Il est aisé de voir que tout le système de M. l'abbé Dubos croule de fond en comble. »

### 372. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

[Juillet-août 1748.][1]

Monsieur,

Je fus hier bien surpris et fâché de voir arriver le coche de Lyon sans qu'il m'ait apporté votre livre XXX, qui se fait attendre au point que, depuis dix jours, tout chôme, tout languit, au grand chagrin et détriment du libraire. Si la semaine prochaine on n'en entend plus parler, après ce que vous m'avez marqué, par votre lettre du 19 juillet, que vous l'envoyiez, je craindrai tout de bon quelque accident.

Je suis convenu avec le libraire que, vu l'addition des Lois féodales, il vous donnera 70 exemplaires au lieu de 50. Il m'a même déjà envoyé ceux du premier tome pour les tenir à votre disposition, parce qu'il change de magasin. Il veut que j'en aie cinq ou six pour mes amis, en reconnaissance des frais et peines que ceci me cause ; car pour lui il n'a payé ni port de lettres ni port de copie et s'en tient à faire les cartons à ses frais. Je crois que vous serez content de tout cela. S'il avait la liberté de lâcher le premier volume seul, il se contenterait bien vite, parce que l'argent viendrait comptant; mais je lui ai positivement notifié le contraire de votre part et il tiendra parole.

Il compte d'en faire partir 200 ou 300 exemplaires pour Londres avant que d'en débiter autre part ; je

1. Montesquieu a noté sur l'adresse la date d'arrivée : 14 août.

voudrais qu'il pût en faire autant pour trois ou quatre pays, pour éviter la contrefaçon.

J'attends votre réponse sur l'omission de la distinction des parties I, II, III, IV, V, car, pour la VI^e partie, elle a été marquée: il faut donc ou faire cinq cartons pour les omises, ou en faire un pour la marquée. Ce dernier parti me plairait davantage, non seulement comme plus court et moins dispendieux, mais aussi parce que ces six parties ne me semblent pas nécessaires, les matières étant suffisamment distinguées par livres et n'y ayant pas assez d'affinité entre un certain nombre de livres pour devoir les grouper ensemble.

Nous autres auteurs, avons coutume ici de donner quelque « tringelt » aux correcteurs et garçons imprimeurs : voulez-vous que j'en fasse autant de votre part ? Cela ne sera pas mal placé ; ils ont bien fait leur devoir, et c'est un métier où on ne gagne rien.

Je suis fort aise de vous voir entreprendre l'abbé Dubos. Son château est une pyramide sur sa pointe ; il n'y a, en vérité, point de base, car qu'est-ce qu'une petite concession de Justinien pour quelques terres que les Goths cédèrent aux Français[1] ? Et puis, quel but de vouloir consacrer toutes les taxes et décrets du gouvernement comme étant de droit ancien[2] ? J'ai bien ri aussi de lui voir placer les *Alamanni* au bord du lac Léman en vertu d'un petit passage mal entendu[3]. Vous ferez bien de rabattre le docte caquet de cet homme.

1. Cf. Dubos, l. V, ch. 10, et *Esprit des lois,* XXX, ch. 24, (éd. Laboulaye, VI, 487).

2. Cf. Dubos, l. I, ch. 11 et suiv., et *Esprit des lois,* XXX, ch. 12 et suiv.

3. Cf. Dubos, l. I, ch. 15, p. 166.

Votre ouvrage devient toujours plus beau et moi toujours plus votre admirateur.

J. VERNET.

P.-S. — N'avez-vous ni préface ni avertissement à mettre ? On s'amuse à dresser la table des chapitres.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux*[a].

### 373. — MARTIN FFOLKES A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

2d août 1748, v. s. [13 août 1748], de Londres.

Mon très cher Monsieur et ami,

Permettez-moi, après la longue interruption de cette maudite guerre, de vous demander de vos nouvelles et de vous souhaiter longue santé et félicité; que nous jouissions enfin du bonheur de nous entr'aimer sans offenser nos maîtres qui, tout maîtres qu'ils sont, ne sauraient cependant nous empêcher d'être amis et de nous moquer de leurs bourrasques.

Monsieur Holferd, qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre, est de la Société royale, homme de mérite et de bien et, qui plus est, mon ami particulier et qui vous honore déjà quoiqu'il ne vous ait pas encore vu. Permettez-lui de vous le dire et que personne n'est plus que moi entièrement attaché à vous et à tout ce qui vous appartient.

a) *Montesquieu a noté sur l'adresse :* Répondu.

Embrassez pour moi votre digne fils, M. de Secondat. Les ducs de Richmond et de Montagu parlent souvent de vous avec moi et vous aiment comme leur frère. J'ai l'honneur de vous présenter leurs services et de vous dire qu'ils soupirent après le plaisir de vous revoir; le premier en toute apparence le fera bientôt et, à ce que l'on dit ici, avec le nom d'Excellence.

Que je vous embrasse, mon très cher ami. Votre très humble et très obéissant serviteur.

M. Ffolkes.

### 374. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 14e août 1748.

J'ai été aussi sensible aux marques de votre souvenir, mon cher Président, que si je n'avais point déjà fait l'emplette de votre livre[1] qui a paru il y a environ un mois. Je ne l'ai pourtant pas achevé encore, étant occupé à lire un immense in-folio en anglais qui est une nouvelle histoire des règnes des deux frères Charles et Jacques II. Ce livre est très curieux et parfaitement bien écrit, comme je ne doute pas que ne soient toutes les additions que vous avez faites au vôtre.

J'ai eu l'honneur de boire à votre santé chez Madame de Mirepoix, avec qui j'ai bien parlé de

1. Les *Considérations*.

vous, en faisant des souhaits pour votre retour, mais il y a assez longtemps de cela, parce que je ne fais que de revenir de la campagne.

Vous devez avoir reçu une lettre du Prince qui vous a envoyé la protestation qu'il a cru devoir faire dans la conjoncture présente[1]. Il me semble qu'elle n'est offensante pour personne. Ce prince vous aime et vous regrette beaucoup et il me parle très souvent de vous. Dieu sait ce qu'il va devenir, car je crois que le temps de son délaissement approche. Il est d'autant plus à plaindre qu'il mérite assurément une meilleure fortune. Cette paix cependant était bien nécessaire à tout le monde, et je vous en félicite, mon cher Président, et tous MM. de Bordeaux qui en avaient bien besoin.

Les Anglais commencent à paraître ici en foule, mais jusqu'à présent il n'est point venu de gens de distinction et de connaissance. M^me^ de Bulkeley vous prie de recevoir ses tendres compliments. Vous connaissez tous les sentiments avec lesquels je vous suis dévoué, mon cher Président, et mon respect pour vous est considérablement augmenté depuis que j'ai su que vous avez repris le mortier[2].

Je vous supplie de faire ressouvenir M. de Secondat de moi. Je serais très fâché d'en être oublié.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, président à mortier au parlement de Guyenne, — à Bordeaux.*

1. Protestation de Charles-Édouard contre la paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut publiée sous la forme de lettres à Louis XV, en date du 10 et du 18 juillet (Browne, t. IV, p. 33-36).

2. Cf. ci-dessus, p. 29, n. 1.

### 375. — MONTESQUIEU A DUCLOS.

*Lettres familières*, éd. de 1768 (XXVIII), p. 97.— Laboulaye, VII, p. 309.

De Bordeaux, ce 15 août 1748.

La lettre, Monsieur mon illustre confrère, que vous m'avez écrite en réponse au sujet de l'abbé Guasco[1] est si obligeante que je ne peux m'empêcher de vous en faire un remerciement. J'ai une grande envie de vous revoir, mais Helvétius et Saurin vous reverront plutôt que moi. J'ai pourtant, depuis quelques jours, brisé bien des chaînes qui me retenaient ici. Les soirées de l'hôtel de Brancas reviennent toujours à ma pensée, et ces soupers qui n'en avaient pas le titre et où nous crevions. Dites, je vous prie, à Mme de Rochefort[2] et à M. et Mme de Forcalquier[3] d'avoir quelques bontés pour un homme qui les adore. Vous devriez bien me procurer quelques-unes de ces badineries charmantes de M. de Forcalquier, que nous voyions quelquefois à Paris et qui sortaient de son esprit comme un éclair.

Je suis devenu bien sage depuis que je ne vous ai vu : je ne fais et ne ferai absolument rien; et j'ai pris mon parti de n'avoir plus d'esprit à moi et de me livrer entièrement à l'agrément de celui des

1. Voyez la lettre 346.

2. Marie-Thérèse de Brancas-Céreste (1716-1782), mariée à J.-A.-V. Lalan de Kercadio, comte de Rochefort. Cf. de Loménie. *La comtesse de Rochefort et ses amis*, Paris, 1870, in-8°.

3. Louis-Bufile de Brancas, dit le comte de Forcalquier (1710-1753), frère de Mme de Rochefort. Il avait épousé, en 1742, Renée de Carbonnel, veuve du marquis d'Antin, la *bellissima*, comme l'appelait Mme Du Deffand. Les « badineries charmantes » dont parle Montesquieu sont les petites comédies que l'on jouait à l'hôtel de Brancas, et dont deux ont été publiées par de Loménie (*op. cit.*, pp. 301 et 333). Duclos y jouait les rôles de valet.

autres. Ne dois-je pas désirer de commencer par M. de Forcalquier ?

Adieu, mon très cher confrère, agréez, je vous prie, mes sentiments pleins d'estime, etc.

### 376. — Mme GEOFFRIN A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 16 août [1748].

On m'a porté de votre part, mon cher Président, un exemplaire de la dernière édition de vos *Romains*, très bien reliée. Je n'aurais pas été digne de cette faveur si je l'avais attendue patiemment. Aussitôt qu'il apparut, je l'ai acheté, et il était déjà lu et relié; mais le vôtre va prendre la place du mien dans ma bibliothèque, dont il fera l'ornement, non seulement parce qu'il est fait par vous, mais parce qu'il m'est donné par vous. Je m'en rengorge bien; je conterai cela à mes petits-enfants. Ma petite-fille, à qui je l'ai montré, en a augmenté de considération pour moi : elle voit bien que sa grand'mère n'est pas une mère grand à l'ordinaire.

Il a couru ici un bruit que vous manquiez à la parole que vous nous aviez donnée si authentiquement de revenir cet hiver, mais je ne veux pas croire cela si légèrement, que vous soyez capable de cette noirceur. J'espère que l'ennui vous chassera de Bordeaux et nous ne vous chicanerons pas sur le sentiment qui vous ramènera, pourvu que nous vous revoyions.

Ma fille[1] a eu une fluxion effroyable dans la tête, qui l'a empêchée de suivre Mlle de la Roche-sur-Yon aux eaux. J'en ai été très fâchée; ce voyage était très

1. Mme de La Ferté-Imbault.

agréable pour ma fille, et aurait été très bon pour sa santé ; le bruit et le mouvement lui sont nécessaires. La princesse a paru très fâchée de partir sans elle; pour Mme de Tournemire, elle en a été plus que fâchée. J'ai eu de ses nouvelles depuis son départ; elle se porte bien. Elle a trouvé à Commercy le Voltaire et la Du Châtelet qui sont, l'un et l'autre, plus ridicules qu'on ne peut dire, et qui sont haïs et méprisés autant qu'ils le méritent[2]. Je prédis que dans dix ans ils n'auront pas un lieu où reposer leur tête. On doit jouer ces jours-ci la *Sémiramis*[3]; on attend cela avec impatience, parce qu'on a un très grand besoin de nouveautés.

Pour moi, mon cher Président, je n'ai besoin que de vous; je vous attends avec beaucoup d'impatience, et je vous reverrai avec un très grand plaisir.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu,— à Bordeaux.*

### 377. — MONTESQUIEU AU PRINCE CHARLES-ÉDOUARD.

Browne (James), *A history of the Highlands*, t. IV, p. 38; d'après l'original qui se trouve dans les Stuart papers. — Pichot (Am.), *Histoire de Charles-Édouard*, t. II, p. 345.

A Bordeaux (?)[a], le 19 d'août 1748.

Monseigneur,

L'honneur que votre Altesse Royale m'a fait de

a) *Browne lit* « Barsasce », *que Pichot interprète* « Barsac ».

1. Sur le séjour de Voltaire et de Mme Du Châtelet à Commercy et Lunéville, voyez Maugras, *La cour de Lunéville*, p. 327 et suiv.
2. La première eut lieu le 29 août.

m'envoyer sa protestation[1] est une nouvelle marque que je reçois de ses bontés. Elle est écrite avec simplicité, avec noblesse et même avec éloquence, car c'est en avoir que d'exprimer si bien ce que vous sentez pour les braves gens qui vous ont suivi dans vos victoires et dans vos malheurs. Ainsi, Monseigneur, comme vous le dites très bien, vous êtes un auteur et, si vous n'étiez pas un si grand prince, M^me^ la duchesse d'Aiguillon[a] et moi nous serions fait [un honneur?] de vous procurer une place à l'Académie française. Je demande à Votre Altesse Royale la permission de lui parler de la part [?][b] que je prends aux événements de sa vie : la fortune peut l'agiter, votre gloire n'est pas dans ses [*sic*].

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, de Votre Altesse Royale, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

### 378. — HELVÉTIUS A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Bayonne, ce 26 août [1748].

Je sais que je devrais mettre « Monsieur » en haut, mais je sacrifie le respect au sentiment. Je vous dirai donc, mon cher ami, que vos ordres seront exécutés, qu'à mon départ pour Paris, j'en laisserai à l'entre-

a) *Browne* : de Guillon. — b) *Browne* : a la parliament.

1. Voyez la lettre 374.

poseur du tabac pour placer la femme à laquelle vous vous intéressez[1].

Je suis charmé que votre charge soit vendue[2]: plus vous romprez des chaînes qui vous attachent à Bordeaux, plus je serai ravi, car j'aime à voir ce que j'admire et ce que j'aime. A propos d'admiration, c'est toujours au mois d'octobre que nous aurons votre ouvrage? Car j'imagine qu'il ne faut pas trop longtemps laisser le public dans l'attente: sa curiosité s'émousse; mais après tout, votre ouvrage la fera toujours renaître.

M. de Laistre[3] veut apparemment venir à Barèges; je suis encore pour un mois ici; je ne crois pas que vous puissiez être à Bordeaux avant ce temps; cependant s'il veut avoir un bon lit et une belle vue à Bordeaux, je lui offre mon appartement. Vous pouvez lui mander, puisque vous lui écrivez, qu'il me marque le jour de son départ de Paris, et je donnerai des ordres pour qu'il trouve tout prêt à le recevoir.

M. de Forcalquier se porte comme un crocheteur[4],

1. Cf. la lettre 397.

2. Le 4 août 1748, Montesquieu vendit sa charge de président au parlement de Bordeaux à André-François Leberthon, pour la somme de 130,000 livres (Quittance finale du 22 juillet 1754. Arch. Gironde, 3 E 12191, p. 840).

3. Secrétaire du Roi depuis 1724. Voltaire dans la *Fête de Bélébat* (éd. Moland, II, 296) lui adresse ces vers :

Doux, sage, ingénieux, agréable Delaistre,
Vous avez gagné mon cœur
Dès que j'ai pu vous connaître.
Mon estime envers vous à l'instant va paraître:
Je vous fais mon enfant de cœur.

4. Sa mauvaise santé était proverbiale: « Pour celui-là, il est mort, Dieu merci! et nous n'entendrons plus dire à tout le monde: Comment se porte M. de Forcalquier? » D'Alembert à Mme Du Deffand, 16 février 1753 (*Correspondance complète de la mise Du Deffand*, éd. Lescure, I, 165).

mais Mme de Rochefort est malade; tous deux me chargent de vous faire mille compliments. Mme de Tencin m'a donné la même commission, dont je m'acquitte avec grand plaisir, puisqu'elle me fournit une occasion de vous renouveler les assurances de l'attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur [d'être], mon cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

HELVÉTIUS.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Clairac.*

### 379. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Jouy, 2 septembre [1748].

J'ai relu, Monsieur mon cher confrère, avec un nouveau plaisir la seconde édition[1] que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer. C'est un ouvrage qui appartient autant aux philosophes qu'aux historiens. La morale qui résulte des faits et des raisonnements est bien d'une autre conviction que celle qui n'est produite que par les réflexions. Je trouve de tout dans votre livre, jusqu'aux beautés du dramatique. Je n'avais encore senti nulle part la terreur que m'inspirent ici les Romains; vous ne laissez point d'asile sur la terre contre leur orgueil et ce sont toujours les grands hommes, comme de raison, qui en sont les victimes. Cela me confirme de plus en

1. Des *Considérations*.

plus dans l'opinion que l'héroïsme est le fléau du monde, quand il n'est pas tempéré par la justice.

Mais, mon cher confrère, vous en tiendrez-vous là? Quoiqu'il n'y ait en effet que la grandeur romaine qui soit digne de l'étendue de votre génie, il y a pourtant encore bien de l'espace pour vous dans l'histoire de l'univers. Il vous sera peut-être moins commode d'écrire des faits qui ne tiendront pas à un système général, mais cela même donnera plus d'exercice à votre esprit philosophique et à votre talent de démêler les hommes. Vous jugerez leur inconséquence, vous expliquerez les faits par les passions diverses qui les ont produits, vous nous ferez connaître la source de la contrariété des lois par les intérêts opposés qui les ont dictées. Vous avez fermé votre théâtre à la destruction des deux empires, vous ferez lever la toile à la nouvelle race de souverains qui s'est formée depuis le Bosphore jusqu'à l'Islande. L'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre fourmillent de sujets bien grands. Notre France seule suffit à de grandes réflexions, surtout notre troisième race où, malgré l'indifférence presque totale des souverains, on remarque un projet suivi de monarchique, qui se consomme dans l'autorité absolue de Louis XIV. Si vous voulez passer de la politique aux lettres, quel champ ne s'ouvrira pas pour vous, et l'histoire de l'esprit des hommes n'est-elle pas aussi agréable que celle de leurs passions? Voilà l'ouvrage que je désire depuis si longtemps et qui vous était réservé. Faites voir que le moral a son calcul, ainsi que le physique, et rassurez les hommes qui sont rebutés de tendre à un bonheur auquel ils n'atteignent jamais, en leur montrant combien de

secrets ont été découverts par la recherche inutile du grand œuvre[a] et de la quadrature du cercle. On a trouvé, chemin faisant, des remèdes et des courbes nouvelles, de même qu'en cherchant l'état stable du bonheur, on trouve des situations et des moments agréables.

Je ne sais pas en vérité pourquoi je vous dis tout cela, mais je me laisse entraîner au plaisir de causer avec vous, avec d'autant moins de contrainte que l'indulgence fait une des grandes parties de votre philosophie.

Adieu, mon cher confrère, on nous fait espérer de vous revoir bientôt. Vous avez perdu des choses admirables: des actrices dignes des comédies excellentes qu'elles ont jouées, et des auditeurs dignes des unes et des autres. Vous connaissez mon tendre et respectueux attachement.

HÉNAULT.

### 380. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, le 4 septembre 1748.

Monsieur.

Votre carrosse de Limoges est un lambin. Je croyais recevoir hier votre dernier paquet et nous voilà renvoyés de huit jours, au grand déplaisir de l'imprimeur, réduit à chômer. Avant que le texte à corriger vienne, vos corrections sont venues par la

a) *Biffé :* de la pierre philosophale.

poste. J'en ferai usage et je n'ai point livré le chapitre XXIII, puisque vous me l'envoyez retouché. Je suis fâché que vous repreniez le désir de faire distinguer les six parties, après vous en être désisté; l'imprimeur s'est arrangé sur ce pied-là, et voilà de nouveaux cartons à faire. D'ailleurs la copie n'a pas été conservée assez soigneusement pour savoir où ces parties sont marquées et, en cas que vous persistiez à faire des cartons pour cela, il faudrait me marquer à quels livres vous les rapportez. Enfin ne faudrait-il point faire une partie pour les lois romaines, une exprès pour les lois françaises et une pour les lois féodales? Car cela est assez distinct. J'avoue que l'ouvrage me paraît aller aussi bien avec la seule distinction des livres; cependant on suivra ce que vous ordonnerez.

Ne serait-il point à propos, outre l'addition explicative du titre dont nous sommes convenus, d'y ajouter: *avec des recherches nouvelles sur les lois romaines, touchant les successions, sur les lois françaises et sur les lois féodales*, ou quelque chose d'approchant[1].

Vous ne m'avez encore rien répondu sur la demande que fait l'imprimeur, si l'on mettra un avertissement ou une préface. Je suppose que vous ne voulez rien mettre, ni rien laisser mettre par le libraire.

Vous ne me donnez non plus aucun ordre sur les 70 exemplaires qui vous sont destinés. Voulez-vous

1. Montesquieu s'arrêta à la rédaction suivante: *De l'Esprit des Loix ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc., à quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les loix Romaines touchant les successions, sur les loix françoises et sur les loix féodales.*

que je les fasse brocher ou cartonner? On peut les donner honnêtement comme cela, au lieu qu'on n'oserait les donner en feuilles. D'ailleurs, c'est un moyen de les collationner et de bien placer les cartons, ce qui est essentiel. Je le ferai faire assez proprement et à bon compte.

Ensuite comment faut-il vous faire parvenir cela? Car vous savez comment la Chambre syndicale de Lyon est terrible: on arrête tout livre imprimé hors de France et il faut un ordre de M. le chancelier pour en avoir mainlevée. Cet article n'est point prématuré, parce que je vois que vos réponses sont trois semaines à venir et qu'il ne faut pas plus de temps pour achever le livre.

Peut-être préparez-vous déjà quelques additions ou changements pour une deuxième édition qui sera nécessaire dans peu. J'espère que vous mettrez le libraire en état d'avoir toujours cet avantage par devers lui pour empêcher la contrefaction [*sic*], car il est fort à craindre qu'on ne lui joue ce tour.

Vous auriez eu une belle occasion de parler plus à fond du duel dans vos Lois françaises ou féodales. Cependant je crois que vous avez jeté quelques principes[1]. J'aurais voulu un chapitre sur cet article, dût-il être aux dépens du chapitre *sur le crime contre nature*[2], dont on pourrait se passer.

Vous aviez bien raison d'annoncer que le château de l'abbé Dubos périrait en poudre; tout ce que vous dites là-dessus est bien curieux et bien ramené aux sources. Personne ne sait comme vous trouver les racines naturelles des choses. Pendant que vous

1. *Esprit des lois*, XXVIII, chap. 20.
2. *Esprit des lois*, XII, chap. 6.

êtes en train et que Dieu vous donne la santé, ne négligez pas de mettre en ordre d'autres observations de vos voyages, dont m'a parlé l'abbé Cerati avec grande estime.

J'ai l'honneur d'être, avec un singulier respect, votre très humble, etc.

VERNET.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux*[a].

### 381. — Mme GEOFFRIN A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, 7 septembre [1748].

Mon cher Président,

J'ai reçu une lettre de vous, très tendre et très galante, et aussi flatteuse pour ma vanité que touchante pour mon cœur: mais il y a un imbroglio que je veux éclaircir.

Il paraît par votre lettre que vous en avez reçu une que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a environ trois semaines, puisque vous vous plaignez très joliment des louanges que je vous donne dans la mienne. Vous me dites qu'il faut vous épargner, que ceux qui ont peu de vanité sont plus près de l'orgueil que les autres; cela est fin et je l'entends fort bien. Mais ce que je n'entends pas, c'est que dans le post-scriptum de votre lettre, vous me dites que je ne vous ai pas remercié de votre livre des

a) *Montesquieu a écrit sur la lettre :* Répondu.

*Romains* que l'on m'a apporté de votre part. Eh! mon cher Président, vous ne savez ce que vous dites ni ce que vous faites. C'est par le remerciement le plus tendre et l'expression de la reconnaissance la plus parfaite que j'ai commencé ma lettre. Je me souviens que je vous disais qu'on m'avait apporté votre livre de votre part, mais que j'aurais été indigne de cette faveur si je l'avais attendue tranquillement; que j'avais acheté le livre dans le moment même qu'il avait paru, que le vôtre ferait l'ornement de ma bibliothèque pour sa belle reliure, mais que le mien avait été déjà lu et relu. Vous voyez bien, mon cher Président, que vous n'êtes qu'une bête de me dire que je suis une ingrate.

De plus, vous êtes un étourdi de me faire compliment sur l'honneur et sur le bonheur que j'ai eus de voir M^me^ de Mirepoix; il est vrai qu'elle est venue voir ma fille, mais elle a eu tant de peur de me voir, qu'après avoir promis à ma fille de se trouver à l'opéra dans la loge de M^lle^ de La Roche-sur-Yon un jour que ma fille en disposait, ayant appris que j'y serais, elle n'y vint pas. Mais je ne l'en crois pas moins un ange, indépendamment de l'esprit, des charmes et des grâces qu'elle possède au souverain degré comme ces Messieurs. Elle a de plus le talent de jouer la comédie, comme on croit et comme on dit qu'ils la joueraient; il est vrai qu'il n'y a qu'une voix qu'elle joue comme un ange[1]. Vous aurez ce délicieux plaisir cet hiver, mon cher Président, de la voir et de l'entendre. Les pièces que l'on joue sont

1. M^me^ de Mirepoix jouait les rôles de grande coquette dans la troupe de l'hôtel de Brancas. Cf. de Loménie, *La comtesse de Rochefort* p. 43.

charmantes: elles sont de M. de Forcalquier et de M. de Nivernais[1]; cela fait de bons auteurs.

La *Sémiramis* de Voltaire est le sujet des conversations depuis huit jours. Je vous dirai seulement que les gens sensés ne la trouvent pas aussi merveilleuse que l'on l'avait annoncée, ni aussi mauvaise que le public la trouve. La faction que l'on a faite pour la faire réussir est ce qui l'en empêche; on est indigné de toutes les menées de Voltaire et de la frénésie de ses enthousiastes.

Quoique je vous aie dit plusieurs fois dans cette lettre que vous n'étiez qu'une bête, je suis assez juste pour trouver que vous avez vendu vos charges tout aussi bien qu'aurait fait un homme d'esprit, et je vous en fais mon compliment. J'en reçois de tous ceux qui savent combien je vous aime. Ils croient aussi bien que moi que nous allons vous posséder un peu de suite. Je vous attends cet hiver avec beaucoup d'impatience. Notre petite comtesse[2] est bientôt à la fin de ses peines, c'est-à-dire à la fin du voyage de Plombières[3]; ce voyage l'a beaucoup fatiguée. Elle a été fort fâchée de n'avoir pas eu cette année ma fille avec elle; je ne sais si je vous ai mandé qu'une fluxion très violente dans la tête l'avait empêchée de suivre M^lle^ de La Roche-sur-Yon. Elle se porte mieux à présent; elle est allée à Versailles voir le roi de Pologne; il n'avait qu'un cri après elle: il l'a baisée tout autant qu'il faisait à Lunéville[4].

1. Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais (1716-1798), qui épousa la comtesse de Rochefort en 1782.

2. M^me^ de Tournemire (?).

3. Sur l'ennui du séjour de Plombières, cf. Maugras, *La cour de Lunéville*, p. 339 et suiv.

4. Cf. Ségur, *Le royaume de la rue Saint-Honoré*, p. 143.

Vous me dites que votre fils vous a demandé la permission de venir à Paris; vous ne me dites point si vous avez dit oui. Ma fille ne l'aura pas absolument à elle toute seule: je prétends bien en avoir aussi ma petite part; j'aurai recours à vous si la drôlesse veut tout prendre.

Adieu, mon cher petit Président; je suis dans l'espérance de vous revoir bientôt.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 382. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 11 septembre 1748.

Votre dernier paquet est arrivé, Monsieur, et j'y ai aussitôt fait les corrections et additions que vous m'aviez envoyées. Mais celle du chapitre 11 du livre XXX n'était pas venue à temps; c'est celle où l'on dit qu'*il y avait dans les villes un corps de bourgeoisie, un sénat et des magistratures de police*[1]. Voyez si cela vaut la peine de faire un carton. La multiplication des cartons est toujours une défectuosité et, d'ailleurs, elle fait soupçonner plus de mystères qu'il n'y en a. Cependant on suivra vos ordres sur cet article.

Ne tardez pas à me répondre sur chaque point de

1. L'édition princeps donne: « Il y avait dans les villes des corps de bourgeoisie »; l'édition de 1749 in-4° corrige: « Il y avait dans les villes à peu près la même administration que chez les Romains: des corps de bourgeoisie, un sénat, des cours de judicature. »

ma dernière lettre, parce que voici une besogne qui tend à sa fin. Dans quinze jours tout sera fini. Votre jugement général sur le livre de l'abbé Dubos et sur les sources de l'illusoire qui s'y rencontrent est admirablement bien touché. Je me réjouis de ce que tout sera fini avant nos vendanges. Je n'aurais pas eu le courage de quitter parce qu'il faut si bien aller que chaque feuille me passe deux fois par les mains, et j'aurais été fâché d'être assujetti à rester dans la ville comme l'année dernière. Vous pouvez dire à présent avec plus de droit qu'Ovide : *Exegi monumentum*, etc. Ce sont de belles leçons données aux rois et aux peuples.

J'ai l'honneur d'être, avec une singulière estime et vénération, votre très humble et obéissant serviteur.

J. VERNET.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux*[a].

### 383. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 14 septembre 1748.

Je reçois en ce moment votre lettre de Clairac qui me donne les réponses que je désirais. On fera un carton pour l'endroit que vous désirez et la correction est venue à temps pour l'article *Des prélats approuvant*, etc. On imprimait actuellement

a) *Montesquieu a écrit sur la lettre :* Répondu.

ce chapitre. Mais, Monsieur, M. Mussard me dit qu'il n'a point vu de préface, non plus que moi, et le libraire ne l'a pas. Ainsi ayez la bonté de me l'envoyer par lettre. La chose presse, et c'est pourquoi je ne perds pas un moment à vous l'écrire. Comme j'ai l'honneur d'être assez lié avec M. de Champeaux et que M. Cramer est mon ami, je pourrais leur offrir comme de mon chef un exemplaire de l'ouvrage, dont ils savent bien que je procure l'édition. Ils sentiraient bien ce que cela veut dire et cela sauverait la conséquence. Les exemplaires qui vous reviennent resteront dans ma maison clos et couverts.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très humble et obéissant serviteur.

J. Vernet.

### 384. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 20 septembre 1748.

Ne vous mettez pas en peine, Monsieur, de m'envoyer la préface, comme je vous en priais il y a six jours; elle s'est retrouvée chez le libraire, à qui M. Mussard l'avait remise avec le premier cahier. Le père Barrillot, qui l'avait reçue, étant mort, le fils n'en avait aucune connaissance; M. Mussard ne s'en souvenait point et moi je ne l'avais jamais vue. Ainsi rien ne nous manque et dans moins de quinze jours tout sera fini. Je vous proposais de permettre que j'offrisse un exemplaire à M. de Champeaux et

un à M. Cramer de mon chef et vu mes relations avec eux, encore pourtant qu'ils pourraient bien comprendre que c'est vous qui ne voulez point paraître.

Le moyen d'avoir de quoi faire une étrenne aux garçons imprimeurs et en même temps de faire coudre à vos frais les exemplaires à donner, c'est de me faire donner par le libraire, en argent, la valeur de deux exemplaires pour votre compte, moyennant quoi il y aura de quoi tout acquitter.

M. Mussard est parti hier pour Dijon, afin de terminer avec M. de Saint-Contest[1] l'arrangement territorial auquel il travaille depuis longtemps.

Je pense qu'il serait pourtant bien étrange que vous n'eussiez pas un exemplaire de votre ouvrage, ne fût-ce que pour voir comment il est exécuté. Celui de M. Burlamaqui vous en donnera l'idée. Qui voit l'un voit l'autre pour le papier, le caractère et la correction.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très humble et obéissant serviteur.

J. Vernet.

P.-S. — Il me semble que la concession faite par Justinien aux Francs ne regarde que quelques terres que les Goths d'Italie avaient en Provence et que l'Empereur abandonne volontiers aux Français, afin qu'ils ne donnassent pas de secours aux Goths[2].

1. Fr.-D. Barberie, marquis de Saint-Contest (1701-1754), chargé en juillet 1749, de négocier pour le gouvernement français la délimitation entre la France et Genève.

2. *Esprit des lois*, XXX, ch. 24.

### 385. — MONTESQUIEU A BULKELEY.

Minute. Arch. de La Brède.

Ce 20 octobre 1748.

Depuis la réception de votre lettre, Monsieur, j'ai toujours été errant, pour tâcher de porter quelque remède à la désolation de toutes mes petites terres. Eh bien! ne me respectez donc plus, car j'ai vendu, Dieu merci, toutes mes charges[1], mais augmentez votre amitié, puisque je ne tiens qu'à vous.

Vous me faites bien plaisir de me dire que vous avez parlé de moi avec Mme de Mirepoix; cette seule conversation vaut la renommée. Je ne voudrais chanter que pour vous et pour les Muses. Je suis bien flatté du souvenir du Prince[2], et du grand Prince qui m'honore de ses bontés; faites-lui, je vous supplie, ma cour et vous qui savez si bien dire, parlez pour moi.

Je vous dirai que je n'ai pas osé prendre la liberté de présenter mes *Romains* à Mademoiselle[3]; j'ai fait là-dessus violence à mon ambition. Dites-lui, je vous prie, que dans cette occasion il ne m'a manqué qu'un présent digne d'elle, mais, quand elle l'aurait reçu avec bonté, cela ne m'aurait pas consolé du malheur que j'ai de ne pouvoir lui faire ma cour.

Cette paix qui descend du ciel descend bien lentement; j'ai toujours peur qu'il ne lui prenne fantaisie de s'en retourner dans un pays qui vaut bien mieux que le nôtre. Je trouve les préliminaires remplis de

1. Cf. ci-dessus, p. 48, n. 2.
2. Charles-Édouard.
3. Mlle de Charolais.

modération, c'est-à-dire de bon sens; il semble qu'on n'ait travaillé que pour le bien de la chose même. Ceux qui ont dit que cette paix ne nous procure pas d'assez grands avantages ne se connaissent guère dans les vrais avantages que les rois doivent se proposer. N'est-ce rien que de faire penser à l'Europe qu'on ne veut pas la subjuguer? La manière de penser des sujets fait la puissance intérieure des rois, la manière de penser des autres peuples fait leur force extérieure; une puissance que l'on craint est à demi abattue.

Je vous prie d'agréer mes respects et de me permettre d'avoir l'honneur de vous embrasser.

Voulez-vous bien faire à Mme de Bulkeley mes compliments respectueux.

### 386. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Govone[1], le 20 octobre 1748.

J'ai passé les bornes de la discrétion par mon retardement à répondre, mon cher ami, à votre lettre du 29 décembre de l'année passée. Je me flatte que cela ne nuira pas à la bonne opinion que vous devez avoir de mon amitié qui est toujours la même. C'est la fatalité qui accompagne les longues absences et celle de la guerre qui a coupé la communication jusqu'à présent. Je puis aussi y ajouter que j'ai été ballotté avec mon ambassade de Rome[2], qui m'a tracassé, sans que j'y aie eu la moindre faute, ne

1. *Govone* (Piémont, prov. de Coni).
2. L'ambassade de Malte à Rome.

l'ayant ni cherchée ni désirée; je crois que c'est la malédiction de Mme de Tencin qui m'a attiré le malheur de me trouver impliqué dans cette tracasserie; j'ai tâché de m'en tirer, mais il faut marcher et obéir: j'attends le dénouement pour me mettre en chemin. Il se peut que je m'accommode de ce pays-là; je n'ai de la répugnance d'y aller que parce que j'avais fait mon plan pour me tenir en repos ici et que je suis fâché de le déranger. D'ailleurs on n'est pas prévenu pour les façons franches de la cour de Rome quand on y a des affaires et qu'on est dépendant. Je vous en dirai mon avis après quelques mois de séjour. Ce qu'il y a de douloureux, c'est qu'il faut se séparer de tout ce qui m'attache ici et avoir le regret de faire continuer les ouvrages pour les perfectionner, sans avoir le plaisir d'y assister.

Vous sentez combien ce sacrifice doit me coûter: les terrasses et jardins sont presque achevés; je fais bâtir une aile du château, qui manquait, où j'aurai un corps de logis complet, séparé et qui fait corps avec le reste; au-devant de cette aile il y a une belle terrasse à niveau du plain-pied et trois autres étages de jardins en terrasse au-dessous. Il faut toujours se donner quelque occupation; celle-ci est de mon goût; je suis assuré que vous l'approuveriez, voyant la situation qu'on ne peut pas rendre. Mon frère en est tout au moins aussi occupé que moi; nous vous y souhaitons souvent, avec le regret d'y penser inutilement; il vous assure de la continuation de sa vive amitié.

Vous ne m'avez pas encore tenu parole au sujet du livre que vous me promettez dans votre lettre; je l'attends avec l'empressement que j'ai pour tout ce

qui vient de vous. Souvenez-vous de l'engagement que vous avez pris de me distinguer du public et de me l'envoyer tout frais moulu. Si d'Aube[1] en a écrit d'autres que celui qui n'a pas été débité, je vous dispense de m'en régaler. Voyez si quelque chose peut vous faire plaisir à Rome; je ne négligerai rien pour vous satisfaire. Je vais y mener une vie sérieuse; cela est à sa place; nos beaux jours sont passés. Il faut tâcher d'avoir le bon esprit de s'accommoder sans une extrême violence à ce qui convient à l'état présent. Vous ne m'auriez pas cru capable de morale dans le temps de mes folies et de vos persécutions; la retraite a dissipé bien des nuages. Il n'en fallait pas moins pour effacer dix années de séjour à Paris.

Que mon sérieux ne vous effraie pas, ne m'en aimez pas moins, je vous prie, et soyez persuadé qu'en quelque situation que soit mon esprit, vous y serez toujours placé de la même façon, c'est-à-dire infiniment estimé et aimé au delà de toute expression.

SOLAR.

### 387. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Paris, 4 novembre [1748].

On dit, mon cher confrère, que l'année est admirable. Je me recommande à vous avec instance, et je vous prie de m'ordonner une pièce de vin, si grande

1. Fr. Richer d'Aube (1686-1752), neveu de Fontenelle. Il avait publié, en 1743, un *Essai sur les principes du droit et de la morale* (Paris, in-4°) qu'il accusa Montesquieu d'avoir pillé. Cf. Laboulaye, t. III, p. XXVI.

qu'elle puisse être, et toute la meilleure. Je vous promets de vous attendre pour l'entamer : *non alia bibam mercede*[1].

Vous savez tous les plaisirs qui vous attendent ici : une actrice inimitable, *dulce ridentem, dulce loquentem*[2], des comédies que du temps de Térence on aurait attribuées à Scipion et à Lælius, et des ballets qui sont dignes de tout le reste[3]. Il ne nous manque que vous, mon cher confrère, car les bons spectateurs sont aussi rares que les bons comédiens. Il ne faut pourtant pas vous tromper ; toutes les pièces ne sont pas égales et on nous en prépare deux que je suis obligé de convenir qui le cèdent de beaucoup aux premières.

Adieu, mon cher confrère ; continuez de m'honorer de vos bontés et croyez que rien n'égale mon attachement et mon respect. H.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu,— à Bordeaux*[a].

### 388. — MUSSARD A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, 4 novembre 1748.

Monsieur,

Je ne saurais m'en tenir aux remerciements que j'ai faits à M. Vernet, il me semble que c'est ne

a) *Montesquieu a noté sur la lettre :* Répondu. Envoyé la barrique.

1. Horace, *Od.*, I, 27.
2. Horace, *Od.*, I, 23.
3. Il s'agit ici des comédies de l'hôtel de Brancas : l'actrice inimitable est Mme de Rochefort, les auteurs Forcalquier et le duc de Nivernais, sans parler du président Hénault lui-même qui pourrait bien avoir composé les ballets (cf. H. Lion, *Le président Hénault*, p. 206 et suiv.).

remercier qu'en effigie. Agréez que je m'adresse à vous-même, Monsieur, pour vous témoigner combien je suis sensible à l'honneur de votre souvenir et à la précieuse marque que vous avez bien voulu m'en donner.

J'ai été bien fâché de ce qui a transpiré. Je n'ai point été surpris que l'on devinât: le soleil étant unique, il a beau s'envelopper d'un nuage, le jour qu'on voit, la chaleur qu'on ressent ne peut s'attribuer qu'à lui. Mais j'aurais voulu que chacun sentît la nécessité de la discrétion; malheureusement c'est trop exiger dans une affaire où ce que la petite vanité des uns leur donne la démangeaison de dire, du moins à l'oreille, l'intérêt d'un autre l'engage à le dire presque ouvertement. J'espère qu'il n'en arrivera rien de fâcheux.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de vénération et d'attachement qui vous sont si bien dus, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MUSSARD.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, etc., — à Bordeaux.*

### 389. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 4 novembre 1748.

En conséquence, Monsieur, de vos derniers ordres, j'envoie aujourd'hui à Lyon à M. Bordes de Malsard un exemplaire de l'*Esprit des lois* en

grand papier en feuilles, en lui en donnant avis. Vous croyez que c'est une chose aisée que d'envoyer un gros livre d'ici à Lyon. Sachez qu'il y a là une Chambre syndicale qui ne laisse rien passer et qu'aucun voyageur n'ose affronter, de sorte qu'il a fallu recourir à des voies supérieures. M. de Champeaux, à qui j'ai présenté un exemplaire des *Lois* de la façon que je vous ai dite et qui entre à merveille dans la raison de cette façon, a bien voulu écrire à M. Pallu[1], intendant de Lyon, en le priant de permettre qu'on lui adressât ce paquet par la poste; la permission est venue et j'en profite: l'enveloppe extérieure est pour M. l'intendant, la sous-enveloppe porte l'adresse de M. Malsart à qui j'en écris; ce sera à lui de l'acheminer à M. de Secondat, à Bordeaux. Mais peut-être faudra-t-il qu'il laisse prendre lecture du livre à M. l'intendant, auquel cas cela retarderait l'envoi.

Ce n'est pas le seul bon office que M. de Champeaux nous rende; comme il fait tout le cas possible de vos lumières et de votre amitié, il ne s'est servi de la confiance qu'on lui témoignait que pour faire entendre d'avance à ceux qui approchent du centre, que cet ouvrage ne doit rien contenir qui fasse ombrage et que l'unique raison pour le faire imprimer hors du royaume, c'est que des écrivains d'un certain ordre ne sauraient s'assujettir aux vétilleuses formalités qui s'observent là-dessus en France, etc. Il a envoyé ce livre depuis huit jours par la poste à M. le chancelier et à M^me^ de Tencin et il en écrit, sans doute comme il en parle, comme d'un ouvrage

1. B.-René Pallu du Ruau, intendant de Lyon de 1738 à 1750.

plein de vues fines, justes et profondes, exprimées avec une netteté et une brièveté heureuses. C'est aussi le jugement qu'en portent tous nos bons esprits, entre les mains de qui ce livre est depuis huit jours. J'allai voir, l'autre jour, à la campagne un de mes amis malade : sa femme le grondait de ce qu'il ne quittait point ce livre depuis cinq jours. On y trouve autant de choses que de mots, et de grandes choses, des choses originales, des choses utiles au genre humain. Attendez-vous à tout l'éclat qu'un livre puisse avoir. Vous commencerez à en apprendre l'effet à Paris après la Saint-Martin; l'écho des pays étrangers vous parviendra plus tard. Prendrez-vous le parti de vous tenir coi à Bordeaux pendant que le livre fera bruit? Il ne manquera pas de contradicteurs, mais l'admiration l'emportera. Je ne souffre point ici que ceux qui vous soupçonnent vous nomment, et je me suis avisé de vous appeler simplement *M. de l'Esprit;* ce nom pourrait bien vous rester ici et il ne va pas mal.

M. Mussard, à qui je n'ai pas manqué de présenter un exemplaire, vous doit écrire. M. Cramer, dans le même cas, n'ose pas vous remercier. Ces trois exemplaires, celui que je vous envoie, celui qui me revient et les deux dont le libraire me donnera la valeur pour les mêmes prix, dont je vous ai parlé comme étrenne aux ouvriers relieurs et emballage à faire, ces exemplaires, dis-je, prélevés, il en reste soixante-trois que je vais vous faire emballer pour les envoyer en Hollande à l'adresse que vous m'avez marquée.

Quoiqu'il y ait peu de fautes d'impression dans le livre du jour, il s'en est pourtant glissé quelques-

unes par mon absence et par l'inadvertance du correcteur ordinaire ; je vous en fais excuse d'avance. Cependant, à tout prendre, vous serez content, j'espère. C'est ce que vous aurez la bonté de me faire savoir dès que vous aurez reçu le livre, comme aussi les corrections que vous ferez pour une nouvelle édition à laquelle il faudra bientôt venir.

Le libraire voulait vous écrire, mais, comme il doit vous ignorer, je me suis chargé de vous faire de sa part les grands remerciements qu'il vous doit. Je vous en fais aussi pour la confiance dont vous m'avez honoré et je vous prie de me compter au rang de ceux qui admirent le plus cette belle production et qui vous sont le plus sincèrement dévoués.

J. VERNET.

P. S. — On a tiré peu d'exemplaires en grand papier comme celui que vous recevrez. Le livre se vend ici sur le pied de dix-huit livres de France les deux volumes.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 390. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec la dernière ligne autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 14 novembre [1748].

Si vous étiez à Paris, mon petit Romain, je pourrais vous donner l'*Esprit des lois;* bien entendu que ce ne serait que pour quelques heures.

J'ai le seul exemplaire qui soit encore dans Paris : si je voulais le prêter à tous ceux qui me le demandent, il ne me reviendrait qu'en morceaux. Comme on me l'a envoyé sans être broché et que je ne suis pas accoutumée à plier les cahiers, je n'ai pu en lire que quelques morceaux, et ce peu que j'en ai lu m'a paru admirable. Jugez quelle impression il a faite sur moi, puisque je ne connais aucune lecture, pas même celle de mes chers *Romains*, comparable au plaisir que celle-là m'a fait. Je vous en dirai davantage quand j'aurai tout lu, mais il a fallu sacrifier mon impatience à celle de M. Fontenelle, qui m'aurait mangé le blanc des yeux si je ne lui avais pas prêté l'ouvrage. J'ai eu la sottise de lui dire que je l'avais : depuis ce moment, il ne m'a laissé aucun repos qu'il ne l'ait eu. Son avidité pour cette lecture a été encore augmentée par la seconde qu'il a faite des *Romains*, dont il est véritablement enchanté.

Vous vous êtes tiré avec honneur de votre négociation avec Maran[1]. Il est bien dommage que vous n'ayez été chargé de celle de la paix ; en vérité, je ne crois pas qu'elle ait été plus difficile.

M^me^ la princesse de Conti a eu une indigestion de champignons qu'elle avait cueillis elle-même dans la forêt de Fontainebleau, dont elle a failli mourir ; elle en est guérie. Il lui reste présentement à guérir des remèdes qu'elle a pris : il y a au moins de quoi tuer quatre forts chevaux ; cette indigestion se convertit en attaque d'apoplexie. M. d'Aiguillon, qui était à Paris, ne sut faire autre chose, en

1. Voyez ci-dessous la lettre 396.

apprenant l'extrémité de la princesse, que d'avoir aussi son apoplexie. Il a été, aussi bien qu'elle, dans le péril le plus éminent; mais l'imiter est tout! Il est hors de danger présentement...

Adieu, mon petit Romain; vous ne savez pas combien je vous aime, si vous n'êtes persuadé que vous ne l'êtes de personne aussi tendrement que vous l'êtes de moi. Les bêtes, vos confrères, vous font mille compliments.

Je vous embrasse, mon cher ami.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 391. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec la dernière ligne autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 19 novembre [1748].

Je suis toute glorieuse, mon petit Romain, de ce que l'on s'adresse à moi pour vous faire tenir des lettres; c'est une preuve que l'on connaît mon attachement pour vous. Ils ont grande raison : la bonne, la solide amitié est préférable, surtout dans l'absence, aux gentillesses de toutes vos belles madames, qui ne l'emportent pourtant sur moi que quand vous êtes en présence ; cela soit dit en passant.

Helvétius et Saurin sont arrivés. Vous croyez bien que mon premier soin a été de m'informer de vos nouvelles; ils me font craindre que votre retour ne soit encore éloigné. J'en suis fâchée; je voudrais

jouir de votre esprit et de l'agrément de votre commerce; mes infirmités augmentent si fort qu'il n'y a pas lieu que je puisse espérer d'en jouir longtemps.

J'avance avec délices dans la lecture de l'*Esprit des lois;* tout le monde vous nomme; je soupçonne même que Maupertuis a dit à quelqu'un que vous lui en aviez montré une partie pour moi; je réponds constamment que cet ouvrage est digne de vous, mais que je n'en sais pas davantage.

Adieu, mon cher Romain; aimez-moi autant que vous le pourrez,

Et soyez sûr que je vous aime de tout mon cœur.

### 392. — Mme DUPRÉ DE SAINT-MAUR A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 23 novembre [1748].

Vous avez raison, Monsieur, et moi je suis en faute; mais vos injures m'en consolent si bien que je ne puis me repentir ni ne veux me justifier. Ce n'est pas que je n'eusse de bonnes raisons à alléguer: le livre[1] envoyé à M. Dupré sans la plus petite mention de votre très humble servante, qui en a pensé mourir de jalousie, serait une des moindres. Mais, soit que j'aie, comme vous le dites, l'esprit mal fait, je préfère un tort que vous voulez bien prendre la peine de me reprocher à une justification qui vous jetterait peut-être dans l'indifférence pour moi. Ma conscience d'ailleurs est fort nette: je suis sûre de

1. Les *Considérations*.

n'être point ingrate. Le plaisir que j'ai en lisant l'ouvrage me répond de ma reconnaissance pour l'auteur, car le plaisir est un bon garant de la gratitude.

Je n'ai point encore eu celui de lire l'extrait du *Journal des Savants*[1], mais je ne me suis point trop mal adressée en priant l'abbé Du Resnel[2] de me l'envoyer. Je n'ai jamais vu un homme plus content qu'il le fut hier, lorsque je lui dis ce que vous en pensez. S'il a pris quelque soin pour y réussir, je vous jure qu'il est bien dédommagé par votre approbation. Je suis bien fâchée que la force de la vérité m'oblige à vous dire que tout nous rappelle notre cher président, qu'à toute occasion nous en parlons et trouvons qu'il nous manque, car un ami de Bordeaux mériterait d'être traité comme un ami d'Allemagne et, si l'on croyait qu'il en prît quelque souci, on le haïrait d'y rester toujours. En vérité, tout autre que vous ne tiendrait pas à nos regrets, et reviendrait non seulement à Paris, mais au Marais nous rendre notre joie, nos plaisirs, et à mon père son emploi.

M. Trudaine et moi avons la tête tournée de la réputation d'un livre imprimé à Genève sous le titre de l'*Esprit des lois*, qui est si rare ici qu'on ne saurait l'avoir. Je viens d'écrire à M. Cramer pour le prier de nous l'envoyer; n'en avez-vous point déjà entendu parler ?

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

1. Septembre 1748, p. 555.
2. J.-Fr. Du Bellay du Resnel (1692-1763), membre de l'Académie des Inscriptions, traducteur de Pope, rédacteur du *Journal des Savants*.

### 393. — MONTESQUIEU A Mme DE TENCIN.

Minute. Arch. de La Brède.

Du 25 novembre 1748.

Je reçois une seconde de vos lettres[1], Madame, lorsque je faisais réponse à la première. Vous avez donc été la seule en état de me faire lire l'*Esprit des lois* si j'avais été à Paris. C'est sur les ailes de l'amitié qu'il a volé vers vous. Vous m'en dites du bien; je crois que c'est votre cœur qui en juge. Comme je n'ai pas des relations bien étendues, vous me ferez plaisir de m'écrire un peu sur cette matière; vous m'entendez.

Je reçois votre seconde avec une lettre charmante du héros de notre temps[2]; j'aurai bien de la peine à lui en écrire une qui soit aussi bien et il serait un peu honteux qu'il me surpassât aussi dans mon métier même; je lui pardonne pourtant de m'humilier dans mon petit coin.

J'ai grièvement blessé la charité dans l'éclat de rire que j'ai fait en lisant votre article de l'empoisonnement de Mme la princesse de Conti, guérie par une apoplexie et honorée de l'apoplexie de M. le duc d'Aiguillon[3]. Ne doutez point que la duchesse n'eût pardonné ces deux coups à la Providence. La princesse a mangé ces champignons par air, car les princesses aiment beaucoup le petit merveilleux.

1. Lettre 391.
2. Le duc de Richelieu.
3. Cf. la lettre 390.

Vous me dites un mot qui m'a fait plus d'impression que vos deux lettres: que vos infirmités augmentent. Au nom de Dieu, ne passez pas si vite sur un tel article; dites-moi tout, pour que mon imagination n'ajoute rien.

### 394. — LE NAIN[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Montpellier, ce 28 novembre 1748.

Je reçois, Monsieur, avec bien de la reconnaissance le présent que vous voulez bien me faire et dont je connais tout le prix. Il tiendra un rang honorable dans ma petite bibliothèque et il y remplacera seul les PP. Rouillé et Catrou[2] et tous les autres historiens modernes de Rome qui, dans un nombre infini de volumes de toutes grandeurs, disent bien moins de choses que vous ne faites dans un petit in-douze.

J'ai l'honneur d'être, avec autant d'attachement que de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE NAIN.

*Monsieur de Montesquieu, président du parlement de Bordeaux.*

1. Intendant de Languedoc († 1750), dont Montesquieu avait fait la connaissance à La Rochelle, chez le comte de Matignon. Cf. t. I, p. 437.

2. Rouillé et Catrou, *Histoire romaine depuis la fondation de Rome*, Paris, 1725-35, 21 volumes in-4°, ou 1737, 24 vol. in-12.

### 395. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 2 décembre [1748].

Voici, mon cher Romain, ce que je pense sur l'*Esprit des lois :* la Philosophie, la Raison, l'Humanité se sont assemblées pour composer cet ouvrage, et les Grâces ont pris soin d'en habiller l'érudition. Je ne connais rien que l'on puisse mettre à côté; je l'ai lu avec avidité et je serais fâchée d'avoir fini une lecture où le cœur, l'esprit et le bon sens trouvent également à se satisfaire, si je ne me promettais de la recommencer; il n'y a presque rien que je ne voulusse retenir.

Il est bien certain que l'on n'en permettra pas l'entrée dans ce pays-ci : il y a des gens qui n'ont ni le courage de dire les vérités, ni de permettre qu'on les dise. Comme je ne veux pas prêter à tout venant mon exemplaire, il y a des gens qui le viennent lire chez moi. Je m'enrichirais si je voulais mettre ces lectures à prix. Je n'ai jusqu'ici entendu que des applaudissements; il faut bien cependant s'attendre à quelques critiques. Je vous ferai part de celles qui me viendront. L'ouvrage est encore peu répandu; beaucoup de gens de ma connaissance le font venir. D'Aube en a un exemplaire ; vous jugez bien qu'il ne sera pas des admirateurs : il croit que l'on a chassé sur ses terres. L'oncle[1] au contraire admire de très bonne foi; nous en avons parlé

1. Fontenelle, oncle de Richer d'Aube.

ensemble et nous nous sommes trouvés parfaitement du même avis.

Helvétius n'a pu encore me remettre l'ouvrage dont vous l'aviez chargé pour moi: ses paquets n'étaient pas encore arrivés; il doit me le remettre aujourd'hui. Je vous prie d'en faire mes remerciements à l'auteur; je suis sûre que je le lirai avec plaisir puisque vous l'avez approuvé.

Encore un petit mot sur l'*Esprit des lois :* Prault me dit hier que s'il en avait seulement deux cents exemplaires, il ferait sa fortune; [que] si je voulais céder le mien, l'édition serait bientôt contrefaite; et qu'il se vendrait mieux et plus promptement que des brochures remplies d'ordures et de médisances.

Adieu, mon cher Romain; j'ai bien raison de vous aimer : je m'en estime davantage. Ma santé est un peu moins mauvaise depuis quelques jours. Venez me donner la joie de causer avec vous, de jouir de votre esprit et de votre amitié.

M. de Mirepoix est destiné pour l'ambassade d'Angleterre[1]. On prétend que sa femme a déclaré qu'il ne l'acceptera[a] que dans le cas où on le fera duc. Le prince Édouard occupe ici tout le monde; il a résisté à toutes les remontrances qu'on lui a faites de quitter ce pays[2].

Je vous embrasse, mon cher Romain; vous connaissez quel est mon tendre attachement pour vous; les expressions n'y peuvent atteindre.

a) *Tout ce qui suit est autographe.*

1. Il fut nommé le 1er janvier.
2. C'est le 10 décembre que Charles-Édouard fut arrêté à la sortie de l'Opéra et conduit à Vincennes.

### 396. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec la dernière ligne autographe. Arch. de La Brède.

A Passy, ce 28 décembre 1748 [1].

Notre Maran [2], mon petit Romain, n'a sonné mot de votre lettre. Je crois, comme vous me le dites, qu'un orgueil opiniâtre l'empêche de se rendre à nos sollicitations; il n'a nul besoin de la chambre en question et c'est pure malice à lui de vouloir la garder. Je suis persuadé que si vous étiez ici vous l'emporteriez, mais vos forces ne sont pas suffisantes de si loin.

Vous me dites que vous ne relevez plus que de Dieu et de votre épée. Pourquoi n'ajoutez-vous pas que vous viendrez bientôt jouir de l'avantage que vous donne la vente de vos deux charges; en conscience, le séjour de la province convient-il à un homme comme vous? Venez, mon cher ami, jouir dans la capitale de la réputation que vous vous êtes acquise, qui vient encore de s'augmenter par la nouvelle édition des *Romains* et venez faire jouir vos amis de la douceur et de l'agrément de votre commerce. J'espère que ma transplantation du faubourg me vaudra le plaisir de vous voir plus souvent.

Toutes les bêtes vos confrères me chargent de

1. La date de cette lettre est très lisible, mais doit être inexacte, en raison de ce que Mme de Tencin dit de *Catilina*, dont la première eut lieu le 20 décembre. Peut-être faudrait-il corriger « 18 décembre » ?

2. Cf. ci-dessus, p. 70.

3. Mme de Tencin s'était installée rue Vivienne. Cf. P.-M. Masson, *Mme de Tencin*, p. 127, n. 1.

mille compliments pour vous. Crébillon doit leur lire demain chez moi son *Catilina* et [le] donner aux comédiens; il est presque impossible que cette pièce, quelque belle qu'elle soit, réponde à l'attente du public.

La *Sémiramis* de Voltaire n'a eu de succès que par les cabales des amis de l'auteur; encore a-t-il été très médiocre, pour ne dire rien de plus. Piron, interrogé par Voltaire de ce qu'il pensait de sa pièce, il répondit après quelques moments de silence: « Avouez que vous voudriez bien que je l'eusse faite. » Ce mot m'a paru plaisant et digne de vous être mandé.

Si vous êtes à portée de voir nos amis Saurin et Helvétius, dites-leur, je vous prie, bien des choses de ma part, et confirmez-vous tous trois dans l'amitié que vous m'avez promise et que j'ose dire que vous me devez.

Adieu, mon petit Romain. On croit que la paix sera publiée dans le mois prochain; elle régnera dans mon cœur, quand j'aurai le plaisir de causer avec vous au coin de mon feu.

Je vous embrasse, mon cher ami.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, président à mortier, — à Bordeaux.*

### 397. — HELVÉTIUS A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

[Fin décembre 1748.]

A la manière dont vous me traitez dans votre lettre, je suis, Monsieur, presque toujours tenté de

vous rendre ce que je vous dois, de mettre un « Monsieur » au haut de la page, et de commencer ma lettre au bas de mon papier, car vous savez que l'impertinence ne m'est pas naturelle. Je ne manque au respect que je vous dois que parce que je crains encore plus de manquer à l'amitié qui rend tout égal et qui ne connaît point de protocole.

Je ne puis donner par écrit l'ordre que vous me demandez[1]. Si j'étais sur les lieux, rien ne serait plus facile. J'écris donc à Pelletier[2], qui est mon ami et un homme sûr, d'insinuer à M. de Pressigny[3] que je voudrais bien qu'il m'indiquât le moyen de faire ce que vous désirez. J'attends par ce moyen autant de sa vanité que de l'amitié d'un autre. Vous aurez donc la bonté de voir Pelletier dans trois ou quatre jours, pendant lesquels il aura eu le temps de faire sa négociation.

Tout le monde a dit du mal de *Catilina*[4], et réellement, il y en a à dire: cette pièce est absolument sans action et sans plan. Mais il faut avouer aussi qu'il y a des choses sublimes, que le caractère de Catilina est, selon moi, le plus beau qu'il y ait au théâtre, et, en vérité, ces beautés sont d'un ordre bien supérieur à celles de Voltaire. Tout le monde ne pense pas comme moi: tous les Voltairiens, sans y trouver de beautés, la trouvent pleine de défauts.

1. Il s'agit du placement d'une protégée de Montesquieu. Cf. la lettre 378.

2. Pelletier, receveur général des fermes à Bordeaux (*Almanach royal*, 1748, p. 357).

3. Mesnage de Pressigny, directeur des fermes pour les traites, gabelles et tabacs, à Bordeaux (*Ibid.*, p. 356).

4. La première eut lieu le 20 décembre.

Cependant cette pièce tant décriée par eux aura vingt représentations[1].

M. de Forcalquier, Mme de Rochefort, MM. Duclos et Saurin ont autant d'admiration que moi pour votre livre. C'est le plus grand, le plus bel ouvrage du monde. Je l'ai presque tout lu, quoiqu'il m'en manque 41 pages que l'on m'a perdues en le cousant par cahiers. Le chevalier de Mouhy[2] s'est chargé de me les faire avoir; il a pour cela écrit à Genève. Votre ouvrage m'a paru digne de vous: c'est le plus grand éloge que j'en puisse faire. Voilà mon sentiment, et il me semble que le public est du même.

Je ne crois pas qu'on vous fasse de tracasserie; cependant je sais que les ministres ne sont pas extrêmement contents, quoiqu'ils le laissent imprimer à Paris. Je crains qu'en parlant de finances vous n'ayez pas fait une classe à part des banquiers: je crois que vous m'entendez, et que vous sentez qu'on pourrait user de cette voie pour vous desservir auprès de certaines personnes, et qu'un homme méchant pourrait, en citant malignement quelques endroits de votre ouvrage, irriter des gens puissants. Cependant ne craignez rien: il me semble que cela se civilise. Comptez que si j'apprenais quelque chose d'intéressant à cet égard, je vous en instruirais sur-le-champ.

HELVÉTIUS.

1. Helvétius est singulièrement perspicace: « Le 1er de ce mois [de février 1749], fut la vingtième et dernière représentation de *Catilina*, » écrit Collé (éd. Bonhomme, I, 48).

2. Ch. de Fieux, chevalier de Mouhy (1701-1784).

### 398. — LE PÈRE CASTEL A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

[1748-1749.]

Monsieur,

Non, je n'y tiens plus : tout Paris m'assassine de vos éloges et me fait rougir vingt fois le jour de n'avoir pas lu, pas vu, pas entendu dire un mot de ce livre admirable des *Lois,* par où je crois que, nouveau Lycurgue ou Solon, vous avez prétendu enchaîner ou gouverner l'univers. Dans le vrai, je suis tout honteux de n'avoir pas lu un livre que tout Paris s'arrache des mains et plus honteux que vous n'ayez jamais daigné m'en dire un mot : car voilà mon vrai point de vue dans ce moment. Votre amitié pour moi a été assez grande et peut-être, si vous me le permettez, la mienne pour vous l'a été assez pour que tout Paris et nos Jésuites surtout en fussent très instruits : je n'ai eu même, pour les instruire, qu'à publier un peu vos bontés pour moi et, depuis mes six lettres sur le clavecin dédiées à vous dans notre journal[1], on connaît mon respect et mon dévouement pour vous et vos bontés pour moi. L'ignorance où j'étais donc de votre bel ouvrage a tourné à ma confusion, depuis quinze jours que chacun s'empresse même de m'en faire des compliments, auxquels je vous prie de sentir combien je suis sensible.

Je n'ai trop osé vous écrire depuis six mois que

1. *Nouvelles expériences d'optique et d'acoustique, adressées à M. le président de Montesquieu,* dans le *Journal de Trévoux,* année 1735.

j'ai pourtant intérêt de le faire; j'ai envoyé depuis ce temps-là vingt fois chez vous pour savoir si vous étiez à Paris, et si vous ne deviez pas bientôt y revenir. Il y a plus de six mois que je questionnai sur cela Mme la duchesse d'Aiguillon, M. de Mairan et bien d'autres. Dans le moment, ce qui m'enhardit à vous écrire est que M. l'évêque même de Senlis[1], que je vois peu, et d'autres, m'envoient dire qu'ils attendent de moi l'extrait de ce beau livre et que non seulement je ne l'ai pas pour en faire l'extrait, mais que tel autre journaliste s'est emparé du livre pour le faire, sans avoir mon zèle pour vous, ni peut-être un certain talent (je le dis de vous à moi) pour toucher de certains traits.

J'entends parler... J'imagine ceci et cela... Je sais pourtant de bon lieu que le livre est bien, de ce bien, vous m'entendez... et je vous en fais un bien sincère compliment. Le public est étrange : ce dont il parle le [plus[a]] n'est pas toujours ce dont il parle le mieux; il faut quelqu'un qui donne le ton, un certain ton... Je sais bien que je le puis. Je dois au reste vous dire que la plus saine partie des Jésuites, et celle qui a le droit de parler, parle bien et vous sait gré de ce que vous dites de nous[2]. Jugez combien je vous tiens compte de cet article et combien plus pour vous que pour moi. Je ne laisse pas de vous dire des mystères, mais je crois que vous m'entendez; j'ai assez bonne opinion de moi pour cela. Le vrai est que j'écris en poste à un homme comme vous. Je vous en demande pardon.

a) *Ms :* le mieux.

1. François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis de 1714 à 1754.
2. *Esprit des lois*, livre IV, ch. 6.

Voici mes affaires, en poste aussi : vous savez que j'étais coiffé des longitudes; je le suis plus que jamais, non que je me vante tout court de les tenir en plein, mais très à peu près (or c'est chose qu'on ne peut avoir qu'à peu près). En conséquence de la prière que je vous avais faite d'écrire au chevalier Ffolkes, je lui écrivis moi-même par un banquier anglais de Paris, le 10 de septembre 1747. Trois mois après, le correspondant du banquier lui écrivit que M. Ffolkes avait ma lettre et dit qu'il y répondrait. Trois mois encore après, il alla presser la réponse : M. Ffolkes ne la voulut pas donner, mais dit qu'il la ferait. La guerre durait. Le jour que j'eus l'honneur de vous voir à l'Académie, lors de la réception de MM. Gresset et d'Argenson, je priai l'abbé de La Ville de me faire tenir une lettre à Londres : il me le promit, il dit l'avoir fait ; point de réponse. Au mois d'août 1748, j'écrivis au secrétaire de l'Académie, M. Mortimer (le commerce était rouvert) : point de réponse. En octobre huit ou neuf Anglais vinrent me voir : je donnai une nouvelle lettre pour le dit secrétaire à un de ces Anglais, qui partait pour Londres ; point de réponse. Peu après, un professeur de physique de Genève, venant de Londres, me dit que les Anglais, nommément M. Ffolkes, se flattaient de tenir les longitudes par le moyen d'une pendule, insensible à tous les mouvements du vaisseau. Je récrivis au secrétaire que j'entrevoyais qu'on ne voulait pas m'écouter, etc. ; que je consentais que l'horloger anglais fût le premier en date ; que, ma méthode étant bien différente de la sienne, une société savante devait m'écouter ; qu'au reste, j'offrais de démontrer que

les longitudes étaient introuvables par une horloge; je les priais d'amitié de prendre garde à ne pas se commettre; que j'osais appeler de leur jugement, etc.; point de réponse. Voyant qu'il n'y avait pas moyen d'aller par là, je voulais d'abord vous prier de leur écrire afin qu'ils s'expliquassent librement avec vous. Peu à peu je me suis tourné vers l'Académie d'ici; mais prévoyant qu'ils ne voudraient pas m'écouter, me juger (car je suis un terrible homme), j'ai imaginé de faire demander très humblement au Roi, par le corps même des Jésuites (il me faut des ressources extraordinaires), que S. M. nomme un conseil de marins, dans lequel l'Académie soit admise (comme partie adverse, je ne la crains pas), pour me juger. Les supérieurs jésuites (non d'ici) m'ont promis de faire la demande à mon gré.

Sur cela deux nouvelles académies, Rouen et Lyon, m'ont fait l'honneur de m'adopter comme Bordeaux et Londres (c'est-à-dire vous). Mes idées se sont agrandies ; les longitudes sont *juris publici;* trouvées pour une nation, elles doivent l'être pour toutes. Une académie ne peut pas prendre sur elle de les adjuger; il faut le concert de toutes. Comme je n'attends ni grâce ni faveur, je ne crains rien non plus; je ne dois craindre que 1° les non-jugements; 2° les jugements en monopole; 3° le vol de ma découverte. L'une doit me servir de garantie contre l'autre; c'est le public que je veux qui me juge; j'ai écrit à Lyon, à Rouen que je les prenais pour juges. Je l'écris (en vous l'écrivant, et par cette lettre-ci même) à votre et mon académie de Bordeaux : je médite donc de faire un écrit commun que

j'enverrai au même instant à tous les princes pour être jugé par toutes leurs académies, collèges, universités, savants.

Mon intérêt, comme l'intérêt public, est que la chose se fasse par voie de discussion, non en une, mais deux, trois, quatre, dix fois même, s'il le faut. Comme je ne suis ni un aventurier ni un nouveau venu, ni un inconnu, ni un homme sans aveu, que j'ai mes titres de Jésuite, de mon âge, de journaliste depuis trente ans, de mes ouvrages, de mes quatre académies, je demanderai par un premier écrit public qu'on concourre avec moi pour une chose de telle conséquence aux états, au genre humain ; par un second, j'entrerai en matière; par un troisième, j'irai en avant et je demanderai qu'on me réplique : quelqu'un le fera peut-être dans le grand nombre. Je cajolerai toutes ces académies, tous ces savants; je louerai l'un (tous même), je picoterai (d'émulation) l'autre. J'interpellerai nommément les Bouguer[1], les Bernouilli, les Euler, les Muschenbrœck, etc., tous ceux qui ont nommément travaillé sur la question, sur l'aimant : j'ai vingt endroits pour les intéresser. Le public sera témoin de tout et me jugera au moins, si les savants titrés refusent de me juger. J'en ai déjà ici deux de l'Académie, et même trois, qui m'aident de bonne foi dans tous mes apprêts, M. Delisle[2] (de Pétersbourg) nommément. Au reste, quand je n'aurais pas absolument résolu en plein le problème, je ne crains pas d'y paraître ni 1° un sot,

1. P. Bouguer (1698-1758), de l'Académie des sciences, accompagna La Condamine dans son voyage à l'Équateur.

2. J.-N. Delisle (1688-1768), doyen de l'Académie des sciences, astronome et géographe.

ni 2° un fol, ni 3° d'y perdre deux liards de ma petite réputation. Je l'ai toujours dit, la manière de proposer la chose vaudra mieux que la chose même : je mettrai toujours les longitudes dans leur vrai point de vue, et les savants et les artistes sur les voies de l'invention ou du perfectionnement.

Si vous le voulez, si notre Académie le veut, je lui enverrai un prospectus un peu plus explicatif de cette affaire et de mon dessein. Pourquoi ne le voudrait-elle pas? Je l'enverrai en même temps à Lyon, Rouen, etc.; cela ne les engage à rien qu'à me donner un conseil général et directif de bon sens, d'amitié, comme à un membre particulier. Si quelqu'une de ces trois académies régnicoles, ou toutes trois, voulaient se joindre à moi pour demander au Roi ou à toutes les académies un jugement, je ferais donc passer par leur canal, je soumettrais tout d'abord à la primeur de leur revision; elles n'y seraient en cela que pour juger si la chose mérite d'être proposée, comme de simples reviseurs. Cela m'autoriserait beaucoup et ne ferait pas tort aux académies qui m'autoriseraient. D'abord, elles doivent s'attendre que je m'autoriserai beaucoup de l'honneur qu'elles m'ont fait de m'adopter. Ce que je demande ici n'est qu'une formalité, moindre même que la démarche de m'avoir reçu; ils seraient les maîtres d'ôter, d'ajouter ce qu'ils voudraient; tout leur passerait par les mains. Et voilà, je crois, la façon (juridique) de mener les affaires solides, de sciences comme toutes autres.

Si j'avais su prendre ce tour il y a vingt-cinq ans, l'Académie ici ne m'aurait pas si écrasé. Je les ai

fait convenir que je n'avais réellement jamais rien fait contre elle : car il y a cinq ou six mois que je lui écrivis une lettre toute de miel (sans bassesse, je crois), où je leur offrais l'amitié la plus tendre et leur demandais la leur.

M. de Mairan, à qui ma lettre était adressée, me répondit d'abord, 1° que ma lettre était touchante; — 2° qu'il en était touché; — 3° qu'elle méritait la plus sérieuse attention. J'ai bien mes raisons : j'ai voulu les amadouer vis-à-vis : 1° de ces longitudes; — 2° de mon clavecin[1], que je fais dans le vrai sans argent, sans ouvriers, sans loisir, mais que je fais pourtant *piano, sano.* (Il est bien vrai, ce clavecin ; je vous sais un grand gré de l'avoir toujours pensé; mes seuls apprêts ont déjà convaincu quelques incrédules; je les défie tous sans façon dans trois ou quatre mois d'ici; non seulement il est possible, ce clavecin, mais désormais facile) — 3° de mes affaires de marine; — 4° de dix ou douze autres ouvrages que je veux produire, ma Physique, etc... Vous ririez si vous voyiez ma lettre à eux; elle est de trente pages; j'y démontre : 1° que je suis un agneau blanc comme neige avec eux; — 2° qu'ils sont des tyrans, et l'ont été envers moi; mais cela est démontré en toute humilité, et en faisant patte de velours, avec des vers à leur louange même, entremêlés de bonne prose; c'est un aigre-doux perpétuel. Ils ont dit eux-mêmes que je m'humiliais trop; je leur en rends trois raisons bien articulées : 1° *la religion,* ne voulant vivre ni mourir leur

1. Le clavecin oculaire.

ennemi, ni de personne; — 2° *l'honneur,* pour qu'il ne soit dit que je suis jaloux d'eux; — 3° *l'intérêt* de mes dix ouvrages prêts à éclore. Je finis tout par ces mots: « J'ai rempli l'oracle: *qui se humiliat exaltabitur,* je l'espère; *qui se exaltat humiliabitur,* craignons-le tous. » Je ne rougirais pas qu'ils fissent imprimer ma lettre: ils le craignent, mais, tôt ou tard, elle sera imprimée; j'en ai deux ou trois copies au net. Il y est démontré, clair et net, qu'ils écrasent les arts et les sciences, la marine surtout, les artistes et les savants.

Je suis, avec un respectueux dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L. Castel.

Je ne sors plus de ma chambre depuis que je fais tout bon mon clavecin. Ces longitudes vont m'y mieux clouer. Actuellement la sciatique m'y tient aussi. Un mot de réponse me comblera, surtout si elle annonce votre retour. Le succès de votre livre n'a rien d'équivoque: partez.

### 399. — LE CHEVALIER D'AYDIE[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 6 janvier 1749.

Je lis l'*Esprit des lois*, mon cher Président, avec tant de satisfaction qu'à chaque page j'ai envie de vous embrasser et de vous remercier. Il n'y en a

1. Sur le chevalier d'Aydie, les renseignements les plus précis se trouvent dans une note des *Mémoires du Président Hénault*, éd. F. Rousseau, p. 112. Voyez aussi l'introduction d'E. Asse aux *Lettres de Mlle Aïssé*, et Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. III.

encore ici qu'un petit nombre d'exemplaires, que tout le monde s'arrache et, de tous ceux qui l'ont lu, je n'ai vu personne qui ne l'admire, excepté néanmoins M. d'Aube qui en parle, dit-on, avec assez de dédain, prétendant avoir traité la même matière et dit à peu près la même chose. Mais comme, heureusement pour vous, personne ne s'est avisé de lire son livre, les louanges qu'on doit à celui qui a découvert aux hommes les moyens de devenir plus justes, plus libres et par conséquent plus heureux vous demeurera [*sic*] toute entière. J'avoue en mon particulier que, n'ayant jusqu'ici aucune connaissance des vérités que vous avez si bien développées, je suis transporté de les apprendre, mais j'imagine que ce livre remplira son objet et qu'il contribuera à rendre à l'avenir les rois, les ministres et les peuples plus sages.

Dans cette pensée, je vous souhaite la bonne année et vous proteste, mon cher Président, que je vous serai toute ma vie tendrement et inviolablement attaché.

LE CHEVALIER D'AYDIE.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 400. — Mme ***[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 7 janvier [1749].

Quelque mécontente que je sois, Monsieur, de vos procédés, présent et absent, j'avoue que je ne

1. Cette lettre n'est de l'écriture d'aucune des correspondantes habituelles de Montesquieu. Nous serions enclins à nous demander si elle n'est pas de Mme de Rochefort ou de Mlle Aïssé.

saurais bouder l'auteur de l'*Esprit des lois*. C'est divin, et m'inspire une vénération; je choisis le terme le plus modéré pour épargner votre modestie, et l'honneur de ma rancune.

Ah! divin Président, quand vous reverrons-nous? Pour moi, depuis que je vous lis, je résiste pour ne pas m'acheminer vers Bordeaux, comme la reine de Saba alla à Jérusalem: je vous avertis que je ne crois pas faire tort ni à Salomon ni à sa reine par cette comparaison.

Je parierai bien que vous n'aurez jamais l'esprit de deviner votre complimenteuse.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu,— à Bordeaux.*

### 401. — HUART ET MOREAU FILS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

De Paris, ce 8 janvier 1748 [*Corr.*: 1749].

Monsieur,

La protection dont vous nous avez toujours honorés nous fait prendre la liberté de vous renouveler, en ce commencement d'année, les vœux que nous faisons sans cesse pour vous. Vous n'en recevrez pas de plus sincères et nous n'en ferons jamais avec autant de plaisir. Sans un voyage de près d'une semaine que nous avons été obligés de faire à Versailles, nous n'aurions pas été si longtemps à vous donner des preuves de notre respectueux attache-

ment. Nous vous prions, Monsieur, de nous permettre de faire les mêmes vœux pour M. de Secondat.

Dans le voyage dont nous venons de vous parler, nous avons eu l'honneur de voir M. Lebret, avocat général, qui a toujours eu de grandes bontés pour nous. Aussitôt qu'il nous a aperçus, il nous a demandé avec empressement l'*Esprit des lois*, que nous savions déjà qui paraissait et dont nous n'avions encore osé vous parler. Comme il sait que nous avons l'honneur de vous être connus, nous n'avons pu lui refuser le service qu'il exigeait de nous. Nous lui avons donc promis que nous nous hasarderions à vous prier de lui en faire tenir un exemplaire par la poste. Si nous avions su à qui nous adresser pour cette affaire, nous nous serions bien gardés de vous importuner. Nous vous supplions, Monsieur, de donner ordre à votre libraire de lui en envoyer un, que nous aurons le soin de lui faire payer, aussitôt qu'il nous aura donné avis du départ et du prix.

Une autre grâce, Monsieur, de laquelle nous serions extrêmement reconnaissants et que nous vous supplions de ne nous pas refuser, c'est de nous permettre de profiter de l'estime singulière que Mgr le chancelier[1] fait de cet ouvrage. M. Lebret, dont la sœur a épousé M. de Fresne, nous a assuré que ce magistrat le verrait imprimé à Paris avec beaucoup de plaisir; et nous savons à n'en point douter que quelques libraires sont sur le point d'en obtenir la permission tacite. Nous avons même

1. D'Aguesseau.

quelque lieu de croire qu'elle leur a été accordée: c'est du moins le bruit général. Il serait bien mortifiant pour nous, Monsieur, que vous avez souvent daigné honorer de votre bienveillance, que des libraires qui n'ont pas l'honneur de vous être attachés, profitassent seuls d'un excellent ouvrage que vous avez eu, en quelque façon, la bonté de nous promettre. Puisqu'il doit s'imprimer en cette ville, nous osons croire, Monsieur, que vous ne serez point fâché qu'il le soit plutôt par nous que par aucun autre. Si vous avez la bonté de ne nous point être contraire, M. Lebret s'est fait fort d'obtenir pour nous le consentement de Mgr le chancelier, ou bien, dans le cas où la permission aurait déjà été accordée à quelqu'un, d'engager ce magistrat à obliger le libraire à qui il l'aurait donnée de nous céder au moins une part dans cette entreprise, en le remboursant des frais qu'il pourrait avoir faits jusqu'à présent.

Les bontés que vous avez toujours eues pour nous nous font présumer que vous excuserez notre hardiesse; et nous vous prions de croire que personne n'est avec des sentiments plus respectueux, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

HUART ET MOREAU FILS.

M. Lebret nous a accordé la permission d'en faire venir un second exemplaire à son adresse. Celui-là serait pour nous-mêmes. Nous sommes pour le moins aussi jaloux que le public d'avoir entre nos mains tous les ouvrages sortis d'une plume aussi respectable. Si vous avez la bonté de ne nous pas

refuser, nous vous prions, Monsieur, de faire envoyer ces deux exemplaires par la poste, à jour différent, et par deux différents courriers.

L'adresse de M. Lebret est : A Monsieur Lebret, avocat général au Parlement de Paris, en son hôtel, rue Pavée, quai des Augustins, à Paris[a].

### 402. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec le dernier alinéa autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 9 janvier 1749.

J'ai consulté, mon cher Romain, des gens bien au fait au sujet de l'*errata*[1]; ils m'ont dit qu'il fallait d'abord proposer à votre libraire de l'imprimer, que, s'il ne voulait pas y consentir, il fallait l'imprimer à part et que nous ferions annoncer dans le *Mercure galant* l'adresse de celui qui l'aurait imprimé, aussi bien que dans le *Journal des Savants* et dans celui de Trévoux. Je ferai mettre d'avance dans le *Mercure* qu'il y a beaucoup de fautes dans cette édition et qu'on en donnera incessamment un *errata*. Cette précaution préviendra les lecteurs. Je pourrais même compter les fautes et en annoncer le nombre.

L'ouvrage commence à se répandre ici. On le vend dix-huit francs en masse. Le succès en est toujours égal; je n'en ai encore entendu faire aucune cri-

a) *Montesquieu a écrit sur la lettre :* Répondu.

1. En fait, il y eut deux *errata* : l'un imprimé à Genève, et répandu par les soins de J. Vernet; il fut par la suite ajouté aux exemplaires du second tirage; — l'autre établi par Montesquieu et que Mme de Tencin fit imprimer et répandre à Paris.

tique. Il est vrai que l'on ne ferait pas bien de le critiquer et de venir se chauffer à mon feu. J'en suis ce qui s'appelle enchantée ; je vous en parlerais jusqu'à demain que je ne vous dirais pas encore la moitié de ce que j'en pense.

Je ne sais pas encore si M. le chancelier s'est adouci et s'il en permet la vente ou si l'on le vend sous le manteau. Je sais seulement que tout ce qui sait lire ou tout ce qui en veut avoir l'air en veut faire l'emplette. Venez donc, mon cher Romain, jouir de vos triomphes. Un homme comme vous ne doit point vivre à Bordeaux et dans la province. Votre réputation, quelque grande qu'elle fût, est augmentée de moitié. D'Aube est votre seul critique; il faut qu'il ait la vie bien dure puisqu'il n'est pas mort de jalousie.

Adieu, mon cher Romain, je vous souhaite une heureuse année, que vous soyez aussi content de vos enfants physiques que vous le devez être des moraux.

Je vous embrasse, mon cher ami; je ne vous aimerai pas davantage cette année que les précédentes, puisque je vous aimerai autant aussi longtemps que je vivrai, c'est-à-dire de tout mon cœur.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 403. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec la dernière ligne autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 10 janvier 1749.

Je me suis déterminée, mon petit Romain, à faire imprimer ici l'*errata*. J'en fais tirer cinq cents exem-

plaires, que l'on donnera gratis, ce qui sera annoncé dans le *Mercure* et dans le *Journal des Savants*. Je crois que ce parti, qui est le plus prompt, vaut mieux que tout autre. C'est M. de Boze, qui a grand crédit chez les libraires, qui me fournit cet expédient et qui s'est offert de la meilleure grâce du monde à conduire cette petite affaire, ravi de vous être bon à quelque chose. Vous pouvez donc vous en reposer sur nos soins et demeurer tranquille.

Je vous embrasse, mon cher ami.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, — à Bordeaux*[a].

### 404. — Mme GEOFFRIN A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède. — *Journal de Paris*, 8 juillet 1785. — *Correspondance littéraire* de Métra, XVIII (1790), p. 263.— Auguis, *Révélations indiscrètes du XVIIIe siècle;* Paris, 1814, in-18. — Laboulaye, III, p. XXV. — Ségur, *Le royaume de la rue Saint-Honoré*, p. 30.

A Paris, ce 12 janvier [1749].

Je ne vous sais aucun gré, mon cher Président, de penser à moi au milieu de vos loups et de vos éperviers; c'est bien assurément ce que vous avez de mieux à faire que de vous distraire de cette compagnie. Mais c'est à vous à me remercier de ce que je veux bien interrompre une lecture délicieuse pour vous écrire.

Cette lecture est un livre nouveau dont il n'y a

a) *Montesquieu a écrit au dos :* Répondu.

que fort peu d'exemplaires dans Paris, que l'on s'arrache et qu'on dévore. Je ne veux pas vous en dire le titre, encore moins la matière qu'il traite; je vous laisse le plaisir de deviner. Je n'entreprendrai pas non plus de vous en faire l'analyse; cela est au-dessus de mes forces. Mais je veux vous dire simplement ce que j'en pense. Tout le monde est capable de recevoir une impression d'une façon quelconque et, quand on a été affectée, on peut rendre la manière dont on l'a été.

Ce livre me paraît le chef-d'œuvre de l'esprit, de la philosophie, de la métaphysique et du savoir. Le choix du sujet est une preuve de la profondeur du génie de l'auteur et la façon dont il l'a traité en fait connaître[a] l'étendue. Ce livre est écrit avec élégance, finesse, justesse et noblesse. Il y a peint la pureté de ses mœurs et la douceur de sa société. La préface est charmante; on croit l'entendre parler dans la conversation.

Ce livre a deux avantages qui lui sont particuliers. Le premier, c'est qu'il ne peut pas être jugé par les sots: il est hors de leur portée; et le deuxième, c'est qu'il satisfait l'amour-propre des gens qui seront capables de le lire : il laisse de l'action à leur esprit. L'auteur ne vous dit que ce qu'il croit nécessaire de dire et il vous donne à penser presqu'autant qu'il vous en dit et vous voyez qu'il en a pensé mille fois davantage. Il dit dans sa préface : « Qui pourrait dire tout sans un mortel ennui? » C'est un écueil que tous les auteurs les plus célèbres en métaphysique et en morale n'ont pas su éviter. On

a) *Biffé :* prouve.

voit qu'ils ont retourné leur sac; il ne leur est rien resté sur les matières qu'ils ont traitées; ils les ont épuisées et ils ne supposent et ne demandent à leurs lecteurs que la faculté de les entendre; ils ne leur laissent pas croire qu'ils les soupçonnent de la moindre intelligence, pour aller plus loin que ce que l'on leur montre.

Mais je ne veux pas tomber dans l'inconvénient que je reproche à ces Messieurs; je ne veux pas aussi vous vider mon sac. Je veux que vous puissiez croire que je pense encore mieux que je ne dis sur ce livre divin. Je serais bien glorieuse si le peu que je vous en ai dit vous donnait envie de le lire. Mais, si vous n'avez pas assez bonne opinion de mon jugement pour entreprendre cette lecture, je vais vous dire celui de M. d'Aube : il trouve le livre plat et très superficiel; il a dit à un benêt d'imprimeur, qui est venu lui demander s'il devait imprimer ce livre, qu'il s'en donnât bien de garde, qu'il en serait pour ses frais. Après vous avoir dit cela, tout est dit.

Il ne me reste qu'à vous assurer, mon cher Président, de toute ma tendresse et du désir que j'ai de vous revoir.

### 405. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 13e janvier 1749.

Il y a de l'injustice à vous, mon cher Président, de m'accuser de négligence ou d'oubli, puisque ce n'est qu'au bout de trois mois que j'ai reçu une lettre

de vous en réponse à deux que j'ai eu l'honneur de vous écrire.

D'ailleurs je vous attendais tous les jours à Paris et, au lieu des objets agréables dont vous me croyez entouré, la fin de cette dernière année ne m'a offert que des sujets de chagrin de toutes espèces. Rien ne m'eût empêché cependant de vous donner de plus fréquentes marques de cet attachement que je vous ai voué pour toute ma vie, si j'avais pu me flatter que mes lettres vous seraient agréables et si je n'avais craint *in publica commoda peccare si vano sermone morer tua tempora*, *Solon*. Je vous pardonne pourtant les injures que vous me dites, en faveur de cet éloge où vous me reconnaissez pour français; j'espère que cela me portera bonheur et qu'enfin le péché originel ne me sera plus reproché.

Mais vous, Monsieur le Président, qui injuriez les autres, comment nommerez-vous cet oubli de vos serviteurs et amis en ce qui regarde l'*Esprit des lois?* Il est vrai qu'il ne m'appartient pas de me plaindre, lorsque je vois les Mirepoix, les d'Aiguillon et tant d'autres divinités traitées comme moi, indigne mortel. Mais je vous avoue que je n'ai pu entendre dire sans dépit qu'il y a un nouveau livre de M. de Montesquieu qui paraît, qu'il est au-dessus de tout ce qu'on a vu et lu, que M. le chancelier, qui l'a défendu, l'a trouvé lui-même admirable, et qu'après un siècle de connaissance et d'amitié je sois le dernier à avoir ce livre, moi qui ai du moins le mérite de révérer tout ce qui part de votre plume et, si je l'ose dire, d'en sentir le prix autant qu'aucun autre. Convenez qu'avec un tort comme celui-là vous avez mauvaise grâce de

BIBLIOTECA

me gronder de ce que je ne vous importune pas de mes inutiles lettres. J'aurai pourtant bientôt ce livre, sans vous en avoir d'obligation, puisqu'on l'imprime à Paris, mais avec des cartons à ce qu'on dit, ce qui m'afflige beaucoup, connaissant mieux que personne ce que vous valez *in puris naturalibus*.

Je ne suis point surpris que ce qui est arrivé en dernier lieu à notre Prince vous ait fort touché; vous lui devez cet intérêt, puisqu'il vous aime et vous estime très véritablement. Ce prince, tout malheureux qu'il est, a donné du moins de grandes preuves de fermeté et d'élévation dans ses dernières calamités; il faut espérer que sa persécution cessera enfin et qu'on le laissera vivre tranquillement et attendre les conjonctures dans la retraite qu'il s'est choisie

Nous sommes à la veille de perdre M^me^ de Mirepoix[2], ce qui me fâche beaucoup. Elle sera partout adorée et en Angleterre plus qu'ailleurs, où l'on sait rendre des hommages au vrai mérite. Je ne doute pas aussi que les dissertations militaires entre S. M. B. et M. l'ambassadeur ne soient aussi fréquentes qu'admirées dans les cercles de Saint-James.

M^me^ de Bulkeley est bien sensible à l'honneur de votre souvenir. La pauvre femme ne peut vaincre sa douleur de la perte que nous avons faite de notre petite-fille, et ses larmes n'en sont pas encore taries; sa santé même en a beaucoup souffert.

1. Remis en liberté après son arrestation, Charles-Édouard s'était retiré à Bouillon.

2. M. de Mirepoix avait été nommé ambassadeur à Londres, le 1^er^ janvier.

Adieu, mon cher Président, continuez à m'aimer et soyez assuré de mon attachement tendre et inviolable.

Il n'y a rien de nouveau ici : on va faire une réforme très étendue dans les troupes[1]; le dixième et tous les subsides vont cesser[2] et on va jouir d'un plein repos et de l'abondance; Vénus le veut, Mars l'ordonne.

### 406. — TRUDAINE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 18 janvier 1749.

J'ai été bien charmé, Monsieur, de recevoir de vos nouvelles et, en même temps, des marques de votre souvenir et de votre amitié. J'ai dit à Mme Dupré[3] ce qu'il y avait de galanterie pour elle dans votre lettre; c'était, je crois, votre intention, mais il me semble que vous vous entendez trop bien l'un et l'autre pour que je me mêle davantage de vos affaires.

Vous voilà donc enrôlé bâtisseur. J'en suis très fâché, car il en résulte que nous ne vous verrons pas à Paris ni aussi tôt ni aussi souvent que je le désirerais. N'oubliez cependant pas les amis que vous y avez. Je chargerai, cet été, l'ami Helvétius

1. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, une série d'arrêts vint modifier l'organisation de l'armée, supprimer ou réduire plusieurs régiments. Cf. les arrêts ou ordonnances des 18, 28 décembre 1748, 8, 15, 22, 27, 31 janvier 1749, etc. On en trouvera l'énumération dans le *Mercure*, janvier 1749, p. 221, et février, p. 204.

2. L'édit de mai 1749 supprima le dixième levé pour la guerre et établit le vingtième; cf. Isambert, t. XXII, p. 223.

3. Mme Dupré de Saint-Maur.

d'être mon résident auprès de vous et d'y ménager mes intérêts. J'aimerais cependant bien mieux que vous prissiez le chemin de ce pays-ci et encore mieux que vous vinssiez à Montigny[1] vous apprendre à bâtir, ou plutôt à ne point bâtir, en devenant sage sur cela aux dépens d'un de vos amis.

Les compliments qui finissent votre lettre exigent bien que je vous riposte d'un pareil, mais en vérité je ne puis m'y résoudre; vous n'aurez de moi que l'assurance de la plus tendre et de la plus sincère amitié; je serai bien fâché si vous n'en êtes pas content.

*Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 407. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 21e janvier 1749.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, mon cher Président, il y a très peu de jours et si je vous importune encore aujourd'hui, c'est pour m'acquitter d'une commission de notre ami Domville[2] pour vous : il dit que l'*Esprit des lois* est si fort recherché à Londres, sur la simple réputation de l'auteur, que les libraires de cette ville en ont fait venir jusqu'à trois cents exemplaires. Mais comme vous

1. *Montigny-Lencoup* (Seine-et-Marne). Cf. l'*Éloge de M. Trudaine*, dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, 1769, p. 150 : « Il affectionnait surtout sa terre de Montigny, qu'il a passé beaucoup de temps à améliorer et à embellir. »

2. On trouve dans les *Pensées* (II, 346) des Réflexions « sur la durée du gouvernement anglais », adressées à M. Domville.

entendez l'anglais, je vais transcrire cette partie de la lettre de Domville :

« I beg, when you write to the President, that you will make him my compliments, if he remembers me, and that you will tell him that the booksellers have sent for 150 copies merely upon the name and the reputation of the author, that the booksellers of Geneva have added 150 copies more which are actually in the custom-house, that our booksellers are preparing and have engaged an able man [1] to translate it into english, and that, if he has any alterations or additions that he did not think proper for that country or climate, if he thinks fit to communicate them to me, I shall transmit them to the booksellers to be inserted in the english translation, that by this means he will be at liberty to say many things that his own country will not admit of, without being accountable for them. The translation will be begun immediately; therefore I should be glad to receive his orders soon, if he has any on that head [2]. »

Voilà ce que me mande M. Domville et j'ai bien du regret que vous n'avez [*sic*] point fait imprimer

1. Thomas Nugent.

2. Je vous prie, quand vous écrirez au Président, de vouloir bien lui faire mes compliments, s'il se souvient de moi, et de lui dire que les libraires ont commandé 150 exemplaires, simplement d'après le nom et la réputation de l'auteur, que les libraires de Genève y ont ajouté 150 autres exemplaires, qui sont actuellement à la douane, que nos libraires se préparent à le faire traduire en anglais et se sont assuré le concours d'un homme capable; et que, s'il a des changements ou des additions qu'il ne juge pas opportuns pour votre pays ou votre climat, s'il croit bon de me les communiquer, je les transmettrai aux libraires, pour qu'ils soient insérés dans la traduction anglaise; qu'ainsi il sera libre de dire bien des choses que son pays ne supporterait pas sans qu'il eût à en répondre. La traduction va être commencée immédiatement; par conséquent, je serais heureux de recevoir ses ordres sous peu, s'il en a à me donner à ce sujet.

ce livre, mon cher Président, en Angleterre plutôt qu'à Genève, où l'on dit qu'on a mis des cartons. On l'imprime, dit-on, ici, mais aussi avec doubles cartons à ce que je crains, et je suis désolé de ne pouvoir vous lire tout entier et sans déguisement. N'êtes-vous pas bien ingrat et bien cruel de n'avoir pas envoyé, du moins, quelque peu d'exemplaires à vos amis? Je ne vous le pardonnerai pas et j'espère que Mme de Mirepoix pense de même, ce qui vous toucherait apparemment. Si vous voulez me confier vos ordres pour Domville, je m'en acquitterai avec zèle; si vous voulez lui écrire en droiture, son adresse est : *To William Domville, Esquire, in Fermyn-street, — London.*

Si je savais des nouvelles je vous les manderais, mais il me semble qu'il n'y en a point. Toutes les évacuations seront faites et finies le 13 du mois prochain et nos troupes rentrées dans leurs anciennes limites. On prétend que deux harengères se querellant l'autre jour, l'une des deux dit à l'autre : « Tais-toi, tu es aussi bête que la paix. » Mme de Mirepoix donna hier un grand festin aux otages et, parmi tant de héros, elle a daigné me placer. J'ai souvent la consolation de lui parler de vous et elle compte bien que vous l'irez voir à Londres. Son Excellence M. l'ambassadeur en est plus amoureux que jamais et on ne pouvait pas choisir deux ambassadeurs plus *uxorii* que ne le sont le vôtre et le duc de Richmond.

Adieu, mon cher Président, je soupire après votre livre. Tout le monde l'admire et j'enrage de ne pouvoir point admirer aussi, d'autant plus qu'il y a longtemps que je n'ai vu rien d'admirable en bien.

M^me^ de Bulkeley vous assure de ses respects. Recevez les miens pour toute ma vie.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, en son hôtel, — à Bordeaux (Guyenne).*

### 408. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Rome, le 22 janvier 1749.

J'allais vous écrire, mon très aimable et respectable ami, lorsque j'ai reçu votre lettre du 16 septembre. J'ai attendu à vous remercier d'ici du volume de la nouvelle impression de votre livre des *Romains*, que j'ai reçu peu de jours avant mon départ de Turin. L'amour que vous avez pour ces Romains devrait vous attirer ici, pour admirer les beaux restes de leur grandeur, qui ont passé des siècles de destruction et de barbarie. Je gémis de la fureur qui nous a enlevé tant de merveilles et j'admire ce qui a résisté à tant de désastres. On se sent le courage aussi élevé que ceux qui ont construit des ouvrages si magnifiques et on se sent bien petit quand on se trouve entouré de petits collets et de moines. Que ma philosophie ne vous effraie pas ; elle n'est pas sombre et ne saurait l'être quand on se sent le plaisir de se trouver avec vous. Je vous dis très sérieusement que vous aurez ici un appartement, un carrosse à votre disposition et toute l'aisance qui peut vous satisfaire. Je me donnerais

une grande réputation si je pouvais vous y attirer. Je vous assure pourtant que ce n'est pas ma vanité que je consulte ; c'est mon plaisir et le vôtre.

Vous savez tout sur les Romains; il faut les admirer sur les lieux et jouir de la satisfaction complète de les avoir si bien connus. Si je savais quelque chose de mieux pour vous engager à faire ce voyage, je vous le dirais; je crois que je vous prends par votre faible. Je puis encore ajouter que vous avez ici un ambassadeur et une ambassadrice fort aimables[1], qui vous feraient retrouver les agréments de votre nation. Si tout cela ne suffit pas, il faut que vous ayez des raisons qui ne vous permettent pas de renoncer à Paris. Je les devinerais si Mme de Mirepoix y était; un cruel mari vous l'enlève. Que je vous aie l'obligation de lui faire parvenir mes respects ; je suis très sensible à l'assurance que vous me donnez qu'elle se souvient de moi.

J'ai dévoré un livre qui tient ce qu'il promet quoiqu'il promette beaucoup: on n'a jamais eu un dessein plus grand et plus élevé et on ne l'a jamais mieux rempli et avec plus de force et de précision. Il n'était pas à moi; j'ai pourtant eu le moyen de l'emporter de Turin pour avoir le plaisir d'en méditer quelques articles tous les jours et apprendre à penser avec élévation. Je ne sais de qui il est et sais qu'il n'y a qu'une personne à laquelle je puis l'attribuer, ce qui ne fait pas grand honneur à mon jugement; je suis pourtant fort empressé de savoir

1. Le duc et la duchesse de Nivernais.

s'il est juste et vous pourriez me le dire: il s'agit de l'*Esprit des lois*, qui m'a appris une confidence que vous n'avez pas voulu me faire. Déguisez-vous autrement si vous ne voulez pas qu'on vous reconnaisse. Vous pouvez vous reposer à présent, après nous avoir donné le précis d'une bibliothèque choisie et celui de vos pensées, ce qui vaut mieux.

J'ai régalé Mgr Cerati en passant par Pise, où je me suis arrêté un jour: je lui ai laissé ce livre jusqu'au moment de mon départ; il en a connu tout le mérite, et nous nous sommes félicités d'avoir un ami si illustre. Je ne puis me défendre de louer l'auteur d'un ouvrage dont j'ai été enchanté et qui m'a frappé d'admiration; ce n'est pas une expression romaine, je ne suis pas encore fait à ce style; c'est dans la plus grande simplicité et vérité que je dis ce que j'ai senti.

Je crois que je m'accommoderai de ce pays après que j'aurai essuyé le terrible fardeau des cérémonies. On y a de la liberté, du choix pour les compagnies et peu de dépêches, un beau climat et abondance de tout; je crois que le sort m'a mis à ma place. Vous pourriez y ajouter ce qui me manque; je ne pourrais pas avoir de plus grand plaisir que celui de vous embrasser et de vous marquer toute mon amitié.

SOLAR.

Je suis très sensible au souvenir de M. l'abbé Guasco et à l'attention obligeante qu'il veut avoir de m'envoyer son ouvrage, que je lirai avec plaisir; il peut le faire tenir à Turin par quelque occasion à Mme la comtesse de Fauri, qui me l'enverra ici.

## 409. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

*Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie*, lettre II. — Laboulaye, VII, 312.

Bordeaux, ce 27 janvier 1749.

Donc si j'avais fait l'*Esprit des lois*, j'aurais acquis l'estime de mon cher chevalier, il m'en aimerait davantage. Pourquoi donc ne pas faire l'*Esprit des lois?* J'ai toute ma vie désiré de lui plaire; c'est pour cela que je lui ai donné une permission générale de faire les honneurs de mon imbécillité. Je vois que l'auteur de cet ouvrage doit prendre son parti et consentir à perdre l'estime de M. d'Aube.

Votre lettre, mon cher chevalier, est une lettre charmante : je croyais en la lisant vous entendre parler. Je suis bien aise que Mme de Mirepoix aille en Angleterre: elle y sera adorée; et j'en suis bien sûr, elle peut plaire même à ceux qui ne se soucient pas qu'on leur plaise. Je vous avertis que, lorsque le duc de Richmond sera à Paris, vous devez être de ses amis : il a tant de bonnes qualités qu'il est nécessaire que vous l'aimiez et je vous dis la raison qui fait qu'il est nécessaire qu'on vous aime.

Adieu, mon cher chevalier, je vous aimerai et vous respecterai jusqu'à la fin de mes jours.

[a] Je vous prie de parler de moi à M. et Mme de Mirepoix, à M. de Forcalquier, à Mmes de Rochefort

a) *Dans l'édition Pougens, ce post-scriptum forme le premier alinéa de la lettre du 24 février 1749. Le début de la lettre d'Aydie du 8 février (lettre 413) prouve que c'est à cette lettre-ci qu'il convient de le rattacher.*

et de Forcalquier, à Mme Du Deffand, à M. et Mme Du Chatel, à M. de Bernstorff[1]. Sachez, je vous prie, s'ils ont quelque souvenir de moi. N'oubliez pas le Président[2].

### 410. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, le 31 janvier 1749.

Monsieur,

Si j'ai paru ne pas comprendre que la commission d'envoyer deux nouveaux exemplaires à M. de Secondat vînt de vous, c'est que vous ne m'en disiez rien et que j'ignorais alors qui était M. de Secondat. Je l'ai appris depuis par M. Bordes, mais j'ignore qui est M. Bordes . Il serait bon néanmoins que quand on doit écrire aux gens et leur adresser quelque chose, on fût informé de leur rang et qualité, pour ne pas manquer à ce qui leur est [dû]. Quoi qu'il en soit, M. Bordes m'apprend que les deux exemplaires lui sont parvenus avec des *errata* et qu'il m'en fera[a] le remboursement par le moyen d'un parent banquier que j'ai à Lyon.

On prendra si l'on veut le même canal pour payer au libraire les deux nouveaux exemplaires qu'il vient d'envoyer par votre ordre par la poste à M. l'avocat-général à Paris[4]; les *errata* n'y ont pas été

*a*) *Biffé :* toucher.

1. J.-H.-Ernst Bernstorff, envoyé extraordinaire du roi de Danemark, que l'on avait surnommé le Sully du Nord.
2. Le président Hénault.
3. Bordes de Malsard.
4. Lebret.

On en a distribué et envoyé autant qu'on l'a pu à ceux qui avaient le livre. M. de Champeaux en a envoyé plusieurs; il vient même de faire partir en peu de jours pour Paris huit autres exemplaires demandés. On se l'arrache à Paris. Cependant quelques personnes grondent tout bon de ce que les gens de finance ne sont pas trop ménagés, de ce qu'on y donne hautement l'avantage au gouvernement anglais, de ce que l'auteur s'explique sur les renonciations[1] selon le droit naturel et non selon le préjugé du prétendu droit civil français.

Au milieu de ces nuages la lumière du livre éclate et prévaut. Qui aurait prévu le besoin que vous auriez de ces exemplaires n'en aurait pas envoyé soixante-trois exemplaires. Je n'ai pas encore appris qu'ils y soient arrivés et je ne sais comment y faire parvenir si tôt le paquet que j'ai tout prêt de soixante-trois *errata*. Ne vaudrait-il pas autant vous l'envoyer, si la balle de Hollande doit vous parvenir?

M. Mussard est parti pour achever à Paris une négociation publique entamée à Dijon[2]. Il sera bien fâché de ne vous y pas trouver. Je lui ai remis une demi-douzaine d'*errata*, pour distribuer à gens de sa connaissance qui auraient eu le livre sans cela.

Le libraire fait tout à la fois deux éditions du livre en plus petits caractères, l'une pour faire un seul volume quarto[3], l'autre pour faire trois volumes octavo[4]. Si elles sont moins belles pour le coup

1. Cf. *Esprit des lois*, XXVI, 16.

2. Le traité de délimitation entre la France et Genève.

3. *L'Esprit des lois..., nouvelle édition revue et corrigée...* Genève, Barrillot et fils, 1749, 1 vol. in-4°, avec une vignette.

4. *L'Esprit des lois..., nouvelle édition revue et corrigée, avec des changements considérables donnés par l'auteur.* Genève, Barrillot et fils, 1749, 3 vol. in-8°.

d'œil, elles seront au moins plus correctes, car, outre qu'on fait usage de votre *errata*, on y corrige plusieurs autres fautes légères dont on s'est aperçu, ce qui n'empêchera pas que, si vous voulez envoyer vous-même une plus ample correction ou y faire quelque changement, on n'en profite au moins pour les trois-quarts de l'ouvrage. Ces éditions seront aussi à meilleur marché et préviendront peut-être les contrefactions.

J'ai l'honneur d'être, avec bien du respect et de la reconnaissance, votre très humble et obéissant serviteur.

J. VERNET.

P.-S. — On a imprimé à Lausanne trois volumes octavo de Mémoires de l'abbé Montgon[1], assez curieux pour les choses, diffus pour le style. Il maltraite le cardinal de Fleury et se fait assez valoir. L'auteur a été lui-même en Suisse pour se décharger le cœur librement.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu,— à Bordeaux.*

### 411. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec la dernier alinéa autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 31 janvier 1749.

Me voilà, mon petit Romain, en possession de quatre cents exemplaires de l'*errata* que vous

1. *Mémoires de l'abbé de Montgon publiés par lui-même, contenant les différentes négociations dont il a éte chargé dans les cours de France, d'Espagne et de Portugal, et divers évènements qui sont arrivés depuis 1725*. S. l. [La Haye, Genève], 1745-1753, 9 vol. in-12.

m'avez envoyé; il est plus ample que celui de Genève et, comme je le donne pour rien à ceux qui débitent l'*Esprit des lois*, je ne suis pas en peine de le répandre. Je vous assurerai, si vous le voulez, le plus grand succès de cet ouvrage en Angleterre et, pour vous montrer que je ne veux pas gagner sur vous, je ne vous demanderai pour cela qu'une pièce de douze sols. Je suis persuadée que vous le pensez comme moi et que ce que vous m'en dites n'est que du bout des lèvres; j'en appelle à votre conscience et je vous demande de bonne foi si vous pouvez former le moindre doute là-dessus. Il en arrive ici comme je vous l'avais mandé: on y court avec fureur, on le vend quinze francs et le prix ne rebute personne.

Je me chargerai avec grand plaisir de vos remerciements à M. de Champeaux; je vais lui écrire tout ce que vous me mandez d'obligeant pour lui. Vous jugez bien que j'ai fait mon devoir auprès de M. de Boze; mais vous ne faites guère le vôtre en commençant vos lettres par un grand « Madame ». A votre avis est-ce là le style de l'amitié? Pour moi, qui en connais un peu mieux le langage, je finirai tout simplement en vous embrassant de tout mon cœur.

Ne voulez-vous pas me dire quand vous reviendrez? Songez que je suis vieille et par-dessus cela infirme, et que je n'ai point de temps à perdre pour jouir de la d[ouceur?] de votre société et de votre am[itié][b]. Je parle souvent de vous avec vos deux amis et les miens[1]; ils ont lu votre ouvrage avec

a) *Déchirure.* — b) *Déchirure.*

1. Helvétius et Saurin.

transport. Mon Dieu, que votre mot est plaisant en me parlant du jugement de d'Aube, qui ne trouve pas les matières assez approfondies, de dire, dites-vous, assez appesanties.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 412. FORMONT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 7 février 1749.

J'avais toujours différé, Monsieur, de vous remercier du présent que vous avez eu la bonté de me faire de votre seconde édition de la *Grandeur des Romains*, parce que j'espérais toujours avoir le plaisir de vous voir cet hiver à Paris. Mais il me paraît qu'il faut renoncer à cette espérance et que, pour cette année, je dois me contenter de jouir de vos ouvrages. Je vous fais donc mille remerciements d'avoir bieu voulu ne me pas oublier pour votre nouvelle édition, et je vous en fais autant pour le plaisir que m'a donné l'*Esprit des lois*. Vous semez à pleines mains des vérités et des germes de vérités; vous êtes vraisemblablement le premier homme depuis Adam qui ayez fait deux volumes in-quarto sans dire un mot de trop. A la Cour, où l'on ne vous entendra pas, vous serez hérétique; à la ville, chez bien des gens qui ne vous entendront pas davantage, vous serez admirable sur la parole des gens d'esprit qui vous trouveront profond, agréable et bon citoyen. Je ne suis ni de ceux qui ne vous entendent point, ni de ceux qui sont en droit de

juger; mais j'ai eu du plaisir, j'ai cru voir des vérités nouvelles et les experts dont j'ai recueilli les voix m'ont assuré que j'avais raison.

Mme Du Deffand me charge de vous assurer qu'elle est charmée, mais qu'elle ne veut pas vous l'écrire, pour vous punir de ce qu'elle ne peut pas vous le dire à vous-même d'ici à mille ans.

Adieu donc, Monsieur, jusqu'à l'année prochaine, car je m'enfuirai à Rouen quand vous vous préparerez à partir de Bordeaux. Mais en quelque lieu que je sois, conservez-moi vos bontés et soyez sûr que personne n'a pour vous un attachement plus sincère, plus tendre et plus inviolable que celui que vous m'avez inspiré.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, ancien président au mortier du parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.*

### 413. — LE CHEVALIER D'AYDIE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 8 février 1749.

Voici encore une lettre, mon cher Président, mais pour celle-ci c'est votre faute : vous m'avez chargé de faire vos compliments à vingt personnes, qui exigent à leur tour que je vous fasse les leurs et que je vous dise qu'ils ont lu et relu, qu'ils liront et reliront sans cesse l'*Esprit des lois*. Jamais livre n'a été reçu avec tant d'applaudissement; c'est, dit-on, l'ouvrage d'un bon citoyen, d'un homme d'état, d'un bel esprit et d'un philosophe. M. de Fontenelle ajoute que cet auteur répand tant d'agrément sur

tout ce qu'il écrit qu'il en mettrait même dans un livre de géométrie, s'il s'avisait d'en faire un.

Voilà la vérité, voilà l'impression générale qu'a faite l'*Esprit des lois*. Les remarques de quelques pédants, les sophismes de quelques esprits tortus et les murmures de nos financiers n'ont encore pu se faire entendre. Qu'ils crient après tant qu'ils voudront ; je les défie d'ébranler le jugement que tous les honnêtes gens ont unanimement porté.

Si vous voulez, mon cher Président, que je continue à faire valoir votre imbécillité, venez ici. La modestie, la naïveté, la simplicité ne s'aperçoivent que de près. Dès qu'on ne vous voit pas, j'ai trop de peine à persuader qu'on peut trouver dans la même personne les lumières d'un ange et l'ingénuité d'un enfant ; il existe pourtant, cet être admirable, et c'est mon Président, mon cher Président, que j'aime à la folie, que j'embrasse de tout mon cœur et auquel je serai toute ma vie inviolablement attaché.

LE CHEVALIER D'AYDIE.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 414. — DU CHATEL[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 8 février 1749.

Je n'entreprends pas, Monsieur, de louer votre excellent ouvrage, je ne veux que vous remercier

1. Louis-François Crozat, marquis Du Châtel, fils du financier, lieutenant général en 1744, mort en 1750. Il avait épousé Marie-Thérèse Gouffier, et leur fille devint la duchesse de Choiseul.

du plaisir extrême qu'il m'a fait. Ce témoignage sincère de ma reconnaissance pourra peut-être vous flatter, puisque le livre de l'*Esprit des lois* est digne de vous attirer autant d'amis que d'admirateurs. Recevez donc mes sentiments et non mes jugements et soyez sûr, Monsieur, que personne au monde n'est avec un plus sincère attachement que moi votre très humble et très obéissant serviteur.

DU CHATEL.

Mme Du Châtel me charge de vous dire mille choses pour elle; elle est au désespoir de n'avoir pas l'usage de ses yeux pour vous lire et relire sans cesse, mais j'y supplée de mon mieux et, depuis que votre livre paraît, nous n'avons d'idées que celles que vous nous fournissez.

### 415. — MONTESQUIEU A HELVÉTIUS.

Laboulaye, VII, 313; d'après l'original appartenant à M. Chaper; — et antérieurement dans l'*Almanach littéraire*, 1783, p. 70.

A Saint-Seurin, ce 11 février 1749.

Mon cher, l'affaire s'est faite sans que votre nom ait été prononcé et de la meilleure grâce du monde[1]. Je crains que vous n'ayez eu quelque peine là-dessus et je ne voudrais donner aucune peine à mon cher Helvétius, mais je suis bien aise de vous remercier des marques de votre amitié. Je vous déclare de plus que je ne vous ferai plus de compliments et, au

1. Cf. ci-dessus les lettres 378 et 397.

lieu de compliments qui cachent ordinairement les sentiments qui ne sont pas, mes sentiments cacheront tous mes compliments. Faites mes compliments non compliments à notre ami Saurin. J'ai usurpé sur lui, je ne sais comment, le titre d'ami et me suis venu fourrer en tiers; si vous autres me chassez, je reviendrai : *tamen usque recurret*[1].

A l'égard de ce qu'on peut reprocher, il en est comme des vers de Crébillon : tout cela a été fait quinze ou vingt ans auparavant.

Je suis un admirateur sincère de *Catilina*, et je ne sais comment cette pièce m'inspire du respect. La lecture m'a tellement ravi que j'ai été jusqu'au cinquième acte sans y trouver un seul défaut, ou du moins sans le sentir. Je crois bien qu'il y en a beaucoup, puisque le public y en trouve beaucoup, et de plus je n'ai pas de grandes connaissances sur les choses du théâtre. De plus il y a des cœurs qui sont faits pour certains genres de dramatique : le mien en particulier est fait pour celui de Crébillon[2] et, comme dans ma jeunesse je devins fol de *Rhadamiste*, j'irai aux Petites-Maisons pour *Catilina*. Jugez si j'ai eu du plaisir quand je vous ai entendu dire que vous trouviez le caractère de Catilina peut-être le plus beau qu'il y eût au théâtre. En un mot, je ne prétends pas donner mon opinion pour les autres. Quand un sultan est dans son sérail, va-t-il choisir la plus belle ? Non, il regarde et il dit : je l'aime ; il la prend, etc. Voilà comment décide ce grand personnage.

1. Horace, *Ep.* I, x, 24.
2. Cf. les jugements de Montesquieu sur Crébillon, *Pensées et fragments*, II, p. 57, et Laboulaye, VII, p. 61.

Mon cher Helvétius, je ne sais point si vous êtes autant au-dessus des autres que je le sens; mais je sens que vous êtes au-dessus des autres, et moi je suis au-dessus de vous par l'amitié.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur Helvétius, fermier général, rue Sainte-Anne, — à Paris.*

### 416. — LE MARQUIS DE BREILLE A MONTESQUIEU.

Autographe, avec post-scriptum autographe de Sérilly. Arch. de La Brède.

Nice, ce 11 février 1749.

Mon très cher Président,

Agréez que je vous donne signe de vie et que je remette cette lettre à M. de Sérilly que j'ai connu ici pour la première fois et ai conçu pour lui toute l'estime et amitié que son caractère et talent méritent; ces sentiments ont encore augmenté lorsque j'ai appris qu'il vous estimait et aimait autant que moi, mais sûrement pas davantage. Je vous écris de sa chambre militaire, où je me trouve pour y boire, dans une demi-heure, de très bon cœur à votre santé, car le dîner a été fondé pour cette louable commémoration de votre très chère et très agréable personne.

Il a paru dans le monde, avant mon départ de Turin, un livre avec un titre original. Je n'en ai pu lire que quelques chapitres, qui m'ont paru de vous ou dignes de l'être. Cet ouvrage fait l'admiration des connaisseurs et fera la mienne

dès que je serai sorti de ces paperasses qui me tiennent ici depuis plus de deux mois. Je me réjouis avec vous sur la paix entre la Guyenne et l'Angleterre.

Je vous souhaite tous les bonheurs dus à toutes vos vertus, savoir et qualités aimables dans la société. Je vous embrasse et serai toute ma vie votre ami et très humble serviteur.

SOLAR DE BREILLE.

Savez-vous, Monsieur, le motif des bontés et de l'amitié de M. le marquis de Breille? Il a connu mon tendre attachement pour vous, et de là a pris pour moi les impressions les plus favorables. Je connais tout le prix de l'avantage que vous me procurez en cette occasion.

J'aurai bientôt la satisfaction de vous embrasser. Je quitterai Nice avec l'unique regret de me séparer d'un homme aimable et respectable. Je vous porterai confirmation de ses sentiments pour vous et assurance sincère du tendre et fidèle attachement que je vous ai voué, Monsieur, pour la vie.

SÉRILLY[1].

### 417. — BARRILLOT FILS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Genève, ce 15e février 1749.

Monsieur,

Il y aurait longtemps que nous nous serions acquittés du devoir que nous vous rendons présen-

1. Mégret de Sérilly, maître des requêtes, intendant de Franche-Comté.

tement, sans les tristes obstacles qui nous ont privés de cet honneur. Si nous avions à faire agréer nos excuses à un seigneur qui ne connût pas autant que vous, Monsieur, les sentiments de l'humanité, nous croirions bien inutile de lui représenter que la longue maladie et la mort d'un père chéri[1] fut si sensible à son fils, qui a l'avantage de vous écrire, que le chagrin le fit tomber dans une langueur qui a duré plusieurs mois.

De ce malheur dérive, Monsieur, celui de n'avoir pas exécuté selon nos désirs et le plan que nous en avions formé l'envie de vous satisfaire par la première édition de votre excellent ouvrage. Nous vous supplions par votre générosité de nous passer ces manquements à votre égard en considération des circonstances qui les ont causés et de nous continuer vos bontés pour la seconde édition que nous avons été obligés d'accélérer sur l'avis que l'on nous a donné qu'il s'est fait en France des contrefaçons sur notre première.

Nous avons, suivant vos ordres, distribué et distribuerons le premier *errata* à toutes les personnes qui ont acquis de nos exemplaires; nous nous en sommes servis ensuite pour rendre la seconde édition plus correcte; le deuxième n'étant arrivé qu'après que l'impression était déjà commencée, nous n'avons pu l'y faire entrer qu'en partie. M. le professeur Vernet, qui jusqu'à présent a bien voulu se charger de vous parler pour nous, nous avait promis de votre part, Monsieur, un troisième que nous attendions avec empressement, ainsi que

1. Le 28 juin 1748 (cf. la lettre 371).

tous ceux que vous voudrez bien avoir la complaisance de nous envoyer pour continuer notre seconde édition avec plus de sûreté en vous demandant la grâce de la protéger : que deviendrait-elle sans vous, Monsieur ? Au cas que vous eussiez des additions, daignez aussi, s'il vous plaît, nous en favoriser et nous serons attentifs et soigneux à l'exécution de vos ordres.

Veuillez nous faire l'honneur, Monsieur, d'agréer tel nombre d'exemplaires que vous souhaiterez pour votre usage, tant in-quarto un volume qu'in-octavo trois volumes. Dès qu'ils seront achevés et que nous saurons le nombre que vous en désirerez, nous aurons soin de vous les expédier.

La bonté que vous avez eue de permettre que nous fussions les imprimeurs d'un livre admiré et recherché de toutes les nations, les marques que nous avons reçues depuis de cette même bonté nous laissent la flatteuse espérance que vous voudrez bien nous accorder les faveurs que nous prenons la liberté de vous demander et être persuadé que nous sommes, avec les sentiments de la plus vive reconnaissance et un profond respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

BARRILLOT ET FILS.

### 418. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 15 février 1749.

J'attendais, Monsieur, de jour à autre un second *errata* que vous m'aviez promis pour la double

édition qui se fait et s'avance, in-quarto et in-octavo, en plus petits caractères mais plus correcte. Dès qu'il arrivera, on ne manquera pas d'en faire usage. J'apprends que l'on contrefait ce livre à Paris. Voici une lettre de votre libraire qui vous fait les remerciements, excuses et offres qu'il vous doit. Vous êtes le maître de lui faire dire par moi ce qu'il vous plaira, si vous ne jugez pas à propos de lui répondre, et de vous découvrir à lui directement.

M. de Champeaux m'a dernièrement montré une lettre bien tournée, d'une personne ci-devant dans les premières places, qui était bien charmée de cet ouvrage et qui avait regret que vos maximes ne fussent pas celles du royaume sur divers points. Comptez, Monsieur, que le succès sera encore plus grand en pays étranger et dans la postérité. C'est un livre immortel. *Sume superbiam quæsitam meritis.*

J'ai l'honneur d'être, avec tout le zèle possible, votre très humble et obéissant serviteur.

J. Vernet.

P.-S. — Je suppose que M. l'avocat général de Paris[1] aura reçu les deux exemplaires que le libraire lui a envoyés et M. de Secondat les deux que j'ai payés ici pour lui. Dois-je envoyer en Hollande les soixante-trois *errata* pour autant d'exemplaires qui y doivent être arrivés ?

P.-S. — Je reçois en ce moment la suite de l'*errata*.

1. Lebret.

### 419. — LE PÈRE CERATI A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Pise, ce 18 février 1749.

Monsieur,

M. le commandeur Solar, qui a passé par ici, il y a environ un mois, en allant à Rome en qualité d'ambassadeur de Malte, m'a prêté, Monsieur, pour vingt-quatre heures seulement les deux volumes de l'*Esprit des lois*. Je m'y suis engouffré avec une avidité et avec un plaisir infinis, mais la rapidité d'une lecture resserrée dans si peu de temps n'a produit dans mon esprit qu'une espèce d'extase d'admiration. Il ne m'a pas été possible d'arranger dans ma mémoire et de bien approfondir tant de pensées si solides et si fertiles, dont cet excellent ouvrage est rempli. Je me suis cependant aperçu que presque chaque ligne est un flambeau pour l'esprit d'un lecteur instruit et attentif, qui jette de la lumière sur infinité de grands objets et qui les lui fait regarder d'une manière grande, intime et relative à une espèce de totalité politique qui est une source ou une pépinière de grandes vues fort utiles au bien du genre humain. En vous lisant, Monsieur, on acquiert des yeux bien supérieurs à ceux du vulgaire.

M. Vernet m'avait promis de m'envoyer cet admirable ouvrage dans le mois d'octobre passé, mais on ne m'a averti que depuis peu qu'il est parvenu dernièrement à Milan, de sorte qu'il me faudra dévorer encore pour quelques jours le chagrin de

la privation. Je n'ai pourtant pas voulu retarder plus longtemps les hommages que je dois à votre esprit supérieur et les félicitations plus vives et plus sincères sur la publication d'un ouvrage qui vous égale aux nomothètes [les] plus célèbres de l'antiquité. J'ose même dire que vous les surpassez par la justesse et l'amplitude de vos observations : elles ne sont pas bornées à quelque coin de la Grèce, ou même de l'Europe, elles ne proposent pas des règlements pour des espèces d'animaux différentes de la nôtre, mais elles sont propres à porter les sociétés de chaque pays à la perfection et au bonheur dont chacune est capable. Vous découvrez un certain ordre dans le chaos des caprices humains et vous inspirez des vues salutaires pour redresser, autant qu'il est possible, les folies et les passions, qui dominent sur notre globe. Voilà de quoi mériter bien des statues.

Je vis, il y a quelques semaines, une lettre de Paris qui me faisait craindre quelque tempête contre votre ouvrage et j'en fus indigné. J'osai même lâcher une invective un peu trop animée contre le tic des modernes reviseurs de Paris, qu'on appelait assez justement, quand j'étais dans cette grande ville, les pandours et les ruffians de la littérature. Tout ce qui ne ressent pas l'adoration du despotisme outré est sabré impitoyablement par ces Messieurs.

Vous me ferez une grâce singulière si vous voudrez [*sic*] bien m'apprendre avec ingénuité le succès de l'ouvrage, et ce sera pour moi un plaisir infini si vous pourrez [*sic*] m'assurer qu'on vous laisse jouir tranquillement de la gloire que vous avez si bien méritée.

On m'a dit encore qu'on travaille à une seconde édition où il y aura quelque changement ou quelque addition. Je serais ravi d'être bien au fait de toutes ces anecdotes, pour l'intérêt que je prends à tout ce qui vous appartient. Je me flatte que vous êtes toujours persuadé qu'on peut être déboutonné avec moi sans aucun risque d'infidélité.

J'espère d'avoir la liberté de faire un voyage de quelques mois à Rome dans l'été prochain et y fourrerai probablement une course à Naples de quelques semaines. Vous pourriez, Monsieur, vous délasser en faisant un autre voyage en Italie. La présence de M. le duc de Nivernais à Rome vous renchérirait infailliblement le plaisir de revoir la Ville éternelle. Nous pourrions faire ensemble, comme autrefois, quelque petit voyage et, si vous vouliez, avant de retourner en France, passer à Pise l'hiver, qui y est fort doux; ma maison serait plus à vous qu'à moi; nous vivrions sans faste, mais avec une décente commodité et dans une liberté philosophique et cordiale qui me comblerait de joie.

Cette lettre vous parviendra par le moyen de M. le prince de Craon, qui a été très sensible aux présages qui lui sont parvenus par mon entremise de la brillante gloire de M. son fils[1]. Vous êtes très bon connaisseur en tout et principalement en ce qui marque des traits d'héroïsme.

Je suis, avec une tendresse et une estime infinies, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CERATI.

1. Le prince de Beauvau.

### 420. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, 21 février 1749.

Je suis, mon cher confrère, à la seconde lecture d'un livre qui a pour titre l'*Esprit des lois*. J'ai souvent de l'humeur de voir combien de gens l'applaudissent qui n'en sont pas dignes et de rencontrer quelques critiques qui ne l'entendent pas. Cet ouvrage, aussi philosophique que savant, serait attribué au plus bel esprit de l'Angleterre s'il ne nous appartenait pas de droit par la finesse, les grâces, la délicatesse, la légèreté qui y sont jointes. L'auteur des *Considérations sur la décadence de l'empire romain* ne le désavouerait pas, par la profondeur des réflexions dont il est plein, et celui des *Lettres Persanes* s'y retrouverait, par la chaleur et l'enjouement qui y règnent. Que reste-t-il donc à nos écrivains d'aujourd'hui ? En vérité ils doivent, en se rendant justice, dire tout le contraire du mot italien qui finit l'avertissement[1], c'est-à-dire qu'ils doivent renoncer à peindre.

Je crois qu'il est échappé quelques fautes à l'éditeur. Et je pense aussi que quelquefois l'écrivain a fait un peu trop d'honneur à ses lecteurs et s'est trop fié à leur intelligence ; mais en revanche combien lui sait-on gré de tout ce qu'il nous donne à penser, du regard pénétrant qu'il a porté sur des objets que les autres hommes ont vus cent fois en pure perte et de la raison qu'il imprime à tout ce

1. « Et moi aussi je suis peintre, ai-je dit avec le Corrège. »

qu'il découvre. Cette variété de l'univers annonce la gloire de son Auteur et l'âme de l'*Esprit des lois* ne saurait appartenir à la matière. Cependant, mon cher confrère, je prendrais la liberté de raisonner avec l'auteur, si j'en avais le temps, et de lui exposer mes doutes sur quelques principes dont je ne serais pas tout à fait d'accord; j'espère qu'il m'en donnera l'occasion et je le souhaite tout autant pour le plaisir de le voir que par le désir de m'instruire et de connaître la vérité.

J'ai l'honneur d'être, mon cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

HÉNAULT.

### 421. – MONTESQUIEU AU PRÉSIDENT HÉNAULT.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[Février 1749.]

Mon illustre Président,

De grâce, par bonté, par amitié[a], envoyez-moi vos remarques sur l'*Esprit des lois*. Écrivez, faites écrire objections, critiques; envoyez-moi tout cela. Si l'ouvrage est bon, il appartient à tout le monde; S'il est écrit sur des matières importantes, il convient que tous les bons esprits aident les auteurs de leurs remarques et de leurs réflexions. Les vérités que je trouve sont à vous et celles que vous trouvez sont à moi. La vérité est comme la mer, que M. Locke appelle la grande commune de l'univers; ce n'est

a) *Biffé:* Par l'amour que vous avez pour la vérité, par les connaissances fines que vous avez des choses.

qu'avec la raison des autres qu'on devient soi-même raisonnable. Mon illustre Président, ne m'abandonnez point et dites-moi beaucoup de choses. Vous m'avez dit mille choses obligeantes sur ce qu'il peut y avoir de bon dans mon livre; vous avez parlé à mon orgueil; parlez à ma modestie: je regarderai les objections que vous me ferez comme venant d'un homme qui sait au souverain degré juger et sentir[a], mais aussi d'un homme que la nature a formé le protecteur de la liberté des jugements des autres.

Dites, je vous prie, à Mme Du Deffand que j'irai lui parler, puisqu'elle ne veut pas m'écrire, et c'est bien à moi à qui il appartient de choisir l'un préférablement à l'autre. Assurez-la, je vous supplie, d'un souvenir qui est toujours joint avec mes regrets.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus tendres et les plus respectueux...

### 422. — THOMÉ[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 22e février 1749.

Je suis occupé, Monsieur, à lire le nouvel ouvrage qui a paru cette année sans nom d'auteur, mais que l'on sent partir de la main de quelqu'un qui pense dans le grand, qui a réfléchi profondément, qui donne au public partie de ses réflexions et lui

a) *Biffé:* qui a infiniment d'esprit et des connaissances.

1. Philippe Thomé, seigneur de Ferrière, conseiller au Parlement de Paris eu 1713, mort en 1752.

laisse deviner, s'il le peut, toutes celles qu'il a faites au delà et qu'il ne dit pas. L'accueil avec lequel il a été reçu, l'empressement de tout le monde pour l'avoir en fait l'éloge et, s'il est permis d'y ajouter mon faible suffrage, je dirai que, pour moi, je le trouve admirable. Quoique vous soyez plus difficile qu'un autre, avouez que vous êtes forcé de penser de même. Vous ne devez pas douter, Monsieur, que, pensant comme je fais, je ne sois infiniment flatté que vous vouliez bien me conserver quelque part dans votre souvenir. Je vous demande la continuation de cette grâce avec instance et vous jure d'être persuadé que je la mérite par tous les sentiments avec lesquels je suis le plus respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

THOMÉ.

M^me^ Thomé me charge de vous offrir mille compliments de sa part.

### 423. — MONTESQUIEU A THOMÉ.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[Février 1749.]

Monsieur,

Votre lettre seule est le digne prix d'un travail de vingt ans. Elle m'a donné une joie si vraie que je pardonne volontiers à l'ennui des Capitulaires et j'ai remarqué que les suffrages d'un homme comme vous enorgueillissent trop; mais comme je vois que je les dois surtout aux bontés et à l'amitié dont

vous m'honorez, j'aime encore mieux cette cause. Permettez-moi, Monsieur, de chercher à la mériter de plus en plus; rien ne peut davantage m'approcher du mérite personnel[a]. Je vous prie de vouloir bien faire ma cour à Mme Thomé; j'ai l'honneur de lui dédier les deux livres sur la religion[1].

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un attachement rempli de respect et de reconnaissance, votre très humble et très obéissant serviteur.

### 424. — LE FRANC DE BRUNPRÉ[2] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Baillon[3], ce 22 février 1749.

Monsieur,

Vous venez de faire un présent à l'univers, dont il ne tient qu'à lui de profiter. Et, quoique j'en fasse la plus petite partie, je ne saurais m'empêcher de vous faire mon remerciement particulier de la peine que vous avez prise de nous faire connaître l'esprit des lois. Je prétends d'ailleurs satisfaire par là aux lois de l'esprit et de la raison. Depuis la création du soleil, cet ouvrage est, à mon gré, celui qui pourrait le mieux éclairer le monde, car, quoique ignorant de profession, je me mêle quelquefois d'apprécier ce que font les doctes.

Je ne suis point étonné que vous ayez jeté bien

a) *Biffé :* et de la mettre au rang de ce qui pourrait plus m'approcher du mérite personnel.

1. Livres XXIV et XXV.
2. Secrétaire du Roi depuis 1724.
3. *Baillon* (Seine-et-Oise, commune d'Asnières-sur-Oise).

des feuilles au vent. Il était, ce me semble, fort difficile de poser les points d'où devaient partir tant de justes réflexions, étant d'excellentes maximes incessamment justifiées par des faits incontestables. L'érudition la plus étendue n'était que la médiocre partie de ce qu'il fallait pour former l'ouvrage que je viens de lire. J'y en ai aperçu tant d'autres que je pourrais en être bien vain, mais j'aime mieux le profit que la vanité; tant pis pour ceux qui ne feront pas le leur de cette lecture.

Trouvez bon, Monsieur, qu'elle me rappelle dans l'honneur de votre souvenir et qu'à cette occasion je vous renouvelle les assurances de mon respectueux attachement.

LE FRANC DE BRUNPRÉ.

Mme Le Franc, qui ne désespère pas d'accroître son admiration pour vos œuvres et qui ne peut rien ajouter à ses sentiments, me demande ici une petite mention. Nous voudrions bien aussi tous deux que M. de Secondat sût le précieux souvenir que nous en conservons.

### 425. — MONTESQUIEU A LE FRANC DE BRUNPRÉ.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[Février 1749.]

Je ne saurais vous exprimer, Monsieur, le plaisir que m'a fait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien n'est plus flatteur pour moi que ce réveil de l'amitié. Il y a longtemps que je voulais agacer Mme Le Franc et vous, Monsieur, et renouer un commerce de lettres que le temps avait inter-

rompu. Je crois même y être en quelque façon parvenu par l'ordre que je laissai, en partant de Paris, au Sr Huart de vous faire tenir un exemplaire de la dernière édition de mes *Romains;* je ne sais si cet ordre a été encore exécuté.

L'éloge que vous faites de l'*Esprit des lois* est trop capable d'enorgueillir. C'est un grand bonheur d'être lu par des personnes comme vous; le nombre des gens qui savent lire, qui savent marcher avec l'auteur, le suivre, le devancer, l'arrêter, le suppléer, est plus rare qu'on ne croit. Je voudrais de tout mon cœur passer une semaine à Baillon, raisonner avec vous dans les bois de Royaumont, dussé-je prendre encore le neveu du cardinal de Fleury pour le curé de la paroisse. Je vous prie de me continuer l'honneur de votre amitié et de croire que personne dans le monde n'est avec des sentiments plus tendres, Monsieur, votre très humble, etc.

Je suis sûr, Madame, que M. Lefranc permettra que cette lettre ne soit pas toute pour lui et — tout votre mari qu'il a le bonheur d'être — il ne sera pas jaloux de l'admiration que j'ai toujours pour vous, et je suis plus d'accord avec lui en ce point que dans le jugement si avantageux qu'il fait de l'*Esprit des lois*. Comme vous avez toujours conservé votre enjouement avec des lectures sérieuses et que vous avez été même une élève ou plutôt une des grâces de la cour de l'abbé de Saint-Pierre, je vous permets la lecture de ce livre ici. Dès que les livres de l'abbé ne vous ont pas fait bâiller, j'espère tout des miens. Permettez-moi de vous

conserver un souvenir respectueux et j'ose même dire tendre. Lorsque je serai à Paris, ce qui sera dans quelques mois d'ici, je prierai Mme Geoffrin[a] de me présenter à vous à Baillon, mais je n'arriverai pas à onze heures du soir et je n'apporterai aucun livre; je jouerai au piquet avec le curé de Gouvieux[1].

Agréez, je vous supplie, mes très humbles respects. Renouvelez-moi dans le souvenir des Melles Le Franc. Mon fils vous fait cent millions de remerciements de vos bontés et de celles de M. Le Franc.

### 426. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

*Lettres originales...*, lettre III. — Laboulaye, VII, 315.

Bordeaux, ce 24 février 1749.

Ce que j'ai le plus vu dans votre lettre, mon cher chevalier, c'est votre amitié; et il me semble qu'en la lisant je faisais plus d'usage de mon cœur que de mon esprit. Je suis bien rassuré par vous sur le bon succès de l'*Esprit des lois* à Paris. On me mande des choses fort agréables d'Italie; je ne sais rien des autres pays.

Mon cher chevalier, pourquoi les gens d'affaires se croient-ils attaqués? J'ai dit que les chevaliers à Rome, qui faisaient beaucoup mieux leurs affaires que vous autres chevaliers ne faites ici les vôtres, avaient perdu cette république; et je ne l'ai pas dit, mais je l'ai démontré[2]. Pourquoi prennent-ils là-dedans une part que je ne leur donne pas?

a) *Biffé :* l'abbé Berthelot.

1. *Gouvieux* (Oise, canton de Creil).
2. L. XI, ch. 18.

J'aurais grande envie de revenir; mais je serai encore ici quelques mois, occupé à rétablir une fortune honnête. Il m'en coûte le plaisir de vous voir et il me faudrait de grands dédommagements; je n'en sais point, mon cher chevalier, parce qu'il n'y a rien de comparable au bonheur de vivre avec vous. Parlez, je vous prie, de moi à tous nos amis.

Je suis bien charmé de la conversation que vous avez eue; je ne crains jamais rien là où vous êtes; M. de Fontenelle a toujours eu cette qualité bien excellente pour un homme tel que lui : il loue les autres sans peine...[a].

### 427. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 24e février 1749.

Vos corrections, mon cher Président, sont parties ce matin pour l'Angleterre par un homme qui y est allé en poste, de sorte que j'espère qu'elles arriveront à temps pour le traducteur[1] et vous pouvez être bien assuré du zèle et de l'empressement de Domville pour vous rendre les services qui dépendent de lui. Je souhaiterais fort qu'on fît une belle édition en ce pays-là de l'*Esprit des lois* et qu'elle fût correcte, et je n'en désespère pas. A l'égard de la traduction, j'ai peine à croire qu'elle atteigne les grâces et l'énergie de l'original.

a) *Dans l'édition Pougens ce dernier alinéa fait partie de la lettre II du 27 janvier. Il faut évidemment le joindre à cette lettre-ci : c'est une réponse à celle du chevalier d'Aydie du 8 février.*

1. Thomas Nugent († 1772), cf. la lettre 520.

Vous devez avoir déjà reçu bien des compliments sur ce dernier ouvrage: tout ce que je vois en est enchanté. Mais, comme l'application est nécessaire pour bien sentir toutes les beautés de ce livre, il n'est pas étonnant que, dans ce pays où l'on ne saurait s'appliquer à rien, il se trouve de ces critiques qui condamnent ce qu'ils n'entendent pas. On m'a dit que, parmi nos ministres, il y en a qui regardent votre livre comme dangereux, ce qui prouve qu'ils sont plus dangereux eux-mêmes que le livre. Ces MM. voudraient peut-être que nous n'eussions d'autre motif de notre obéissance que la crainte, et regardent l'honneur comme un principe trop faible pour assurer leur autorité et notre soumission; il arrive de là qu'ils rejettent tout le monde dans la licence et nous en voyons tous les jours les effets dans ces vers abominables qu'on adresse dans toutes les maisons de Paris.

Quant au tableau que vous faites de la constitution de l'Angleterre, il me paraît juste dans tous ses points et des gens mieux instruits et plus habiles que moi en pensent de même. Le dernier chapitre du premier tome[1] est admirable : vous y dépeignez non seulement les avantages, mais les inconvénients de ce gouvernement et, pour me servir de vos propres termes, vous joignez la grâce de Raphaël à la force de Michel-Ange. Mais ayez patience : vous recevrez bientôt des applaudissements de toutes les nations.

Le départ de M. de Mirepoix n'est point fixé et

1. Livre XIX, ch. 27, dont voici les derniers mots : « On y trouverait quelque chose qui approcherait plus de la force de Michel-Ange que de la grâce de Raphaël. »

l'arrivée de M. de Richmond est très douteuse. Il est ridicule, selon moi, d'attribuer la difficulté de l'envoi de ce dernier au bruit qui a couru que le roi Georges ne voulait pas envoyer ici un duc, si le Roi ne lui en envoyait pas aussi un. M. de Mirepoix vaut sans contredit M. de Richmond et, puisque le feu Empereur l'a bien voulu le [*sic*] recevoir dans le temps que M. de Lichtenstein[1] était ici, Sa Majesté Britannique aurait mauvaise grâce de chicaner là-dessus. Je croirais plutôt ce que Domville m'en mande : c'est qu'on ne veut pas donner à ce duc tout l'argent qu'il demande, et vous savez que dans ce pays-là on ne veut point perdre par les emplois, quelque honorables qu'ils soient. D'ailleurs M^me^ de Richmond est devenue infirme et n'a nulle envie de passer la mer, et son mari ne peut se séparer d'elle.

J'aurai soin d'annoncer au héros dont vous faites une mention si honorable et en si peu de mots[2] le présent que vous lui destinez et que j'ose répondre d'avance de sa reconnaissance; il vous désirait beaucoup lorsqu'il était ici. J'ai bien peur qu'il n'essuie bientôt une nouvelle persécution, mais sur cela, comme sur bien d'autres choses, silence.

Tous ceux et celles dont vous vous êtes souvenu me chargent de vous faire mille compliments. M^me^ de Bulkeley dit qu'elle a eu bien du plaisir à vous lire, mais qu'elle en aurait encore davantage à vous voir.

Adieu, mon cher Président, aimez-moi autant que

1. Joseph-Wenceslas, prince de Lichtenstein (1696-1772), ambassadeur à Paris de 1738 à 1741.
2. Charles-Édouard.

je vous honore. Vous pouvez bien dire : *exegi monumentum ære perennius*. J'ai vu un homme d'esprit et un magistrat[1] qui disait qu'il s'en félicitait, que cet ouvrage faisait honneur à son ordre et non seulement à son ordre mais à l'humanité.

Souffrez que je vous gronde un peu du soin que vous avez pris de faire affranchir votre dernière lettre; quelque pauvre que je sois, je ne suis pas encore assez misérable pour ne pouvoir point payer le port des lettres qui me sont si chères que les vôtres et je n'en saurais recevoir trop fréquemment.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, en son hôtel, — à Bordeaux.*

### 428. — MONTESQUIEU AU MARQUIS DE BREILLE.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[Février-mars 1749.]

Monsieur mon illustre marquis,

Vous [vous] entendez bien à combler de joie ceux que vous honorez de votre amitié. Elle a été vive en moi, cette joie, lorsque j'ai reçu de vos nouvelles et que j'ai senti que le temps ne me faisait rien perdre auprès de vous. Je l'en défie bien, ce temps, d'affaiblir jamais les impressions qui se font dans mon esprit et les mouvements dans mon cœur, toutes les fois que j'entends prononcer votre nom[a].

Mais que vous vous soyez rencontré à Nice avec

a) *Biffé :* je s... je suis véritablement charmé.

1 Le président Hénault.

M. de Sérilly, il me semble que j'y suis. Vous vous connaissez tous deux, vous êtes donc amis et j'en suis sûr; et qu'est-ce qui peut le savoir mieux que moi, qui vous aime tant l'un et l'autre? J'en suis le plus grand juge et le meilleur témoin. J'en tirerai cet avantage que vous aurez l'un et l'autre meilleure opinion de moi, parce que vous aurez de la confiance l'un pour l'autre[a].

A l'égard du livre de l'*Esprit des lois*, on doit bien craindre[b] votre jugement; cependant j'ai reçu là-dessus une lettre de notre commandeur[1], qui en est content. Je crois qu'il se plaira à Rome, après qu'il aura dégorgé tout le cérémonial.

Monsieur mon illustre marquis, soyez sûr que, si au lieu d'être sur les bords de la Garonne j'étais sur ceux du Rhône, vous m'auriez vu arriver à Nice et que j'aurais été vous demander cette amitié et ces bontés que vous m'avez accordées.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Monsieur, etc.

### 429. — MONTESQUIEU A SÉRILLY.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[Février-mars 1749.]

Monsieur,

C'est, en vérité, un rêve pour moi de vous savoir à Nice avec M. le marquis de Breille, les deux

a) *Biffé :* J'ai reçu une lettre de Rome du cher commandeur ; je... — b) *Biffé :* je crains fort. *En marge la caricature reproduite en justification du tirage.*

1. Le commandeur de Solar.

hommes du monde que j'honore et que j'ose dire que j'aime le plus, les deux hommes du monde les plus faits l'un pour l'autre, deux hommes qui, parce qu'ils se sont vus, s'aimeront toujours. C'est bien un effet de mon bonheur de jouir des bontés de l'un et de l'autre.

Je combine à présent[a] et je m'imagine que le temps où vous serez à Paris pourra bien s'ajuster à celui où j'y serai ; je vous demande de vous y voir sans cesse.

Je reçus, le courrier passé, une lettre de Mme de Tencin[1]; elle me mande qu'elle est vieille et infirme ; j'en suis très fâché.

Je vous prie, quand vous écrirez à M. le Procureur général[2], de lui faire un peu ma cour. J'eus l'honneur de passer une ou deux heures bien délicieuses avec lui chez M. Gendron ; je me trouvais près du grand homme dont la renommée m'avait tant parlé. J'ai eu, pendant quelques jours, l'idée de lui faire un petit présent, j'ai jugé ensuite que cela n'était pas à propos.

Vous saurez que cette première présidente ne met plus de blanc, parce qu'elle est devenue dévote ; elle n'emploie plus que du rouge, elle croit que cela fera des impressions plus modérées. Permettez-moi de vous embrasser.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Monsieur, etc.

a) *Biffé :* Je me mets à présent dans l'esprit....

1 Lettre 411.
2. Joly de Fleury.

### 430. — MONTESQUIEU A DOMVILLE.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

A Bordeaux, ce 4 mars 1749.

[a] J'espère, Monsieur, que vous n'avez point oublié les bontés que vous aviez pour moi lorsque nous étions à Paris et l'amitié que je vous avais vouée et, quoique je dusse principalement à M. de Bulkeley l'amitié d'un homme tel que vous, j'en étais flatté comme si je la tenais de la première main. M. de Bulkeley vous a fait tenir des *errata* de l'*Esprit des lois*, au nombre de deux à trois cents. Je vous les ai envoyés sur ce que vous avez marqué qu'on voulait faire l'honneur à l'auteur de le traduire en anglais. Cela étant, je ne serais pas fâché de paraître à un si beau et si grand jour avec deux ou trois cents fautes de moins. Vous remarquerez que cet *errata* se rapporte à la première édition de Genève seulement et point aux autres, je crois. Je joins à cette lettre un autre[b] petit *errata*, que je vous prie de communiquer aussi. Tout ceci dans la supposition que vos libraires n'aient pas changé d'avis, ce qui dépendra du bon ou du mauvais succès que ce livre aura en Angleterre, qui est, en fait de raisonnement[c], le grand tribunal de l'Europe.

Quand vous verrez Milord Chesterfield[1] assurez-le,

a) *En tête, quatre lignes biffées:* Vous devez avoir reçu, Monsieur, par M. de Bulkeley un exemplaire des *errata*, au nombre de deux ou trois cents, du livre de l'*Esprit des lois*, qui a été estropié à Genève. Mais, avant de vous en parler... — b) *Biffé:* Deux autres. — c) *L'original est orthographié:* qui ait tant fait de raisonnement...

1. Sur le détail des relations de Montesquieu et de Chesterfield, cf. Churton Collins, *Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre* (Hachette, 1911), p. 113 et suiv.

je vous prie, de mes respects; remerciez-le des bontés qu'il a eues pour mes amis; dites-lui combien j'en suis orgueilleux et demandez-lui pour moi la continuation de son souvenir.

Je voudrais bien que M. le duc de Richmond partît pour la France et que je pusse lui faire ma cour à Paris.

Nos négociants nous disent ici que vos négociations avec l'Espagne ne vont pas fort bien; je n'en suis point du tout surpris, avec votre Gibraltar qui, je m'imagine, est un crible par où passent en Espagne les hérétiques, les Juifs et les Maures[a]. Ce lieu, qui était autrefois la contrée où l'on plaçait les Champs-Élysées, est aujourd'hui un lieu infernal.

Ne reviendrez-vous point à Paris? faudra-t-il aller en Angleterre pour vous revoir? J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer et de vous présenter mes respects.

*M. Domville.*

### 431. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec le dernier alinéa autographe. Arch. de La Brède.

Ce 4 mars 1749.

Votre lettre, mon petit Romain, à M. de Boucainville a été rendue; comme je ne le crois pas aussi connu de la Renommée que vous, je me suis adressée à d'autres qu'à elle pour exécuter votre commission.

a) *Biffé:* Tenez-vous à Gibraltar une nichée d'hérétiques qui ne font que rire lorsqu'ils voient passer en Espagne les Juifs et les Maures qui y vont troubler la pureté de la foi?

En voici une dont je suis chargée pour vous : on travaille à deux ou trois éditions de votre ouvrage, l'une in-quarto et l'autre in-douze; les libraires avant que de la commencer veulent savoir si vous n'avez aucun changement ou aucune augmentation à y faire. Je vous envoie d'abord l'*errata;* vous verrez si vous en êtes content et si [vous] n'avez rien à y ajouter; en un mot donnez-moi vos ordres sur cette édition et je tâcherai de les faire exécuter ponctuellement.

Vous devez juger, par la promptitude avec laquelle la première a été enlevée, du succès de l'ouvrage; il est au-dessus de ce que vous en pouvez penser. Il y a pourtant eu par-ci par-là quelques critiques. En voici une par exemple : dans le second volume, au sujet de Bayle[1], on prétend qu'il y a une phrase obscure; comme j'ai prêté mes deux exemplaires, je ne puis vous la marquer positivement; mais, en parcourant le chapitre, vous la trouverez infailliblement. S'il m'en revient quelques autres, je vous les dirai de même. L'ouvrage est trop beau pour craindre de vous y montrer quelques petites négligences.

Est-il vrai que nous ne vous verrons qu'au mois d'août? Mandez-le-moi, je vous prie: j'ai besoin d'un terme pour fixer mon impatience.

Il n'y a ici aucune nouvelle digne de vous. A propos, j'oubliais que les Génois qui sont ici prétendent que vous n'avez pas parlé exactement sur leur banque[2]; mais je m'en rapporterais plus volontiers à vous qu'à eux : vous voyez mieux que personne

1. Livre XXIV, ch. 2.
2. Livre II, ch. 3.

ce que vous vous donnez la peine d'examiner. Je vous ai appliqué le mot d'un paysan qui, interrogé sur la récolte du blé, répondit que les épis étaient si pressés qu'ils se disaient l'un à l'autre : serre-toi pour me faire place. Ne trouvez-vous pas qu'il en est de même de vos idées? Il n'y a jamais eu d'auteur qui fournît à son lecteur autant de pensées et de réflexions. J'ai voulu vous lire le crayon à la main, mais je m'en suis désabusée bien vite; il aurait fallu crayonner presque toutes les lignes.

Adieu, mon cher Romain. Ma santé est meilleure et me donnera le temps de vous attendre, pourvu que vous ne demeuriez pas trop longtemps.

Adieu, mon petit Romain, vous savez à quel point vous m'êtes cher; je vous aime indépendamment de votre esprit; votre cœur et votre caractère valent pour le moins autant, c'est-à-dire que vous êtes admirable de tous points et qu'on ne saurait trop vous aimer[a].

### 432. — HUART A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

[Début de mars 1749.]

Monsieur,

Nous sommes enfin parvenus à obtenir non une permission formelle d'imprimer l'*Esprit des lois*,

a) *Au dos, Montesquieu a noté:* Répondu.

mais une promesse de n'être point inquiétés dans le débit, pourvu que cet ouvrage ne paraisse pas imprimé à Paris. Nous nous disposons à le mettre sous presse, mais avant que de commencer, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien nous dire sur quelle édition vous nous conseillez de travailler. Comme il est sûr que vous prenez un intérêt particulier à cet ouvrage et que l'auteur ne vous est pas inconnu, voudriez-vous, Monsieur, nous procurer les augmentations ou corrections que l'on dit avoir été depuis les éditions de Genève ? Elles rendraient la nôtre la meilleure, qui sera aussi certainement la plus belle. Permettez-nous, Monsieur, de vous faire observer que nous avons besoin de diligence; on nous tolère aujourd'hui et peut-être changerait-on d'avis si nous paraissions mettre quelque intervalle entre la tolérance et l'exécution. D'ailleurs nous avons été déjà prévenus une fois; il pourrait arriver que nous le fussions encore pour une deuxième édition.

M. Le Bret qui me veut du bien et qui, à votre recommandation, s'intéresse beaucoup pour moi, doit vous écrire et vous remercier très fort de vos politesses, aussitôt qu'il aura reçu l'*Esprit des lois* que vous avez eu la bonté de me marquer d'avoir donné l'ordre de lui adresser. Comme il ne l'a pas encore reçu, je vous serai obligé infiniment, Monsieur, d'en récrire à M. Barrillot.

Je vous prie instamment de me pardonner tant de liberté et de me permettre de me dire, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HUART.

### 433. — MONTESQUIEU A SOLAR.

Minute autographe. Arch. de La Brède. — *Lettres familières* (XXVIII), p. 112. — Laboulaye, VII, p. 316.

Ce 7 mars 1749.

Monsieur mon illustre Commandeur,

Votre lettre a mis la paix dans mon âme, qui était barbouillée d'une infinité de petites affaires que j'ai ici. Si j'étais à Rome avec vous, je n'aurais que des plaisirs et des douceurs, et je mettrais même au nombre des douceurs toutes les persécutions que vous me feriez. Je vous assure bien que si le destin me fait entreprendre de nouveaux voyages, j'irai à Rome, je vous sommerai de votre parole et je vous demanderai une chambre chez vous. Rome *antica e moderna* m'a toujours enchanté; et quel plaisir que celui de trouver ses amis dans Rome!

Je vous dirai que le marquis de Breille s'est souvenu de moi. Il s'est trouvé à Nice avec M. de Sérilly; ils m'ont écrit tous deux une lettre charmante. Jugez quel plaisir j'ai eu de recevoir des marques d'amitié d'un homme que vous savez que j'adore. Je lui mande que si j'habitais le Rhône comme la Garonne, j'aurais été le voir à Nice.

Je ne suis pas surpris de voir que vous aimiez Rome et, si j'avais des yeux, j'aimerais autant habiter Rome que Paris; mais comme Rome est tout extérieure, on sent continuellemeut des privations lorsqu'on n'a pas des yeux.

Le départ de M. de Mirepoix et de M. le duc de Richmond est retardé. On a dit à Paris que cela venait de ce que le roi d'Angleterre ne voulait pas

envoyer un homme titré si on ne lui en envoyait un. Ce n'est pas cela : la haute naissance de M. de Mirepoix le dispense de titre et le feu empereur Charles VII, qui avait pour ambassadeur M. le prince de Lichtenstein, n'eut point cette délicatesse sur M. de Mirepoix. La vraie raison est que le duc de Richmond n'est pas content de l'argent qu'on veut lui donner pour son ambassade ; de plus, la duchesse de Richmond est malade et le duc, qui l'adore, ne voudrait pas la quitter et passer la mer sans elle.

Nos négociants disent ici que les négociations entre l'Espagne et l'Angleterre vont fort mal ; on n'est pas même convenu du point principal qui occasionna la guerre : je veux dire la manière de commercer en Amérique et les 90,000 livres sterling pour le dédommagement des prises faites. De plus, on dit qu'en Espagne on fait aux vaisseaux anglais nouvellement arrivés difficultés sur difficultés. Remarquez que je vous dis de belles nouvelles pour un homme de province[1] et que vous aurez beaucoup de peine à me payer cela en préconisations et en congrégations. Le commerce de Bordeaux se rétablit un peu et les Anglais ont eu même l'ambition de boire de mon vin cette année ; mais nous ne pouvons nous bien rétablir qu'avec les îles de l'Amérique, avec lesquelles nous faisons notre principal commerce.

Je suis bien aise que vous soyez content de l'*Esprit des lois*. Les éloges que la plupart des gens pourraient me donner là-dessus flatteraient ma vanité ; les vôtres augmenteraient mon orgueil,

1. Notez que tout l'alinéa précédent est transcrit presque littéralement de la lettre 427.

parce qu'ils sont donnés par un homme dont les jugements sont toujours justes[1] et jamais téméraires. Il est vrai que le sujet est beau et grand; je dois bien craindre qu'il n'ait[a] été beaucoup plus grand que moi. Je puis dire que j'y ai travaillé toute ma vie : au sortir du collège on me mit dans les mains des livres de droit; j'en cherchai l'esprit, je travaillai[b], je ne faisais rien qui vaille. Il y a vingt ans que je découvris mes principes : ils sont très simples; un autre qui aurait autant travaillé que moi aurait fait mieux que moi. Mais j'avoue que cet ouvrage a pensé me tuer; je vais me reposer, je ne travaillerai plus.

Je vous trouve fort heureux d'avoir à Rome M. le duc et M^me^ la duchesse de Nivernais. Je me souviens que M. le duc de Nivernais avait autrefois de la bonté pour moi[c]. Il n'était pour lors qu'aimable; ce qui doit me piquer, c'est que j'ai perdu auprès de lui à mesure qu'il est devenu plus raisonnable. M. le duc de Nivernais a auprès de lui un homme qui a beaucoup de mérite et de talents : c'est M. de La Bruère[2]. Je luis dois un remerciement; si vous le voyez chez M. le duc de Nivernais, je vous prie de vouloir bien [le] lui faire pour moi.

a) *Lettres familières* : n'eût. — b) *Lettres familières* : J'ai travaillé. — c) *Lettres familières* : Je vous trouve fort heureux d'avoir à Rome M. le duc de Nivernais; il avait autrefois de la bonté pour moi.

1. « J'ai appris à Turin que lorsque celui-ci [M. de Solar] eut lu la première fois l'*Esprit des lois*, il dit : « Voilà un livre qui opérera une » révolution dans les esprits en France. » C'est une des preuves que ses jugements étaient justes. » (Guasco.)

2. Le Clerc de La Bruère, secrétaire du duc de Nivernais. Il écrivit un certain nombre de pièces de théâtre, et mourut à Rome le 18 septembre 1754. En novembre 1744, il avait obtenu le privilège du *Mercure*, auquel il travailla jusqu'à son départ pour Rome.

J'ai l'honneur de vous embrasser mille fois. Vous voyez bien qu'il n'est point question de Votre Excellence et que vous n'aurez point à me dire : que diable avec Votre Excellence!

*M. le commandeur Solar.*

### 434. — TITON DU TILLET[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, île Notre-Dame, ce 7 mars 1749.

Monsieur,

Vous faites ici un grand et beau bruit. Permettez-moi de vous en faire mon compliment et de vous remercier pour ma bonne part de vos excellents écrits et documents. Toutes nos bonnes têtes en paraissent extrêmement satisfaites.

Vous avez habillé la raison, si j'ose me servir de ce terme, d'un beau et bon velours à quatre poils et d'une couleur admirable; vous l'avez placée au milieu d'un cristal de roche solide et bien transparent pour qu'on la voie dans tout son éclat.

Voilà du style parnassique; aussi vient-il d'un homme passionné pour le Parnasse. Étant persuadé que votre excellent livre de l'*Esprit des lois* vous a attiré un grand nombre de lettres de compliment, j'ai voulu me servir d'expressions toutes neuves pour vous marquer avec quel transport de plaisir j'ai lu cet ouvrage. Je me flatte d'y avoir réussi et en

1. Titon du Tillet (1677-1762), auteur du *Parnasse français*, 1732, in-f°. Il fut membre associé de l'académie de Bordeaux.

même temps que vous voudrez bien me passer de pareilles expressions, qui partent du transport que vous m'avez causé par le sujet immense que vous avez traité avec toute la justesse possible.

J'aime bien l'avertissement que vous avez mis dans votre préface : « Ici bien des vérités ne se feront sentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres, » et ce qui est marqué ensuite sur les ennuis que causent les longs détails. On ne peut pas douter que vous n'y fussiez entré, si vous aviez jugé à propos de vous en donner la peine; mais les grands génies les laissent aux artistes et aux personnes de chaque profession : ils ne présentent que le précis et l'élixir des sujets qu'ils traitent.

L'homme de pénétration et de discernement est bien content d'être dispensé de lire des fatras de livres remplis de fades détails et de trouver tout ce qu'il peut désirer dans une première lecture réfléchie de vingt-quatre heures et qu'il lui est facile de se l'imprimer dans l'esprit par le style concis et la netteté avec lesquels on les lui présente; il est même bien aisé qu'on le laisse maître de certains détails qui sont de son goût.

Voilà donc, Monsieur, un *compendium rationis in omni genere ad usum totius mundi* que vous venez de donner avec les plus nobles et les plus justes pensées et efforts de l'esprit, qui vous fera un grand honneur dans la suite de tous les siècles. Je souhaite que vous en puissiez jouir encore de votre vivant une bonne cinquantaine d'années et vous voir briller dans la république littéraire par tous vos charmants ouvrages, et instructifs.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite estime et

un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

TITON DU TILLET.

Depuis plus de trois mois, j'espérais de jour en jour avoir l'honneur de vous revoir à Paris; je me faisais un vrai plaisir de vous y présenter un livre du *Parnasse français*. J'ai été rue Saint-Dominique pour apprendre de vos nouvelles. J'y avais été quatre jours avant votre départ pour vous prier de vouloir bien faire mettre dans votre chaise de poste un exemplaire pour M. le président Barbot, voulant vous en réserver un bien relié pour votre retour à Paris, que je croyais devoir être plus prompt; si on me donnait une occasion favorable, je m'en acquitterais pour les envoyer à Bordeaux.

M. Sarrau[1] m'a envoyé, il y a environ six semaines, les paroles d'une jolie cantatille[2], que j'ai fait remettre aussitôt à l'éditeur du *Mercure*, auquel j'ai écrit, ces jours passés, que j'étais étonné qu'il ne l'eût pas insérée dans son journal. M. de La Bruère, qui est parti pour Rome, n'aurait pas certainement tardé à l'y placer[3]. Il s'est chargé de faire rendre aux académies des Arcades, à Rome, et de la Crusca, à Florence, mes petits présents littéraires. Les Arcades, qui les ont reçus, m'ont admis par acclamation dans leur compagnie et doivent accompagner mes patentes de trois poèmes, l'un en italien, l'autre en français et le

1. Sarrau de Boynet.

2. *Cantatille chantée au passage de Madame Infante à Bordeaux*, dans le *Mercure* de mars 1749, p. 158 et suiv.

3. Nous avons déjà dit (p. 147, n. 2) que depuis 1744 La Bruère avait le privilège du *Mercure*.

troisième en latin. L'abbé Cerati, qui ne vous sera pas inconnu, doit présenter à l'académie de la Crusca ce que je lui ai destiné.

Je vous serais sensiblement obligé de vouloir bien assurer, de ma part, MM. mes illustres confrères de l'académie de Bordeaux de mon respectueux attachement.

### 435. — FORCALQUIER A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 8 mars 1749.

Ceux dont l'approbation devait flatter votre amour-propre ou former la destinée de votre ouvrage ne pouvaient trop se presser de vous écrire, Monsieur. Mais un citoyen obscur, dont l'opinion n'est d'aucune conséquence dans le monde et n'a de prix pour l'auteur que par l'amitié, est toujours à temps d'exprimer son admiration. D'ailleurs, les lettres des gens qui vous aiment ne devraient, ce me semble, arriver qu'après les compliments de ceux qui vous envient. Je serai donc peut-être le dernier des gens de votre connaissance dont vous aurez reçu l'hommage, mais, je vous le répète, j'ai été retenu par la crainte que trop d'empressement ne me donnât auprès de vous-même le ridicule d'attacher de l'importance à mes décisions, enfin que vous ne me soupçonnassiez de vous présenter mon engouement comme une preuve de votre succès ou comme une récompense de votre travail. Mais j'avoue que je n'ai jamais eu tant de peine à me défendre du risque de passer pour un fat. Cela

vient, je crois, de ce qu'ordinairement, pour éviter la fatuité, on n'a pas besoin de lutter contre son cœur, qui chaque jour m'entraînait involontairement à vous écrire.

Après tant de délicatesse, de retardement et de préambule, ne vous attendez pas à un éloge détaillé, raisonné. Je m'en tiendrai à vous raconter quelques faits.

Je suis retombé, depuis cinq mois, dans un état aussi dangereux et plus triste encore qu'aucune de mes autres agonies, car j'avais perdu totalement, pour la première fois dans cette rechute, la possibilité de lire, d'écrire et de raisonner. C'est dans cet état de l'âme et à travers des douleurs corporelles vives et continues que j'entrepris la première lecture de votre livre. Le plaisir que vous procurez à penser en vous lisant, la nécessité que vous imposez de trouver en soi-même des idées quand on vous a lu me rendirent sur-le-champ mes facultés intellectuelles; mais ce qui est plus fort, c'est que le plaisir de cette lecture suspendit les douleurs physiques. C'est à vous que je dois depuis quelques mois le retour de mon esprit et le soulagement de mon corps. Ce miracle est si palpable que Vernage[1] m'ordonne un livre pareil tous les trois mois, moyennant quoi il répond de ma vie : ce n'est point là, dit-il, une drogue de charlatan. Mais vous seul en Europe avez la recette de mon spécifique; aurez-vous la cruauté de me laisser mourir?

Jamais la conformité de jugement et de goût qui

1. Michel-Louis Vernage, auteur d'*Observations sur la petite vérole* (1763, in-12).

est entre ma sœur[1] et moi n'a été si sensiblement marquée que dans cette occasion. Nous ne pouvons faire à nous deux que la même lettre, quelque envie qu'elle eût de se distinguer de moi auprès de vous par quelque coquetterie personnelle. Nous avons, elle et moi, chacun en notre particulier, lu deux fois de suite votre ouvrage; nous avons fait tête-à-tête une troisième lecture bien savourée; enfin, nous avons fait une quatrième lecture en commun avec MM. de Céreste[2], Duclos, Helvétius et l'abbé Du Tailly, ce qui a rempli délicieusement une seule des soirées du cabinet vert.

Vous trouverez, Monsieur, dans toutes les capitales du monde la récompense d'un grand génie, je veux dire la gloire d'un ouvrage immortel, des éloges motivés par des juges compétents et la bienveillance universelle. Mais Paris seul peut fournir le salaire d'un philosophe aussi original que vous. Arrivez promptement; venez jouir de l'orgueil de vos amis; venez recevoir l'hommage si sincère de la haine et du déchaînement de ceux que votre mérite insulte; venez être témoin des bâillements, des vapeurs que vous avez donnés à tous les petits-maîtres, à toutes les pauvres petites caillettes que le bon air a forcés à vous lire. Est-il un spectacle plus amusant pour votre philosophie que de vous voir juger par des gens qui ne vous ont pas lu, lu par des gens qui ne sauraient vous entendre, loué sur ce que vous n'avez point dit, blâmé sur ce que vous n'avez point pensé,

1. La comtesse de Rochefort.

2. Louis-Paul de Brancas, marquis de Céreste, né en 1718, frère puîné du comte de Forcalquier.

haï par ceux à qui votre ouvrage peut être utile, adoré ou persécuté personnellement par des gens qui ne connaissent point et qui ne connaîtront jamais votre personne, mais toujours l'objet de l'attention universelle, objet sur lequel il n'est pas permis de demeurer neutre? Sur vous il faut parier; vous savez, qu'en dépit de M. Pascal, bien des gens s'affranchissent de cette nécessité sur la religion même. Voilà, Monsieur, ce qui vous attend à Paris. Je n'ose vous présenter comme un attrait un certain cabinet vert, où ce n'est pas par mépris que vous n'êtes point haï, où ce n'est pas par air que vous êtes aimé et où ce ne sera pas faute d'admirateurs si vous ne trouvez point d'envieux.

FORCALQUIER.

### 436. — HUART ET MOREAU A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Paris, ce 14 mars 1749.

Monsieur,

Nous avons reçu les corrections que vous avez eu la bonté de nous envoyer et sur-le-champ nous en avons fait usage, car depuis leur réception il y a déjà vingt feuilles d'imprimées. Nous ne pouvons trop vous remercier, Monsieur, des conseils que vous nous donnez. M. Toussaint[1], à qui pour plus d'exactitude nous avons confié la lecture de nos épreuves,

1. Sur Fr.-V. Toussaint (1715-1772), auteur du livre des *Mœurs* (1748), cf. la notice de P. Fould, en tête de son édition des *Anecdotes curieuses de la Cour de France*. Paris, Plon, 1908, in-8°.

a commencé la table des matières; comme vous avez été content de celle qu'il a faite pour les *Considérations sur les Romains*, nous avons tout lieu d'espérer que vous le serez encore de celle-ci. Nous faisons aussi graver par un fort habile homme la carte géographique du second volume. De notre côté, nous n'épargnons rien pour que l'édition que nous entreprenons réponde au mérite de l'ouvrage et nous pouvons nous flatter que le public nous saura quelque gré des soins que nous prenons pour répondre à son empressement.

A peine avions[-nous] mis le livre sous presse qu'on nous a donné avis que ceux de nos confrères de Paris qui ont déjà donné une édition assez défectueuse se préparaient à en faire une seconde. On nous a même assuré qu'ils avaient eu l'honneur de vous écrire ou de vous faire écrire, pour vous prier de leur envoyer les corrections que vous avez faites sur l'impression de Genève. Mais, Monsieur, nous avons trop de confiance en vos bontés pour craindre que vous leur accordiez cette demande. Ils doivent se contenter de nous avoir prévenus une fois et cela sans avoir égard à l'inscription que nous avions eu la précaution de prendre à la Chancellerie. S'ils étaient avoués de vous, comme nous avons le bonheur de l'être, nous nous garderions bien de les traverser.

Pour les arrêter plus sûrement dans leur entreprise, nous avons été trouver le magistrat qui avait autorisé la première[1]. Sans vous compromettre en aucune façon, nous avons tiré de lui parole qu'il

1. Le comte d'Argenson.

s'opposerait à cette nouvelle édition et qu'il nous favoriserait de tout son pouvoir.

Nous sommes, Monsieur, surpris et mortifiés du procédé des libraires de Genève: nous leur avions écrit de ne pas tarder à nous envoyer les deux exemplaires et, à l'égard du prix, nous leur avions dit de nous marquer de quelle façon il fallait que nous nous prissions pour le leur faire parvenir; ils n'ont pas jugé à propos de nous répondre et peut-être les livres ne sont-ils pas encore en chemin. Si cela est, nous engagerons M. Lebret d'attendre encore quelques semaines et, au lieu de l'édition de Genève, nous lui donnerons la nôtre; il ne perdra sûrement pas au change. Nous n'avons pas manqué d'exécuter les ordres que vous nous avez donnés à son sujet; il a lu avec beaucoup de plaisir votre première lettre et nous a fort recommandé de vous assurer de ses respects et du désir qu'il a de faire une plus intime connaissance avec vous.

Nous vous prions, Monsieur, de nous continuer toujours votre protection et nous avons l'honneur de nous dire, avec les plus vifs sentiments de reconnaissance et le respect le plus profond, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

HUART ET MOREAU FILS.

### 437. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 17e mars 1749.

Je vous ai déjà mandé, mon cher Président, que j'avais envoyé à Domville les corrections[1] et j'ap-

1. Cf. la lettre 427.

prends par le dernier ordinaire qu'il les a reçues et qu'il les avait déjà communiquées au libraire. Il dit que votre livre est aussi admiré à Londres qu'à Paris, et qu'il le sera encore davantage quand il sera plus connu, mais que l'édition de Genève se vend à un prix si exorbitant que la lecture n'en est pas encore devenue générale. On travaille fortement à la traduction et à une nouvelle édition qui ne sera pas si chère. Domville me mande qu'il a déjà le jugement d'un homme éminent en ce pays-là sur votre livre, qu'il m'enverra avec celui de Milord Chesterfield, qu'il attendait. Enfin voici ce que notre ami me charge de vous dire ; je vous rends ses propres mots : « I beg you will assure the President of my respects and that you will tell him that I am, above all things, charmed with the candour, beneficence and humanity that runs through[a] his whole work, sentiments thrown away on mankind, that deserve only rods of iron[1]. »

Enfin, Milord Albemarle est nommé pour venir ambassadeur ici. Domville dit qu'il n'y a aucun fondement à la sotte difficulté que le public a débitée sur la venue du duc de Richmond, mais que la duchesse n'a pu se résoudre à voir son mari ambassadeur, tant à cause de la dépense qu'à cause des excès de la table, qu'il aime et auxquels il serait

a) *Texte* : thro.

1. « Je vous prie de vouloir bien assurer le Président de mes respects, et lui dire que, sur toutes choses, je suis charmé de la candeur, de la bonté et de l'humanité qui courent par toute son œuvre, sentiments prodigués en vain au genre humain, qui ne mérite que des verges de fer. »

exposé ici. Je crois qu'elle a eu encore une autre raison qu'elle n'a point voulu dire : on dit que son mari est absolument abruti par le vin et la crapule. Je m'imagine que cela va hâter le départ de M. de Mirepoix et, à mon grand étonnement, Mme de Mirepoix ne me paraît pas fâchée de faire ce voyage, qui est plus agréable, ce me semble, pour un homme que pour une dame.

Il n'y a rien de nouveau ici. Les Anglais n'avaient point encore reçu, il y a huit jours, aucune nouvelle des Indes Orientales et ils ne se flattent pas d'en recevoir de bonnes, puisque, disent-ils, rien n'a pu leur réussir pendant cette guerre. Je crois que la mauvaise humeur des Espagnols à l'égard des Anglais est concertée : ils voudraient mettre ces derniers dans la nécessité de restituer Gibraltar et leur roi à portée de l'exiger de son parlement. Mme de Seignelay-Furstenberg[1] mourut hier. On parle de loteries, cinquantième, etc.; mais je n'entends rien à ces choses. Tout ce que je sais, c'est que l'honneur seul ne fait point vivre et je le trouve un principe fort stérile et fort ingrat.

Adieu, mon très cher Président. Mme de Bulkeley est toujours charmée de l'honneur de votre souvenir. Qui est-ce qui n'est point flatté d'être bien avec M. le président de Montesquieu? Je suis le plus sincère et le plus attaché de ses esclaves et je ne craindrais pas un tel despote.

La marquise Du Deffand m'a paru enchantée d'une galanterie que vous avez mise pour elle dans votre

1. Marie-Louise-Maurice de Furstenberg, femme de Marie-Jean-Baptiste de Colbert, marquis de Seignelay.

lettre à M. Formont. Par parenthèse, ce Formont me plaît beaucoup.

J'ai envoyé votre lettre à Domville.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, en son hôtel, — à Bordeaux.*

### 438. — BARRILLOT A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Genève, ce 17e mars 1749.

Monsieur,

Nous ne saurions vous exprimer jusqu'à quel point nous avons été pénétrés des sujets de mécontentement que vous nous marquez par la lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir de vous, Monsieur, en date du 27 février. Nous voyons par elle avec beaucoup de sensibilité que nous avons eu le malheur de vous déplaire, ne sachant cependant pas y avoir donné lieu et ne désirant véritablement que de pouvoir vous témoigner notre profond respect et notre gratitude. Peut-être y a-t-il quelque personne qui nous a desservi auprès de vous? Du moins permettez-nous de vous le dire, Monsieur: il y a particulièrement deux traits, dans votre première, auxquels nous ne nous reconnaissons nullement, qui sont ceux où vous nous dites que nous avons divulgué votre nom et où vous nous parlez d'un paiement que nous n'avons jamais demandé.

Nous eûmes l'honneur de vous écrire pour la première fois, le 14 du passé, avec la permission

de M. le professeur Vernet, qui se chargea de mettre votre adresse et de vous faire parvenir notre lettre. Si vous voulez bien, Monsieur, vous donner la peine de la relire, vous y trouverez, avec nos très humbles excuses, les raisons pour lesquelles nous avions été privés pendant longtemps de l'avantage de vous les adresser nous-mêmes; mais nous y omîmes la plus forte de toutes : M. le professeur Vernet, nous ayant assuré que vous ne vouliez pas recevoir de nos lettres, s'était chargé de vous demander pour nous votre protection et votre approbation pour la seconde édition, avant qu'elle fût commencée. Nous fûmes obligés de l'entreprendre plus tôt que nous ne comptions de le faire, — avec le consentement de M. Vernet, — à cause des contrefaçons qui s'en sont faites. Si nous eussions pu prévoir qu'il ne vous en eût pas parlé et que ce manquement nous eût occasionné votre disgrâce, nous aurions hasardé d'agir contre ses ordres; nous eussions même corrigé seuls la première édition comme nous le faisons de la seconde, de laquelle nous osons espérer que vous serez plus content.

Mais l'idée qui nous mortifie le plus aujourd'hui est celle où vous êtes, Monsieur, que c'est nous qui avons divulgué votre nom. Nous l'avons ignoré nous-mêmes dans les commencements et nous pouvons vous assurer par tout ce qui engage les honnêtes gens que, lorsque nous l'avons su, bien loin de le dire, nous avons cherché à en ôter l'idée à ceux qui le soupçonnaient.

Vous nous parlez aussi, Monsieur, dans les deux lettres dont vous nous avez honorés, de nous faire

payer les deux exemplaires envoyés à Paris pour votre ordre, d'une façon qui nous a fait une véritable peine. Voici la pure vérité. M. le professeur Vernet nous les demanda d'abord sous son nom; quelque temps après, sur une lettre qu'il reçut de vous, Monsieur, il nous dit que vous lui parliez de les faire payer; sur quoi, nous lui répondîmes que nous n'en étions pas en peine et nous apprîmes alors qu'ils étaient pour vous; et il suffisait que nous le sussions pour qu'assurément nous ne fissions pas une telle demande, puisque au contraire, nous vous réitérons et prions très instamment, Monsieur, de nous faire la grâce d'agréer l'offre que nous prîmes la liberté de vous faire, dans notre précédente, de tel nombre d'exemplaires que vous souhaiterez pour votre usage des deux nouvelles éditions, ne croyant pas pouvoir vous témoigner assez notre vive reconnaissance des *errata* dont vous avez eu la bonté de nous gratifier.

Nous nous sommes informés de MM. les directeurs de la poste pourquoi les livres envoyés à M. Lebret ne lui étaient pas parvenus; ils nous ont assuré les avoir fait partir le 29 janvier et qu'il fallait qu'ils fussent restés au bureau à Paris, sur quoi nous avons écrit à M. Huart de les faire demander.

La correction de l'*errata* pour la page 420 est venue juste à temps pour être supprimée. Vous nous ordonnez, Monsieur, d'en faire un de tout ce qui n'a pu entrer dans le corps de l'ouvrage; il en reste justement le tiers, ce qui ferait un *errata* bien considérable. Cependant, quelque peine que cela puisse nous faire, si vous le commandez, nous obéirons, vous priant, Monsieur, d'être très persuadé

que, lorsque nous recherchons la bienveillance d'une personne comme vous, ce n'est pas l'intérêt qui nous guide, mais la satisfaction de lui prouver que nous sommes capables de sentir toute la vénération qu'elle mérite et le profond respect avec lequel nous nous disons, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Pour Barrillot et fils :

E. Du Villard fils.

### 439. — Mme DE MIREPOIX A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 19 mars [1749].

Il n'y a en vérité pas plus de huit jours, Monsieur, que je vous garde cette lettre que mon père m'a adressée. Ce n'est pas que j'aie une répugnance extrême à vous écrire, mais c'est qu'après vous je suis la plus paresseuse personne du monde. Je ne la serais pourtant pas pour vous, si je n'étais bien persuadée que ce serait vous importuner beaucoup que de vous écrire souvent. Pour prévenir cet inconvénient, ayez la bonté de répondre, mais bien positivement, à toutes les questions que j'ai à vous faire. Quand comptez-vous revenir à Paris? Puis-je me flatter que vous viendrez en Angleterre, et dans quel temps? Il n'y a pas d'apparence que j'y aille avant le mois de juillet: mon père[1] doit revenir en Lorraine au mois de juin; je l'attendrai pour le voir

1. Marc de Beauvau, prince de Craon.

un moment et M. de Mirepoix partira avant moi. Si cet arrangement vous convenait, vous pourriez passer en Angleterre en même temps que moi. Je ne vous dis point combien je le désirerais, cela s'entend de reste. J'espère que nous y mettrons le vin de La Brède à la mode; ce sera ma seule affaire et je vous réponds que je m'en acquitterai bien.

Je ne vous parle plus de l'*Esprit des lois;* je crois que jamais rien n'a eu un succès si prodigieux. Il n'y a que Voltaire, l'abbé d'Olivet, et M. d'Aube qui ne l'approuvent pas. J'oubliais les chevaliers romains.

### 440. — MONTESQUIEU A TITON DU TILLET.

Laboulaye, VII, p. 319; d'après l'original, qui se trouvait dans la collection Feuillet de Conches.

A Bordeaux, ce 24 mars 1749.

Puisque vous trouvez, Monsieur, que j'ai habillé la raison d'un bon velours à quatre poils et d'une belle couleur et que je l'ai placée au milieu d'un cristal de roche, solide et transparent, je vous prie de vouloir bien placer dans votre bibliothèque l'exemplaire que j'aurai l'honneur de vous envoyer au pied de votre beau livre du *Parnasse français*, avec ce mot:

Et nati natorum et qui nascuntur ab illis.

L'amour que vous avez pour votre patrie et les beaux-arts passera toujours de citoyen en citoyen.

J'espère, Monsieur, quand je serai à Paris, avoir l'honneur de vous voir quelquefois et d'y cultiver l'amitié de mon confrère.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus vraie et de la plus parfaite estime, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A M. Titon du Tillet, rue Saint-Louis (île Saint-Louis), — à Paris.*

### 441. — Mme GEOFFRIN A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 28 mars [1749].

J'ai fait rendre à M. Le Franc[1] la lettre que vous m'aviez adressée pour lui. Je me suis trouvée heureuse, mon cher Président, que cette petite occasion m'ait procuré une marque de votre souvenir. Je n'ai pas voulu, par humilité, répliquer à la réponse que vous m'avez faite sur le jugement que j'ai hasardé de vous communiquer sur l'*Esprit des lois*. Je me suis trouvée si confuse des louanges que vous me donnez que je me suis anéantie dans mon néant, où je serais restée, si vous ne m'aviez pas fait une nouvelle agacerie et que, de plus, je ne me trouvais pas chargée d'une négociation auprès de vous de la part de la république de Gênes.

Vous savez, mon cher Président, que j'y ai beaucoup d'amis et tous ces amis savent les bontés dont vous m'honorez. Ils connaissent l'admiration que j'ai pour votre esprit et le cas que je fais de votre âme ; ils pensent tous comme moi sur votre compte. M. de Lomellini et M. de Palavicini[2]

1. Le Franc de Brunpré.
2. Le marquis Palavicini, envoyé extraordinaire de la république de Gênes.

sont au nombre de vos plus grands admirateurs; ce dernier est, comme vous savez, ministre de la république. C'est un homme qui a beaucoup d'esprit et de droiture et qui est fort attaché à sa patrie ; il croit que les Français doivent être contents des Génois et, par conséquent, il est très persuadé que votre intention n'a pas été d'offenser une république qui s'est sacrifiée pour nous et dont nous avons reçu, bien réellement, des services et des secours bien essentiels. Ayant entendu dire qu'on allait faire une seconde édition de l'*Esprit des lois*, il m'a priée de vous envoyer le petit mémoire ci-joint. Je vous supplie, mon cher Président, de ne me savoir aucun mauvais gré de m'être chargée de cette commission. J'ai assuré M. de Palavicini que vous recevriez cette représentation avec la douceur et la politesse qui ne vous abandonnent jamais dans les disputes les plus vives et que les lumières de votre esprit et la droiture de votre cœur vous feraient sentir tout d'un coup la justice de sa cause.

Mon cher Président, de tout mon cœur.

### 442. — HUART ET MOREAU A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Paris, ce 29 mars 1749.

Monsieur,

Depuis la lettre dont vous nous avez honorés, nous en avons reçu une des sieurs Barrillot, de Genève, par laquelle ils nous donnent avis que les deux exemplaires des *Lois* devaient être depuis longtemps arrivés à Paris. Nous les avons réclamés

au nom de M. Lebret et, après quelques difficultés, on nous les a rendus.

Nous avions jusqu'ici attendu la réponse des sieurs Barrillot, pour leur faire toucher le prix de ces quatre volumes; mais ils nous marquent que cela n'est pas nécessaire. Nous vous prions, Monsieur, de nous apprendre pourquoi ils ne veulent pas en recevoir le paiement. Nous pensons que vous avez eu la bonté de le leur faire tenir; en ce cas, comme nous comptons avoir l'honneur de vous voir incessamment à Paris, nous aurons soin de vous rembourser de tout ce qu'il vous en aura coûté. Nous ne pouvons trop vous demander excuse de l'embarras que cela vous a causé.

Notre édition est fort avancée et nous comptons vous en envoyer les premiers exemplaires dans la semaine d'après la Quasimodo. Nous en avons actuellement plus de la moitié de fait. La table des matières est fort avancée et on travaille fortement à la carte géographique.

Nous sommes, Monsieur, avec les sentiments de la plus vive reconnaissance et le plus profond respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

HUART et MOREAU fils.

### 443. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec le dernier alinéa autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 2 avril [1749].

Je vous envoie, mon cher Romain. les remarques de M. de Palavicini; peut-être les avez-vous déjà. Il

y a longtemps qu'il les a données à Mme Geoffrin. A l'égard de la banque, il prétend qu'elle est gouvernée par les mêmes maximes que toutes les autres banques de l'Europe et que vous vous êtes trompé dans les différences que vous y avez supposées[1].

Les libraires n'ont fait nulle attention à vos représentations; ils ont commencé leur édition; elle sera in-12 et du cicéro. Ils feront usage de toutes les corrections que vous m'avez envoyées; si vous en avez quelques autres, vous n'avez qu'à me les adresser sous l'enveloppe de mon frère avec une double enveloppe pour moi. Cette voie est sûre et vous évitera l'attention d'affranchir le paquet, attention que j'ai trouvée de très mauvais goût et qui ne devait pas avoir lieu entre vous et moi. Vous voyez que je vous ai dit vrai sur le succès de votre ouvrage; peut-il jamais y en avoir de meilleures preuves que la multiplicité des éditions?

Je prépare une malice qui me divertit d'avance: on m'a avertie qu'un homme qui se piquait d'écrire en avait fait des critiques; je lui dirai en confidence qu'avant que vous en fussiez reconnu pour l'auteur, on le lui avait attribué, que, vu la façon dont il en pense, je le trouve bien heureux que vous vous soyez déclaré. N'est-ce pas une jolie façon de mettre l'amour-propre de notre sot envieux dans nos intérêts?

Adieu, mon cher Romain; donnez-moi de vos nouvelles; est-il vrai que vous vous amusiez à bâtir?

1. Cf. la lettre 447.

Un homme comme vous ne doit travailler que pour l'éternité.

Je vous embrasse, mon cher ami; vous savez combien vous m'êtes cher et à quel point je vous aime et vous admire.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 444. — LE PRÉSIDENT BARBOT[1] A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Bordeaux, ce 7 avril 1749.

Le fameux Pulteney[2], présentement Milord Baie [*sic*] ce me semble, a cité, mon cher Président, comme autorité en plein parlement d'Angleterre un passage du traité de l'*Esprit des lois*. Quand verrons-nous ce bon livre cité dans le Conseil du roi de France?

Les journaux n'ont point encore fait d'extrait de cet ouvrage. Il vient seulement de paraître, au sujet de ce livre, une lettre insérée dans le *Journal de Trévoux*[3], que vous serez peut-être bien aise de lire, et j'ai emprunté ce journal, pour vous l'envoyer, à M. de Tourny, qui le reçoit chaque mois; ainsi je vous prie de me le renvoyer par des mains sûres, dès que vous l'aurez lu. Je ne veux point prévenir votre jugement sur cette lettre, mais je suis persuadé que

1. Cette lettre, sans signature, porte un cachet aux armes du président Barbot.

2. Guillaume Pulteney, comte de Bath (1682-1764).

3. *Lettre au P. Berthier sur l'ouvrage intitulé l'Esprit des lois*, dans le *Journal de Trévoux*, avril 1749, p. 718.

l'auteur de l'*Esprit des lois* ne répondra point à cette critique.

Il a paru ici une édition de l'*Esprit des lois* en deux volumes in-quarto, que l'on dit être faite à Lyon, quoiqu'elle porte le nom de Leyde[1]. Avez-vous des nouvelles de celle du sieur Huart? Avan[ce-t-elle][a]? le ministre et le clergé la favorisent[-ils][b] toujours? Parlez-moi beaucoup, s'il vous plaît, de toutes ces nouvelles, parce que rien ne m'intéresse autant que cet ouvrage et son auteur.

Je suis et je serai toujours, mon cher Président, votre ami et votre serviteur. Mes compliments à l'abbé Venuti et Guasco.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à La Brède.*

### 445. — HUME A MONTESQUIEU[2].

Autographe. Arch. de La Brède.

Londres, 10 avril 1749.

Monsieur,

Ayant appris par mon ami, M. Stuart[3], que vous aviez eu la bonté de m'envoyer un exemplaire de

a) *Déchirure.* — b) *Déchirure.*

1. Leyde, libraires associés, 1749, 2 vol. in-4°.

2. En tête de la lettre cette note — non autographe — de Montesquieu : « Lettre de Mr. David Hume, qu'il faut copier dans le Spicilège. Elle est pleine de lumière et de bon sens. Il y a quelques remarques qui pourront être utiles pour ma dernière édition de l'*Esprit des lois*, et je puis dire que, d'une infinité de papiers qui ont été écrits là-dessus, c'est peut-être celui qui a autant de sens. Je pourrai ôter quelques endroits inutiles. »

3. Médecin de Guillelmine-Dorothée, reine d'Angleterre, membre de la Société royale de Londres. Il avait été élu membre associé de l'académie de Bordeaux le 24 juillet 1740 (*Reg. mss de l'Académie*, II, p. 155).

l'*Esprit des lois*, que j'avais lu l'automne passé en Italie avec tant de plaisir et de profit, je prends la liberté de vous écrire pour vous en témoigner ma reconnaissance. Ayant autant d'expérience que vous en avez de la nature des hommes, vous ne douterez point que je ne sois très sensible à une faveur de votre part qui flatte autant ma vanité. Mais ce serait mal faire ma cour à l'auteur d'un ouvrage qui s'est attiré la plus haute estime de toutes les nations et qui sera l'admiration de tous les siècles, que de m'engager dans un panégyrique. Permettez-moi plutôt de vous communiquer quelques réflexions que j'ai faites en lisant votre ouvrage, dont la plupart servent à confirmer de plus en plus les principes sur lesquels votre système est fondé. Dans mes citations je ferai usage de l'édition in-quarto de Genève.

Vol. I. — La remarque de la page 26, ligne 3[1], est nouvelle et frappante. Peut-être ne serez-vous pas fâché de savoir que le Parlement d'Angleterre, trouvant par ce qui s'était passé en dernier lieu que la nation écossaise n'était pas suffisamment républicaine, conclut que ce penchant violent au gouvernement monarchique venait de ce que la noblesse avait conservé les juridictions gothiques féodales; c'est pourquoi le Parlement les abolit, il y a deux ans[2]. Cela fait voir combien les Anglais ont été uniformes et conséquents dans leur manière de

1. « Les Anglais, pour favoriser la liberté, ont ôté toutes les puissances intermédiaires qui formaient leur monarchie. Ils ont bien raison de conserver cette liberté; s'ils venaient à la perdre, ils seraient un des peuples les plus esclaves de la terre. » (Livre II, ch. 4.)

2. 14 mai 1747. Cf. Cobbett. *Parliamentary history of England...*, t. XIV, col. 51.

raisonner sur ce sujet. Les conséquences que vous prédisez arriveraient certainement dans le cas d'une révolution dans notre gouvernement.

A la page 56, vous attribuez l'origine des lois de Sparte à la Crète[1]. En cela, vous êtes appuyé de l'autorité de Platon et d'Aristote; mais je me rappelle un passage de Polybe où il examine l'opinion de ces philosophes et tâche de la réfuter[2]. Comme je n'ai pas cet auteur sous ma main à présent, je suis obligé de parler de mémoire; le profond sens de cet historien rend son autorité très considérable, quoique j'aie oublié en grande partie les raisons sur lesquelles il établit son opinion.

La remarque que vous faites page 111, ligne 1,[3] peut être confirmée par un exemple célèbre du temps de nos guerres civiles : en 1646, le Long Parlement fit une ordonnance, qui fut appelée du renoncement, *self denying*, par laquelle ils s'excluaient eux-mêmes de tout commandement dans leur propre armée[4]; la conséquence immédiate de cette ordonnance fut la séparation de l'armée d'avec le Parlement et la perte totale de nos libertés.

Tous les déclamateurs qui sont en France exercent leur rhétorique contre la vénalité des charges, dont vous parlez dans le même chapitre[5]; mais vous en

1. « Les lois de Crète étaient l'original de celles de Lacédémone et celles de Platon en étaient la correction. » (Livre IV, ch. 6.)

2. Polybe, l. VI. Édit. Büttner-Wobst, t. II, p. 295.

3. « Voyez dans une nation où la république se cache sous la forme d'une monarchie combien l'on craint un état particulier des gens de guerre, et comment le guerrier reste toujours citoyen ou même magistrat, afin que ces qualités soient un gage pour la Patrie et qu'on ne l'oublie jamais. » (Livre V, ch. 19.)

4. 3 avril 1646. Cobbett, *op. cit.*, t. III, col. 354 et suiv.

5. Livre V, ch. 19.

jugez sur des principes plus vrais et plus profonds. Puis-je hasarder d'ajouter encore ceci? La considération d'un léger profit a engagé la Cour à multiplier prodigieusement les offices dans vos présidiaux et dans vos parlements, ce qui rend vos cours de judicature plus populaires et les fait ressembler à nos jurés. Comme il serait plus odieux et plus tyrannique de dépouiller un homme d'un office qu'il a acheté à un haut prix que s'il l'avait reçu gratuitement de la Cour, ces sortes de dépouillement sont très rares et donnent à vos juges la liberté et l'indépendance. La créature d'un grand seigneur qui tiendrait sa charge du crédit de son patron, comptant sur cette protection, pourrait commettre de grandes vexations; mais les liaisons de vos juges avec les gens de la Cour sont très rares et cela vient principalement de la vénalité des offices.

Pour ce qui est des jurés d'Angleterre, dont vous parlez à la page 121[1], voici, je crois, ce qui en est : non seulement les jurés déterminent le fait, mais encore le crime et ils laissent la détermination de la punition à la loi. Il y a douze ou quatorze ans qu'on entreprit de les renfermer dans le seul jugement du fait, mais cela fut rejeté comme une innovation dangereuse : dans un procès pour un libelle, les avocats de la Cour proposèrent aux jurés de juger simplement si l'accusé avait écrit certains mots, après quoi le juge déciderait si ces mots

1. « En Angleterre, les jurés décident si le fait qui a été porté devant eux est prouvé ou non et, s'il est prouvé, le juge prononce la peine que la loi inflige pour ce fait... » (Livre VI, ch. 3.) — Ce passage a été ainsi modifié par la suite : « En Angleterre, les jurés décident si l'accusé est coupable ou non du fait qui a été porté devant eux et, s'il est déclaré coupable, le juge prononce la peine que la loi inflige pour ce fait. »

était un libelle ; mais les jurés tinrent ferme à prononcer, suivant leur usage, *coupable* ou *innocent*, et non pas suivant la forme qu'on leur proposait, *prouvé* ou *non prouvé*. En Écosse, avant la révolution, la Cour, étant presque despotique, persécutait les Presbytériens : on permettait seulement aux jurés de décider s'il était prouvé que l'accusé eût été à une assemblée dans une maison ou à un conventicule, après quoi le juge déterminait la punition ; mais en dernier lieu, les jurés dans ce pays-là ont fait revivre la manière plus générale de prononcer *coupable* ou *innocent*.

Il est impossible d'opposer rien de raisonnable à ce que vous dites, page 357, des avantages qu'il y a à lever les taxes plutôt par régie que par des fermiers[1]. Je vous communiquerai seulement une remarque que j'entendis faire dernièrement à ce sujet : si une nation ne commence pas d'abord par des fermiers, elle ne retirera jamais tout l'avantage qu'elle peut retirer des impositions ; il y a cent mille arts et inventions pour prévenir les fraudes des particuliers, que l'intérêt des fermiers leur suggère et dont les régisseurs ne se seraient jamais doutés ; cependant les régisseurs peuvent mettre en usage ces inventions lorsque les fermiers les leur ont apprises. En Angleterre, l'excise fut levée d'abord par des fermiers, et tout le système de cette branche de nos impositions, qui est très bien administrée, a été emprunté d'eux.

Vol. II. — Page 10, chapitre IX[2]. Les banques sont commodes, mais on peut mettre en doute si

1. Livre XIII, ch. 19.
2. Livre XX, ch. 9.

elles sont fort utiles. Avant 1706, il y avait une quantité suffisante d'or et d'argent dans toutes nos colonies pour les usages communs; on y introduisit un papier de crédit ou papier courant, qui fit sortir tout l'argent et a eu de si pernicieuses conséquences que le Parlement est résolu de l'abolir cette session [1]. On avait entrepris la même chose, environ dans le même temps, dans votre colonie du Canada, mais on y renonça prudemment dès les commencements. Ces banques étaient, en effet, très différentes des banques d'Europe : elles répandaient un papier sans argent pour le faire circuler Voici en gros mon raisonnement, que je soumets à votre décision : l'abondance de l'or et de l'argent dans un État lui est fort avantageuse si l'on considère les États voisins, parce que ces étrangers donneront pour cet argent leur travail et leurs marchandises; mais, par rapport au commerce intérieur, cette abondance d'or et d'argent n'est d'aucun avantage; au contraire, elle rend les travaux chers et empêche l'exportation; le papier a les inconvénients de l'argent et n'en a point les avantages.

Page 12, chapitre XI [2]. Il paraît que nous avons en Angleterre une trop grande jalousie de la balance du commerce. Il est difficile que l'équilibre se rompe au point de faire un tort considérable à une nation. Si la moitié de l'argent qui est en Angleterre était subitement anéantie, le travail et les marchandises deviendraient subitement à si bon marché qu'il s'en suivrait subitement une grande exportation qui attirerait chez nous l'argent de tous nos voisins. Si la

1. Cf. Cobbett, *op. cit*, t. XIV, col. 563.
2. Livre XX, ch. 11.

moitié de l'argent qui est en Angleterre était subitement doublée, les marchandises deviendraient subitement beaucoup plus chères, l'importation croîtrait au préjudice de l'exportation et notre argent se répandrait chez tous nos voisins. Il semble que l'argent, non plus que l'eau, ne peut être élevé ni abaissé aucune part beaucoup au delà du niveau auquel il est dans les endroits où la communication est ouverte, mais qu'il doit toujours s'élever ou s'abaisser en proportion des marchandises et du travail qui sont dans chaque État.

Page 116, chapitre XVII[1]. L'énumération que vous faites des inconvénients des dettes publiques est fort juste. Mais n'ont-elles aucun avantage? Les marchands qui ont des capitaux dans les fonds publics ne gardent que peu d'argent dans leurs coffres pour les besoins de leur commerce; ils peuvent disposer quand il leur plaît de ces capitaux pour répondre à quelque demande que ce soit. Par conséquent, ces capitaux servent à deux fins : premièrement, à leur produire un revenu fixe; secondement, à faire aller leur commerce; par conséquent le marchand peut soutenir le commerce avec de moindres profits sur les marchandises, ce qui est avantageux pour le commerce. En parlant de ceci à un homme qui a beaucoup de connaissances, Milord Lonsdale[2], il me fit remarquer un autre avantage, qui cependant me paraît plus douteux : les capitaux, dit-il, que l'on a dans les fonds publics sont dans une circulation continuelle et forment une espèce d'argent; l'abon-

1. Livre XXII, ch. 17.
2. Henry Lowther, vicomte Lonsdale († 1751).

dance de l'argent diminue l'intérêt et favorise le commerce [1].

Votre sentiment sur les dettes publiques a déjà été cité dans la Chambre des pairs par le comte de Bath, ci-devant M. Pulteney, pair d'une grande distinction, à présent dans le parti de l'opposition; vous savez que ces distinctions ne sont pas souvent de longue durée parmi nous et sont très casuelles.

Nos compatriotes sont fort vains de l'approbation que vous donnez à leur forme de gouvernement, dont ils sont, et avec quelque raison, si amoureux. Mais ne peut-on pas remarquer que, si les formes simples de gouvernement sont par leur nature sujettes à l'abus, parce qu'il n'y a aucun contrepoids, d'un autre côté les formes compliquées où une partie réprime l'autre, sont, comme les machines compliquées, sujettes à se déranger par le contraste et l'opposition des parties.

Je trouve bien des gens embarrassés ainsi que moi à deviner le sens du dernier paragraphe de votre ouvrage : *Italiam, Italiam...*, faute sans doute de savoir quelque chose à quoi vous faites allusion.

Vous voyez, Monsieur, avec quel empressement je saisis la première occasion de me faire connaître à un homme dont j'admire le génie et dont j'aime et

1. Note de Montesquieu : « Ce que dit Mr. Hume sur les dettes publiques et la réflexion de Milord Lonsdale ne me doivent rien faire changer, parce que j'ai distingué le papier circulant qui représente la monnaie ou celui qui représente une compagnie de commerce, d'avec celui qui ne représente qu'une dette. Les deux premiers peuvent avoir tous les avantage du troisième et produire tous les bons effets qu'on attribue au troisième, comme la commodité des négociants. — A l'égard du papier circulant des colonies, il rend lui-même la raison des effets pernicieux qui en ont résulté : il n'était point exigible et il n'y avait point d'argent pour le payer. »

j'estime l'humanité et la grandeur d'âme. J'ai consacré ma vie à la philosophie et aux belles-lettres et cette ambition pacifique, exempte de toute espèce d'envie, me procurera, j'espère, votre indulgence favorable.

Je suis, Monsieur...

DAVID HUME.

### 446. — MONTESQUIEU A Mme GEOFFRIN.

Minute. Arch. de La Brède.

[15 avril 1749.]

Je me hâte, Madame, de répondre à votre lettre du 28 mars et je vous prie de m'excuser de ce que j'ai laissé passer deux courriers sans vous répondre : j'étais à la campagne, j'y avais du monde et j'avais là-dessus quelque chose à examiner, qui était à Bordeaux.

Vous ne devez nullement douter que je ne donne à MM. les marquis Palavicini et Lomellini toute la satisfaction qu'ils souhaitent, que je ne fasse usage du mémoire et qu'en conséquence, dans les nouvelles éditions que je pourrai découvrir autant qu'il sera en moi...[a], et je vous prie de les assurer et du respect infini que j'ai pour leurs personnes et de l'envie que j'ai de conserver leurs bontés et leur amitié. Cette amitié m'est d'autant plus précieuse qu'elle nous est commune avec la vôtre et qu'elle forme pour ainsi dire un tout dont il ne faut pas ôter l'intégrité. J'ai l'honneur de vous saluer et le plaisir de vous aimer.

a) *La phrase est restée inachevée.*

### 447. — MONTESQUIEU A Mme DE TENCIN.

Minute. Arch. de La Brède.

[15 avril 1749.][1]

J'ai fait, Madame, réponse à Mme Geoffrin, qui m'avait envoyé un mémoire sur l'article de Corse; ainsi je ne vous en romprai point la tête. Puisque les libraires n'ont pas cru devoir se rendre à mes raisons, qui étaient pourtant bien bonnes, je leur envoie de nouveaux *errata,* que j'ai déjà envoyés à ceux qui font d'autres éditions, et je vous prie de l'envoyer sur-le-champ.

Je trouve toujours vos méchancetés charmantes; ce sont toujours — pour parler en style de loi — des peines afflictives contre l'amour-propre.

A l'égard de l'article de la banque de Gênes, comptez que M. de Palavicini a tort, mais je ne me soucie point d'avoir raison avec lui; il me suffit que je l'aie avec vous. Voici ce que j'ai dit tome Ier, pages 20 et 21 : « Ainsi à Gênes la banque de Saint-Georges, qui est dirigée par le peuple, lui donne une certaine influence dans le gouvernement, qui en fait toute la prospérité[2]. »

J'ai trouvé que M. Addison, dans son *Voyage d'Italie,* avait fait cette remarque avant moi. Il écrivait dans des temps sains et avant toutes les

1. Cf. la lettre 449.

2. Livre II, ch. 3. Montesquieu cite le texte de la première édition de Genève. Plus tard ce passage a été modifié de la façon suivante : « Ainsi à Gênes, la banque de Saint-Georges, qui est dirigée en partie par les principaux du peuple, donne à celui-ci une certaine influence,... », et Montesquieu a ajouté en note : « Voy. M. Addison, *Voyages d'Italie,* p. 16. » (*Nouvelle édition corrigée par l'auteur,* Genève, Barrillot, 1750, 3 vol. in-12; B. N. * E 1296.)

disputes et les querelles. Voici ce qu'il dit; je l'ai traduit de l'anglais : « L'administration de la banque de Saint-Georges est à vie et est en partie dans les mains des principaux citadins, [ce] qui leur donne une grande autorité dans l'État et une grande influence sur le peuple. On regarde cette banque comme une des grandes charges des Génois et ceux qui l'administrent ont été représentés comme un second sénat, qui rompt l'uniformité du gouvernement. Il est certain que le peuple en tire quelque avantage et qu'il distribue le pouvoir à un plus grand nombre de particuliers et donne une espèce de figure aux communes; ainsi ce n'est pas une petite bride à l'aristocratie. »

Il y a environ deux mois que, sur votre lettre, j'allai chercher si je m'étais trompé, et je me suis trouvé fort consolé quand j'ai vu que M. Addison — qui était l'homme du monde qui savait le mieux ce qu'il disait — passant à Gênes comme moi, avait fait cette réflexion. Mais, indépendamment de cette autorité, la chose parle d'elle-même. Une banque si considérable, qui a même en engagement une grande partie des revenus de la république, ne peut pas manquer d'avoir une très grande influence dans l'aristocratie, lorsque ceux qui ne sont pas les souverains ont une grande partie dans l'administration, c'est-à-dire les principaux citadins qui ont en même temps une grande influence sur le peuple; et il faut bien que cela ait cet effet dans d'autres gouvernements, puisque cela en a un dans l'aristocratie. Tout ce qui choque, c'est que j'ai mis *par le peuple* au lieu de mettre *en partie par le peuple,* ce que je ferai pour ôter toute difficulté,

car je vois que les Génois sont dans un temps de délicatesse à cet égard.

Il est vrai que je bâtis un peu; il faut bien songer à se faire un lieu, non pas pour se retirer, mais pour s'inviter soi-même à se retirer. Je compte vous voir à la fin de cet été et je puis bien vous dire que si ce terme m'attriste, la certitude où je suis de le voir finir fait le plus grand plaisir de ma vie. Il me semble toujours que j'ai un million de choses à vous dire et que, depuis que nous nous connaissons, je ne vous ai encore rien dit.

### 448. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Rome, le 16 avril 1749.

Je suis enchanté, mon très respectable et aimable Président, de votre façon de penser à mon égard : c'est un bien que je sens vivement, dont je me vante et qui fait bien des jaloux; la vanité, que je puis y attacher avec raison, n'y a aucune part; ce n'est que l'amitié que je laisse agir et qui se joint à votre égard avec l'admiration. Je ne puis pas parler autrement de l'auteur d'un livre dont je ferai l'étude de toute ma vie. J'en ménage la lecture comme un plaisir sûr et je trouve toujours de quoi me nourrir de réflexions qui ont d'autant plus de mérite pour vous et pour moi qu'elles partent de votre bonne tête : elles sont dans le grand; je les compare à ce que je vois ici de la noble Antiquité, qui porte un caractère de grandeur respectable. C'est ce qui me satisfait, de trouver dans ces débris des vestiges

d'une magnificence mâle qui rend l'élévation de l'âme. La comparaison ne doit pas vous blesser; elle vous met de niveau avec ces Romains que vous aimez et que vous connaissez si bien. Ce qu'ils ont fait est si imposant que je n'ai pas le courage d'adopter la condamnation que la corruption inséparable des grands empires leur a attirée; il faut convenir que la magnificence n'est venue qu'avec les richesses mal acquises; le temps de la vertu était passé. Votre livre conduit loin. Je sens l'obligation que je vous ai de me présenter des objets qui m'auraient toujours été inconnus. Je voudrais que mon approbation eût le mérite que vous lui donnez; je ne puis qu'admirer ce que je n'entends peut-être pas à fond. Le plaisir qu'il me fait flatte mon ambition. Ce plaisir, qui me porte à reprendre souvent le livre, m'en donnera à la fin toute l'intelligence.

Il y a pourtant une chose que j'aimerais mieux : ce serait d'en raisonner ici avec vous. Je suis réellement très affligé de ne pas pouvoir l'espérer; il me paraît que vous vous y trouveriez bien et que nos petits débats vous mettraient d'aussi bonne humeur qu'autrefois. Ce qu'il y a de certain, c'est que vous y seriez à votre aise et avec liberté. Ne croyez pas qu'on ait perdu le souvenir du séjour que vous y avez fait : on s'applaudit de vous avoir possédé et on se flatte que vous devez quelque chose à ce terroir. A la vérité, il est toujours le même; le reste n'est pas connaissable. Vous supposez que je vous parlerai de ce qu'il produit à présent? Cela n'est pas fait pour votre goût; ce que vous en savez suffit : les principes sont toujours les mêmes et les événements peu intéressants.

Parlons de La Brède. Dites-moi si le portrait a été exécuté, ou si c'est une de ces choses dont la seule idée occupe. Je ne perds pas de vue Govone: on y travaille à élever une aile qui doit former un logement agréable. C'est une de ces perspectives que je trouve qu'il faut se ménager comme un objet qui intéresse; si on ne travaillait pas pour ce but, ce serait une folie. Il ne faut, dans le fond, pas tant de projets et de dessins pour être logé; on s'accommode aisément du médiocre; il nous faut de l'amusement, auquel on s'attache à mesure qu'on y voit du solide selon notre façon d'y voir. Je vous assure qu'après avoir examiné à fond les beautés de Rome, je serai très content de rattraper au plus tôt ma liberté, qui ne m'était point à charge; j'en ai senti l'agrément et je suis impatient de la reprendre. Il a fallu remplir les vœux d'obéissance et ne pas me refuser à mon Ordre; j'espère qu'on n'abusera pas de mon sacrifice et qu'au bout de trois ans, on me rendra à moi-même, ce que j'ai déjà demandé comme une grâce et une récompense. Il faudra que je fasse ici un étalage d'une magnificence très superflue pour prendre possession des honneurs royaux qu'il a plu à Sa Sainteté de nous accorder. Jugez combien je serai excédé par un tas de gens aussi fatigants qu'inutiles, qu'on appelle *maestro di Camera*, *gentiluomini* et autre engeance. Je suis sûr que mes impatiences vous amuseraient: ce serait une très grande consolation pour moi de tirer quelque profit de ces graves bagatelles.

M. le duc de Nivernais en fera autant. Il se conforme très bien à son état, ce qui prouve que son esprit sait se plier à tout; rien ne paraissait moins lui convenir que ce qu'il fait avec grâce et aisance.

Lui et Madame sont très sensibles à votre souvenir et me chargent de vous marquer qu'ils souhaiteraient réparer ici le malheur de ne pas vous avoir assez connu. M. de La Bruère, que je vois souvent, est digne de l'opinion que vous avez de lui; il vous assure de ses respects. Je mériterai toujours le reproche de ne pas aimer les compliments, surtout ici où ils tuent.

Quoi que vous en disiez, je ne saurais mieux faire que de vous embrasser avec la plus tendre et la plus vive amitié.

SOLAR.

### 449. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, dont l'avant-dernier alinéa est autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 23 avril [1749].

J'allais vous écrire, mon cher Romain, dans le moment que j'ai reçu votre lettre du 15, pour vous dire qu'il est arrivé ici un oculiste prussien[1] qui abat les cataractes avec une adresse merveilleuse. Il a fait l'opération chez M. de Réaumur à une fille qui les avait apportées en naissant; l'opération a très bien réussi; il n'y a eu aucune inflammation dans l'œil, ni aucune souffrance tandis qu'elle a été opérée. J'ai d'abord pensé à vous. Je ne crois [pas] que cet opérateur miraculeux reste à Paris plus de deux mois; écrivez-moi si vous seriez tenté d'en

1. Il s'appelait d'Immer. Cf. la lettre 459.

profiter, pour que je m'instruise plus particulièrement de sa marche. Je ne le crois habile que pour la main et je me garderais bien de lui confier des yeux qui auraient une autre maladie que la cataracte.

Voyez, mon cher ami, par la sincérité de mon récit ce que peut sur moi la véritable amitié. Si je vous avais exagéré le mérite de l'oculiste, peut-être vous seriez-vous déterminé à revenir promptement. Mais je n'aurais travaillé que pour ma satisfaction, sans égard pour vos arrangements qui demandent peut-être votre présence. J'admire toujours la pente que nous avons de sacrifier le présent pour l'avenir: nous remettons à vivre, au lieu de nous occuper de vivre quand nous vivons.

L'*errata* que vous m'avez envoyé sera peut-être arrivé trop tard pour insérer les corrections dans le texte; ce ne sera pas ma faute: il n'y a de ma part aucun instant de perdu.

J'ai eu le plaisir de quereller ce matin un jésuite sur l'impertinence de leur journaliste . Je lui ai demandé s'ils avaient reçu commission du Père Éternel pour être les législateurs dans l'empire des lettres; ce propos a été suivi de ma part de beaucoup d'autres. Je vous assure que je ne les ai pas épargnés sur leur démangeaison d'écrire un journal et d'y sacrifier les devoirs de l'amitié, de la raison et de citoyen. J'ai ajouté que j'espérais qu'ils en seraient récompensés comme ils le méritaient, à moins que le mépris que vous feriez de leur critique ne les sauvât de vos pattes. A propos, on prétend que

1. L'auteur de la lettre au P. Berthier, dans le *Journal de Trévoux*, avril 1749, p. 718.

Dupin, fermier général, écrit pour vous réfuter[1]. Adieu, mon petit Romain.

Si vous ne m'aimiez pas très tendrement, vous seriez un ingrat fieffé, puisque vous savez bien que je vous aime de tout mon cœur.

J'en reviens à l'oculiste: si vous avez des cataractes, comme je le crois, vous ferez fort bien, mon cher Romain, de venir promptement pour vous les faire abattre par lui. Je vous assure, sur la foi de M. de Réaumur, très bon observateur comme vous le savez, que l'homme en question est d'une adresse singulière.

### 450. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 5e mai 1749.

Je reçois une lettre de mon ami Domville qui me mande, mon cher Président, qu'il a reçu toutes les corrections, qu'il les avait remises au libraire et que l'édition française paraîtrait dans quinze jours[2], et que vous en recevrez un exemplaire par la première occasion; que la traduction en anglais ne serait prête que l'hiver prochain et que le libraire désire fort que vous lui envoyiez votre portrait ou estampe; on lui en a offert 1,500 à Genève, mais il trouve que ce nombre est trop grand; il en voudrait avoir une seule, qu'il ferait graver ensuite par le plus

1. *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé De l'Esprit des lois*. Paris, Benjamin Serpentin, 1749, 2 vol. in-8°. — Cf. Vian, p. 357 et suiv.

2. Édition de Londres, 1749, 2 vol. in-4°.

habile ouvrier. Enfin le traducteur désire que vous lui permettiez de mettre votre nom à la tête du livre. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de répondre à chacun de ces articles. Au reste Milord Bath a donné par écrit à Domville une approbation entière de votre exposition de la constitution de l'Angleterre, et il n'attend que le jugement de Milord Chesterfield pour me les envoyer tous deux. En tout cas on peut bien s'en tenir à ce que pense le premier, qui connaît la nature du gouvernement aussi bien que personne.

Il n'y a rien de nouveau à Paris ou à la Cour depuis le changement dans le ministre. Comme le Roi n'a donné aucune raison de ce changement, il n'appartient pas à des particuliers de les pénétrer. Celles qu'on en débite dans le public sont si noires, si ridicules et si peu vraisemblables qu'il vaut mieux n'en point parler. M. de Maurepas avait assurément des ennemis redoutables, comme il a paru, mais il a laissé beaucoup d'amis qui le regrettent et qui lui resteront attachés.

M^me^ de Mirepoix n'est point encore partie, Dieu merci, mais le temps approche que nous la perdrons. Le pauvre Pierrot Crèvecœur[1] est mort après avoir bien souffert d'une goutte remontée et dans les entrailles. La marquise Du Châtelet est grosse, quoique âgée de quarante-trois, quarante-cinq ou selon d'autres de quarante-sept ans[2]. Cette marquise a dit « que je suis aise qu'on ait renvoyé ce Maurepas; M. de Voltaire ne l'a jamais aimé. » Que vous êtes

1. Louis-Sébastien Castel de Saint-Pierre, marquis de Crèvecœur, ancien écuyer de la duchesse d'Orléans, mort le 1^er^ mai. Montesquieu l'avait connu à Paris chez M^me^ de Mirepoix. Cf. la *Correspondance de M^me^ Du Deffand*, I, 67.

2. Elle était née en 1706.

heureux d'être à Bordeaux, mon cher Président. Je voudrais y vivre et y mourir. Tout ce que je vois me semble misère et absurdité.

Adieu, je ne veux pas moraliser, mais je vous respecte et vous aime comme un vrai ami du genre humain. Mme de B[ulkeley] vous prie de recevoir mille compliments de sa part.

Il y a en Sorbonne un docteur nommé Hooke[1], fils de celui que vous avez vu en Angleterre[2] et qui a écrit une *Histoire Romaine*, qui est si enchanté de votre livre qu'il en fait plus de cas, je crois, que de son bréviaire, quoiqu'il soit fort dévot; il a bien de l'esprit et d'érudition.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux. Guyenne*[a].

### 451. — MONTESQUIEU A MAUREPAS.

*Pensées et fragments inédits de Montesquieu*, I, p. 258.

[Mai 1749.]

La patrie croit avoir perdu son père, chaque citoyen son ami, chaque infortuné son protecteur... Si vous n'avez pas réparé tout le mal, vous avez du moins fait que ceux qui viendront après vous seront obligés de chercher à finir ce que vous avez

a) *Au verso Montesquieu a écrit*: Répondu.

1. L'abbé Luce-Jos. Hooke, professeur de théologie en Sorbonne, bibliothécaire de la Mazarine (1710-1796).

2. Nathaniel Hooke († 1763), auteur d'une *Roman History from the building of Rome to the ruine of the Commonwealth* (Londres, 1738-1764, 4 vol. in-4°).

commencé ou de renoncer à la gloire... Vos grâces et vos refus étaient toujours en faveur de la patrie. Vous refusiez comme un père de famille refuse à ses enfants. Vous refusiez comme un père, et vous accordiez comme un ami.

### 452. — MONTESQUIEU A HUME.

Hill-Burton (J.), *Life and correspondence of David Hume...* (Edimbourg, 1846, 2 vol. in-8°), t. I, p. 456; d'après les manuscrits de la Royal Society of Edimburgh. — Laboulaye, VII, p. 320.

A Bordeaux, ce 19 mai 1749.

J'ai reçu, Monsieur, comme une chose très précieuse la belle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de mon ouvrage. Elle est remplie de réflexions si judicieuses et si sincères que je ne saurais vous dire à quel point j'en ai été charmé. Ce que vous dites sur la forme dont les jurés prononcent en Angleterre ou en Écosse m'a surtout fait un grand plaisir; et l'endroit de mon livre où j'ai traité de cette matière est peut-être celui qui m'a fait le plus de peine et où j'ai le plus souvent changé ce que j'avais fait, parce que je n'avais trouvé personne qui eût là-dessus des idées aussi nettes que vous avez. Mais c'est assez parler de mon livre, que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'aime mieux vous parler d'une belle dissertation, où vous donnez une beaucoup plus grande influence aux causes morales qu'aux causes physiques; et il m'a paru — autant que je suis capable d'en juger — que ce sujet est traité à fond, quelque difficile qu'il

soit à traiter, et écrit de main de maître et rempli d'idées et de réflexions très neuves.

Nous commençâmes aussi à lire, M. Stuart et moi, un autre ouvrage de vous, où vous maltraitez un peu l'ordre ecclésiastique. Vous croyez bien que M. Stuart et moi n'avons pas pu entièrement vous approuver; nous nous sommes contentés de vous admirer. Nous ne crûmes pas que ces MM. furent tels, mais nous trouvâmes fort bonnes les raisons que vous donnez pour qu'ils dussent être tels.

M. Stuart m'a fait un grand plaisir, en me faisant espérer que je trouverai à Paris une partie de ces beaux ouvrages.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous en remercier, et d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

### 453. — MAUREPAS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Turly, près Bourges, le 20e mai 1749.

On ne peut être, Monsieur, plus sensible que je le suis aux sentiments que vous voulez bien me témoigner dans la situation où je me trouve. Recevez-en, je vous prie, mes remerciements bien sincères et l'assurance de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être pour toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MAUREPAS.

*Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 454. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec le dernier alinéa autographe. Arch. de La Brède.

Ce 20 mai 1749.

Notre édition paraît déjà, mon cher Romain, depuis du temps. Elle est bien faite, d'un beau caractère et d'un beau papier. Il y en a une in-quarto et une in-douze. Toutes les corrections que vous m'avez envoyées, excepté la dernière, sont mises à leurs places; celle-ci a été envoyée trop tard : l'édition était achevée lorsque j'ai reçu votre lettre. Cet ouvrage se vend toujours également bien; je n'aurais pas fourni à tous ceux qui m'en demandaient si j'étais restée à Paris : j'en ai distribué trois en une seule matinée. Les libraires ne vendent l'in-quarto que douze francs; je suis persuadée qu'ils en auraient eu également le débit s'ils l'avaient laissée à quinze comme celle de Genève.

Me voici à Passy depuis huit jours. J'y ai d'abord eu très mauvais temps, ce qui a influé sur ma débile santé. J'ai été si languissante qu'il ne m'a pas été possible de vous écrire plus tôt. Je vous ai mandé dans ma dernière lettre tout ce que je savais du Prussien. Je voudrais bien tâcher de vous conserver une vue dont vous faites un si digne usage; il est vrai que vous en faites encore davantage des lumières de votre esprit.

Qu'avez-vous dit des grands événements qui sont arrivés ici[1] ? Il n'en est plus question présentement.

1. La disgrâce de Maurepas.

Ce pays, comme dit Mme de Sévigné, est un bon pays pour oublier les absents. La véritable amitié est exempte de ce vice; aussi, mon cher Romain, êtes-vous toujours également présent à mon souvenir et à mon cœur.

Votre personne aimée est prête à partir pour l'Angleterre. On m'a dit qu'elle compte que vous irez l'y rejoindre; j'en suis bien aise et fâchée : bien aise, parce que vous irez recueillir de près les louanges qui vous sont si légitimement dues; et fâchée, parce que c'est autant de pris sur vos amis de Paris.

Je me flatte, mon cher Romain, que vous me donnez, parmi tous ceux que vous avez dans le monde, le rang que ma tendre amitié mérite, c'est-à-dire le premier. Je vous embrasse; j'attends avec impatience le plaisir de vous embrasser en corps et en âme.

### 455. — LE CHEVALIER D'AYDIE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 22 mai 1749.

Il y a ici, mon cher Président, un oculiste qui fait des miracles. Le protomedico Dussé, qui est beaucoup mieux instruit que moi de ses gestes, m'a promis qu'il vous écrirait ce qu'il en sait; mais comme il est très capable de l'oublier, je ne veux pas négliger de vous avertir de mon côté que tout le monde convient que cet homme a des talents extra-

1. Mme de Mirepoix.

ordinaires et qu'il excelle surtout dans l'art d'abattre les cataractes. Il s'est déjà extrêmement signalé en Angleterre et en Hollande et, tout récemment, il vient de faire l'opération avec beaucoup de succès au duc de Brancas et à plusieurs autres personnes. Je crois donc, mon cher Président, que vous ne devez pas hésiter à vous rendre promptement ici. C'est l'avis de tous vos amis et cela presse d'autant plus que cet homme ne doit pas s'arrêter longtemps ici, son dessein étant de parcourir tout de suite toutes les capitales de l'Europe et de ne se fixer nulle part.

L'envie que j'ai de vous engager à venir ici est très désintéressée, puisque je compte partir au commencement du mois prochain pour aller passer les deux saisons à Plombières. Je ne profiterais donc pas de votre séjour à Paris et ma prière, en vous exhortant de recourir à cet homme, n'est fondée que sur la persuasion où je suis qu'il vous guérirait.

Il y a quelques jours que je me trouvai, par hasard, dans une compagnie d'illustres. On y parla beaucoup de l'*Esprit des lois* et chacun à l'envi loua cet ouvrage. Un des assistants néanmoins s'avisa de dire qu'il croyait que la forme pourrait en être meilleure. Alors M. de Fontenelle prit vivement la parole et soutint que ce livre était tout à la fois très bon et très bien fait; et ensuite il demanda s'il y avait quelque bel esprit au monde qui ne fût pas très flatté qu'on lui attribuât cet ouvrage, supposé que l'auteur n'en fût pas connu. Je lui dis que personne n'était plus en état de résoudre cette question que lui-même : « Moi! répliqua-t-il, en étendant les bras, je l'adopterais avec la plus grande

joie et m'en ferais très grand honneur. C'est le seul livre de ce genre qu'on puisse lire avec autant de plaisir que de fruit. » Nota, que la scène se passait chez un fermier général[1] et que le sieur d'Aube était présent.

M. et Mme de Mirepoix partent ces jours-ci pour l'Angleterre.

Je vous embrasse, mon cher Président, avec tendresse, respect et tous les sentiments que vous devez inspirer à ceux qui ont l'honneur de vous connaître[a].

LE CHEVALIER D'AYDIE.

### 456. — LEBRET A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Paris, le 25 mai 1749.

Je vous dois, Monsieur, bien des remerciements, et il y a longtemps que je veux vous les faire moi-même, de la bonté que vous avez eue de me procurer votre ouvrage sur l'*Esprit des lois*. Vous devez en avoir reçu un exemplaire de la seconde édition, que je m'étais chargé de vous envoyer sous le contreseing de M. de Courteille et actuellement j'en fais adresser un second exemplaire que le libraire m'a remis pour votre fils.

Quoique mon approbation soit bien peu de chose, je ne puis cependant, Monsieur, me refuser au plaisir d'avoir l'honneur de vous dire que j'ai admiré

a) *Montesquieu a noté sur la lettre :* Répondu.

1. Dupin.

avec tous vos lecteurs la précision du style, la justesse des réflexions, la vaste et profonde érudition avec laquelle vous avez traité une matière aussi élevée. Il ne me reste qu'à souhaiter de faire connaissance avec un auteur aussi célèbre et de mériter quelque part dans ses bontés.

Je vous les demande, Monsieur, en faveur des sentiments de respect, d'admiration et d'attachement avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LEBRET.

### 457. — CHARLES-ÉDOUARD A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Le 3 juin 1749.

J'ai toujours des reproches à vous faire. Quoique dans l'obscurité, je ne le suis pas pour vos ouvrages: ils se font bien connaître par l'esprit, le sel et le savoir; je voudrais pouvoir peindre, mais je ne puis que désigner l'estime que je fais d'un si grand homme.

Je vous prie de me croire de vos amis, mais à condition de me mettre toujours en dépôt chaque édition de vos ouvrages, pour m'envoyer si j'étais même aux antipodes.

Votre bon ami.

CHARLES P.

*A Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 458. — DOMVILLE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Londres, mai 24 V. S. [4 juin 1749].

C'est avec grand plaisir que je vous envoie un exemplaire de l'*Esprit des lois*. On m'assure qu'il est fort correct et qu'on y a inséré avec soin toutes les corrections que j'ai reçues de M. de Bulkeley. Le libraire se flatte que vous en serez content, comme tout le monde l'est du livre. On y admire une grande érudition employée avec jugement et sans faste, des traits qui frappent l'esprit, des caractères et le génie des nations d'après la nature et la vérité.

Comment avez-vous pu faire une explication de notre constitution et nous peindre au vrai comme vous avez fait ? Vous êtes peut-être le seul étranger qui a pu débrouiller un système si compliqué et des caractères si variables. Milord Chesterfield m'a dit qu'il la trouve fort juste et je vous envoie une copie de ce que Milord Bath m'a donné là-dessus. Vous sentez que nous ne sommes plus ce que nous devrions être, que notre liberté est tournée en licence, que l'idée même du bien public est perdue et que le sort des nations riches et corrompues nous attend et même que nous nous y précipitons. Permettez-moi de vous demander, à vous Monsieur qui avez beaucoup réfléchi sur les causes de la décadence des nations, de quelle manière finira ce relâchement des mœurs, cet abandonnement [*sic*] des premiers principes. Il me paraît que cette nation subsiste par les formes et par les noms des anciennes

règles, mais qu'il sera fort difficile de déraciner ces formes et ces noms, quelque abus qu'on en fasse. Que pourra-t-on substituer à toutes ces idées présentes? et par quels degrés et par quels moyens pourra-t-on le faire?

J'avoue que je ne vois pas au juste par quelles raisons vous posez l'honneur comme le principe fondamental de la monarchie[1]. La France n'est pas la seule monarchie de l'Europe et pourtant c'est là uniquement que cette idée reste; elle n'a pas toujours régné de la force qu'elle est à présent: elle me paraît d'y avoir augmenté à proportion que l'ordre judiciaire, ecclésiastique et même l'ordre militaire y ont été plus assujettis et abaissés et qu'on a donné un beau nom au même principe qui règne dans l'Orient. Je ne conteste pas ce principe; vous êtes heureux d'en avoir aucun qui puisse unir et faire agir une nation entière.

Pour nous, nous n'avons que le plus vil et le plus indigne des êtres raisonnables, qui est l'intérêt. On sert le public par ce motif[a] seul, par conséquent on le maltraite et on le pille, et il ne reste plus de remède dans les lois, devenues insuffisantes par la chicane et par la dépense excessive.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que ce que j'admire le plus dans l'*Esprit des lois*, c'est cette bienveillance pour le genre humain, ce caractère de Plutarque énoncé dans le style de Tacite, sans aucune malignité, hormis pour les gens d'affaires et les moines, gens qui le méritent tant.

a) *Texte* : cet motive.

1. Livre III, ch. 7.

La traduction de l'*Esprit des lois* paraîtra pour l'hiver qui vient. Le traducteur est connu par plusieurs ouvrages et particulièrement par celle de Burlamaqui. Il assure que la langue anglaise est très propre pour le style concis de l'*Esprit* et qu'il se flatte qu'il pourra le rendre aussi énergique que l'original. Comme il y a des endroits qui paraissent un peu abstraits, je lui ai fait demander s'il avait besoin d'aucune explication; il m'a assuré que non.

Le libraire n'a tiré que six cents copies de l'édition française, dont il est fâché à présent. Elle se vendra à 12 shellings, 6 sous; celle de Genève s'est vendue à 26 shellings, par la faute du libraire de Genève, qui l'a tenue trop haut. Permettez-moi, Monsieur, de vous faire mes compliments sur la réussite de cet excellent livre. J'espère qu'il réveillera des idées sur la liberté et sur les droits de l'humanité dans votre pays, où elles paraissent anéanties et où elles ont fait place à des principes destructeurs pour eux-mêmes et pour tous leurs voisins.

Je suis avec respect et avec attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

WILL. DOMVILLE.

### 459. — DE LAISTRE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, le 6e juin [1749].

Voici, mon très cher, le temps où vous nous avez flatté du plaisir de vous revoir. Le désir de tous vos

amis, dont je peux, avec la plus grande vérité, vous rendre témoignage, doit vous engager à l'avancer plutôt qu'à le retarder. Votre propre intérêt le leur fait aussi désirer. Il y a ici un oculiste allemand, nommé d'Immer, qui est extrêmement adroit et expérimenté pour abattre les cataractes: il a opéré sur une quantité de gens connus; on voudrait vous voir à portée de le consulter et de vous en servir, si le cas y échet. Il a abattu les catatactes du duc de Brancas, qu'on disait n'être pas mûres et qui l'étaient trop. Il a annoncé qu'il ne resterait pas longtemps ici.

Je ne sache point qu'il se soit passé rien d'important depuis l'enregistrement du vingtième: M. le contrôleur général déclaré ministre; on croit le prince Édouard en Pologne.

Vos amis de l'hôtel de Brancas me chargent toujours de vous faire souvenir d'eux quand je vous écris. M. de Forcalquier a été bien misérable depuis six mois: les étouffements sont fort augmentés. La disgrâce de M. de Maurepas leur a été fort sensible, pour eux-mêmes et pour M. de Céreste. M. Trudaine et ses amis me demandent aussi souvent de vos nouvelles et me chargent de vous faire souvenir d'eux. Rendez-vous promptement, mon très cher, aux vœux de tant d'honnêtes et aimables gens, et surtout à ceux de votre tendre ami.

DE LAISTRE.

*A Monsieur, Monsieur le comte de Montesquieu, en son château de La Brède, — à Bordeaux.*

### 460. — MONTESQUIEU A GRATIEN DE SECONDAT[1].

*Archives historique de la Gironde*, t. VI (1864), p. 446; d'après l'original appartenant à M. Gérard West. — Laboulaye, VII, p. 322.

A La Brède, ce 7 juin 1749.

Mon cher cousin,

Vous aurez déjà appris la mort de M. de Roquefort[2], et cela m'a fait une vraie peine. Il vous a nommé tuteur. Je crois, mon cher cousin, que vous pouvez très bien, sans quitter le service, accepter cette tutelle, d'autant qu'elle vous est déférée de la manière du monde la moins onéreuse et qui prouve le plus l'estime et la confiance que votre pauvre frère avait pour vous.

Mon cher cousin, les biens de vos neveux sont très aisés à régir : ils se peuvent tous affermer; vous pouvez charger les fermiers des réparations et il vous sera très facile de trouver des fermiers très solvables, en donnant les fermes à un prix raisonnable. Un honnête homme ne court jamais de risque à prendre une tutelle. Vous pourrez mettre les enfants en pension. Toute votre peine sera de retirer ou faire retirer et garder toutes les quittances. Le temps va même venir que vous pourrez appeler votre neveu auprès de vous, et il aura auprès de vous une éducation que personne n'est plus capable de lui donner, et vous savez qu'à Agen cette éducation ne serait pas bien bonne.

Je crois donc, mon cher cousin, que vous devez demander un congé à cette occasion, pour venir

1. Gratien de Secondat de Roquefort (1710-1786), capitaine de cavalerie au régiment de Fumel.

2. Jean-Tiburce-Godefroi de Secondat, baron de Roquefort, qui laissait un fils, né le 8 novembre 1741, et une fille.

régler vos affaires et celles de vos neveux, et que vous pouvez à merveille faire tout cela sans quitter le service. Je vous donne, mon cher cousin, des conseils que je prendrais pour moi-même. Je n'en sais pas donner d'autres. Quelle satisfaction sera-ce pour vous, vous qui aimez votre famille et qui avez toutes sortes de bonnes qualités, de pouvoir vous rendre à vous-même témoignage que vous en êtes le restaurateur et que non seulement vous avez conservé à vos neveux leurs biens, mais que même vous les avez mis en état de se procurer leur avancement et de pouvoir travailler à acquérir de l'honneur! Les honnêtes gens, dans ce monde, ne vivent pas pour eux seuls; c'est le lot des âmes communes de ne songer qu'à soi.

Je vous prie, mon cher cousin, de croire qu'il n'y a que l'amitié qui me dicte cette lettre et que sans cette amitié vous ne l'auriez pas reçue. Je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

### 461. — Mme DE TENCIN A MONTESQUIEU.

Original, avec le dernier alinéa autographe. Arch. de La Brède.

A Passy, ce 7 juin [1749].

J'ai vu, mon cher Romain, un illustre qui arrive d'Angleterre[1] : c'est celui qui a découvert les

1. Abraham Trembley, naturaliste genevois (1700-1784), était alors précepteur du jeune duc de Richmond et s'était fait connaître par des travaux importants sur les hydres d'eau douce, *Mémoires pour servir à l'histoire d'un genre de polypes d'eau douce,* Leyde, 1744, in-4°; *Mémoire ou nouvelles découvertes sur les polypes,* Transactions philosophiques, janvier 1743, etc. Cf. Senebier, *Histoire Littéraire de Genève,* t. III, 179 et suiv.

polypes, ces animaux singuliers qui, à mesure qu'on leur retranche quelque partie du corps en produisent de nouvelles. Il m'a dit que le succès de votre ouvrage était tel que je l'avais prévu. Milord Carteret[1] s'en est servi dans le Parlement pour appuyer son opinion et pour rappeler une loi que l'on avait oubliée. Il déclara que c'était de vous qu'il tenait les armes dont il venait de se servir pour distinguer la puissance législatrice de la puissance exécutrice. Aussitôt tout Londres courut chez les libraires pour vous acheter. Il s'enleva en moins de deux heures plus de trois ou quatre cents exemplaires. Vous êtes actuellement traduit en anglais.

Mais, pour que votre triomphe soit conforme à ceux des anciens Romains, M. Dupin, fermier général, s'est chargé de l'office des soldats qui chantaient des chansons contre leurs généraux. Il est actuellement occupé à vous critiquer[2]. Ne voilà-t-il pas un adversaire bien digne de vous? Ce combat ressemble à celui des géants et des pygmées. Si ce pauvre auteur est lu de quelqu'un, il le devra à votre nom.

Vous me promettez que vous viendrez ici dans le mois d'août. J'attends avec grande impatience le plaisir de vous embrasser. Je jouis en attendant de celui de vous relire. Cette seconde lecture me satisfait encore plus que la première, que j'avais faite trop rapidement pour vous admirer autant que vous méritez de l'être.

1. John Carteret, comte Granville (1690-1763), renversé du ministère en 1744, allait devenir président du conseil en 1750.
2. Cf. p. 185, n. 1.

Adieu, mon cher Romain; ma vanité est bien satisfaite de pouvoir mettre au premier rang de mes amis les plus chéris un homme tel que vous.

Je trouve que vous avez raison sur l'oculiste. Il ne faut point risquer une opération qui n'est point absolument nécessaire, d'autant mieux que toute l'habileté de l'homme en question ne consiste que dans la dextérité de sa main et qu'il est d'ailleurs ignorantissime.

Je vous aime de tout mon cœur, mon cher Romain; avouez que vous en êtes bien persuadé. Vous verrez nos amis Helvétius et Saurin incessamment.

### 462. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

*Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie*, lettre I. — Laboulaye, VII, 310.

Bordeaux, ce 11 juin 1749[1].

[2]Vous êtes adorable, mon cher chevalier; votre amitié est précieuse comme l'or; je vais m'arranger pour profiter de votre avis et être à Paris avant le départ de cet homme qui distribue la lumière. Mais, mon Dieu, vous serez à Plombières et je serai bien malheureux de jouer aux barres! Vous

1. Cette lettre est, dans l'édition Pougens, datée du 11 janvier 1749. C'est une erreur de lecture, car elle est visiblement une réponse à la lettre du chevalier d'Aydie du 22 mai.

2. Dans l'édition Pougens, la lettre commence par cet alinéa : « Dites-moi, mon cher chevalier, si vous voulez aller mardi à Lisle-Belle et si vous voulez que nous y allions ensemble? Si cela est, je serai enchanté du séjour et du chemin. » Ces quelques lignes constituent évidemment un billet isolé, que l'éditeur a soudé à la lettre du 11 juin : Montesquieu est à Bordeaux, d'Aydie à Paris et ils ne peuvent songer à se donner un rendez-vous pour « mardi prochain ».

ne me mandez point la raison qui vous détermine; je m'imagine que c'est votre asthme et j'espère que cela n'est que précaution et que vous n'en êtes pas plus fatigué qu'à l'ordinaire. Je ne compte pas trouver non plus Mme de Mirepoix à Paris; on me dit qu'elle est sur son départ.

Mon cher chevalier, je vous prie d'avoir de l'amitié pour moi; je vous la demande comme si je ne pouvais pas me vanter que vous me l'ayez accordée et, quant à la mienne, il me semble que je vous la donne à chaque instant. Je quitte ce pays-ci sans dégoût, mais aussi sans regret.

Je vous prie de vous souvenir de moi, et d'agréer les sentiments du monde les plus respectueux et les plus tendres.

### 463. — LE MARQUIS DE BREILLE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

De Govone, ce 20 juin 1749.

Monsieur mon très cher et très estimable Président,

Vous m'avez écrit des bords de la Garonne et je vous réponds de ma campagne qui est sur le Tanaro, entre Asti et Alba[1], en colline, avec une vue très étendue de tous côtés, un terrain admirable pour tout et particulièrement pour la soie. Je m'occupe depuis environ un mois à achever, aux dépens du grand prieur, mon frère, un bâtiment qui est à l'ita-

1. *Texte :* Albe.

lienne, c'est-à-dire de bonne architecture, fort grand, mais qui manque de commodités; l'aile que mon frère bâtit en aura beaucoup et, à force d'abattre et refaire, j'en ai donné au reste. Le jardin est en deux ou trois terrasses, avec une vue très étendue; il est grand, et très grand pour une colline, et arrangé par mon frère à la française et tout au mieux. La cour du rustique et une petite cour pour la ménagerie seront aussi à la française et ce mélange des deux goûts va à merveille. L'air est ici admirable. Je m'y plais infiniment et compte d'y passer à l'avenir au moins huit mois de l'année.

A mon retour de Nice, j'ai lu l'admirable livre de l'*Esprit des lois*. Ici je l'ai non seulement relu, mais étudié à loisir et vous réponds que je le relirai encore bien des fois. En le lisant et relisant souvent le même chapitre, je m'arrête pour m'applaudir et me féliciter sur le bonheur que j'ai d'avoir pu mériter l'estime et l'amitié de l'auteur. Cet ouvrage, selon moi, est un fanal pour les princes ou chefs de république, et une boussole pour les ministres d'État qui souhaiteront de bien gouverner, car vous savez qu'ils ne sont pas tous de cet avis. Je n'ai qu'une chose à vous reprocher, mon cher Président : vous êtes ami des Anglais qui achètent votre vin; vous parlez d'eux dans votre livre dans le vrai; cependant, par ce même livre, vous venez de leur jouer un tour désagréable, car ils ne pourront plus dire qu'il n'est jamais sorti d'une plume française un livre original.

Mgr le duc de Savoie[1] a lu l'*Esprit des lois* dès

1. Victor-Amédée, né en 1726, qui devint Victor-Amédée III en 1773. Le marquis de Breille fut son gouverneur.

qu'il parut et pendant que j'étais à Nice. Depuis mon retour, il l'a étudié et m'a assuré qu'il le relira encore bien des fois en sa vie. Quoique ce prince soit jeune, son approbation doit faire plaisir, pouvant vous assurer sans prévention et en toute vérité qu'il a de grandes connaissances, beaucoup de sagacité, d'entendement et une justesse infinie pour juger. On lui avait dit que vous deviez passer à Turin pour aller à Rome et, comme il est informé de notre amitié et qu'il était persuadé que vous logeriez chez moi, il se faisait un plaisir de penser qu'il aurait pu vous entretenir à toute heure et en toute liberté.

Excusez, mon très cher Monsieur, la longueur de cette lettre, mais pardonnez à l'empressement que j'ai de m'entretenir avec un ami que j'aime, que j'estime et honore, et en vérité, Monsieur, on ne saurait rien ajouter aux sentiments de respect et de considération avec lesquels je suis et serai toute ma vie votre très humble et très obéissant serviteur.

Marquis SOLAR DE BREILLE.

Jusqu'à présent, mon frère n'est pas content de Rome. Il est vrai qu'il ne s'y portait pas bien. Il se trouve à merveille des bains de Viterbe. Ainsi je pense qu'en rattrapant la santé, Rome lui plaira.

### 464. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXIX), p. 119.— Laboulaye, VII, p. 323.

De Bordeaux, 2 juillet 1749.

Pour vous prouver, illustre abbé, combien vous avez eu tort de me quitter et combien peu je puis

être sans vous, je vous donne avis que je pars pour vous aller joindre à Paris; car, depuis que vous êtes parti, il me semble que je n'ai plus rien à faire ici.

Vous êtes un imbécile de n'avoir point été voir l'archevêque[1] puisque vous vous êtes arrêté quelques jours à Tours. C'était peut-être la seule personne que vous aviez à voir et il vous aurait très bien reçu. Vous auriez aussi dû faire un demi-tour à gauche à Véretz: M. et Mme d'Aiguillon vous en auraient loué. Cela valait bien mieux que votre abbaye de Marmoutiers[2], où vous n'aurez vu que des choses gothiques et des vieilles paperasses qui vous gâtent les yeux.

Votre Irlandais de Nantes m'a beaucoup diverti. Un banquier a raison de se figurer qu'un homme qui s'adresse à lui pour chercher des académie parle de celles de jeu et non d'académies littéraires, où il n'y a rien à gagner pour lui. Le curé voit en songe le clocher et sa servante y voit la culotte.

Je savais bien que vous aviez fait vos preuves de coureur, mais je n'aurais pas cru que vous pussie : faire celles de courrier. M. Stuart dit que vous l'avez mis sur les dents. Quand vous vous embarquerez une autre fois, embarquez votre chaise avec vous, car on ne remonte pas les rivières comme on les descend.

J'espère que vous ne vous presserez pas de partir pour l'Angleterre; il serait bien mal à vous de ne pas attendre quelqu'un qui fait cent cinquante lieues pour vous aller trouver. Je compte d'être à Paris

1. L.-J. Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, de 1723 à 1750.
2. Dans le faubourg Saint-Symphorien de Tours.

vers le 17. Vous avez le temps, comme vous voyez, de vous transporter dans la rue des Rosiers, car il ne faut pas que vous vous éloigniez trop de moi.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

*A l'abbé comte de Guasco, — à Paris.*

### 465. — MONTESQUIEU A DOMVILLE.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[22 juillet 1749.]

Monsieur,

Comment pourrai-je vous marquer ma reconnaissance de toutes les amitiés que vous me témoignez ? Je vous suis infiniment obligé de la part que vous voulez bien prendre à mes misérables yeux. J'étais effectivement venu pour m'informer des succès ou des ravages de l'oculiste prussien et ce que j'ai trouvé m'a déterminé à ne point me mettre entre ses mains et votre lettre m'a beaucoup confirmé dans cette pensée. Cet homme fait très adroitement des opérations téméraires, lucratives pour lui et à la fin fatales pour les malades; il a l'art d'abattre les cataractes qui ne sont pas mûres, mais l'expérience générale de toutes ses opérations a fait voir qu'il ne faut point abattre les cataractes avant leur maturité.

Je vous suis obligé de l'exemplaire de l'*Esprit des lois* que vous avez bien voulu me faire tenir et je vous prie de vouloir bien en remercier de ma part le libraire; cette édition me paraît faite avec soin. Quand l'édition anglaise paraîtra, il me fera plaisir de m'en envoyer aussi un exemplaire. Je serai

glorieux de parler dans une aussi belle langue et je suis bien aise que la personne qui traduit soit aussi intelligente que vous me le marquez.

Vous me mandez que vous m'envoyez un petit écrit que Milord Bath vous a remis; je ne l'ai point trouvé dans votre lettre et j'en suis bien fâché: l'approbation de Milord Bath est la meilleure pièce de mon sac. Si vous trouvez l'occasion de lui faire ma cour et de lui marquer combien une si haute approbation me touche, vous me ferez bien plaisir. Je vous donnerai, s'il vous plaît, la même commission pour Milord Granville[1] et Milord Chesterfield; j'aurais bien envie de me donner l'honneur de leur écrire, mais je crains qu'il n'y ait trop de vanité à cela.

Ne vous verrons-nous jamais dans ce pays ici? Nous en parlions encore hier, M^me^ de Bulkeley et moi. M^me^ de Mirepoix part aujourd'hui 22[a]; elle trouvera à Compiègne M. de Mirepoix et ils continueront leur route. Je lui ai dit qu'elle devait chercher à vous connaître et je vous dis la même chose; en vérité nous vous envoyons tout ce qu'il y a de mieux dans ce pays ici, je parle des deux.

Vous me demandez ce que j'augure sur votre gouvernement. Je ne suis pas assez téméraire pour hasarder mon sentiment. Je crois pourtant que dans l'Europe le dernier soupir de la liberté sera poussé par un Anglais; je crois même que vous retarderez la promptitude de la chute entière des autres nations. Ce que vous dites des formes est en vérité bien sensé,

a) *Biffé:* partira demain, 19 de ce mois.

1. John Carteret, comte de Granville (1690-1763).

aussi bien que la difficulté de substituer un autre système; cela seul serait capable d'arrêter ceux à qui ce système paraîtrait incommode, sans compter que votre liberté tient à votre commerce et votre commerce en quelque façon à votre existence.

Je lis actuellement l'admirable ouvrage de Milord Anson[1]. Il y a bien des choses dont les Espagnols pourraient profiter, mais comme les moines, qui sont assez mal traités, ne seront pas bien aises qu'on les sache en Espagne, l'Inquisition défendra le livre et on n'en saura rien[a]. Je le lis et le relirai; c'est un livre plein de lumières à ce qu'il m'a paru[b].

Je vous prie, Monsieur, de me conserver toujours votre précieuse amitié; la mienne est à vous jusqu'à la mort.

### 466. — MONTESQUIEU AU MARQUIS DE BREILLE.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[22 juillet 1749.]

Vous avez beau parler, Monsieur mon illustre marquis, des agréments de votre maison, elle ne serait point si charmante sans le maître. Je vois bien de belles terrasses ici, mais le marquis de Breille ne s'y promène pas; c'est souvent un gros financier qui, quand il dégringolerait en bas, per-

a) *Biffé:* Je troquerais bien tout mon bien pour un exemplaire unique de cet ouvrage; je demanderais au Parlement cent mille livres sterling pour m'empêcher de le publier. — b) *Biffé:* Il est vrai que les Espagnols ne sauront jamais que l'on ait fait un pareil livre. Ainsi je crois que vous devez être en repos là-dessus.

1. *Voyage autour du monde fait dans les années 1740 à 1744*, trad. de l'anglais [par Élie de Joncourt]. Amsterdam, 1749, in-4°.

sonne n'y perdrait rien. Je suis pourtant bien aise de connaître une maison où vous devez quelque jours me donner une chambre et où je pourrai faire quelques chapitres de l'*Esprit des lois*.

Vous me ravissez quand vous me dites que Son Altesse Royale[1] m'a fait l'honneur de lire mon livre et qu'elle vous en a paru contente. Ceux qui sont instruits en France le sont surtout des grandes qualités de ce grand prince. Quel bonheur n'est-ce pas pour vous de lui avoir donné une si belle éducation; vous serez le bienfaiteur de votre pays et peut-être de tous les autres. C'est une grande chose pour un prince que d'aimer la lecture: les livres ne sont point des courtisans; ce sont des voix fidèles. Ajoutez que la lecture empêche l'ennui, dont les princes ne sont pas plus exempts que les autres hommes et peut-être encore moins, par la raison que l'on a toujours fait ce que l'on a pu pour les empêcher de s'ennuyer. Quel bonheur serait-ce pour moi, si je pouvais, en passant par Turin, faire ma cour à ce grand prince.

Il nous est venu d'Angleterre un bon livre: c'est le voyage et l'expédition de l'amiral Anson. Je formais d'abord le dessein de vous l'envoyer, mais, comme il a été imprimé en Hollande, j'ai pensé que vous l'auriez chez vous. C'est un composé de choses très bonnes, très utiles et très sensées, et il n'y a guère de livres plus propres à nous donner une idée juste de l'état actuel de l'Europe, par rapport au commerce et à la navigation.

Il n'y a point de nouvelles ici: M. et M^me^ de

1. Le duc Victor-Amédée de Savoie.

Mirepoix partent aujourd'hui pour Londres. Je vous prie, Monsieur mon illustre marquis, de me garder toujours votre amitié et d'agréer les sentiments tendres et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble, etc.

Je vous prie, quand vous écrirez au Commandeur, de lui bien parler de moi; il ne rattrapera pas sa gaîté s'il ne rattrape pas sa santé.

### 467. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ VENUTI.

Copie. Arch. de La Brède. — *Lettres familières* (LIX), p. 244. — Laboulaye, VII. 362

A Paris, ce 22 juillet 1749.

Il ne faut point vous flatter, mon cher abbé, que l'abbé Guasco[a] vous écrive de sa main triomphante; mais si vous étiez ex-ministre des affaires étrangères, il irait dîner chez vous[b][1]. Le pauvre homme promène son demi-œil sur toutes les brochures, prodigue son mauvais estomac pour toutes les tables[c] et ruine sa triste poitrine[d] au service de son *Cantimir* et de son *Clément V*[2]; ce qui n'empêche pas que

a) *Lettres familières :* de Guasco. — b) *Lettres familières :* il irait dîner chez vous pour vous consoler. — c) *Lettres familières :* pour toutes les invitations de dîners d'ambassadeurs. — d) *Lettres familières :* sa poitrine.

1. « M. le marquis d'Argenson, ci-devant ministre des affaires étrangères, après sa démission donnait à dîner à ses confrères tous les jours d'assemblée d'Académie, se dédommageant ainsi de son désœuvrement avec les gens de lettres; et M. l'abbé de Guasco, qui venait d'être reçu à l'Académie [comme associé libre, en juillet 1749], avait été mis au nombre des convives ». (Guasco.)

2. Cf. t. I, p. 426, n. 4, et p. 433, n. 1.

l'on[a] ne trouve son *Cantimir* très froid; mais c'est la faute de feu Son Excellence.

Il n'y a aucune apparence que j'aille en Angleterre; il y en a une beaucoup plus grande que j'irai à La Brède. J'écris une lettre de félicitation au président de Lalanne[1] sur sa réception à l'académie Bonardi. Le président de cette académie, qui est venu me raconter tous les dîners qu'il a faits depuis son retour chez tous les beaux esprits qui dînent, avec la généalogie des dîneurs[2], m'a dit qu'il adresserait sa première lettre à notre nouvel associé et je pense que vous trouverez que cela est dans les règles.

Je vois que notre Académie se change en société de francs-maçons, excepté qu'on n'y boit ni n'y chante[b]; mais on y bâtit et M. de Tourny est notre roi Hiram qui nous fournira les ouvriers; mais je doute qu'il nous fournisse les cèdres[3].

Faites, je vous prie, ma cour à M^me^ Duplessy;

a) *Lettres familières :* qu'on. — b) *Lettres familières :* qu'on n'y boit ni qu'on y chante.

1. Sur le président Jean-Baptiste de Lalanne, cf. Grellet-Dumazeau, *La société bordelaise sous Louis XV.* (Bordeaux, Paris, 1897, in-8°), pp. 45 et 46.

2. « Plaisanterie allusive à l'étude particulière qu'un seigneur du Languedoc a faite de la généalogie de toutes les familles et qui fait le sujet ordinaire des entretiens qu'il a avec les gens de lettres. L'abbé Bonardi, dans sa tournée, avait été visiter ce seigneur dans son château et s'était fort enrichi d'érudition généalogique, dont il ne manquait pas de faire étalage à son retour à Paris, et il allait quelquefois en favoriser M. de Montesquieu, ce qui l'ennuyait beaucoup et lui faisait perdre des heures précieuses. » (Guasco.)

3. Au moment de la création de l'Esplanade (aujourd'hui Allées de Tourny), un débat s'était élevé entre l'intendant et l'académie de Bordeaux, l'un exigeant et l'autre refusant l'alignement de l'immeuble. Cf. une *Note sur l'ancien hôtel de l'Académie*, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1848, p. 535.

faites aussi ma cour à la comtesse[a] [1]. Je crois que le prince de Craon est actuellement à Vienne, mais il va arriver en Lorraine et si vous m'envoyez votre lettre, je la lui ferai tenir.

Il faut bien que je vous donne des nouvelles d'Italie sur l'*Esprit des lois*. M. le duc de Nivernais en écrivit, il y a trois semaines, à M. de Forcalquier, d'une manière que je ne saurais vous répéter sans rougir. Il y a deux jours qu'il en reçut une autre, dans laquelle il mande que, dès qu'il parut à Turin, le roi de Sardaigne[2] le lut; il ne m'est pas non plus permis de répéter ce qu'il en dit; je vous dirai seulement le fait : c'est qu'il le donna pour le lire à son fils, le prince[b] de Savoie[3], qui l'a lu deux fois. Le marquis de Breille me mande qu'il lui a dit qu'il voulait le lire toute sa vie. Il y a bien de la fatuité à moi de vous mander ceci, mais comme c'est un fait public, il faut[c] autant que je le dise qu'un autre; et vous concevez bien que je dois aveuglément approuver le jugement des princes d'Italie. Le marquis de Breille me mande que S. A. R. le duc[d] de Savoie a un génie prodigieux, une conception et un bon sens admirables.

Huart, libraire, voudrait fort avoir la traduction en vers latins du docteur Clancy[4] du commence-

a) *Cette phrase manque dans les Lettres familières.* — b) *Lettres familières :* duc. — c) *Lettres familières :* vaut. — d) *Biffé :* prince.

1. La comtesse de Pontac.
2. Charles-Emmanuel III.
3. Le duc Victor-Amédée.
4. Michel Clancy, « savant anglais, entièrement aveugle, excellent poète latin, qui, pendant le séjour qu'il fit à Paris, entreprit la traduction du *Temple de Gnide* en vers latins, mais dont il ne donna que le premier chant et une partie du second. » (Guasco.)

ment du *Temple de Gnide*, pour en faire un corps avec la traduction italienne[1] et l'original. Voyez lequel des deux vous pouvez[a] faire : ou de me faire copier ces vers, ou d'obtenir de l'Académie de m'envoyer l'imprimé, que je vous renverrais ensuite.

A propos, le portrait de M^me^ de Mirepoix[2] a fait, à Paris et à Versailles, une grande[b] fortune. Je n'y ai point contribué pour la ville de Bordeaux, car j'avais détaché l'abbé Guasco[c] pour en dire du mal. Vous qui êtes l'esprit de tous les esprits, vous devriez le traduire, et j'enverrais votre traduction à M^me^ de Mirepoix, à Londres[d]. Dans ce cas, je changerais deux vers. L'un, c'est dans cet endroit-ci :

Et le dédain n'osa jamais
Pour tenter de gâter ses traits
Se faire voir sur son visage.

Comme le dédain n'a point l'intention de gâter les traits, il faut mettre :

Le dédain n'osa jamais
Se faire voir sur son visage
Et semble respecter ses traits.

L'autre correction est au dernier vers :

L'amour pourrait le méconnaître.

Il faut mettre :

Sans lui l'amour pourrait le méconnaître.

a) *Lettres familières :* pourriez. — b) *Lettres familières :* très grande. — c) *Lettres familières :* de Guasco. — d) *Tout ce qui suit jusqu'à* : Sans lui l'amour pourrait le méconnaître *manque dans les Lettres familières.*

1. « Ouvrage de l'abbé Venuti. » (Guasco.) *Il tempio di Gnido, tradotto del francese...* In Londra [Paris], s. d., in-8°; le volume contient (p. 85) *Templum Cnidiæ Veneris...*

2. Cf. ce portrait en vers et la traduction italienne de Venuti, dans Laboulaye, VII, 197.

Je n'en ai point de copie, mais le président Barbot ou Mme Dupin l'ont[a]. Vous savez que tout ceci est une badinerie qui fut faite à Lunéville pour amuser une minute le roi de Pologne.

J'oubliais de vous dire que tout est compensé dans ce monde. Je vous ai parlé des jugements de l'Italie sur l'*Esprit des lois;* il va paraître à Paris une ample critique, faite par M. Dupin, fermier général; ainsi me voilà cité au tribunal de la maltôte, comme j'ai été cité au *Journal de Trévoux*[b] [1].

Voilà une épître à la Bonardi[c] [2]. Ne soyez point la dupe de la traduction, car si l'esprit ne vous en dit rien, il ne vaut pas la peine que vous y rêviez un quart d'heure.

*Copie d'une lettre à l'abbé Venuti.*

### 468. — MONTESQUIEU A SOLAR.

Minute. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 23 juillet 1749.

Mon cher et illustre commandeur, car le grand prieur serait trop grave[d], j'ai reçu avec une véri-

a) *Lettres familières :* mais le président Barbot l'a, ou bien M. Dupin. — b) *Lettres familières :* à celui du *Journal de Trévoux.* — c) *Lettres familières :* Adieu mon cher Abbé. Voilà une épître à la Bonardi. Je vous salue et embrasse de tout mon cœur. — d) *Biffé :* et je n'aime pas cela.

1. Cf. p. 168, n. 3.

2. « On a déjà parlé dans une note [cf. ci-dessus p. 212, n. 2] de cet écrivain fort versé dans l'histoire de la littérature moderne de la France, mais fort prolixe dans ses écrits et dans ses lettres. Il est mort en laissant quantité de manuscrits sur les auteurs anonymes et pseudonymes, ouvrage qu'il entreprit après qu'il fut exclu de la Sorbonne avec quantité des plus éclairés docteurs de ce temps. » (Guasco.)

table joie les marques de votre souvenir. Je vous prie de me les conserver, car vous ne sortirez jamais de mon esprit ni de mon cœur.

Mme de Mirepoix partit hier pour l'Angleterre, au grand regret de nous tous. Le départ des deux ambassadeurs avait souffert bien des remises par divers incidents. M. de Bulkeley me charge toujours de vous parler de lui et vous êtes dans la liste infiniment petite de ceux qu'il aime.

Le cardinal de Rohan[1] mourut avant-hier, il y avait longtemps qu'il se préparait à une apoplexie. Il n'a su qu'il devait mourir que lorsqu'il est arrivé dans l'autre monde. Avant son départ il avait la tête extrêmement remplie des affaires de l'Église, tant pour le spirituel que pour le temporel: les spirituelles étaient le mandement de Mgr de Tours[2]; les temporelles, le vingtième. On dit ici que c'est le dernier seigneur français; on se trompe : ce sera toujours le duc d'Épernon[3]; et le premier courtisan n'est jamais le dernier seigneur.

Vous faites un très grand éloge de l'*Esprit des lois;* j'ai peur que vous ne le voyiez que par les yeux de l'amitié. Pour rabattre ma vanité, M. Dupin, fermier général, fera paraître dans sept ou huit jours une grande critique, dans laquelle il revendique la dignité de la maltôte. D'un autre côté, Mme Dupin est furieuse de ce qu'elle prétend que

1. Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, grand aumônier de France.

2. Louis-Jacques de Chapt de Rastignac (1684-1750). Il donna en 1749 une instruction pastorale sur *la Justice chrétienne par rapport au sacrement de pénitence et d'eucharistie.* Le cardinal de Rohan, sur l'ordre de Louis XV, avait réuni quatre évêques et un sulpicien pour examiner cet ouvrage et rédiger un projet de censure.

3. Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, connu sous le nom de duc d'Épernon (1707-1743).

j'ai dit contre les femmes; si je fais jamais l'histoire des illustres caillettes, elle en sera la reine.

Mon cher commandeur, nous avons ici une maison enchantée: c'est l'hôtel de Brancas, quoiqu'elle soit privée de la moitié de ses enchantements, M. le duc et Mme la duchesse de Nivernais. Mais c'est trop de désirer d'avoir tout pour nous: il faut bien que Rome et Londres aient leur part, et moi je me félicite pour ma nation des magnifiques échantillons qu'on y en voit; et en vérité ceci a de la solidité, car les hommes jugent ordinairement de ce qu'ils ne voient pas par ce qu'ils voient.

Je vous demande en grâce de leur faire ma cour à l'un et à l'autre et si vous me procurez leurs bontés, je m'imagine que je vous en aimerai davantage. Je dois, en vérité, beaucoup de reconnaissance à M. le duc, et je vous assure que dans ce pays-ci mon ouvrage a beaucoup tiré son mérite de son approbation. J'ai reçu à la même occasion une lettre charmante du marquis de Breille et, pour achever de me tourner la tête, il me flatte de l'approbation de Son Altesse Royale Mgr le duc de Savoie.

Je ne devrais pas tant vous parler de moi, mais croyez que c'est sans fatuité : je ne puis m'empêcher de parler de ma reconnaissance et c'est la seule disposition de l'esprit et du cœur que j'ai l'orgueil d'avoir.

Si vous trouvez quelqu'un à Rome qui ait, comme vous dites, gardé quelque souvenir de moi, je vous prie de faire en sorte de me le conserver. Je voudrais bien finir avec tout le respect, permettez que je finisse avec tout l'amour.

L'abbé Guasco m'a dit que vous lui deviez une réponse. Il a été reçu, il y a trois jours, de l'académie des Inscriptions.

### 469. — LE PÈRE CERATI A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Rome, ce 25 août 1749.

Monsieur,

Monsieur le grand prieur Solar, ambassadeur de Malte, me permet de lui confier ces deux lignes pour les faire passer plus sûrement, Monsieur, jusqu'à vous. Elles ne sont destinées qu'à vous renouveler le tribut d'estime et d'admiration que je dois à l'excellent ouvrage de l'*Esprit des lois* et dont ma première oblation doit être parvenue jusqu'à vous par le moyen de Son Excellence M^gr^ le prince de Craon, il y a plus de six mois. Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir employé la supériorité de votre génie, la quintessence de votre grand savoir et les rayons de votre éloquence laconique à tourner les esprits européens vers un très grand nombre de vérités utiles au genre humain, que le gouvernement militaire et despotique avait presque partout fait disparaître. Ce sera toujours le plus beau projet du monde d'avoir tenté avec une noble hardiesse de sauver les débris de notre espèce des ravages de la puissance arbitraire.

J'ai fait avec plaisir une course à Naples et je passerai environ quatre mois à Rome; au commencement de novembre, je retournerai à ma retraite obscure de Pise. Ce serait pour moi un grand bon-

heur de pouvoir faire un autre voyage à Paris, uniquement pour recueillir avec une oreille docile et avide tout ce que la prudence a retranché de votre grand ouvrage.

Je serai plus que jamais, avec la tendresse la plus inviolable, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CERATI.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Paris.*

### 470. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Rome, le 27 août 1749.

Vous laissez partir Mme de Mirepoix avec la plus grande tranquillité; cela est d'un mauvais augure pour la sensibilité de votre cœur. Je m'attendais à la désolation que je n'ai pas aperçue; je vous félicite : vous en serez plus tranquille.

Je suis très fort de votre avis, opposé à celui du public, sur la perte du cardinal de Rohan. On s'est accoutumé à puiser la grandeur dans la bassesse et on les confond. Cette Cour craint de ne pas pouvoir remplacer son zèle; il sera difficile qu'il soit si bien récompensé dans ceux qui voudront l'imiter.

Mon frère vous a mandé la haute estime du duc de Savoie pour votre livre : il a fait par là l'éloge de son élève. Il est fort à craindre que la critique

de M. Dupin ne détruise l'impression qu'il a faite dans l'esprit des connaisseurs; je veux m'exposer au risque de devoir changer mon petit avis et je suis fort empressé de voir un ouvrage si hardi sorti du bureau d'un fermier général. Pour celui de Mme Dupin, il aurait été autrefois respectable pour moi; ses procédés et les années m'ont donné des droits dont je ferai usage; vous en parliez aussi sur un autre ton. Les années font perdre aux dames ce qu'elles donnent aux hommes; je vois que vous ne ferez plus aucun cas du portrait que vous m'avez disputé.

Il y a ici MM. de Sainte-Palaye[1] avec lesquels je parle à mon aise des désagréments que j'y trouve; cela me soulage. L'abbé Nollet[2] vient aussi à mon secours : il sera chez moi après-demain. Je me plains avec Msr Cerati que vous n'ayez pas été tenté d'y venir; j'aurais été bien dédommagé du séjour de Rome. Vous trouverez une de ses lettres ci-jointe. A présent que vous avez pris votre parti, je conviendrai qu'on ne trouve ici que ce qu'on y a vu : des édifices, des statues et rien de plus, si ce n'est des satires noires qu'un bon cœur déteste; preuve de cela, c'est que je n'y entends guère parler de votre livre.

M. et Mme de Nivernais sont enchantés de la façon dont vous vous expliquez à leur égard. Le premier se propose de vous en marquer directement leur reconnaissance. Nous tâchons de nous consoler

1. Lacurne de Sainte-Palaye.

2. L'abbé Nollet avait été, en 1749, « envoyé par la Cour en Italie dans la vue d'y prendre, sur les arts et la physique, plusieurs connaissances ». (*Histoire de l'Académie des sciences*, 1770, p. 132.)

ensemble. L'abbé Guasco aura aujourd'hui ma réponse. Je renonce volontiers à la dignité d'ambassadeur; je ne suis pas si indifférent à celle de grand prieur : elle n'est pas imposante. Le titre de votre ami est celui que j'ambitionne; il est dû aux tendres sentiments avec lesquels je vous suis attaché.

SOLAR.

### 471. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Mardi [août 1749].

J'attends avec impatience, mon très illustre et très adoré confrère, l'exemplaire que vous m'annoncez. J'espère qu'il y aura des additions, car vous ne sauriez trop vous multiplier et cette sorte d'ouvrage en est bien susceptible. Je l'éprouve moi-même, s'il est permis *parvis componere magna*, et dans les additions que j'ai faites j'ai trouvé le moyen de vous citer : c'est le sceau de l'immortalité que de pouvoir s'associer à de certains noms. Je fais relier l'in-4° et l'in-12[1] pour les envoyer à M. le président Barbot et à MM. de l'académie de Bordeaux.

Vous connaissez, mon cher confrère, tout mon attachement, toute mon admiration et tout mon respect.

1. La 3e édition de l'*Abrégé chronologique* [Paris, Prault, in-12 et in-4° avec gravures], est annoncée comme « paraissant » dans le *Mercure* d'août 1749, p. 117.

## 472. — MONTESQUIEU A DAVID HUME.

Hill-Burton (J.). *Life and correspondance of David Hume.* (Edimbourg, 1846, 2 vol. in-8°), t. I, p. 457; d'après les mss de la Royal society of Edimburgh. — Laboulaye, VII, p. 326.

Paris, ce 3 septembre 1749.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 16 juillet et il ne m'a été possible de la lire qu'aujourd'hui, à cause d'une grande fluxion sur les yeux et que, n'ayant point actuellement de secrétaire anglais, je ne pouvais me la faire lire. J'étais prêt à y faire réponse quand M. Le Monnier[1] est entré chez moi et m'a parlé de l'honneur qu'on veut faire à mon livre en Écosse de l'y imprimer et m'a dit ce que vous m'avez déjà appris par votre lettre. Je suis très obligé à vous, Monsieur, et à M. Alexandre, de la peine que vous avez prise. Je suis convenu avec M. Le Monnier que je ferai faire une copie des corrections que j'ai envoyées en Angleterre et à Paris de la première édition de Genève, en deux volumes in-4°, qui est très fautive, et qu'il se chargerait de les envoyer.

J'ai reçu, Monsieur, les exemplaires de vos beaux ouvrages, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et j'ai lu avec un très grand plaisir l'*Essai sur l'esprit humain*, qui ne peut partir que d'un esprit extrêmement philosophique. Tout ceci est rempli de belles idées et je vous remercie du plaisir que la lecture m'en a fait.

1. Pierre Le Monnier (1676-1757), membre de l'Académie des sciences, censeur royal.

A l'égard de la citation des *Lettres Persanes*, il vaut autant que mon nom y soit que celui des autres et cela n'est d'aucune conséquence.

La réputation de M. le docteur Middleton[1] est certainement venue jusqu'à nous :

Notior ut jam sit canibus non Delia nostris.

Et j'espère bien me procurer l'avantage de lire les ouvrages dont vous me parlez. Je sais que M. de Middleton est un homme éminent.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être, etc.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire mes compliments très humbles à M. Stuart; il ferait bien de venir nous revoir cet automne prochain.

### 473. — MONTESQUIEU A TRUDAINE.

Autographe. Arch. de l'Académie française, collection L.-H. Moulin. — Laboulaye, VII, 327[2].

A Paris, ce 5e de septembre 1749.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, la soumission de M. Ausone, avocat au Conseil, pour prendre à cens du Roi une petite partie de terrain qui est au devant de l'Académie[3], qui est la même et dans les mêmes confrontations que les jurats ont demandé permission d'aliéner, comme vacant de la

1. Conyers Middleton (1683-1750).

2. Selon Laboulaye cette lettre serait adressée à Tourny, ce qui est impossible : Tourny étant alors à Bordeaux, Montesquieu à Paris, celui-ci ne pouvait, comme il le fait, annoncer à son correspondant sa visite pour le jour même.

3. L'académie de Bordeaux.

ville. Nous espérons que vous aurez la bonté de nous accorder un arrêt en conformité de l'offre.

Si vous dînez chez vous et que je ne sois pas de trop, j'aurai l'honneur de vous aller faire ma cour. J'ai celui d'être, avec un respect infini, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.[1]

### 474. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, ce 8 septembre 1749.

J'apprends, Monsieur, que vous êtes enfin de retour à Paris et qu'au-dessus de tous les nuages, votre ouvrage a non seulement tout l'éclat de réputation, mais aussi toute l'approbation des sages qu'il mérite. Jouissez, Monsieur, de votre travail et de votre gloire. On n'avait rien encore donné de si profond, de si juste, de si fin, de si lié, de si lumineux sur tout ce qui fait le bonheur de la société civile et sur les principes d'une saine politique. Les princes et les ministres ne sauraient trouver nulle part de meilleures leçons, et elles feront d'autant plus d'effet qu'elles sont données avec une vivacité originale et un éclat charmant. Peut-être la génération présente n'en fera-t-elle pas trop son

1. Cette lettre porte l'apostille suivante : « Tourner un arrêt sur la requête de l'académie de Bordeaux et S. M. voulant traiter favorablement la dite académie, a fait et fait concession, à titre d'acensement, du terrain désigné, à la charge de payer 3 ll. de cens annuel emportant directe au profit de S. M., fait défense à tous autres de troubler la dite académie dans la jouissance des dits terrains. »

profit; mais cette semence jetée en terre germera. Cela sera lu, goûté, adopté peu à peu par les honnêtes gens, et les gens qui viendront en place, ayant été imbus de ces bons principes et les ayant répandus parmi les gens de leur connaissance, les porteront au pied du trône et les feront entrer dans l'éducation et dans les conseils des souverains. Je sais de bon lieu que nombre de gens de la première distinction, entre autres le comte de Bentinck[1], bon citoyen et grand homme d'État, regardent votre ouvrage comme un chef-d'œuvre.

En continuant à vous en féliciter, Monsieur, je continue aussi à vous témoigner mon chagrin de ce que la première édition n'a pas été exécutée ici pour le papier et pour le caractère, comme il eût été à désirer. Mon soin était de veiller à ce que vos corrections fussent fidèlement insérées et, de ce côté-là, je pense que vous devez être content. Mais je n'avais point choisi le libraire qui, quoique très intelligent, s'est malheureusement trouvé mal en fonds et malade et qui est même mort dans le cours de l'impression. Tous ces contretemps à la fois ont nui à l'exécution. C'est un désagrément pour le public, ce n'en est presque pas un pour vous, tant votre ouvrage peut soutenir d'impressions qui répareront le défaut de la première.

J'ai de bonnes nouvelles de notre abbé Cerati, à qui votre ouvrage est parvenu et qui en est charmé. Je suppose que les 70 exemplaires envoyés pour votre compte à Amsterdam sont effectivement rendus à leur destination, quoique votre

1. William Bentinck (1708-1762).

commissionnaire ait laissé ma lettre d'avis sans réponse.

Je suis allé, cet été, aux bains de Leuk en Valais. Ces eaux sont admirables pour dessaler le sang et pour enlever les obstructions et pour faire sortir avec un peu d'enflure et de grandes ébullitions les âcretés et sérosités qui sont entre chair et cuir, ce qui va à dissiper les humeurs de goutte, de rhumatisme, de gravelle, paralysies, apoplexies et les fluxions sur les yeux, etc. J'en ai ressenti et j'en ai vu des effets merveilleux. Ce ne sont point des eaux soufrées ni alumineuses; elles sont chaudes sans ardeur; elles n'ont ni odeur ni goût étranges: on les boit avec plaisir, on reste au bain plusieurs heures de suite; elles agissent doucement, elles sont onctueuses, savonneuses, restaurantes; elles fortifient la tête et l'estomac. L'analyse la plus poussée n'y fait soupçonner autre chose que du fer infiniment atténué et subtilisé.

Je ne vous en parle pas sans raison. J'ai appris avec chagrin l'état de vos yeux et j'ose vous prier de consulter sur l'effet de ces eaux et de ces bains — car on les boit et on s'y baigne — M. Herrenschwand[1], médecin suisse déjà fort connu à Paris, qui les connaît par lui-même et qui a dirigé très sagement plusieurs de ceux qui les ont pris. Cela se lierait avec un projet que vous avez souvent formé de faire un voyage en Suisse. Croyez pourtant que ce que j'y gagnerais est le moindre motif qui me fait vous en parler, mais personne au monde ne souhaite plus que moi la conservation d'un homme

1. J.-Fréd. Herrenschwand (1715-1796).

aussi utile aux hommes et aussi respectable que vous.

J. VERNET.

P.-S. — Croiriez-vous bien que le voyage de Valais est curieux pour un naturaliste et encore plus pour un homme qui veut connaître les différents étages du genre humain, qui veut voir un pays tout opposé aux pays célèbres et riches, qui cherche des mœurs telles qu'elles étaient il y a plusieurs siècles, sans aucune teinture de ce que le luxe a apporté ailleurs.

M. de Champeaux se déclare admirateur de l'*Esprit des lois* à la seconde lecture qu'il m'a dit qu'il en faite encore plus qu'à la première. Je pense que toutes les personnes qui réfléchissent en porteront le même jugement. Je félicite bien M. Mussard de ce que le temps de sa légation a traîné jusqu'à celui de votre retour à Paris.

### 475. — MONTESQUIEU A LE BERTHON[1].

Copie du temps. Arch. de la Gironde, C 3307[2].

A Paris, ce 25 septembre 1749.

Étant chargé, Monsieur, des affaires de l'Académie, j'ai été obligé de faire répondre à un mémoire de M. de Tourny qui est accompagné de votre nom, et j'aurais eu l'honneur de vous en demander la

1. André-François Le Berthon (1683-1766), premier président au parlement de Bordeaux.

2. Nous devons l'indication de cette lettre à M. Caraman, professeur au lycée de Bordeaux, à qui nous adressons ici tous nos vifs remerciements.

permission si l'affaire n'avait requis célérité[1], la copie du mémoire m'ayant été communiquée par M. de Trudaine. Quoi qu'il en soit, on n'a point manqué ni pu manquer dans les réponses au respect qui vous est si légitimement dû. Je suis convaincu que vous n'auriez pas signé ce mémoire si les raisons qui sont dans notre réponse vous avaient été connues et si vous aviez su que l'Académie m'avait chargé de défendre cette affaire.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : MONTESQUIEU.

### 476. — MONTESQUIEU A Mme DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

Catalogue de la vente L. Veydt, 10-13 décembre 1878, Et. Charavay expert, n° 198. — P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 311.

Paris, 25 septembre 1749.

*Après avoir parlé des affaires de M. de Tourny, Montesquieu raconte spirituellement la séance de l'Académie française dans laquelle l'évêque de Rennes, Guérapin de Vauréal, a prononcé son discours de réception. M. de Fontenelle y réussit moins cependant que son discours ne le méritait.* Mais ce qui enchanta tout le monde fut un petit discours de Marivaux qui était une comparaison de Racine et de Corneille. On ne peut rien voir de plus joli.

1. Il s'agit de l'affaire de l'hôtel de l'Académie.

*Montesquieu parle encore d'un opéra de Moncrif sur le soleil qui descend du ciel pour régler les destinées des hommes dans leurs diverses transmigrations.*

### 477. — PIERRE BALGUERIE[1] A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Amsterdam, ce 9 octobre 1749.

Monsieur,

Il y a bien longtemps que je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire, faute d'occasion qui pût vous être agréable, mon fils aîné ayant eu le malheur de ne pas réussir pendant deux années consécutives dans la vente des deux parties de vin qui lui avaient été consignées de votre part, plus par les fâcheuses circonstances des temps que faute d'attention pour vos intérêts, et étant mort l'année passée à Paris, allant à Bordeaux et haut pays voir ses parents et la patrie de son père. Cette mort m'affligea si fort que je n'eus pas le courage de vous offrir les services de mon second fils, Pierre Balguerie junior, qui a été toujours élevé dans les affaires et que tous les anciens amis continuent de lui confier depuis la mort de son frère; et j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous offrisse ses très humbles services. Il a des moyens et mes conseils ne lui manquent pas quand il en a besoin, espérant que les circonstances lui seront plus favorables pour vos

1. Pierre Balguerie, riche négociant d'Amsterdam, d'une grande famille de Guyenne. Cf. P. Meller, *Essais généalogiques :* famille Balguerie, p. 2 et suiv.

intérêts qu'à feu son frère. Son désir est si grand de vous servir que, s'il avait le malheur de ne pas réussir, il vous servirait sans commission ni autre avantage que celui de vous servir; de quoi je puis bien vous être garant sans rien risquer.

L'on vient de réimprimer ici un livre intitulé l'*Esprit des lois*. Ce livre est si fort goûté du public que les exemplaires des deux impressions précédentes en étaient tous débités. Cette dernière édition est beaucoup plus ample et correcte que celle de Genève et autre qui ont paru. Le public savant et gens de lettres vous l'attribuent comme en étant l'auteur. Le journal intitulé *La bibliothèque des ouvrages des savants* pour le mois de juillet, août et septembre, qui est sorti hier de sous la presse, en a commencé un extrait, n'ayant pu l'insérer tout dans celui-ci, se réservant de le finir dans son extrait des trois mois qui suivront. Je prends la liberté de vous envoyer ci-jointe la copie du commencement de son dit extrait; il ne fait que confirmer l'approbation des habiles politiques et jurisconsultes.

Pour moi, quoique je ne sois[a] point du métier ni des grands connaisseurs, je ne puis assez le lire avec admiration depuis huit jours qu'il est sorti de sous la presse. Fasse le ciel que vous puissiez vivre [de] longues années pour pouvoir continuer à rendre de si grands services à tous les États de l'Europe, car chacun y trouve ce qu'il doit savoir, dans quel gouvernement qu'il soit né.

Je vous prie de me continuer l'honneur de votre bienveillance, puisque j'ai celui d'être avec une

a) *Texte :* suis.

parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PIERRE BALGUERIE.

Je prends la liberté de vous envoyer une petite provision de fruits de ce pays, savoir: un petit baril de beurre de Leyde, un baril de biscuits fins de deux sortes, un gros fromage croûte-rouge; le tout marque P. B., que M. Pierre Balguerie, cousin de Bordeaux, aura soin de vous remettre. Agréez-les s'il vous plaît, Monsieur, comme venant d'un ancien ami et serviteur.

*Monsieur le président de Montesquieu.*

### 478. — MONTESQUIEU AU DUC DE NIVERNAIS.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 24 octobre 1749.

M. de Forcalquier m'a si bien tourné la tête sur l'approbation que Votre Excellence a donnée à mon gros livre que je prends la liberté de l'en remercier; il faut bien qu'elle nous encourage par ses louanges. elle nous découragerait trop par son esprit[a].

M. de Forcalquier m'a montré une petite relation des beautés de Rome, qui était dans une lettre de Votre Excellence, qui m'a fait voir en un moment ce que j'avais vu à Rome pendant huit mois et m'a donné des idées justes de ce que je ne connaissais plus que confusément. J'avoue que l'Apollon[1] m'au-

a) *Biffé:* ses écrits.

1. L'Apollon du Belvédère.

rait séduit à Rome si je n'avais eu le bonheur de passer par Florence, où je jurai une fidélité éternelle à la Vénus de Médicis, qui est le meilleur prédicateur qu'ont jamais eu les Florentins, quoique je n'en connaisse pas bien le succès. Tout ceci ne m'empêche pas de faire un grand saut pour arriver à l'église de Saint-Pierre et passer du merveilleux qui plaît au merveilleux qui étonne.

J'envie fort à M. l'ambassadeur de Malte[1] le plaisir qu'il a de vous voir et je voudrais bien être aussi à portée de vous faire ma cour.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, de Votre Excellence, le très humble et très respectueux serviteur.

MONTESQUIEU.

J'ai vu en passant MM. de Sainte-Palaye à la campagne, qui ne nous ont entretenus que des charmes du séjour de Rome; mais nous avons démêlé qu'ils ne parlaient que de ceux du palais de France.

### 479. — MONTESQUIEU A SOLAR.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 11 novembre 1749.

J'ai appris par MM. de Sainte-Palaye des nouvelles de Votre Excellence. Vous vous portez bien; les prélats de Rome ne vous amusent pas : cela vient de ce qu'en France vous ne vous amusiez pas avec les prélats et que vous aimiez mieux Mme Dupin que le cardinal de Tencin.

A l'égard de la critique de M. Dupin, je crois que

1. Solar.

j'en suis quitte, car M. le contrôleur général vient de faire un ouvrage à qui il donne beaucoup moins son approbation qu'au mien : cet ouvrage consiste à faire hausser les fermes de dix millions[1], et je suis persuadé qu'il n'y a point de propos contre les fermiers généraux qu'il ne trouve meilleur que cela. Et je suis si vain que je crois qu'il m'estime plus qu'un contrôleur général, parce que jamais on n'a proposé d'ôter à un homme 250,000 livres tous les ans, et cela pour les donner au Roi qui est le plus grand monarque de la terre.

Je vous apprendrai le mariage de M. le marquis de Chenonceaux, leur fils, avec M^lle^ de Rochechouart[2]. La vicomtesse, qui a touché un pot-de-vin de 60,000 livres pour le paiement de certaines dettes criardes, est fort contente de cette affaire. La demoiselle, qui voulait absolument se faire religieuse, a fait de grandes difficultés pour la consommation et il a fallu la violer, comme un bacha viole la fille du Grand Seigneur. Cela me fait croire qu'on ne la violera plus. Votre ami Dupin est là-dessus admirable : il écrit à tous ses amis que, ses confrères ne voulant pas donner leurs filles à son fils, parce qu'ils veulent les marier à des ducs, il a été obligé de la marier avec une fille de qualité, que du reste cette fille est si neuve que M^me^ Dupin a été obligée de la mener à Chenonceaux, parce

1. Sur le renouvellement du bail des fermes à la fin de 1749, qui le fit passer de 92 à 101 millions, cf. M. Marion, *Machault d'Arnouville*, (1891, in-8°), p. 371-374.

2. J.-Armand Dupin de Chenonceaux, né en 1730, épousa Marie-Alexandrine-Sophie de Rochechouart-Pontville. Cf., sur ce mariage, Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de M^me^ Dupin*, p. 20 et suivi. C'est à la prière de M^me^ de Chenonceaux que J.-J. Rousseau écrivit l'*Émile*.

qu'elle ne sait où mettre ses bras. [C'est] votre passion reconnue pour Mme Dupin qui a fait que je me suis étendu sur les événements arrivés dans cette famille.

Nous avons ici M. le marquis de Saint-Germain, qui est un homme fort aimable. Il me paraît qu'il est ami de M. le marquis de Breille et [de] vous; et j'espère qu'il aura aussi quelque amitié pour moi. Mme de Mirepoix apprend l'anglais et parle comme un ange, ou au moins comme un serin de Canarie. Quand je lui écrirai, je lui parlerai de ce que vous me dites d'elle.

Je vous félicite de ce que vous avez à Rome Mgr Cerati; j'aime son bon sens et son aménité. J'ai l'honneur d'écrire, par ce courrier, à M. le duc de Nivernais; je vous prie de lui faire approuver la liberté que j'ai prise. Quand vous écrirez à M. le marquis de Breille, ayez la bonté de l'assurer d'un souvenir bien tendre. Je vous prie de vouloir bien vous charger de cette petite lettre pour Mgr Cerati et de croire que j'aimerai, chérirai et respecterai Votre Excellence jusqu'à la mort.

MONTESQUIEU[a].

### 480. — MONTESQUIEU AU PÈRE CERATI.

Minute autographe. Arch. de La Brède. — *Lettres familières* (XXXI), p. 125. — Laboulaye, VII, 328.

A Paris, ce 11 novembre 1749.

J'ai trouvé, Monseigneur, en passant à la campagne, MM. de Sainte-Palaye qui m'ont parlé de

a) *La signature est biffée.*

Mgr Cerati. Je les ai perpétuellement interrogés sur Mgr Cerati. Quelque chose me déplaisait : c'était de n'être point à Rome avec le grand homme dont ils me parlaient. Ils m'ont dit que vous vous portiez bien; j'en rends grâces à l'air de Rome et je m'en félicite avec tous vos amis.

M. de Buffon vient de publier trois volumes, qui seront suivis de douze autres. Les trois premiers contiennent des idées générales[1], les douze autres contiendront une description des curiosités du Jardin du Roi. M. de Buffon a parmi les savants de ce pays ici un très grand nombre d'ennemis et la voix prépondérante des savants emportera, à ce que je crains[a], la balance pour bien du temps. Pour moi, qui y trouve de belles choses, j'attendrai avec tranquillité et modestie la décision des savants étrangers. Je n'ai pourtant vu personne à qui je n'aie entendu dire qu'il y avait beaucoup d'utilité à le lire.

M. de Maupertuis, qui a cru toute sa vie et qui peut-être a prouvé qu'il n'était point heureux, vient de publier un petit écrit sur le bonheur[2]. C'est l'ouvrage d'un homme d'esprit et on y trouve du raisonnement et des grâces.

Quant à mon livre de l'*Esprit des lois*, j'entends quelques frelons qui bourdonnent autour de moi, mais si les abeilles y cueillent un peu de miel, cela me suffit[b]. Ce que vous m'en dites me fait un

a) *Lettres familières :* à ce :que je crois. — b) *Biffé :* J'aime à voir comment quelques gens falsifient mon texte et estropient.

1. Les trois premiers volumes de l'*Histoire naturelle,* contiennent les *Discours généraux* et la *théorie de la terre,* 1749, 3 vol. in-4°.

2. *Essai de Philosophie morale,* Berlin, 1749, in-8°.

plaisir infini; il est bien agréable d'être approuvé des personnes que l'on aime.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, mes sentiments les plus tendres et les plus respectueux[a].

### 481. — Mme DE MIREPOIX A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 18 novembre [1749].

Que m'importe ce que je suis dans les lieux où vous n'êtes pas et où tout le monde me dit que vous ne voulez pas venir? Y a-t-il rien de plus malhonnête que de me faire un compliment et ne m'écrire que pour cela, quand vous n'avez pas songé à moi depuis un siècle? Vous êtes bien sujet à traiter vos amis comme vos connaissances. Je ne veux pas trop rechercher la cause d'une si mauvaise habitude; je craindrais trop de la trouver dans votre cœur. Quoi qu'il en soit, je l'avoue à ma honte, mais malgré tous vos défauts, je vous aime à la folie et je réponds d'un frère[1] et d'un mari, qui vous aiment presque autant que je fais. Je vous ai brouillé avec toute l'Angleterre!

Écrivez-moi, quand ce ne serait que pour me remercier et pour me tromper en me promettant d'y revenir bien plus tôt que vous ne ferez.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux (Guyenne).*

a) *Lettres familières :* mes sentiments les plus respectueux.

1. Charles-Just, prince de Beauvau.

### 482. — MONTESQUIEU A GODEFROY DE SECONDAT.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 18 novembre 1749.

Monsieur mon très cher cousin,

Je vous prie de vouloir bien faire remettre incessamment ce paquet à Salinères, lequel contient une procuration en blanc pour revendiquer ma juridiction dans une affaire qu'un particulier de Montesquieu a, je crois, mal à propos portée devant le maître particulier de L'Isle-en-Jourdain. Peut-être pourrez-vous faire sentir à ce particulier les dangers d'une procédure ruineuse à laquelle il s'expose; ces gens-là, par les mauvais conseils et par ignorance, font souvent des choses qui les ruinent à la fin.

Peut-être pourrait-on accommoder les parties sur le fond de leurs contestations, en leur faisant déclarer dans l'acte qu'ils passeraient que c'est à tort qu'ils ont porté l'affaire hors de ma juridiction. Tout ceci, en cas que ces gens-là ne soient pas opiniâtres et qu'ils n'aiment pas le papier timbré, car du reste c'est leur affaire, et mon unique motif est le bien de tous.

Ayez la bonté de dire à M. Vidal que j'ai écrit, étant à Fontainebleau, à M. l'évêque de Condom[1], qui était à Paris, sur la mort du chantre de Condom, mais que je ne sais pas ce que cela aura opéré, n'ayant point de réponse de Monseigneur, dont le caractère est de parler beaucoup et d'écrire fort peu.

1. Emm.-H.-T. de Cossé, évêque de Condom de 1736 à 1757.

Vous avez reçu une lettre de moi, dans laquelle je vous mandais de point en point ce qu'il fallait faire pour assurer la certitude de votre propriété dans votre terre de Camon[1], et je crois que vous ne devez rien négliger pour cela. Je serais très fâché de perdre un voisin tel que vous. Il faut regarder l'argent que vous mettrez à cela comme un reste de loyaux coûts, et ne point hasarder une affaire d'une très grande importance pour une petite épargne.

Mes compliments, mon cher cousin, à ma fille et à mes enfants. Mandez-moi si ma fille se porte bien et si ses couches continuent à être heureuses. Je vous salue, mon cher cousin, et vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Mes compliments à ma sœur[2].

### 483. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

Original. Arch. de La Brède. — *Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie*, lettre IV. — Laboulaye, VII, p. 330.

A Paris, ce 24 novembre 1749.

Mon cher chevalier,

Comment vous portez-vous? Ne voulez-vous point revenir de votre Périgord? On ne peut aller là que pour manger des truffes. Vous nous laissez ici; nous vous aimons; vous êtes un philosophe insupportable.

1. *Camon* (Ariège, canton de Mirepoix).
2. Thérèse de Secondat (1691-1772), supérieure du couvent de N.-D. de Paulin, à Agen.

Je reçois quelquefois des nouvelles de M^me^ de Mirepoix, qui me dit toujours de vous faire ses compliments. Il y a ici une grande stérilité en fait de nouvelles. Je ne puis vous dire autre chose si ce n'est que les opéras et comédies de M^me^ de Pompadour vont commencer, et qu'ainsi M. le duc de La Vallière va être un des premiers hommes de son siècle; et comme on ne parle ici que de comédie et de bal, Voltaire a-t-il une attention particulière, et on prétend que, le jour qu'il doit donner son *Catilina*, au lieu de donner un *Catilina* il donnera une *Electre*[1]; j'y consens. Les Du Châtel sont ici. M. de Forcalquier se porte en général très bien.

Je vous prie de me conserver toujours votre amitié que j'adore et d'agréer mon respect infini.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur le chevalier d'Aydie, — à Périgueux.*

### 484. — J.-B. DE LALANNE[2] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

24 novembre 1749.

Tout citoyen de Bordeaux qui vous connaît, divin Président, et qui connaît le nom que vous portez ne

1. *Oreste* fut joué le 12 janvier 1750, et *Rome sauvée ou Catilina*, jouée d'abord chez Voltaire, rue Traversière-Saint-Honoré, fut représentée, le 22 juin 1750, à Sceaux chez la duchesse du Maine. Cf. l'*Avertissement à Oreste*, éd. Moland, V, 73.

2. Jean-Baptiste de Lalanne, président au parlement de Bordeaux, qui passait en sa province pour le plus grand épistolier du monde. (Cf. Grellet-Dumazeau, *La société bordelaise sous Louis XV*, p. 46.)

peut s'empêcher de regarder comme un bonheur pour sa patrie et pour lui-même l'événement[1] qui va perpétuer un nom qui leur doit être si cher. A ces considérations générales j'ajoute celle de l'amitié dont vous et les vôtres voulez bien m'honorer, et je vous prie de juger par là de mon allégresse.

Adieu, divin Président; de tous ceux qui vous sont attachés pas un ne vous respecte et ne vous chérit plus que

LALANNE.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.*

### 485. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Rome, le 30 novembre 1749.

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, et je ne sais comment vous remercier de toutes les choses flatteuses qu'elle contient. Comme les ministres sont un peu défiants, il m'est venu dans l'esprit que c'était peut-être autant de moqueries et, en bonne foi, c'est le plus vraisemblable. Mais je vous avoue que j'ai chassé cette pensée en lui disant que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, et j'ai pris le parti d'être pénétré de reconnaissance.

1. La naissance d'un enfant de Denise de Secondat; il devait mourir en bas âge.

Je ne saurais vous dire combien je suis flatté d'avoir vu quelques objets sous la même face où vous les aviez vus. Je le suis même de voir les mêmes choses que vous avez vues, comme je me sens l'âme élevée quand je vais au Capitole. Il me semble que c'est un grand avantage que de faire quelques-unes des choses qu'ont faites les gens qui valaient mieux que nous; plus on en fait, plus on croit s'approcher d'eux et peut-être qu'à la longue on s'en approcherait par ce chemin-là.

Le pauvre ambassadeur de Malte[1] est dans un état qui continue d'être assez fâcheux. Il avait amélioré beaucoup à la campagne; mais depuis un mois ses souffrances sont revenues. Je le connaissais peu et il gagne bien à être connu : c'est véritablement un homme d'un grand mérite; je crois que c'est dire assez, car il me semble qu'on ne peut pas dire plus.

Mais au reste je ne sais comment vous l'entendez et il me semble qu'on ne laisse pas son ami malade sans lui faire une petite visite. Oh! que Rome serait beau si vous [y] étiez. Ne soyez pas en peine de votre habitation et de votre amusement si vous y veniez : il y a quelque part un appartement honnête, composé d'une chambre à coucher où est un lit à la française et d'un cabinet, où vous trouveriez trois exemplaires d'un excellent livre imprimé depuis peu en France, ou peu s'en faut, et qui vous occupera délicieusement pendant votre séjour ici, quelque long qu'il pût être, car tout autre que vous y trouve à étudier pour sa vie. Après ce détail, je ne

1. Solar.

vous offrirai pas de descendre chez l'ambassadeur de France et je finis en vous assurant du parfait et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc DE NIVERNAIS.

### 486. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 16 décembre 1749.

Ma chère fille,

Votre mari a fait un grand coup de payer le droit d'ensaisinement[1]. Il faut à présent que, sans différer, il aille rendre sa foi et hommage, et à l'égard de la quittance je vous apprendrai au premier jour ce qui en est. En voici un autre : je conçois que vous ne pouvez pas garder vos deux mille écus oisifs; ainsi je chercherai l'homme que vous m'indiquez; peut-être aurez-vous trouvé là-bas quelque autre emploi solvable. Je conçois que le projet de M. de Secondat doit être d'avoir son argent à point nommé quand il fera quelque acquisition; je puis vous rendre ce service et prendre ces deux mille écus pour vous les remettre à la première acquisition que vous ferez, de sorte que je ne ferai pas un contrat, mais un billet pour le capital et un ordre à Salinères de payer tous les ans cent écus pour les intérêts. Cela, ma chère fille, je le ferai de bon cœur pour vous faire plaisir et à votre mari, mais si vous trouvez

1. Pour la terre de Camon. Cf. la lettre 482.

ailleurs, je l'aime mieux; si vous ne trouvez pas ailleurs, je le ferai.

Ma fille, je vous salue et embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je préviens Mme de Montesquieu de ceci; ainsi, dans le cas, vous pourrez vous adresser à elle.

*A Madame, Madame de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

### 487. — CUENTZ[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

De Neuchâtel en Suisse, le 20 décembre 1749.

Monsieur,

Vous savez que la Cour céleste, dans les offrandes qu'on lui présente, regarde le cœur plutôt que la valeur de la chose. Si vous, Monsieur, qui ressemblez plus que tout autre mortel à ces natures parfaites, comme vos divins écrits admirés à mesure qu'on est en état d'en juger nous le témoignent, pouviez connaître le mien, j'oserais me flatter que vous recevriez avec la même disposition un nouvel et petit essai que mes heures de loisir ont produit sur un sujet que je ne crois pas indigne de l'attention des hommes qui pensent d'une certaine façon. Quoi qu'il en soit, j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien l'agréer avec cette bonté inséparable d'un aussi excellent caractère que l'est le vôtre.

1. Ancien magistrat de Saint-Gall, auteur d'un *Essai d'un système nouveau concernant la nature des êtres spirituels*... Neuchâtel, 1742, 4 vol. in-8°.

Vous remplissez trop dignement vos précieux moments pour l'utilité du public et pour votre propre gloire, pour que j'ose vous causer des distractions et vous prier de me faire la grâce de m'apprendre ce que vous en pensez. Je serais assez flatté si je pouvais espérer seulement que vous voulussiez me savoir quelque gré de mes bonnes intentions, quoique l'effet ne réponde pas à l'importance de la matière si scabreuse et si délicate en elle-même que j'ai entrepris de traiter. Je viens d'envoyer à un de vos savants, que je crois juge compétent, mes cahiers qui contiennent l'extrait du *Traité des systèmes*[1] et la traduction du discours du D. Radiger, dont j'ai fait mention dans ma lettre aux éditeurs du *Journal Helvétique*, avec mes remarques sur l'un et sur l'autre. S'il ne me dissuade pas de rendre ces deux morceaux publics, y ayant du nouveau presque partout, j'ose me flatter qu'ils mériteront mieux votre approbation, Monsieur, que cette légère ébauche que je prends la liberté de vous offrir présentement avec tout le respect que je vous dois.

Votre excellent traité de l'*Esprit des lois* fait, Monsieur, aujourd'hui mes plus chères délices. Vous y avez sans doute tracé votre propre admirable caractère en disant comme vous avez fait, *qu'à des gens à qui il ne faut que le nécessaire, il ne reste rien à désirer que la gloire de la patrie et la leur propre.* C'est un modèle auquel, — en qualité de Lacédémonien plutôt que d'Athénien, selon la définition que vous avez donnée du caractère de ces deux peuples, — je tâcherai de ressembler.

1. *Traité des systèmes*, de Condillac. La Haye, 1749, 2 vol. in-12°.

J'ai eu l'occasion, Monsieur, de faire, ces jours passés, une nouvelle lecture de l'*Anti-Machiavel*, qu'on attribue à notre roi de Prusse. S'il m'était permis de me développer sur un sujet qui passe si fort la sphère de mon intelligence, je dirais n'avoir jamais trouvé plus de sympathie entre la façon de penser de deux grands hommes, tant par rapport à la justesse et à la sublimité de l'esprit qu'à la grandeur et à la noblesse du sentiment, qu'il y en a entre vous, Monsieur, et ce monarque. J'estime que si vous vouliez faire une visite à ce prince, vous en seriez sans doute bien reçu et bien caressé.

Le porteur de ma lettre, Monsieur, est un très honnête homme et fort estimable par son bon cœur. Je vous prie très humblement de lui accorder votre protection au cas qu'il en eût besoin et d'agréer, en même temps, l'assurance de la haute estime et du très parfait respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CUENTZ.

### 488. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXX), p. 122. — Laboulaye, VII, p. 325.

De Paris, en 1749.

M. d'Estouteville[1], mon cher abbé, me persécute pour que je vous engage de lui accorder une heure

1. « Le comte Colbert d'Estouteville, petit-fils du grand Colbert, homme d'esprit, mais tourné à la singularité, conçut le projet de traduire le Dante en français. Il avait depuis longtemps exécuté ce projet par une traduction en prose sur laquelle il se réservait de consulter quelque Italien. Cette traduction n'a pas été imprimée. » (Guasco.) — Elle a paru en 1796.

fixe tous les soirs, pour achever la lecture et la correction de sa traduction de Dante. Il promet de s'en rapporter à vous pour tous les changements[1] que vous jugerez à propos qu'il fasse et il ne vous demande grâce que pour sa préface[2]. Vous savez qu'il a son style particulier, auquel il ne renonce pas, même quand il parle aux ministres[3]. Marquez-moi ce que je dois lui répondre; il viendra chez vous tous les soirs, jusqu'à ce que la lecture soit terminée. Bonsoir.

### 489. — MONTESQUIEU A ***.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

[1749-1750?]

Monsieur mon très cher ami, que dites-vous du *free Briton* qui me dit des injures comme si j'étais

1. « Ce traducteur avait inséré beaucoup de pensées et de choses tirées des commentaires de ce poète dans le texte qu'il traduisit, et il n'était pas toujours docile dans les corrections à faire, ce qui avait fait abandonner cette lecture. » (Guasco.)

2. « Elle est fort singulière et fort courte. Il dit que, dans son enfance, sa mère lui a souvent parlé de paradis, d'enfer et de purgatoire, sans lui en donner aucune idée; qu'avancé en âge, ses précepteurs lui ont souvent répété les mêmes choses, sans l'éclairer davantage; que, dans l'âge mûr, il a consulté différents théologiens, et qu'ils l'ont laissé dans la même obscurité, mais qu'ayant fait un voyage en Italie, il a trouvé que le premier poète de cette nation était le seul qui l'eût satisfait sur la nature de ces trois demeures de l'autre monde; ce qui l'avait déterminé de le traduire en français, pour être utile à ses concitoyens. » (Guasco.)

3. « Il demandait un jour quelque chose à M. de Chauvelin, alors garde des sceaux, touchant le procès qu'il avait pour le duché d'Estouteville qu'on lui contestait; ce ministre s'était servi de ces termes en lui parlant : « Monsieur, je dois vous dire que ni le Roi, ni M. le cardinal, ni moi n'y » consentirons jamais. » A quoi M. d'Estouteville répliqua sur-le-champ : « Ma foi, Monsieur, voilà deux beaux pendants que vous donnez au Roi, » M. le cardinal et vous. Je suis fils et petit-fils de ministres, mais si mon » père ou mon grand-père eussent tenu un pareil propos, on les eût mis » aux Petites-Maisons. » Et il se retira. » (Guasco.)

M. Pultney? J'ai admiré comment un homme pouvait avoir assez peu de sens pour parler si longtemps d'un passage qu'il n'entend pas, sans s'en apercevoir. Je ne sais si je me trompe, mais je m'imagine que l'auteur est quelque ecclésiastique anglais qui n'a point d'éducation.

### 490. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ VENUTI.

*Lettres familières* (XXXII), p. 128. — Laboulaye, VII, 331.

De Paris, ce 17 janvier 1750.

Je dois vous remercier, mon cher abbé, du beau livre dont M. le marquis de Venuti[1] m'a fait présent. Je ne l'ai pas encore lu, parce qu'il est chez mon relieur; mais je ne doute pas qu'il ne soit digne du nom qu'il porte. Je vous souhaite une très bonne année; et si vous n'êtes pas à Bordeaux quand j'y reviendrai, je serai bien fâché, et je croirai que l'Académie aura perdu son esprit et son savoir[2]. Faites bien mes compliments très humbles à la comtesse[3]; je lui demande la permission de l'embrasser; et je vous embrasse aussi, vous, qui n'êtes pas si aimable.

1. « C'était le premier ouvrage qui ait été fait sur les découvertes d'Herculanum. » (Guasco.) — *Descrizione delle prime scoperte dell' antica città d'Ercolano, ritrovate vicino a Portici.* Rome, 1742, in-4°, par Marcello Venuti, frère de l'abbé.

2. « C'était, des académiciens de Bordeaux, celui qui fournissait plus fréquemment des mémoires. » (Guasco.) Ses dissertations furent réunies par Secondat en un volume intitulé *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux*, 1764, in-4°.

3. La comtesse de Pontac.

### 491. — MONTESQUIEU AU DUC DE NIVERNAIS.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

Paris, ce 26 de janvier 1750.

J'importunerai donc encore Votre Excellence : il m'est revenu que les tracasseries qui m'ont été faites à Paris ont été portées à Rome et qu'on y parle de faire mettre mon livre à l'index. Je vais avoir l'honneur d'exposer à Votre Excellence les raisons qui doivent empêcher cela.

Il parut, il y a environ un an, une lettre dans le *Journal de Trévoux*[1], par laquelle on prétendait prouver qu'il y avait dans le livre de l'*Esprit des lois* des choses qui intéressaient la religion; comme les objections ne me paraissaient pas fondées, je crus qu'il était plus sage de ne pas répondre. Depuis ce temps, les *Nouvelles ecclésiastiques*[2] ont fait, sur le même livre, une terrible sortie; j'ai fait une réponse[3] qui paraîtra dans quatre jours d'ici; j'y détruis si bien toutes les objections qu'on m'a faites, qu'il ne reste pas pierre sur pierre et, comme les deux ouvrages critiques ne contiennent que les mêmes objections, la réponse qui fait tomber l'un fait tomber tous les deux. Votre Excellence la recevra par le courier prochain.

Si l'on demande comment il se peut faire que mon livre ait trouvé des critiques dans les deux partis

1. *Lettre au P. Berthier sur l'ouvrage intitulé l'Esprit des lois* dans le *Journal de Trévoux* d'avril 1749, p. 718.

2. 9 et 16 octobre 1749; les deux articles parurent en brochure sous le titre d'*Examen critique de l'Esprit des lois*. Amsterdam, 1751, in-12.

3. *Défense de l'Esprit des lois*. Genève, Barrillot et fils, [Paris], 1750, in-12.

qui combattent en France, cela est aisé à expliquer. J'ai eu occasion dans mon quatrième livre, chapitre 6, de parler du Paraguay : j'ai absous les Jésuites des imputations mauvaises qu'on leur fait là-dessus; cela a déplu à l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. D'un autre côté j'ai employé quelques expressions, dans cet endroit, qui n'ont pas paru aux auteurs du *Journal* assez respectueuses pour les Jésuites; il n'en a pas fallu davantage et je me suis trouvé comme celui qui habite le second étage d'une maison, qui était incommodé, disait le grand Cosme de Médicis, par la fumée d'en bas et par le bruit d'en haut.

Cela supposé, je dois espérer de la sagesse reconnue de cette Cour, et surtout du gouvernement présent[1], qu'on ne s'y déterminera pas à rien décider sur cette affaire avant d'avoir vu si mes réponses sont satisfaisantss.

Il y a toutes les apparences du monde que, dans quatre jours d'ici, il n'y aura pas un homme à Paris qui ne dise que ceux qui m'ont attaqué ont tort : serait-il convenable que, dans le même temps que le bruit cessera à Paris, on le recommençât à Rome?

Il y a vingt-deux éditions de mon ouvrage répandues dans toute l'Europe; les gens les plus savants et les plus éclairés ont jugé que le livre était bon : cela ne doit-il pas engager les ministres ou les officiers de cette Cour à ne prononcer qu'en grande connaissance de cause?

Je travaille à une édition dans laquelle j'ôterai jusqu'aux prétextes qu'on a pris pour faire des

1. Benoît XIV.

objections qui ne sont jamais fondées sur le sens, mais sur des mots; or, ne vaut-il pas mieux que j'ôte moi-même tout prétexte de me condamner, que si on me condamnait?

Mon livre n'est, ni dans le fait ni dans l'intention, un livre de théologie; je n'y enseigne rien sur la théologie et ne décide nulle part sur ces matières qui sont bien au-dessus de ma portée; je n'y fais autre chose que rendre raison des lois politiques et civiles des divers peuples de la terre; si on l'examine bien, on n'y trouvera que de l'amour pour le bien, pour la paix et pour le bonheur de tous les hommes; j'y détruis ou combats les systèmes dangereux : doit-on y aller chercher, sur quelques paroles prises à contresens, de la théologie qui n'y est pas et que je n'ai pas voulu y mettre?

Voilà les raisons que j'ai l'honneur de représenter à Votre Excellence et que je la supplie de vouloir bien représenter là où elle est : ce n'est que du cuivre, elle le changera en or. Comme je n'ai eu que de bonnes intentions, je suis plus sensible quand elles sont soupçonnées. Du reste, je lui demande la continuation de ses bontés et ses bontés honorent tant, qu'elles ne sont jamais différentes de sa protection.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, de Votre Excellence, le très humble, etc.

MONTESQUIEU.

Il paraîtrait bien extraordinaire que, dans un temps où nous avons un pontife qui, outre ses qualités éminentes est encore (ce qui est une chose

singulière) distingué des gens de lettres par l'art d'écrire, dans un temps où vivent à Rome les cardinaux Valenti[1] et Passionéi[2] on flétrit sur des sophismes qui ont été détruits, un ouvrage qui a eu tant d'approbateurs.

### 492. — J.-B. DE SECONDAT A MONTESQUIEU.

Autographe. Bibl. de Bordeaux, *Lamontaigne*, t. XXVIII, pièce 15 bis.

A Bordeaux, ce 27 janvier 1750.

Monsieur mon très cher père,

Comme vous me faites l'honneur de me marquer qu'on se plaint beaucoup de ce que nous arrêtons les beaux ouvrages de M. de Tourny et que je sais que les plans qu'il envoie à la Cour sont extrêmement flattés, je vous envoie un dessin très exact que j'ai fait faire du fameux alignement de maisons uniformes[3], qui est le seul projet qui nous regarde. Vous verrez s'il est à propos ou non de le montrer. M. de Tourny appelle pavillons les maisons A, B, C qui ont des mansardes; elles débordent les autres de cinq ou six pieds; les maisons entre les pavillons sont toutes ornées d'une balustrade, comme on l'a dessinée aux maisons entre les pavillons B et C. Les pavillons n'ayant que six pieds d'élévation plus que

1. Silvio Valenti, mort en 1756, cardinal-évêque du titre Sainte-Sabine.

2. Dominique Passionéi (1682-1761), député du Saint-Siège dans les négociations qui suivirent la guerre de la Succession d'Espagne, nonce en Suisse et à Vienne, cardinal en 1738, secrétaire des brefs et bibliothécaire de la Vaticane.

3. Il s'agit de l'alignement des maisons donnant sur l'Esplanade (aujourd'hui Allées de Tourny), qui devait obliger l'académie de Bordeaux à reconstruire la façade de son hôtel.

les maisons qui n'en ont que quarante et deux, tout cela paraît extrêmement écrasé, surtout les pavillons. Les cheminées qui sont encore plus larges qu'on ne les a dessinées et plus multipliées, contribuent encore à écraser toute cette architecture. On a donné cinq portes aux maisons qui sont entre les pavillons A et B et seulement trois portes aux maisons qui sont entre les pavillons B et C et qui occupent la même étendue. De même, il y a onze lucarnes aux maisons qui sont entre les pavillons A et B ; il n'y en a que sept entre les pavillons B et C. Le tout ensemble fait pourtant de loin un assez bon effet; mais, de loin, il est indifférent qu'il y ait deux ou trois maisons de plus au bout de la ligne. Nous n'avons rien interrompu; on n'a cessé de travailler que depuis que le mauvais temps ne le permet pas.

D'ailleurs, il y a encore un grand vide dans cette ligne, mais fort loin de nous, et cela ne vient que de ce que l'on a voulu vendre le terrain à un prix exorbitant. M. de Tourny est encore arrêté par les ingénieurs du Château[1], parce que, sous prétexte qu'il a obtenu la permission de bâtir une loge de portier dans un endroit très près de la fortification, il veut y faire une maison de deux ou trois étages. Je vous envoie tout ce que je sais; vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable.

Je suis, avec le plus profond respect et le plus tendre attachement, Monsieur mon très cher père, votre très humble et très obéissant serviteur.

SECONDAT.

1. Le Château-Trompette.

### 493. — LE PÈRE CASTEL A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

[Dimanche, 14 février 1750.]

Mon cher, très cher seigneur, illustre et très illustre ami, — car votre lettre, votre présent et tous vos présents et bienfaits, et toute votre conduite présente, passée et à venir me permettent cette effusion de cœur, cet épanchement d'esprit dans un moment de joie mêlée de douleur, à la vue de votre *Défense de l'Esprit des lois*. Depuis huit jours, je guette le moment pour vous en dire toute ma pensée, tous mes sentiments; je voulais pourtant vous dire en même temps ceux d'autrui. J'ai lu, relu, dévoré cette *Défense*, j'ai voulu la faire lire, relire, dévorer de toute cette vaste maison; faut-il qu'une seule tête en balance, sinon dans les esprits, du moins dans mon cœur, le suffrage très marqué? Il n'y a eu qu'un cri sur l'excès de votre caractère adorable, de votre douceur, politesse, bon naturel, et puis, cela s'entend, sur la supériorité du génie, de l'esprit, du style. Le grand nombre, les premières têtes vous ont absous: faut-il qu'une tête, une tête...? J'ai le cœur navré, je suis pénétré de douleur. Il y a deux heures que je ne vous aurais écrit que du bien. Un misérable journal qui ne paraîtra que demain lundi (c'est dimanche qui sonne une heure après-midi) vient de me tomber entre les mains: je n'en ai lu qu'un mot, et ce mot m'a flétri le cœur. Oh! qu'est-ce que tout ceci? Je ne sais ce que je dis; laissez-moi dire des faits, mais ne montrez ma lettre qu'à vous: sentez un ami.

Ayant donc lu, le même jour de sa réception,

votre *Défense* et formé mon plan en conséquence, je l'ai portée à un de nos chefs, qui l'a reçue avec avidité. J'ai voulu le prévenir et lui donner le ton; il ne l'a pas voulu, disant qu'il voulait en penser de lui-même. Or, j'avais mes raisons pour le prévenir et, réellement, il a manqué le point de vue, je veux dire le mien; car, du reste, il en a pensé au mieux après la lecture et vous a même très absous du théologique. Tandis qu'il lisait, j'ai mieux réussi à donner le ton aux autres. Le voici, ce ton; voyez si c'est le vrai. J'ai dit: « L'auteur, par ménagement, par estime, par amitié pour nous tous, — pour moi un peu, — feint de répondre à d'autres, à La Porte[1], à la *Gazette*[2], et ne nous indique qu'en passant, sur l'article le plus indifférent, pour ne pas paraître nous mépriser; mais, dans le fond, il ne répond qu'à nous *(mutato nomine)*, il ne s'embarrasse que de nous, il n'estime et n'aime que nous et nous distingue en ne nous distinguant pas dans cette foule de critiques. Il ne nous distingue pas de la foule, mais il distingue la foule de nous; cela va au même. Il fait plus; me suis-je trompé? Page 184, disant *quand un homme tient à un état*, etc., j'ai dit: cet homme, c'est P. B. j.[3], cet état, c'est nous. Or, quel éloge pour nous: 1° *état qui fait respecter la religion*, 2° *état que la religion fait respecter*[4]. Tout le monde

1. Auteur des *Observations sur l'Esprit des lois*, imprimées d'abord dans les *Observations sur la littérature moderne*, 1750, t. III, et à part en un vol. in-12, 1751.

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques*.

3. Le P. Berthier, jésuite.

4. « Quand un homme tient à un état qui fait respecter la religion et que la religion fait respecter, et qu'il attaque devant les gens du monde un homme qui vit dans le monde, il est essentiel qu'il maintienne par sa manière d'agir la supériorité de son caractère. »

ici a senti cela, et vous en sait gré; le premier même que j'ai dit a pris ce ton de moi, mais n'a pas pris l'autre, que ce fût P. B. [*sic*]. Je crois pourtant qu'il y est revenu, voyant tous les autres y souscrire, l'intéressé même, qui en a été comme foudroyé, m'a-t-on dit, car j'ai évité de le voir et j'ai eu tort. Je lui aurais aidé à prendre du moins patience; au lieu d'elle, il a pris un parti, un parti...! Voyez notre février, 2e volume, art. 30, p. 532, qui paraîtra demain lundi 15. Je n'en ai point d'exemplaire que je puisse vous envoyer. Cet article n'est rien en soi; c'est la chicane de Diodore de Sicile, pure pédanterie grammaticale. Et ce n'est pas là ce qui m'a affligé. Je vous laisse deviner le mot, un simple mot, qui m'a porté au cœur[1]. Vous ne devinez rien, vous le verrez d'esprit comme je l'ai d'abord senti de cœur. Et puis cette fougue d'user (ou abuser) du train courant d'un journal pour frapper un tel coup huit jours après, tandis que nos extraits sont des trois, quatre et six mois à paraître et que jamais on n'a voulu me permettre de donner celui de votre *Esprit des lois*.

Vous n'avez pas voulu m'y aider; je n'ai osé m'y ingérer de moi-même, on m'a intimidé en disant que j'étais votre ami. Si vous vous étiez plaint et que vous eussiez demandé que je le fisse, on n'aurait pu vous le refuser. Ils ne peuvent pas craindre que

1. Dans la *Défense*, Montesquieu qui réfutait longuement les *Nouvelles ecclésiastiques*, se bornait à répondre au *Journal de Trévoux*, sur une légère difficulté soulevée à propos d'un passage de Diodore de Sicile. Dans l'article du 15 février 1750, le journaliste de Trévoux souligne la façon dont Montesquieu a éludé la discussion théologique: « Je ne m'imaginais pas que dans une lettre qui contient 23 pages de ses *Mémoires*, ce fût là le seul endroit qui pût attirer l'attention d'un apologiste de l'*Esprit des lois* » (p. 535).

je prévarique et n'aurais-je pas toujours passé par leur revision? Or, je puis vous le dire, nul autre que moi ne peut donner ici le vrai tour à votre livre. Je n'aurais rien fait que de concert avec vous et, vous et eux étant mes reviseurs, j'aurais sûrement tout concilié. Il en serait encore temps, mais il faudrait m'aider. N'avez-vous pas compris enfin que vous vous deviez une défense sur le dit fait théologique? La vôtre est un chef-d'œuvre; la mienne, sans être si bien, serait mieux pour vos vrais intérêts. Vous m'entendez et nous pouvons, je crois, nous parler un peu à demi-mot: *scripta manent;* cependant je n'ajoute pas *verba volant:* j'en ai de poids à vous dire.

Je fus cloué par une toux, espèce d'asthme; mais vous avez un carrosse qui vole et il me semble que nous avons à nous parler depuis six mois; vous me coupâtes la parole, il y en a trois. Je fis pourtant alors, malgré vous, une démarche, mais sans effet, n'ayant osé l'appuyer, manque de votre appui. Je vous dis que ce théologique n'est pas à mépriser, que l'usage en est sévère et l'abus terrible. Fussiez-vous le grand Pontife, vous auriez à craindre le Sanhédrin. Ne laissez point cela en arrière. Plus vous êtes une personne noble, un auteur distingué, plus vous devez éviter d'*inferre maculam nomini tuo.* Vous avez un nom, une réputation et un fils.

Il me revient dans le moment que vous devez dîner avec P. B. chez l'évêque de Sen...[1], et que vous l'avez demandé. J'ai nié le fait que vous l'eussiez demandé; il m'est de conséquence de savoir le vrai

1. François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis (1714-1754).

de cette demande. Car dîner n'est rien, je dis dîner avec..., mais le demander me paraît ne vous aller pas, non que j'y craigne de l'embarras pour vous, mais, mais.... Un mot d'entrevue avant ce dîner ne nuirait à rien. Or, ne me citez pas, s'il vous plaît, surtout à ce seigneur évêque, que je révère de toute façon et que je crois très bien intentionné pour vous, pour nous, dans la conciliation qu'il peut méditer. Je pense que ce qui se dira là sera fort répété, commenté ici, et qu'il n'est pas de vos intérêts, — ni du bien, — que des armes si polies, si nécessaires vous tombent des mains, surtout après la récidive, le mot du journal de demain. Voilà mon raisonnement sur tout cela: ou vous êtes un ennemi théologique, ou vous ne l'êtes pas. Si vous ne l'êtes pas, il faut la défense complète; si vous l'êtes, — *quod Deus avertat!* — mon amitié, très vive, très pure assurément, ne peut ni ne veut vous absoudre. Amitié de toutes parts, ou pour que vous ne soyez pas, ou pour que vous ne paraissiez pas ennemi théologique. Je vous dis que vous ne serez jamais absous si notre journal, si mon amitié effective ne vous absout.

J'ai reçu une lettre de M. Ffolkes, notre président de la Société Royale. Il vous aime, dit-il, comme ses yeux... Il lira toute sa vie votre livre. Or ceci est à propos, car il me parle beaucoup d'absolution; devinez pourquoi. Tout franc, vous tenez mon amitié en captivité. Voyez si votre *Grandeur des Romains* a souffert le moindre nuage théologique. Vous m'aviez honoré de votre confiance, avant l'apparition. Savez-vous qu'en ceci je souffre autant pour les Jésuites que pour vous? Voilà comme

j'aime mes amis; je voudrais que vous n'eussiez point à vous plaindre les uns des autres. Je n'ose pas même faire l'extrait de votre *Défense*, surtout après le mot de demain. Or, vous n'avez pourtant que cet ennemi; encore n'est-il pas ennemi, mais, mais... Oh! que vous l'avez bien peint! D'où le connaissez-vous? Est-ce son style seul qui vous l'a peint, non pas emporté, mais précipité comme quelqu'un qui se noie... Il se noie en effet, je dis en ceci, et si vous le vouliez...

Je suis avec respect et amitié, mon illustrissime seigneur ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

L. Castel.

### 494. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Rome, le 4 mars 1750.

Quoique je sois persuadé que M. le duc de Nivernais vous rend compte de tout ce qui vous intéresse dans ce moment, cela n'acquitte pas envers vous le devoir de mon amitié, qui m'engage à faire la même chose; vous pouvez apprendre d'un de nous ce qui aura échappé à l'autre. Votre affaire prend une tournure à vous sauver le désagrément que pouvaient vous attirer la malignité et l'ignorance de vos critiques; on a parlé à propos pour arrêter la relation à la Congrégation de l'Index et vous faire écouter.

C'est à M. le cardinal Passionéi que vous avez cette obligation; il s'est porté avec ardeur à la

défense de votre réputation par l'estime qu'il a pour votre personne et pour vos ouvrages. Ce coup paré, on a gagné du temps; c'est tout ce qu'il fallait pour détruire les préventions; votre apologie ne saurait manquer de produire cet effet : je l'ai lue et j'ai trouvé qu'elle serre de si près que l'esprit le plus révolté contre la raison doit se rendre aux vôtres. M. le cardinal Valenti, que nous avons tâché de mettre dans vos intérêts et qui doit y être par ses lumières, a mis ce dernier ouvrage entre les mains de votre reviseur.

Vous avez le bonheur que ce choix est tombé sur un sujet dont la capacité est au-dessus de la faiblesse des préjugés et qui ne consultera que les égards qu'il doit à son emploi et la délicatesse de certains lecteurs qu'il faut ménager; il s'appelle Mgr Bottari[1]; il est juste que son nom vous soit connu. Je sais qu'il est content de votre *Défense* et qu'il ne demande qu'un peu de temps pour juger, s'il croit qu'il y ait quelque chose à ajouter; ses remarques vous seront communiquées et vous aurez le temps d'en faire usage dans une seconde édition de votre réponse aux critiques avant que la Congrégation de l'Index s'assemble : nous avons compté qu'il y a deux mois à pouvoir profiter. Je vous rends un compte exact de l'état de votre affaire; je demande pour récompense deux exemplaires de votre *Défense :* je serai bien payé. Je vous réponds que je serai très attentif à surveiller, de concert avec notre aimable ambassadeur, sur tout ce qui vous regarde,

1. Jean-Gaétan Bottari (1689-1775), professeur d'histoire ecclésiastique et de controverse au collège de la Sapience, aumônier particulier de Benoît XIV.

à vous en donner avis et vous marquer tant que je pourrai combien je vous suis attaché et vous aime.

SOLAR.

### 495. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXXIII), p. 130. — Laboulaye, VII, 332.

De Paris, 12 mars 1750.

J'avais déjà appris par Milord Albermale, mon cher comte, que vous ne vous étiez point noyé en traversant de Calais à Douvres et la bonne réception qu'on vous a faite à Londres. Vous serez toujours plus content de vos liaisons avec le duc de Richmond, Milord Chesterfield et Milord Granville. Je suis sûr que, de leur côté, ils chercheront de vous avoir le plus qu'ils pourront. Parlez-leur beaucoup de moi; mais je n'exige point que vous *toastiez* si souvent, quand vous dînerez chez le duc de Richmond. Dites à Milord Chesterfield que rien ne me flatte tant que son approbation; mais que, puisqu'il me lit pour la troisième fois, il ne sera que plus en état de me dire ce qu'il y a à corriger et à rectifier dans mon ouvrage. Rien ne m'instruirait mieux que ses observations et sa critique.

Vous devez être bien glorieux d'avoir été lu par le Roi et qu'il ait approuvé ce que vous avez dit sur l'Angleterre; moi, je ne suis pas sûr de si hauts suffrages et les rois seront peut-être les derniers qui me liront; peut-être même ne me liront-ils point du tout. Je sais cependant qu'il en est un dans le

monde qui m'a lu[1] et M. de Maupertuis m'a mandé qu'il avait trouvé des choses où il n'était pas de mon avis. Je lui ai répondu que je parierais bien que je mettrais le doigt sur ces choses. Je vous dirai aussi que le duc de Savoie a commencé une seconde lecture de mon livre. Je suis très flatté de tout ce que vous me dites de l'approbation des Anglais; et je me flatte que le traducteur de l'*Esprit des lois*[2] me rendra aussi bien que le traducteur des *Lettres Persanes*.

Vous avez bien fait, malgré le conseil de M^lle^ Pitt, de rendre les lettres de recommandation de Milord Bath. Vous n'avez que faire d'entrer dans les querelles du parti; on sait bien qu'un étranger n'en prend aucun et voit tout le monde. Je ne suis point surpris des amitiés que vous recevez de ceux que vous avez connus à Paris et suis sûr que, plus vous resterez à Londres, plus vous en recevrez; mais j'espère que les amitiés des Anglais ne vous feront point négliger vos amis de France, à la tête desquels vous savez que je suis. Pour vous faire bien recevoir à votre tour, j'aurai soin de faire voir l'article de votre lettre, où vous dites qu'en Angleterre les hommes sont plus hommes et les femmes moins femmes qu'ailleurs. Puisque le prince de Galles me fait l'honneur de se souvenir de moi, si l'occasion se présente, je vous prie de me mettre à ses pieds.

Je vous embrasse.

*A l'abbé comte de Guasco, — à Londres.*

1. Frédéric II.
2. Thomas Nugent.

### 496. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Rome, le 24 mars 1750.

J'ai reçu, Monsieur, les douze exemplaires de la *Défense de l'Esprit des lois* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et je puis vous assurer que j'en ferai le meilleur usage possible. J'ai présenté, il y a une quinzaine de jours, au Pape tous vos ouvrages (dans lesquels je ne comprends point les *Lettres Persanes*); il a été extrêmement sensible à cette attention de votre part et m'a dit en propres termes : « *Si lasci servire vedera l'autore che sto regalo, non me l'avrà fatto indàrno.* » Je ne vous ennuierai pas du détail de tout ce que je lui dis à cette occasion. Je crois avoir dit à peu près ce qu'il fallait pour plaider votre cause sans avoir l'air de la plaider et ne la présentant que *in un' aria andante*, parce qu'ici et ailleurs, plus on souhaite le succès d'une affaire, moins on doit la montrer considérable.

Je m'estime bien heureux que l'injustice, la malignité et l'ignorance des hommes me donnent occasion de servir un auteur et un ouvrage qui ne méritent que des autels et des adorateurs au lieu de défenseurs; et je dis : à quelque chose malheur est bon. Pardonnez-moi cette réflexion; vous connaissez trop bien les hommes pour être étonné que je mette de la vanité à vous servir et j'aime mieux vous le dire tout franchement que de vous le laisser deviner.

J'ai l'honneur d'être avec le plus fidèle attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNAIS.

## 497. — MONTESQUIEU A GROSLEY [1].

Patris, *Opuscules en prose et en vers* (Paris, 1810, in-12), p. 124. — Laboulaye, VII, 334.

8 avril 1750.

Je suis bien touché, Monsieur, de l'approbation que vous donnez à mon livre et encore plus de ce que vous l'avez lu la plume à la main. Vos doutes sont ceux d'une personne très intelligente. Voici en courant quelques réponses, et telles que le peu de temps que j'ai m'a permis de les faire.

« *De l'Esclavage*, livre XV, chapitre II, et chapitre XX, livre XVIII. Il est du droit des gens, chez les Tartares, de venger par le sang des vaincus celui que leur coûtent leurs expéditions. Chez les Tartares, au moins, l'esclavage n'est-il pas du droit des gens et ne devrait-il pas son origine à la pitié ? »

L'esclavage qui serait introduit à l'occasion du droit des gens d'une nation qui passerait tout au fil de l'épée, serait peut-être moins cruel que la mort; mais il ne serait point conforme à la pitié. De deux

1. « N. B. — Les endroits guillemetés contiennent les objections de Grosley. Son manuscrit en renferme encore d'autres, auxquelles Montesquieu n'a pas répondu et que voici :

« Liv. V, chap. VI. — Comment chaque Athénien était-il obligé de rendre compte de la manière dont il gagnait sa vie? Si les républiques grecques ne voulaient pas que leurs citoyens s'appliquassent au commerce, à l'agriculture et aux arts? »

« Liv. V, chap. XIX. — Parmi les corollaires de ce livre, ne pourrait-on pas examiner si d'une république corrompue on pourrait faire une bonne monarchie et si, par la faute du peuple, une constitution peut passer du monarchisme au despotisme? »

« Liv. XXI, chap. XXII. — Les femmes n'auraient pas dû succéder chez les Wisigoths, suivant les principes là posés. » (Note de Patris.)

choses contraires à l'humanité, il peut y en avoir une qui y soit plus contraire que l'autre : j'ai prouvé ailleurs que le droit des gens tiré de la nature ne permet de tuer qu'en cas de nécessité. Or, dès qu'on fait un homme esclave, il n'y a pas eu de nécessité de le tuer.

« Un homme libre ne peut se vendre, parce que la liberté a un prix pour celui qui l'achète et qu'elle n'en a point pour celui qui la vend ; mais dans le cas du débiteur qui se vend à son créancier, n'y a-t-il pas un prix de la part du débiteur qui se vend ? »

C'est une mauvaise vente que celle du débiteur insolvable qui se vend : il donne une chose inestimable pour une chose de néant.

« Les esclaves du chapitre VI, livre XV, ressemblent moins aux esclaves qu'aux clients des Romains, ou aux anciens vassaux et arrière-vassaux. »

Je n'ai point cherché, au chapitre VI du livre XV, l'origine de l'esclavage qui a été, mais l'origine de l'esclavage qui peut ou doit être.

« Il aurait fallu examiner (liv. XV, chap. XVIII) s'il n'est pas plus aisé d'entreprendre et d'exécuter de grandes constructions avec des esclaves qu'avec des ouvriers à la journée. »

Il vaut mieux des gens payés à la journée que des esclaves : quoi qu'on dise des pyramides et des ouvrages immenses que ceux-ci ont élevés, nous en avons fait d'aussi grands sans esclaves.

Pour bien juger de l'esclavage, il ne faut pas examiner si les esclaves seraient utiles à la petite partie riche et voluptueuse de chaque nation ; sans doute qu'ils lui seraient utiles ; mais il faut prendre

un autre point de vue, et supposer que dans chaque nation, dans chaque ville, dans chaque village, on tirât au sort pour que la dixième partie qui aurait les billets blancs fût libre et que les neuf dixièmes qui auraient les billets noirs fussent soumis à l'esclavage de l'autre et lui donnassent un droit de vie et de mort et la propriété de tous leurs biens. Ceux qui parlent le plus en faveur de l'esclavage seraient ceux qui l'auraient le plus en horreur, et les plus misérables l'auraient en horreur encore. Le cri pour l'esclavage est donc le cri des richesses et de la volupté et non pas celui du bien général des hommes ou celui des sociétés particulières[1].

Qui peut douter que chaque homme ne soit pas bien content d'être le maître d'un autre? Cela est ainsi dans l'état politique, par des raisons de nécessité : cela est intolérable dans l'état civil.

J'ai fait sentir que nous sommes libres dans l'état politique, par la raison que nous ne sommes point égaux. Ce qui rend certains articles du livre en question obscurs et ambigus, c'est qu'ils sont souvent éloignés d'autres qui les expliquent et que les chaînons de la chaîne que vous avez remarquée sont très souvent éloignés les uns des autres.

« Liv. XIX, chap. IX. L'orgueil est un dangereux ressort pour un gouvernement. La paresse, la pauvreté, l'abandon de tout, en sont les suites et les effets. Mais l'orgueil n'était-il pas le principal ressort du gouvernement romain? N'est-ce pas l'orgueil, la hauteur, la fierté qui a soumis l'univers aux Romains?

1. Dans l'édition de Londres, de 1757, 4 vol. in-12, cet alinéa forme le chapitre IX du livre XV. Cf. Jameson, *Montesquieu et l'esclavage*. (Paris, Hachette, 1911, in-8°), p. 232.

Il semble que l'orgueil porte aux grandes choses et que la vanité se concentre dans les petites.

« Liv. XIX, chap. XXVII. Les nations libres sont fières et superbes, les autres peuvent plus aisément être vaines. »

Quant à la contradiction du liv. XIX, chap. IX, avec le liv. XIX, chap. XXVII, elle ne vient que de ce que les êtres moraux ont des effets différents, selon qu'ils sont unis à d'autres. L'orgueil, joint à une vaste ambition et à la grandeur des idées, produisit de certains effets chez les Romains; l'orgueil, joint à une grande oisiveté avec la faiblesse de l'esprit, avec l'amour des commodités de la vie en produit d'autres chez d'autres nations. Celui qui a formé les doutes a beaucoup plus de lumières qu'il n'en faut pour bien sentir ces différences et faire les réflexions que je n'ai pas le temps de faire ici.

Il n'y a qu'à considérer les divers genres de supériorité que les hommes, suivant diverses circonstances, sont portés à se donner les uns sur les autres.

« Liv. XIX, chap. XXII. Quand un peuple n'est pas religieux, on ne peut faire usage du serment que quand celui qui jure est sans intérêt, comme le juge et les témoins. »

Sur le doute du chap. XXII, liv. XIX, il est très honorable à un magistrat qui le forme; mais il est toujours vrai qu'il y a des intérêts plus prochains et plus éloignés.

« Ne pourrait-on pas objecter contre les effets différents que les différents climats produisent, dans le système de l'auteur, que les lions, tigres, léopards, etc., sont plus vifs et plus indomptables que nos ours, nos sangliers, etc. ? »

Sur le doute du liv. XXIV, chap. II, cela dépend de la nature des espèces particulières des animaux.

« Liv. XXIII, chap. XV. Imaginons que tous les moulins périssent en un jour, sans qu'il soit possible de les rétablir. Où prendrait-on en France des bras pour y suppléer? Tous les bras que cela ôterait aux arts, aux manufactures, seraient autant de bras perdus pour eux, si les moulins n'existaient pas. A l'égard des machines en général, qui simplifient les manufactures en diminuant le prix, elles indemnisent le manufacturier par la consommation qu'elles augmentent; et si elles ont pour objet une matière que produit le pays, elles en augmentent la consommation. »

A l'égard des moulins, ils sont très utiles, surtout dans l'état présent. On ne peut entrer dans le détail; ce qu'on en a dit dépend de ce principe qui est presque toujours vrai : plus il y a de bras employés aux arts, plus il y en a d'employés nécessairement à l'agriculture. Je parle de l'état présent de la plupart des nations; toutes ces choses demandent beaucoup de distinctions, limitations, etc.

« Liv. XXVI, chap. III. La loi de Henri II, pour obliger de déclarer les grossesses au magistrat, n'est point contre la défense naturelle. Cette déclaration est une espèce de confession. La confession est-elle contraire à la défense naturelle? Et le magistrat obligé au secret en est un meilleur dépositaire qu'une parente dont l'auteur propose l'expédient. »

Quant à la loi qui oblige les filles de révéler, la défense de la pudeur naturelle dans une fille est aussi conforme à la nature que la défense de sa vie; et l'éducation a augmenté l'idée de la défense de

sa pudeur et a diminué l'idée de la crainte de perdre la vie.

« Liv. XIV, chap. XIV. Il y est parlé des changements que le climat fait dans les lois des peuples. Les femmes, qui avaient beaucoup de liberté parmi les Germains et Wisigoths d'origine, furent resserrées étroitement par ces derniers, lorsqu'ils furent établis en Espagne. L'imagination des législateurs s'échauffa à mesure que celle du peuple s'alluma. En rapprochant cela des chapitres IX et X du livre XVI sur la nécessité de la clôture des femmes dans les pays chauds, ne sera-t-on pas étonné que ces mêmes Wisigoths qui redoutaient les femmes, leurs intrigues, leurs indiscrétions, leurs goûts, leurs dégoûts, leurs passions grandes et petites, n'aient point craint de leur laisser la bride, en les déclarant (liv. XVIII, chap. XXII) capables de succéder à la couronne, abandonnant l'exemple des Germains et le leur même? Le climat ne devait-il pas au contraire éloigner les femmes du trône? »

Sur les doutes du livre XIV, chap. XIV, et du liv. XVIII, chap. XXII, l'un et l'autre sont des faits dont on ne peut douter; s'ils paraissent contraires, c'est qu'ils tiennent à des causes particulières.

« Liv. XXX, chap. V, VI, VII et VIII. Abandonnez aux Francs les terres des domaines; ils auront des terres, et les Gaulois ne seront point dépouillés. »

Liv. XXX, chap. V, VI, VII et VIII. Cela peut être et que le patrimoine public ait suffi pour former les fiefs. L'histoire ne prouve autre chose, si ce n'est qu'il y a eu un partage et les monuments prouvent que le partage ne fut pas du total.

Voilà, Monsieur, les éclaircissements que vous

m'avez paru souhaiter; et comme votre lettre fait voir une personne très au fait de ces matières et qui joint au savoir beaucoup d'intelligence, j'ai écrit tout ceci très rapidement. Du reste, l'édition la plus exacte est la dernière édition imprimée en 3 vol. in-12, à Paris, chez Huart, libraire, rue Saint-Jacques, près la fontaine Saint-Séverin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec des sentiments remplis d'estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

### 498. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Rome, le 22 avril 1750.

Je vous félicite, mon très cher Président, sur la vingt-deuxième édition de votre livre. Elle fait votre apologie et l'éloge de la droiture de vos intentions, qu'on y reconnaît dans le public intelligent qui veut en faire son profit. Je m'applaudis d'être de ce nombre et de l'avoir prévenu par mon suffrage auquel la prévention n'a eu aucune part, puisque vous ne m'aviez pas mis dans la confidence. Je ne puis vous être utile ici que par mon zèle pour tout ce qui vous intéresse et par le désir que j'ai qu'on ne trouble pas votre tranquillité, dont vous faites si bon usage.

M. le cardinal Passionéi a lu dans votre lettre les sentiments que vous me marquez pour lui, dont il est fort touché. Vous êtes faits l'un et l'autre pour vous connaître et vous aimer. Il a une vaste érudition qui ne vous est pas inconnue. Je dois vous dire

de sa part qu'il agréera infiniment le témoignage de reconnaissance que vous vous proposez de lui donner, ce qui engagera une liaison dont vous serez content; vous me remercierez d'y avoir contribué. Il m'a confié que Mgr Bottari lui a communiqué son rapport sur votre livre, dans lequel il n'a pas pu s'écarter des principes de cette Cour par rapport à l'Inquisition, qu'on appelle ici le Saint-Office; mais qu'à cela près, tout le reste doit vous satisfaire. Il a pris l'engagement de vouloir faire traduire cette relation en français et il m'a promis de vous la faire tenir par la voie de M. l'ambassadeur de France, qui agit pour vous avec toute la vivacité [possible]. J'ai pressé le dit cardinal de me la remettre en italien, pour vous donner la satisfaction de vous l'envoyer aujourd'hui; je n'ai pas pu réussir à le détourner du parti qu'il a pris.

Je suis fâché que je ne serai plus en situation de m'employer pour vous dans ce pays ici, étant à la veille de mon départ pour Turin, où je vais chercher du soulagement et joindre le marquis de Breille, votre ami, auquel je manderai ce que vous me dites pour lui. Nous nous trouverons à Govone avant que j'arrive à Turin. Il est très fâcheux de ne pas pouvoir espérer de vous y tenir.

Il n'est pas encore à propos que vous écriviez à Mgr Bottari. Cela sera praticable après que tout ce qui regarde votre ouvrage sera calmé. M. le duc de Nivernais pourra vous diriger là-dessus.

Ce que vous me dites de M. le marquis de Saint-Germain confirme la bonne opinion que j'ai de lui. Si vous écrivez à l'abbé Guasco, faites-lui mes amitiés; je n'ai pas encore répondu à une de ses

lettres, parce qu'il m'a fait savoir qu'il serait errant. Vous savez combien je vous suis attaché et tout ce que je désire pouvoir faire pour vous marquer combien je vous aime.

SOLAR.

### 499. — CHARLES YORKE[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

London, Apr. 11, 1750 [22 avril 1750].

Sir,

I ought to be much ashamed of sending the books which my brother will convey to you, so long after the time of promising them; but it has been owing to the delay of Mr. Mildmay, one of the commissaries for settling limits in the West Indies.

Some of the books you will find full of learning and curiosity. Mr. Warburton's *Demonstration of the divine Legation of Moses*[2] is so well known that

---

Monsieur,

Je devrais être très honteux de vous envoyer les livres que mon frère va vous remettre, si longtemps après vous les avoir promis; mais cela provient du retard de M. Mildmay, l'un des commissaires chargé de fixer les frontières dans les Indes Occidentales.

Vous trouverez quelques-uns de ces livres pleins de science et de recherches. La *Démonstration de la mission divine de Moïse*, par M. Warburton, est si

1. Charles Yorke (1722-1770), mort quelques jours après avoir été élevé à la dignité de chancelier.

2. 1738-1765, 5 vol. in-8°.

I need not speak of it. The subjects treated in it are various and of importance both to religion and literature. The collection of the *Leges Anglo-Saxonicæ* and the *Jus feudale* of Cragius[1] will show the rough wisdom of our ancestors in laying the foundations of this government. As to the *Discourse on the Law of Forfeiture for high Treason,* nothing but your partiality for the author can pardon the liberty which I take in giving it you. The matter is of highest moment to the political constitution of all countries; but I have accommodated the argument, in some measure, to my own, and reasoned from principles of liberty and the practice of free states. The occasion of writing it

---

connue qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. Les sujets qui y sont traités sont variés et importants, tant pour la religion que pour la littérature. La collection des *Leges Anglo-Saxonicæ* et le *Jus feudale* de Cragius vous découvriront l'âpre sagesse de nos ancêtres quand ils établirent les fondations de ce gouvernement. Quant au *Discours sur la loi de confiscation pour haute trahison,* il n'y a que votre bienveillance pour l'auteur qui puisse me faire pardonner la liberté que je prends de vous l'offrir. Le sujet est de la plus haute importance pour la constitution politique de tous les pays; mais je l'ai adapté, en quelque sorte, au mien et j'ai raisonné en partant de principes libéraux et de la pratique des états libres.

La circonstance qui m'a fait écrire ce discours est

1. Londres, 1603; réimprimé à Leipsick, 1716, in-4°.

was a little singular. In Queen Anne's reign, just after the Union of England and Scotland, some members of the House of Commons proposed a clause in a law entitled an *Act for improving the Union*, to abolish the forfeiture of real inheritances, or estates of inheritance in land, in cases of high treason. The House of Lords, at that time, postponed the operation of that clause till the death of the Pretender; and, in the year 1743, after the invasion attempted from Dunkirk, it was further postponed till the death of the Pretender's sons. And this was done for the sake of setting the ancient terrors of law on the side of the protestant Establishment.

Many things, I fear, you will see in my *Discourse* rather difficult to a foreigner, by reason of the refe-

---

assez singulière. Sous le gouvernement de la reine Anne, immédiatement après l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, quelques membres de la Chambre des Communes proposèrent un article, dans une loi intitulée : *Acte améliorant l'Union*, pour abolir la confiscation des héritages immobiliers, ou des successions en propriétés foncières, dans les cas de haute trahison. La Chambre des Lords suspendit alors l'application de cet article jusqu'à la mort du Prétendant; et, en 1743, après la tentative d'invasion, partie de Dunkerque, l'effet en fut encore suspendu jusqu'après la mort des fils du Prétendant. Et cela fut fait pour assurer à l'établissement protestant les sanctions terribles des anciennes lois.

Je crains que vous ne trouviez, dans mon *Discours*, bien des passages difficiles pour un étranger,

rence to English laws and manners; but some parts of it are drawn from the common fountains of nature, policy and history. If it deserves your approbation in any degree, it is owing wholly to the novelty of the subject.

In the peroration of the *Discourse*, you will find some strokes upon the conduct of France just before the late war with England, which, I know, your love of your country will not suffer you to forgive, and yet your candour to me will excuse, when you consider that the book was written in the spirit of arms, at the very time in which both nations were most incensed with one another. A mind so enlarged as yours can overlook those national prejudices and popular weaknesses, which politicians encourage

---

à cause des allusions aux lois et aux mœurs anglaises. Mais d'autres parties en découlent des sources communes de la nature, de la politique et de l'histoire. S'il mérite votre approbation à un degré quelconque, il le doit uniquement à la nouveauté du sujet.

Dans la péroraison du *Discours*, vous trouverez quelques traits contre la conduite de la France juste avant la dernière guerre contre l'Angleterre. Votre amour pour votre pays ne vous permettra point de les pardonner, je le sais, et cependant votre bienveillance pour moi me fera excuser, si vous considérez que le livre a été écrit sous une inspiration guerrière, alors que les deux nations étaient le plus enflammées l'une contre l'autre. Un esprit aussi large que le vôtre peut s'élever au-dessus de ces préjugés nationaux et de ces faiblesses populaires, que les

for their own ends, and can find its highest gratification in the mutual commerce of science and friendship with the knowing and the virtuous of all climates.

For myself, I pretend to no greater merit than that of admiring your character and genius as I ought, and being ever, with all possible esteem and respect, Sir, your most faithful and obedient, humble servant.

CHARLES YORKE.

---

hommes politiques encouragent pour arriver à leurs fins, et peut trouver sa satisfaction la plus haute dans un commerce mutuel de science et d'amitié avec les hommes instruits et vertueux de tous les pays.

Pour moi, je ne revendique pas de plus grand mérite que celui d'admirer votre caractère et votre génie comme je le dois et d'être à jamais, avec toute l'estime et tout le respect possibles, Monsieur, votre très fidèle, obéissant et humble serviteur.

CHARLES YORKE.

### 500. — L'ABBÉ DE SAINT-CYR[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Versailles, le 27 avril 1750.

J'ai reçu, Monsieur, avec la plus parfaite reconnaissance la nouvelle édition de l'*Esprit des lois*,

1. C. de Giry de Saint-Cyr (mort en 1761), membre de l'Académie française, sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XV.

que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Si je n'avais pas été malade, je n'aurais pas tant différé à vous en faire mes remerciements. J'avais lu cet ouvrage avec grand plaisir. On y reconnaît le même esprit et les mêmes grâces qui règnent dans tous vos écrits et qui se trouvent rarement dans un ouvrage dogmatique rempli de réflexions, de maximes, et d'une si grande variété de connaissances. Mgr le Dauphin en a entendu parler avec éloges, et il l'avait déjà entre les mains.

J'ai l'honneur d'être, avec un attachement respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé de Saint-Cyr.

### 501. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Samedi au soir, [avril-mai 1750].

Je viens de remettre, mon très cher et très illustre confrère, à M. d'Argenson, l'exemplaire[1] que vous m'avez donné pour lui et je l'ai pressé de le lire, parce que j'en étais rempli. Quelque zèle qu'aient vos admirateurs, ils ne vous serviront jamais si bien que vos critiques, qui vous ont comme forcé à donner un être nouveau à votre ouvrage et à en développer toute l'économie. J'ai été enchanté de cette réponse et j'y ai surtout reconnu avec plaisir cette douceur de moyens qui, sans rien prendre sur

1. La *Défense de l'Esprit des lois*.

la force de la défense, ajoute aux bonnes raisons et met le cœur ainsi que l'esprit de votre côté.

Je vous admire et vous aime à la folie.

HÉNAULT.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Paris.*

### 502. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Frascati, le 4 mai 1750.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les remarques ou critiques de Mgr Bottari, examinateur de votre excellent ouvrage. Elles ont été faites en italien et le cardinal Passionéi, qui a voulu mettre du sien dans cette affaire, les a traduites en français, chose au moins très inutile, mais dont je l'ai pourtant bien remercié, car c'est ainsi qu'il faut traiter avec lui : éloges, admiration et remerciements excessifs, c'est là son régime. C'est un homme qui ne fait rien, et à qui on fait faire ce qu'on veut en lui donnant à entendre qu'il fait tout et tout à merveille. En partant de cette connaissance de son caractère, je pense qu'il serait bon que vous lui écrivissiez une grande lettre de gratitude, dont la substance, noyée dans un océan d'adulations, serait que vous savez bien que sans lui vous étiez perdu, et qu'avec lui vous êtes certain de ne pas l'être.

Quant aux remarques de l'examinateur, je ne vous en dois rien dire, puisque vous les verrez et que vos

yeux sont certainement bien supérieurs aux miens. Il me paraît que quelques-unes sont dictées par divers préjugés, mais non pas écrites avec un mauvais esprit, et je pense qu'il sera aisé de donner satisfaction sur la plupart et de ne pas laisser pierre sur pierre des autres. A propos de celles qui regardent le monachisme et l'oisiveté des moines, me permettriez-vous de vous rappeler deux ouvrages ecclésiastiques et irréfragables, dont il me semble que vous pourriez faire usage? L'un est le traité de l'abbé de la Trappe[1] sur les études monastiques, où il attribue les désordres des moines et le relâchement de la discipline parmi eux à la cessation du travail des mains, et l'autre est une *Vie de saint Pacôme*, écrite, je crois, par saint Jérôme, dans laquelle celui-ci rapporte que saint Pacôme eut une vision d'un ange qui lui apparut priant Dieu alternativement et faisant un travail des mains; par où, dit l'auteur, le saint ermite comprit que Dieu lui indiquait la vie que devaient mener les moines. Peut-être pourriez-vous employer utilement ces deux armes dans votre réponse.

Je sens bien que, depuis feu Gros-Jean, qui remontrait à son curé, rien n'a été plus impertinent qu'un ambassadeur osant suggérer quelque chose à l'auteur de l'*Esprit des lois*, mais j'espère que vous voudrez bien me pardonner cette hardiesse en faveur des sentiments qui me l'inspirent. Faites-moi la grâce de leur rendre justice ainsi qu'au fidèle attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

1. *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, par Rancé. Paris, 1684-1685, 3 vol. in-4°.

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNAIS.

Je mets cette lettre dans mon paquet à M. de Puysieulx, afin que le prix de son port ne soit pas si disproportionné au peu qu'elle vaut.

### 503. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ VENUTI.

*Lettres familières* (XXXIV), p. 134. — Laboulaye, VII, 340.

De Paris, ce 18 mai 1750.

Je suis bien fâché, mon cher Abbé, que vous partiez pour l'Italie[1] et encore plus que vous ne soyez pas content de nous. Je vois pourtant, sur ce qui m'est revenu, qu'on n'a pas pensé à manquer à la considération qui vous est due si légitimement. Je souhaite bien que vous ayez satisfaction dans votre voyage d'Italie et je souhaiterais bien qu'après ce temps de pèlerinage, vous passassiez dans une plus heureuse transmigration, et telle que votre mérite personnel le demande. Si vous pouvez retirer votre dissertation de chez le président Barbot, qui la garde comme des livres sibyllins, j'en ferai usage ici à votre profit: mais votre lettre ne le fait pas espérer. Faites, je vous prie, mes compliments

1. « M. l'abbé Venuti, après s'être retiré de l'abbaye de Clairac, avait fixé son séjour à Bordeaux, attaché [comme bibliothécaire] à l'Académie des sciences et belles-Lettres de cette ville; mais l'Empereur l'ayant nommé prévôt de Livourne, il fut obligé d'en partir et son départ fut regardé comme une grande perte pour l'Académie. Pendant son séjour à Livourne, il a continué d'enrichir la république des lettres de différentes bonnes dissertations. Le mauvais état de sa santé vient de l'obliger de renoncer à sa place pour se retirer à Cortone dans sa famille. » (Guasco.)

à notre comtesse[1] et à Mme Duplessy. Si vous faites votre voyage entièrement par terre, vous verrez à Turin le commandeur de Solar, qui y viendra de Rome.

Adieu, mon cher abbé : conservez-moi de l'amitié, et croyez qu'en quelque lieu du monde que je sois, vous aurez un ami fidèle.

*A l'abbé Venuti, — à Bordeaux.*

### 504. — MONTESQUIEU AU MARQUIS DE STAINVILLE[2].

Minute autographe. Arch. de La Brède. — Laboulaye, VII, 341 ; d'après l'original, à la Bibliothèque impériale de Ratisbonne[3].

De Paris, le 27 mai 1750.

Les bontés dont Votre Excellence m'a toujours honoré et l'attachement respectueux que j'ai toujours eu pour elle font que je prends la liberté de

---

TEXTE DONNÉ PAR LABOULAYE

Paris, le 27 mai 1750.

Les bontés dont Votre Excellence m'a toujours honoré font que je prends la liberté de m'ouvrir à elle sur une chose qui m'intéresse beaucoup. Je viens

1. La comtesse de Pontac.

2. Le marquis de Stainville (mort en 1769), alors ambassadeur de l'empereur François Ier. Il fut le père de Choiseul.

3. « L'original de cette lettre est à Ratisbonne dans la bibliothèque de l'Empereur. M. de Stainville la lui avait fait passer dès le 30 mai 1750. Le bibliothécaire avait écrit sur la lettre d'envoi de l'ambassadeur : « Lettre de M. de Stainville en lui envoyant une lettre du célèbre Montesquieu au sujet du faux-bruit qui avait couru que l'*Esprit des lois* avait été prohibé à Vienne. » (Millin, *Magasin Encyclopédique*, 1799, t. I, p. 393.)

m'ouvrir à elle sur une chose qui me touche beaucoup. Je viens d'apprendre que les Jésuites sont parvenus à faire défendre à Vienne le débit du livre de l'*Esprit des lois*[1].

Dès que le livre parut, je trouvai que, sans le savoir, j'avais également offensé les Jansénistes et les Jésuites. J'ai justifié les Jésuites au chap... sur les imputations que les Jansénistes leur faisaient, sur l'affaire du Paraguay. Cela a rendu les Jansénistes furieux contre moi. D'un autre côté, les Jésuites prétendent que je n'ai pas parlé d'eux avec assez de respect sur les motifs de leurs missions: ils ont été furieux de même. Ainsi j'ai eu le destin de tous ceux qui sont neutres, que le grand Cosme de Médicis comparait à ceux qui occupent le second

---

d'apprendre que les Jésuites sont parvenus à faire défendre à Vienne le débit du livre de l'*Esprit des lois*.

Votre Excellence sait que j'ai déjà ici des querelles à soutenir, tant contre les Jansénistes que contre les Jésuites. Voici ce qui y a donné lieu. Au chapitre sixième du livre quatrième de mon livre, j'ai parlé de l'établissement des Jésuites au Paraguay et j'ai dit que, quelques mauvaises couleurs qu'on ait voulu y donner, leur conduite à cet égard était très louable; et les Jansénistes ont trouvé très mauvais que j'aie par là défendu ce qu'ils avaient attaqué, et approuvé la conduite des Jésuites: ce qui les a mis de très mauvaise humeur. D'un autre côté, les Jésuite sont trouvé que, dans cet endroit même, je ne

1. Ce bruit était inexact.

étage des maisons, qui sont incommodés par le bruit d'en haut et la fumée d'en bas. Ici, l'inimitié des deux partis est le prix que j'ai remporté de ma modération. Les Jésuites commencèrent par m'attaquer dans leur *Journal de Trévoux*, les Jansénistes en firent de même dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques* et, quoique le public ne fît que rire des sottes choses qu'ils disaient, je ne crus pas devoir en rire moi-même et je fis ma *Défense* qui, quoiqu'elle ne parût regarder que les Jansénistes, regardait de même les Jésuites, parce que les imputations étaient les mêmes.

De vous dire que cette *Défense* eut un succès prodigieux, qu'il n'y eut qu'un cri général, à la Cour et à la ville, que j'avais raison et que mes adversaires avaient tort, je puis vous le dire sans offenser la

---

parlais pas d'eux avec assez de respect et que je les accusais de manquer d'humilité. Ainsi j'ai eu le destin de tous les gens modérés et je me trouve être comme les gens neutres que le grand Cosme de Médicis comparait à ceux qui habitent le second étage des maisons, qui sont incommodés par le bruit d'en haut et par la fumée d'en bas. Aussi, dès que mon ouvrage parut, les Jésuites l'attaquèrent dans leur *Journal de Trévoux* et les Jansénistes en firent de même dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques ;* et quoique le public ne fît que rire des choses peu sensées qu'ils disaient, je ne crus pas devoir en rire moi-même et je fis imprimer ma *Défense*, que Votre Excellence connaît et que j'ai l'honneur de vous envoyer: et comme les uns et les autres me faisaient à peu près les mêmes impressions, je me suis contenté

modestie, parce que vous le savez et que cela s'est passé sous vos yeux. Je croyais être tranquille, lorsque j'ai appris que les Jésuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils se sont faites à Paris et qu'ils y ont eu le crédit de faire défendre mon livre, sachant bien que je n'y étais pas pour dire mes raisons. Tout cela n'est fait que pour pouvoir, dans six mois, venir dire ici que ce livre est bien pernicieux, puisqu'il a été défendu à Vienne, se prévaloir de l'autorité d'une si grande Cour, et se couvrir du respect et de cette espèce de culte que toute l'Europe rend à une si grande Impératrice[1]. Je ne veux point prévenir les réflexions de Votre Excellence; mais peut-être pensera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait, dans deux ans de temps, vingt-deux éditions et qui, par consé-

---

de répondre aux Jansénistes, à un seul article près, qui regarde en particulier le *Journal de Trévoux*.

Votre Excellence est instruite du succès qu'a eu ma *Défense* et qu'il y a eu ici un cri général contre mes adversaires. Je croyais être tranquille, lorsque j'ai appris que les Jésuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils se sont faites à Paris et qu'ils y ont eu le crédit de faire défendre mon livre, sachant bien que je n'y étais pas pour dire mes raisons. Tout cela dans l'objet de pouvoir dire à Paris que ce livre est bien pernicieux, puisqu'il a été défendu à Vienne, de se prévaloir de l'autorité d'une aussi grande Cour et de faire usage du respect et de cette espèce de culte que toute l'Europe rend à l'Impératrice. Je ne veux point prévenir les réflexions de Votre Excel-

1. Marie-Thérèse.

quent, est connu dans toute l'Europe peut bien mériter que l'on écoute les raisons de l'auteur.

Je joins à cette lettre un exemplaire de ma *Défense :* J'ai l'honneur d'être, etc.

---

lence. Mais peut-être pensera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait dans un an et demi vingt-deux éditions, qui est traduit dans presque toutes les langues et qui d'ailleurs contient des choses utiles, ne mérite pas d'être proscrit par le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, etc.

*A S. E. Monsieur le marquis de Stainville, ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Allemagne, — à Paris.*

### 505. — MONTESQUIEU AU CARDINAL PASSIONÉI.

Laboulaye, VII, 343; d'après l'original, appartenant au comte de Sclopis.

A Paris, ce 2 juin 1750.

Monseigneur,

Ceux qui m'ont attaqué m'ont fait le plus grand honneur que je puisse recevoir, puisqu'ils m'ont attiré la protection de Votre Éminence; de sorte que je ne sais si leur inimitié est pour moi un trait de la bonne ou de la mauvaise fortune. La réputation de Votre Éminence dans le monde chrétien, celle qu'elle a dans le monde littéraire, me font regarder ses bontés comme la récompense de mes travaux; et il est glorieux pour moi d'avoir obtenu la protection de celui dont j'avais tant l'ambition d'obtenir l'estime.

Son Excellence M. le duc de Nivernais m'a dit, Monseigneur, tout ce que je vous devais et je me suis senti flatté en lisant sa lettre.

J'ai l'honneur de lui envoyer quelques réflexions[1] que j'ai faites sur celles de Mgr Bottari et Votre Éminence verra que, s'il a trouvé quelquefois des termes qui n'exprimaient pas assez, ou qui exprimaient trop, ou des endroits qui n'étaient pas assez développés, je suis cependant presque toujours d'accord avec cet illustre prélat sur le fond des

1. Laboulaye donne le texte de ces réflexions :

« L'auteur du livre intitulé l'*Esprit des lois* a fait cet ouvrage dans la seule vue d'exposer quelques idées purement politiques sur les différentes lois des gouvernements anciens et présents.

» Le public paraît avoir applaudi à ce projet digne d'un bon citoyen, dont le but était l'utilité publique, et il y a déjà eu vingt-deux éditions de ce livre.

» Cependant quelques personnes, donnant des sens détournés et forcés à quelques-unes de ses expressions, ont prétendu y trouver des principes dangereux sur la religion. Cette matière est au-dessus des lumières de l'auteur, qui n'a ni dû, ni prétendu la traiter.

» Il a travaillé à un ouvrage où il se justifie pleinement de ces imputations et montre qu'elles viennent de ce qu'on n'a pas entendu sa pensée, ou qu'on donne à ses paroles un sens tout autre que le naturel. Cependant, quoiqu'il y ait lieu d'espérer que cet ouvrage, qui doit avoir paru à Paris depuis quelques jours, dissipera jusqu'aux moindres nuages qu'on voudrait élever sur ses sentiments, comme il veut éviter même de scandaliser les simples, il supprimera et expliquera, dans une nouvelle édition qu'il ne tardera pas à donner[a], les endroits qu'on s'est efforcé de rendre suspects par une interprétation sinistre. Dans ces circonstances, il se flatte que, si la Congrégation de l'Index voulait faire examiner son livre, elle attendrait au moins, pour porter un jugement, qu'elle eût vu les réponses de l'auteur et la nouvelle édition et qu'elle daignerait faire attention qu'il ne s'agit point d'un ouvrage de doctrine et de théologie, mais d'un traité de politique, dont la matière est absolument étrangère aux matières de doctrine et de dogme.

» L'auteur, digne de considération par sa naissance et par la charge du président à mortier dont il est décoré, a mérité en Italie et à Rome, lorsqu'il est venu, l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Il semble digne par là, qu'on ait quelques égards pour lui et qu'on soit moins prompt à flétrir son livre et à condamner ses sentiments, qui ont toujours été et seront toujours ceux de la plus saine et de la plus pure doctrine et exempts de tout soupçon à cet égard. Au reste, comme on l'a déjà dit, la réponse qu'il y a faite, dissipera toutes les objections qui se sont élevées contre le livre; et l'édition à laquelle il travaille, prévieudra toutes celles qu'on pourrait faire à l'avenir. »

a) C'est celle de Londres, 1757, 4 vol. in-12.

choses; et telle est la disposition de mon esprit et de mon cœur qu'en m'en remettant toujours entièrement à vous et à lui, je respecterai toujours de si grandes lumières et, si je désire que l'on soit content de moi dans les autres pays, ce désir est infiniment plus ardent à l'égard de Rome, par la raison qu'il n'arrive point que l'on veuille offenser ce qu'on aime.

Je supplie Votre Éminence de m'accorder la continuation de ses bontés et, parmi tant de personnes qui en connaissent le prix, je puis dire que je tiens un rang distingué.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect plein de la plus parfaite admiration, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

### 506. — JACOB VERNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, le 15 juin 1750.

Vous allez être surpris, Monsieur, du sujet sur lequel je prends la liberté de vous consulter. Il s'agit d'aider à nous décider sur une question de style, mais qui regarde toute une version de la Bible en français[1]. Vous savez, Monsieur, que jusqu'à présent les protestants ont gardé le style

1. Sur le rôle de Vernet dans la commission instituée à Genève pour la revision des versions bibliques, cf. de Budé, *Vie de Jacob Vernet*, chapitre V. Pour la question particulière de l'emploi du *Vous* et du *Tu*, Vernet consulta plusieurs écrivains célèbres : Voltaire, Fontenelle, Formey, etc., et publia leurs réponses dans ses *Lettres sur la coutume moderne d'employer le* VOUS *au lieu du* TU... La Haye, 1752, in-8°.

simple, antique, en faisant dire *toi* à tous les anciens personnages et à Dieu même, au lieu que vos Messieurs mettent partout le *vous* au singulier, selon la civilité moderne. Quelques-uns de nos Messieurs, en refondant notre version de la Bible, où il y a en effet des phrases qui ont vieilli et des endroits qui peuvent être mieux éclaircis par les services que nous fournit aujourd'hui la critique, voudraient, qu'excepté les cas où Dieu parle et où l'on parle à Dieu (en quoi les protestants veulent absolument conserver l'usage du *toi*), nous devions, quand le dialogue se passe d'homme à homme, mettre le *vous* partout où le mettrait la civilité moderne.

Je m'y oppose pour les raisons suivantes : que l'usage du *toi* est en lui-même plus conforme à la nature, plus bref, plus clair et plus vif que le *vous* pris au singulier; qu'il représente mieux la simplicité antique et l'air oriental; que bien loin qu'il soit bas, nous l'ennoblissons dans la poésie et dans la prière à Dieu. Je cite les *Lettres Persanes* aussi bien que l'*Espion Turc*, pour montrer que ce langage plaît, comme caractérisant mieux un Asiatique. J'ajoute que, ne voulant pas mettre le *vous* en parlant à Dieu, il n'y a pas plus de raison de le mettre en parlant aux hommes; que le mélange de l'un et de l'autre, qui est pratiqué par quelques auteurs, comme Vaugelas, etc., ne saurait se faire aussi heureusement dans un livre comme l'Ancien Testament, où il s'agit de peindre des mœurs plus simples et où il y a plus d'interlocuteurs de différents ordres, et de cas variés sur lesquels on ne sait lequel préférer du *vous* ou du *toi*, puisqu'il

faut y faire parler Dieu, les Anges, Satan, et des hommes de toute condition; que le mélange du *vous* et du *toi* peut produire beaucoup d'incongruités et de bigarrure, qu'il est difficile de le bien ménager, et que l'unique moyen de se tirer de ce labyrinthe, c'est de garder uniformément le *toi,* auquel tout notre peuple est accoutumé dans ce livre et qui représente mieux la manière de l'original. Voilà en substance mes raisons, qu'il a fallu déduire par écrit, et qui sont goûtées de plusieurs de nos bons juges. Mais il y en a qui m'opposent l'usage le plus général de vos bons traducteurs, qui semble devoir nous faire la loi.

Si je me trompe, Monsieur, dites-le-moi franchement; je suis tout prêt à céder. Si j'ai raison, appuyez-moi de votre suffrage, qui sera d'un grand poids auprès de nos Messieurs, de quelque côté qu'il penche.

Je suis fâché d'être obligé de vous demander une réponse sur-le-champ, mais il n'y a plus que onze jours pour décider cette question dans une assemblée qui doit se tenir avant nos vacances. S'il est possible, Monsieur, faites-moi la grâce de me déclarer votre avis sans délai, ne fût-ce qu'en quatre lignes, et en renvoyant à la motiver plus à loisir. Cela suffira pour l'usage actuel que nous en pouvons faire. Auriez-vous cru d'être consulté pour une affaire qui regarde l'Église? Mais vous êtes un oracle sur tout.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux dévouement, votre très humble et obéissant serviteur.

J. Vernet.

P.-S. — Il n'est pas nécessaire que je vous dise que la *Défense de l'Esprit des lois* qui a été réimprimée ici, a paru un modèle de réponse à une sotte critique.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, rue Saint-Dominique, près des Jacobins, faubourg Saint-Germain, — à Paris.*

### 507. — MONTESQUIEU A J. VERNET.

J. Vernet, *Lettres sur la coutume...* (La Haye, 1752), p. 157. — Laboulaye, VII, 346.

26 juin 1750.

Si je ne suis pas trop présomptueux, Monsieur, pour répondre à une question qui n'est que très incidemment de mon ressort, je vous dirai que je suis très fortement de votre avis et qu'il ne faut point, dans une traduction de la Bible, employer le terme de *vous* au singulier. Vos raisons me paraissent extrêmement solides.

1° Je pense qu'une version de l'Écriture n'est point une affaire de mode, ni même une affaire d'urbanité.

2° Il me semble que l'esprit de la religion protestante a toujours été de ramener les traductions de l'Écriture à l'original. Il ne faut donc point, en traduisant, faire attention aux délicatesses modernes. Ces délicatesses mêmes ne sont point tant des délicatesses, puisqu'elles nous viennent de la barbarie.

3° Le style de l'Écriture est plus ordinairement

poétique, et nous avons très souvent gardé le *toi* pour la poésie :

Grand Roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire [1] ;

ce qui est bien autrement noble, que si Despréaux avait dit :

Grand Roi, cessez de vaincre.

4° Dans votre religion protestante, quoique vous ayez voulu lire votre Bible en langue vulgaire, vous avez eu pourtant l'idée d'en conserver le caractère original et vous vous êtes éloignés des façons de parler vulgaires. Une preuve de cela, c'est que vous avez traduit la poésie par la poésie.

5° Notre *vous* étant un défaut des langues modernes, il ne faut point choquer la nature en général et l'esprit de l'ouvrage en particulier, pour suivre ce défaut. Je crois que ces remarques auraient lieu dans quelque livre sacré de quelque religion quelconque, comme l'*Alcoran,* les livres religieux des Guèbres, etc. Comme la nature de ces livres est de devoir être respectés, il sera toujours bon de leur faire garder leur caractère original et de ne leur donner jamais des tours d'expressions populaires. L'exemple de nos traducteurs, qui ont affecté le plus beau langage, ne doit pas plus être suivi que celui du prédicateur du *Spectateur anglais,* qui disait que, s'il ne craignait pas de manquer à la politesse et aux égards qu'il devait avoir pour ses auditeurs, il prendrait la liberté de leur dire que leurs déportements les mèneraient tout droit en enfer.

1. Boileau, *Épître VIII.*

Ainsi je crois, Monsieur, que si l'on veut faire à Genève une traduction de l'Écriture, qui soit mâle et forte, il faut s'éloigner, autant qu'on pourra, des nouvelles affectations. Elles déplurent même parmi nous dès le commencement; et l'on sait combien le Père Bouhours se rendit là-dessus ridicule, lorsqu'il voulut traduire le Nouveau Testament[1]. Conservez-y l'air et l'habit antiques; peignez comme Michel-Ange peignait; et quand vous descendrez aux choses moins grandes, peignez comme Raphaël a peint, dans les Loges du Vatican, les héros de l'Ancien Testament, avec sa simplicité et sa pureté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

### 508. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Original. Arch. de La Brède.

[Juillet-août 1750.]

J'ai été, ma chère fille, sensiblement touché de la perte de ce petit-enfant[2] qui me semblait promettre beaucoup, mais Dieu est le maître et il sait mieux ce qu'il nous faut que nous.

Je vous ai acheté un paquet de livres que je vous enverrai par la première commodité, ou tout à la fois ou en détail.

M. de Secondat fera très bien de rendre son hommage[3]; aussi bien faut-il toujours passer par là et

1. *Le Nouveau Testament, traduit en français selon la Vulgate*, 1697-1703, 2 vol. in-12.

2. Né en novembre 1749. Voyez les lettres 482 et 484.

3. Pour la terre de Montagnac-sur-Auvignon (Lot-et-Garonne, canton de Nérac), que Godefroy de Secondat venait d'acquérir.

vous remplissez la condition de la donation et vous mettez en toute sûreté votre acquisition. Vous ne m'avez pas mandé si vous étiez en pleine jouissance et aviez pris possession et si vous aviez quelque discussion avec le comte de Brie[1].

Quant à ce qui me regarde, ma chère fille, et les acquisitions que je veux faire, je vous dirai que je ne m'attache pas à un seul objet. Il est certain que si Lasfosses[2] se vendait dans la suite, et avec sûreté, et que je me trouvasse pour lors en état de l'acquérir, je l'acquerrais si le prix me convenait; sinon j'en recevrais les lods et ventes. Mais dès qu'il y a des difficultés, cela ne vaut pas la peine et une bonne acquisition dans Montesquieu ou hors de Montesquieu, cela m'est égal à peu près, quoique je préférasse toujours ce qui serait le plus à la bienséance du régisseur ou du fermier. Je n'ai écrit à votre cousin que sur ce qu'on m'avait dit que Lasfosses était en vente; elle n'est point en vente, puisqu'elle ne peut pas se vendre.

Vous voyez donc, ma fille, par la manière dont je pense, que je suis bien éloigné de désirer votre baronnie de Camon. Elle est à moi dès qu'elle est à vous; c'est une jolie pièce que je conseille beaucoup à votre cousin de garder; votre voisinage me vaut une propriété.

Vous voyez que dans ces dispositions la terre de Moncassin[3] me conviendrait, ou toute autre terre

1. Le comte de Brie de Gavaudun, qui pouvait prétendre à un droit de retrait lignager sur la terre de Montagnac.

2. *Lasfosses* (Lot-et-Garonne, commune de Montesquieu) formait une enclave dans la terre de Montesquieu.

3. *Moncassin* (Gers, canton de Mirande).

dans ce pays-là, qui fût d'une bonne nature de bien et pût s'affermer. Ainsi je prie votre cousin de suivre.....[a]

### 509. — MONTESQUIEU A GODEFROY DE SECONDAT.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 18 août 1750.

Mon cher cousin,

J'ai parlé à M. de Saint-Florentin : vous aurez du Roi le droit de prélation[1]; ainsi songez surtout à finir votre affaire irrévocablement et à retirer votre contre-lettre. Vous sentez bien qu'ayant présenté à M. le comte de Saint-Florentin votre contrat, qui est pur et simple, s'il se trouvait une contre-lettre, M. de Saint-Florentin pourrait croire que j'ai voulu lui en imposer, ce qui ne peut certainement être mon intention; ainsi, il serait bon que vous prissiez les détails tels que les demande le comte de Brie, à quoi vous m'avez marqué que vous étiez résolu. Je vous prêterais de l'argent, en ayant par occasion, mais je fais moi-même une acquisition.

Adieu, mon cher cousin, je vous salue et embrasse de tout mon cœur, ma fille et mes petits-enfants.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur de Secondat, seigneur de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

a) *La fin manque.*

1. Godefroy de Secondat avait demandé la remise du droit de prélation qu'avait le Roi sur la terre de Montagnac.

### 510. — MONTESQUIEU A GODEFROY DE SECONDAT.

Original. Arch. de La Brède.

[août-septembre 1750.]

Monsieur,

La grâce du Roi est accordée, mais pour dresser les lettres, il faut savoir de quel fief de dignité ou de seigneurie appartenant au Roi relève la baronnie de Montagnac. Nous serons furieusement barons dans notre famille, car j'achète aussi une baronnie.

Adieu, mon cher cousin, j'attends de vos nouvelles; mandez-moi comment vous avez fait avec le comte de Brie.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur de Secondat, seigneur de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

### 511. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 42; d'après l'autographe aux archives des Angliviels.

Ce samedi, 5 septembre [1750].

M. de Montesquieu a l'honneur de saluer très humblement M. de la Beaumelle; il le prie de lui faire l'honneur de venir dîner, demain dimanche, chez lui, et de lui donner cette marque de son amitié; il lui demande la permission de l'embrasser.

*A Monsieur de la Beaumelle, chez Procope, vis-à-vis la Comédie.*

### 512. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Frascati, le 6 septembre 1750.

La Congrégation de l'Index se tint il y a quelques jours, Monsieur; l'examen de l'*Esprit des lois* devait y être porté. M. Bottari, chargé de faire le rapport, dit qu'il avait reçu quelques éclaircissements, qu'il croyait de l'auteur, et que, pour ne pas le juger sans l'entendre, il croyait à propos de renvoyer la décision à une autre Congrégation; ce délai fut prononcé tout d'une voix. Il n'y aura pas de Congrégation d'ici à quelques mois, et peut-être même trouverons-nous quelque moyen de faire encore différer.

M. Bottari m'a promis de me communiquer de nouvelles notes en réponse à vos réponses et je croirais que pour terminer cette affaire tranquillement, il serait à propos d'acquiescer à ce qu'il demandera, d'autant plus que, suivant les apparences, ces changements n'auront lieu que dans les éditions d'Italie et que vous serez maître de désavouer les autres. D'ailleurs, le jugement une fois prononcé, on n'y reviendra plus.

La grande difficulté, quelque docilité que vous marquiez, sera d'empêcher qu'on ne porte un jugement contre les éditions déjà faites; c'est ce que je m'appliquerai de tout mon pouvoir à prévenir, mais je n'ose encore vous en répondre. On objecte que les premières éditions étant fort répandues, il convient de préserver par un jugement du danger qu'on prétend qu'elles portent avec elles. Cette opinion ne peut qu'être fortifiée par l'assaut

que vous a porté ici un théologien célèbre, nommé le P. Concina: cet homme, dans la préface de son sixième volume qui vient de paraître[1], a fait contre l'*Esprit des lois* une sortie sans ménagement. Il est vrai qu'il n'est pas heureux dans ses imputations, et que de tous les endroits qu'il cite comme répréhensibles, il n'y en a point, hors ceux qui touchent l'Inquisition, qu'on regarde du même œil que lui. Mais il y a si peu de gens qui entendent le fond des choses, au lieu que tout le monde entend les injures.

Par cette raison, plus nous pourrons différer le jugement, et laisser passer l'impression fâcheuse que peut avoir fait cette préface, plus nous pourrons nous flatter d'empêcher la proscription des premières éditions. On ne m'a point dissimulé qu'il n'était pas vraisemblable que cela se pût autrement qu'en intéressant le Pape et son ministre, et traitant cette affaire par voie d'*impégno* et de sollicitations; sans cela, il sera bien difficile de faire renoncer le Saint-Office à ses principes, qui sont positifs en pareil cas.

J'ai appris, depuis deux jours, qu'il s'imprime à Naples une traduction italienne et même que le premier volume l'est déjà. Si cette édition paraissait dans les circonstances présentes, elles ne pourrait que nous nuire considérablement. Comme il n'y a pas de temps à perdre, je ne pourrais attendre votre réponse et je vais demain écrire à M. de l'Hospital[2],

1. Daniel Concina, *Theologia christiano-dogmatico-moralis* (Venise, 1749-1751, 10 vol., in-4°), t. VI : *De Jure naturæ et gentium*.

2. Le marquis de l'Hospital, ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles.

pour le prier de la faire suspendre jusqu'à ce que tout soit arrangé de ce côté-ci. Au moyen de cette précaution, loin de nous nuire, elle nous servira, parce que, faisant mettre des cartons dans le premier volume, et insérant dans les autres les changements convenus, l'Inquisition sera satisfaite sur-le-champ. D'ailleurs, je ne manquerai pas de faire valoir la suspension de cette édition comme une marque non douteuse de notre bonne volonté.

Si je ne puis vous répondre du succès, au moins puis-je répondre du désir très sincère que j'ai de réussir. Je n'y épargnerai ni peine ni soins : il suffit, pour exciter toute mon attention, que l'affaire vous intéresse, et j'attache un trop grand prix au plaisir de m'employer pour votre service pour ne pas m'y mettre tout entier. Je me trouverai très heureux si je puis vous prouver par là le sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNAIS.

### 513. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Mons, ce 17e septembre 1750.

Je vous renvoie, mon cher Président, votre traduction anglaise, que j'ai lue avec toute l'attention dont je suis capable, en la comparant avec l'original, c'est-à-dire tout le premier volume et vingt-sept livres du second (car pour le reste je ne suis pas assez érudit pour comprendre ces matières), et je crois

pouvoir vous assurer que le traducteur vous a rendu fidèlement et avec beaucoup de clarté et de précision. Je vous ai toujours admiré, comme vous savez; mais j'avoue que cette seconde lecture de votre ouvrage a beaucoup augmenté ma vénération et même mon amour pour vous; et il me semble que le genre humain vous doit l'un et l'autre de ces sentiments.

Je comptais d'aller à Paris ces jours-ci, mais il m'est survenu une nouvelle attaque de ma colique qui m'a fait souffrir extrêmement. Dieu sait quand j'en serai quitte. C'est cela seul qui m'a empêché d'aller faire ma cour à Milady Hervey et même à Milord et Milady Bath. Je vous supplie de le leur dire et de les assurer de mes respects. Vous ne m'écrirez sûrement pas; je voudrais savoir cependant si Mme de Mirepoix est de retour et combien elle sera encore en ce pays-ci.

Adieu, mon cher Président; aimez-moi autant que je vous révère.

*A Monsieur, Monsieur le baron de Montesquieu, — à Paris.*

### 514. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 19 septembre 1750.

Ma chère fille,

Le don du Roi n'est pas encore signé[1]; il le sera incessamment. J'avais déjà jugé qu'il était inutile de

1. Le don du retrait féodal de la terre de Montagnac. Voy. les lettres 509 et 510.

parler d'aucun engagement, par la raison que si vous n'étiez qu'engagiste le don du Roi serait toujours bon comme si vous étiez propriétaire, et que, comme dans votre contrat il n'est point parlé d'engagement et que M. le comte de Brie a vendu comme propriétaire, vous auriez pu lui demander une indemnité là-dessus.

Quand le don du Roi me sera envoyé, il faudra que je le donne à un secrétaire du Roi, pour le faire sceller par M. le chancelier, et je vous l'enverrai pour le faire enregistrer à la Chambre des comptes de Pau. Il faut garder le secret pour éviter que le comte de Brie ne fasse opposition, et je ne sais pas si les femmes sont capables de secret.

Je crois, ma fille, que vous devez être tranquille sur ce que pourrait faire M. le comte de Brie, ayant le don de retrait féodal du Roi. Je souhaite bien fort que vous soyez contente; je vois que cette affaire vous tient à cœur et à votre mari aussi.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

### 515. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 21 septembre 1750.

Ma chère fille,

J'ai reçu le don du Roi fait en votre faveur; il est bien. Je l'ai envoyé à M. Sainson, secrétaire du Roi, qui le fera signer par M. le contrôleur général et

sceller par M. le chancelier: ces deux choses sont des formalités qui ne peuvent apporter à votre affaire aucun obstacle. Cela ne sera fait de quinze jours, mais vous y pouvez compter.

Adieu, ma chère fille, je vous salue et embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

### 516. — Mgr DE FITZ-JAMES[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Soissons, ce 29 septembre 1750.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 27. Mes confrères ont autant de goût pour les censures que j'en ai peu: ils ne font pas assez attention que la première notion de la censure est qu'elle doit être *médicinale* et qu'ainsi, quand on prévoit qu'elle ne guérira pas le mal, il faut s'en abstenir. C'est ce que j'ai déjà dit à plusieurs, non à l'occasion de votre livre dont j'ignorais qu'il fût question, mais sur ce qu'on m'avait dit qu'il y avait une commission nommée de douze docteurs, pour examiner et censurer tant de mauvais écrits qui inondent le monde. Je crois que c'est prendre un mauvais parti, d'autant que par la connaissance que j'ai des personnages qui y seront employés, je crains fort qu'ils ne fassent quelque chose de ridicule, qui fera plus de mal que de bien.

Pour couper la racine du mal, il faudrait songer sérieusement à ranimer les études de théologie, qui

1. François Fitz-James, évêque de Soissons de 1739 à 1764.

sont entièrement tombées, et tâcher de former des ministres de la religion qui la connaissent et soient en état de la défendre. La religion chrétienne est si belle que je ne crois pas qu'on puisse la connaître sans l'aimer; ceux qui blasphèment contre elle, c'est qu'ils l'ignorent. Si nous pouvions faire revivre des Bossuet, des Pascal, des Nicole, des Fénelon, la seule considération de leurs doctrines et de leur personne ferait plus de bien que mille censures.

Je compte aller dans quinze jours à Paris; je verrai l'archevêque[1] et lui parlerai: il vaut mieux, ce me semble, lui parler sur cela que de lui écrire. Je ne vous réponds pas de le faire entrer dans mon sentiment: il est extrêmement têtu, mais j'y ferai de mon mieux, car, outre le zèle que j'ai assurément pour ce qui vous intéresse, je croirai servir la religion. Au reste, peut-être n'y pense-t-il pas; et à l'égard des docteurs de Sorbonne, je crois qu'il a peu de crédit sur eux; ils se conduiront plutôt par les impressions de l'évêque de Mirepoix[2].

Pour répondre à votre confiance, mon cher Président, il faut que j'ajoute quelque chose de votre livre. Je l'ai lu fort rapidement; je ne l'ai pas regardé comme un livre de mon métier et je ne l'aurais peut être pas lu du tout, si vous n'en étiez pas l'auteur. Je serais mauvais juge du fond du livre: j'y ai trouvé des réflexions qui m'ont charmé. Quant à l'objet de la religion, voici l'impression qu'il m'a faite: j'ai trouvé que vous étiez moins répréhensible dans ce que vous avez dit qu'en ce que vous avez tu; je

1. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris de 1746 à 1781.
2. J.-F. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, chargé alors de la feuille des bénéfices.

crois vous avoir dit que j'ai été affligé que vous regrettassiez tant les philosophes stoïciens; il est vrai que vous dites: « Si je n'étais pas chrétien... », mais il est des circonstances où dire: « Si je n'étais pas chrétien... », semble vouloir dire qu'on ne l'est pas. J'espère que vous l'êtes, mon cher Président, et je le crois. Vous avez un esprit trop solide pour ne l'être pas; mais un malheureux respect humain s'empare quelquefois des meilleures têtes: n'avez-vous pas craint de le paraître trop? n'avez-vous pas craint que votre livre perdît de son mérite auprès des prétendus beaux esprits d'aujourd'hui, si vous y aviez professé ouvertement le christianisme?

Voilà, mon cher ami, les réflexions que me dicte l'amitié la plus tendre que je vous ai vouée. J'espère vous trouver à Paris et nous en raisonnerons, si vous le voulez, plus au long.

Personne au monde n'est plus véritablement et plus fidèlement que moi, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Fitz-James, évêque de Soissons.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.*

### 517. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 7 octobre 1750.

Ma fille,

J'ai actuellement en main votre don du Roi du retrait féodal de la terre de Montagnac; je ne vous

l'enverrai par la poste qu'en cas que je ne trouve pas quelqu'un qui parte par la poste lui-même pour Bordeaux, afin de vous épargner dix ou douze francs. Les droits du contrôle et du sceau ont coûté 43 ll. 10 s., dont je vous fais présent pour avoir une coiffure. Je ne sais pas si MM. de la chambre des comptes de Pau, où vous ferez enregistrer lesdites lettres, seront aussi galants que moi.

Adieu, ma fille; faites mes compliments à M. de Secondat, mon voisin[1]; j'espère que vous vivrez bien ensemble avec moi comme de bons voisins et que nous n'entrerons point en procès pour les droits de notaire et baronnie.

Adieu, ma fille, je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Si vous ne voyez aucune apparence que l'on retire, vous pourrez peut-être vous épargner l'enregistrement à Pau.

*A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

### 518. — MONTESQUIEU A Mgr DE FITZ-JAMES.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 8e d'octobre 1750.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre charmante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je vous

1. Montagnac confine à Montesquieu.

prie de permettre à mon cœur de commencer par vous remercier des bontés et de l'amitié dont elle est pleine.

Vous convertiriez plus de gens, Monseigneur, dans un quart d'heure que tous les grands harangueurs dans cent ans, parce qu'ils pensent à eux et jamais aux autres.

L'article des stoïciens[1] vous a frappé et vous soupçonnez que là, par respect humain pour les beaux esprits de nos jours, je n'ai pas parlé de la religion chrétienne. Voici naïvement le fait : il y a environ trente ans que je formai le projet de faire un ouvrage sur les devoirs. Le traité des *Offices* de Cicéron m'avait enchanté et je le prenais pour mon modèle; et comme vous savez que Cicéron a copié pour ainsi dire Panætius, qui était stoïcien, et que les stoïciens ont été ceux qui ont mieux traité cette matière des devoirs, je lus les principaux livres des stoïciens et entre autres les réflexions morales de Marc-Antonin, qui me paraît le chef-d'œuvre de l'Antiquité. J'avoue que cette morale me frappa et que j'aurais volontiers, comme M. Dacier, fait de Marc-Antonin un saint[2]; et ce qui me toucha le plus fut de voir que cette morale était pratique et que trois ou quatre empereurs qui eurent cette morale furent des princes admirables, tandis que ceux qui ne l'avaient pas furent des monstres. Cela fit que je mis dans ma préface, ou au commencement de mon traité des devoirs que j'avais ébauché, cet éloge des stoïciens et de leur philosophie. Je lus des morceaux

1. *Esprit des lois*, XXIV, ch. 10.

2. Cf. la traduction des *Réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin*, 1691 et 1742, 2 vol. in-8°.

de mon traité à l'académie de Bordeaux; on fit des extraits de partie de cet ouvrage dans les journaux[1]; ces morceaux et, entre autres, cet éloge furent reçus avec applaudissement et personne ne pensa que la religion pût le moins du monde être attaquée dans mon éloge. Dans la suite, je trouvai qu'il me serait très difficile de faire un bon ouvrage sur les devoirs, que la division de Cicéron, qui est celle des stoïciens, était trop vague; surtout je craignais un rival tel que Cicéron et il me semblait que mon esprit tombait devant le sien. J'abandonnai donc le projet et, lorsque j'entrepris mon ouvrage sur les lois, ayant trouvé que j'avais un morceau tout fait sur les stoïciens, je le copiai pour l'y mettre[2]; cela n'est pas plus fin que ce que je dis.

Mais, en vérité, si j'ai voulu parler dans mon livre d'une manière à décréditer la religion chrétienne, il faut que je sois une grande bête. Tout le monde convient en Angleterre que personne n'a plus ni mieux combattu Hobbes[3] que moi et Spinoza[4] aussi. On convient en Allemagne que j'ai mieux terrassé Bayle, dans deux chapitres[5], que n'ont fait M. Basnage[6] et autres théologiens dans des livres faits exprès. J'ai, dans toutes les occasions que mon sujet m'a pu présenter, relevé l'excellence de la

1. Montesquieu fit sa lecture le 1er mai 1725 et les fragments en parurent dans la *Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France*, t. VI, mars 1726, pages 238-243. — Cf. Despois, *Revue politique et littéraire*, 14 nov. 1874, et Laboulaye, VII, 66.

2. Cf. dans Laboulaye, VII, p. 67 et suiv. l'indication des passages du *Traité des Devoirs* repris dans l'*Esprit des lois*.

3. *Esprit des lois*, I, ch. 2.

4. Cf. *Défense de l'Esprit des lois*, 5e partie.

5. *Esprit des lois*, XXIV, ch. 2 et ch. 6.

6. J. Basnage de Beauval, *Entretien sur la religion*, Rotterdam, 1709, in-12.

religion chrétienne : je ne me suis pas contenté de la louer en général; j'ai fait sentir ses avantages dans chaque occasion particulière. Assurément, si j'ai voulu décréditer la religion chrétienne, j'ai tourné le dos à mon projet.

Si vous avez lu ma *Défense*, Monseigneur, vous aurez vu que l'on m'a attaqué parce que l'on ne m'a pas entendu; ils ont donc combattu contre leur propre ignorance et non pas contre moi.

Ils se plaignent de ce que je n'ai pas suivi les routes battues. Eh! quel est le bon écrivain qui suit les routes battues? M. Bossuet, M. Nicole, M. Pascal (je ne prétends pas me comparer à eux) suivaient-ils les routes battues? Et quand j'aurais suivi les routes battues, ils ne m'auraient pas plus entendu, parce que je n'écrivais pas un livre en théologie.

Mes amis ont exigé de moi que je ne répondrais plus rien, quelque chose qu'on puisse me dire. Les secondes *Nouvelles ecclésiastiques* ont été telles que l'auteur me montrait tellement le flanc que je pouvais le rendre un objet de pitié. J'ai gardé le silence et, en cela, j'ai respecté la théologie, si je ne respectais pas les théologiens.

On a beau dire, rien ne fait plus de tort à la théologie que les mauvais théologiens. Que des ecclésiastiques ignorants aient tort contre moi, que je fasse voir leur bêtise, cela ne devrait naturellement produire d'autre effet, si ce n'est qu'ils sont convaincus d'être ignorants; pardonnez-moi, chez les gens du monde cela prouve que la religion a tort.

Voilà, Monseigneur, une longue lettre; la vôtre, pleine d'esprit, de religion, d'humanité, de raison, demandait que je m'expliquasse avec vous: c'est le

cœur qui parle au cœur; en vous parlant, Monseigneur, je crois parler à la raison même.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Je reviens à la Sorbonne et je veux qu'elle condamne mon livre, ce que je ne crois pas pourtant qu'elle fasse. Qu'en arrivera-t-il? Mon livre est écrit sur des matières que la plupart des théologiens ne connaissent pas. Ce sera un très grand préjugé pour le public que le livre a été condamné sans être entendu. De plus, mon livre ne peut être attaqué que sur des arguties théologiques; il arrivera qu'on dira que les arguments ne viennent pas au fait. Enfin, je serai défendu; et il y a apparence que je serai le plus fort. Cela ne servira qu'à décréditer ceux qui m'auront attaqué et à diminuer le respect qu'on doit avoir pour eux. A quoi bon donc faire tant de bruit pour rien?

### 519. — MONTESQUIEU AU DUC DE NIVERNAIS.

Minute. Arch. de La Brède. — *Œuvres posthumes du duc de Nivernais,* 1807, t. I, p. 171. — Laboulaye, VII, 348.

De Paris, le 8 octobre 1750.

J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré et je la supplie d'agréer que je la remercie encore de ses bontés infinies, qui seront dans mon cœur toute ma vie.

Il me semble que l'affaire prend un mauvais train.

M. le cardinal de Tencin m'a dit, il y a quelque temps, que lorsqu'un livre était dénoncé à la Congrégation de l'Indice, cela n'était rien; mais que lorsqu'il y était porté, il était comme condamné. Or, il me paraît, par la lettre de Votre Excellence, que mon livre y a été porté, puisque l'on a jugé, à la pluralité des voix, d'accorder un délai pour en parler. De plus, Votre Excellence me fait l'honneur de me marquer que, selon toutes les apparences, la Congrégation de l'Indice condamnera les premières éditions; ainsi je n'ai fait jusqu'ici que travailler contre moi.

Sur ce pied-là je vois que les gens qui, se déterminant par la bonté de leur cœur, désirent de plaire à tout le monde et de ne déplaire à personne ne font guère fortune dans ce monde. Sur la nouvelle qui me vint que quelques gens avaient dénoncé mon livre à la Congrégation de l'Indice, je pensai que, quand cette Congrégation connaîtrait le sens dans lequel j'ai dit des choses qu'on me reproche, quand elle verrait que ceux qui ont attaqué mon livre en France ne se sont attiré que de l'indignation et du mépris, on me laisserait en repos à Rome et que moi, de mon côté, dans les éditions que je ferais, je changerais les expressions qui ont pu faire quelque peine aux gens simples : ce qui est une chose à laquelle je suis naturellement porté. De sorte que, quand Mgr Bottari m'a envoyé des objections, j'y ai toujours aveuglément adhéré, et ai mis sous mes pieds toute sorte d'amour-propre à cet égard; or, à présent je vois qu'on se sert de ma déférence même pour opérer une condamnation.

Votre Excellence remarquera que, si mes premières éditions contenaient quelques hérésies, j'avoue que des explications dans une édition suivante ne devraient pas empêcher la condamnation des premières. Mais ici ce n'est point du tout le cas : il est question de quelques termes qui, dans de certains pays, ne paraissent pas assez modérés, ou que des gens simples regardent comme équivoques; dans ce cas, je dis que des modifications ou éclaircissements dans une édition suivante et dans une apologie déjà faite, suffisent. Ainsi Votre Excellence voit que, par le tour que cette affaire prend, je me fais plus de mal que l'on ne peut m'en faire et que le mal même qu'on peut me faire cessera d'en être un sitôt que moi, jurisconsulte français, je le regarderai avec cette indifférence que mes confrères les jurisconsultes français ont regardé les procédés de la Congrégation dans tous les temps.

L'on a dénoncé mon livre à l'assemblée du Clergé; cette assemblée a regardé cette dénonciation comme vaine.

Que les théologiens épluchent mon livre, ils n'y trouveront rien d'hérétique que ce qu'ils n'entendront pas; et ce que je dis même de l'Inquisition n'est qu'une affaire de police dans quelques pays, qui diffère selon les pays, qui peut avoir de la modération dans les uns, et dans les autres de l'excès; et moi, qui ai écrit pour tous les pays du monde, j'ai pu remarquer ce qu'il y avait de modéré dans cette pratique et ce qu'il y avait d'excès.

Je crois qu'il n'est point de l'intérêt de la Cour de Rome de flétrir un livre de droit que toute l'Europe a déjà adopté; ce n'est rien de le condamner, il faut

le détruire. On y a fait des objections en France; ces objections ont été jugées puériles et ce sont ces objections de l'auteur des feuilles ecclésiastiques qui ont scandalisé le public, et non pas le livre.

Quant à la véhémente sortie qu'a faite contre moi le P. Concina, je croirais que cet événement ne serait pas si défavorable à l'affaire qu'il paraît d'abord, parce que, ce Père m'ayant attaqué, il me met en droit de lui répondre, d'expliquer au public l'état des choses et de rendre le public juge entre le P. Concina et moi. Mais comme je ne vois les choses que de très loin et que je ne sais pas si une bonne réponse au P. Concina me serait utile ou nuisible, je supplie Votre Excellence de vouloir bien m'éclairer là-dessus et me marquer s'il est à propos que je réponde, ou non; et, en cas qu'il soit à propos de répondre, d'avoir la bonté de me dire si je pourrais avoir une copie des passages du livre du P. Concina qui me concernent; si je savais de quel ordre religieux est ce Père, ceux de son ordre pourraient peut-être me faire voir son livre, qu'ils auront peut-être reçu.

A l'égard de l'édition et traduction de Naples, je suis bien sûr que Votre Excellence l'aura arrêtée de manière qu'il ne paraisse pas que ce soit le ministère de France ou de Naples qui l'ait arrêtée; sans quoi, pour éviter un petit mal, je tomberais dans un pire, et je travaillerais pour la Congrégation de l'Indice et non pas pour moi. Mais je suis sûr que Votre Excellence, par sa lettre, n'aura laissé aucune équivoque là-dessus et je crois même que, si elle voit que mon livre sera condamné et les premières éditions défendues, elle laissera faire à ceux de Naples ce

qu'ils voudront. Je lui demande pardon si je lui romps si longtemps la tête de cette affaire; ce sont ses bontés qui en sont la cause et je jouis de ces bontés.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Je demande encore pardon à Votre Excellence, si j'ajoute ce mot : il me paraît que le parti qu'elle a pris de tirer l'affaire en longueur est, sans difficulté, le meilleur et peut conduire beaucoup à faire traiter l'affaire par voie d'*impegno*. Et je vais avoir l'honneur de lui dire deux choses qui lui paraîtront peut-être dignes d'attention. On a dénoncé mon livre à la dernière assemblée du Clergé; elle n'en a point tenu compte: c'était mon confrère, M. l'archevêque de Sens[1], qui avait fait de grandes écritures sur ce sujet, qui roulaient principalement sur ce que je n'avais pas parlé de la révélation, en quoi il errait et dans le raisonnement et dans le fait.

Depuis on a porté cette affaire en Sorbonne et il y a toutes les apparences du monde que le livre n'y sera point condamné, chose que je ne dis point encore, pour ne pas augmenter l'activité de mes ennemis. Or, s'il arrive que l'affaire ait tombé dans ces tribunaux, cela ne fournit-il pas une bonne raison pour arrêter la Congrégation de l'Indice ? Je supplie Votre Excellence de ne mettre à cette lettre que le degré d'attention qu'elle pourra mériter; car je l'écris comme un enfant, n'ayant presque aucune

1. Languet de Gergy, archevêque de Sens de 1731 à 1753, membre de l'Académie française.

connaissance de la manière de penser ou d'agir de là-bas. Quoi qu'il en soit, sitôt que la Sorbonne aura fini son opération, j'aurai l'honneur d'en instruire Votre Excellence, qui verra à quoi cet événement peut être bon. Je me souviens d'un endroit d'une de ses lettres auquel j'ai bien fait attention depuis : qu'il ne fallait pas mettre trop d'importance aux choses qu'on demandait dans ce pays-là. Je la supplie de me permettre de lui présenter encore mes respects.

### 520. — MONTESQUIEU A THOMAS NUGENT.

*Œuvres de Montesquieu*, p. p. L. Parrelle (Paris, Lefèvre, 1826, 8 vol. in-8°), t. VIII, p. 307 ; sans indication de provenance. — Laboulaye, VII, 353.

De Paris, le 18 octobre 1750.

Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous faire mes remerciements. Je vous les avais déjà faits, parce que vous m'aviez traduit; je vous les fais à présent, parce que vous m'avez si bien traduit. Votre traduction n'a d'autre défaut que ceux de l'original ; et je dois vous être obligé de ce que vous empêchez si bien de les voir. Il semble que vous ayez voulu traduire aussi mon style et vous y avez mis cette ressemblance *qualem decet esse sororum*. Quand vous verrez M. Domville, je vous prie de vouloir bien lui faire mes compliments.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite reconnaissance, votre très humble et très obéissant serviteur.

### 521. — LA BRUÈRE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Frascati, le 19 octobre 1750.

M. le duc de Nivernais étant accablé d'affaires, Monsieur, et ayant outre cela du temps à donner à des remèdes que les abcès qu'il a eus font regarder comme une précaution nécessaire, il m'a chargé d'avoir l'honneur de vous envoyer de sa part les observations qui ont été faites sur vos réponses par le prélat chargé par la Congrégation de l'Index d'examiner l'*Esprit des lois*. C'est avec bien de l'empressement et du plaisir que je profite de cette occasion de vous présenter les assurances de mon respect, et M. l'Ambassadeur ne pouvait me donner d'ordre dont l'exécution me fût plus agréable.

Vous verrez, Monsieur, dans la première observation, que votre critique ne vous a pas bien entendu, car il ne pose que les mêmes principes que vous avez posés. Je voulus lui en parler, il y a quelques jours, mais comme nous étions en compagnie, il me dit seulement qu'il ne fallait pas s'arrêter à cela, que le point important était de s'accorder sur ce qui regarde l'Inquisition, que cet article une fois arrangé, on ne serait pas embarrassé du reste. Je ne sais si vous trouverez, Monsieur, autant de facilité à faire à cet égard les corrections qu'on désire ici.

Au pis aller, s'il était impossible d'être d'accord sur ce point-là, ce serait toujours un avantage de pouvoir dire que l'on n'a désapprouvé ici dans l'ouvrage que des principes sur lesquels la France

ne peut jamais tenir le même langage que la Cour de Rome. M. l'Ambassadeur ne négligera rien pour empêcher qu'on n'ait besoin de cette justification. Peut-être quelques adoucissements contenteraient-ils la Congrégation; et qui peut mieux que vous, Monsieur, trouver l'art, quelque difficile qu'il soit, de vous expliquer d'une façon qui contente les lecteurs de tous les pays, sans choquer les opinions de celui-ci?

Je craindrais que l'examen qu'on dit que fait à Paris la Sorbonne ne nuisît davantage aux bonnes dispositions que M. le duc de Nivernais s'est efforcé de faire naître ici. J'ai bien peur que si on y est instruit de cet examen, on ne se pique de n'être pas moins sévère que les Français: c'est là la plus grande pierre d'achoppement. On avait déjà commencé à débiter à Naples le premier volume de la traduction italienne qu'on y imprime. M. le marquis de L'Hospital a arrêté l'impression du second volume et il a été aussi charmé d'avoir cette occasion de s'employer pour votre service que s'il avait l'honneur de vous connaître. Votre nom seul suffit pour vous faire partout des amis et des partisans.

M. le duc de Nivernais m'ordonne de vous témoigner de sa part combien il est mortifié de ne pouvoir avoir l'honneur de vous écrire lui-même et il me charge de vous faire mille compliments.

Je vous supplie de recevoir avec bonté les assurances du respect sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

La Bruère.

M. l'Ambassadeur me charge de vous dire encore, Monsieur, que, si vous lui permettez de vous donner un conseil, il pense que vous ne pouvez que prendre un de ces deux partis : ou de contenter ce pays-ci sur l'Inquisition, au moyen de quoi vous pourrez batailler sur le reste, ou si cela ne se peut, de donner pleine et entière satisfaction, hors sur celui-là.

### 522. — MONTESQUIEU AU PÈRE CERATI.

*Lettres familières* (XXXV), p. 137. — Laboulaye, VII, 354.

De Paris, ce 23 octobre 1750.

Je vous supplie, Monseigneur, d'agréer que j'aie l'honneur de vous recommander M. Forthis, professeur à l'Université d'Édimbourg, qui est extrêmement recommandable par son savoir et ses beaux ouvrages, entre autres celui qu'il a donné sur l'éducation. M. le professeur a beaucoup de bonté pour moi et m'honore de son amitié; ainsi je vous prie d'agréer que je le recommande à la vôtre. Je vous prie de faire connaître cet habile homme à l'abbé Niccolini, que j'embrasse.

Nous avons perdu cet excellent homme, M. Gendron; j'en suis très affligé et je suis sûr que vous le serez aussi : c'était une bonne tête physique et morale; et je me souviens que nous trouvions qu'il en sortait de très bonnes choses.

Je vous supplie de m'aimer, s'il se peut, autant que je vous aime et, s'il se peut, autant que je vous honore et que je vous admire. Notre ami, l'abbé de Guasco, devenu célèbre voyageur, est dans ma chambre, et me charge de vous faire mille compliments; il arrive d'Angleterre.

### 523. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ VENUTI.

*Lettres familières* (XXXVI), p. 139. — Laboulaye, VII, 356.

De Paris, ce 30 octobre 1750.

Mon cher abbé, je ne vous ai point encore remercié de la place distinguée que vous m'avez donnée dans votre *Triomphe*[1]; vous êtes Pétrarque, et moi pas grand'chose. M. Tercier[2] m'a écrit pour me prier de vous remercier de sa part de l'exemplaire que je lui ai envoyé, et de vous dire que M. de Puysieulx avait reçu le sien avec toute sorte de satisfaction. Comme il n'en est venu ici que très peu d'exemplaires, je ne pourrai pas encore vous marquer le succès de l'ouvrage; mais j'en ai ouï dire du bien, et il me paraît que c'est de la belle poésie.

Et *te* fecere poetam
Pierides .

Je ne puis m'accoutumer, mon cher abbé, à penser que vous n'êtes plus à Bordeaux: vous y avez laissé bien des amis qui vous regrettent beaucoup; je vous assure que je suis bien de ce nombre. Écrivez-moi quelquefois. J'exécuterai vos ordres à l'égard d'Huart, et du recueil de vos dissertations: vous vous mettez très fort à la raison et il doit sentir votre générosité. Je verrai M. de La Curne: je ferai parler à l'abbé Le

1. *Il Trionfo letterario della Francia... dedicato a S. E. il sign. marchese di Puysieulx...* Avignon, 1750, in-4°, p. 26.

2. Jean-Pierre Tercier (1704-1767), premier commis au ministère des affaires étrangères, et censeur royal, place qu'il perdit pour avoir laissé imprimer le livre *De l'Esprit*. Il appartenait à l'Académie des Inscriptions depuis 1747.

3. Virg., *Egl.* IX, 32.

Beuf; et, s'il n'est point un bœuf, il verra qu'il y a très peu à corriger à votre dissertation.

Le président Barbot[1] devrait bien vous trouver la dissertation perdue, comme une épingle, dans la botte de foin de son cabinet. Effectivement il est bien ridicule d'avoir fait une incivilité à Mme de Pontac, en faisant tant valoir une augmentation de loyer que nous ne toucherons point, et d'avoir si mal fait les affaires de l'Académie[2]. Envoyez-moi ce que vous voulez ajouter aux dissertations que j'ai.

Adieu, mon cher abbé; je vous salue et embrasse de tout mon cœur.

### 524. — MONTESQUIEU AU PRÉSIDENT BARBOT.

Autographe Bibl. de Bordeaux, fonds Delpit (en classement)[3]. — *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 448. — Laboulaye, VII, p. 359.

Ce 30 octobre 1750.

Mon cher Président,

Quand on baisse ou hausse une rue[4] à Paris, que par là la porte est en l'air ou descend à une cave, le raccommodage de cela se fait aux frais du proprié-

1. « Secrétaire perpétuel de l'Académie de Bordeaux, homme d'un esprit très aimable et d'une vaste littérature, mais très irrésolu lorsqu'il s'agit de travailler et de publier quelque chose : ce qui fait que les mémoires de cette académie sont fort arriérés, et que nous sommes privés d'excellents morceaux de cet écrivain qui sont enfouis dans son vaste cabinet. » (Guasco.)

2. « Il entend parler des affaires littéraires parce que ce secrétaire de l'Académie n'avait jamais voulu se donner la peine de réduire ses mémoires et d'en faire part au public. » (Guasco.)

3. Sur la chemise de cette lettre, Delpit a écrit : « Cette lettre trouvée dans les papiers de l'abbé d'Esbiey, m'a été donnée par Mme Duprat. »

4. Il s'agit toujours de l'hôtel de l'Académie.

taire. Quand on élargit une rue et qu'on prend une, deux, trois toises sur la façade d'une maison, on n'indemnise pas le propriétaire. Il est vrai que ceci ne se fait que sur un alignement donné par les trésoriers, qui ne devra être exécuté que lorsqu'on voudra ou qu'il faudra par vétusté rebâtir la maison. Je n'ai point vu de gens qui m'aient instruit sur le cas où l'on ordonnerait qu'une rue fût élargie tout à coup; je m'en informerai plus amplement.

Mon fils vous aura écrit la relation de la visite que nous avons faite à Fontainebleau à M. de Regemorte, par où vous verrez que les affaires vont bien et que nous pouvons raisonnablement espérer satisfaction.

Adieu, mon cher Président, je vous embrasse mille fois.

MONTESQUIEU.

Peut-être me verrez-vous bientôt.

*A Monsieur, Monsieur le président Barbot, près les Jacobins, — à Bordeaux.*

### 525. — MONTESQUIEU AU PRÉSIDENT BARBOT.

Original. Bibl. de Bordeaux, *Lamontaigne*, t. XXX. — R. Céleste, *Histoire de la bibliothèque de la ville de Bordeaux* (Bordeaux, 1892, in-4°), p. 11.

A Paris, ce 31 octobre 1750.

Je trouve, mon cher Président, votre projet admirable pour l'Académie[1] et je ne sache rien de plus

1. Barbot projetait de donner sa bibliothèque à l'Académie, et demandait en échange un logement dans son hôtel. Cf. Céleste, *Histoire de la Bibliothèque...*, p. 11 et 12.

propre à lui donner du lustre. Ainsi, non seulement je consens, mais je vous exhorte. Quant à ce qui vous regarde, la bonté de votre marché dépend uniquement de votre manière de penser. Si j'étais dans les circonstances où vous êtes, j'en ferais autant et il n'est point de doute que l'Académie ne doive accepter à baisemains, parce que les 400 livres qu'elle perd, ou qu'elle ne perd pas, s'emploieraient en musique ou en fadaises, au lieu que votre bibliothèque, beaucoup plus estimable par le choix que par le nombre des livres, rendra celle de l'Académie une des premières de France, parce que les deux en formeront une d'une grande distinction.

Si ce projet est bon en tous temps, il est encore meilleur dans ces circonstances et je pourrais fort bien dire à M. de Tourny : ceux qui s'opposent à votre projet donnent leur bibliothèque; ceux qui l'acceptent ne savent pas seulement dans quel endroit de la ville est l'Académie; voulez-vous masquer un lieu qui contient un dépôt sans prix? Voulez-vous affliger nos bienfaiteurs passés, présents et à venir ? Voulez-vous que les étrangers ne puissent pas aborder une chose qui n'a point d'égale dans toutes les provinces du royaume ? Et puisque les autres font les Normands, nous pourrons faire les Gascons.

Voilà, mon cher Président, ce que je pense. Quant à moi, j'aimerais, je vous assure, beaucoup mieux bâtir une maison toute neuve que s'il était dit que j'eusse porté le moindre obstacle à un projet que j'admire et l'Académie voulût-elle à présent me louer sa maison pour cent écus, je vous promets que je ne l'accepterais pas. J'écris par cet ordinaire

à M. de Baritault et mon fils, qui pense comme moi, m'a dit qu'il écrirait aussi.

Permettez, mon cher Président, que je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

L'abbé Venuti m'a écrit.

### 526. — MONTESQUIEU A Mme DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

E. Tausserat, *Vierzon et ses environs* (Bourges, 1895, in-8°), p. 479 ; d'après l'original, se trouvant aux archives de La Beuvrière.

Anet, 6 novembre 1750.

Oh! que je me guérirais bien, Madame, de la maladie de faire la cour aux princesses, puisqu'elles me retardent le plaisir d'aller participer aux charmes de celle de Montigny. J'ai voulu aller passer trois jours à Anet pour faire voir à Mme la duchesse du Maine que six mois d'absence ne m'empêchaient pas de me souvenir de l'honneur qu'elle m'avait fait de m'y inviter à mon retour. Les trois jours sont passés, et huit aussi, sans que j'aie été le maître de partir; il y a une transmission d'autorité dans ce sang royal qui veut être obéi, sans quoi pas de miséricorde. Me voilà donc encore pour quelques jours dans la ruelle d'une princesse enrhumée et fébricitante, et le complaisant de trois ou quatre antiquités dont les rides sont les inscriptions qui marquent leurs dates.

J'ai vu une lettre de Voltaire à la cour du Maine[1],

1. Cette lettre n'est pas dans la correspondance générale.

qui dit qu'il a enfin succombé à une tentation de quinze ans, qu'il s'attache à une cour où les talents sont estimés sans envie et où l'on soupe avec une reine sans étiquette; il avertit les prudes à son exemple de se défier d'elles-mêmes. Moi qui aime l'étiquette, et qui n'ai rien à craindre de l'envie, j'aimerais bien mieux nos amis de Paris que les abbayes de Silésie.

### 527. — SOLAR A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Turin, ce 28e novembre 1750.

Je ne sais par quelle fatalité, mon très cher Président, votre lettre du 9e août ne m'est parvenue que le 23e de ce mois. Il faut qu'elle ait fait un grand tour et qu'on m'ait envié le plaisir d'avoir de vos nouvelles.

J'ai passé deux mois à Govone, où nous nous sommes plaints de votre silence avec mon frère. M. de Chavigny[1], qui est venu nous y voir, m'a rassuré sur votre santé, qui est l'essentiel. Pour ce qui regarde votre amitié, il n'y aura jamais aucun doute qui puisse m'inquiéter. Votre cœur et votre caractère me sont connus: il ne nous manque que le bonheur de vivre ensemble; la séparation forcée produit des regrets qui se renouvellent tous les jours. Je voudrais remonter au temps dans lequel vous étiez empressé de connaître les habitants du monde: nous aurions eu notre petite part. Il ne vous reste

1. Ambassadeur de France à Venise.

plus rien à apprendre, ce qui me fait perdre toute espérance. J'embrasse tendrement notre grave philosophe; je suis charmé que vous et lui ayez pensé à me faire part de ses productions. Je suis fort empressé de nourrir mon esprit de ce qui sera contenu dans son livre, que je n'ai pas encore reçu. Je le lirai avec le goût de l'amitié et celui des bonnes connaissances que je suis sûr d'y trouver.

Je vous plains toujours d'avoir affaire à ces fanatiques de Rome à l'égard du vôtre. Il est fâcheux de dépendre de juges qui ne comprennent nullement les matières sur lesquelles ils prétendent de décider. Vous pourriez être tranquille si votre affaire ne dépendait que du cardinal Passionéi et de Mgr Bottari, ou si les autres voulaient s'en rapporter à eux; mais ils ne sont pas si dociles et veulent donner une grande idée de leur zèle, qui a du rapport à des vues qui ne sont pas fort édifiantes. Je comprends l'intérêt que vous avez de souhaiter que les sentiments et les opinions de vos adversaires en France ne soient pas justifiés par une décision dont ils tireraient avantage. A cela près, je suis persuadé que l'approbation générale doit vous consoler et rabattre très peu de chose de la satisfaction d'avoir fait un ouvrage immortel.

Ne vous repentez jamais de m'avoir entretenu de ce qui vous regarde; c'est le sujet le plus agréable pour moi: personne ne prend plus de part à vos avantages et à votre gloire.

Ce que vous me dites d'un souverain du Nord me donne une grande idée de sa tête. Ces Messieurs ne voient ordinairement pas ce qui est bon, ou ne le connaissent guère. Vous leur avez donné le moyen

de s'instruire sans bibliothèque dans les grands principes.

Vous voyez le plaisir que j'ai que vous me donniez lieu de parler de vous et de vos ouvrages. Je vous répéterai toujours qu'il y a un appartement qui vous est destiné à Govone: je ne voudrais pas que ce fût inutilement. Je n'imagine pas de plaisir auquel je puisse être plus sensible que celui de vous revoir; j'en dis autant de la part de mon frère. Il est resté à Govone, où il se tiendra jusqu'au 8e du mois prochain. Je vous embrasse tendrement de sa part, parce que je sais comme il pense; nous sommes bien d'accord sur la fidélité de l'amitié que je vous promets pour toute ma vie.

SOLAR.

### 528. — MONTESQUIEU A NAVARRE[1].

Copie communiquée à M. Céleste par M. A. Roborel de Climens.

A Paris, ce 2 décembre 1750.

J'ai été, Monsieur, avec M. l'abbé de Montbalen chez M. Calvel, et nous avons conféré ensemble. Je crois, Monsieur, que son avis est hors de doute, et qu'il faut mettre des conclusions subsidiaires pour la prévention; car si vous demandez purement et simplement que l'arrêt soit révoqué[2], il est certain que vous ne l'obtiendrez pas et que, lorsque vous

1. Syndic du chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux.

2. Il s'agit d'un arrêt du Conseil d'État, du 6 août 1750, qui attribuait aux Jurats de Bordeaux la police dans le faubourg Saint-Seurin, concernant les jeux de hasard. Le chapitre de Saint-Seurin fut débouté de sa demande en révocation par un second arrêt du Conseil, le 5 février 1751.

serez une fois débouté, vous ne serez plus écouté sur la prévention et sur les défenses d'entrer dans les maisons des chanoines. J'avoue que cela est bien dur pour le chapitre et que les jurats font là un grand pas pour obtenir toute la police majeure; mais M. Calvel dit fort bien qu'il vaut mieux perdre un bras que deux et que, ne pouvant tout sauver, il faut se conserver ce qu'on peut se conserver.

Vous entendez bien que M. de Saint-Florentin[1], qui a fait donner un arrêt du propre mouvement du Roi, et qu'il croit être juste puisqu'il est conforme à ce qui se pratique à Paris, dont la police est pour le Conseil la règle de toutes les polices, n'ira point dire au Conseil qu'il a fait une sottise et demander qu'on révoque un arrêt qu'il a fait donner et qu'il croit ou qu'il sait être dans les règles.

En un mot, Monsieur, les temps sont changés et je crois qu'il faut tirer le meilleur parti que l'on peut de ces temps malheureux. Voilà ce que vous dit celui qui voudrait vous dire des choses plus agréables. Sur quoi, Messieurs, vous êtes sages et éclairés; vous prendrez le parti que vous croirez le plus convenable; quel qu'il soit, je ferai de mon mieux, mais je vous avoue qu'il me paraît indubitable que M. Calvel a raison.

Adieu, Monsieur, j'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus parfaite estime votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

1. Le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la Maison du Roi, avait dans ses attributions le clergé et les affaires ecclésiastiques.

### 529. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières. Nouvelle édition* (Paris, 1767), p. 208. — Laboulaye, VII, 360.

A Paris, ce 5 décembre 1750.

Mon cher abbé, il est bon d'avoir l'esprit bien fait, mais il ne faut pas être la dupe de l'esprit des autres. M. l'Intendant[1] peut dire ce qui lui plaît: il ne saurait se justifier d'avoir manqué de parole à l'Académie et de l'avoir induite en erreur par de fausses promesses. Je ne suis pas surpris que, sentant ses torts, il cherche à se justifier; mais vous, qui avez été témoin de tout, ne devez point vous laisser surprendre par des excuses qui ne valent pas mieux que ses promesses. Je me trouve trop bien de lui avoir rendu son amitié, pour en vouloir encore. A quoi bon l'amitié d'un homme en place, qui est toujours dans la méfiance, qui ne trouve juste que ce qui est dans son système, qui ne sait jamais faire le plus petit plaisir, ni rendre aucun service? Je me trouverai mieux d'être hors de portée de lui en demander, ni pour les autres, ni pour moi; car je serai délivré par là de bien des importunités:

*Dulcis inexpertis cultura potentis amici :*
*Expertus metui*[2].

Il faut éviter une coquette qui n'est que coquette et ne donne que de fausses espérances. Voilà mon

1. Tourny.
2. Hor., *Ep.* I, 18, v. 86.

dernier mot. Je me flatte que notre duchesse[1] entrera dans mes raisons; son *franc alleu* n'en ira ni plus ni moins.

Je suis très flatté du souvenir de M. l'abbé Oliva[2]. Je me rappelle toujours avec délices les moments que je passai dans la société littéraire de cet italien éclairé, qui a su s'élever au-dessus des préjugés de sa nation. Il ne fallut pas moins que le despotisme et les tracasseries d'un Père Tournemine pour me faire quitter une société dont j'aurais voulu profiter. C'est une vraie perte pour les gens de lettres que la dissolution de ces sortes de petites académies libres, et il est fâcheux pour vous que celle du Père Desmolets[3] soit aussi culbutée.

J'exige que vous m'écriviez encore avant votre départ pour Turin, et je vous somme d'une lettre dès que vous y serez arrivé.

Adieu.

1. La duchesse d'Aiguillon.

2. « Bibliothécaire du cardinal de Rohan à l'hôtel de Soubise, chez qui s'assemblaient un jour de la semaine plusieurs gens de lettres pour converser sur des sujets littéraires. M. de Montesquieu, dans le premier voyage qu'il fit à Paris, fréquentait cette société; mais, trouvant que le P. Tournemine y voulait dominer, et obliger tout le monde à se plier à ses opinions, il s'en retira peu à peu et n'en cacha pas la raison. Depuis lors, le P. Tournemine commença à lui faire des tracasseries dans l'esprit du cardinal Fleury au sujet des *Lettres Persanes*. On a entendu conter à M. de Montesquieu que, pour s'en venger, il ne fit jamais autre chose que de demander à ceux qui lui parlaient: « Qui est-ce que le P. Tournemine? Je » n'en ai jamais entendu parler », ce qui piquait beaucoup ce jésuite qui aimait passionnément la célébrité. » (Guasco.)

3. « On a plusieurs volumes de fort bons mémoires littéraires lus dans cette société, recueillis par ce bibliothécaire de l'Oratoire, chez qui s'assemblaient ceux qui en sont les auteurs. Les Jésuites, ennemis des PP. de l'Oratoire, ayant peint ces assemblées, quoique simplement littéraires, comme dangereuses, à cause des disputes théologiques du temps, elles furent dissoutes, non sans un préjudice réel pour le progrès de la littérature. » (Guasco.)

### 530. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, le 6 décembre 1750.

Ma chère fille,

J'ai écrit sur-le-champ à M. le marquis de Flamarens[1] et, à l'égard de cette tentative, vous pouvez être tranquille. Vous voyez que quand on est une grande dame de terre on a des tracasseries; je conseille à vous et à votre mari de ne point vous piquer de tout cela et d'aller avec beaucoup de sang-froid votre chemin avec M. le comte de Brie. Je crois, à vue de pays, que vous mourrez baronne de Montagnac. Vous avez reçu de moi une longue lettre sur vos affaires, mais consultez-vous, car je suis un mauvais avocat pour ces détails.

Adieu, ma fille, je vous salue et embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon et baronne de Montagnac, — à Agen.*

### 531. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 18 décembre 1750.

Ma chère fille,

Je trouve, comme il est marqué dans le mémoire, qu'il y a une très grande différence entre le cas où

1. Agésilas-Gaston de Grossolles, marquis de Flamarens, grand louvetier de France. Il pouvait prétendre à un droit de retrait sur la terre de Montagnac.

vous êtes et celui où était Mme Daure, parce qu'elle aurait dû expliquer au Roi l'état et les circonstances de l'affaire, ce qu'elle n'a point fait; or on suppose que le Roi n'aurait pas accordé si l'on avait tout dit, et que par conséquent le don est subreptice. Vous n'êtes point dans le cas, puisque vous avez tout dit et vous n'êtes point dans le cas, puisque votre don est accordé avant toute action en retrait lignager, supposé qu'on en fît. Mais s'il y avait un retrait lignager, il resterait une question : savoir si dans le ressort du parlement de Toulouse, et si dans l'usage du Brullois[1], ou du pays d'Armagnac supposé que le Brullois n'ait point des usages particuliers, il serait, dis-je, question de savoir si c'est le retrait féodal qui l'emporte sur le lignager, ou le lignager qui l'emporte sur le retrait féodal; et comme il me semble que le pays d'Armagnac est gouverné par le droit écrit, dans lequel droit le retrait lignager n'a point lieu, je ne doute pas que vous ne gagniez votre procès, s'il n'y a pas un usage, une coutume ou une jurisprudence particulière qui donne l'avantage au retrait lignager. En tout cas, si M. le comte de Brie ou les siens formaient une action en retrait lignager, il faudra le laisser faire, parce qu'il y a tant de difficultés à faire ce retrait, les formalités y sont si difficiles et si essentielles qu'il arrive très rarement que l'on ne manque à quelqu'une, moyennant quoi le retrait est manqué. C'est comme la chasteté des dames, dans laquelle la moindre tache est capitale et dont on ne peut violer la moindre formalité.

1. Pays sur la rive gauche de la Garonne, qui faisait partie du Bas-Armagnac et où se trouvait la terre de Montagnac.

Vous aurez deux cordes à votre arc : l'une, la difficulté qu'aura M. le comte de Brie à faire son retrait sans tomber dans aucune faute, ce qui est difficile, surtout dans un lieu où les gens de pratique sont si ignorants; — et, quant à l'autre, vous aurez à faire valoir votre don du Roi. Ainsi vous laisserez faire M. le comte de Brie, et suivre son action en retrait lignager sans faire aucun acte qui y donne

. . . . . .

[a] de sang-froid ses raisons et ses opérations.

Ce sera dans la suite du procès que l'on examinera l'usage que l'on pourra faire de ces coutumes. En effet, si ces coutumes ne sont pas applicables, comme je le crois, il faudra en revenir au droit féodal originaire et à la nature des fiefs, qui donnaient toujours au seigneur la préférence et ne permettaient même au vassal de disposer de son fief que du consentement de son seigneur. Il faudra en revenir au droit romain qui ne connaissait point le retrait lignager; il faudra faire valoir les droits du Roi, et le don qu'il a fait à M. de Secondat; il faudra relever tous les défauts de formalité qui se trouveront dans l'action en retrait de la demoiselle de Brouzoles[1]; il faudra rétorquer contre elle les coutumes mêmes sur lesquelles elle s'appuiera. Ce mémoire est fait uniquement pour consulter et il faut prendre un avocat habile qui puisse bien conduire cette affaire, qui examinera ce mémoire, et verra de quelle manière M. de Secondat doit se conduire.

L'auteur du mémoire n'a mis ici que des idées

a) *Il manque un (ou plusieurs ?) feuillets.*

1. Mlle de Monrepos de Broxoles.

générales; c'est au conseil à voir ce qu'il doit prendre et ce qu'il doit rejeter.

Voilà, ma chère fille, les idées qui me sont venues sur votre lettre, et que vous communiquerez à vos avocats. Il serait bon que l'action en retrait de cette demoiselle empêchât d'autres parents de se présenter avant la fin de l'an et jour.

Adieu, ma fille, je vous salue et je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Il pourra arriver qu'après l'an et jour fini, vous pourriez faire quelque accommodement avec la demoiselle de Brouzoles, en lui faisant quelque petit avantage; le temps vous dira cela. Quoi qu'il en soit, je crois que vous devez tenir bon. Vous ne devez rien craindre de M. de Flamarens. Je vous manderai, quand je l'aurai vu plus positivement, ce qui en est. Écoutez beaucoup et parlez peu : vous déconcerterez plus M. de Brie par le flegme et le silence.

Je vous enverrai les livres. Faites mes compliments à M. votre beau-frère.

*A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.*

### 532. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède. — *Œuvres posthumes du duc de Nivernais*, t. I, p. 186. — Laboulaye, VII, 365.

A Rome, le 23 décembre 1750.

Nous venons, Monsieur, d'essuyer encore une bourrasque de la part de la Congrégation de l'Index, au sujet de l'*Esprit des lois*.

Il se tint, la semaine passée, une Congrégation. Je sus qu'il devait y être jugé et qu'il n'y avait aucun moyen de retarder l'examen. Dans cette circonstance, j'ai réclamé la protection que Sa Sainteté[1] avait promise quand j'eus l'honneur de lui présenter vos ouvrages. J'ai fait valoir la disposition que vous aviez déjà montrée à corriger les endroits qui blessaient, l'occupation que vous avaient donnée et l'examen du Clergé, qui a été suivi d'un jugement favorable, et celle que vous donne la Sorbonne, de qui on a tout lieu d'espérer que vous recevrez un traitement aussi avantageux; ce qui vous avait empêché jusqu'à présent de penser aux arrangements à prendre avec ce pays-ci. Et M. le cardinal Valenti, par qui j'ai fait passer ces représentations au Pape, étant fort bien disposé, ainsi que Sa Sainteté, j'ai obtenu ordre à la Congrégation de ne pas proposer le livre, s'il n'était pas déjà mis sur la liste des livres à juger, qu'on intime avant la Congrégation; ou, s'il y était, et qu'en conséquence il fallût nécessairement qu'il fût examiné, défense de rien statuer.

Nous avons été dans le dernier cas et je crois que le résultat de ce premier examen sera de nommer un nouvel examinateur.

Je ne dois pas vous dissimuler que dans la Congrégation les avis n'ont pas été favorables; mais vous avez un avocat dont le suffrage est considérable à tous égards: c'est le cardinal Quirini, préfet de la Congrégation de l'Index, de qui sûrement vous connaissez la vaste érudition. Il ne put pas aller

1. Benoît XIV.

à la Congrégation; mais il n'a point caché que, s'il y eût été, il eût opiné en votre faveur et qu'il avait été très satisfait de votre réponse imprimée. Je ferai de mon mieux pour l'entretenir dans ces sentiments favorables, qui peuvent nous être fort utiles, cette Éminence étant très en état de défendre son opinion et de l'autoriser même auprès des autres juges.

Malgré cela, je suis fort éloigné d'oser vous répondre de rien; ce que je sais, c'est qu'il est fort apparent qu'ici on ne se fût jamais avisé de soi-même de vouloir censurer votre ouvrage, si l'on n'y eût été excité d'ailleurs; et, sans avoir de connaissance précise là-dessus, mon opinion et celle de plusieurs gens éclairés est que la dénonciation est venue de France.

Tout ce que je pourrai faire, soit pour retarder la conclusion, soit pour procurer un jugement favorable, sera fait avec tout l'empressement que j'aurai toujours, dès qu'il s'agira de chose qui vous touche. Nous avons actuellement environ trois mois de répit sûr; car, d'ici à ce temps, il n'y aura point de Congrégation.

J'ai cru faire bien dans ces circonstances de lever l'empêchement que j'avais mis à la publication de l'édition de Naples et j'ai prié M. d'Arthenay, chargé des affaires du Roi depuis le départ de M. de L'Hospital, de ne s'y plus opposer.

Vous trouverez peut-être ce détail bien long, mais j'ai voulu vous dire tout et ne vous laisser rien ignorer.

Vous connaissez, Monsieur, le sincère et invio-

lable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNAIS.

### 533. — MONTESQUIEU A NAVARRE.

Copie communiquée à M. Céleste par M. A. Roborel de Climens.

A Paris, ce 27 décembre 1750.

Je vois, Monsieur, que vous autres avez du cœur. J'ai communiqué votre lettre à M. de Montbalen, et lui ai dit que je serais toujours à ses ordres et que je partirais pour Versailles au moindre signe qu'il m'en ferait. Je suis touché de la raison que les jurats ne sont que justice patrimoniale tout comme vous; mais MM. de Saint-André[1] vous ont coupé bras et jambes. On ne présente pas impunément des mémoires au Conseil, témoin l'affaire de M. le président de Gascq contre M. de Tarneau.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous embrasser et d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur Navarre, chanoine de Saint-Seurin, et syndic du dit chapitre, — à Bordeaux.*

1. Le chapitre de Saint-André de Bordeaux.

### 534. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 30 décembre 1750.

Je vous avais dit, ma fille, que M. le marquis de Flamarens n'agirait point contre vous, ni M. le comte, son frère[1], et j'avais raison de compter sur les bontés et l'amitié de l'un et de l'autre. Je viens de voir M. le marquis de Flamarens, vous pouvez être tranquille là-dessus. Il y a trente ans que ces Messieurs m'honorent de leur amitié, et j'ai l'honneur par ma mère d'être un peu de leurs parents.

Je crois, ma fille, que vous garderez votre terre et que M^lle^ de Brouzoles n'entrera point avec vous en procès réglé; et, comme vous habitez le même château, il me semble que vous pourriez trouver de cela même des occasions de devenir amies, et d'obtenir par là la paix. M. de Flamarens m'a dit qu'on ne lui avait rien écrit de là-bas sur cette affaire; ainsi, je juge que vous avez été mal informée.

Adieu, ma fille, je vous souhaite une bonne année, à votre mari et à mes enfants, et vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

J'ai reçu, ma fille, le mémoire pour la terre de M. de Narbonne[2]; elle me convient assez, mais je suis actuellement prêt à faire une autre petite affaire

1. Marie-Clément-Joseph de Grossolles, comte de Flamarens.
2. La terre d'Aubiac (Lot-et-Garonne, canton de La Plume).

dans l'Entre-deux-Mers; on va passer le contrat et je ne voudrais pas courir deux lièvres à la fois. Ainsi je voudrais attendre quelque temps pour cette seconde affaire.

*A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, — à Agen.*

### 535. — MONTESQUIEU A SOLAR.

*Lettres familières. Nouvelle édition* (Paris, 1767), p. 212. — Laboulaye, VII, 355.

[Fin 1750.]

Votre Excellence a beau dire, je ne trouve pas les excuses que vous m'apportez de la rareté de vos lettres assez bonnes pour vous la pardonner; et c'est parce que je ne trouve pas vos raisons assez bonnes, que je vous écris en cérémonie pour me venger.

Je vous dirai pour nouvelle que l'on vient d'exiler un conseiller de notre Parlement[1], parce qu'il a prêté sa plume à coucher les remontrances que le corps a cru devoir faire au Roi ; et ce qu'il y a de plus incroyable encore, est que l'exil a été ordonné sans qu'on ait même lu les remontrances.

L'abbé de Guasco est de retour de son voyage de Londres, dont il est fort content. Il se loue beaucoup de M. et de Mme de Mirepoix, à qui vous

1. Le parlement de Bordeaux : sur sa résistance à l'établissement du vingtième, cf. Marion, *Machault d'Arnouville*, p. 58 et suiv.

l'aviez recommandé : il dit qu'ils sont fort aimés dans ce pays-là. Notre abbé, enthousiasmé des succès de l'inoculation, dont il s'est donné la peine de faire un cours à Londres, s'est avisé de la prôner un jour en présence de Mme la duchesse du Maine, à Sceaux, mais il en a été traité comme les apôtres qui prêchent des vérités inconnues. Mme la duchesse se mit en fureur, et lui dit qu'on voyait bien qu'il avait contracté la férocité des Anglais et qu'il était honteux qu'un homme de son caractère soutînt une thèse aussi contraire à l'humanité. Je crois que son apostolat ne fera pas fortune à Paris. En effet, comment se persuader qu'un usage asiatique qui a passé en Europe par les mains des Anglais[1] et nous est prêché par un étranger puisse être cru bon chez nous, qui avons le droit exclusif du ton et des modes ?

L'abbé compte de faire un voyage en Italie au printemps prochain. Il me charge de vous dire qu'il se fait d'avance un grand plaisir de vous trouver à Turin. Je voudrais bien pouvoir me flatter de le partager avec lui; mais je crois que mon vieux château et mon cuvier me rappelleront bientôt dans ma province; car, depuis la paix, mon vin fait encore plus de fortune en Angleterre qu'en a fait mon livre.

Je vous prie de dire les choses les plus tendres de ma part à M. le marquis de Breille et de me donner bientôt des nouvelles des deux personnes que j'aime et que je respecte le plus à Turin.

1. Cf. Voltaire, *Lettres philosophiques*, éd. Lanson, t. I, p. 136 et suiv.

### 536. — LE PÈRE CASTEL A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

[1750.]

Monsieur,

Quand je rappelle — j'ai la mémoire bonne — la suite de vos procédés envers moi, et des miens envers vous, j'ai honte de moi et je suis pénétré de la plus vive reconnaissance envers vous.

Vous m'aviez connu il y a vingt-cinq ans, je ne me connaissais pas moi-même. Vous me conseillâtes dès lors de donner beaucoup de petits ouvrages: je le pouvais, je le devais, et me voilà forcé d'y revenir aujourd'hui. J'étais intimidé à l'excès par cette Académie, et le dedans ne m'encourageait pas: ce vilain journal[1] m'absorbait. Non que je ne fisse des ouvrages: j'ai un cours de mathématiques, un cours de physique, un cours de marine, de musique, de peinture, etc. Vous eûtes la bonté, il y a douze ou quinze [ans] de me donner un nouveau coup d'aiguillon, en m'offrant de faire tout imprimer en Hollande par le moyen de M. le comte de Vanhoey[2], et de m'assurer la vente de 300 exemplaires. J'ai honte de vous l'avouer: je n'eus pas même la pensée d'en profiter. Il est vrai qu'intimidé et défiant de ma facilité même, je prenais tout cela pour excès de bonté, d'amitié de votre part. Peu ambitieux et amoureux du repos, le peu qui me revenait d'honneur de mes ouvrages imprimés et du courant de ce vilain journal remplissait toute mon ambition et, si je tra-

1. Le *Journal de Trévoux*.
2. Ambassadeur de Hollande à Paris. Cf. *Voyages*, II, 226, et la note.

vaillais, d'ailleurs beaucoup même, c'est que je suis beaucoup travailleur.

Il y a six ans que je revis mes troupes et que, me trouvant de quoi donner dix ou douze assez grands ouvrages, je voulus imprimer, mais tout à la fois; voilà la folie. Il fallait de grands secours: j'ai tenté la voie de la Cour, trop faiblement pour y réussir. Enfin, je me suis retourné vers le public et j'ai vu que je pouvais donner mes ouvrages pièce à pièce, morceau à morceau. Heureusement le R. P. B[1]., votre ami et le mien, m'a aidé à me débarrasser de cet ignoble journal qui m'enterrait. Vous vîtes le projet d'une guerre que je voulais lui faire enfin ou soutenir contre lui qui m'attaquait. Je lâchai, il est vrai, cette artillerie. A peine la chose fut faite que voyant nos gens embarrassés entre leur idole et moi, je me désistai juridiquement de toute poursuite, en laissant le journal et obtenant mainlevée pour mes ouvrages à imprimer.

J'en ai bien cinquante petits de 2, 3 ou 400 pages[2] et, à mesure que j'y remets la main, ils foisonnent à merveille. J'ai commencé par une astronomie; c'est le dernier morceau de mon cours de physique; il y occupe la valeur de cent pages. Dans le remaniement que je viens d'en faire, il aura 9 ou 1200 pages, c'est-à-dire trois ou quatre petits volumes, car je tiens désormais à cette forme, et même chaque volume, je le tiens indépendant de son collatéral. Le premier sera la *Science de la sphère*, le second la *Science de l'astronomie*, le troisième, l'*Art* ou le

1. Le P. Berthier.

2. Sur tous ces projets d'impression du P. Castel, cf. Sommervogel, II, p. 840 et suiv.

*Calcul de l'astronomie*, le quatrième, l'*Usage chronologique et géographique de l'astronomie*. Or, mon premier traité de la sphère ne sera pas si peu de chose que vous pourriez croire et il contiendra tous les grands fondements de la science et de l'art de l'astronomie; je ne sais pas travailler en petit. Dans votre *Grandeur des Romains*, vous avez remanié toute l'histoire romaine; dans votre *Esprit des lois*, vous avez remanié toutes les lois, toute l'histoire, toute la politique de l'univers. Dès mon *Traité de la sphère*, je présente tout le ciel en grand, toute l'astronomie. Vous avez trouvé trois clefs, trois gouvernements: monarchique, républicain, despotique, — honneur, vertu, crainte. J'ai trouvé trois clefs, trois mouvements et, j'ose dire, que je présente le ciel, les mouvements des astres tout débrouillés, à la portée d'un enfant. Newton passe pour avoir débrouillé la lune, mais ses disciples les plus forts, Whiston, Keill, Gregory, avouent qu'ils ne peuvent le débrouiller lui-même. Newton n'a donné que des résultats de calculs: courez après! On l'admire; je veux que le public m'aime, comme j'avoue qu'il l'a toujours fait avec mes débrouillements et développements qui n'ont jamais été que l'ébauche de ceux-ci.

Voici ma clef, car je vous prie d'être mon juge, rigoureux même. J'établis d'abord mes points fixes, l'horizon sur la terre, les étoiles fixes dans le ciel. L'horizon vulgaire a quatre points cardinaux : est, ouest, nord et sud. Le mien en a six, et zénith, nadir, en sus des quatre susdits. Je raisonne: le monde est un corps, un solide, une étendue, — si Newton même le veut, une *capacité*, un *vide*. Il a trois dimensions et six points extrêmes; voilà six

points cardinaux essentiels: en longueur ou longitude, deux: *est*, *ouest;* — en latitude, deux: *nord* et *sud;* — en altitude, deux, *zénith*, *nadir*. La nature agit en tout sens; le soleil, la lune, tous les astres ont trois mouvements : en longitude, le soleil va est-ouest; en latitude, nord-sud, d'un tropique à l'autre; en hauteur, du périgée à l'apogée, et cela en tout temps, et par un seul mouvement d'écliptique, de zodiaque, qui concilie tout, et n'est biaisant que parce qu'il est diagonal et composé comme ⧅. Trois cercles donc constituent la sphère: l'équateur en longitude, l'horizon en latitude, le méridien en altitude.

Or, vous ne croiriez pas comment, avec ces trois dimensions, ces six points cardinaux, ces trois cercles primitifs, trois mouvements simples, je déchiffre tout le système du ciel, je sauve toutes les anomalies, je rends raison de tout le grimoire des systèmes, du calcul, etc... Par exemple, les excentricités, les nœuds, les apsides, les épicycles, les spirales anciennes, tout cela n'est qu'un jeu; par exemple, la précession des équinoxes est un mystère depuis Ptolémée jusqu'à Newton ou Sreet, anglais qui passent pour l'avoir débrouillé, mais pas si débrouillé que toute l'astronomie ne soit encore en suspens entre le mouvement des étoiles fixes et de tout le ciel, qu'il faut mouvoir en avant, pour expliquer cette précession et le mouvement de toute la sphère terrestre, de son équateur, de son axe même et de ses pôles qu'il faut mouvoir dans un petit cercle autour des pôles de l'écliptique, seuls reconnus invariables, quoiqu'ils ne soient que subalternes à ceux du monde, qu'on bouleverse également dans

ces deux systèmes. Je ne bouleverse rien, je laisse tout en repos, les étoiles, la terre, l'équateur, les pôles de l'équateur, ceux de l'écliptique, le monde entier: que le soleil tourne ou la terre, peu importe; seulement, je diminue un peu le mouvement de l'une ou de l'autre, tant je suis amoureux du repos. Et voilà la clef. Le soleil ou la terre a trois mouvements, c'est un fait; ces trois mouvements sont un peu inégaux, c'est un fait: et voilà tout. C'est un fait que, quand le soleil parti du tropique d'hiver y est revenu, l'année est juste de 365 jours 5 heures, etc. Tout astronome en convient. Or tout astronome convient que, dans le courant de ces 365 jours 5 heures, etc., le soleil parti de l'équinoxe du printemps et y revenant, il s'en manque 50 secondes de temps avant qu'il y arrive juste et qu'ainsi l'équinoxe précède et s'est mue en arrière, comme ils disent, c'est-à-dire vers l'occident; car, d'orient en occident, c'est, astronomiquement parlant, aller en arrière, et l'avant du monde est vers l'orient.

Tout vient donc de ce que le mouvement en longitude est un peu plus lent respectivement que le mouvement en latitude, et de ce que quand l'année de 365 jours 5 heures, etc., est finie pour le mouvement en latitude, elle ne l'est pas pour le mouvement en longitude et que la révolution locale du soleil ou de la terre sur l'équateur n'est pas terminée juste. Croiriez[-vous] que, par cette petite inégalité, la Nature, Dieu, a rendu l'astronomie infiniment difficile et travailleuse à l'excès depuis six mille ans et à jamais? car de là viennent la moitié au moins de tous les calculs, systèmes et difficultés, travaux et tracas des astronomes, infiniment estimables

d'avoir pourtant, à force de patience et de travail, tout surmonté; je leur dédie mon livre, et je les vante partout de cœur et d'esprit. — L'autre moitié des difficultés vient du troisième mouvement en hauteur, lequel est aussi respectivement plus lent encore que celui de longitude. Ils l'ont connu, ce mouvement, et l'ont le plus souvent méconnu: aussi Dieu sait combien les difficultés ont augmenté, et des trois quarts, par là.

Je vais donc mettre à leur aise l'astronomie et les astronomes: oui et non! Vous connaissez les hommes; avez-vous observé, vous qui êtes observateur de l'humanité, que, par paresse, ils aiment mieux un travail forcé mais d'habitude qu'un moindre travail, mais nouveau? Il me suffira que vous et le public, vous m'aimiez. Je développe tout, j'explique nettement tout; vous m'aimerez, vous m'aiderez; j'ai tiré tout au clair; le public m'aidera en achetant mon livre, j'en suis sûr. La demande est déjà assez forte, mais il faut l'imprimer. Je n'ai besoin de votre aide amie que pour le premier volume que je vais donner. Le provenu de celui-là imprimera le second, etc... Ce volume se vendra 50 sols; je le mets à 40; 300 exemplaires font 600 livres; c'est tout ce qu'il faut pour l'édition. Sinon, je serais obligé de me mettre à la merci des libraires. A peine me donneraient-ils 600 livres, une fois payées et mal payées. A peine serais-je en état d'imprimer le second et, toujours languissant entre leurs mains, à peine aurais-je le courage et le temps de donner la suite; car vous sentez qu'il m'y faut du repos d'esprit et un peu d'encouragement de cœur.

Jusqu'ici j'avais donné mes ouvrages gratis aux

libraires; j'ai un dessein utile, glorieux à la France, aux arts, aux sciences; je veux, entre nous, forcer les Jésuites à servir les arts, les sciences fortes et le public. Il y faut une fondation de places scientifiques, physico-mathématiques. Il y faut de l'argent; j'y consacre tout le revenu de mes ouvrages, parmi lesquels il y a de la marine, de la boussole, et presque des longitudes. *Vederremo;* je voulais tout donner gratis au Roi, à la Cour: ils n'en auront que par le bon bout; je leur ferai tout acheter.

Je vieillis, car toute ma vie j'ai craché sur l'argent; or je commence à parler argent! Je m'en soucie bien peu pour moi: j'ai vécu durement toute ma vie; je ne veux ni me loger mieux, ni me nourrir mieux, ni m'habiller mieux. Je travaille pour Dieu, pour la patrie, pour le Roi, pour les Jésuites presque malgré eux, malgré tous les Be..... de l'univers. Je n'attends pourtant de vrai encouragement que de vous: aussi suis-je, vous savez avec quel feu égal aux emportements de B., supérieur même, en respect, estime, confiance et tendresse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L. Castel.

Mon premier volume, ma *Science de la sphère* donne toutes les observations des astronomes. Le second, *la Science de l'astronomie* donne tous les raisonnements, systèmes et hypothèses, soit astronomiques, soit physiques. Le troisième, l'art et toute la pratique des astronomes, pour la détermination des mouvements, lieux, distances, grandeur des astres, et nommément les éclipses du soleil, de la lune et des satellites de Jupiter. Le quatrième, l'usage pour

la détermination chronologique des temps et géographique des lieux.

Dans mon premier volume *De la Sphère*, je donne trois sphères, la *sphère firmamentaire*, primitive, fixe, simple et fondamentale; la *sphère zodiacale*, secondaire et variée; enfin, la *sphère terrestre*, physique et variable. Les deux premières feront voir jusqu'où va l'astronomie, la troisième jusqu'où elle ne va pas: ce sera une réfutation de l'astrologie, de l'almanach et de tout ce qu'on débite à l'occasion d'un hiver chaud, d'un été froid, d'une comète, d'une aurore boréale, d'une sécheresse extraordinaire, des pluies, des vents, des météores. J'en ferai voir clairement le non-rapport à l'astronomie et la nécessité de recourir à des principes de pure physique, pris dans la constitution même de la terre, des mers, des montagnes, des rivières et surtout des cavernes et feux souterrains. Vous voyez tout mon plan; je regarde cette troisième sphère comme tout aussi nécessaire pour éclairer le public sur l'astronomie même que les deux autres, quoique purement astronomiques. Et voilà tout.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu,— rue Saint-Dominique.*

### 537. — MONTESQUIEU A MAUPERTUIS.

Maupertuis, *Éloge de M. de Montesquieu* (Berlin, 1755, in-8°), p. 46.

[1750.]

M^me^ d'Aiguillon m'envoya demander pour vous ma *Défense de l'Esprit des lois* et, ne m'ayant donné pour cela qu'un quart d'heure, je n'ai pu vous envoyer qu'un exemplaire broché, etc.

### 538. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 45; d'après l'autographe aux archives des Angliviels.

[1750-1751.]

Je vous envoyai hier, Monsieur, ma *Défense*, que je vous prie de garder; et j'aurai l'honneur de vous envoyer ces feuilles, que je vous prie de me renvoyer.

### 539. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 45; d'après l'autographe aux archives des Angliviels.

[1750-1751.]

Je voudrais avoir un mot de conférence avec M. La Beaumelle. Je le prie de me faire l'honneur de me mander à quelle heure je le trouverai chez lui, ou à quelle heure il veut que je me trouve chez moi.

### 540. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 45; d'après l'autographe aux archives des Angliviels. — Et antérieurement dans N. Joly, *Notice sur deux livres rarissimes*, etc. Toulouse, 1870, p. 36. — Laboulaye, VII, 409.

A Paris, samedi [1750-1751].

Il m'est impossible de sortir; cependant j'aurais bien des choses à dire, et importantes, à M. de La Beaumelle. S'il pouvait venir prendre une tasse de thé ou de café chez moi, nous pourrions parler ensemble. Je l'embrasse de tout mon cœur.

### 541. — MONTESQUIEU A JUDE FILS.

Original. Collection Ernest Labadie, à Bordeaux.

A Paris, ce 14 janvier 1751.

Je vous suis bien obligé, mon cher Jude, de votre souvenir au commencement de cette année et je souhaite bien que vous soyez content et que vous mangiez vos palombes en paix et tranquillité. Je suis devenu bien paresseux depuis que nous ne sommes plus ensemble; je ne fais rien. Faites mes compliments à M. votre père. Je compte que votre santé est bonne à l'un et à l'autre.

Adieu, Monsieur, je vous salue de bien bon cœur et vous prie de vous souvenir de moi.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur Jude fils, au grand bureau, — à Bordeaux.*

### 542. — MONTESQUIEU A ***.

Catalogue de la vente d'autographes du 14 novembre 1903. Noël Charavay, expert, n° 127. — P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 311.

Paris, [28 janvier 1751.]

*Longue lettre de plus de cinq pages in-4°, tout entière relative à des affaires et à l'achat du fief de Bisqueytan.*

### 543. — MONTESQUIEU AU DUC DE NIVERNAIS.

Minute. Arch. de La Brède.

[Janvier 1751.]

J'ai différé de répondre à Votre Excellence et à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 23 décembre, jusqu'à ce que je pusse lui mander le tour que prendrait mon affaire en Sorbonne : il n'y aura point de condamnation et cette affaire est tombée aussi bien que celle de MM. l'abbé Du Resnel et Silhouette, qui étaient dans le même cas. Ainsi il serait très raisonnable qu'un ouvrage français, attaqué en France, et qu'on n'a pas jugé à propos d'y condamner, ne fût pas mis à l'Index à Rome sur une dénonciation venue de France, d'autant plus que mon apologie répond aux difficultés qu'on m'a faites et met même le public en état de répondre lui-même à toutes les objections de même espèce qu'on pourrait faire, vu surtout la nature de l'ouvrage et son objet ; outre que je travaille actuellement à une nouvelle édition, où je fais un grand usage des objections que Mgr Bottari a envoyées de Rome. Enfin l'empressement que j'ai pour que mon ouvrage ne soit pas mis à l'Indice doit donner bonne opinion de la catholicité d'un jurisconsulte français. Ce n'est point l'amour de la vérité qui a fait agir ceux qui m'ont dénoncé à Rome ; ce sont des piques et des jalousies particulières, dans lesquelles il me semble qu'une grande Cour comme celle-là ne doit point entrer ; et ce n'est pas la première fois que les querelles, les haines, les jalousies, les espérances de

certains esprits de parti en France ont embarrassé cette Cour d'affaires qu'elle n'avait pas[a].

La protection de M[b]. le cardinal Valenti, celle de Votre Excellence sont de grandes protections et, si l'on me maltraite d'un côté, ces protections-là feront toujours ma gloire. Votre Excellence m'apprend aussi que j'ai celle de M. le cardinal Quirini et rien au monde n'était plus capable de me donner une grande joie[c]. Un suffrage si connu dans l'Europe, si respectable et si respecté me touche de la manière la plus sensible.

Je n'ose parler à Votre Excellence de ma reconnaissance tant il serait extraordinaire que je n'en eusse point. J'en parlerais par vanité quand je n'en parlerais pas par sentiment. J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

### 544. — MONTESQUIEU AU CARDINAL QUIRINI.

Minute. Arch. de La Brède.

[Janvier 1751.]

J'ai appris, par M. le duc de Nivernais, la protection que Votre Éminence m'a accordée. Je ne pensais pas, lorsque la renommée remplissait toute l'Europe de son nom, que ce fût le nom de celui qui, quelque jour, prendrait ma défense à Rome. Que n'ont point fait mes ennemis et je pourrais peut-être dire sans trop de vanité mes envieux? Ils

a) *Biffé :* et qu'on lui a laissé ensuite sur les bras. — b) *Biffé :* Mgr. — c) *Biffé :* Je prends la liberté de lui écrire et celle d'adresser ma lettre à Votre Excellence, qui verra s'il est à propos qu'elle soit rendue ou non.

m'ont attaqué tout à la fois dans l'assemblée du clergé de France[1], dans la Sorbonne, à la Cour de Vienne, et à la Congrégation de l'Indice. Je suis heureusement sorti des trois premières affaires; la quatrième reste, mais je ne puis croire que, dans une aussi grande Cour que celle de Rome, on ne voie pas ce qu'on a vu ailleurs.

Je ne puis assez répéter que mon livre est le livre d'un jurisconsulte français; que j'ai expliqué dans mon apologie les vues, les motifs, l'esprit de ce livre, de manière qu'il n'est plus possible de s'y tromper; que, dans les démêlés que j'ai eus avec le gazetier ecclésiastique, il s'est couvert de ridicule, parce qu'il a paru clairement qu'il n'avait que de la malignité et aucune lumière; que non seulement je lui ai répondu, mais que j'ai mis tout homme en état de répondre aux objections de même nature; que je travaille à une nouvelle édition[2] dans laquelle je fais un grand usage des réflexions qui m'ont été envoyées de Rome et à laquelle je joindrai mon apologie; qu'il n'est pas possible de lire mon livre sans découvrir un homme qui n'a aucune mauvaise intention; que, par la même méthode que l'on emploie contre mon livre, on pourrait attaquer de même tous les jurisconsultes français, ce qui ne serait pas une bonne méthode pour concilier les esprits; que de mettre mon livre à l'Indice ne serait autre chose que de donner une espèce d'approbation au nouvelliste ecclésiastique qui m'a attaqué et faire renaître sa

1. Dans les séances des 24 et 27 juillet 1750, l'assemblée du Clergé s'occupa, sans mentionner expressément l'*Esprit des lois*, des livres contraires à la religion, *Coll. des procès-verbaux des assemblées du Clergé*, t. VIII, col. 402.

2. L'édition posthume de Londres. 1757, 4 vol. in-12.

présomption[a]... Je ne finirais point si je n'avais peur d'ennuyer Votre Éminence et je crois que je ferai mieux de m'en rapporter à ses lumières; elle a vu d'avance tout ce que je pourrais dire.

J'ai l'honneur d'être avec, etc.

### 545. — LA CONDAMINE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 3 mars [1751].

Aussitôt que je vous eus quitté, Monsieur, j'ai été chercher la *Défense de l'Esprit des lois*. En vérité, je crois que c'est vous qui avez fait faire la critique des *Nouvelles ecclésiastiques*, pour avoir occasion d'y répondre. Je souhaite que M. de B[1]. s'en tire aussi bien. Ne vous en rapportez pas pourtant à mon avis : depuis sept ou huit mois, je ne lis que vous et mes paperasses, et ce contraste me ferait trouver beau tout ce qui ne ressemble pas à mon ouvrage[2] et à mon style. Aussi je me suis retenu dans l'éloge que je voulais faire des vôtres et ne vous ai pas dit tout ce que j'en pense. J'admire surtout la sagesse et le ton de votre réponse. Les Jansénistes mêmes ne peuvent la désapprouver. Que ne puis-je vous voir et vous entendre plus souvent! Je devrais bien haïr ceux qui me privent du plus grand plaisir que je pourrais avoir. Je ne sais si je

a) *Biffé :* que je n'ai pu prévoir tous les mauvais tours que quelques scolastiques donneraient à mon livre.

1. Sans doute La Beaumelle, qui était alors sur le point de publier la *Suite de la Défense de l'Esprit des lois*, 1751, in-12.

2. *Journal du voyage fait par ordre du Roi à l'Équateur*,... 1751, in-4°.

vous ai fait les tendres plaintes de M. de Maupertuis. Si vous voyez Mme Du Châtel, que je n'ai pu voir, j'ose vous prier de lui dire tout ce que vous savez que je pense.

On m'a dit que l'auteur des six exemplaires[1] allait faire une nouvelle édition de quatre autres.

Adieu, Monsieur, je me replonge, hélas! dans mon triste chaos, tandis que terrassant l'envie et le mensonge, vous éclairez le sage et confondez les sots.

La Condamine.

*A Monsieur, Monsieur le Président de Montesquieu, rue Saint-Dominique.*

### 546. — MONTESQUIEU A DUCLOS.

*Lettres familières*, éd. de 1768 (lettre XLII), p. 145. — Laboulaye, VII, 367.

De Paris, ce 4 mars 1751.

Je n'ai lu que la moitié de votre ouvrage[2], mon cher Duclos, et vous avez bien de l'esprit et dites de bien belles choses. On dira que La Bruyère et vous connaissiez bien votre siècle que vous êtes plus philosophe que lui et que votre siècle est plus philosophe que le sien. Quoi qu'il en soit, vous êtes agréable à lire et vous faites penser. Permettez des embrassements de félicitation.

1. Dupin, dont les *Réflexions sur... l'Esprit des lois* ne furent d'abord tirées qu'à huit exemplaires, cf. sa lettre dans Vian, p. 361.

2. *Considérations sur les mœurs de ce siècle.* Paris-Amsterdam 1751, in-12.

## 547. — MONTESQUIEU A STANISLAS LECZINSKI.

Laboulaye, VII, 368. — *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1888, p. 430; d'après la copie des registres de l'académie de Stanislas.

Le 20 mars 1751.

Sire,

J'appris hier chez M. le Maréchal de Belle-Isle que Votre Majesté venait d'établir une académie à Nancy[1] et ma première idée fut de lui demander une place. Dans ce cas, il faudra qu'Elle ait la bonté de répondre Elle-même à son académie du mérite que je puis avoir pour cela, moyennant quoi il n'y aura personne qui ne m'en croie beaucoup.

Votre Majesté voit que je ne perds aucune des occasions qui peuvent un peu m'approcher d'Elle et, quand je pense aux grandes qualités de Votre Majesté, mon admiration demande toujours de moi ce que le respect veut me défendre.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur.

*Signé :* MONTESQUIEU.

1. La Société littéraire de Nancy tint sa première séance publique le 3 février 1751. C'est abusivement que Montesquieu l'appelle *académie*. Cf. à ce sujet l'*Histoire de l'académie de Stanislas*, par M. Pfister, en tête de la *Table alphabétique des publications de l'Académie*, par M. J. Favier (Nancy, 1902, in-8°), p. 6. On peut aussi consulter l'étude de M. Druon sur *Stanislas et la Société royale des sciences et belles lettres*, dans les *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1893, p. 16, où l'auteur fait ressortir l'importance qu'eut l'admission de Montesquieu pour l'histoire de l'académie.

### 548. — SOLIGNAC[1] A MONTESQUIEU.

Laboulaye, VII, 370. — *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1888, p. 431 ; d'après la copie des registres de l'académie de Stanislas.

[26 mars 1751.][2]

Monsieur,

La Société littéraire de Nancy, au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous écrire, a vu, avec une joie extrême, la lettre que vous avez écrite au Roi, son fondateur. Vous demandez, Monsieur, à Sa Majesté une grâce que nous aurions pris la liberté de vous demander à vous-même, si l'usage nous l'avait permis. Elle nous est d'autant plus précieuse qu'elle prévient nos désirs et que nous connaissons les avantages que nous avons lieu d'en espérer. Ces avantages seraient bien plus grands, si nous pouvions nous flatter de l'honneur de vous posséder ici. Vous pouvez plus qu'un autre nous faire entrer dans l'esprit de nos lois et nous apprendre à remplir les vues d'un monarque que vous aimez et que nous voulons tâcher de satisfaire. C'en est déjà un moyen, Monsieur, que de vous donner une place parmi nous; et nous vous l'accordons avec d'autant plus de plaisir que nous pouvons par là nous acquitter envers Sa Majesté d'une partie de notre reconnaissance.

1. Pierre-Joseph de La Pimpie-Solignac (1684-1773), secrétaire général au gouvernement de Lorraine, bibliothécaire royal et secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy. Cf. P. Boyé, *Éloge historique du chevalier de Solignac*, dans les *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1904-1905, p. XLIII.

2. La date exacte de cette lettre est donnée par M. Gaston May. *Note sur les relations de Montesquieu avec l'académie de Stanislas*, dans les *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1912-1913, p. 245.

Permettez que, déposant à présent la qualité de secrétaire de la Compagnie, je me félicite en mon particulier de l'honneur que je reçois de votre association. Je sens tout le prix de la gloire qui doit m'en revenir. C'en est une bien plus grande pour un homme qui n'a d'autre mérite que de goûter vos ouvrages et, ce qui est au-dessus de vos ouvrages, le génie qui les a produits.

Je vous renouvelle ici avec bien de l'empressement mes anciens sentiments pour vous. Recevez-les, je vous conjure, comme un témoignage constant de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

### 549. — STANISLAS LECZINSKI A MONTESQUIEU.

Laboulaye, VII, 369. — *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1888, p. 431 ; d'après la copie des registres de l'académie de Stanislas.

[Mars 1751.]

Monsieur,

Je ne puis que bien augurer de ma Société littéraire, du moment qu'elle vous inspire le désir d'y être reçu. Un nom aussi distingué que le vôtre dans la République des lettres, un mérite plus grand encore que votre nom, doivent la flatter sans doute et tout ce qui la flatte me touche sensiblement. Je viens d'assister à une de ses séances particulières. Votre lettre, que j'y ai fait lire, a excité une joie qu'elle s'est chargée elle-même de vous exprimer. Elle serait bien plus grande, cette joie, si la Société pouvait se flatter de vous

posséder de temps en temps. Ce bonheur, dont elle connaîtrait tout le prix, en serait un pour moi, qui serais véritablement ravi de vous revoir à ma Cour; mes sentiments pour vous sont toujours les mêmes et jamais je ne cesserai d'être bien sincèrement, Monsieur, votre bien affectionné,

*Signé :* STANISLAS, Roi.

### 550. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 60; d'après l'autographe, aux archives des Angliviels.

A Paris, ce 29 mars 1751.

M. votre frère m'a fait l'honneur de me faire voir, Monsieur, le beau programme que vous avez donné lors de l'ouverture de votre chaire[1] : il m'a paru rempli de belles choses et d'un tour très nouveau. J'ai vu aussi l'apologie que vous avez bien voulu faire de l'*Esprit des lois*[2]. J'ai l'honneur de vous en remercier. Vous m'avez vengé de beaucoup de critiques et de beaucoup de gens qui ont taillé leur plume avant de m'entendre; mais je serai leur spectateur et non pas leur adversaire.

Je crois, Monsieur, que vous feriez un grand bien à la République des lettres, si vous employiez les

1. La chaire de langue et belles-lettres françaises à l'université de Copenhague; l'ouverture solennelle eut lieu le 27 janvier 1751. La Beaumelle examina dans son discours « si un empire se rend plus respectable par les arts qu'il crée que par ceux qu'il adopte »; d'ailleurs le discours était l'œuvre de Méhégan (cf. Taphanel, p. 58).

2. *La Suite de la Défense de l'Esprit des lois.*

grands talents que vous avez à nous traduire les bons ouvrages qui ont été écrits dans la langue danoise, surtout ceux qui concernent l'histoire, soit ancienne, soit moderne, même l'histoire naturelle, les voyages, etc.

C'est, à cette heure, un goût répandu dans toute l'Europe de traduire tous les ouvrages des diverses nations. Outre que, par là, toutes se communiquent leurs lumières, il en arrive que les esprits et les cœurs mêmes se rapprochent. Je crois avoir remarqué que, depuis qu'on a traduit les bons ouvrages français en anglais et les bons ouvrages anglais en français, les deux nations se haïssent moins; elles se rapprochent, elles sont moins étrangères l'une à l'autre, elles tiennent à un point commun.

Je me souviens que feu M. le capitaine Norden, qui mourut à Paris, il y a environ quatre ans, et qui avait fait un voyage en Égypte, payé pour cela, je crois, par votre Cour, me donna des morceaux très curieux de pièces qu'il avait fait graver sur les anciens monuments d'Égypte. Je ne doute pas que ses Mémoires n'aient été portés à Copenhague et qu'il n'y ait là dedans des choses très curieuses. Vous êtes dans un pays où règne un grand monarque[1] et qui est gouverné par de grands ministres. L'Europe verrait avec plaisir les voyages du capitaine Norden[2]. Mais il ne faut point vous encourager à travailler : vous n'êtes point homme à rester oisif.

1. Frédéric V.

2. Une traduction française par Des Roches de Parthenay en parut en 1752.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur, votre, etc.

MONTESQUIEU.

Quand vous verrez MM. les comtes de Schulemburg[1], de Berkentin, et de Bernstorff, je vous prie de leur présenter mes respects.

### 551. — MONTESQUIEU A SOLIGNAC.

Laboulaye, VII, 371. — *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1888, p. 432; d'après la copie des registres de l'académie de Stanislas.

De Paris, le 4 avril 1751.

Monsieur, je crois ne pouvoir mieux faire mes remerciements à la Société littéraire qu'en payant le tribut que je lui dois, avant même qu'elle me le demande, et en faisant mon devoir d'académicien au moment de ma nomination[2]; et comme je fais parler un monarque que ses grandes qualités élevèrent au trône de l'Asie et à qui ces mêmes qualités firent éprouver de grands revers, que je le peins comme le père de la patrie, l'amour et les délices de ses sujets, j'ai cru que cet ouvrage convenait mieux à votre Société qu'à toute autre. Je vous supplie, d'ailleurs, de vouloir bien lui marquer mon extrême reconnaissance.

1. Jean-Mathias, comte de Schulemburg (1661-1747); cf. *Voyages*, I, p. 299.

2. Cette lettre était accompagnée du manuscrit de *Lysimaque*, qui fut lu dans la séance publique de l'Académie du 8 mai 1751. Cf. l'édition conforme au manuscrit dans les *Mémoire de l'académie de Stanislas*. 1888, p. 433.

Vous me dites, Monsieur, des choses très flatteuses, quand vous me parlez d'un voyage en Lorraine; vos paroles ont réveillé en moi toute l'idée de ce bonheur que l'on trouve dans la présence de Sa Majesté.

Du reste, Monsieur, je me félicite de ce que notre Société a un secrétaire tel que vous et aussi capable d'entrer dans les grandes vues du roi et dans l'exécution des belles choses qu'il a projetées. Je vous supplie de vouloir bien me conserver l'honneur de votre amitié; il me semble que la mienne s'augmente pour l'historien de la Pologne[1].

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un attachement respectueux, etc.

*A Monsieur le chevalier de Solignac, secrétaire de la Société littéraire de Nancy.*

### 552. — MONTESQUIEU A DREUX DU RADIER.

*Œuvres complètes de Montesquieu*, éd. J. Ravenel (Paris, 1834, in-4°), p. II, note 2.

4 avril 1751.

*Une lettre de Montesquieu à Dreux du Radier, en date du 4 avril 1751, a été mise en vente le 9 mars 1834; elle a pour objet de le remercier de l'envoi d'une dissertation de cet avocat dans laquelle il combattait une opinion de Montesquieu.*

1. *Histoire générale de la Pologne*, Paris, 1750 et ann. suiv., 6 vol. in-12.

### 553. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

*Œuvres posthumes du duc de Nivernais*, t. I, p. 192. — Laboulaye, VII, 373.

Rome, 24 avril 1751.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une lettre du cardinal Quirini, qu'il m'a envoyée pour vous, en m'ordonnant de la lire auparavant. Je l'ai lue et je ne suis point du tout surpris de la justice qu'il rend à votre ouvrage et à votre personne. Mais, en la transmettant, je dois avoir l'honneur de vous avertir que la prudence exige que vous ne parliez à personne de la dite lettre; que vous ne paraissiez nullement être en aucune liaison, encore moins en amitié avec lui et qu'en lui faisant réponse, comme malheureusement vous ne pouvez vous en dispenser, vous ne mettiez dans votre lettre que des politesses vagues et générales, sans rien qui ait le moindre trait à votre ouvrage, ni à l'estime qu'il en fait, ni à la bonne volonté qu'il vous témoigne à cet égard.

La raison de cela est qu'il suffirait que le Pape, qui est jusqu'à présent bien disposé en votre faveur, vînt à savoir que vous comptez sur Quirini, pour qu'aussitôt Sa Sainteté changeât du blanc au noir. Et comme certainement M. le cardinal Quirini rendra votre lettre publique, il est essentiel que vous fassiez beaucoup d'attention à ce que vous lui manderez.

Au demeurant votre affaire ne va point mal, quoi-

que la dernière Congrégation qui fut tenue sur cette matière ne vous ait pas été favorable. J'ai fait un petit *raggiro*, au moyen duquel votre ouvrage n'est plus entre les mains de M. Bottari; un autre est chargé d'en faire le rapport. Ainsi nous voilà à recommencer, et c'est du temps de gagné.

Votre nouveau rapporteur s'appelle M. Aimaldi, secrétaire des lettres latines, et homme qui a véritablement de la littérature; je sais même qu'il est admirateur de votre ouvrage et je le lui ai entendu dire publiquement, dans le temps où il ne pensait pas à être chargé de le rapporter à la Congrégation de l'Index; outre cela, il est mon ami. Mais cependant il ne faut pas espérer que son jugement soit favorable, parce que la crainte de passer pour trop tolérant aura plus de force sur lui que sa propre opinion. Mais il m'a promis qu'il procéderait avec beaucoup de circonspection, par où nous gagnerons encore du temps, et c'est tout ce qu'il nous faut; du moins c'est tout ce que je puis, car il ne faut pas se flatter de terminer cette affaire autrement que par insensible transpiration et en la traînant si longtemps que cela la fasse oublier, ce qui n'est pas même fort aisé, car quand une fois un livre est dénoncé ici, vous ne sauriez croire avec quelle ardeur quatre zélés et quatre mille hypocrites le poursuivent.

Comptez, Monsieur, que je veille et veillerai attentivement à vos intérêts et vous supplie de croire que je ne désire rien plus vivement que de vous témoigner le sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

### 554. — MONTESQUIEU A Mme D'AIGUILLON.

Original. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 5 mai [1751].

J'aurais bien voulu être votre correspondant, Madame, mais j'apprends que vous arrivez ici et moi je pars; j'aurais pris la route du Berry[1], si l'on ne m'avait dit que les chemins, après tant de pluies, étaient absolument impraticables, outre que je n'aurais pu y rester que deux ou trois jours, tant je suis pressé d'arriver à Bordeaux. Ainsi j'ai remis à l'automne prochaine, temps de mon retour, un plaisir que je partagerai peut-être avec vous.

J'écrivis à Mme de Montesquieu, dès que notre affaire fut faite, de la consommer sans perdre de temps. Comme elle était déjà partie de ce pays-là, elle avait différé et, sur votre lettre je lui écris de ne pas perdre un moment.

J'espère que je verrai M. le duc et Mme la duchesse[2] dans leur royaume. M. de Fulvy[3] mourut hier. M. de Sauvigny[4] et l'intendant Chauvelin[5] se présentent pour cette place, on croit que le premier l'aura. La rapidité et l'âpreté de l'autre, et son goût pour les

1. Mme d'Aiguillon avait obtenu la permission d'aller voir Maurepas à Bourges. (Cf. le *Journal* d'Argenson, éd. Rathery, VI, 351.)

2. Emmanuel-Armand Du Plessis, fils de Mme d'Aiguillon, devenu duc d'Aiguillon à la mort de son père en 1750, et sa femme Louise-F. de Bréhan.

3. Orry de Fulvy (1703-1751), conseiller d'État et intendant des finances; fondateur de la manufacture de porcelaine de Vincennes.

4. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris.

5. Jacq.-Bern. Chauvelin (1701-1767), intendant d'Amiens et d'Artois; c'est lui qui fut nommé intendant des finances.

systèmes excluront le second, mais on ne serait pas étonné de le voir intendant de Paris.

On vous attend, Madame, ici avec grande impatience. Je voudrais être du nombre de ceux qui iront au-devant de vous: je n'ai aucune nouvelle de l'abbé Guasco, qui fait des visites à toute la ville de Bruxelles. Je vais dans un pays où je verrai de la vivacité, mais je ne verrai pas la vôtre, ni cette gaîté qui donne de la gaîté, et qui rend heureux ceux qui vous voient.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Présentez, je vous supplie, mes respects aux personnes adorables[1] que vous voyez.

### 555. — CHARLES YORKE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Sunday, 9 may (n. s.) 1751.

Dear Sir,

Give me leave to trouble you with another copy of the *Discourse on the Law of Forfeiture for high*

---

Dimanche, 9 mai 1751 (n. s.).

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous importuner par l'envoi d'un autre exemplaire du *Discours sur la loi de confiscation pour haute trahison.* La bienveillance

1. Maurepas et son entourage.

*Treason.* The candour with which you read it, and the honour which you did it by placing it in the King's Library demand at least this acknowledgment. But, to say the truth, your great politeness and friendship in allowing me to take up so much of your time and to improve so often by your conversation, whilst I was at Paris last winter, raise in me a gratitude for your goodness past and an ambition to preserve it for the future, both impatient to express themselves some way or other, though in a trifle, where greater opportunities are impossible.

Since I had the happiness of seeing you, I have read over and over your *Esprit des lois*, in which I find new things every time I review it, the profoundest knowledge of human nature and govern-

---

avec laquelle vous l'avez lu et l'honneur que vous lui avez fait de le placer dans la bibliothèque du Roi exigent, au moins, cet acte de gratitude. Mais, à vrai dire, toute la politesse et l'amitié que vous m'avez témoignées, en me permettant de tant prendre de votre temps et de tirer si souvent profit de votre conversation quand j'étais à Paris l'hiver dernier, excitent en moi une reconnaissance de vos bontés passées et un désir de m'en assurer de nouvelles pour l'avenir, impatients l'un et l'autre de se manifester sous une forme quelconque; même par des riens, quand il ne se présente pas d'occasion meilleure.

Depuis que j'ai eu le bonheur de vous voir, j'ai lu et relu votre *Esprit des lois*, dans lequel je trouve des choses nouvelles toutes les fois que je le reprends : la connaissance la plus profonde de la

ment, joined with the greatest elegance of wit, freedom of thought and candour of mind. Ever since my brother's[1] return to England, I have been flattered with the hopes of seeing you here, which has occasioned my delay in writing to you. Indeed he gave me such assurances of that pleasure, as left me no room to doubt of it. But now I shall give over those hopes, as the time which he told me you proposed to yourself is past. I had many things to say to you on the subject of your book many questions to ask which arise out of it, little hints to offer which occurred to me as topics of debate between us; and many thanks to return you, as an Englishman, for the honour you have done to the laws and manners

---

nature et du gouvernement des hommes, jointe à la plus grande élégance d'esprit, à une pensée libre et à une âme bienveillante. Depuis le retour de mon frère en Angleterre, je m'étais flatté de l'espoir de vous voir ici, ce qui m'a induit à différer de vous écrire. Il m'avait affirmé si nettement que j'aurais ce plaisir, qu'il m'était impossible d'en douter. Mais je renonce maintenant à cet espoir, puisque le temps où il m'a dit que vous vous proposiez de venir est passé. J'avais bien des choses à vous dire au sujet de votre livre, bien des questions qu'il soulève à poser, de petites observations à présenter, qui auraient pu donner lieu à discussion entre nous; et bien des remerciements à vous faire, en tant qu'Anglais, pour l'hommage que vous avez rendu aux lois et aux mœurs de notre pays. A certains égards, vous sem-

1. Philippe Yorke, comte de Hardwicke (1720-1790).

of our country. In some respects, you seem to know us better than we do ourselves; but, when you touch our faults, it is with so friendly a hand as, though the manner is too strong not to be felt, yet it is so delicate as only *circum præcordia ludere.*

I think we have had very little of the literary kind published at London this winter. Mr. Warbuton hast just completed a fine edition of Mr. Pope's *Works*[1], with large notes and commentaries, which we shall have in a few weeks. Nobody speaks of you, upon all occasion, with more respect than he does, nor more zealously, as well as ably, defends your writings from the cavils of minute critics. He

---

blez nous connaître mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes; mais, quand vous touchez à nos défauts, vous le faites d'une main si amicale que, bien que ce soit assez fort pour qu'on ne puisse pas ne pas le sentir, c'est tellement délicat que vous ne semblez que *circum præcordia ludere.*

Je crois que nous n'avons pas eu grand'chose de publié cet hiver, à Londres, en fait de littérature. M. Warburton vient de terminer une belle édition des *Œuvres* de Pope, amplement annotée et commentée, édition que nous aurons dans quelques semaines. Personne ne parle de vous, à toute occasion, avec plus de respect que lui et ne défend vos écrits avec plus de zèle et de compétence contre les chicanes des petits critiques. Quelquefois il me demande si je vous écris et me charge toujours de vous transmettre ses compliments.

1. Londres, 1751, 9 vol. in-8°, avec fig.

sometimes, inquires if I write to you and always charges me with his compliments.

I hope Mr. de Secondat, your son, is in perfect health, whom I honour not only as your son, but for the philosophic turn he has given to his studies and his life. Mr. de Fontenelle et abbé Sallier[1] may command me in any thing. The latter was so good as to promise me some of Cochine's [*sic*] best pleadings; but, in the variety of his business, I do not wonder that he has forgot it.

I beg you to assure them both of my regard and to believe me ever your faithful and obliged, humble servant.

C. Yorke.

---

J'espère que M. de Secondat, votre fils, est en parfaite santé, lui que j'honore non seulement parce qu'il est votre fils, mais à cause de la direction philosophique qu'il a donnée à ses études et à sa vie. M. de Fontenelle et l'abbé Sallier peuvent disposer de moi en toutes choses. Celui-ci a eu la bonté de me promettre quelques-uns des meilleurs plaidoyers de Cochin; mais la multiplicité de ses occupations est telle que je ne m'étonne pas qu'il l'ait oublié.

Je vous prie d'assurer l'un et l'autre de ma considération et de me croire à jamais votre fidèle et reconnaissant, humble serviteur.

C. Yorke.

1. Claude Sallier (1685-1761), garde de la bibliothèque du Roi.

### 556. — MONTESQUIEU A RISTEAU[1].

Bernadau, *Tableau de Bordeaux,...* (1810, in-12), p. 201. — Laboulaye, VII, 375.

Paris, ce 19 mai 1751.

Les éloges flatteurs que vous donnez à mon livre, Monsieur, me consolent un peu des critiques qu'il a essuyées. Mais je ne puis penser comme vous sur le despotisme. Un gouvernement qui est tout à la fois l'État et le prince vous paraît chimérique; je pense, au contraire, qu'il est très réel et je crois l'avoir peint d'après la vérité.

Je ne sais pas si les sujets d'un despote ont des biens qui soient à eux; je sais seulement qu'ils ne peuvent avoir aucune vertu qui leur soit propre. La corruption et la misère arrivent de toutes parts dans les États où il règne.

Il y a aussi loin du despote au véritable roi que d'un démon à un ange. Il est vrai qu'il peut y avoir de grands abus dans la monarchie; mais c'est lorsqu'elle se tourne en despotisme.

Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai à Bordeaux. Je n'ai que le temps de vous dire que je vous chéris autant que je vous estime.

1. Fr. Risteau (1714-1784), négociant de Bordeaux, qui devint plus tard un des directeurs de la Compagnie des Indes et membre de la Société royale de Londres; il venait de publier une *Réponse aux observations sur l'Esprit des lois*, 1751, in-12. (Cf. Laboulaye, III, p. XXXVIII.) Risteau est le père de Mme Cottin.

### 557. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

*Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie* (V), p. 10. — Laboulaye, VII, 376.

La Brède, ce 1er juin 1751.

Vous êtes, mon cher chevalier, mes éternelles amours; et il n'y a en moi d'inconstance que parce que j'aime tantôt votre esprit, tantôt votre cœur. Quant à ce pays-ci, nous sommes tous...: le riche fait pitié, le pauvre fait verser des larmes; et tout cela avec le découragement que l'on a dans une ville assiégée. Pour moi, qui ne me connais d'autre bien que l'épaisseur des murs de mon château, j'y reste, je rêve à la Suisse et je vous aime.

Mes respects, je vous prie, à l'hôtel de Forcalquier, à Mme Du Châtel, à Mme Du Deffand et à nos amis.

### 558. — MONTESQUIEU A Mme DU DEFFAND.

*Correspondance inédite de Mme Du Deffand* (1809), I, 20. — Laboulaye, VII, 376.

De La Brède, 15 juin [1751].

Je vous avais promis, Madame, de vous écrire; mais que vous manderai-je dont vous puissiez vous soucier? Je vous offre tous les regrets que j'ai de ne plus vous voir. A présent que je n'ai que des objets tristes, je m'occupe à lire des romans; quand je serai plus heureux, je lirai de vieilles chroniques pour tempérer les biens et les maux. Mais je sens qu'il n'y a pas de lectures qui puissent remplacer un quart d'heure de ces soupers qui faisaient mes délices.

Je vous prie de parler de moi à Mme Du Châtel.

J'apprends que les requêtes du palais n'ont pas été favorables à Mme de Stainville[1]; dites-lui combien je suis sensible à tout ce qui la touche, et cette personne charmante qui n'aura jamais de rivale aux yeux de personne que Mme sa mère. Parlez aussi de moi à ce Président[2] qui me touche comme les Grâces et m'instruit comme Machiavel, qui ne se soucie point de moi parce qu'il se soucie de tout le monde et dont j'espère toujours d'acquérir l'estime, sans jamais pouvoir espérer les sentiments. Je n'aurais jamais fini si je voulais suivre cette phrase; mais c'est assez le désobliger pour le mal que je lui veux.

Je n'entends ici parler que de vignes, de misère et de procès, et je suis heureusement assez sot pour m'accuser de tout cela, c'est-à-dire pour m'y intéresser. Mais je ne songe pas que je vous ennuie à la mort et que la chose du monde qui vous fait le plus de mal, c'est l'ennui; et je ne dois pas vous tuer, comme font les Italiens, par une lettre.

Je vous supplie, Madame, d'agréer mon respect.

### 559. — MONTESQUIEU A Mme DU DEFFAND.

*Correspondance inédite de Mme Du Deffand* (1809), I, p. 22. — Laboulaye, VII, 378.

Clairac en Agenais, 15 juillet [1751].

Vous vous moquez de moi, ce n'est pas le premier président que je crains, c'est le Président[3]; ce n'est

1. Françoise-Louise de Bassompierre épousa, en 1717, François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville. Sur le procès en question, cf. ci-dessous, p. 370, n. 2.
2. Le président Hénault.
3. Le président Hénault.

pas celui qui croit dire tout ce que vous voulez, c'est celui qui dit tout ce qu'il veut. J'aime bien ce que vous dites, que vous n'avez suivi vos compagnes que pour tuer le temps et que vous n'avez jamais tant trouvé qu'il mérite de l'être. Eh bien! soit, tuons-le; mais je le connais, il reviendra nous faire enrager. Je suis enchanté que vous ayez fait mon apologie; vous me couvrirez de votre égide et, ce qui sera singulier, les Grâces y seront peintes. Je vous demande en grâce de me l'envoyer par le premier courrier, avec une lettre de vous, s'il se peut.

Le chevalier d'Aydie m'a mandé qu'il avait gagné son procès. Le père bénédictin dont je savais si bien le nom, et que j'ai oublié[1], n'avait donc évité des coups de pied dans le ventre que pour tomber dans l'infamie de perdre un procès avec lequel il tuait le temps et le chevalier. Je vous prie, Madame, de vouloir bien parler de moi; c'est au chevalier.

Je vous prie de parler aussi de moi à M^me^ Du Châtel. Je lui sais bon gré de vous avoir inspiré de me communiquer le secret[2]. Mais pourquoi dis-je que je lui sais bon gré de cela? Je lui sais bon gré de tout. L'abbé de Guasco me barbouille toute cette histoire: il me dit que c'est M. de Révol, conseiller au Parlement, qui a donné le manuscrit, qui est, dit-il, très savant. C'est depuis qu'il a une dignité dans le chapitre de Tournai qu'il ne sait ce qu'il dit.

Je vous prie, Madame, de vouloir bien remercier

1. Le Père de Palène. Cf. la lettre 631.

2. Un procès avait été engagé, au sujet de la succession de M. Du Châtel, entre M^me^ de Stainville et M. de Gontaut, d'une part, et, d'autre part, M. de Thiers, leur oncle, et M. de Béthune, son gendre. Le procès prit fin en août 1751, au profit de M. de Gontaut. Cf. les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, pp. 141 et 206.

M. d'Alembert de la mention qu'il a faite de moi dans sa préface[1]. Je lui dois encore un remerciement pour avoir fait cette préface si belle: je la lirai à mon arrivée à Bordeaux.

Agréez, je vous prie, etc.

### 560. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 61 ; d'après l'autographe aux archives des Angliviels.

A Montesquieu, ce 5 d'août 1751.

J'ai, Monsieur, reçu la lettre dont vous m'avez honoré et je vous suis sensiblement obligé de votre souvenir. J'ai vu avec plaisir la liste du recueil que vous voulez faire imprimer[2] : il n'y a que mes ouvrages qui y sont de trop. J'attends avec impatience l'exemplaire de votre programme et les voyages de feu mon ami le capitaine Norden. Je pourrai dans la suite vous donner quelques autres commissions pour quelques livres de chez vous; ainsi je vous prie de mettre le prix du livre du capitaine Norden à la tête de mon mémoire et de ne faire pas surtout de compliments là-dessus; cela me mettrait dans l'embarras pour d'autres commissions. J'ai ouï parler de quelque relation nouvelle de Sibérie faite par un Danois[3]; je vous prie de la joindre à mon mémoire, si elle est exacte. Je continuerai toujours à vous encourager à nous traduire les principaux livres danois, et je

1. *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, 1751.

2. Il s'agit d'une collection de classiques français du prince royal de Danemark. Cf. Taphanel, p. 40.

3. Gmelin (J.-G.), *Reisen durch Sibirien*... Gœttingue, 1751-1752, 4 vol. in-4°.

suis charmé que M. le grand Maréchal ait approuvé cette idée; je vous prie de lui présenter mes respects très humbles, aussi bien qu'à mes trois illustres amis MM. le comte de Berkentin, Bernstorff et de Schulembourg.

Comme je suis dans mes terres, je n'ai point vu M. votre frère, à qui je dois renvoyer deux livres qu'il m'a fait l'amitié de me prêter.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

### . - THOMAS BLACKWELL[1] A MONTESQUIEU.

Autographe Arch. de La Brède.

London, august 15th 1751.

Sir,

You never received a letter from a man more your friend, or better apprized of your uncommon merit. A little book called *Persian Letters* fell

---

Londres, 15 août 1751.

Monsieur,

Vous n'avez jamais reçu de lettre d'un homme qui soit plus votre ami et qui apprécie mieux votre mérite exceptionnel. Un petit livre, intitulé *Lettres Persanes*, me tomba sous les yeux, il y a pas mal

1. Thomas Blackwell (1701-1757) publia des *Recherches sur la vie et les œuvres d'Homère*, fut sur le point d'entreprendre une édition de Platon et ne put achever la publication de ses *Mémoires sur la cour d'Auguste*, dont le troisième volume ne parut qu'après sa mort, en 1764.

accidentally in my way, a good while ago, in a place where I only expected novels or such like stuff, and astonished me as much as any composition ever did. I read letter after letter with growing wonder and took no rest till I traced the reputed author. The *Grandeur and Decline of Rome* heightened my esteem and that grand survey of Mankind, *the Connection of Law with the State of Nations*, completed my admiration and fixed my belief that, as I saw the author one of the most learned, so he must be one of the best of men.

Accept then, Sir, my cordial thanks for the high entertainment and instruction I have reaped from your works and for the important services you have done to the grand interests of the human Race: Liberty, Humanity and Learning.

---

de temps, dans un lieu où je ne m'attendais à rencontrer que des romans ou du fatras semblable, et il me surprit autant qu'ouvrage l'ait jamais fait. Je lus lettre sur lettre, avec une admiration croissante et n'eus de repos que lorsque j'en eus découvert l'auteur présumé. *La Grandeur et la Décadence des Romains* augmenta encore mon estime et cette grande revue de l'Humanité, *Du rapport des lois avec l'état des nations*, acheva mon admiration et me convainquit définitivement que l'auteur, en même temps qu'il était un des plus instruits, devait être un des meilleurs des hommes.

Recevez donc, Monsieur, mes remerciements cordiaux pour le noble plaisir et pour les enseignements que m'ont procurés vos ouvrages et pour les services importants que vous avez rendus aux

As it is my highest ambition to promote the same glorious cause, I presume to transmit to you a program for a new edition of the works of our master, whose doctrines genuinely represented, I apprehend, would do more towards exposing folly and discountenancing Vice, than the *Rules* of Benedict, Bernard or Ignatius..., or even the practice of their sons. But, as examples are more powerful than precept, I have, at the same time, selected that of a celebrated Court[a] (whose *Mémoires* are now in the press), to caution my country against the fatal effects of luxury, illustrate the chief of the roman classics, and give striking instances that vice leads to infamy and virtue to immortality.

---

plus grands intérêts du genre humain : à la liberté, à l'humanité et à la science.

Comme c'est mon ambition la plus haute que de contribuer au succès de la même et glorieuse cause, je me permets de vous communiquer le prospectus d'une nouvelle édition des œuvres de notre maître, dont les doctrines fidèlement exposées feront plus, je crois, pour dévoiler la folie et pour décontenancer le vice que les *Règles* de Benoît, Bernard et Ignace, et même que les pratiques de leurs fils. Mais, comme les exemples sont plus puissants que le précepte, j'ai, en même temps, recueilli celui d'une cour célèbre (dont les *Mémoires* sont maintenant sous presse), pour mettre mon pays en garde contre les fâcheux effets du luxe, pour éclaircir le premier des classiques latins et pour établir par

a) That of Augustus. *(En note à l'original.)*

To the latter, Sir, your name is consecrated and it would delight me to know that you are honoured, serene and happy, as, in the order of things, you have the best title to be. If you will pardon my partiality to Britain, I will confess to you that I never read that masterly performance, *L'Esprit des lois,* without Cicero's wish about Aratus (not the poet, but the deliverer of States and terror of tyrants): *Dignus sane qui e nostra republica civis fuisset...!*

To such a man, and to such alone, I can, without formality, affirm that I truly am, Sir, your most affectionate and most obedient, faithful servant.

T. Blackwell[1].

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, président du parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.*

---

des preuves frappantes que le vice conduit à l'infamie et la vertu à l'immortalité.

A celle-ci, Monsieur, votre nom est consacré et je serais charmé d'apprendre que vous êtes honoré, tranquille et heureux, comme il est dans l'ordre des choses que vous le soyez. Si vous devez pardonner ma partialité pour l'Angleterre, je vous avouerai que je n'ai jamais lu cette œuvre magistrale de l'*Esprit des lois*, sans renouveler le vœu qu'Aratus (non le poète; mais le libérateur des États et la terreur des tyrans) inspirait à Cicéron : *Dignus sane qui e nostra republica civis fuisset !...*

A un homme pareil, et rien qu'à lui, je puis

1. *Montesquieu a noté en tête :* Répondu.

affirmer sans cérémonie que je suis vraiment, Monsieur, votre très affectionné et très obéissant, fidèle serviteur.

T. Blackwell.

### 562. — BULKELEY A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 20e septembre [1751].

Pardon, mon cher Président; il est vrai qu'il y a bien longtemps que j'aurais dû vous écrire; j'y ai cent fois pensé, mais la paresse, la disette de matière et plusieurs voyages que j'ai faits m'en ont toujours empêché. D'ailleurs, comment écrire à Clairac? Je crois que les lettres n'y arrivent pas plus de deux fois par an et, si cela est, celle-ci pourrait faire le même effet que si je vous l'avais adressée il y a six semaines.

Vous savez toutes les nouvelles, la naissance de Mgr de Bourgogne[1] et le changement de ministre des affaires étrangères[2]. Celui d'aujourd'hui est si nouveau que je n'ai encore rencontré personne qui le connût: « Qui est cet homme-là? » dit-on. Il alla faire sa visite chez Mademoiselle[3] sans être introduit et elle lui demanda de la part de qui il venait; la bonne Bussy n'en savait pas plus que sa maîtresse: il fallut décliner son nom[4].

1. Fils du Dauphin, né le 13 septembre 1751, mort le 22 mars 1761.
2. Le 11 septembre, Barberie de Saint-Contest avait remplacé Puysieulx au ministère des affaires étrangères.
3. Mlle de Charolais.
4. Cf. les *Mémoires* de d'Argenson, éd. Rathery, VII, 4: « On se moque à la Cour de tout ce que fait et dit M. de Saint-Contest à qui l'on trouve peu d'esprit et nul usage du monde; on en cite plusieurs petits traits ridicules et qui ne méritent pas la peine d'être contés. »

Mais parlez-moi de la retraite de M. de Puysieulx, avec 83,000 livres de rente du Roi, tout cela dans quatre ans, et le logement du cardinal de Tencin, pour être plus près du Roi, à ce que dit la *Gazette de France*. Lisez, je vous prie, celle de samedi passé: les articles de Versailles et de Paris sont curieux. Le Roi vint hier au *Te Deum* à Notre-Dame; la sensation que la Majesté royale causa dans le public fut médiocre, à ce que j'entends dire, car je revenais alors de Fitz-James. Ce maudit clergé et ce plus maudit Parlement ont corrompu tous les esprits.

Nous avons ici Milord Maréchal[1], ministre plénipotentiaire de Prusse, ce qui a si fort échauffé le Roi George qu'il a envoyé ordre à M. Yorke de n'avoir aucun commerce avec lui. On dit que cette Cour et la nôtre ne sont pas de la meilleure intelligence du monde et, s'il est vrai que les Anglais se soient assurés de la neutralité de l'Italie du côté des Espagnols, croyez-moi, mon cher Président, que l'année prochaine ne se passera pas sans quelque brouillerie. Dieu veuille que nous y soyons préparés! D'ailleurs les Anglais ont de grandes inquiétudes des conquêtes de M. Dupleix et de nos démarches sur la côte d'Afrique et de la Nouvelle-Écosse. Enfin, le temps découvrira tout.

Ne plaignez-vous pas ce pauvre petit Boufflers[3]? C'était de toute la jeunesse celui qui promettait le plus. Quelle perte pour sa mère!

1. George Keith, dit Milord Maréchal (1685-1778), venait d'arriver à Paris le 14 septembre comme envoyé extraordinaire de Frédéric II.

2. Milord Maréchal avait été condamné à mort par le Parlement d'Angleterre.

3. Charles-Joseph de Boufflers (1731-14 septembre 1751), gouverneur de la Flandre et du Hainaut.

Milord Hyde[1] va bientôt vous trouver; il est d'une gaîté et d'une dissipation si étonnantes que Mme d'Aiguillon, qui l'a pris sous sa tutelle, dit qu'elle craint pour lui comme elle craindrait pour M. de Fronsac[2] à dix-huit ans. Le Milord commence sa tournée par Véretz[3], par Richelieu, et de là à Bordeaux, où il recevra vos ordres. Ayez-en bien soin, car il est non seulement aimable, mais en vérité respectable.

Adieu, mon cher Président, aimez-moi si vous le pouvez, mais soyez sûr que si vous ne m'aimez pas, vous êtes le plus ingrat des hommes, et l'ingratitude est un vice qui ternirait l'éclat de toutes vos grandes qualités. A propos, je vous félicite sur le duché de M. de Mirepoix[4]; j'en suis en vérité très aise pour Madame.

*A Monsieur, Monsieur le baron de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 563. — HELVÉTIUS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Genève, le 27 septembre [1751].

Tous nos gens de lettres de ces pays-ci ont été bien flattés, mon cher Président, de l'opinion avan-

1. Henri Hyde (1710-1753), vicomte de Cornbury, venait d'être promu lord.

2. Louis-Antoine-Sophie Du Plessis Richelieu, duc de Fronsac, né le 4 février 1736.

3. *Véretz* (Indre-et-Loire, canton de Tours), résidence de la duchesse d'Aiguillon.

4. Le brevet de duc de Mirepoix est du 13 septembre 1751.

tageuse que vous en avez conçue et j'ose vous assurer qu'ils la méritent. Vous me laissez entrevoir une sorte de velléité à venir leur rendre une petite visite. J'ose vous assurer que vous y serez reçu comme vous devez l'être et que vous n'auriez pas regret à avoir fait ce petit détour. Bien entendu que j'aurais la préférence pour loger sous mon toit le huitième sage de la Grèce et le premier de l'Europe.

J'espère pour cette Europe que vous leur aurez donné le bon ton et qu'elle en saura profiter. Avez-vous lu toutes les remontrances du Parlement de Paris? Et n'y avez-vous point remarqué comme nous que c'est dans l'*Esprit des lois* qu'on a puisé toutes ces belles maximes sur l'autorité[1]? La question est de savoir si l'on en a fait une application convenable aux circonstances.

Je vous fais mon compliment sur la naissance du duc de Bourgogne. Ceux qui ont intérêt à la conservation de la paix, et qui sont à portée de se représenter toute la contrariété de la loi du pays et des traités, en doivent bénir le Ciel. Je souhaite que ce prince ait encore une couple de frères, et ce pour l'affermissement éternel de la succession; car si je ne pensais qu'à votre avantage et au mien, je croirais que, les trois actuellement vivants étant nos cadets, toutes les apparences sont que leurs jours seront plus longs que les nôtres.

Soit que vous habitiez Paris ou la province, je vous supplie, mon cher Président, d'être persuadé

1. Voyez en particulier les remontrances du 30 août 1751 (*Remontrances du parlement de Paris au XVIII^e siècle* .., t. I, p. 457).

que vous avez en moi l'admirateur le plus sincère et le serviteur le plus dévoué.

HELVÉTIUS.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, président à mortier honoraire, et de toutes les académies, etc., etc., — à Bordeaux.*

### 564. — LORD HYDE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

De Richelieu, ce 5 octobre 1751.

Je n'ai pas répondu plus tôt, mon cher Monsieur, à un billet que j'ai reçu de vous à Paris, quatre ou cinq jours après votre départ, puisqu'il ne s'agissait que d'un dîner; et, comme cela ne pouvait être qu'à Bordeaux, j'ai voulu attendre que je fusse le maître d'y aller pour accepter la partie. Mes affaires sont heureusement terminées après tant de délais et, sitôt que je me suis senti en liberté, je me suis mis en chemin pour vous aller demander le soir que nous dînerons ensemble. Je me suis arrêté un moment à Véretz. J'ai suivi M^me^ d'Aiguillon, qui en partait, pour venir dans cet endroit magnifique, où l'on voit combien le temps respecte tous les ouvrages du cardinal de Richelieu. Son successeur[1] y gagne par la retraite, parce qu'il y est plus connu, mais il n'est pas fait pour y rester longtemps : il part dans la semaine prochaine; M^me^ d'Aiguillon le devancera. Mon projet n'était d'y rester que deux ou trois jours, mais je me trouve retenu ici par leurs invitations et par leur société. Je ne quitterai Richelieu que peu de jours avant leur départ;

1. Le maréchal de Richelieu.

ce sera environ samedi ou dimanche que je partirai et je vais me rendre à Bordeaux, où je me flatte de pouvoir jouir quelques jours de votre société. Je suis chargé de vous dire mille choses de la part de Monsieur le maréchal, de Mme d'Aiguillon, du chevalier d'Aydie : on a beaucoup parlé de vous ici, on y sent tout votre mérite.

Adieu; souvenez-vous un peu, à Bordeaux, qu'à Paris vous aviez quelquefois presque de l'amitié pour un Anglais qui s'appelait Cornbury, et qui s'appelle Hyde.

LORD HYDE.

Ce n'est point un preux chevalier, mon cher Président, mais c'est un saint abbé, qui vous aime et vous embrasse de tout son cœur, et qui fera tout son possible pour vous aller voir dans vos États. Heureux qui peut passer sa vie avec vous et apprendre à en mener une digne de louanges, comme la vôtre[1].

*A Monsieur, Monsieur le Président Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 565. — Mme D'AIGUILLON A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Richelieu, ce 10 [octobre 1751].

Comment parler d'autre chose que du malheur de M. de Montferrand[2]? Nous ne l'avons su ici qu'hier.

1. Ce post-scriptum n'est pas de l'écriture de Milord Hyde. Sans doute est-il de l'abbé d'Aydie, qui vers cette époque se trouvait à Richelieu (Cf. ci-dessous, p. 393).

2. François-Armand de Montferrand, dont le fils venait d'être assassiné le 2 octobre, dans un faubourg d'Amboise, par un nommé Ouvrard. Cf. le mémoire publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVI, p. 511.

Depuis dix jours que j'y suis venue avec Milord[1], j'ai été presque toujours malade; il a pu vous le mander, Monsieur le Président; je suis encore gisante au lit. Nous le voyons partir avec regret : c'est peu de nous avoir privés de votre société, vous nous enlevez ce qui pourrait nous en consoler. Mais il faut aimer ses amis pour eux et les préférer à soi : vous serez heureux de vous répandre. Qu'il vous ramène, ce sont là tous mes vœux et que vous me rappeliez quelquefois à son souvenir. Vous savez, Monsieur le Président, que vous êtes toujours présent au mien.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 566. — MONTESQUIEU A Mme DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1907, t. II, col. 186. (Comm. par M. E. Tausserat.)

La Brède, 18 octobre 1751.

..... Je vous juge à présent à Montigny et je meurs deux fois pour y avoir été et n'y être plus; je vous prie de le dire à M. de Trudaine et d'y ajouter de ma part : ce qu'il y a de plus tendre a succédé depuis longtemps à ce qu'il y a de plus respectueux. Je fais mes vendanges; imaginez-vous que toute ma fortune dépend de trois jours de beau soleil.

J'ai reçu une lettre de l'abbé de Guasco, qui me

1. Milord Hyde.

fait un détail exact de son entrée à Turin et j'ai cru y voir arriver M. Titon du Tillet. Il est vrai qu'il y a été très bien reçu, et que le roi et le prince lui ont fait un excellent accueil; je m'imagine pourtant que le roi fut étonné de voir arriver un chanoine aussi maigre.

Je vais passer l'hiver ici; voyez comme quoi les choses sont relatives : ce pays est très ennuyeux; si vous y étiez, il serait charmant.

MONTESQUIEU.

*A Madame Dupré de Saint-Maur, rue Michel-Lecomte.*

### 567. — Mme GEOFFRIN A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Ce 22 octobre [1751].

J'ai été dévote, j'ai été mystique, j'ai été janséniste et la pénitente favorite de l'abbé d'Asfeld, et j'ai été tout cela pendant six des plus belles années de ma vie, et vous me demandez, mon cher Président, si je connais le mot de *prescience*. Oui, assurément, ce mot m'a été très familier, j'en sais très bien la signification et j'en sens très vivement et très tendrement l'application que vous en faites. Je suis, en vérité, pénétrée de reconnaissance de ce que vous voulez bien être sûr de mon amitié, de ce que vous en jugez la continuité et de ce que vous comptez sur ses effets. Ce sentiment que vous avez

de moi fait ma gloire et celui que je sens pour vous fait mon plaisir.

J'en ai eu un très vif d'avoir réussi dans la perquisition que j'ai faite sur le nom de l'auteur de l'*Apologie de l'Esprit des lois*[1]; celle que j'ai vue a pour distique un vers d'Horace, *Quid leges sine moribus?* Dites-moi si c'est là la brochure que vous avez vue. Celle dont je vous parle est faite par M. Rivery, médecin n'exerçant point la médecine. De plus, il n'est connu par aucun autre ouvrage que cette *Apologie*. Les louanges que vous lui donnez le feront connaître; je vais aussi bourdonner comme la mouche. Si vous voulez en savoir plus long sur M. Rivery, vous n'avez qu'à parler : je tiens le fil.

Pour ce qui est de M. Fréron, je n'ai pas voulu me presser de lui faire faire vos remerciements[2]; je veux que vous y pensiez encore. Comme sûrement il se vantera de votre remerciement et que, d'ailleurs, ce n'est pas un homme fort estimé, j'avais peur que l'on ne trouvât votre reconnaissance au-dessus du bienfait. Si, après une seconde réflexion, vous êtes toujours d'avis du remerciement, il l'aura, très bien conditionné.

J'ai dit à M. et M^me^ de Chevreuse[3] toutes vos gentillesses; ils vous les rendent bien. La dame Imbaut est digne de son Secondat, elle est toujours plus folle Imbaut que jamais.

1. *Apologie de l'Esprit des lois, ou Réponses aux observations de M. de L*** P**** [l'abbé de La Porte], *par M. de R**** [Boulenger de Rivery]. Amsterdam, 1751, in-12.

2. Pour un article de Fréron dans les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. IV, p. 145 et suiv.

3. Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse (1717-1771), lieutenant général.

Vous êtes bien heureux : vous allez jouir de notre lord Hyde; c'est un homme charmant par l'esprit et adorable par la beauté et la pureté de son âme. Parlez de moi quelquefois ensemble : *quand vous serez assemblés en mon nom, je serai au milieu de vous.*

Hélas, hélas ! quand serez-vous au milieu de nous, vous à qui je parle ? Milord devrait vous emporter avec lui et vous rapporter avec nous.

Adieu, mon cœur, de tout mon cœur.

### 568. — Mgr DE CHABANNES A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Monbran[1], ce 26 octobre 1751.

Personne, Monsieur, ne traite les nouveaux convertis avec plus de ménagement que moi[2]; je ne crains pas de dire que c'est une chose publique et, quand je ne serais pas dans ces sentiments, l'intérêt que vous prenez au sieur Cazard serait capable de me les inspirer dans cette occasion. Mais, je vous prie, mettez-vous à ma place, Monsieur : lorsque les curés, que je dois nécessairement consulter sur les dispositions des gens qui sont sous leurs yeux, m'écrivent et me disent à tue-tête que tels et tels sont des huguenots manifestes, ainsi que cela m'a été mandé sur le compte du sieur Cazard, j'ai l'honneur de vous le répéter, que voulez-vous que

1. *Monbran* (Lot-et-Garonne, commune de Foulayronnes,) château où mourut Mgr de Chabannes, en 1767.

2. Il est à remarquer que Mgr de Chabannes venait précisément de publier une *Lettre à M. le Contrôleur général contre la tolérance des Huguenots* (1er mai 1751). 1751, in-4°, 8 p.

je fasse? Mais pour vous marquer combien j'ai envie de soulager ces gens-là et, en même temps, de vous prouver combien je souhaite de faire ce que vous voulez, ayez vous-même la bonté de faire l'arrangement, de me le mander et j'y souscrirai. Je m'en rapporte à vous, connaissant, comme je fais, votre amour pour le bon ordre et votre attachement aux lois de l'État.

Je profite avec bien du plaisir de cette occasion pour vous assurer du respectueux attachement avec lequel je serai bien sincèrement toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† L'Evêque d'Agen.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, ancien président à mortier, — à Bordeaux.*

### 569. — CHARLES YORKE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Paris, wednesday, oct. 27, 1751.

Sir,

I think myself very unhappy to find myself at Paris, this year, without meeting you there, and to stay so short a time as makes it impossible to

---

Paris, mercredi, 27 octobre 1751.

Monsieur,

Je m'estime très malheureux de me trouver cette année à Paris sans vous y rencontrer et de ne rester que si peu de temps qu'il m'est impossible

wait upon you at Bordeaux. It is now about a fortnight since my arrival and, tho' in that time I have been as far as Blois, to gratify a stranger's curiosity with the beginnings of the Loire and the *coup d'œil* of the country, yet, when I considered the length of the journey to Bordeaux and back again to Paris, the uncertainty of finding you at home, disengaged enough to receive an idle man, and that I must absolutely set out for London the end of this week, I freely own to you, warm as my respect and friendship for you is and always will be, my courage failed me. The truth is, my visit to my brother, this year, is so much later than I originally intended, that my whole scheme is disappointed, and I lose the greatest happiness which this country

---

d'aller vous voir à Bordeaux. Il y a maintenant près de quinze jours que je suis arrivé et, bien que, pendant ce temps, je sois allé jusqu'à Blois pour satisfaire la curiosité d'un étranger, en voyant quelque peu du cours supérieur de la Loire et le *coup d'œil* du pays, toutefois, considérant la longueur d'un voyage à Bordeaux et du retour à Paris, l'incertitude de vous trouver chez vous assez libre pour recevoir un homme oisif, et l'absolue nécessité où je suis de repartir pour Londres à la fin de la semaine, je vous avouerai franchement que, quelle que soit et sera toujours l'ardeur de mon respect et de mon amitié pour vous, le courage m'a manqué. La vérité est que, cette année, ma visite à mon frère a lieu tellement plus tard que je ne pensais d'abord, que tous mes projets sont bouleversés et que je perds le plus grand bonheur que ce pays pût

can afford me. My only hope is either that you will renew your thoughts of visiting England, or that I may be able to wait upon you, at your own house, earlier in the next vacation, when my brother will be in Holland, and I shall have no other object in France, to fix my attention, but yourself.

In the meantime, you may be assured that nobody takes a greater part than I do, in every thing which relates to you. If your vines fail, I condole with you; if your critics still continue to rail, I despise their malice and envy as much as you do; if you employ your time in composing original works, I partake in the satisfaction which you must feel in the honest fame of a fine genius, always exercising

---

m'offrir. Mon seul espoir est ou bien que vous reprendrez votre dessein de visiter l'Angleterre, ou que je pourrai me rendre plus tôt, auprès de vous, dans votre propre maison, les vacances prochaines, quand mon frère sera en Hollande et que je n'aurai à m'occuper en France que de vous.

En même temps, soyez convaincu que personne ne prend plus de part que moi à tout ce qui vous touche. Si vos vendanges sont mauvaises, je m'en attriste avec vous; si vos critiques persistent dans leurs railleries, je méprise autant que vous leur méchanceté et leur jalousie; si vous employez votre temps à composer quelque œuvre originale, je partage la satisfaction que doit vous procurer la réputation honnête d'un beau génie s'appliquant sans cesse au bien de l'humanité. L'abbé Sallier me disait l'autre jour que vous vous étiez enquis

itself for the good of mankind. Abbé Sallier told me, the other day, that you had lately been inquiring after some books in the King's Library and, from those he named, I judged you to be busied upon a subject which you once mentioned to me.

Excuse my impertinence in pretending to divine your thoughts. I mean it only as a proof of the regret I feel in not having spent this vacation in your library, which might have given me a pretention to some share in your literary confidence.

Give me leave, by your means, to make my compliments to M. de Secondat and believe me always, dear Sir, with an unalterable esteem and respect, your faithful and obedient, humble servant.

C. Yorke.

---

récemment de certains livres à la Bibliothèque du Roi et, des titres qu'il m'a cités, j'ai induit que vous travailliez à un sujet dont vous m'avez parlé une fois.

Excusez mon impertinence de prétendre deviner vos pensées. Je veux seulement vous prouver le regret que j'ai de n'avoir pas passé ces vacances dans votre bibliothèque, ce qui m'aurait peut-être permis d'espérer une certaine part dans vos confidences littéraires.

Permettez-moi de vous charger de mes compliments pour M. de Secondat, et croyez-moi toujours, cher Monsieur, avec une estime et un respect inaltérables, votre fidèle et obéissant, humble serviteur.

C. Yorke.

### 570. — MONTESQUIEU A FORMEY.

*Œuvres complètes*, éd. Ravenel, p. 667; sans indication de provenance. — Matter. *Lettres et pièces rares ou inédites* (Paris, 1846, in-8°), p. 379, d'après l'original à la Bibl. royale de Berlin, collection d'autographes, lettre M. — Laboulaye, VII, p. 381 (sous la date inexacte du 30 septembre).

A Bordeaux, ce 30 octobre 1751.

Je n'ai, Monsieur, lu que très tard le bel extrait de l'*Esprit des lois* qui est dans la *Bibliothèque impartiale*, que j'ai fait venir de Hollande sur la seule réputation de votre nom, ayant toujours recherché vos écrits comme l'on a coutume de chercher la lumière.

Il y a longtemps que je désirais l'honneur de votre amitié et ce n'était pas assez pour moi que celui d'être votre confrère .

Or, Monsieur, j'ai cru voir dans cet extrait que vous aviez de la bonté pour moi; et je me suis senti flatté de l'idée que vous n'auriez pas dit tant de bien du livre si vous n'aviez pas eu quelque sentiment de bienveillance pour l'auteur.

Voilà, Monsieur, ce qui me détermine à vous écrire. Les grands hommes comme vous sont recherchés; on se jette à leur tête.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur Formey, secrétaire de la Société royale de Prusse, — à Berlin.*

1. A l'Académie de Berlin.

### 571. — MARCELLUS A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

[Octobre 1751.]

Le sentiment et l'expression de votre amitié, mon cher Président, sont capables de faire soutenir les plus grands malheurs. J'en rendrai compte à M. de Montferrand[1] et je vous en fais mes remerciements les plus affectueux et les plus sincères pour vous et pour moi. Que ne suis-je en état de les porter à La Brède et d'y aller apprendre de vous comme on doit aimer et sentir. Cependant, je n'ai pas besoin de leçon lorsqu'il s'agit de vous admirer et de vous respecter, mon cher Président, autant que vous le méritez.

MARCELLUS.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, dans son château, — à La Brède.*

### 572. — Mme D'AIGUILLON A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Paris, ce 1er novembre [1751].

C'est bien nous qui crions « point de Président, point de Milord »[2], privés de tout ce qui peut éclairer, intéresser ou plaire. Rien ne vous manque, Milord et Messieurs; car sans doute le traducteur

1. Cf. la lettre 565.
2. Milord Hyde.

de l'*Indiana*[1] est avec vous, peut-être MM. de Caupos et Barbot, et vous criez famine! Réduite à garder le coin du feu, je prends ce que la Providence m'envoie : ce n'est pas toujours M. de Céreste ou l'autre président . Le maréchal[3], que vous chantez si bien, et M. Trudaine sont à F. b[4]. J'espère bientôt échapper aux désœuvrés ennuyeux et que mon rhume prendra fin, non celle qu'a prise celui du stathouder[5].

C'était bien la peine de l'être : à peine en parle-t-on, si ce n'est pour savoir si on portera le deuil. Voilà ce qui occupe la plupart des gens que je vois, et beaucoup que je ne vois pas ne pensent point au delà.

Milord Tyrconnel[6] est peut-être mort à présent; on a eu nouvelle qu'il était à l'extrémité, d'un crachement de sang. C'est dommage: il a de l'esprit et du courage. Sa femme, qui l'aime éperdument, me fait une grande pitié[7].

1. Guasco. — Il s'agit d'une traduction de l'ouvrage anglais *The Œconomy of human Life*, paru à Londres, en 1745 et 1751, par Dodsley, et attribué alors à lord Chesterfield; une traduction française de La Douespe venait d'en paraître sous le titre *Économie de la vie humaine, trad. sur un manuscrit indien composé par un ancien Bramine;* la traduction de Guasco ne fut imprimée qu'en 1755.

2. Le président Hénault.

3. Le maréchal de Richelieu.

4. Fontainebleau, où se trouvait alors la Cour (cf. Mém. de Luynes, XIV, 264).

5. Guillaume IV de Nassau, stathouder depuis 1747, mort le 22 octobre 1751.

6. Le comte de Tyrconnel, ministre de France en Prusse, mort à Berlin le 2mars 1752. Cf. Voltaire, éd. Moland, XXXVII, 228 : « C'est un digne Anglais. Son rôle est d'être à table. Il a le discours serré et caustique, je ne sais quoi de franc que les Anglais ont et que les gens de son métier n'ont guère. Le tout fait un composé qui plaît. »

7. Cf. Voltaire, éd. Moland, XXXVII, 381 : « Mme de Tyrconnel aura fait un cruel voyage; elle sera ruinée pour avoir tenu ici table ouverte, et elle a perdu un mari qu'elle aimait. »

Voilà bien des ambassades à remplir, sans compter la sienne. Le public y a pourvu et envoie le prince Constantin[1] à Madrid, M. de Poyanne[2] à Dresde, M. de Chavigny en Hollande, l'abbé de Bernis à Venise, M. de Bonnac en Suisse[3].

En attendant, sa femme s'est fait couper le sein avant-hier avec intrépidité : Morand[4] entra dans sa chambre sans l'avoir prévenue; elle avait été à l'Opéra la veille; il lui proposa l'opération, elle y consentit; il lui dit qu'il ne serait qu'une minute : « Mettez-en quatre, dit-elle, et que cela soit bien. » On dit qu'elle s'en tirera.

Le chevalier d'Aydie n'est point ici; il y a deux mois qu'il est en Périgord. C'est l'abbé qui a été à Véretz et à Richelieu, et qui est maintenant avec son frère. L'immortel mourant Forcalquier reverra bientôt son ami, M. de Nivernais, et votre ami, Lironcourt, qui revient de plus loin. Sa durée me semble une démonstration de la spiritualité de l'âme : la sienne existe bien certainement indépendamment de la matière.

Avez-vous la *Cosmologie* de Maup[ertuis]? Si Milord ou quelqu'un en avait envie, je l'enverrais par la poste, contresignée. On l'a imprimée ici. Mais avec la compagnie que vous êtes, Milord et Messieurs, vous n'avez besoin que de vous-mêmes : les personnes, les livres et les lettres sont superflus. Je vous porte envie, Monsieur le Président, et,

1. Premier aumônier du roi.

2. Bernard de Baylens, marquis de Poyanne, maréchal de camp, qui devint lieutenant général en 1758.

3. Chavigny fut envoyé en Suisse, Bernis à Venise, Bonnac aux Pays-Bas.

4. Sauveur-François Morand, chirurgien des Invalides (1697-1773).

comme il s'en faut bien que je sois dans la même situation, j'espère que vous me donnerez quelquefois de vos nouvelles; rien ne saurait me faire plus de plaisir.

### 573. — DES ALLEURS[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Constantinople, ce 3 novembre 1751.

Je croirais être un ingrat du premier ordre, mon très cher Président, si je ne vous faisais part du plaisir et de l'effet de l'*Esprit des lois* sur moi, ou, pour mieux dire, en lisant la nature et les principes des lois, rédigés par un esprit supérieur. La première fois que j'ai lu le profond et charmant ouvrage, il m'a enlevé avec une rapidité si vite et si sensuelle, qu'il m'a ôté la liberté d'y réfléchir. La seconde lecture ne m'a pas moins enchanté, mais étant un [peu] plus calme, comme on l'est toujours, sans vous en excepter, à ce qu'on fait pour la seconde fois, elle m'a non seulement permis la réflexion, mais j'ai même été tenté de vous contredire : j'avoue que cette dispute vis-à-vis de votre livre s'est toujours passée à ma confusion, trouvant toujours vos principes incontestables et pensant que les bons esprits, auxquels vous avez voulu laisser quelque chose à deviner, ne feront jamais qu'éten-

1. Ambassadeur de France à Constantinople.

dre vos conséquences, sans pouvoir parvenir à les détruire. Enfin je vous ai relu pour la troisième fois, toujours avec un plaisir égal, mais pour tâcher de m'incorporer vos idées.

Que direz-vous si, par hasard, vous recevez quelques remarques sur ce que vous avez dit de ce pays-ci, qu'à la gloire de votre génie et à la confusion de ceux qui l'habitent depuis quarante ans, vous connaissez mieux qu'eux? Ces remarques seront peu importantes : ce sera de simples faits dont vous pourrez tirer meilleur parti que moi, car vous jugez bien que le plus sincère de vos admirateurs ne deviendra pas votre critique, si ce n'est dans la réponse, quoique charmante, que vous avez daigné faire au fat et impertinent qui a voulu se faire un nom en vous attaquant et qui n'est digne que de votre mépris et de celui des honnêtes gens et de toutes les personnes qui ont du goût. Quant à moi, je reconnais qu'entre les obligations que je vous ai, vous m'avez développé deux points qui étaient encore obscurs pour moi : l'un est le gouvernement des Anglais, l'autre l'honneur, notre idole, à qui notre nation sacrifie tout depuis tant de siècles, quoique la plupart eussent pu dire avec raison qu'ils rendaient un culte au dieu inconnu.

Les charmes de l'*Esprit des lois* m'ont engagé à revoir les *Causes de la décadence de l'empire romain :* j'y ai retrouvé beaucoup de traits profonds et instructifs qui m'avaient échappé. On peut et on doit même vous aimer à la première vue; mais, pour rendre justice à vos ouvrages, il faut les lire plus d'une fois. Cependant, comme on ne peut pas continuellement s'occuper de sujets sérieux dans un pays

de peste, d'incendies, de rébellions, et de nullité d'hommes sociables, j'ai cherché de l'amusement : je l'ai trouvé dans les *Lettres Persanes*. Vous voyez, mon cher Président, que j'ai voulu absolument passer quelque temps de suite avec vous et me dédommager de n'en avoir pas joui autant que je l'aurais pu pendant que j'étais en France.

Combien de fois n'ai-je pas désiré, dans mes châteaux en Espagne, — et c'est ici un lieu propre à ces édifices, — que vous fussiez encore dans le goût des voyages, espérant que votre curiosité vous aurait porté à voir des gens dont vous avez parlé si juste. J'aurais, je crois, volontiers augmenté mes années et diminué les vôtres pour vous en inspirer la pensée et vous en donner la force : mais pourquoi s'entretenir d'impossibilités avec quelqu'un à qui j'ai l'obligation de connaître des vérités ? pourquoi offrir de me charger d'années à quelqu'un sur qui les temps ne prendront jamais rien, moi qui supporte celles que j'ai passées assez inutilement avec quelque peine? Je dois me contenter de vous donner de mes nouvelles et de vous demander des vôtres ; je devais vous remercier de vos bienfaits : c'est pour m'en acquitter que je vous écris, vous priant d'être persuadé que, quoique j'habite un pays barbare, je ne le suis pas devenu au point de n'être pas toujours pénétré d'estime pour vous, que l'éloignement ne m'empêche pas de connaître le prix de votre amitié et que je suis avec un attachement inviolable, mon très cher Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

DES ALLEURS.

### 574. — Mme DU DEFFAND A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède. — Publ. par F. Strowski, *Correspondant*, 10 décembre 1912, p. 892.

Ce 8 novembre 1751.

Vous apercevez-vous du temps qu'il y a que je ne vous ai écrit? Non, sûrement, et vous n'êtes, par conséquent, pas curieux d'en savoir la raison. Je vais pourtant vous la dire : je suis morte, et je me suis fait inhumer à Sceaux. Cela est très vrai; on prétend que je ressusciterai : c'est dont je doute. S'il m'en venait quelque espérance, ce serait par l'idée qu'il me prend aujourd'hui de vous écrire, à vous qui êtes le plus vivant de tous les hommes. Si c'était à M. de Laistre[a], cela ne signifierait rien, et ne ferait même que me confirmer dans mon état. Le vrai est, Président, que depuis un mois je suis à Sceaux; ma santé est détestable, ma vue si baissée que je ne saurais écrire moi-même et que j'ai des vapeurs si noires que je ne saurais être ni seule ni en compagnie. C'est ce qui m'a fait choisir ce séjour-ci, qui ressemble fort à la vallée de Josaphat, excepté qu'on n'y est point jugé.

Milord Hyde m'a écrit de chez vous; il prétend que vous avez parlé de moi ensemble; vous faites bien de ne me point oublier, car personne ne vous aime autant que moi. J'ai toujours un grand regret de n'être pas votre sœur: je ne vous quitterais ni jour ni nuit, car vous ne dormez guère ni moi non plus. N'avez-vous pas d'impatience de revoir

a) *Texte :* M. de L'Etre.

notre nouvelle duchesse[1]? Je n'ai encore fait que l'entrevoir. J'attends Formont pour retourner à Paris; ce sera, je crois, à la fin de ce mois. Vous devriez bien y revenir, votre présence chasserait toutes les vapeurs qui m'environnent. Mes compliments à M. votre fils.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 575. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXXVII), p. 142. — Laboulaye, VII, 382.

De La Brède, 9 novembre 1751.

J'ai reçu, Monsieur le comte, à La Brède, où je suis et où je voudrais bien que vous fussiez, votre lettre datée de Turin. M. le marquis de Saint-Germain[2], qui s'intéresse vivement à ce qui vous regarde, m'avait déjà appris la manière distinguée dont vous avez été reçu à votre Cour et la justice qu'on vous y a rendue. Il est consolant de voir un roi réparer les torts que son ministre a fait essuyer et je vois avec joie qu'avec le temps le mérite est toujours reconnu par les princes éclairés, qui se donnent la peine de voir les choses par eux-mêmes. Les bons offices que M. le marquis de Saint-Germain vous a rendus par ses lettres augmentent la bonne opinion que j'avais de lui. Je vous fais bien mes

1. Mme de Mirepoix.
2. « Ambassadeur de Sardaigne à Paris, qui y fut fort estimé. » (Guasco.)

compliments sur l'investiture de votre comté[1]; et si j'avais appris que vous aviez été investi d'une abbaye, ma satisfaction serait aussi complète qu'eût été la réparation. Au reste, mon cher ami, je ne voudrais point qu'il vous vînt la tentation de nous quitter : vous savez que nous vous rendons justice en France et que vous y avez des amis. Ce serait une ingratitude à vous d'y renoncer pour un peu de faveur de Cour : permettez-moi de me reposer à cet égard sur la maxime qu'on n'est pas prophète dans sa patrie.

J'ai eu ici Milord Hyde, qui est allé de Paris à Véretz chez notre duchesse[2], de là à Richelieu chez M. le maréchal, de là à Bordeaux et à La Brède, de là à Aiguillon, où M. le duc a mandé qu'on lui fît les honneurs de son château; de sorte qu'il trouve partout les empressements qui sont dus à sa naissance et ceux qui sont dus à son mérite personnel; Milord Hyde vous aime beaucoup et aurait bien voulu aussi vous trouver à La Brède.

Vous avez touché la vanité qui se réveille dans mon cœur dans l'endroit le plus sensible, lorsque vous m'avez dit que S. A. R.[3] avait la bonté de se ressouvenir de moi : présentez, je vous prie, mes

1. « En Piémont, par les constitutions du pays, les ecclésiastiques ne peuvent point posséder de fiefs ni en prendre le titre. Les deux frères étant exposés aux périls de la guerre, il pouvait arriver que, venant à manquer, le fief qui donne le titre à leur maison retombât à la couronne ou dans une maison étrangère. D'ailleurs, comme il était établi en Allemagne où les ecclésiastiques ne sont pas soumis à la même loi, il demanda au roi de l'investir lui-même de ce fief, grâce que le roi lui accorda par une patente particulière, avec le titre, juridiction et prérogatives de la comté de sa maison, dérogeant à cet effet à l'article des constitutions sur ce sujet. » (Guasco.)

2. La duchesse d'Aiguillon.

3. Le prince de Savoie.

adorations à ce grand prince; ses vertus et ses belles qualités forment pour moi un spectacle bien agréable. Aujourd'hui l'Europe est si mêlée et il y a une telle communication de ses parties qu'il est vrai de dire que celui qui fait la félicité de l'une fait encore la félicité de l'autre; de sorte que le bonheur va de proche en proche; et quand je fais des châteaux en Espagne, il me semble toujours qu'il m'arrivera de pouvoir encore aller faire ma cour à votre aimable prince. Dites au marquis de Breille et à M. le grand prieur[1] que, tant que je vivrai, je serai à eux : la première idée qui me vint, lorsque je les vis à Vienne, ce fut de chercher à obtenir leur amitié, et je l'ai obtenue.

M^me^ de Saint-Maur me mande que vous êtes en Piémont dans une nouvelle Herculée[2], où, après avoir gratté huit jours la terre, vous avez trouvé une sauterelle d'airain. Vous avez donc fait deux cents lieues pour trouver une sauterelle! Vous êtes tous des charlatans, MM. les antiquaires. Je n'ai point de nouvelles ni de lettres de l'abbé Venuti depuis son départ de Bordeaux : il avait quelque bonté pour moi avant que d'être prêtre et prévôt[3].

Mandez-moi si vous retournerez à Paris : pour moi, je passerai ici l'hiver et une partie du printemps. La province est ruinée; et dans ce cas tout le monde a besoin d'être chez soi. On me mande qu'à

1. Solar.

2. « Ancienne ville d'*Industria*, dont on a découvert des ruines près des bords du Pô en Piémont, mais dont la découverte n'a pas produit beaucoup de richesses antiques; les morceaux les plus précieux qu'on ait trouvés sont un beau trépied de bronze, quelques médailles et quelques inscriptions. » (Guasco.)

3. Prévôt de Livourne.

Paris le luxe est affreux : nous avons perdu ici le nôtre et nous n'avons pas perdu grand'chose. Si vous voyiez l'état où est à présent La Brède, je crois que vous en seriez content. Vos conseils ont été suivis et les changements que j'ai faits ont tout développé : c'est un papillon qui s'est dépouillé de ses nymphes.

Adieu, mon ami, je vous salue et embrasse mille fois.

*A l'abbé, comte de Guasco.*

### 576. — LE MARQUIS DE PAULMY[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Fontainebleau, ce 14 novembre 1751.

Je suis, Monsieur, aussi flatté et aussi honoré que je dois l'être de vos éloges et plus sensible que je ne puis vous dire à l'assurance de votre souvenir et de votre amitié. J'en ferai toujours un cas infini, et l'estime la plus distinguée et l'attachement le plus inviolable sont les sentiments avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

R. DE PAULMY.

*Monsieur le président de Montesquieu, de l'Académie française, — à Bordeaux.*

1. Antoine-René de Voyer d'Argenson, dit le marquis de Paulmy (1722-1787).

**577.— LA CHANOINESSE DE ZUCKMANTEL A MONTESQUIEU.**

Autographe. Arch. de La Brède.

A Bouxières[1], proche Nancy, 14 novembre 1751.

Les éloges, quelque magnifiques qu'ils puissent être, Monsieur, seront toujours fort au-dessous de celui que le livre de l'*Esprit des lois* fait de lui-même et de son auteur. J'ai cependant gardé parmi mes papiers, par estime pour lui, une lettre que j'ai l'honneur de vous communiquer. Depuis que j'ai vu de prétendus critiques d'un ouvrage qui fait les délices de l'esprit et de la raison épurée, j'ai pensé vingt fois me donner la satisfaction de rendre public un jugement qui exprime sans doute celui de tous les gens qui pensent. Vous en ferez, Monsieur, ce qu'il vous plaira et vous jugerez bien que ma démarche près de vous a des motifs qui me sont communs avec quiconque a su lire aussi les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, le *Temple de Gnide* et, depuis peu, *Lysimaque*. La force de la raison et la délicatesse du sentiment dans ces différents chefs-d'œuvre de l'esprit humain pourraient-ils ne pas saisir d'admiration et ravir les cœurs pour leur auteur?

J'ajouterai, Monsieur, au témoignage de ces justes impressions l'aveu personnel du plaisir que je trouve et que je me procure souvent d'en parler de loin comme de près avec une personne autant digne de votre estime que l'est M^me^ la comtesse de Lutzelbourg. Je lui ai fait part dans le temps de la

1. *Bouxières-aux-Dames* (Meurthe-et-Moselle, canton de Nancy).

reconnaissance de ce pays-ci pour la gloire que vous avez bien voulu lui procurer en vous associant à la Société littéraire qui vient de s'y former. Je ne sais si elle vous en a écrit, après m'avoir mandé plusieurs fois qu'elle allait vous faire son compliment sur *Lysimaque*, dont je lui envoyai une copie.

Enfin, Monsieur, pour en revenir à mon objet, il m'a paru que la lettre ci-jointe, qui m'a été écrite, il y a deux ans, par un honnête homme de mes amis, est un bien qui vous appartient et, à moi, une occasion que je ne pouvais plus me refuser de vous prouver combien j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

De Zuckmantel,
chanoinesse de Bouxières en Lorraine.

### 578. — CALDWELL[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Londres, le 20 novembre 1751, O. S. [1er décembre 1751].

Monsieur,

C'est avec beaucoup de reconnaissance que je pense toujours aux faveurs dont vous m'avez bien voulu honorer pendant mon séjour à Bordeaux et rien ne pouvait me flatter davantage que la lettre que vous avez eu la bonté de m'accorder, à M. de Lironcourt, alors à Livourne, me recommandant à lui pour l'accompagner dans le voyage de Grand

1. Probablement James Caldwell, que Marie-Thérèse créa comte de Milan.

Caire. Je partis de Marseille pour l'y joindre, avec intention de profiter de votre bonne recommandation et, après plusieurs embarras dans une mauvaise felouque, parmi nos vaisseaux et ceux des ennemis, j'ai été obligé par la mauvaise foi de notre patron de me laisser conduire à Gênes. Quoique contraire à ce que je m'attendais, j'ai été très bien traité pendant dix jours que j'y étais, car les Génois ont toujours pensé que les Anglais, par leur manière d'agir dans la Méditerranée, étaient de leurs amis.

A mon arrivée à Livourne, j'ai trouvé que M. de Lironcourt était parti pour Rome et qu'il serait six mois avant qu'il pût se mettre en mer pour Caire. Cela fut la cause que je changeai mon projet et que je partis d'abord pour Vienne, pour demander à l'Impératrice[1] la permission de servir comme volontaire dans ses troupes en Italie. J'ai été annoncé à Sa Majesté comme un homme assez extraordinaire; on lui dit que je partis de Marseille pour aller à Livourne et de là en Égypte, pour y chercher des manuscrits orientaux, et qu'étant à la hauteur de Gênes et entendant dire qu'il y avait une révolte, je relâchai par curiosité de la voir et qu'à mon arrivée à Livourne, ne trouvant pas une occasion pour Caire, j'étais venu à Vienne pour avoir une permission de servir comme volontaire dans ses troupes. Elle m'accorda une audience très favorable, à la sortie de laquelle Sa Majesté m'a dit que j'étais plus extraordinaire qu'un Anglais même.

J'ai eu le bonheur de [me] procurer des lettres de recommandation au roi de Sardaigne[2], au général

1. Marie-Thérèse.
2. Charles-Emmanuel Ier.

Brown[1] et Schulembourg[2]. Je me suis tenu auprès de ce dernier pendant le siège de Gênes[3]. Je fus aussi à l'affaire du col d'Aciota[4], je servis en qualité d'aide de camp auprès de S. M. le roi de Sardaigne dans la vallée de la Stura et, après que les troupes furent obligées de quitter ces montagnes à cause des neiges[5], je suis allé sous le même caractère auprès du général Nadasti[6], qui commandait les Autrichiens dans la Riviera de Ponente. A la fin de la campagne, je retournai à Vienne, recommandé à cette Cour, et S. M. l'Impératrice a eu la bonté de m'honorer d'une patente de comte de l'Empire, avec l'aigle impériale couronnée comme une addition à mes armes. Elle m'a aussi fait présent de son portrait garni de diamants et d'une bague de grand prix. Elle a donné à mon frère[7] la commission de capitaine dans ses troupes, de laquelle il jouit à présent.

De Vienne, je suis allé en Flandre, auprès du duc de Cumberland[8], mais bientôt après les préliminaires furent signés et, pendant le temps du congrès, je restai auprès de milord Sandwich[9], à Aix-la-Chapelle. J'ai été, l'été passé, à Vienne et LL. MM. Impériales ont écrit en ma faveur à notre Cour ici, afin que je

1. Ulysses-Maximilian Brown (1705-1757).
2. Ludwig-Ferdinand, comte de Schulembourg-Œynhausen (1701-1754), grand maître de l'artillerie d'Autriche.
3. Avril-juillet 1747.
4. La bataille de l'Assiette, où fut tué le chevalier de Belle-Isle (19 juillet 1747).
5. Septembre-octobre 1747.
6. Franz-Léopold Nadasti (1708-1783).
7. Hume Caldwell (1733-1762).
8. Guillaume-Auguste, duc de Cumberland (1721-1765).
9. John Montagu, comte de Sandwich (1718-1792), plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle.

sois créé milord baron du royaume d'Irlande, et le ministère m'a promis que cela serait fait.

J'espère, Monsieur, que vous aurez la bonté d'excuser la liberté que je prends de vous importuner avec ce récit et de me croire quand je vous assure que la continuation de votre estime me flatterait plus qu'aucun autre honneur du monde ; et c'est sur cette espérance, Monsieur, que je prends la liberté de vous demander très humblement une grâce.

Voici de quoi il s'agit : comme j'ai été huit ans hors de chez moi, je n'ai pas eu une occasion de faire connaissance avec ce grand et savant homme, M. Ffolkes, président de la Société royale. Il n'y a rien que je souhaite tant que cet honneur et, comme j'ai ouï dire par plusieurs ici qu'il n'y a personne au monde à la recommandation duquel il aura autant d'attention qu'à la vôtre, ce sera une obligation que je n'oublierai jamais, si vous voulez bien, Monsieur, m'accorder l'honneur d'une lettre à lui, pour me recommander à sa protection, et si vous jugez à propos de me mentionner à lui, afin qu'il me donne son intérêt d'être élu membre de la Société royale. Comme je suis en correspondance avec le P. Franz[a], jésuite[1] et grand philosophe, à Vienne, et autres hommes savants, en Italie, je puis peut-être en quelque chose être utile à la Société. Vous s'intéressant pour moi me fera autant d'honneur que d'y être admis et je tâcherai toujours de trouver des occasions de vous témoigner ma reconnaissance et prendrai la liberté de vous envoyer, de temps en

a) *Texte :* France.

1. Le Père Joseph Franz (1704-1776), qui enseigna la philosophie à Joseph II.

temps, à l'adresse de M. Barton ce qui en sortira de nouveau; et si vous avez quelque chose à m'ordonner ici, je me ferai gloire d'exécuter vos ordres.

On ne fait que parler de vous, en particulier Milord Chesterfield. Il vous estime et respecte extrêmement et une lettre aussi, en ma faveur, à lui me fera infiniment d'honneur et de bien. C'est impossible de vous dire le grand débit que l'*Esprit des lois* a eu dans tous les pays où j'ai été: c'est la quatrième édition qu'on va donner ici en anglais; je l'ai vu traduit en allemand à Vienne, et quand j'ai été dernièrement à Presbourg, à la Diète, je l'ai vu traduit en latin chez un libraire qui n'avait qu'une vingtaine de livres dans sa boutique.

J'espère que vous aurez, Monsieur, la bonté de me pardonner cette liberté et j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CHEVALIER COMTE DE CALDWELL.

P.-S. — Si vous voulez bien, Monsieur, m'honorer d'une réponse, ayez la bonté de l'adresser *A Monsieur le comte de Caldwell, chevalier baronnet, chez MM. Knox à Craghead, — à Londres, par Paris.*

### 579. — LE DUC DE NIVERNAIS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Rome, le 8 décembre 1751.

J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer, Monsieur, sur laquelle je vous ai prévenu depuis longtemps. J'ai toujours cru, en effet, que l'on ne pourrait réussir qu'à suspendre et retarder, et non

empêcher la proscription de l'*Esprit des lois*, car c'est une maxime constante que tout livre dénoncé au Saint-Office ou à l'Index finit par être condamné. J'aurais peut-être pu tirer en longueur davantage, si la Congrégation n'avait eu affaire qu'à vous, mais ce n'est pas à vous qu'on en veut, c'est à une traduction italienne, faite à Naples, et à l'*Apologie* faite à Berlin[1]; et, comme on trouve déjà trop de dispositions dans ce royaume à adopter les principes ultramontains, on croit ne pouvoir prendre trop de précautions pour les empêcher de s'y accréditer.

Cette même raison a fait que je n'ai obtenu qu'avec peine, et en le demandant moi-même au Pape comme une grâce qui me touchait sensiblement, que le décret ne fût pas publié séparément. Par ce moyen, la condamnation ne sera publiée que d'ici à un an et sans décret particulier : on se contentera seulement de grossir et d'honorer du titre de votre livre la liste de ceux qui auront été condamnés pendant l'année. Je vous supplie de vous assurer que si je ne vous ai pas mieux servi, ce n'est pas faute de zèle et que j'y ai fait humainement tout ce que j'ai pu.

Ce que vous y pouvez actuellement vous-même, c'est de regarder cet événement avec l'indifférence dont il est pour un Français, et d'être bien persuadé que ces gens-ci ne croient pas vous avoir fait grand mal.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère et le plus inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNAIS.

1. La *Suite de la défense de l'Esprit des lois*, de La Beaumelle. Berlin, 1751, in-12.

## 580. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXXVIII), p. 149. — Laboulaye, VII, 385.

De Paris [1751]

Ce que vous me mandez par votre billet d'hier ne saurait me déterminer à renoncer au principe que je me suis fait. Depuis le futile de La Porte[1] jusqu'au pesant Dupin[2], je ne vois rien qui ait assez de poids pour mériter que je réponde aux critiques : il me semble même que le public me venge assez, et par le mépris de celles du premier, et par l'indignation contre celles du second. Par le détail que vous me ferez à votre retour de ce que vous avez entendu des deux conseillers au Parlement en question, je verrai s'il vaut la peine que je donne quelques éclaircissements sur les points qui ont paru les choquer. Je m'imagine qu'ils ne parlent que d'après le Nouvelliste ecclésiastique, dont les déclamations et les fureurs ne devraient jamais faire impression sur les bons esprits.

1. « L'abbé de La Porte fut le premier qui osa critiquer l'*Esprit des lois* dans ses feuilles périodiques. On disait dans le public qu'il y avait été induit par M. Dupin, fermier général, qui commençait à escarmoucher par des troupes légères envoyées en avant. » (Guasco.)

2. « Ce fermier général fit ensuite imprimer à ses frais une critique presque aussi étendue que l'*Esprit des lois*, qu'il distribua à ses connaissances, à condition de ne le point prêter. On ne manqua pas cependant de faire tomber un exemplaire de cette critique entre les mains de M. de Montesquieu et, dès qu'il eut parcouru quelques parties de cette rhapsodie, il dit qu'il ne valait pas la peine de lire le reste, se reposant sur le public. En effet, la mauvaise foi qu'on découvrit dans les citations des passages mutilés, à dessein de rendre l'auteur de l'*Esprit des lois* odieux au gouvernement, ainsi que les mauvais raisonnements l'indignèrent au point que M. Dupin crut devoir retirer les exemplaires distribués sous prétexte d'en faire une nouvelle édition pour corriger des fautes qui s'étaient glissées; mais cette nouvelle édition ne parut jamais. » (Guasco.) En réalité, on en connaît une réédition en trois volumes in-8°.

A l'égard du plan que le petit ministre de Wurtemberg[1] voudrait que j'eusse suivi dans un ouvrage qui porte le titre d'*Esprit des lois*, répondez-lui que mon intention a été de faire mon ouvrage, et non pas le sien.
Adieu.

### 581. — MONTESQUIEU A TOURNY.

Autographe. Arch. de la Gironde, C 3307. — *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1848, p. 542. — Laboulaye, VII, 386.

Bordeaux, ce 2 de janvier 1752.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de dire au porteur si je pourrai avoir l'honneur de vous voir demain dans votre cabinet et à quelle heure. Je voudrais vous parler d'affaires importantes[2].

Mon fils vient de me dire que vous lui aviez envoyé une lettre[3] et que, comme elle était adressée à l'Académie, il n'avait pas cru devoir l'ouvrir jusqu'à ce qu'il eût assemblé les ordinaires. Ce ne fut qu'hier qu'il en sut confusément le contenu par M. de Sarrau. S'il a commis quelque faute, elle ne vient certainement que du respect qu'il a pour une lettre de vous.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous présenter une bonne année.

1. M. de Wernick, ministre plénipotentiaire du duc de Wurtemberg.
2. L'affaire de l'hôtel de l'académie de Bordeaux.
3. Secondat était alors secrétaire de l'académie de Bordeaux.

## 582. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

*Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie* (lettre VI), p. 11.— Laboulaye, VII, 387.

Bordeaux, ce 2 janvier 1752.

Mon cher chevalier,

Si vous venez cet été à La Brède, vous prendrez le seul moyen que vous avez d'augmenter la passion que j'ai pour vous. Et quant à ce que vous me dites, de passer par Mayac[1] lorsque j'irai à Paris, je le ferai, et je garde votre lettre pour savoir le chemin; mais vous n'avez pas dit aux dames vos nièces à quel point celui que vous leur proposez est délabré et peu propre à remplir les grandes vues que vous avez. Je me souviens d'une pièce de vers où il y avait:

J'ai soixante ans; c'est trop peu pour vos charmes.

Silva disait fort bien: « Il n'y a rien de si difficile que de faire l'amour avec de l'esprit. » Et moi je dis qu'il est encore plus difficile de faire l'amour avec le cœur et avec l'esprit. Mais ceci est trop relevé pour un pauvre chasseur devant Dieu. Ainsi je ne vous parlerai que de notre misère, qui est extrême et telle qu'il me semble qu'il vaut mieux s'ennuyer que de se divertir devant des misérables. Je ne sais, ma foi, à quoi tout cela aboutira; mais je sais que tous les lendemains sont pires et que cela vise à la dépopulation. Nous serons *dépopulés*, mon cher

1. *Mayac* (Dordogne, canton de Savignac-les-Églises). Le château de Mayac appartenait à la famille d'Aydie, Cf. *Lettres de Mlle Aissé*. Éd. E. Asse, p. 413 et suiv.: *Les d'Aydie au château de Mayac.*

chevalier, et peut-être passerons-nous devant les autres.

Vous chassez, et je plante des arbres, et je défriche des landes; il faut s'amuser comme on peut. La ville de Bordeaux est fort triste et je ne tâte guère de ce séjour. On dit que le charmant milord[1] est malade à Toulouse.

Agréez, je vous prie, mes sentiments les plus tendres.

### 583. — MONTESQUIEU A CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A Bordeaux, ce 2 janvier 1752.

J'écris, Monsieur, par ce courrier-ci à une personne[a] qui connaît M. Sainson[2] d'aller chez lui, et la prie de s'informer des causes de ce retardement, et, en cas que M. Sainson ne fût pas en état de poursuivre cette affaire ou la négligeât, de faire en sorte de la mettre en d'autres mains (et, pour la mettre au fait, je lui envoie copie de ma lettre à M. Sainson et la copie de la lettre du P. Pérussault[3]) et de mettre l'affaire en action. Je lui mande, s'il faut de l'argent, d'en faire les avances. Sur la réponse que je recevrai, je me déterminerai à écrire à M. Langlois[4] ou à M. le Garde des sceaux[5].

a) *Biffé:* Mme Geof.

1. Milord Hyde.
2. Secrétaire du Roi depuis 1719.
3. Le jésuite Pérussault, confesseur du Roi.
4. Secrétaire du Roi.
5. Machault d'Arnouville.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur Chaubinet, chez M. Canadière, marchand droguiste, rue Sainte-Catherine, — à Bordeaux.*

### 584. — MONTESQUIEU A CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A La Brède, ce 3 février 1752.

J'ai reçu, Monsieur, d'assez bonnes nouvelles sur votre affaire. La personne à qui je me suis adressé a parlé à M. Langlois. Je vous prie de m'envoyer un placet à M. le Garde des sceaux, dans lequel vous expliquerez votre affaire. Il n'y aura qu'à copier un de ceux que vous avez présentés déjà; vous y ferez mention de l'avis de M. l'Intendant[1]; je l'enverrai à M. le Garde des sceaux et ferai parler à M. Langlois.

J'attends votre placet et je vous salue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur de Chaubinet, écuyer, chez M. Canadière, marchand droguiste, rue Sainte-Catherine, — à Bordeaux.*

### 585. — LA CHANOINESSE DE ZUCKMANTEL A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Bouxières, près Nancy, 5 février 1752.

N'êtes-vous pas surpris, Monsieur, qu'ayant reçu de vous une réponse aussi obligeante que celle dont

1. Tourny.

vous m'avez honorée, j'aie pu différer jusqu'aujourd'hui à vous en témoigner ma reconnaissance et ma joie. Je vous avouerai que ce n'a pas été sans beaucoup de peine que je me suis privée de cette satisfaction, mais la discrétion que j'ai eue et dont je pourrais vous faire valoir les motifs ne me servira point d'excuse puisque je la fais céder enfin au plaisir de vous renouveler les assurances de mes sentiments pour vous, Monsieur. S'ils ont pu augmenter, ce serait depuis que vous m'avez fait l'honneur de me dire que j'aurais un peu de part à celui de votre souvenir; et, si je dois effectivement me flatter de cette faveur, vous ne serez peut-être pas importuné des sincères remerciements que je vous en fais. Je l'avais ambitionnée si vivement, et j'ai, Monsieur, un si grand désir de me la conserver qu'il n'est pas possible de laisser perdre les occasions de la mériter davantage. Vous ne sauriez refuser la continuation de ce bonheur à la force de mes vœux et à la vive admiration, dont je me fais gloire d'être à jamais, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

De Zuckmantel,
chanoinesse de Bouxières.

Je compte que M. le chevalier de Solignac ne vous a pas laissé ignorer, Monsieur, les nouvelles d'une académie[1] qui a droit de vous intéresser à ses progrès : elle a donné le mois dernier, pour la première fois, le prix de l'éloquence à un ouvrage qui a pour titre *Le progrès des sciences et des arts*

1. L'académie de Stanislas.

*depuis l'établissement des académies.* L'auteur est un ecclésiastique, chanoine d'ici.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, de l'Académie française, rue Saint-Dominique, — à Paris*[a].

### 586. — MONTESQUIEU A CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A La Brède, ce 13 février 1752.

J'ai, Monsieur, reçu des nouvelles de votre affaire; il n'est pas question de faire le placet que je vous avais dit. Je pars mercredi au soir pour Baron[1]; si vous pouvez venir me voir à La Brède ou à Baron, je vous instruirai de tout. Jusques à ce temps, ne vous donnez aucun mouvement là-bas.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur de Chaubinet, écuyer, chez M. Canadière, marchand droguiste, rue Sainte-Catherine, — à Bordeaux.*

### 587. — HELVÉTIUS A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Genève, le 13 février [1752].

Je sais bien, mon cher Président, que je n'ai pas fait un acte trop philosophique en prenant comme

a) *En surcharge :* A Bordeaux.

1. *Baron* (Lot-et-Garonne, commune de Ruffiac).

je l'ai fait au pied de la lettre les paroles de la Genèse que vous me rappelez : mais si les religions elles-mêmes peuvent dépendre des climats, pourquoi la philosophie n'en tiendrait-elle pas un peu ? J'aurais cru pécher contre toutes les règles de la raison en m'associant une femme tandis que j'habitais Paris; mais, rencoigné dans ma province, obligé par ma charge de garder ordinairement ma maison, je ne pouvais me passer de la société d'une femme[1]. Peut-être me suis-je un peu trop étourdi sur les inconvénients inévitables de cet état, mais jusqu'à présent je n'y trouve que de la douceur et je meurs d'envie de vous trouver à Paris lorsque j'y mènerai ma femme pour vous faire convenir que je n'ai pas eu tous les torts que vous avez cru.

Que dites-vous des scènes ridicules que nos beaux-esprits de Paris donnent à Berlin ? Il me semble que Voltaire vit trop longtemps pour son honneur, pour celui de sa patrie et pour celui de l'esprit humain.

Si vous continuez à vous faire lire les gazettes d'Hollande, vous y aurez trouvé matière à raisonnement, quant à la partie des lois, dans l'exposé des motifs du roi de Prusse. Je vous avoue que je ne m'attendais pas aux réponses sucrées du roi d'Angleterre. Selon moi, toutes ces questions des prises ne sont que des procès entre particuliers; et où en serait la société si, sous prétexte que tel parlement ou tel autre tribunal a mal jugé dans deux ou trois cas particuliers, l'on était en droit de dédommager le condamné aux dépens de l'étranger qui est sous

1. Helvétius, après s'être démis de sa charge de fermier général, avait épousé, le 17 août 1751, Mlle de Ligneville. Cf. Keim, *Helvétius* (Paris, 1907, in-8°), p. 182 et suiv.

la foi des traités et qui n'a rien de commun avec lui? Les représailles que le droit des gens permet en certains cas ne sauraient s'appliquer et justifier le cas dont il s'agit. Apparemment que la situation des États de Hanovre et la négociation du roi des Romains a plus influé sur le douceâtre de la réponse que la force des raisonnements de Berlin.

Que je trouve votre maître à plaindre de ne pouvoir parvenir à imposer silence et à concilier entre eux les deux corps les plus importants de son État : bien différent en cela de tous les nouvellistes, je voudrais n'entendre jamais parler de tous ces démêlés, par où je me crois fondé à me vanter qu'il n'y a pas en France d'aussi bon citoyen que moi.

J'ai eu, dans les commencements, assez souvent des lettres de Mme Du Deffand, mais depuis qu'elle a quitté Paris, ou du moins qu'elle m'a mandé qu'elle allait le quitter pour aller chez ses parents, je n'ai eu aucune de ses nouvelles. Vous me feriez grand plaisir de m'en donner si vous en avez. Vous n'aurez pu vous dispenser de donner des regrets à votre ami de Forcalquier. La philosophie empêche de se trop affliger de la perte des gens qu'on aime, mais elle n'empêche pas de jeter des larmes au premier moment. Mes amis Tronchin[1] et Du Pan envient le bonheur que j'ai d'avoir des lettres d'un homme comme vous. En vérité, vous devriez aux uns et aux autres de faire le détour de Genève quand vous retournerez à Paris.

1. Le médecin Théodore Tronchin et le conseiller François Tronchin. Voyez les deux ouvrages de M. Henri Tronchin.

Faites agréer mes obéissances à M. de Secondat, et souvenez-vous toujours, s'il vous plaît, que vous avez en moi l'adorateur le plus dévoué.

HELVÉTIUS.

*A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, président à mortier honoraire, etc., etc., — à Bordeaux*[a].

### 588. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Versailles, 13 février [1752].

Mon très illustre et très cher confrère,

Comme assurément, pour parler le langage de la postérité, vous serez un jour un auteur classique, tantôt Pétrone, tantôt Tacite, tantôt Platon, et toujours le premier dans chaque genre, je garderai votre chère et petite lettre pour ceux qui commenceront à étudier notre langue. Toute petite qu'elle est, elle m'est une assurance de l'honneur de votre souvenir et de la gaieté de votre âme, et cela me doit suffire.

Vous apprendrez, ou plutôt vous avez appris avec chagrin la désolation générale de la perte de Madame[1]; elle n'a été malade que huit jours. Ce sont des dartres rentrées qui ont porté la gangrène dans toutes les parties de son corps. La douleur du Roi, de la Reine et de toute la famille royale ne se peut exprimer. C'est le Roi lui-même qui lui a proposé de recevoir les sacrements.

a) *En surcharge :* A Paris.

1. Cf. le récit détaillé de la mort de Mme Henriette (10 février) dans les *Mémoires* de Luynes, XI, p. 397 et suiv.

Nous voyons ici quelques exemplaires du *Siècle de Louis XIV* par Voltaire[1]. Cela est écrit à son ordinaire avec un agrément infini. M. Dupin fait aussi courir quelques volumes de son ancienne critique; on dit qu'il s'est fait seconder par un M. Rousseau[2] de Genève et par d'autres, mais, quand il assemblerait tous les bénédictins ensemble, il n'empêcherait pas l'*Esprit des lois* d'être le plus charmant ouvrage que la philosophie et l'érudition aient produit.

Vous ne parlez point de votre retour et pourtant tout le monde vous attend, surtout moi, qui sens si bien le prix et l'honneur de votre amitié.

HÉNAULT.

*A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.*

### 589. — MONTESQUIEU A BRESCON[a3].

Copie de Bernadau. Bibl. de Bordeaux, ms 713[33], p. 358. — Laboulaye, VII, 389.

Baron, 25 février 1752.

Vous voyez, Monsieur, que je ne fais pas si facilement de la prose que vous faites des vers. Il paraît

a) *Titre sur le manuscrit:* Lettre au même qui avait envoyé à Montesquieu un éloge en vers.

1. Le *Siècle de Louis XIV* avait paru à la fin de décembre 1751 à Berlin, chez Henning, 2 vol. in-12.

2. En 1749 Jean-Jacques Rousseau était entré chez M. et Mme Dupin comme maître de musique et secrétaire.

3. Pierre Brescon, médecin de la Faculté de Montpellier. Élu correspondant de l'académie de Bordeaux le 25 août 1747 (*Reg. mss de l'Académie*, II, p. 170).

que vous n'avez pas besoin d'être soutenu par votre sujet, puisque vous me louez. J'ai lu avec bien du plaisir votre lettre et je me rappelle avec non moins de plaisir l'homme d'esprit qui l'a écrite.

### 590. — Mme D'AIGUILLON A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Bourges, ce 29 [février 1752].

Non, Monsieur le Président, vous ne jouirez point en paix du plaisir de m'oublier. Votre idée tient trop de place dans ma tête et dans mon cœur pour supporter cette interruption de commerce, cette privation de souvenir que l'année en se renouvelant n'a pu ressusciter. Je suis, à la vérité, dans le pays des ombres[1], mais l'eau du Léthé n'y fait point d'effet pour ceux que l'on estime et aime véritablement. On parle souvent de vous, on y pense encore plus. Vous avez un ami qui mérite de l'être, qui joint à beaucoup de connaissances agréables et d'esprit un cœur admirable. Il s'était flatté de vous recevoir chez lui l'année dernière et ne le souhaite pas moins celle-ci, mais il ne l'espère pas, non plus que moi.

Il y a six semaines que je suis ici; je compte y rester encore autant, ensuite revenir à Paris soigner Mme d'Aiguillon[2], qui accouchera à la fin de mai. L'état où est Mme de Maurepas me fait désirer qu'elle se détermine à passer quelque temps à Paris à cette

1. Elle était en visite chez Maurepas exilé à Bourges.
2. Sa belle-fille, Louise-Félicité de Bréhan, duchesse d'Aiguillon, qui accoucha d'Armande-Amélie, le 24 juin 1752.

occasion. Sa santé est déplorable et il est bien difficile qu'elle puisse combattre longtemps contre les infirmités qui l'assiègent. Pour M. de Maurepas, sa santé résiste à tout et n'a souffert aucune altération. Il est fait au genre de vie qu'il mène; sa journée est remplie par différentes lectures. Il trouve les morts de fort bonne compagnie, il y a peu de vivants qui méritent la préférence : on en trouve peu dans tous les pays qui vous ressemblent. Nous avons lu dernièrement des lettres de Milord Orrery[1] adressées à son fils, qui nous ont fait un plaisir infini. Le titre est *Remarks on the life and writings of Dr. Swift*[2]. Il y a des choses excellentes dans cet ouvrage; il recommande avec éloge la lecture de l'*Esprit des lois*. Milord Orrery est fils du fameux M. Boyle: sans doute vous l'aurez vu en Angleterre. Je désirerais fort que vous l'eussiez connu et savoir ce que vous pensez de son caractère, qui me plaît infiniment. C'est un philosophe très religieux, un homme plein de sentiment et qui a du goût.

Voilà donc les Encyclopédistes foudroyés comme leurs ancêtres les Titans[3]. On pourrait dire, comme Molière et aussi inutilement: *Rendez donc l'argent*. Je n'avais point souscrit et je n'y perds rien.

M. de Forcalquier a donné, comme vous savez, le spectacle le plus édifiant et dure encore, car ce n'est pas vivre que de prolonger son existence pour souffrir. M. de Bulkeley, dont j'ai souvent des nouvelles, est aussi dans le bon chemin. Ces exemples

1. John Boyle, comte d'Orrery (1707-1762), fils de Charles Boyle, comte d'Orrery (1676-1731).

2. Londres, 1751, in-8°.

3. Un arrêt du Conseil du 7 février 1752 avait ordonné la destruction des deux volumes parus de l'*Encyclopédie*.

sont plus capables d'arrêter le progrès de l'incrédulité que les arrêts du Conseil et les censures. Ceux qui aiment le bien des hommes et qui connaissent comme vous faites les avantages de la religion voient avec plaisir ses triomphes.

C'en sera un pour moi si je puis me flatter d'avoir part à l'honneur de votre souvenir et de votre amitié, et si vous m'en donniez des preuves en me donnant de vos nouvelles et de tout ce qui vous appartient. Vous devez savoir combien je m'y intéresse, Monsieur le Président, et combien je vous suis dévouée.

### 591. — MONTESQUIEU A BARBOT.

*Bulletin polymathique du Muséum... de Bordeaux*, 3e année, 1804, p. 18. — Laboulaye, VII, 389; d'après le texte, moins complet, donné par Bernadau, *Tableau de Bordeaux* (1810, in-12), p. 198.

A La Brède, le 8 mars [1752].

Mon cher Président,

J'ai eu, il y a peu de jours, un entretien avec M. Roux[1], médecin très estimable, qui m'a donné en communication un mémoire sur les dangers de la petite vérole. Cet homme mérite secours et protection; je lui ai conseillé de quitter la province, où rarement l'on apprécie le vrai mérite, et je lui ai promis des lettres de recommandation pour quelques amis de Paris. Rapprochez-vous de cet homme; il est de la bonne espèce, il mérite d'être connu.

J'ai lu votre *Dissertation sur l'esprit;* personne

1. Augustin Roux de Saint-Amand (1726-1776), reçu docteur en 1750, devint, en 1771, professeur à la Faculté de médecine de Paris et succéda à Vandermonde à la direction du *Journal de médecine*.

mieux que vous ne peut traiter cette matière. C'est un meurtre que d'enfouir les jolies choses que vous faites; il y a longtemps que je vous le dis, cela ne vous corrige pas: vous êtes toujours le même et je ne compte plus de vous guérir de votre modestie; c'est une maladie incurable, qui privera malheureusement le public de vos bonnes productions.

On dit qu'il circule à Bordeaux un petit ouvrage dirigé contre l'intendant de la province, tâchez de vous le procurer et faites-le-moi passer; ces sortes d'écrits font connaître le siècle où l'on vit : il faut les lire et les brûler.

Les braconniers chassent sur nos terres[1]; ces vagabonds sont sans respect pour les propriétés et, malgré les précautions que l'on prend, ils dévastent et font cent fois plus de mal à nos moissons que les renards et les blaireaux; on sera bientôt obligé de tendre des pièges pour diminuer l'espèce de ces animaux bipèdes, qui mettent tout à feu et à sang.

Écrivez-moi le plus tôt possible, afin d'égayer ma solitude; je suis en attendant avec l'amitié la plus sincère, etc.

MONTESQUIEU.

### 592. — BARRILLOT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, ce 15e mars 1752.

Monsieur,

Ayant formé le plan de commencer vers la fin de mai prochain une nouvelle édition de votre

1. Voy. l'art. de M. J. Barennes, *Montesquieu et le braconnage à La Brède,* dans la *Revue historique de Bordeaux,* 1912, p. 158.

excellent ouvrage de l'*Esprit des lois*, n'en ayant environ qu'une cinquantaine de reste, nous avons l'honneur, Monsieur, de vous en prévenir, tant pour en avoir votre agrément que pour vous demander la grâce de nous accorder soit les additions que vos moments auraient pu vous permettre d'y faire, soit les corrections ou changements qu'il y aurait à observer.

Nous sommes enhardis à vous demander, Monsieur, cette faveur, par la dernière lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, dans laquelle vous voulez bien nous assurer que si, dans la suite, vous faites quelques changements dans cet ouvrage, vous nous en donneriez avis. Veuillez, Monsieur, nous continuer ces bonnes dispositions; elles nous sont très flatteuses.

Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

BARRILLOT ET FILS.

### 593. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XXXIX), p. 152. — Laboulaye, VII, 391.

De La Brède, 16 mars 1752.

Mon cher ami,

Vous volez dans les vastes régions de l'air, je ne fais que marcher et nous ne nous rencontrons pas. Dès que j'ai été libre de quitter Paris, je n'ai pas manqué de venir ici, où j'avais des affaires considérables. Je pars dans ce moment pour Clairac et j'ai avancé mon voyage d'un mois pour trouver M. le

duc d'Aiguillon et finir avec lui[1], parce que ses gens d'affaires barbouillent plus qu'ils n'ont jamais fait.

J'ai envoyé le tonneau de vin à Milord Eliban, que vous m'avez demandé pour lui. Milord me le payera ce qu'il voudra; et s'il veut ajouter à l'amitié ce qu'il voudra retrancher du prix, il me fera un présent immense. Vous pouvez lui mander qu'il pourra le garder tant qu'il voudra, même quinze ans s'il veut; mais il ne faut pas qu'il le mêle avec d'autres vins et il peut être sûr qu'il l'a immédiatement comme je l'ai reçu de Dieu: il n'est pas passé par les mains des marchands.

Mon cher abbé, à votre retour d'Italie, pourquoi ne passeriez-vous pas par Bordeaux et ne voudriez-vous pas voir vos amis et le château de La Brède, que j'ai si fort embelli depuis que vous ne l'avez vu? C'est le plus beau lieu champêtre que je connaisse.

*Sunt mihi Cœlicolæ, sunt cætera numina Fauni.*

Enfin, je jouis de mes prés, pour lesquels vous m'avez tant tourmenté: vos prophéties sont vérifiées; le succès est beaucoup au delà de mon attente, et L'Éveillé dit: « *Boudri bien que M. l'abbé de Guasco bis aco.* »

J'ai vu la comtesse[2]; elle a fait un mariage déplorable et je la plains beaucoup. La grande envie d'avoir de l'argent fait qu'on n'en a point. Le chevalier Citran a aussi fait un grand mariage,

1. « Des biens sous la seigneurie d'Aiguillon causaient un procès qui durait depuis longtemps au sujet du franc alleu, procès qui avait failli le brouiller avec Mme la duchesse d'Aiguillon, son ancienne amie, et qu'il lui tenait fort à cœur, pour cette raison, de voir terminé.» (Guasco.)

2. La comtesse de Pontac.

dans le même goût, aux îles[1], qui lui a porté en dot sept barriques de sucre une fois payées. Il est vrai qu'il a fait un voyage aux îles et qu'il a pensé apparemment à vous.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

### 594. — MONTESQUIEU A BRESCON.

Mayeul-Chaudon, *Nouveau Manuel épistolaire*, Caen, 1785, *Bulletin polymathique du Museum... de Bordeaux*, 1808, p. 72. — Laboulaye, VII, 392.

A Raymond, ce 23 mars 1752.

J'écris, Monsieur, à M. le président Barbot de vous proposer, et lui envoie l'article de votre lettre sur *les Faunes et les Sylvains*. Je crois qu'il fera avec plaisir ce que je lui demande et ce que vous lui demandez.

J'ai lu avec une véritable satisfaction le succès de votre pratique sur les maladies épidémiques de votre pays[2] et je copie encore cet article dans ma lettre à M. le président Barbot, afin qu'il en fasse part à l'Académie et que votre nom soit célébré dans cette terre comme dans la vôtre.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus parfaite estime, etc.

1. « Il arrive souvent à Bordeaux que des gentilshommes cherchent à épouser des filles des habitants de l'Amérique, dans l'espérance d'en avoir beaucoup de biens; M. de Montesquieu désapprouvait ces sortes de mariages, qu'il disait abâtardir les sentiments de la noblesse et sur lesquels on était souvent trompé, parce que les fortunes prétendues des îles se réalisaient rarement. » (Guasco.)

2. Brescon est l'auteur d'un mémoire manuscrit pour servir à l'histoire de la maladie épidémique de Lectoure de 1745 (Bibl. de Bordeaux, ms 828[25], n° 27).

### 595. — MONTESQUIEU A Mlle DE CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A Raymond, ce 30 mars 1752.

J'ai parlé, Mademoiselle, à M. Bertin : il consent à prendre des arbitres, mais il a demandé du temps pour en nommer un. Vous pourrez suivre cela et, si vous voyez qu'il soit véritablement dans cette disposition, vous pourrez vous dispenser de prendre des lettres en restitution; sinon vous les prendrez. Il m'a dit que s'il était vrai qu'un marchand expert avait voulu acheter votre bois pour un certain prix, il consentait de le prendre pour le même prix. Du reste, il ne fera point couper à présent le bois, parce qu'il commence d'être en sève. Il serait bien bon que devant un arbitre commun vous puissiez terminer la chose.

Je vous salue, Mademoiselle, très humblement.

MONTESQUIEU.

*A Mademoiselle, Mademoiselle de Chaubinet, près Saint-Denis*[1].

### 596. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XL), p. 156. — Laboulaye, VII, 394.

De La Brède, ce 27 juin 1752.

Vous êtes admirable, mon cher comte : vous réunissez trois amis qui ne se sont vus depuis plu-

1. *Saint-Denis*, Gironde (commune de Camiac).

sieurs années, séparés par des mers, et vous ouvrez un commerce entre eux. M. Mitchel[1] et moi ne nous étions point perdus de vue; mais M. d'Ayrolles, que j'ai eu l'honneur de voir à Hanovre[2], m'avait entièrement oublié. Je n'ai plus de vin de l'année passée; mais je garderai un tonneau de cette année pour l'un et pour l'autre. Je vous ai déjà mandé que je comptais être à Paris au mois de septembre et, comme vous devez y être en même temps, je vous porterai la réponse du négociant[3] à l'abbé de La Porte, qui m'a critiqué sans m'entendre. Ce n'est pas un négociant soi-disant, comme vous croyez, c'en est un bien réel et un jeune homme de notre ville, qui est l'auteur de cet écrit.

Je vous dirai, mon cher abbé, que j'ai reçu des commissions considérables d'Angleterre pour du vin de cette année; et j'espère que notre province se relèvera un peu de ses malheurs; je plains bien les pauvres Flamands, qui ne mangeront plus que des huîtres et point de beurre.

Je crois que le système a changé à l'égard des places de la Barrière et que l'Angleterre a senti qu'elles ne pouvaient servir qu'à déterminer les Hollandais à se tenir en paix, pendant que les autres seront en guerre. Les Anglais aussi pensent que les Pays-Bas sont plus forts, en y ajoutant douze cent mille florins[4] de revenu, qu'ils ne le seraient

1. « Alors commissaire d'Angleterre pour les affaires de la Barrière à Bruxelles et actuellement ministre plénipotentiaire à Berlin, homme de beaucoup d'esprit et d'un caractère fort aimable. M. Ayrolles était ministre de la même cour à Bruxelles.» (Guasco.)

2. En septembre 1729. Cf. *Voyages*, II, 192.

3. Risteau.

4. « Subsides que la cour de Vienne s'était engagé à payer aux Hollandais pour les garnisons des places de la Barrière.» (Guasco.)

par les garnisons des Hollandais, qui les défendent si mal; de plus, la reine de Hongrie[1] a éprouvé qu'on ne lui donnait la paix en Flandre que pour porter la guerre ailleurs. Je ne serais pas étonné non plus que le système de l'équilibre et des alliances changeât à la première occasion. Il y a bien des raisons de ceci; nous en parlerons à notre aise au mois de septembre ou d'octobre. J'ai reçu une belle lettre de l'abbé Venuti, qui, après m'avoir gardé un silence continuel pendant deux ans sans raison, l'a rompu aussi sans raison.

*A l'Abbé comte de Guasco, — à Bruxelles.*

### 597. — MONTESQUIEU A CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A La Brède, ce 2 juillet 1752.

Mon cher Chaubinet,

Je vous dirai pour nouvelle que j'écrivis il y a un ou deux mois à M. le Garde des sceaux[2] pour vous; je ne vous en ai rien mandé parce que j'attendais la réponse. Elle est venue : M. le Garde des sceaux a accordé que votre peine serait convertie en un bannissement; je ne sais pas précisément lequel, si ce sera de la sénéchaussée ou du ressort du Parlement. Quoi qu'il en soit, votre sort est entièrement changé, parce qu'il me paraît qu'on préjuge par là qu'il n'y a point de cas prémédité, ce qui me donnera la facilité, dans la suite, d'obtenir que vous soyez rappelé

1. Marie-Thérèse.
2. Machault d'Arnouville.

du bannissement même. Comme j'avais écrit pour votre frère comme pour vous, je compte que la grâce est commune. Je crois qu'il ne faut point dire encore cela dans le pays, jusqu'à ce que vos lettres soient expédiées, chose à laquelle je vais travailler, de peur que quelque mauvais esprit ne vînt traverser notre affaire.

Je suis, mon cher Chaubinet, tout entièrement à vous et vous salue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Ne m'écrivez pas, parce que vous me verrez incessamment à Baron.

*A Monsieur, Monsieur de Chaubinet, écuyer, — à Saint-Denis, Entre-deux-Mers.*

### 598. — MONTESQUIEU A GROSLEY.

*Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes... ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse*, p. p. Ch. Asselineau; Paris, Techener, 1861, in-8°, n° 776. — Laboulaye, VII, 396.

3 juillet 1752.

. . . . . .

. . Je serai ravi que dans la recherche de la vérité nous nous confirmions et nous convainquions l'un l'autre. Quelques objections que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer lorsque mon livre parut, me firent juger que nous devions beaucoup espérer de vos connaissances et de vos lumières sur le droit français. . . . . .

. . . . . .

## 599. — MONTESQUIEU A CHARLES YORKE.

P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 309; d'après l'original, dans les *Hardwicke Papers*, t. II (British Museum, Additional mss, n° 35 350).

A Bordeaux, ce 4 juillet 1752.

Vous êtes venu à Paris où je n'étais pas, vous n'êtes pas venu à Bordeaux où j'étais; je me plains de ce que vous êtes venu en France. J'espère, Monsieur mon très illustre ami, de vous trouver à Paris vers le mois d'août ou de septembre, et que vous me donnerez avis de votre voyage, pour que je puisse me vanter d'y être pour quelque chose.

Vous me parlez de la lettre de Grotius à Heinsius; j'ai peur qu'elle ne vous ait trop frappé. Remarquez que Grotius, quand il écrivit cela, n'était pas de votre âge: une noble ambition convient aux jeunes gens, le repos à un âge plus avancé; c'est la consolation de la perte des agréments et des plaisirs. Ne négligez pas des talents qui vous sont venus avant l'âge et qui ne doivent point être contraires à votre santé, puisqu'ils sont votre nature même.

Vous vous souvenez des belles choses que dit Cicéron dans son livre *Des offices* contre les philosophes et combien il les met au-dessous de la vie active des citoyens et de ceux qui gouvernent la République; et on ne peut pas le soupçonner d'avoir eu de l'envie contre ceux qui s'attachaient à la philosophie, puisqu'il était lui-même un si grand philosophe. Le même, dans un autre endroit, appelle Archimède un petit homme; et Platon n'alla en Sicile que pour faire voir à l'univers qu'il était non seulement capable de

donner des lois à une République, mais de la gouverner.

Continuez donc une profession que vous faites avec tant de gloire; continuez une profession qui fait qu'en vous regardant on se souvient toujours de votre illustre père; continuez une profession qui fait voir que, dans un âge très tendre, vous avez pu porter le poids de sa réputation sans vous courber.

Faites-moi le plaisir, je vous prie, de faire remettre cette lettre à M. le docteur Warburton; j'ai une véritable impatience d'apprendre qu'il donne son second volume de *Julien*[1]; c'est un bel ouvrage qui appartient à toutes les branches de la religion chrétienne. Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous me mandez sur les ouvrages qui ont paru en Angleterre. Y aurait-il trop de hardiesse de ma part de vous prier de me donner vos réflexions et vos jugements? Je me charge d'être de même votre correspondant à Paris.

Je vous embrasse, Monsieur, et ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

### 600. — BARRILLOT A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, ce 5e juillet 1752.

Monsieur,

Nous eûmes l'honneur de vous écrire le 15 de mars passé; nous vous marquâmes que nous nous propo-

1. *Julien ou Discours sur les tremblements de terre et les éruptions de flammes qui empêchèrent l'Empereur de reconstruire le Temple de Jerusalem.*

sions, sur la fin du mois de mai, de faire une nouvelle édition de votre ouvrage de l'*Esprit des lois;* nous vous demandâmes pour cet effet votre agrément. Notre lettre ayant été sans réplique, nous avons jugé que vous nous l'accordiez. Dans l'idée où nous étions, Monsieur, que le temps que nous avions désigné dans notre précédente pourrait être trop bref, nous avons suspendu jusqu'à ce jour, dans l'espérance que peut-être nous recevrions quelque changement de votre part; mais, ne recevant aucun ordre, nous l'avons mis sous presse et actuellement on imprime la première feuille. Nous avons eu soin d'ajourner les changements et de faire les corrections que vous nous aviez fait la faveur de nous envoyer pour notre dernière édition, lesquelles n'avaient pu entrer dans le premier volume, étant déjà imprimé lorsque nous les reçûmes.

Comme nombre de personnes, et en particulier quelques savants, nous ont conseillé de joindre à cette nouvelle édition toutes les pièces qui ont paru pour et contre cet ouvrage, nous n'avons pas jugé le devoir faire sans préalablement avoir votre approbation, soit si vous désirez, Monsieur, que nous les imprimions toutes, soit seulement quelques-unes et, en ce cas, veuillez, Monsieur, nous indiquer celles que vous jugerez à propos: nous nous ferons une gloire d'exécuter scrupuleusement vos ordres.

Quant à l'impression que nous faisons actuellement, nous y donnerons tous nos soins. Le papier que nous avons choisi ne sera pas inférieur à la précédente édition et, pour ce qui est de la correction, nous y donnerons toute l'application possible. Oserions-nous, Monsieur, vous prier de nous honorer

d'une réponse? Ne fût-elle qu'une approbation à notre entreprise, ce nous sera toujours flatteur.

Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

E. du Villard fils, pour Barrillot fils.

### 601. — BRESCON A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Mézin, ce 4e août 1752.

Monsieur,

Sous votre bonne caution, j'ai été traité à l'Académie comme le Roi fait à certains cordons bleus, qu'il dispense des preuves. Cependant, pour produire mon premier quartier, je serai à Bordeaux, à moins de malheur, le 20 de ce mois, afin de lire à l'assemblée générale, le jour de la Saint-Louis, deux mémoires. L'un contient quelques réflexions sur les eaux minérales et des observations sur celles de Lavardens et Barbotan, matière neuve, qu'aucun médecin n'a encore maniée. S'il ne m'est point donné de pouvoir paraître à cette fête chargé de superbes rubis, peut-être n'y dédaignera-t-on pas la simplicité de mes ornements cueillis dans mon champ. L'autre mémoire est sur la propriété du nitre[1].

Depuis le temps que je n'ai point reçu de vos nouvelles. je ne sais point la terre heureuse qui

1. Brescon lut à l'académie de Bordeaux son mémoire sur les eaux de Lavardens le 25 août 1752 et celui sur le nitre le 4 février 1753 (*Reg. mss de l'Académie*, I, p. 156).

vous possède. Si vous voulez bien me faire la grâce de m'en dire un mot, je vous demanderai la permission de vous aller faire ma cour avant d'arriver à Bordeaux, ou à mon retour. Peut-être assisterez-vous à l'assemblée générale de l'Académie, si vous êtes dans le pays? Vous trouverez bien hardi à un mortel d'oser ainsi interroger et parler à une divinité; mais, grâce à vos bontés n'étant plus profane, je croyais pouvoir lier un langage avec les dieux. Mais çà ne prend rien sur le culte qui vous est dû, que personne dans le monde ne vous rend si sincèrement que moi, et je voudrais avoir les foudres de Jupiter pour punir l'impiété de ces Capanée à votre égard.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BRESCON.

Veuillez bien me faire la grâce de faire recevoir à Mme la Présidente de Montesquieu les assurances de mon très profond respect.

### 602. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLI), p. 160. — Laboulaye, VII, 396.

De Raymond en Gascogne, 8 août 1752.

Soyez le bien arrivé, mon cher comte; je regrette beaucoup de n'avoir pas été à Paris pour vous recevoir. On dit que ma concierge, Mlle Betti, vous a pris pour un revenant et a fait un si grand cri, en vous voyant, que tous les voisins en ont été éveillés.

Je vous remercie de la manière dont vous avez reçu mon protégé. Je serai à Paris au mois de septembre; si vous êtes de retour de votre résidence avant que je sois arrivé, vous me ferez honneur de porter votre bréviaire dans mon appartement; je compte pourtant y être arrivé avant vous. Vous êtes un homme extraordinaire : à peine avez-vous bu de l'eau des citernes de Tournai[1], que Tournai vous envoie en députation. Jamais cela n'est arrivé à aucun chanoine.

Je vous dirai que la Sorbonne, peu contente des applaudissements qu'elle recevait sur l'ouvrage de ses députés, en a nommé d'autres pour réexaminer l'affaire[2]. Je suis là-dessus extrêmement tranquille. Ils ne peuvent dire que ce que le nouvelliste ecclésiastique a dit, et je leur dirai ce que j'ai dit au nouvelliste ecclésiastique; ils ne sont pas plus forts avec ce nouvelliste, et ce nouvelliste n'est pas plus fort avec eux. Il faut toujours en revenir à la raison: mon livre est un livre de politique, et non pas un livre de théologie; et leurs objections sont dans leurs têtes, et non pas dans mon livre.

Quant à Voltaire, il a trop d'esprit pour m'entendre : tous les livres qu'il lit, il les fait; après quoi il approuve ou critique ce qu'il a fait. Je vous remercie de la critique du père Gerdil[3]; elle est

1. Guasco était chanoine de Tournai.

2. « Après avoir tenu longtemps l'*Esprit des lois* sur les fonts, la Sorbonne jugea à propos de suspendre sa censure. C'est peut-être une des plus sages démarches qu'elle ait faites depuis longtemps. » (Guasco.)

3. Cf. dans Sclopis, *Recherches sur l'Esprit des lois*, p. 138, l'analyse du discours prononcé le 5 novembre 1750 par le P. Gerdil à l'université de Turin, sous le titre : *Virtutem politicam ad optimum statum non minus Regno quam Reipublicæ necessariam esse.*

faite par un homme qui mériterait de m'entendre, et puis de me critiquer.

Je serais bien aise, mon cher ami, de vous revoir à Paris : vous me parleriez de toute l'Europe; moi, je vous parlerais de mon village de La Brède et de mon château, qui est à présent digne de recevoir celui qui a parcouru tous les pays :

*Et maris et terræ, numero quæ carentis arenæ*
*Mensorem*[1].

Mme de Montesquieu, M. le doyen de Saint-Seurin et moi sommes actuellement à Baron, qui est une maison entre deux mers, que vous n'avez point vue. Mon fils est à Clairac, que je lui ai donné pour son domaine avec Montesquieu. Je pars dans quelques jours pour Nizor[2], abbaye de mon frère; nous passerons par Toulouse, où je rendrai mes respects à Clémence Isaure[3], que vous connaissez si bien. Si vous y gagnez le prix, mandez-le-moi[4]; je prendrai votre médaille en passant : aussi bien n'avez-vous plus la ressource des intendants[5]. Il vous faudrait un homme uniquement occupé à recueillir les médailles que vous remportez. Si vous voulez, je ferai aussi à Toulouse une visite de votre

1. Hor., *Od.*, I, 38.

2. Sur ce voyage de Montesquieu à Nizor, cf. Sacaze, *Montesquieu à l'abbaye de Nizor*, dans le *Recueil de l'académie des Jeux Floraux*, 1867, p. 206.

3. « Dame qui fonda le premier prix des Jeux Floraux dans le XVe siècle, sur laquelle ce correspondant de Montesquieu a donné des éclaircissements dans la *Dissertation sur l'état des lettres sous le règne de Charles VI et Charles VII*, qui a remporté le prix à l'Académie de Paris en 1741. » (Guasco.)

4. Guasco ne fut pas couronné.

5. Guasco était l'ami de Le Nain, qui avait jadis été intendant du Languedoc.

part à votre muse, Mme de Montégut[1], pourvu que je ne sois pas obligé de lui parler, comme vous faites, en langage poétique.

Je vous dirai pour nouvelles que les jurats comblent, dans ce moment, les excavations qu'ils avaient faites devant l'Académie. Si les Hollandais avaient aussi bien défendu Berg-op-Zoom, que M. notre intendant a défendu ses fossés, nous n'aurions pas aujourd'hui la paix; c'est une terrible chose de plaider contre un intendant; mais c'est une chose bien douce que de gagner un procès contre un intendant.

Si vous avez quelque relation avec M. de Larrey à La Haye, parlez-lui, je vous prie, de notre tendre amitié. Je suis bien aise d'apprendre son crédit à la cour du Stathouder; il mérite la confiance qu'on a en lui.

Je vous embrasse, mon cher ami, de tout mon cœur.

### 603. — LAMOIGNON A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

A Versailles, le 3 septembre 1752.

Monsieur,

Je réponds un peu tard à la lettre que vous m'avez écrite, le 25 juin dernier, au sujet de la jurisprudence du parlement de Toulouse, sur la nécessité d'avoir des gradués pour juges : l'usage de ce parle-

1. Jeanne de Séglat, dame de Montégut, « femme d'un trésorier de France, qui cultivait la poésie et qui a écrit une épître en vers à M. de Montesquieu. » (Guasco.) Cf. Sacaze, *Loc. cit.*, p. 210.

ment n'est pas à cet égard aussi constant et aussi rigide que vous le pensez.

Il n'exige pas, en matière civile, que les premiers juges se fassent assister d'un gradué; je ne connais, en effet, ni ordonnances ni arrêts qui les assujétissent. Il n'exige pas non plus, en matière criminelle, qu'ils se fassent assister de gradués pour le décret, mais seulement pour le règlement à l'extraordinaire, et pour le jugement définitif; encore ne paraît-il pas qu'il ait jusques ici cassé aucun jugement à l'extraordinaire pour avoir été rendu sans gradués, l'ordonnance n'exigeant précisément l'assistance de trois officiers ou gradués que dans les jugements où il y a des conclusions à peines afflictives.

A l'égard des vacations des gradués, c'est le juge qui les appelle qui les taxe au pied de la sentence, et le parlement a toujours attention de les modérer lorsqu'elles sont trop fortes. Il est vrai que le parlement de Toulouse a fait des règlements pour obliger les seigneurs à ne prendre que des gradués pour juges et on ne peut s'empêcher de convenir que ces règlements sont sages et qu'ils sont conformes à la règle. Je conviendrai avec vous que les gradués ne sont pas ce qu'ils devraient être, mais convenez aussi, Monsieur, qu'ils sont communément mieux instruits et plus éclairés que de simples praticiens, qui, le plus souvent, ne sont jamais sortis de l'étude d'un procureur de province. Je conviens encore qu'il est difficile de trouver des gradués, mais on m'assure que le parlement a eu souvent l'indulgence, que l'on peut tolérer plus qu'approuver, de souffrir qu'à leur défaut les seigneurs prissent des notaires, même de simples praticiens, qui ont pos-

tulé pendant vingt ans dans quelques justices. Ainsi je ne vois rien à réformer à la jurisprudence du parlement de Toulouse, qui me paraît être à peu près semblable à celle des autres cours du royaume au sujet des justices seigneuriales.

Je suis, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur.

De Lamoignon.

### 604. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLII), p. 167. — Laboulaye, VII, 401.

De La Brède, 4 octobre 1752.

Votre lettre, mon cher comte, m'apprend que vous êtes à Paris; et je suis étonné moi-même de ce que je n'y suis point. Le voyage que j'ai été obligé de faire à l'abbaye de Nizor avec mon frère[1], qui a duré près d'un mois, a rompu toutes mes mesures, et je n'y serai qu'à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre; car je veux absolument vous voir et passer quelques semaines avec vous, avant votre départ. Mais, mon cher abbé, vous êtes un innocent, puisque vous avez deviné que je n'arriverais point sitôt, de ne pas vous mettre dans mon appartement d'en bas; et je donne ordre à la demoiselle Betti de vous y recevoir, quoiqu'elle n'ait pas besoin d'ordre pour cela; ainsi je vous prie de vous y camper.

Vous allez à Vienne[2] : je crois que j'y ai perdu,

1. Cf. la lettre 602.
2. Sur ce voyage de Guasco à Vienne, voyez son *Éloge* par Dacier, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XLV, p. 193.

depuis vingt-deux ans, toutes mes connaissances. Le prince Eugène vivait alors et ce grand homme me fit passer des moments délicieux[1]. MM. les comtes Kinskin[2], M. le prince de Lichtenstein, M. le marquis de Prié[3], M. le comte d'Harrach[4] et toute sa famille, que j'eus l'honneur de voir à Naples où il était vice-roi, m'ont honoré de leurs bontés : tout le reste est mort; et moi je mourrai bientôt. Si vous pouvez me rappeler dans leur souvenir, vous me ferez beaucoup de plaisir. Vous allez paraître sur un nouveau théâtre et je suis sûr que vous y figurerez aussi bien que vous avez fait ailleurs. Les Allemands sont bons, mais un peu soupçonneux[5]. Prenez garde : ils se méfient des Italiens comme trop fins pour eux; mais ils savent qu'ils ne leur sont point inutiles et sont trop sages pour s'en passer.

Vous avez grand tort de n'avoir point passé par La Brède, quand vous revîntes d'Italie. Je puis dire que c'est à présent un des lieux aussi agréables qu'il y ait en France, au château près[6], tant la nature s'y

1. « L'auteur disait qu'il n'avait jamais ouï dire à ce prince que ce qu'il fallait dire sur le sujet dont on parlait, même lorsqu'en quittant de temps en temps sa partie il se mêlait de la conversation. Dans un petit écrit que M. de Montesquieu avait fait sur la *Considération*, en parlant du prince Eugène, il avait dit qu'on n'est pas plus jaloux des richesses de ce prince qu'on l'est de celles qui brillent dans les temples des dieux. [Cf. *Deux opuscules de Montesquieu*, p.p. le baron de Montesquieu, p. 54.] Le prince, flatté de ces expressions, fit un accueil très distingué à M. de Montesquieu, à son arrivée à Vienne, et l'admit dans sa société la plus intime. » (Guasco.)

2. Cf. *Voyages*, I, 6 et la note.

3. Cf. *Ibid.*, I, 109 et la note.

4. Cf. *Ibid.*, I, 6 et la note.

5. Comparez le jugement porté sur eux dans les *Voyages*, I, 28.

6. « La singularité de ce château mérite une petite note. C'est un bâtiment hexagone à pont-levis entouré de doubles fossés d'eaux vives, revêtu de pierres de taille. Il fût bâti sous Charles VII pour servir de

trouve dans sa robe de chambre et au lever de son lit. J'ai reçu d'Angleterre la réponse pour le vin que vous m'avez fait envoyer à Milord Eliban; il a été trouvé extrêmement bon. On me demande une commission pour quinze tonneaux, ce qui fera que je serai en état de finir ma maison rustique. Le succès que mon livre a eu dans ce pays-là contribue, à ce qu'il paraît, au succès de mon vin. Mon fils ne manquera pas d'exécuter votre commission. A l'égard de l'homme en question, il multiplie avec moi ses torts, à mesure qu'il les reconnaît; il s'aigrit tous les jours et moi je deviens sur son sujet plus tranquille : il est mort pour moi.

M. le doyen[1], qui est dans ma chambre, vous fait mille compliments, et vous êtes un des chanoines du monde qu'il honore le plus; lui, moi, ma femme et mes enfants, vous regardons et chérissons tous comme de notre famille. Je serai bien charmé de faire connaissance avec M. le comte de Sartirane[2], quand je serai à Paris : c'est à vous à lui donner bonne opinion de moi. Je vous prie de faire bien des tendres compliments à tous ceux de mes amis que vous verrez; mais si vous allez à Montigny[3], c'est là qu'il faut une effusion de mon cœur. Vous autres Italiens êtes pathétiques : employez-y tous les dons que la nature vous a donnés. Faites-en aussi surtout usage auprès de la duchesse d'Aiguillon et de

château fort et il appartenait alors à la maison de La Lande, dont la dernière héritière épousa un des ancêtres de M. de Montesquieu. L'intérieur du château n'est effectivement pas fort agréable par la nature de sa construction, mais M. de Montesquieu en a fort embelli le dehors par les plantations qu'il y a faites. » (Guasco.)

1. Le doyen de Saint-Seurin, frère de Montesquieu.
2. Ambassadeur de Sardaigne à Paris, où il avait été nommé, en 1753.
3. Résidence de Trudaine.

Mme Dupré de Saint-Maur; dites surtout à celle-ci combien je lui suis attaché[1]. Je suis de l'avis de Milord Eliban, sur la vérité du portrait que vous avez fait d'elle[2].

Il faut que je vous consulte sur une chose, car je me suis toujours bien trouvé de vous consulter. L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* m'a attribué, dans une feuille du 4 juin, que je n'ai vue que fort tard, une brochure intitulée *Suite de la défense de l'Esprit des lois*, faite par un protestant[3], écrivain habile et qui a infiniment d'esprit.

L'Ecclésiastique me l'attribue pour en prendre le sujet de me dire des injures atroces. Je n'ai pas jugé à propos de rien dire : 1° par mépris; 2° parce que ceux qui sont au fait de ces choses savent que je ne suis point auteur de cet ouvrage, de sorte que toute cette manœuvre tourne contre le calomniateur. Je ne connais point l'air actuel du Bureau[4] de Paris; et si ces feuilles ont pu faire impression sur quelqu'un, c'est-à-dire si quelqu'un a cru que je fusse l'auteur de cet ouvrage, que sûrement un catholique ne peut avoir fait, serait-il à propos que je donnasse une petite réponse en une page, *cum aliquo grano salis?* Si cela n'est pas absolument nécessaire, j'y renonce, haïssant à la mort de faire encore parler de moi. Il faudrait que je susse aussi

1. « Il disait d'elle qu'elle était également bonne à en faire sa maîtresse, sa femme ou son amie. » (Guasco.)

2. « Cette dame étant un jour en habit d'amazone, à la campagne, à Montigny, il en avait fait le portrait dans un sonnet. Ce sonnet ayant été lu à Milord Eliban qui ne la connaissait pas, il dit que ce ne pouvait être qu'un portrait flatté : ayant depuis fait connaissance avec elle, il reprochait à l'auteur de n'en avoir pas assez dit. » (Guasco.)

3. La Beaumelle.

4. Le Bureau pour les affaires de chancellerie et de librairie.

si cela a quelque relation avec la Sorbonne. Je suis ici dans l'ignorance de tout, et cette ignorance me plaît assez.

Tout ceci entre nous et sans qu'il paraisse que je vous en aie écrit. Mon principe a été de ne point me remettre sur les rangs avec des gens méprisables. Comme je me suis bien trouvé d'avoir fait ce que vous voulûtes quand vous me poussâtes, l'épée dans les reins, à composer ma *Défense*[1], je n'entreprendrai rien qu'en conséquence de votre réponse. Huart veut faire une nouvelle édition des *Lettres Persanes;* mais il y a quelques *juvenilia*[2] que je voudrais auparavant retoucher; quoiqu'il faut qu'un Turc voie, pense et parle en Turc, et non en chrétien : c'est à quoi bien des gens ne font point attention en lisant les *Lettres Persanes*[3].

Je vois que le pauvre Clément V retombera dans l'oubli et que vous allez quitter les affaires de Philippe le Bel pour celles de ce siècle-ci. L'histoire de mon pays y perdra aussi bien que la république des lettres; mais le monde politique y gagnera. Ne manquez pas de m'écrire de Vienne et n'oubliez

1. « Ce fut lui qui, à force de sollicitations, lui arracha, comme malgré lui l'unique réponse qu'il ait faite aux critiques sous le titre de *Défense de l'Esprit des lois*, que le public a reçue avec tant d'applaudissements. » (Guasco.)

2. « Il a dit à quelques amis que s'il avait eu à donner actuellement ces lettres, il en aurait omis quelques-unes, dans lesquelles le feu de la jeunesse l'avait transporté, qu'obligé par son père de passer toute la journée sur le Code, il s'en trouvait le soir si excédé que, pour s'amuser, il se mettait à composer une lettre persane, et que cela coulait de sa plume sans étude. » (Guasco.)

3. Il est possible que Montesquieu ait été amené à la pensée de revoir et de corriger quelques endroits des *Lettres Persanes* par la publication de l'abbé Gaultier, *Les Lettres Persanes convaincues d'impiété*, 1751, in-12.

point de me ménager la continuation de l'amitié de M. votre frère : c'est un des militaires que je regarde comme destiné à faire les plus grandes choses.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

### 605. — BRESCON A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Mézin, près Nérac, ce 29 octobre 1751. [*Corr.* : 1752.]

Monsieur,

Je ne saurais de bonne foi prendre ma dernière audience de congé des Muses, sans qu'elles m'aient prêté leur feu pour dire quelque chose d'un auteur divin et, à même temps, l'homme du monde le plus adorable : à ce portrait vous devez vous reconnaître. Mais j'ai lieu de craindre qu'elles ne taxent mon zèle de téméraire : il n'était permis qu'au seul Apelles de peindre Alexandre.

Notre conversation sur le traitement de la petite vérole et les réflexions que j'ai faites sur la méthode meurtrière dont plusieurs médecins s'opiniâtrent de traiter cette maladie, m'ont déterminé à donner au public mes observations là-dessus, qui pourront lui être utiles. Un sot ouvre souvent un avis d'importance : ainsi, peut-être, ai-je eu des idées qui ont échappé aux meilleurs maîtres de l'art. J'ai d'autres observations sur d'autres fièvres à éruption et sur la rougeole. Je voudrais en faire un recueil et joindre le tout à mes mémoires sur l'histoire de la maladie épidémique de Lectoure et sur les maux de gorge,

ce qui ferait un volume assez considérable et qui aurait de la suite, et mon discours historique sur la nécessité de l'observation en médecine lui servirait de préface. Il me resterait une dissertation sur le nitre, que je pourrais joindre au traité des eaux minérales, ce qui ferait un petit volume séparé, qui regardera la belle physique. Comme les matériaux de ce dernier sont tout prêts, il serait plus tôt en état de paraître. Je vous prie de me marquer votre sentiment sur mon projet, et si je ne ferais pas mieux de retarder le traité des eaux minérales pour que celui de la petite vérole voie plus tôt le jour.

Je vous supplie d'accepter la dédicace d'un de ces ouvrages et de les prendre tous deux sous votre protection. J'aurai un plaisir entier de dire un mot, dans l'épître dédicatoire, sur les injustes critiques de l'*Esprit des lois*. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien me faire la grâce de me procurer votre imprimeur à Paris: à votre considération, il ne sera pas si corsaire que le sont d'ordinaire ses confrères; il me fera quelque avantage.

Ce qui me fait croire que mes ouvrages ne feront pas un saut de l'imprimeur chez l'épicier, c'est qu'ils sont fondés sur l'expérience et l'observation, qui rapprochent des jugements de la nature. J'ose, à cette occasion, répéter Cicéron : *Opinionum commenta delet dies*, *natura judicia confirmat*. Cette pensée de l'orateur romain assure bien l'immortalité à votre livre de l'*Esprit des lois* et doit bien humilier les rivaux de sa gloire. Marquez-moi de quel ouvrage vous acceptez d'être le Mécène; je vous demande la continuation de vos bontés.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BRESCON.

Je vous prie, bien des respects à Mme de Montesquieu.

### 606. — MONTESQUIEU A BRESCON.

[Mayeul-Chaudon] *Nouveau Manuel épistolaire*, Caen, 1785. — Laboulaye, VII, 406.

A Lartigue[1], ce 3 novembre 1752.

Vous trouvez, Monsieur, que je fais réponse bien tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 octobre[2]. J'ai toujours été à cheval depuis ce temps-là et j'aurais été bien flatté d'avoir l'honneur de vous voir.

A l'égard de la dédicace de votre ouvrage, il vous faudrait un Mécène qui valût mieux que moi; et je dois renoncer pour vous à l'honneur que vous me faites. Quoi qu'il en soit, je ne regarderai que comme une pure marque de votre amitié, l'honneur que vous voulez me faire et que je ne mérite guère, de me mettre à la tête de votre livre.

Vous me surprenez beaucoup, quand vous me dites que le président Barbot n'a égaré que deux de vos dissertations; il vous en reste deux et j'admire votre bonheur. Il faut que le président ait changé, ou qu'il ait des attentions particulières pour vous; à un autre, il les aurait égarées toutes les quatre.

1. Terre de Mme de Montesquieu (Gers, diocèse d'Auch).

2. Le texte du *Manuel épistolaire* porte : « 24 novembre. » C'est évidemment une erreur de lecture : cette lettre est visiblement une réponse à la lettre 605.

Ce que vous dites sur les Anglais est très bien et très sensé. Effectivement ils aiment les grands hommes de leur patrie; et, dans cette nation extraordinaire, il y a peu de gens qui n'aient un coin de mérite personnel.

Je compte partir pour Paris vers la fin de novembre. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments de la plus parfaite estime, etc.

### 607. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 44; d'après l'autographe des archives des Angliviels.

[Novembre-décembre 1752.]

Je pense, Monsieur, qu'étant à Paris[1], vous ne devez point entrer dans des querelles littéraires, ni par conséquent répondre au nouvelliste[2]. C'est une chose finie; il ne faut pas la réveiller ni vous faire des ennemis.

Je vous donne le bonjour.

MONTESQUIEU.

### 608. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 44; d'après l'autographe des archives des Angliviels.

[Novembre-décembre 1752.]

J'ai, Monsieur, fait ce que vous avez souhaité: je vous envoie la copie de la *Nouvelle ecclésiastique*

1. La Beaumelle arriva à Paris le 23 octobre obligé de quitter l'Allemagne après sa brouille avec Voltaire. (Taphanel, p. 119.)
2. A l'article des *Nouvelles ecclésiastiques* du 4 juin (cf. p. 443).

du 4 juin, que l'on me copia dans le temps. Si vous faites quelque réponse ou quelque ouvrage là-dessus, je vous demande en grâce de faire en sorte que le nouvelliste ne vienne point me prendre au collet.

### 609. — MONTESQUIEU A BRESCON.

*Revue de Gascogne*, 1901, p. 36; d'après l'original appartenant à M. Gardère; — et antérieurement, dans Bernadau, *Tableau de Bordeaux* (1810, in-12), p. 197, et Laboulaye, VII, 393.

[1752?]

Vous avez envoyé, Monsieur, un bâton à un aveugle, en m'adressant votre *Traité des maladies de la vieillesse.* Je puis dire encore avec plus de raison qu'Horace:

*Eheu! fugaces, Postume, Postume, labuntur anni.*

Votre livre sera le guide des vieillards et il apprendra aux jeunes gens à ne pas se préparer, par la dissolution, de nouvelles infirmités pour cet âge avant-coureur de la mort.

MONTESQUIEU.

### 610. — MONTESQUIEU A BRESCON.

*Revue de Gascogne*, 1901, p. 37; d'après l'original appartenant à M. Gardère; — et antérieurement dans Laboulaye, VII, 388, d'après une copie de Bernadau (Bibl. Bordeaux, ms. 71333, p. 357)[1].

[1752?]

L'ode que vous avez eu la bonté de m'envoyer, Monsieur, est digne du héros et du poète. Vous êtes

1. Titre dans Bernadau : « Lettre à M. Brescon, médecin à Mézin, qui avait envoyé à Montesquieu une ode à la louange du duc d'Aiguillon. »

l'Homère d'un nouvel Achille, aussi courageux mais plus aimable que l'ancien. Continuez de cultiver les Muses; elles demandent la jeunesse ainsi que les Grâces. Jouissez longtemps des faveurs des unes et des autres.

Je ne vois plus votre ami, M. T., et j'en suis fâché, car je l'aimais pour lui-même et par reconnaissance des avantages qu'il m'a procurés en me liant avec vous.

MONTESQUIEU.

### 611. — LA CONDAMINE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Paris, mercredi 14 février 1753.

Je n'ai appris que depuis peu de jours, Monsieur, votre arrivée à Paris, à l'occasion d'une lettre que M. de Maupertuis m'adressait pour M. de La Beaumelle et dans laquelle il s'informait des nouvelles de l'homme qu'il honore et qu'il respecte le plus. Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup entendu parler ici de la querelle de notre président avec Kœnig[1], où Voltaire est intervenu en Pandour, mais vous n'aurez certainement été instruit que par les lecteurs d'*Akakia*. J'ai l'honneur de vous envoyer le jugement de l'académie de Berlin et les réponses à l'Appel au public de Kœnig. Il y a encore deux mémoires de M. Euler sur la même matière, mais

1. Sur la querelle entre Maupertuis et le mathématicien allemand Kœnig, cf. Desnoiresterres, *Voltaire et Frédéric*, p. 314 et suivantes.

presque tout géométriques. Je ne connais pas quatre personnes à Paris qui aient suivi cette dispute et je n'ai trouvé d'amis à Voltaire que depuis que je l'ai abandonné et qu'il est devenu l'ennemi déclaré de Maupertuis.

Je joins par occasion à ces brochures une réponse de moi à Bouguer[1]. On n'oserait en faire à une critique après avoir vu les vôtres, si on avait l'ambition de vous ressembler; mais j'entends mieux mes intérêts et je crois qu'on peut faire un très bon ouvrage polémique sans qu'il puisse être comparé à ceux que vous avez daigné faire. Il y a pour les amours-propres d'auteurs tant de bonnes places au-dessous de celle que vous occupez qu'il faudrait être bien difficile pour n'en pas être flatté.

Si j'avais été sûr de vous trouver, j'aurais été le porteur de mon paquet, quoique j'aie fait vœu de ne pas sortir que je n'aie achevé la seconde partie de ma réponse. Cela me sert de prétexte pour ne voir personne, mais la vraie raison, c'est que la solitude est l'unique remède de la surdité. Si j'avais à regretter beaucoup de gens de votre trempe, je serais inconsolable, mais je me dédommage autant que je puis de ne vous pas entendre: je vous lis et vous apprends par cœur.

M. de Buffon dîne aujourd'hui chez moi avec l'abbé Sallier. J'ai une dinde aux truffes, qui me vient de Périgord, et du vin du Cap, mais je n'ose vous proposer de venir à un troisième sur le Palais-Royal, et surtout à midi, car nous allons à vêpres à

1. Elle parut l'année suivante: *Réponse de M*** à la lettre de M. Bouguer*. Paris, 1754, in-4°, 12 p.

l'Académie. Nous boirons à la santé de Solon en vin de Champagne, en dépit de la Sorbonne.

Je suis avec le plus respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

La Condamine.

### 612. — MONTESQUIEU A LAMONTAIGNE[1].

Autographe. Bibl. de Bordeaux, *Lamontaigne*, t. XXX.

A Paris, ce 23 février 1753.

J'ai, Monsieur, reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, avec la copie de celle que vous avez reçue de M. d'Argenson[2]. J'en ferai l'usage convenable et je commence par me féliciter de ce que nous avons pour directeur une personne comme vous, Monsieur.

M. votre père a beaucoup de bontés pour moi et je vous prie de m'accorder les mêmes bontés. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Montesquieu.

J'ai aussi reçu du président Barbot la requête des jurats. J'en communiquerai avec M. Ausone. Je vous prie de dire à M. le président Barbot que je l'ai reçue.

*A Monsieur, Monsieur de Lamontaigne fils, directeur de l'académie de Bordeaux, — à Bordeaux.*

1. François de Lamontaigne (1724-1812), conseiller au parlement de Bordeaux.
2. Il s'agit toujours de l'affaire de l'hôtel de l'académie de Bordeaux.

## 613. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 46; d'après l'original des archives des Angliviels[1].

24 février 1753.

J'eus l'honneur de passer hier chez vous, Monsieur, vous n'y étiez pas. Voici la déclaration[2] que je veux faire au Nouvelliste ecclésiastique. Je vous prie de voir s'il y a quelque mot qui puisse vous faire la moindre peine. Comment consentirais-je à vous faire de la peine, vous qui êtes un des hommes du monde à qui je voudrais le plus faire plaisir?

Lorsque vous avez fait cette brochure, vous n'avez pas pensé qu'on me l'attribuerait; et si vous aviez pensé qu'on me l'attribuerait, vous ne l'auriez pas faite. Elle est si pleine d'esprit que l'on a cru que l'auteur avait été animé par la défense de sa propre cause.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les senti-

1. Cette lettre a passé en vente en 1854 (Vente Auguste de La Bouisse-Rochefort, 10-17 mai 1854, Laverdet expert, n° 686). Cf. *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 311.

2. Cette déclaration a paru, sous forme de lettre, en un placard imprimé;

*Lettre de l'auteur de l'Esprit des lois à Monsieur***.*

A Paris, ce 27 février 1753.

Monsieur,

Le nouvelliste ecclésiastique, dans sa feuille du quatrième de juin 1752, m'attribue une brochure in-douze de soixante-seize pages intitulée *Suite de la défense de l'Esprit des lois*. Il s'exhale en injures. Je n'ai point fait cet ouvrage; je n'y ai aucune part. Vous pouvez faire imprimer cette lettre. Je suis etc.

(Bibl. Mazarine, 12222 B, fol. 357.)

ments de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Ayez la bonté de me renvoyer la déclaration; je n'ai que cette copie.

### 614. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLIII), p. 179. — Laboulaye, VII, 409.

De Paris, 5 mars 1753.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre de Vienne, du 28 décembre. Je suis fâché d'avoir perdu ceux qui m'avaient fait l'honneur d'avoir de l'amitié pour moi; il me reste le prince de Lichtenstein et je vous prie de lui faire bien ma cour. J'ai reçu des marques d'amitié de M. Duval[1], bibliothécaire de l'Empereur, qui fait beaucoup d'honneur à la Lorraine, sa patrie. Dites aussi, je vous prie, quelque chose de ma part à M. Van Swieten[2]; je suis un véritable admirateur de cet illustre Esculape. Je vis hier M. et M^me^ de Senecterre; vous savez que je ne vois plus que les pères et les mères dans toutes les familles; nous parlâmes beaucoup de vous: ils vous aiment beaucoup. J'ai fait connaissance avec[3]... Tout ce que je puis vous en dire, c'est que c'est un seigneur magnifique et fort persuadé de ses lumières; mais il n'est pas notre

1. Valentin Jameray-Duval (1695-1775).

2. G. Van Swieten (1700-1772), premier médecin de l'empereur, bibliothécaire et censeur impérial. « Montesquieu savait que c'était à lui que les libraires de Vienne devaient la liberté de pouvoir vendre l'*Esprit des lois,* dont la censure précédente des Jésuites empêchait l'introduction à Vienne... » (Guasco.)

3. « Ce nom n'a pu se lire, l'écriture étant effacée. » (Guasco.) — Lisez sans doute : M. de Sartirane.

marquis de Saint-Germain; aussi n'est-il pas un ambassadeur piémontais[1]. Bien de ces têtes diplomatiques se pressent trop de nous juger; il faudrait nous étudier un peu plus. Je serais bien curieux de voir les relations que certains ambassadeurs font à leurs cours sur nos affaires internes.

J'ai appris ici que vous relevâtes fort à propos l'équivoque touchant la qualification de mauvais citoyen[2]. Il faut pardonner à des ministres, souvent imbus des principes du pouvoir arbitraire, de n'avoir pas des notions bien justes sur certains points et de hasarder des apophtegmes.

La Sorbonne cherche toujours à m'attaquer; il y a deux ans qu'elle travaille, sans savoir guère comment s'y prendre. Si elle me fait mettre à ses trousses, je crois que j'achèverai de l'ensevelir[3]. J'en serais bien fâché, car j'aime la paix par-dessus toute chose. Il y a quinze jours que l'abbé Bonardi m'a envoyé un gros paquet pour mettre dans ma lettre pour vous; comme je sais qu'il n'y a dedans que de vieilles rapsodies que vous ne liriez point, j'ai voulu vous épargner un port considérable; ainsi je garde la lettre jusqu'à votre retour, ou jusqu'à ce que vous me mandiez de vous l'envoyer, en cas qu'il y ait autre chose que des nouvelles des rues.

1. « Il avait été intimement lié avec M. le marquis de Breille, M. le commandeur Solar son frère et M. le marquis de Saint-Germain, tous les trois ambassadeurs de Sardaigne, le premier à Vienne, les deux autres à Paris, tous les trois hommes du premier mérite. » (Guasco.)

2. « Étant question de l'*Esprit des lois* à un dîner d'un ambassadeur, Son Excellence prononça qu'il le regardait comme l'ouvrage d'un mauvais citoyen : « Montesquieu mauvais citoyen ! s'écria son ami. Pour moi, je regarde l'*Esprit des lois* même comme l'ouvrage d'un bon sujet, car on ne saurait donner une plus grande preuve d'amour et de fidélité à ses maîtres que de les éclairer et de les instruire. » (Guasco.)

3. Voltaire venait de publier le *Tombeau de la Sorbonne*.

J'ai appris avec bien du plaisir tout ce que vous me mandez sur votre sujet; les choses obligeantes que vous a dites l'Impératrice font honneur à son discernement et les effets de la bonne opinion qu'elle vous a marquée lui feront encore plus d'honneur. Nous lisons ici la réponse du roi d'Angleterre au roi de Prusse, et elle passe, dans ce pays-ci, pour une réponse sans réplique. Vous qui êtes docteur dans le droit des gens, vous jugerez cette question dans votre particulier.

Vous avez très bien fait de passer par Lunéville; je juge, par la satisfaction que j'eus moi-même dans ce voyage, de celle que vous avez éprouvée par la gracieuse réception du roi Stanislas. Il exigea de moi que je lui promisse de faire un autre voyage en Lorraine. Je souhaiterais bien que nous nous y rencontrassions à votre retour d'Allemagne : l'instance que le roi vient de vous faire, par sa gracieuse lettre, d'y repasser, doit vous engager à reprendre cette route. Nous voilà donc, encore une fois, confrères en Apollon[1]; en cette qualité recevez l'accolade.

[*A l'abbé de Guasco,*] — *à Vienne.*

### 615. — MONTESQUIEU A SOLIGNAC.

Laboulaye, VII, 412; d'après l'original appartenant à Ét. Charavay.

A Paris, ce 31 mars 1753.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, et je vous dirai que mon petit ouvrage, intitulé *Lysimaque,*

1. « Le roi Stanislas les avait fait agréger à son académie de Nancy. » (Guasco.)

court en manuscrit à Paris, tellement défiguré, mutilé et estropié, qu'il me fait pitié à moi-même. Je consentirais à le faire imprimer, si cet ouvrage, ayant été présenté à votre Académie, je pouvais dire qu'il fût à moi; mais je me flatte qu'il lui appartient entièrement. Je vous prie donc, Monsieur, de pressentir l'Académie, pour savoir si elle permet que je fasse imprimer cet ouvrage à Paris et si je puis le donner.

Si vous pouvez trouver occasion de dire quelque chose qui puisse me rappeler dans le souvenir du Roi[1], vous me ferez bien du plaisir : je sens que si quelques ouvrages m'ont fait aujourd'hui quelque espèce d'honneur, dans la postérité ses bontés feront ma gloire.

Je vous prie, Monsieur, de me conserver quelque part dans votre amitié. J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments que je ne saurais assez vous exprimer, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Faites-moi le plaisir de voir M^me^ la princesse de Talmont, et de lui parler continuellement de mon respect.

*A Monsieur de Solignac, secrétaire de l'académie de Nancy, — à Nancy en Lorraine.*

### 616. — SOLIGNAC A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch de La Brède.

A Lunéville, ce 14 avril 1753.

Je suis au désespoir que votre ouvrage intitulé *Lysimaque* coure en manuscrit, estropié, défiguré.

1. Stanislas.

C'est un chef-d'œuvre, qui mérite d'être conservé dans toutes les grâces, dans toute la vigueur de style que vous lui avez données. Pressé par une dame de notre Cour de lui en laisser prendre une copie, je ne pus lui refuser ce plaisir, mais cet ouvrage ne serait point sorti de mes mains, si j'avais prévu ce que vous m'annoncez par votre lettre.

Il est sans contredit, Monsieur, que vous êtes le maître de le faire imprimer, mais comme nous sommes sur le point de donner au public les *Mémoires* de notre Académie, nous serions extrêmement flattés d'être les premiers à lui faire un présent si estimable[1]. Cependant, touchés des politesses que vous nous faites, nous sentons ne pouvoir mieux y répondre qu'en vous priant vous-même de suivre en cela ce que votre penchant et l'empressement du public peuvent exiger de vous, dans une circonstance surtout où il est de votre honneur de vous montrer tel que vous avez toujours été dans tous vos ouvrages. Nous ne laisserons pas, dans nos *Mémoires*, de nous parer de celui-ci et le public nous pardonnera, ou nous saura même gré de lui donner une seconde fois ce qu'il ne saurait lire assez souvent, ce qui ne peut jamais manquer de lui plaire.

Si je vous dis, Monsieur, que j'ai fait passer sous les yeux du roi de Pologne la lettre dont vous m'avez honoré, vous comprendrez aisément

1. *Lysimaque* parut presque en même temps dans le *Mercure* de décembre 1754, p. 31, et dans le tome premier des *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy* (Nancy, 1754, in-12), p. 118.

combien il a dû être touché des sentiments que vous lui marquez. Sa Majesté me charge de vous dire des choses si gracieuses que je ne puis vous les rendre comme je voudrais. Vous savez qu'on n'atteint pas facilement à ces tons de douceur et de bonté dont il enchaîne les cœurs qu'il estime.

Pour Mme la princesse de Talmont, elle me prie de vous marquer qu'elle ne peut mieux répondre à l'honneur de votre souvenir que par de nouvelles protestations de son amitié et de l'admiration qu'elle vous a vouée.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SOLIGNAC.

### 617. — LE COMTE DE MORTON A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

London, Jermyn Street, 25th May 1753.

Sir,

I have taken the liberty to inclose under your cover a letter for your son, Mr. de Secondat. Our Society[1] and I in particular shall always think

---

Londres, Jermyn Street, 25 mai 1753.

Monsieur,

J'ai pris la liberté de vous adresser, sous ce pli, une lettre pour votre fils, M. de Secondat. Notre société, et moi en particulier, nous croirons toujours

1. La *Society for Improving Arts and Sciences* d'Edimbourg.

ourselves highly honoured by his accepting of a place among us. I am in some hopes the Society will endeavour to render themselves a little more worthy than they hitherto have been of such a member. In the meantime, I have taken the liberty to send you some treatises lately published by four of the members, which Mr. Smith's[1] correspondant at Boulogne will forward to you.

1° A *Dissertation on the Numbers of Mankind in ancient and modern Times*[2]. The author has not put his name to it; but they call him Mr. Wallace: he is one of the ministers of the city of Edinburgh, a man of learning and a good mathematician, but his style of writing, not very elegant.

---

hautement honorés de ce qu'il accepte une place au milieu de nous. J'ai quelque espoir que les membres de la Société s'efforceront de se rendre un peu plus dignes d'un pareil membre qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. En même temps, j'ai pris la liberté de vous envoyer quelques traités publiés récemment par quatre d'entre nous, traités que le correspondant de M. Smith, à Boulogne, vous fera parvenir.

1° Une *Dissertation sur le nombre des hommes dans les temps anciens et modernes.* — L'auteur n'y a pas mis son nom; mais il s'appelle M. Wallace: c'est un des ministres de la ville d'Édimbourg, homme instruit et bon mathématicien, mais ne sachant pas écrire avec élégance.

1. Adam Smith (1723-1790).

2. Par Robert Wallace. Cet ouvrage, publié en 1753, contient une réfutation des *Political Discourses* de Hume parus l'année précédente. Il a été traduit en français par Elie de Joncourt, sous la direction de Montesquieu (Londres [Paris], 1754, in-8°).

2° *Political Discourses*, by David Hume, esq.[1]. This gentleman is now one of the secretaries of our Society and keeper of the Advocates' library. The tenth *Discourse* treats of the same subject whith Mr. Wallace's *Dissertation*, in which the writer takes the different side of the question.

3° A *Dissertation on quick Lime and Lime-Water*, by Charles Alston, M. D.

4° An *Essay on the Virtues of Lime and Lime-Water, in the Cure of the Stone*, by Robert Whytt, M. D.[2].

5° An *Essay on the vital and other involuntary Motions of Animals*, by Robert Whytt, M. D.[3].

---

2° *Discours politiques*, par David Hume, esq. — Ce gentleman est maintenant un des secrétaires de notre Société et conservateur de la Bibliothèque des avocats. Son dixième *Discours* traite du même sujet que la *Dissertation* de M. Wallace, mais il s'y place au point de vue opposé.

3° Une *Dissertation sur la chaux vive et l'eau de chaux*, par Charles Alston, docteur en médecine.

4° Un *Essai sur les effets de la chaux et de l'eau de chaux dans le traitement de la pierre*, par Robert Whytt, docteur en médecine.

5° Un *Essai sur le mouvement vital et les autres mouvements involontaires des animaux*, par Robert Whytt, docteur en médecine.

1. Traduits en français par Mauvillon (Amsterdam, 1754, in-8°).

2. Paru en 1743 dans les *Edinburgh Medical Essays*, cet ouvrage fut publié à part en 1752. Il a été traduit en français par Augustin Roux (Paris, 1757, in-12).

3. Publié en 1751 ; traduit en français à la suite du *Traité des maladies nerveuses* de Whytt (Paris, 1777, 2 vol. in-12).

It gives me very great concern to hear you complaining, Sir, of a weakness in your eyes. They are unnecessary to you for the acquisition of knowledge; but they are of infinite consequence to the world, by preventing you in some measure from dispensing that knowledge for the benefit of Mankind. I am sensible there is a great difference between writing by an amanuensis and writing with one's own hand. May I beg the continuance of your favour?

And do me the honour to be persuaded of the high veneration and respect with which I am, Sir, your most obedient and most humble servant.

MORTON.

---

Je suis très préoccupé de vous entendre vous plaindre, Monsieur, de la faiblesse de votre vue. Vous n'en avez pas besoin pour acquérir des connaissances; mais elle est d'une importance infinie pour le monde: car elle vous empêche dans une certaine mesure de répandre ce que vous savez, au profit de l'Humanité. Je sens toute la différence qu'il doit y avoir entre se servir pour écrire de la main d'un secrétaire ou de la sienne propre. Puis-je vous prier de me continuer votre bienveillance?

Et faites-moi l'honneur d'être convaincu de la haute vénération et du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur.

MORTON.

### 618. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER DE JAUCOURT[1].

Laboulaye, VII, p. 415; d'après l'original de la collection La Sicotière.

Mardi matin, 26 mai 1753.

Je pars dans ce moment, mon cher chevalier, pour la campagne. Je serai ici vendredi soir. J'irai quelques jours après à Montigny, chez M. Trudaine, mais je ne partirai pas sans avoir pris les ordres de Mademoiselle en quelque endroit qu'elle soit.

J'ai l'honneur de vous embrasser.

MONTESQUIEU.

### 619. — MONTESQUIEU A CHARLES YORKE.

P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 310; d'après l'original dans les *Hardwicke Papers*, t. II (British Museum, additional mss n° 35,350); — et antérieurement, p. p. John Campbell. *The lives of the lord chancellors...* (London, 1845-47, 7 vol. in-8°), t. V, p. 391.

A Paris, ce 6 juin 1753.

Monsieur, mon très cher et illustre ami,

J'ai un paquet de mes ouvrages, bons ou mauvais, à vous envoyer; j'en serai peut-être le porteur. Il pourra arriver que j'aurai le plaisir de vous embrasser tout à mon aise. Je remets à ce temps à vous dire tout ce que je vous écrirais. Mes sentiments pour vous sont gravés dans mon cœur et dans mon esprit, d'une manière à ne s'effacer jamais.

1. Le chevalier Louis de Jaucourt (1704-1779), collaborateur de l'*Encyclopédie*.

Quand vous verrez M. le docteur Warburton, je vous prie de lui dire l'idée agréable que je me fais de faire plus ample connaissance avec lui, d'aller trouver la source du savoir et de voir la lumière de l'esprit. Son ouvrage sur Julien m'a enchanté, quoique je n'aie que de très mauvais lecteurs anglais, et j'ai presque oublié tout ce que j'en savais.

Je vous embrasse, Monsieur, conservez-moi votre amitié, la mienne est éternelle.

MONTESQUIEU.

L'abbé Sallier et M. de Fontenelle vous saluent.

### 620. — MONTESQUIEU A Mme DE POMPADOUR.

Vian, *Histoire de Montesquieu*, p. 402. — Laboulaye, VII, p. 407. — Et antérieurement dans les *Œuvres de Montesquieu*, éd. Plassan, t. IV, p. 486 (incomplète).

[Juin 1753.][1]

Madame,

Comme vous êtes à Crécy[2] où il ne m'est pas permis d'aller, j'ai l'honneur de vous écrire ce qui se passa hier à l'Académie.

J'y rendis compte des ordres du Roi et, comme

1. Cette lettre se date par celle du 14 juin 1753, insérée dans les *Mémoires* de Luynes, XII, 477 : « L'Académie française étant assemblée, le directeur, M. le président de Montesquieu, a rendu compte que le Roi l'avait mandé pour lui dire que le choix que l'Académie se proposait de faire de M. Piron ne lui était pas agréable et qu'il ne voulait pas non plus que l'on proposât un sujet qui fût du corps des avocats. Sur cet ordre, l'élection aurait pu tomber sur M. Buffon, mais on nous déclara de sa part qu'il priait qu'on ne pensât point à lui et qu'il n'en fût pas question. » Buffon fut élu le 25 août.

2. *Crécy-Couvé* (Eure-et-Loir), où Mme de Pompadour possédait un château.

M. de Buffon avait prié ses amis de ne le point nommer dans les circonstances, la plupart des académiciens, n'ayant plus aucun sujet, se trouvèrent embarrassés et demandèrent qu'on différât l'élection jusqu'à samedi en huit.

Madame, Piron est assez puni pour les mauvais vers qu'on dit qu'il a faits; d'un autre côté, il en a fait de très bons. Il est aveugle, infirme, pauvre, marié, vieux. Le Roi ne lui accorderait-il pas quelque petite pension[1]? C'est ainsi que vous employez le crédit que vos belles qualités vous donnent et, parce que vous êtes heureuse, vous voudriez qu'il n'y eût point de malheureux. Le feu Roi exclut La Fontaine d'une place à l'Académie à cause de ses *Contes* et il la lui rendit six mois après à cause de ses *Fables*. Il voulut même qu'il fût reçu avant Despréaux qui s'était présenté depuis lui.

Agréez, je vous supplie, le profond respect, etc.

### 621. — LA BEAUMELLE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A La Bastille[2], ce 24 juin 1753.

« Et Lysimaque dit à Callisthène : je vous verrai tous les jours; car si Alexandre vous voyait abandonné des gens vertueux, il commencerait à vous croire coupable; il n'aurait plus de remords. » — Mon sort est aussi triste que celui de Callisthène, car je n'ai pas la sagesse; votre âme est aussi grande

1. Voy. P. Chaponnier, *Piron, sa vie, son œuvre*, Paris, 1910 in-8°. Piron obtint une pension de 100 pistoles.

2. Voyez Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 138 et suiv.

que celle de Lysimaque. O le plus vertueux des hommes, ô mon ami, ô mon père, qu'il me serait doux de vous devoir mon bonheur, ma vie!

Je meurs à chaque instant dans mon esclavage; je ne vois d'existence que dans la liberté. Des personnes qui me sont venues voir m'ont dit que vous aviez fait des démarches pour moi. Je ne vous en remercie pas, Monsieur, parce que je vous en remercierais mal et que vous connaissez mes sentiments. Je vous supplie de faire un nouvel effort auprès de M. d'Argenson. S'il ne veut pas m'accorder mon élargissement comme une justice qu'il se doit à lui-même, qu'il me l'accorde comme une grâce qu'il ne peut vous refuser : mais qu'il me l'accorde. Puisse cette lettre vous parvenir, et vous dire mes malheurs et mon immortel attachement.

Ce qui m'a fait le plus de peine dans tout ceci, c'est l'affaire de M^me^ la duchesse de Mirepoix.

### 622. — DAVID HUME A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Edinburgh, 26 June 1753.

Sir,

About a twelve months ago, my friend Mr. Smith, of Boulogne, who has the honour of being known to you, having occasion to go to Paris, had the

---

Monsieur,

Il y a un an environ, mon ami, M. Smith, de Boulogne, qui a l'honneur d'être connu de vous, ayant l'occasion d'aller à Paris, eut la bonté de se charger

goodness to charge himself with a copy of my *Political Discourses,* then newly published, with an intention of delivering it to you. By some accident, it has miscarried, for which I am sorry, as it has deprived me of an opportunity, however trivial, of marking my sincere respect for you.

Since that time, the work has undergone a second edition and I have desired our friend Mr. Stuart to transmit to you a copy of it and I hope it will be more fortunate than the former.

Mr. Wallace has honoured me with a very polite, as well as learned and judicious answer, which, he tells me, you have seen. I should be much afraid that I am entirely refuted, had I not, all along, in my essay, kept on the sceptical and doubtful side, which, in most subjects, gives a man so much

---

d'un exemplaire de mes *Discours politiques,* qui venaient de paraître alors, avec l'intention de vous les remettre. Par suite d'un accident quelconque, il ne le fit point; ce que je regrette, parce que j'y ai perdu une occasion, bien qu'insignifiante, de vous témoigner mon respect sincère. Depuis ce temps, il a été fait une seconde édition de l'ouvrage et j'ai prié notre ami, M. Stuart, de vous en transmettre un exemplaire, qui, je l'espère, sera plus heureux que le premier.

M. Wallace m'a honoré d'une réponse très polie, et très savante et judicieuse en même temps, qu'il me dit avoir été vue par vous. Je craindrais beaucoup d'être réfuté complètement si dans mon essai je n'étais pas toujours resté au point de vue sceptique et douteur, qui, dans la plupart des sujets,

the advantage of the ground, that it is very difficult to force him. To have been dogmatical, indeed, on this subject had in me been the most unpardonable temerity. For, besides many other reasons of diffidence, I knew that you had already expressed your sentiments to be contrary to that opinion, which I discovered some propensity to support.

I believe the chief merit of my performance was my forcing Mr. Wallace, by a kind of challenge, to publish the learned *Dissertation* which he had, for some time, kept by him. I acknowledge that he has detected me in several errors and mistakes and it is owing to his politeness that he has spared me in many more. I learn from him that you proposed to get his *Dissertation* translated into

---

assure une position si avantageuse qu'il est très difficile de vous en déloger. Être dogmatique en cette matière eût été de ma part une témérité impardonnable. Car, outre les autres raisons que j'avais de me défier de moi-même, je savais que vous aviez exprimé déjà un sentiment contraire à l'opinion que j'étais assez disposé à défendre.

Je crois que le principal mérite de mon œuvre a été d'obliger M. Wallace, par une sorte de défi, à publier la savante *Dissertation* qu'il gardait depuis quelque temps à part lui. Je reconnais qu'il a dévoilé dans mon travail plusieurs erreurs ou méprises et je ne dois qu'à sa politesse qu'il n'en ait pas relevé beaucoup d'autres. J'ai su par lui que vous aviez l'intention de faire traduire sa *Dissertation* en français et que le traducteur estimait que, pour

french and that the translator thought it would be requisite, for the better understanding Mr. Wallace's work, to prefix a translation of mine. If he continues his intention of doing me that honour, I must desire him to make a very few alterations according to the enclosed paper. I could have made many more amendments, by correcting the errors remarked by my antagonist; but, as that would have injured his work, I shall abstain at present, in hopes that a new edition will give me an opportunity.

I have the honour to be, with great regard, Sir, your most obedient and most humble servant,

DAVID HUME.

---

que l'on comprît mieux le travail de M. Wallace, il convenait de le faire précéder d'une traduction du mien. S'il persiste dans l'idée de me faire cet honneur, je dois le prier de faire quelques rares changements à mon texte, conformément à la note ci-incluse. J'aurais pu faire beaucoup d'autres amendements, en corrigeant les erreurs signalées par mon contradicteur; mais comme cela aurait fait tort à son œuvre, je m'en abstiendrai pour le moment, tout en espérant qu'une nouvelle édition me fournira l'occasion de le faire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une haute considération, votre très obéissant et très humble serviteur.

DAVID HUME.

*Political Discourses.*

To be inserted in page 229, after line ult., beginning a new paragraph :

« Justin tells us[a] that when Philip of Macedon was declared head of the greek Confederacy, he called a congress of all the states, except the Lacedemonians, who refused to concur, and he found the force of the whole, upon computation, to amount to 200,000 infantry and 15,000 cavalry. This must be understood of all the citizens capable of bearing arms. For, as the greek Republics maintained no mercenary forces and had no militia distinct from the whole body of the citizens,

---

*Discours Politiques.*

A insérer à la page 229, après la dernière ligne, et en commencement d'alinéa :

« Justin nous dit que, lorsque Philippe de Macédoine fut déclaré chef de la confédération grecque, il convoqua un congrès de tous les états, à l'exception des Lacédémoniens, qui refusèrent leur concours, et trouva que les forces de la totalité s'élevaient, en somme, à 200,000 fantassins et 15,000 cavaliers. Cela doit s'entendre de tous les citoyens capables de porter les armes. Car, comme les républiques grecques n'entretenaient pas de forces mercenaires et n'avaient pas de milice distincte de tout le corps des citoyens, on ne saurait concevoir une autre manière de calculer. Qu'une armée

a) Lib. IX, cap. 5. *(Note de D. Hume.)*

it is not conceivable what other medium there could be of computation. That such an army could ever by Greece be brought into the field and be maintained there, is contrary to all History. Upon this supposition, therefore, we may thus reason.

The free Greeks, of all ages and sexes, were 860,000. The slaves (computing them by the number of Athenian slaves, as above), who seldom married or had families, were double the male citizens of full age, viz. 430,000. And the whole inhabitants of ancient Greece, excepting Laconia, were about one million two hundred and ninety thousands : no mighty number, nor much exceeding what may be found at present in Scotland, a country nearly of the same extent and very indifferently peopled. »

---

pareille ait jamais pu être mise et entretenue en campagne par la Grèce est contraire à toute l'histoire. C'est pourquoi, dans cette hypothèse, nous pouvons raisonner ainsi : les Grecs libres, de tout âge et de tout sexe, étaient au nombre de 860,000; les esclaves (en calculant d'après le nombre des esclaves athéniens, comme plus haut), qui rarement se mariaient et avaient de la famille, devaient être deux fois plus nombreux que les citoyens mâles ayant atteint l'âge mûr, soit 430,000. Et toute la population de l'ancienne Grèce, sans y comprendre la Laconie, devait s'élever à un million deux cent quatre-vingt-dix mille personnes. Ce nombre n'est pas très considérable et n'excède guère celui qu'on peut relever à présent en Écosse, pays qui est presque de la même étendue et très médiocrement peuplé. »

Omit the note, to page 229, beginning with these words : « A late french writer, » etc.

Read the last seven lines in page 251, thus :

« Taking the whole, therefore, in this proportion of ten to six, the sum of fighting men in all the states of Belgium was about 350,000; the whole inhabitants, a million and a half. And Belgium being about the fourth of Gaul, that country might contain six millions; which is not the third of its present inhabitants. »

---

Supprimez la note de la page 229, commençant par ces mots : « Un récent écrivain français, » etc.

Lisez ainsi les sept dernières lignes de la page 251 :

« Prenant donc la totalité dans cette proportion de dix à six, le nombre des combattants, dans tous les états de la Belgique, devait être de 350,000 environ; et la population totale, d'un million et demi. Or, comme la Belgique formait à peu près le quart de la Gaule, ce pays pouvait compter six millions d'habitants; ce qui n'est pas le tiers de sa population actuelle. »

### 623. — MONTESQUIEU A ***[1].

*Revue d'histoire littéraire*, 1907, p. 124; d'après une copie du conseiller au Parlement H. de Revol, dans la collection Le Paige.

A Paris, ce 9 juillet 1753.

Vous êtes, mon cher***, dans un lieu séparé du reste du monde. Aussi je vais vous rendre compte

1. Sur le manuscrit, cette lettre est intitulée : « Lettre écrite à l'un des MM. du Parlement exilés à Bourges. Cette lettre est de la main du président de Montesquieu, et cette copie est prise sur l'original même. » D'après

de ce que les gens sensés disent sur les affaires présentes. Comme j'entends parler ceux qui aiment le Parlement et ceux qui ne l'aiment pas, ceux qui aiment ou n'aiment pas le Clergé et les ministres, que n'étant de rien je n'ai eu à essuyer aucune contradiction, je suis peut-être presque aussi en état de juger de ces choses que ceux qui à tous égards ont de plus grandes lumières.

Le Parlement doit à la nation, non pas une certaine forme dans l'administration des sacrements, non pas un certain point d'honneur entre les corps divers qui le composent, non pas une forme unique de sortir du malheureux état où il est, non pas une voie particulière à tenir, moins susceptible d'inconvénient que les autres : ce n'est pas proprement cela que vous nous devez. Vous nous devez la conservation de notre Constitution. Vos craintes sur l'abus que l'on pourrait faire quelque jour des mesures que l'on pourrait prendre aujourd'hui ne sont point à propos, puisque vous devez avoir la même crainte, et une plus grande, sur un objet infiniment plus important, qui est la perte de notre Constitution. Cette Constitution vous a été transmise et vous devez la transmettre. C'est là ce que vous devez considérer et, en comparaison, tous les autres objets sont frivoles.

Il n'est pas question de dire que l'honneur ne vous permet pas de faire de certaines choses. Cela n'a lieu que dans les cas particuliers ; mais, lorsqu'il s'agit de la fortune publique, il n'est plus question

M. Louis Gazier, qui l'a publiée, le destinataire serait le président Durey de Meinières. — Rapprochez de cette lettre le *Mémoire sur la Constitution*, dans les *Mélanges inédits de Montesquieu*, p. 225.

de parler de votre honneur, puisqu'il n'y a pas de citoyen qui ne doive sacrifier son honneur même pour la fortune publique. Cet honneur même, vous ne le conserverez pas, vous le risquerez, vous le manquerez.

Il vient de tous côtés des discours, des écrits, des marques de chaleur, des obstacles, des éloignements à la paix qui affligent tous vos amis. On dirait que vous vous livrez vous-mêmes à ceux qui veulent vous perdre.

Tout le monde désapprouve que vous demandiez pour préliminaire une réponse à vos remontrances. Une déclaration qui suit les remontrances ne serait-elle pas une réponse? Vous demandez même en cela une chose que la Cour, dans le cas particulier, ne peut pas faire, parce qu'étant certain que le Parlement a agi contre ses ordres, elle se démentirait tout comme vous; or ce cas particulier n'est-il pas un de ceux où la prudence veut que l'on prenne un *mezzo termine* et n'est-ce pas un *mezzo termine* bien naturel qu'une déclaration?

Vous devez d'autant moins vous obstiner à peser sur vos remontrances que, quoiqu'elles soient pleines de belles choses, il y en a qui devant tout esprit impartial sont intolérables et qu'il est impossible de vous accorder. Il y a quarante ans que nous disputons sur la Constitution. On l'a déclarée loi de l'Église et de l'État et cette déclaration est une espèce de repos et de point de ralliement entre les citoyens. La question si la Constitution est une loi de l'Église et de l'État est devenue étrangère aux affaires présentes parce que, soit que la Constitution soit une loi de l'Église et de l'État ou non, les ecclésiastiques n'étaient pas plus en droit de faire des innovations.

Nous ne pouvons comprendre par quelle fatalité le Parlement, juge naturel de ces choses, se trouve aujourd'hui partie et comment, au lieu d'être à la tête de la justice, il se trouve pour ainsi dire à la tête d'un parti. Son objet n'est-il pas qu'il n'y ait point de schisme? N'avait-il que le dépôt d'une seule loi? N'avait-il pas le dépôt de toutes? C'était un bonheur pour le Parlement que la Constitution fût déclarée loi de l'Église et de l'État, puisqu'en vertu de ce principe il pouvait sévir contre l'un des deux partis qui troublerait l'État à l'occasion d'une Constitution qui était déjà reçue comme loi de l'Église et de l'État.

Or le Parlement n'ayant point fait cela, qu'y a-t-il de plus heureux qu'une déclaration?

On a eu tort de dire et d'écrire qu'on serait inflexible et qu'on ne reviendrait point, parce que, lorsqu'il est absolument nécessaire de se concilier, il ne faut pas dire qu'on ne reviendra pas; il faut au contraire laisser l'espérance qu'on reviendra.

Lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrâce et que cette disgrâce est une espèce de calamité publique, ceux qui réellement la sentent le moins, c'est-à-dire ceux dont l'esprit a le plus de force, sont ceux qui doivent paraître la sentir davantage.

Le titre légitime qui est le droit de remontrer demande nécessairement par sa nature qu'on ne perde pas la confiance de celui à qui on remontre et que, par conséquent, celui-ci soit convaincu que ceux qui lui parlent sont aussi exempts de passion qu'on désire qu'il le soit lui-même.

Lorsqu'un corps est en partie assemblé et en partie dispersé, il ne peut par la nature de la chose se réunir que lorsque la partie dispersée confie ses

intérêts et ses volontés mêmes à celle qui est réunie, et la charge en quelque façon de stipuler pour elle.

Que servirait au Parlement de n'avoir pas manqué les circonstances où il fallait marquer du courage, s'il manquait celle où il faut marquer de la condescendance? Pourrait-il se vanter d'avoir agi avec prudence?

Vous savez mieux que moi que l'application des principes dépend des circonstances. On compte que dans le cas présent vous n'avez à vous décider et à vous déterminer que sur ce seul principe: le salut de l'État est la suprême loi. De dire que vous ne verrez pas la perte de l'État et que vous périrez avant lui, ce n'est pas une raison, parce que votre perte est peu de chose en comparaison de celle de l'État. Pensez bien en vous-mêmes, examinez les choses: en comparaison de l'État vous n'êtes rien.

Tous ceux qui disputent à présent et les sujets de ces disputes mêmes passeront. Le Parlement doit être éternel. Il ne faut donc pas faire céder l'importance de cet objet à la futilité de l'autre.

Depuis votre exil, vous vous êtes décrédités d'une manière étrange. Depuis le moment où l'on a vu que vous mettiez des obstacles à tous les accommodements, cela a fait comme une révolution dans les esprits; et, ce qu'il y a de triste, vous avez perdu la confiance par les mêmes moyens qui, lorsqu'ils étaient bien appliqués, vous avaient acquis tant de gloire.

Vous pouvez compter que personne n'approuve ce parti que vous prenez et que, dans le public, — je ne parle pas des gens vils et de cette partie qui est toujours nulle, — il est impossible que l'on vous

défende. La raison en est naturelle: vous avez fait cesser tout exercice de justice jusqu'à ce que vous ayez terminé l'affaire qui regarde principalement l'État, et d'un autre côté vous portez des obstacles à la fin de cette affaire. Dites-moi, je vous prie, ce que vous voulez qu'il résulte de là.

L'État est une grande machine dont vous n'êtes qu'un des ressorts. Vous arrêtez cette machine, et cependant il est nécessaire qu'elle aille. Que voulez-vous que nous devenions? Cet état violent de la justice interrompue et toutes les conséquences qui en suivent, les prisons pleines de criminels, etc., ne demandent-ils pas une volonté prompte et sincère de les faire cesser? n'exigent-ils pas un sacrifice de tous les petits obstacles et un désir sincère et intérieur pour la paix?

Vous croyez que, par ces inconvénients, la Cour sera forcée de vous accorder ce que vous demandez, et la Cour, par ces inconvénients, attend le moment où elle puisse vous abîmer sans aucun murmure.

Vous vous souvenez de ce temps qui précéda l'exil du Parlement. La Cour paraissait tranquille. Elle attendait le moment où le public pût moins désapprouver votre exil. Cet exil vint et, depuis ce temps, la Cour attend que vous soyez assez décrédités pour pouvoir vous attaquer encore.

Vous êtes comme ceux qui vont faire naufrage et qui refusent la planche qu'on leur présente parce qu'ils pourraient glisser. Vous vous imaginez peut-être que vous serez protégés par les ministres. Quels protecteurs pour le Parlement!

*Sensit medios delapsus in hostes.*

Voyez, je vous supplie, la conduite du Clergé : il garde un profond silence, il paraît de sang-froid; il attend tout de vos brouilleries et de votre chaleur, il cesse pour ainsi dire de travailler à vous perdre, parce qu'il voit que vous vous perdez vous-mêmes certainement. Dans cette occasion, il ne se conduit pas mieux que vous par l'avantage des lumières; il faut donc que ce soit par l'avantage du sang-froid.

Peut-être, mon cher***, qu'en écrivant tout ceci, je n'aurai pas eu assez d'attention à mes paroles. Mais, comme je n'ai voulu louer ni blâmer, approuver ni désapprouver, mais rendre compte de la situation actuelle de mon esprit et, je crois, de la situation actuelle des choses, que l'amitié est hardie devant l'amitié, je n'ai point voulu contraindre mon style.

Je vous prie de permettre que je vous embrasse et que je vous présente mes respects. M.

P.-S. — Ressouvenez-vous de ce temps de la Régence. Vous étiez exilés; vous étiez tous unis; aucune chaleur; vous cherchâtes la fin et vous la trouvâtes. Personne n'a dit que le Parlement ne fût sorti de son exil avec gloire.

### 624. — LA CONDAMINE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

11 juillet 1753.

Je viens de recevoir un énorme paquet des limbes[1] et plusieurs lettres, les unes en chiffre, les autres sans chiffre, telles que celle-ci pour vous,

1. De la Bastille où était enfermé La Beaumelle.

Monsieur. Si vous voulez écrire un mot d'ici à quelques jours, je l'attendrai; j'ai une adresse sûre pour que cela soit remis. Notre ami prussien[1] doit, je crois, dîner avec vous aujourd'hui. Il sait que j'ai reçu des lettres, mais je ne lui ai pas dit qu'il y en avait pour vous.

Tout ce que j'ai pu savoir jusqu'à présent, c'est que la détention ne durera pas encore longtemps[2]. Voilà bientôt trois mois: c'est peut-être l'époque fixée pour la liberté. M. de Silhouette m'a dit qu'il n'avait été chargé par M. le duc d'Orléans d'autre chose que de savoir du ministre si notre homme n'était là que pour ce qui le regardait, sans autre explication. La réponse a été qu'il y était encore pour autre chose[3]; cela ne cadre pas avec la lettre que vous m'avez montrée.

Bonjour, Monsieur, personne ne vous respecte et ne vous aime plus que votre très humble serviteur.

La Condamine

### 625. — MONTESQUIEU A HUME.

Hill-Burton, *Life and correspondence of David Hume...*, t. I p. 457. — Laboulaye, VII, 416.

Paris, ce 13 juillet 1753.

J'ai, Monsieur, reçu l'honneur de votre lettre, avec l'apostille qui y est jointe, et j'ai de plus reçu un

1. Maupertuis.
2. La Beaumelle quitta la Bastille le 12 octobre 1753.
3. Cf. Taphanel, p. 136-137 : « C'était Mme de Pompadour, la Chloé du *Qu'en dira-t-on?* qui, indirectement prévenue par Voltaire, avait voulu punir et réduire au silence son détracteur...; mais ce fut à la demande du duc d'Orléans et non à la sienne que l'ordre du Roi en date du 22 avril fut signé. »

exemplaire de vos excellentes compositions par la voie de Milord Morton.

M. de Joncourt[1], qui a formé le dessein de traduire l'ouvrage de M. Wallace sur le nombre des peuples chez les anciennes nations, me dit hier qu'il traduirait aussi le vôtre[a]. Cela dépendra du succès qu'aura sa traduction qui est la première qu'il ait faite. Il est certain qu'il a tous les talents qu'il faut pour s'en acquitter et je ne doute pas que le public ne l'encourage à continuer. Le public, qui admirera les deux ouvrages, n'admirera pas moins deux amis qui font céder d'une manière si noble les petits intérêts de l'esprit aux intérêts de l'amitié; et pour moi, je regarderai comme un très grand bonheur, si je puis me flatter de quelque part dans cette amitié.

J'ai l'honneur d'être, etc.

### 626. — MONTESQUIEU A Mme DU DEFFAND.

*Correspondance inédite de Mme du Deffand* (1809), t. I, p. 22. — Laboulaye, VII, 379.

Au château de La Brède, le 12 septembre [1753[2]].

Vous dites, Madame, que rien n'est heureux, depuis l'ange jusqu'à l'huître : il faut distinguer.

a) *Nous avons cru pouvoir rétablir de façon plus correcte le texte suivant donné par Hill-Burton et Laboulaye :* M. de Jouquart qui a formé le dessin de traduire l'ouvrage de M. Wallace, me dit hier qu'il traduirait aussi le vôtre, sur le nombre des peuples chez les anciennes nations.

1. Joncourt, professeur de langues à Paris, traduisit, en 1754, l'*Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes*, de Wallace.

2. Cette lettre, datée de 1741 dans l'édition de 1809 et de 1751 dans l'édition de Lescure et dans Laboulaye, doit être de 1753, comme l'indiquent les allusions à la querelle de Voltaire et de Maupertuis, et à l'élection de Buffon à l'Académie française (25 août 1753).

Les séraphins ne sont point heureux, ils sont trop sublimes : ils sont comme Voltaire et Maupertuis, et je suis persuadé qu'ils se font là-haut de mauvaises affaires; mais vous ne pouvez douter que les chérubins ne soient très heureux. L'huître n'est pas si malheureuse que nous, on l'avale sans qu'elle s'en doute; mais pour nous, on vient nous dire que nous allons être avalés et on nous fait toucher au doigt et à l'œil que nous serons digérés éternellement. Je pourrais parler à vous, qui êtes gourmande, de ces créatures qui ont trois estomacs : ce serait bien le diable si, dans ces trois, il n'y en avait pas un de bon. Je reviens à l'huître : elle est malheureuse quand quelque longue maladie fait qu'elle devient perle : c'est précisément le bonheur de l'ambition. On n'est pas mieux quand on est huître verte; ce n'est pas seulement un mauvais fond de teint, c'est un corps mal constitué.

Vous dites que je n'ai point écrit à Mme la duchesse de Mirepoix; j'en ai découvert deux raisons : c'est qu'elle est malade et qu'elle est dans les embarras de la Cour. A l'égard de d'Alembert, j'ai plus d'envie que lui et autant d'envie que vous de le voir de l'Académie; car je suis le chevalier de l'ordre du Mérite. Il est vrai qu'à la dernière élection il y eut quelque espèce de composition faite, qui barbouille un peu l'élection prochaine; mais je vous parlerai de tout cela à mon retour, qui sera vers le 15 ou la fin de novembre. Je suis pourtant bien ici : mais les hommes ne quittent-ils pas sans cesse les lieux où ils savent qu'ils sont bien, pour ceux où ils espèrent d'être mieux? J'irai vous marquer ma reconnaissance des choses charmantes que vous

nous dites toujours et qui nous plaisent toujours plus qu'à vous. Je vous félicite d'être chez Mme de Betz[1]. Nous sommes dans des maisons de même goût; car je me trouve au milieu des bois que j'ai semés et de ceux que j'ai envoyés aux airs. Je vous prie de vouloir bien faire mes compliments aux maîtres de la maison et d'agréer, Madame, le respect et l'amitié la plus tendre.

### 627. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLIV), p. 186. — Laboulaye, VII, 413.

[1753.

Je trouve, mon cher comte, vos raisons assez bonnes pour ne point vous engager légèrement[2]; mais je crois que celles qu'on a pour vous retenir sont encore meilleures; et j'espère que votre esprit patriotique s'y rendra.

Je vois par là, avec bien de la joie, que ce que l'on m'a dit des soins qu'on prend de l'éducation des archiducs est très réel. Il ne suffit pas de mettre auprès d'eux des gens savants; il leur faut des gens qui aient des vues élevées et qui connaissent le monde; et je crois, sans blesser votre modestie, qu'à ces titres vous devriez avoir des préférences. Le

1. Mme Lallemand de Betz, femme du fermier général. Mme Du Deffand était chez elle à la fin de 1753. Cf. la *Correspondance de Mme Du Deffand*, éd. de Lescure, I, 186.

2. Cf. l'*Éloge de Guasco*, par Dacier (*Mémoires de l'académie des Inscriptions*, t. XLV, p. 193): « L'Impératrice, qui désirait de récompenser en lui les services de ses frères, lui donna la moitié des revenus de la mense primatiale de Malines, et voulut le retenir à Vienne, en lui confiant la place de directeur des études des archiducs pour la partie de l'histoire. »

département de l'étude de l'histoire est un de ceux qui importent le plus à un prince; mais il faut lui faire considérer l'histoire en philosophe et il est bien difficile qu'un régulier, ordinairement pédant et livré par état à des préjugés, la lui développe dans ce point de vue, lors surtout qu'il s'agira de temps critiques et intéressants pour l'empire. Si l'on délivre de cette épine le département que l'on vous propose, j'aime trop le bien des hommes, pour ne pas vous conseiller de passer par-dessus les autres difficultés qui s'opposent à la réussite de cette affaire.

Avec quelques précautions, le climat de Vienne ne nuira pas plus à vos yeux que celui de Flandre, à moins que vous ne préfériez la bière au vin de Tokai. Quant aux convenances d'étiquette de Cour, je suis persuadé qu'on pense assez juste pour ne pas perdre un homme utile, pour de si petites choses. Je me repose là-dessus sur les vues supérieures de Marie-Thérèse. Vous voyez que je ne vous dis pas un mot des vues de fortune, parce que je sais que ce n'est pas ce qui vous touche le plus. Je vous prie de ne me pas laisser ignorer votre résolution, ou la décision de la Cour : elle m'intéresse autant pour elle que pour vous.

Si vous continuez d'être libre, je vous conseille l'entreprise dont vous me parlez. Un chanoine doit être bien plus en état qu'un profane de traiter de l'*Esprit des lois ecclésiastiques*. Votre plan serait fort bon, mais je trouve le repos encore meilleur et j'abandonne ce champ de gloire à votre zèle infatigable.

Adieu.

[*A l'abbé de Guasco,*] — *à Vienne.*

## 628. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLV), p. 190. — Laboulaye, VII, 417.

De La Brède, 28 septembre 1753.

Mon cher ami,

Vos titres se multiplient tellement que je ne puis plus les retenir. Voyons... comte de Clavières, chanoine de Tournai, chevalier d'une croix impériale[1], membre de l'académie des Inscriptions, de celle de Londres, de Berlin et de tant d'autres, jusqu'à celle de Bordeaux; vous méritez bien tous ces honneurs, et bien d'autres encore.

Je suis bien aise que vous ayez eu du succès dans la négociation pour votre chapitre[2]. Il est heureux de vous avoir et fait bien de vous députer à la Cour pour ses affaires, plutôt que vous retenir pour chanter et pour boire : car je suis sûr que vous

1. « L'Impératrice venait d'accorder une croix de distinction portant l'aigle impérial avec le chiffre du nom de Marie-Thérèse, au chapitre de Tournai, le plus ancien des Pays-Bas, et le seul où l'on entre faisant preuve de noblesse. » (Guasco.)

2. « En vertu d'une bulle de Martin V, ce chapitre, comme plusieurs autres d'Allemagne, doit être composé de deux classes de chanoines : de nobles et de gradués. Des gens intéressés à tenir ce corps dans leur dépendance faisaient fréquemment des brèches à la maxime établie, pour y faire entrer de leurs créatures, propres à seconder leurs vues; c'est pour obvier aux suites des altérations faites contre sa constitution que ce chapitre chargea ce député d'obtenir un diplôme de Sa Majesté l'Impératrice, qui arrêta le cours de cet abus en fixant d'un côté les degrés de noblesse qu'on doit prouver pour être reçu dans la classe des nobles et prescrivant, de l'autre, qu'il ne suffirait pas que les licenciés et docteurs eussent une patente de ces grades, qu'on achetait souvent, mais qu'ils ne seraient considérés pour tels qu'après avoir fait un cours en règle pendant cinq ans à l'université de Louvain, disposition également utile à l'encouragement des études de cette université et au chapitre, qui en ressent déjà les effets salutaires par le nombre de sujets distingués qui s'y accroît tous les jours depuis. » (Guasco.)

négociez aussi bien que vous chantez mal et buvez peu.

Je suis fâché que l'affaire qui vous regardait personnellement ait manqué[1]. Vous n'êtes pas le seul qui y perdiez; et il vous reste votre liberté, qui n'est pas une petite chose. Mais l'étiquette ne dédommagera pas de l'avantage dont on s'est privé; quoique je soupçonne qu'il pourrait bien y avoir d'autres raisons que l'étiquette, que l'exemple des autres cours aurait pu faire abandonner. Quand certaines gens ont pris racine, ils savent bien trouver des moyens pour écarter les hommes éclairés; d'ailleurs vous n'êtes point un bel-esprit du pays de Liège ou de Luxembourg. Je me réserve là-dessus mes pensées.

Votre lettre m'a été rendue à La Brède, où je suis. Je me promène du matin au soir en véritable campagnard; et je fais ici de fort belles choses en dehors.

Vous voilà donc parti pour la belle Italie. Je suppose que la Galerie de Florence vous arrêtera longtemps. Indépendamment de cela, de mon temps cette ville était un séjour charmant; et ce qui fut pour moi un objet des plus agréables fut de voir le premier ministre du Grand-Duc sur une petite chaise de bois, en casaquin et chapeau de paille, devant sa porte[2]. Heureux pays! m'écriais-je, où le premier ministre vit dans une si grande simplicité et dans un pareil désœuvrement. Vous verrez M^me^ la marquise Ferroni et l'abbé Niccolini; parlez-leur de moi. Embrassez bien de ma part M^gr^ Cerati, à Pise; et pour Turin, vous connaissez mon cœur, notre

1. Cf. la lettre précédente.
2. Cf. *Voyages*, I, 170, cette anecdote sur le marquis de Montemagno.

grand prieur, MM. les marquis de Breille et de Saint-Germain. Si l'occasion se présente, vous ferez ma cour à Son Altesse Royale.

Si vous écrivez à M. le comte de Cobenzl[1], à Bruxelles, je vous prie de le remercier pour moi et marquez-lui combien je me sens honoré par le jugement qu'il porte sur ce qui me regarde. Quand il y aura des ministres comme lui, on pourra espérer que le goût des lettres se ranimera dans les États autrichiens et alors vous n'entendrez plus de ces propositions erronées et malsonnantes qui vous ont scandalisé.

Je crois bien que je serai à Paris dans le temps que vous y viendrez. J'écrirai à Mme la duchesse d'Aiguillon combien vous êtes sensible à son oubli; mais, mon cher abbé, les dames ne se souviennent pas de tous les chevaliers; il faut qu'ils soient paladins. Au reste, je voudrais bien vous tenir huit jours à La Brède à votre retour de Rome; nous parlerions de la belle Italie et de la forte Allemagne.

Voilà donc Voltaire qui paraît ne savoir où reposer sa tête[3] : *Ut eadem tellus, quæ modo victori defuerat, deesset ad sepulturam.* Le bon esprit vaut mieux que le bel esprit.

1. Le comte Charles de Cobenzl (1712-1770), ministre plénipotentiaire au gouvernement général des Pays-Bas.

2. « Cet ami lui avait mandé qu'il avait été fort choqué de deux propositions qu'il avait entendues : la première était qu'à l'occasion d'un ouvrage qu'il avait fait imprimer, un seigneur lui dit qu'il ne convenait point à un homme de condition de se donner pour auteur. La seconde était d'un militaire du premier rang, dite à son frère à propos des lectures assidues qu'il faisait des livres du métier : « Les livres, lui fut-il dit, servent peu pour la guerre; je n'en ai jamais lu, et je n'en suis pas moins parvenu au premier grade. » (Guasco.)

3. Après l'aventure de Francfort, il errait de Mayence à Schwetzingen, de Strasbourg à Colmar, sans pouvoir trouver un logis où se fixer.

A l'égard de M. le duc de Nivernais, ayez la bonté de lui faire ma cour, quand vous le verrez à Rome, et je ne crois pas que vous ayez besoin d'une lettre particulière pour lui. Vous êtes son confrère à l'Académie et il vous connaît: cependant, si vous croyez que cela soit nécessaire, mandez-le-moi. Adieu.

### 629. — MONTESQUIEU A Mme DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

N° 40,876 du catalogue à prix marqués 280, de la maison Noël Charavay. — P. Bonnefon. *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 311.

13 octobre 1753.

*Le 13 octobre 1753, Montesquieu écrit de La Brède une... intéressante lettre, de trois pages, à sa correspondante Mme Dupré de Saint-Maur. « Épître fort gracieuse, » dit le catalogue. Montesquieu remercie Mme Dupré de Saint-Maur de lui avoir rappelé le souvenir de M. de Trudaine et de M. Bouvart*[1], *auquel son petit-fils doit la vie et la santé. Qu'elle ne lui parle pas de piège. Il est outré de voir que les affaires s'aigrissent, et que les vieilles haines s'enveniment.* La prudence qui règle l'avenir vaut mieux que la sagesse qui conduit le présent, et sans elle il n'y a pas de vraie sagesse... Il n'y a rien de pire que de perdre et l'amour du prince présent et peut-être des futurs... *Les yeux de Montesquieu l'obligent à l'oisiveté* : Je suis occupé ici à faire du nectar; le malheur est qu'Hébé ne le versera point dans ma coupe...[a].

a) *Cette dernière phrase avait été imprimée déjà dans Vian, p. 161.*

1. Michel-P. Bouvart (1711-1787), docteur en médecine.

### 630. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 148; d'après l'original aux archives des Angliviels.

8 novembre 1753.

Je puis bien vous assurer, Monsieur, qu'il y a longtemps que je n'ai eu de joie plus vive que celle que j'ai eue en recevant votre lettre, par laquelle vous me marquez que vous avez repassé le Cocyte et que vous êtes sorti de la noire Bastille[1]. Je comprends que, quoique la grâce ne soit pas entière, cependant vous avez gagné quatre-vingt-dix pour cent sur la partie et qu'il sera plus aisé pour vos amis d'obtenir un retour. Je suis du nombre, Monsieur, encore plus dans cette occasion que dans aucune autre, et quand je serai arrivé à Paris, ce qui sera au premier jour, je travaillerai à vous rendre tous les services qui dépendront de moi... Vous avez de beaux talents. Il faut songer à en gagner cinq autres[2] et à travailler à une fortune indépendante de vos talents mêmes.

Adieu, Monsieur, je vous remercie des marques d'amitié que vous me donnez : je vous prie de compter sur la mienne. Je suis avec le sentiment de la plus parfaite estime, Monsieur, votre, etc.

MONTESQUIEU.

1. La Beaumelle était sorti de la Bastille le 12 octobre.
2. Allusion à la parabole des talents.

### 631. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

*Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie*, (VII), p. 13. — Laboulaye, VII, 420.

La Brède, ce 8 novembre 1753.

Je bus hier, mon cher chevalier, trois verres de vin à la confusion du P. de Palène[1]; c'est une santé anglaise. Le pauvre homme aurait bien mieux aimé que vous lui eussiez donné une douzaine de coups de bâton que de signer une transaction qui met le couvent si fort à l'étroit; mais vous n'avez pas suivi son goût. Le P. de Palène est le diable de l'abbé de Grécourt[2], à qui l'on donne une flaquée d'eau bénite.

Mon cher chevalier, je vous aime, je vous honore et vous embrasse.

### 632. — CHARLES BONNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Genève, ce 14 novembre 1753.

Monsieur,

Il y a longtemps que je vous admire et que je vous chéris, sans avoir pu trouver l'occasion de vous le dire. Cette occasion si désirée s'offre aujourd'hui: souffrez, Monsieur, que je la saisisse et qu'en vous présentant cet exemplaire de mes *Recherches sur les*

1. Cf. la lettre 559.
2. Voyez le *Philotanus*, dans les *Œuvres* de Grécourt, éd. 1761, III, 223.

*feuilles des plantes*[1], je rende hommage à vos lumières et à vos vertus. Vos ouvrages font mes délices; ils perfectionnent mon entendement, ils étendent mes vues; j'y contemple en grand le système de l'humanité. J'y suis cette courbe si variée que forment les corps politiques; je tâche d'en démêler tous les points. Newton a découvert les lois du monde matériel: vous avez découvert, Monsieur, les lois du monde intellectuel. Mais les rapports dont ces lois ne sont que les résultats sont bien plus compliqués que ne le sont ceux du monde physique. Les plis et les replis de cette grande chaîne, la finesse de ses anneaux en divers endroits l'ont fait paraître interrompue aux yeux de bien des savants: de là cette multitude de critiques, dédommagements assez minces de l'amour-propre. Les vues qui ne sont pas assez étendues pour saisir l'ensemble d'un ouvrage s'arrêtent à quelques parties et perdent les rapports de ces parties au tout. Avant que j'eusse lu votre ouvrage, j'avais un peu médité sur les lois prises en général, et je m'en étais formé à peu près la même idée que vous. Cet accord ne m'a pas médiocrement flatté. J'avais formé le projet d'une théorie des rapports; j'en ai ébauché le plan: peut-être l'exécuterai-je quelque jour à l'aide de vos lumières.

1. *Recherches sur l'usage des feuilles dans les plantes et sur quelques autres sujets relatifs à l'histoire des végétaux*, Göttingue et Leyde, in-4° (avec la date de 1754). Dans une lettre du 29 janvier 1755, au secrétaire de l'Académie de Bordeaux (Bibl. Bordeaux, ms 828 2°, n° 61), Ch. Bonnet écrit: « L'Académie ayant proposé il y a, je crois, dix à douze ans l'*Usage des feuilles, etc.*, pour sujet du prix de physique, je ne pus alors m'occuper de cet objet intéressant. J'ai été acheminé depuis à l'approfondir un peu, et le livre que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie était un hommage qu'elle méritait, d'autant plus que cette illustre compagnie a été la première à en proposer le sujet à l'examen des physiciens ».

L'ouvrage que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous présenter est dans un genre bien différent, mais tous les genres vous sont familiers. Les plantes ont leurs lois, j'en ai entrevu quelques-unes. J'ai tâché de les décrire clairement et avec toute la précision que le sujet comportait. J'aurais fort souhaité de les approfondir davantage, mais la médiocrité de mes connaissances et de mes talents n'a pas été un des moindres obstacles qui s'y soient opposés. L'état de mes yeux en a formé un autre très considérable: les insectes les ont tellement fatigués que je suis obligé d'user des plus grands ménagements. L'ouvrage que je vous envoie, je l'ai dicté en très grande partie pour ne pas me fatiguer à écrire. Mes yeux vont cependant mieux à présent et j'espère qu'ils se fortifieront de plus en plus. L'emploi que je fais actuellement de ma main pour vous exprimer mes sentiments est un des plus agréables que j'aie encore goûtés.

Agréez, Monsieur, les vœux ardents que je ferai toute ma vie pour la conservation de votre santé, si chère aux partisans de la raison et du vrai savoir, qui sont aussi les amis du genre humain.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHARLES BONNET.

### 633. — MONTESQUIEU A D'ALEMBERT.

D'Alembert, *Œuvres posthumes* (an VII). — Laboulaye, VII, 421.

Bordeaux, le 16 novembre 1753.

Vous prenez le bon parti, Monsieur; en fait d'huître on ne peut faire mieux. Dites, je vous prie,

à Mme Du Deffand que si je continue à écrire sur la philosophie, elle sera ma marquise[1].

Vous avez beau vous défendre de l'Académie, nous avons des matérialistes aussi; témoin l'abbé d'Olivet, qui pèse au centre et à la circonférence; au lieu que vous, vous ne pesez point du tout.

Vous m'avez donné de grands plaisirs. J'ai lu et relu votre *Discours préliminaire*, c'est une chose forte, c'est une chose charmante, c'est une chose précise; plus de pensées que de mots, du sentiment comme des pensées, et je ne finirais point.

Quant à mon introduction dans l'*Encyclopédie*, c'est un beau palais où je serais bien curieux de mettre les pieds; mais pour les deux articles *Démocratie* et *Despotisme*, je ne voudrais pas prendre ceux-là[2]. J'ai tiré, sur ces articles, de mon cerveau tout ce qui y était. L'esprit que j'ai est un moule; on n'en tire jamais que les mêmes portraits : ainsi je ne vous dirais que ce que j'ai dit, et peut-être plus mal que je ne l'ai dit. Ainsi, si vous voulez de moi, laissez à mon esprit le choix de quelque article; et si vous voulez, ce choix se fera chez Mme Du Deffand avec du marasquin. Le P. Castel dit qu'il ne peut pas se corriger, parce qu'en corrigeant son ouvrage il en fait un autre et moi je ne puis pas me corriger parce que je chante toujours la même chose. Il me vient dans l'esprit que je pourrai prendre peut-être *Goût*[3]

1. Allusion à la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle.

2. Les deux articles furent rédigés par le chevalier de Jaucourt, qui conclut l'article *Démocratie* par ces mots : « Voilà presque un extrait de l'*Esprit des lois*. »

3. L'article *Goût* est de Voltaire, mais il est suivi de l'*Essai sur le Goût*, avec cette note : « Nous joindrons à cet excellent article le fragment sur le goût que M. le Président de Montesquieu destinait à l'*Encyclopédie*... Ce fragment a été trouvé imparfait dans ses papiers. »

et que je prouverai bien que *difficile est proprie communia dicere.*

Adieu, Monsieur; agréez, je vous prie, les sentiments de la plus tendre amitié.

### 634. — MONTESQUIEU A LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

Original. Arch. de La Brède. — *Œuvres de Monsieur de Montesquieu. Nouvelle édition...* (Londres, Nourse, 1767, 3 vol. in-4°), t. III, p. 742. — Laboulaye, VII, p. 422.

A La Brède, ce 3 décembre 1753.

J'ai, Madame, reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans le temps que je quittais La Brède pour partir pour Paris. Je resterai pourtant sept ou huit jours à Bordeaux, pour mettre en ordre un vieux procès que j'ai. Je pars donc et vous pouvez être sûre que ce n'est pas pour la Sorbonne que je pars, mais pour vous. Cette Sorbonne est la mouche du coche; elle croit qu'elle fait remuer tout. Je quitte La Brède avec regret, d'autant mieux que tout le monde me mande que Paris est fort triste.

Je reçus, il y a deux ou trois jours, une lettre assez originale. Elle est d'un bourgeois de Paris, qui me doit de l'argent et qui me prie de l'attendre jusqu'au retour du Parlement; et je lui mande qu'il ferait bien de prendre un terme un peu plus fixe.

C'est un grand fléau que cette petite vérole. C'est une nouvelle mort à ajouter à celle à laquelle nous sommes tous destinés. Les peintures riantes qu'Homère fait de ceux qui meurent, de cette fleur qui tombe sous la faux du moissonneur ou qui est

cueillie par les doigts d'une bergère, ne peuvent pas s'appliquer à cette mort-là.

J'aurais eu l'honneur de vous envoyer les chapitres que vous voulez bien me demander si vous ne m'aviez appris que vous n'étiez plus dans le lieu où vous voulez les faire voir. Mais je vous les apporterai et vous les corrigerez; et vous me direz : je n'aime pas cela; et vous ajouterez : il fallait dire ainsi.

Je vous prie, Madame, d'avoir la bonté d'agréer les sentiments du monde les plus respectueux.

MONTESQUIEU.

Vous voulez, Madame, que vos lettres partent sans enveloppe.

*A Madame, Madame la duchesse d'Aiguillon la douairière, dans son hôtel, rue de l'Université, — à Paris.*

### 635.— MONTESQUIEU A CHARLES YORKE.

P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 310; d'après l'original, dans les *Hardwick's Papers*, t. II (British Museum, Additionnal mss, nº 35,350).

A La Brède, près Bordeaux, ce 4 décembre 1753.

J'ai, Monsieur, reçu votre lettre datée de Paris du 19 octobre; ainsi vous ne vous êtes approché de moi que pour me faire du chagrin. J'aurais été bien heureux de passer quelque temps avec vous à La Brède; vous m'auriez appris à raisonner, et moi je vous aurais appris à faire du vin et à planter des chênes sous lesquels quelque druide se mettra

quelque jour. Mais quand je serais aussi jeune que vous, je ne verrais point cela. Je pars dans trois ou quatre jours pour Paris, d'où l'on me mande qu'on s'ennuie beaucoup; et, en vérité, il ne vaudrait pas la peine d'aller chercher l'ennui si loin. Si vous avez vu Milord Albemarle, vous avez vu un homme que nous aimons tous ici. Le mandement idiot de M. l'évêque de Montauban[1] n'a pas plu davantage en France qu'en Angleterre : c'est le propre des gens sots d'être enchantés de leur stupidité, même quand elle fait du bruit.

Je vous répéterai toujours combien j'aurais été charmé de vous voir à Paris ou ici et d'apprendre des choses que les livres ne savent pas. Je vous prie de me recommander à votre illustre ami M. le docteur Warburton; je lui aurais écrit cent fois si j'avais su où adresser ma lettre. Il m'a fait un présent qui fait mes délices; ce sont ses beaux ouvrages et son édition de Pope. Je lui enverrais bien ma nouvelle édition de l'*Esprit des lois* quand je l'aurai faite, mais je croirais ne lui envoyer rien. Je voudrais donc lui envoyer une des choses du monde que j'aime le plus, qui est une pièce de mon vin, que je voudrais qu'il me fît l'honneur d'accepter; mais pour cela, il faudrait que vous eussiez la bonté de me faire un plaisir, qui est de me marquer à qui je dois l'adresser et vous pourrez envoyer votre lettre chez moi, rue Saint-Dominique, à Paris. Ayez la bonté, je vous prie, de parler pour moi à M. le colonel Yorke quand vous lui écrirez.

1. M. Verthamon de Chavagnac, évêque de Montauban de 1730 à 1762.

Croyez, je vous prie, que personne ne vous aime autant que je fais.

MONTESQUIEU.

Un gentilhomme anglais, que je vis quelques jours avant mon départ, eut la bonté de se charger d'un exemplaire des différents ouvrages que j'ai faits, pour vous les remettre; j'espère que vous les avez reçus.

### 636. — MONTESQUIEU A CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A Bordeaux, ce 17 décembre 1753.

J'ai parlé, Monsieur, à M. l'Intendant[1]; on lui a donné des mémoires contre vous, ou plutôt contre votre frère; j'ai apaisé cela et vous pouvez être tranquille. Je vous en aurais écrit plus tôt, mais M. l'Intendant a eu besoin de quelque éclaircissement là-dessus; je lui ai rappelé qu'il avait déjà donné là-dessus un avis qui vous était favorable, sur l'attestation des personnes les plus considérables du canton; enfin vous en êtes quitte pour la peur, pour cette fois-ci.

Mais ne pourriez-vous pas obliger votre frère à être plus sage et à éviter toute sorte de sujet de plainte? Il est pourtant dans un état si terrible, qu'il n'y a ni chartreux ni bénédictin qui soit obligé d'être plus réservé que lui. Vous en êtes quitte pour cette fois, mais s'il continue à faire des sottises, il se

1. Tourny.

perdra et vous perdra. Je vous avais tant recommandé de faire en sorte qu'on ne parlât point de vous autres. J'ai dit à M. l'Intendant que c'était moi qui vous avais fait revenir dans l'espérance que vous pourriez vous mettre en état et faire finir cette malheureuse affaire. Je compte recevoir une lettre de M. l'Intendant sur votre sujet.

Adieu, Monsieur, je vous salue de bon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur de Chaubinet, — à Raymond.*

### 637. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLVI), p. 198. — Laboulaye, VII, 423.

De Paris, 26 décembre 1753.

J'arrivai avant-hier au soir de Bordeaux: je n'ai encore vu personne et je suis plus pressé de vous écrire que de voir qui que ce soit. Je verrai Huart, et s'il n'a pas rempli vos ordres, je les lui ferai exécuter; vous avez pourtant plus de crédit que moi auprès de lui: je ne lui donne que des phrases, et vous lui donnez de l'argent.

Je suis bien glorieux de ce que M. l'auditeur Bertolini[1] a trouvé mon livre assez bon pour le rendre meilleur et a goûté mes principes. Je vous

1. Bertolini, jurisconsulte florentin, auteur d'une *Analyse raisonnée de l'Esprit des lois*, qui ne parut qu'en 1798, dans les *Œuvres Posthumes*.

prierai dans le temps de me procurer un exemplaire de l'ouvrage de M. Bertolini; j'ai trouvé sa préface extrêmement bien : tout ce qu'il dit est juste, excepté les louanges.

Mille choses bien tendres pour moi à M. l'abbé Niccolini. J'espère, mon cher abbé, que vous viendrez nous voir à Paris cet hiver et que vous viendrez joindre les titres d'Allemagne et d'Italie à ceux de France. Si vous passez par Turin, vous savez les illustres amis que j'y ai.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

### 638. — MONTESQUIEU A LA BEAUMELLE.

Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 150; d'après l'original aux archives des Angliviels.

12 janvier 1754.

Je suis dans des circonstances où je ne dois rien imprimer.... Cela même est d'autant plus mal à propos que cela me ferme la bouche pour vous-même et me commet de tous côtés.... Si l'impression est faite, comme vous dites, je consens de tout mon cœur à dédommager le libraire des frais qu'il a faits, pourvu que l'ouvrage ne paraisse [pas] et que je sois tranquille là-dessus...[1].

1. La Beaumelle préparait avec Damours, secrétaire de Montesquieu, une édition de *Lysimaque* et du *Dialogue de Sylla et d'Eucrate;* il se proposait d'y joindre une pièce qu'il avait composée en l'honneur de Montesquieu sous le titre de *Démocrate*. Après la réception de la lettre de Montesquieu, il se résigna à retirer le tout des mains du libraire Jorry (Voyez Taphanel, pp. 149-151.)

### 639. — MONTESQUIEU A CHAUBINET.

Original. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 5 février 1754.

Je suis fâché de vous dire, mon cher Chaubinet, que votre affaire ne peut pas finir à l'entrée de M. l'évêque d'Orléans[1], parce que le Roi a restreint son privilège aux seuls crimes commis dans la ville d'Orléans et à de certains crimes légers. Je verrai si je pourrai déterminer M. le Garde des sceaux à vous accorder enfin des lettres de grâce. Je suis bien aise du détail que vous m'avez fait. Je vous désire une bonne santé et à M^lle^ votre sœur aussi.

Je vous embrasse, mon cher Chaubinet, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur Chaubinet, — à Baron.*

### 640. — WARBURTON[2] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

London, Bedford-Row, Feb. 9, 1754.

I made it a matter of conscience to spare your eyes and much more your time and learned leasure:

---

Londres, Bedford-Row, 9 février 1754.

Je me faisais un devoir de conscience de ménager vos yeux et encore plus votre temps et vos savants

1. Lud.-Joseph de Montmorency-Laval venait d'être nommé évêque d'Orléans. Le droit de grâce, que possédaient les évêques d'Orléans pour les criminels qui venaient se constituer prisonniers à Orléans lors de leur entrée solennelle, avait été considérablement réduit par un arrêt du Conseil de novembre 1753.

2. William Warburton (1698-1779), évêque de Glocester.

which was the reason of my having so long deferred my best thanks for your last most obliging letter. But I am never negligent to inquire after your health and welfare, of those of our countrymen who come from France. Besides our excellent friend Mr. C. Yorke, who brought me word of your health, though he had not the happiness of meeting with you, I had the pleasure of hearing by lord Stormont[1], a young nobleman of great hopes, that it was commonly reported at Paris you was about to add a new chapter to the *Genius of laws*, as our translators should have entitled your incomparable book.

I beg, Sir, your favourable acceptance of the little

---

loisirs; c'est pourquoi j'ai tant tardé à vous adresser mes meilleurs remerciements pour votre dernière et très obligeante lettre. Mais je ne néglige jamais de m'enquérir de votre santé et de votre bonheur auprès de ceux de nos compatriotes qui viennent de France. Outre notre excellent ami, M. C. Yorke, qui m'a renseigné sur votre santé bien qu'il n'ait pas eu le bonheur de se rencontrer avec vous, j'ai eu le plaisir d'apprendre par lord Stormont, un jeune noble de la plus belle espérance, qu'on racontait couramment à Paris que vous étiez sur le point d'ajouter un nouveau chapitre au *Génie des lois*, titre que vos traducteurs auraient dû donner à votre incomparable ouvrage.

Je vous prie, Monsieur, d'accepter gracieusement le petit volume de sermons qui accompagne cette

1. Mungo Murray, vicomte de Stormont.

volume of sermons[1] which comes along with this: which, were they only good *per la predicha*, I should not have ventured to your sight. They treat of nothing but our common Christianity and the defence of it. You will receive besides a new edition of the first volume of the *Divine legation*[2], to which I have now put the last hand. I have done the same to the second, which I hope I shall ere long be able to send after the first.

The volume you now receive, in two parts, is not yet published here. I waited for lord Bolingbroke's posthumous works, with whom I shall have a great deal to say in the prefaces of each of my volumes.

---

lettre : s'ils n'avaient été bons que *per la predicha*, je n'aurais pas osé vous les mettre sous les yeux. Il n'y est traité que de notre Christianisme commun et de son apologie. Vous recevrez, en outre, une nouvelle édition du premier volume de la *Mission divine*, à laquelle je viens de mettre la dernière main. J'ai fait le même travail pour le second, que j'espère pouvoir vous envoyer bientôt après le premier.

Le volume que vous allez recevoir, en deux parties, n'est pas encore publié ici. J'ai attendu les œuvres posthumes de lord Bolingbroke, dont j'aurai bien des choses à dire dans la préface de chacun de mes volumes. Ses *Œuvres* (en 5 volumes in-4°), comprenant les nouvelles et les anciennes,

1. Sans doute les *Principles of natural and revealed Religion*, dont le premier volume parut en 1753.

2. *The Divine legation of Moses demonstrated...*, dont la première édition parut en 1738-1741.

His works, in 5 volumes in-q°[1], including the new and old, are now on the point of publication. I have been favoured already with a sight of them. His purpose is to establish not natural Religion, but Naturalism, on this principle that we have no ideas, nor can have any of the "moral attributes" of God, his goodness and justice, but of his *natural* only, viz. his power and wisdom. He has laboured through several large volumes to overthrow *revealed* and what has been hitherto called *natural Religion;* but, all the way, with such intemperate rage and fury, as will quite scandalize the politeness and candour of your country manners.

"Abbadie was mad.—Cudworth's notions of eter-

---

sont maintenant sur le point de paraître. J'ai déjà été admis à y jeter les yeux. Son dessein est d'établir, non point la Religion naturelle, mais le Naturalisme, fondé sur ce principe que nous n'avons et ne pouvons avoir aucune idée des « attributs moraux » de Dieu, de sa bonté et de sa justice, mais seulement de ses attributs *naturels,* c'est-à-dire de sa puissance et de sa sagesse. Il a consacré plusieurs gros volumes à démolir la *Religion révélée* et ce qu'on a appelé jusqu'à présent la *naturelle.* Mais, tout le temps, avec une rage et une furie si violentes, qu'elles scandaliseront tout à fait la politesse et la bienveillance en usage dans votre pays :

« Abbadie était fou. — La morale éternelle et immuable de Cudworth n'est que du mauvais jargon.

1. Les œuvres complètes de Bolingbroke furent publiées en 1754 par David Mallet.

nal and immutable morality, a rhapsody of jargon. —Cumberland talks metaphysical jargon and theological blasphemy.—Clarke triumphs in a foolish and wicked rodomontade in maintaining God's moral attributes.—Selden, Grotius, Cumberland and Pufendorf seem to be great writers in the subject of the principles of natural law, by much the same right as he may be called a great traveller who should go from London to Paris by the cape of Good Hope.—Divines, guilty of fraud, imposture, blasphemy, when they endeavour to prove the divinity of Scripture.—They are orthodox bullies when they quote Moses as solemnly as Don Quixote did archbishop Turpin: they are as mad as he.—Divines have impudently and wickedly assumed that there

---

— Cumberland n'émet qu'un jargon métaphysique et des blasphèmes théologiques. — Clarke s'abandonne à des rodomontades insensées et méchantes, en maintenant les attributs moraux de Dieu. — Selden, Grotius, Cumberland et Pufendorf passent pour être de grands écrivains lorsqu'ils traitent des principes du Droit naturel et cela avec autant de raison que l'on qualifierait de grand voyageur quelqu'un qui irait de Londres à Paris, en passant par le cap de Bonne-Espérance. — Les théologiens se rendent coupables de fraude, d'imposture, de blasphème, quand ils essaient de prouver la divinité de l'Écriture. — Ce sont des matamores orthodoxes lorsqu'ils citent Moïse aussi solennellement que don Quichotte cite l'archevêque Turpin: ils sont aussi fous que lui. — Les théologiens ont prétendu impudemment et perversement qu'il y a une loi de droite

is a law of right reason common to God and man. —It is false and profane to preach up the obligation of imitating God." He says: "Divines are in confederacy with atheists to combat God's existence under the mask of theism.—Clarke's *Defence of Religion*, a rhapsody of presumptuous reasoning and profane absurdities.—The Jewish nation, in a delirium when they thought themselves the chosen people of God.—Their history, as fictitious as *Amadis of Gaul*.—Moses account of the creation gives contempt for him as a philosopher and horror as a divine.—The whole system of the Law of Moses, like the system of his conduct, was founded on murder.—Paul was a fanatic, who, by artificial theology, would explain the imperfect revelation of

---

raison commune à Dieu et à l'homme. — Il est faux et impie de prêcher l'obligation d'imiter Dieu. » Il dit encore : « Les théologiens s'allient aux athées pour combattre l'existence de Dieu sous le masque du théisme. — La *Défense de la Religion*, par Clarke, n'est qu'une rapsodie de raisonnements présomptueux et d'absurdités impies. — C'était une folie du Peuple juif que de se croire le peuple choisi de Dieu. — Son histoire est aussi fabuleuse que l'*Amadis de Gaule*. — Le récit de la création par Moïse inspire du mépris pour lui, en tant que philosophe, et de l'horreur, en tant que théologien. — Le meurtre est le fondement de toute la législation, comme de toute la conduite de Moïse. — Paul était un fanatique, qui, au moyen d'une théologie artificielle, voulait expliquer la révélation imparfaite du Christ et en combler les lacunes. — Il y a quelque

Christ and supply the deficiencies of it.—There is something so impudent, as well as absurd, in Paul's talking of the profundities of God's wisdom, as would surprise one."

These are his very words, as they are scattered amongst an infinite number of others of the same kind throughout his writings. And, though you cannot judge of the harvest from such wild flowers, yet you may form a good guess of the nature of the soil from them. I would only tell you that where he does not borrow from his predecessors: Collins[1], Tindal[2], Toland[3] (which is but seldom), the little reasoning of his own is truly contemptible. These are some of the fruits of our boasted liberty! You

---

chose de si impudent et de si absurde à la fois dans ce que Paul dit des profondeurs de la sagesse de Dieu, qu'on ne peut s'empêcher d'en être surpris. »

Telles sont ses propres expressions, disséminées dans ses écrits, au milieu d'une foule d'autres semblables. Et, bien que vous ne puissiez apprécier la récolte d'après ces fleurs sauvages, elles vous permettront, néanmoins, de vous faire une idée juste de la nature du terroir. Je vous dirai seulement que, lorsqu'il ne fait pas d'emprunts à ses prédécesseurs, Collins, Tindal, Toland (ce qui est rare), le peu de raisonnements qui sont de lui sont vraiment pitoyables. Ce sont là quelques-uns des fruits de notre liberté si vantée! Vous n'avez aucune raison pour nous les envier, bien que le principe dont on

1. Anthony Collins (1676-1729).
2. Matthew Tindal (1653-1733).
3. John Toland (1669-1722).

have no reason to envy us these fruits, though the principle which, by abuse, produces them, be very estimable. The sober men amongst us, who most lament this licentiousness, are yet so much friends to true liberty, as not to wish to call in the magistrate into the quarrel and the very controversialists themselves are ready to say, on these occasions, let him stand neuter, *et nous verrons beau jeu.*

I, for my own part, am much in these sentiments; yet, at the same time, can not but lament the mischief a licentious book of this kind does to society : for, though Truth may be a gainer by the solid answer given to them and by the opportunity they afford of striking out new lights in defence of Revelation, yet, in the meantime, the public suffers. The

---

les tire abusivement soit très précieux. Les gens sensés d'entre nous, tout en déplorant le plus ces licences, sont, cependant, si amis de la vraie liberté qu'ils ne désirent pas faire intervenir le magistrat dans la querelle et les controversistes eux-mêmes sont prêts à dire, en pareil cas : « Qu'il reste neutre, *et nous verrons beau jeu.* »

Moi, pour ma part, je suis bien de cet avis; mais, en même temps, je ne puis que déplorer le mal qu'un livre licencieux de cette espèce fait à la société. Car, bien que la vérité puisse gagner à ce qu'il soit réfuté solidement et à ce qu'il fournisse l'occasion de faire jaillir de nouvelles lumières à la défense de la Révélation, le public en souffre néanmoins. Les gens qui n'ont qu'assez d'intelligence pour discerner ce qui est plausible, mais non ce qui est vrai (vu que le vrai est moins

people are corrupted who have only talents to see what is plausible, not what is true (which lies somewhat deeper). Besides, in such a time as this, the general dissolution of manners, which makes them read licentious books which flatter their passions, with eagerness, gives them a contrary prejudice to the answers.

Amongst this unhappy man's other violences, he had conceived an extreme dislike to me. I had indeed given him some occasion : I took Mr. Pope out of his hands and gave him an aversion to his principles, and, after that poet's death, I publicly vindicated his memory against the most cruel and unjust aspersion of his noble friend, in the preface to his *Patriot king*[1]. So far then might be room

---

accessible), sont corrompus. De plus, dans un temps comme le nôtre, la dissolution générale des mœurs leur fait lire avec empressement les livres licencieux, qui flattent leurs passions, et leur inspire un préjugé défavorable aux réponses.

Entre autres sentiments violents de ce malheureux homme, il avait conçu une aversion extrême pour moi. Il est vrai que je lui en avais fourni quelques motifs : j'arrachai M. Pope de ses mains et lui inspirai de l'éloignement pour ses principes; puis, après la mort du poète, je défendis publiquement sa mémoire contre les calomnies les plus cruelles et les plus injustes que son noble ami avait insérées dans la préface de son *Roi patriote*. Il y avait là de quoi inspirer de l'aversion. Mais ce qu'il est

1. *The idea of a patriot king*, publié vers 1735.

for disgust. But it is hard to believe that what most incensed this noble writer was my sending him privately into France, by Mr. Pope's means and, at his earnest request, my hasty thoughts, scribbled over in two or three hours, of his digression concerning the authenticity of the Jewish history in the *Letters* then unpublished and addressed to Lord Cornbury, concerning the use of history[1]. In which, I represented to him the dishonour he would bring upon himself, and the discredit it would do his book, to insert a mere digression, foreign from his subject, which contained nothing but old objections, and yet misunderstood by him, which had been answered a thousand times over and to the general satisfaction of the learned.

---

difficile de croire, c'est que ce qui irrita le plus le noble auteur fut l'envoi secret, en France, que je lui fis, par l'intermédiaire de M. Pope et à la demande pressante de celui-ci, de quelques observations jetées, en deux ou trois heures, sur le papier, relatives à la digression où il traitait de l'authenticité de l'Histoire des Juifs, dans les *Lettres* (encore inédites) adressées à lord Cornbury, concernant l'usage de l'Histoire. Je lui exposai le déshonneur qu'il s'attirerait et le discrédit dont souffrirait son livre, s'il y insérait une pure digression, étrangère à son sujet, ne contenant rien que de vieilles objections, et encore mal comprises par lui, qui avaient été réfutées mille fois et à la satisfaction générale des savants.

1. *Letters on the study and use of history*, qui parurent en 1752.

But why do I trouble you with this long account of a man in all respects so unlike yourself, whose enmity and abuse I esteem, next to your extreme partiality and goodness to me, as my greatest honour. I think your favourable opinion a full reward of any merit in letters. While I am happy in that, I can shake hands with malice and shall have no other anxiety but this of being able to support so flattering a title as that of *your* friend.

In the mean time, I have the honour to be, Sir, your most obliged and most faithful, and obedient humble servant.

W. Warburton.

---

Mais pourquoi vous ennuierai-je de ces rapports sur un homme qui vous ressemble si peu à tous égards et dont l'inimitié et les injures sont, pour moi, le plus grand des honneurs, après l'extrême indulgence et la bonté que vous voulez bien me témoigner? Je regarde votre approbation comme une récompense complète pour tout mérite littéraire. Si je l'obtiens, je puis donner une poignée de main à la malveillance et n'aurai d'autre souci que de rester digne d'un titre aussi flatteur que celui de *votre* ami.

En même temps, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obligé et très fidèle, obéissant et humble serviteur.

W. Warburton.

## 641. — MONTESQUIEU A CHARLES BONNET.

Sclopis, *Recherches sur l'Esprit des lois*, 1857, p. 27; d'après l'original qui se trouve à la Bibl. de Genève, *Lettres à Bonnet*, II, nº 75. — Laboulaye, VII, 424.

A Paris, ce 20 février 1754.

Si j'avais suivi les sentiments de la reconnaissance, Monsieur, j'aurais eu l'honneur de vous faire réponse sur-le-champ; mais votre lettre était accompagnée d'un livre que je voulais lire; et il est arrivé que la lettre que je voulais employer à vous remercier sera uniquement employée à vous féliciter. Votre ouvrage[1] m'a continuellement éclairé et m'a continuellement fait plaisir, parce que vous nous menez d'observation en observation. Je suis fâché de ne pouvoir pas vous dire qu'il faut que vous continuiez vos travaux sur les matières de physique, puisque ces mêmes travaux ont affaibli votre vue.

Je suis fâché de ne pas savoir quelle espèce de maladie des yeux vous avez, parce que peut-être je vous aurais proposé une eau dont je me sers tous les jours depuis trente ans, tirée des simples, et qui m'a empêché d'être aveugle depuis trente ans. Avant ce temps-là j'avais essayé une multitude innombrable de remèdes; tout m'avait été entièrement contraire. Je ne suis pas en état non plus que vous de lire; il y a dix ans que j'en suis privé à cause d'une cataracte qui m'est survenue sur un œil; quoi qu'il en soit, je vous aurais envoyé ma recette. Je suis fort touché, Monsieur, de votre conformité dont vous me faites

1. Les *Recherches sur l'usage des feuilles dans les plantes*. Cf. la lettre 632.

l'honneur de me parler : c'est de vos idées sur le rapport des lois. C'est un champ très vaste. La moisson est ample et n'attend que les ouvriers.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

### 642. — MONTESQUIEU A GUASCO.

Minute. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 21 février 1754.

J'ai reçu votre lettre de Rome, mon cher abbé. Je voudrais bien y être, malgré tous les Index du monde. J'y ai passé, pendant huit mois, le temps le plus heureux de ma vie et le temps où je me suis le plus instruit, et encore le cardinal Passionei n'y était-il pas. Je vous prie de lui présenter bien mes respects. Je ne suis pas assez rustique pour ne pas savoir combien en lui la tête honore la calotte; marquez-lui ma reconnaissance de l'honneur de son souvenir.

Il y a longtemps que j'ai écrit au commandeur[1] de venir ici pour décider au moins le problème s'il a la pierre ou non. Nous avons ici un frère Jacques qui est miraculeux pour cette maladie et devant qui toute la chirurgie de l'Europe est obligée de se taire. Je suis à Paris, et j'y resterai jusqu'au mois de septembre prochain, et je passerai à La Brède septembre, octobre, novembre, et ma résolution est prise d'y passer trois mois toutes les années et pas davantage.

1. Le commandeur de Solar.

C'est ainsi que je courrai, tandis que Dieu me donnera un reste de santé au reste de ma vie. Vous feriez bien de venir voir vos amis à Bordeaux, mais qu'est-ce que Bordeaux devant Rome?

Adieu, mon cher abbé, je vous salue et embrasse de tout mon cœur.

### 643. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER D'AYDIE.

Original. Arch. de La Brède. — *Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie* (VIII), p. 14. — Laboulaye, VII, 426.

Le 12 mars 1754.

Mon cher chevalier,

Mme Du Deffand m'a fait part d'une lettre de vous[1] qui m'a comblé de joie, parce qu'elle me fait voir que vous m'aimez beaucoup et que vous m'estimez un peu. Or, l'amitié et l'estime de mon cher chevalier, c'est mon trésor. Je voudrais bien que vous fussiez ici et vous nous manquez tous les jours; à présent que je vieillis à vue d'œil, et surtout à la vue de mon œil, je me retire, pour ainsi dire, dans mes amis.

Bulkeley est au comble de ses vœux; son fils, pour lequel il est aussi sot que tous les pères, vient d'avoir le régiment[2]; j'en suis en vérité bien aise: voilà sa fortune faite. M. Pelham[3], qui était à peu près le premier ministre d'Angleterre, est mort. C'était un ministre honnête homme, de l'aveu de

1. Lettre du 27 février 1754. Éd. de Lescure, I, 196.

2. Le régiment d'infanterie irlandaise, dont était pourvu Bulkeley et qui fut donné à son fils.

3. Henry Pelham (1694-1754) avait converti en rentes à trois pour cent les emprunts contractés à quatre par le gouvernement britannique.

tout le monde; il était désintéressé et pacifique: il voulait payer les dettes de la nation; mais il n'avait qu'une vie et il en faut plusieurs pour ces entreprises-là.

J'allai voir hier une tragédie nouvelle, intitulée *les Troyennes*[1]; la pièce est assez mal faite: le sujet en est beau, comme vous savez; c'est à peu près celui qu'avait traité Sénèque. Il y a de très beaux et de très grands morceaux, un quatrième acte très beau, et le commencement d'un cinquième aussi. Ulysse dit d'un ami de Priam, qui avait sauvé Astyanax:

> Les rois seraient des dieux sur le trône affermis,
> S'ils ne donnaient leur cœur qu'à de pareils amis.

M. d'Argenson se porte mieux; mais on craint qu'il ne lui reste une plus grande faiblesse aux jambes. Je ne vous dirai point quand finira l'affaire du Parlement, ou plutôt l'affaire des parlements; tout cela s'embrouille et ne se dénoue pas.

Mon cher chevalier, pourquoi n'êtes-vous point ici? pourquoi ne voulez-vous pas faire les délices de vos amis? pourquoi vous cachez-vous, lorsque tout le monde vous demande? Revenez, nos mercredis languissent. M^me^ de Mirepoix, M^me^ Du Châtel, M^me^ Du Deffand... Entendez-vous ces noms, et tant d'autres? J'arrive de Pont-Chartrain, avec M^me^ d'Aiguillon, où j'ai passé huit jours très agréables. Le maître de la maison[2] a une gaieté et une fécondité qui n'a point de pareille. Il voit tout, il lit tout, il rit de tout; il est content de tout, il s'occupe de tout: c'est l'homme

1. *Les Troyennes* de Châteaubrun, représentées le 11 mars au Théâtre Français.
2. Maurepas.

du monde que j'envie davantage; c'est un caractère unique.

Adieu, mon cher chevalier: je vous écrirai quelquefois et je serai votre Julien [1], qui est plus en état de vous envoyer de bons almanachs que de bonnes nouvelles. Permettez-moi de vous embrasser mille fois.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur le chevalier d'Aydie, à Mayac, près Périgueux, — à Périgueux.*

### 644. — MONTESQUIEU A LA CONDAMINE.

Vian, *Histoire de Montesquieu*, p. 302; d'après l'original de la collection Et. Charavay.

15 1 ars 1754.

Je vous remercie des soins que vous vous êtes donnés pour La Beaumelle; et comme il peut avoir besoin d'argent, la Bastille n'en fournissant pas, je vous prie de disposer de moi...

### 645. — CHARLES BONNET A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Genève, le 1er avril 1754.

Monsieur,

Différentes occupations m'ont empêché de vous témoigner plus tôt combien j'ai été flatté de l'approbation dont vous avez honoré mon ouvrage sur les

1. Julien, connu à Paris, comme distributeur de nouvelles à la main.

feuilles des plantes. Quand je ne devrais à l'étude de la nature que l'avantage d'être connu de vous, Monsieur, et d'en être estimé, je croirais lui devoir beaucoup et j'oublierais presque le mal qu'elle m'a fait. Vous comprenez que je veux parler de l'état de mes yeux, pour lesquels vous voulez bien vous intéresser au point de m'offrir le remède dont vous vous trouvez si bien depuis trente ans. Je reconnais là cette humanité qui vous est si naturelle; et je profiterais avec la plus sincère reconnaissance d'une offre si obligeante, si vous jugiez que ce remède pût me convenir. Mon mal est effectivement un affaiblissement de vue, et a été précédé de l'apparition de filaments que je voyais voltiger dans l'air. Ensuite j'ai senti des douleurs assez vives autour des muscles des yeux et de la prunelle. Ces douleurs se faisaient sentir surtout lorsque je m'appliquais et que le temps devait changer. J'étais le plus parfait baromètre. Depuis quelque temps ces douleurs ont beaucoup diminué : elles m'affectent moins fréquemment; et je ne prédis plus les changements de temps avec la même justesse.

Pendant dix ans, je n'ai pas lu le plus petit livre imprimé. Lorsque j'étais obligé d'écrire moi-même, je n'écrivais pas, je griffonnais. Aujourd'hui j'écris, comme vous voyez, d'une manière assez lisible et sans fatigue. A la vérité j'écris peu à la fois. Je me suis aussi remis à lire et le premier livre sur lequel j'ai voulu goûter la délicieuse satisfaction d'user de ses propres yeux a été l'*Esprit des lois*. On me l'avait déjà lu, mais quand je l'aurais lu vingt fois, je le recommencerais.

Je me suis servi longtemps d'eaux spiritueuses;

mais, sur les conseils d'un grand médecin, j'ai laissé là ces sortes de liqueurs et je n'ai fait usage que de l'eau froide. Je n'en ai pas éprouvé de soulagement bien réel. J'ai cru quelquefois que je lui devrais ma guérison; puis venait un changement de temps qui renversait mes espérances. Enfin M. Andrien, oculiste qui a de la réputation et qui me paraît la mériter, ayant passé dans notre ville, je l'ai consulté. Sur l'inspection de mes yeux, il a jugé que mon mal provient, non de relâchement comme on l'avait présumé, mais de tension. Il m'a donc conseillé l'application de l'eau tiède, avec un peu d'esprit de vin. Je l'ai pratiquée et j'ai lieu de penser que ce remède si simple est au moins une des principales causes de mon mieux être actuel. Je compte à l'œil nu les œufs d'une puce.

Que ne puis-je, Monsieur, vous exprimer à mon gré combien je désirerais que ce même Andrien pût devenir l'auteur du rétablissement de votre vue! Permettez-moi de me livrer là-dessus à des espérances raisonnables. Elles sont fondées sur deux cures que cet oculiste a faites dans notre ville et dont j'ai été le témoin, ainsi que plusieurs de nos médecins et de nos chirurgiens.

La première de ces cures fut opérée, il y a environ seize mois, sur M. Lullin de Chalex, ancien syndic de notre République, mon aïeul maternel, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et qui avait perdu la vue depuis sept ans, par une cataracte survenue à la suite d'une chute. M. Lullin n'éprouva ni douleur, ni incommodité à l'occasion de cette opération. Quatre à cinq mois après, il fut en état de lire un sermon et d'écrire une lettre de quatre pages

en caractères assez menus. Dès lors, il n'a point cessé de lire et d'écrire. Il a lu les gazettes, les mercures, les journaux, etc. Il a lu tantôt à la lumière du jour, tantôt à celles des bougies. Il me disait hier qu'il remarquait que sa vue se fortifiait tous les jours. Je ne vous dis point, Monsieur, que M. Lullin se sert d'un verre; vous savez qu'on ne peut s'en passer lorsqu'on est privé du cristallin.

La seconde cure dont je voulais avoir l'honneur de vous parler fut faite il y a environ dix mois, sur M. le comte de Marsay, âgé de soixante-quinze ans, résident pour le roi d'Angleterre auprès des Cantons évangéliques. Ce ministre est fort sujet aux fluxions sur les yeux; ce qui rendait le succès de l'opération plus douteux et les précautions plus nécessaires. M. de Marsay a cependant recouvré la vue très heureusement et il continue d'en jouir. Il peut lire, mais il n'ose se livrer à ce plaisir comme M. Lullin.

Si vous souhaitez, Monsieur, de plus grands détails sur la cataracte de ce magistrat, j'aurai l'honneur de vous envoyer un mémoire assez long, que le S^r^ Andrien m'a remis sur ce sujet. J'en fis parvenir un extrait à M. de Réaumur le 23 mai de l'année dernière. Si vous le lui demandez, je sais le plaisir qu'il aura à vous le communiquer. Le s^r^ Andrien est domicilié à Lyon; mais je le crois actuellement en Espagne. Si vous le désirez, je lui écrirai pour savoir de lui s'il n'ira point à Paris, ou à Bordeaux. Cet homme est fort éclairé : il a beaucoup approfondi les maladies de l'œil, et en particulier les cataractes. Il en connaît qui paraissent avoir été ignorées des médecins, et qui demandent à être traitées fort différemment des cataractes con-

nues. Tantôt il *abat* le cristallin, tantôt il l'*extrait*, mais cette *extraction*, il la fait par une méthode qui n'a rien de commun avec celle du s^r^ Daviel et qui n'offense pas comme celle-ci le globe de l'œil. Le s^r^ Andrien a fait en Flandres et ailleurs diverses cures très belles et dont il a de bons certificats. En vérité, Monsieur, je crois que vous pourriez vous mettre en toute sûreté entre ses mains. Si votre cataracte n'est prête à subir l'opération, soyez persuadé qu'il ne la tentera point. Je me suis assez étendu sur son sujet pour tâcher de vous donner quelque confiance en ses talents, et par l'intérêt très vif que je ne cesserai jamais de prendre à tout ce qui vous touchera.

M. Beaumont, mon intime ami et mon compatriote, et qui fait, comme moi, profession de vous admirer, fait imprimer ici un fort petit ouvrage sous le titre de *Principes de philosophie morale*[1]. C'est une exposition très philosophique des grands principes du droit et de la morale. Il y a, dans cet ouvrage de la netteté, de la précision et beaucoup de bonne métaphysique. Mes liaisons avec l'auteur ne me permettent pas d'en dire davantage. Il définit les lois, les conséquences des rapports qui sont entre les êtres. Vous les avez, Monsieur, définies, les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses La différence qui est entre ces deux définitions est légère; mais il nous a paru qu'il était plus exact de dire les conséquences que les rapports. La structure de l'aimant est le fondement de ses rapports au fer; l'attraction est, un effet, une conséquence de ces

1. Etienne Beaumont, *Principes de philosophie morale.* Genève, Cramer, 1754, in-8°.

rapports; elle est une loi. Peut-être, Monsieur, aviez-vous la même idée dans l'esprit et que la rapidité de votre style ne vous a pas permis de l'exprimer. M. Beaumont se propose d'avoir l'honneur de vous présenter un exemplaire de son livre, comme une faible marque de son respect. Il serait infiniment flatté s'il méritait de vous occuper quelques moments, et si vous l'honoriez de vos remarques. Oserai-je, Monsieur, vous demander par quelle voie sûre et prompte je pourrais vous faire parvenir cet ouvrage. Je pensais à l'adresser à M. de Malesherbes.

M. Tronchin-Boissier, votre ami et le mien, vient de faire inoculer son fils. L'opération a réussi, comme toutes les autres, à souhait. C'est le cinquante-septième inoculé de notre ville[1]. Il n'en a pas succombé un seul. Combien ne serait-il pas à désirer que cette méthode s'introduisît en France : mais il faudrait inoculer le bon sens au Clergé.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHARLES BONNET.

### 646. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLVII), p. 200. — Laboulaye, VII, 428.

De Paris, 9 avril 1754.

Je suis à Paris depuis quelque temps, mon cher comte. Je commence par vous dire que notre libraire Huart sort de chez moi et il m'a dit de très bonnes

1. Cf. H. Tronchin, *Un médecin au XVIII^e siècle : Théodore Tronchin* (Paris, 1906, in-8°), p. 103.

raisons qu'il a eues pour vous faire enrager; mais vous recevrez au premier jour votre compte et votre mémoire.

Vous avez une boîte pleine de fleurs d'érudition que vous répandez à pleines mains dans tous les pays que vous parcourez. Il est heureux pour vous d'avoir paru avec honneur devant le Pape[1]: c'est le Pape des savants; or, les savants ne peuvent rien faire de mieux que d'avoir pour leur chef celui qui l'est de l'Église. Les offres qu'il vous a faites seraient tentantes pour tout autre que pour vous, qui ne vous laissez pas tenter, même par les apparences de la fortune, et qui avez les sentiments d'un homme qui l'aurait déjà faite.

Les belles choses que vous me dites de M. le comte de Firmian[2] ne sont point entièrement nouvelles pour moi: il est de votre devoir de me procurer l'honneur de sa connaissance; et c'est à vous à y travailler, sans quoi vous avez très mal fait de me dire de si belles choses. Je ne me souviens point d'avoir connu à Rome le P. Contucci[3]. Le seul jésuite que je voyais était le P. Vitri[4], qui venait

1. « Benoît XIV l'ayant fait agréger à l'Académie d'histoire romaine, il avait lu une dissertation *Sur le préteur des étrangers* en présence de Sa Sainteté, qui assistait régulièrement aux assemblées qu'il faisait tenir dans le palais de sa résidence. Cette dissertation fut imprimée à Rome et est insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, t. VII.» (Guasco.)

2. « Alors ministre impèrial à Naples et actuellement ministre plénipotentiaire des États de Lombardie à Milan... » (Guasco.)

3. « Bibliothécaire du collège romain et garde du cabinet des antiquités que le P. Kircher laissa à ce collège. » (Guasco.)

4. « Ce Jésuite avait à Rome beaucoup de part dans les affaires de la constitution *Unigenitus* et brocantait des médailles. On connaissait son projet d'un nouveau Saint-Augustin pour l'opposer à l'Augustin de Jansenius: ses principes là-dessus étaient tels que les paradoxes du P. Hardouin n'eussent fait que blanchir; et le pélagianisme se serait renouvelé dans toute son étendue. » (Guasco.)

souvent dîner chez le cardinal de Polignac: c'était un homme fort important, qui faisait des médailles antiques, et des articles de foi.

J'ai droit de m'attendre, mon cher ami, que vous m'écriviez bientôt une lettre datée d'Herculée[1], où je vous vois parcourant déjà tous les souterrains. On nous en dit beaucoup de choses; celles que vous m'en direz, je les regarderai comme les relations d'un auteur grave; ne craignez point de me rebuter par les détails.

Je suis de votre avis sur les querelles de Malte[2], que l'on traite de Turc à Maure; c'est cependant l'ordre peut-être le plus respectable qu'il y ait dans l'univers et celui qui contribue le plus à entretenir l'honneur et la bravoure dans toutes les nations où il est répandu. Vous êtes bien hardi de m'adresser votre révérend capucin: ne craignez-vous pas que je ne lui fasse lire la *Lettre persane* sur les capucins?

Je serai au mois d'août à La Brède.

*O rus, quando te aspiciam !*[3]

Je ne suis plus fait pour ce pays-ci, ou bien il faut renoncer à être citoyen. Vous devriez bien revenir par la France méridionale; vous trouverez votre ancien laboratoire et vous me donnerez de nouvelles idées sur mes bois et mes prairies. La grande étendue de mes landes[4] vous offre de quoi exercer

1. Herculanum.

2. « Il s'était alors élevé une dispute entre la cour de Naples et l'Ordre de Malte, au sujet des droits de la monarchie de Sicile, qu'on prétendait s'étendre sur cette île. » (Guasco.)

3. Horace, *Sat.*, II, VI, 60.

4. « Il gagna un procès contre la ville de Bordeaux, qui lui porta 1,100 arpents de landes incultes, où il se mit à faire des plantations de bois et des métairies, l'agriculture faisant sa principale occupation dans

votre zèle pour l'agriculture : d'ailleurs, j'espère que vous n'oubliez pas que vous êtes propriétaire de cent arpents de ces landes, où vous pourrez remuer la terre, planter et semer tant que vous voudrez.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

### 647. — MONTESQUIEU A M. PIERRE FILS[1].

Vente du baron de Trémont, 9-22 décembre 1852, Laverdet, expert, n° 1033. — P. Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 312.

Paris, 10 avril 1754.

*C'est un accusé de réception d'un discours qui a concouru aux prix de l'académie de Nancy*[2]. *Montesquieu a reçu avec reconnaissance le beau discours qui lui a été envoyé :* C'est un fils qui fait honneur à son père, *déclare-t-il. Il imagine bien que l'académie de Nancy ne laissera pas longtemps l'auteur travailler à ses prix et qu'il en sera bientôt le juge. Dans ce cas, Montesquieu se trouverait bien flatté d'avoir l'honneur d'être le confrère de M. Pierre fils.*

les moments de relâche. Il avait fait présent de cent arpents de ces terres incultes à son ami, pour qu'il pût exécuter librement des projets d'agriculture; mais son départ et ses engagements ailleurs ont laissé ce terrain en friche. » (Guasco.)

1. Substitut de la cour souveraine de Lorraine, à Nancy.

2. Pierre (Cl.-Esp.), *Sinastal, histoire dumocalienne*, 1755, in-4°. — Le titre contient l'anagramme du nom de Stanislas, et une allusion à l'*Entretien d'un Européen avec un insulaire du royaume de Dumocala*, 1752, in-8°, ouvrage utopique de Stanislas.

### 648. — BEAUMONT[1] A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de La Brède.

Genève, 15 avril 1754.

Monsieur,

Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, mais je connais votre humanité et l'*Esprit des lois* fait l'objet de mon étude journalière. Ce sont là mes titres, Monsieur, pour justifier la liberté que je prends de vous offrir ce faible commentaire des deux premiers chapitres de votre ouvrage.

Il est des cas où l'indiscrétion est excusable. Je ne me borne donc pas à présenter à M. le président de Montesquieu ce témoignage de ma vénération; je porte mon ambition jusqu'à obtenir de l'auteur de l'*Esprit des lois* qu'il daigne m'honorer de ses corrections et de ses leçons. Si c'est les mériter que de les juger infiniment précieuses et honorables, j'ose dire que j'en suis digne.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BEAUMONT.

### 649. — NAVARRE A MONTESQUIEU.

Autographe. Arch. de la Gironde. C supplément (non classé).

A Bordeaux, ce 23 avril 1754.

*Navarre annonce à Montesquieu l'envoi de plusieurs copies d'un placet du chapitre de Saint-Seurin*

1. Etienne Beaumont, auteur des *Principes de philosophie morale* (Genève, Cramer, 1754, in-8°).

*au Roi, pour demander la révocation d'un arrêt du Conseil, du mois de mars, rendu à la demande des jurats de Bordeaux, et interdisant une course de taureaux autorisée par l'intendant Tourny au faubourg de Saint-Seurin* « sous prétexte que cela donnerait lieu aux jeux défendus », — *en le priant de faire parvenir les dites copies au Chancelier, au Garde des sceaux et à Saint-Florentin.*

*A Monsieur, Monsieur le Président de Montesquieu, dans son hôtel, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.*

### 650. — MONTESQUIEU A BOUGUER[1].

*Carnet historique et littéraire*, t. IV (juillet-décembre 1899), p. 461; d'après l'original appartenant à Mme L. de Cernay.

A Paris, ce 26 avril 1754.

Monsieur,

C'est avec bien de la reconnaissance que j'ai reçu votre réponse au *Supplément* de M. de La Condamine. Il s'en faut de beaucoup que je présume avoir les lumières nécessaires pour juger de ces choses et je n'ai pu prendre part à cette dispute que par le désir que j'ai eu que deux aussi grands hommes que vous êtes l'un et l'autre vous aimassiez autant que

1. Pierre Bouguer (1698-1758). On connaît ses disputes avec La Condamine à la suite de leur voyage au Pérou. En réponse au premier *Supplément au Journal historique du voyage à l'Équateur*, par La Condamine, il venait de publier une *Lettre à M***, dans laquelle on discute divers points d'astronomie pratique et où l'on fait quelques remarques sur le supplément au Journal historique de M. de L.-C.* Paris, 1754, in-4°.

vous vous estimez et autant que le public vous estime et vous honore tout les deux. Pour moi, Monsieur, je fais profession de reconnaitre en vous l'homme de mérite et l'homme dont le mérite et les talents font tant d'honneur à notre nation.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur Bouguer, de l'Académie des Sciences, — rue des Postes.*

### 651. — MONTESQUIEU A CHARLES BONNET.

Sclopis, *Recherches sur l'Esprit des lois*, p. 28; d'après l'original qui se trouve à la Bibl. de Genève, *lettres à Bonnet*, II, n° 76. — Laboulaye, VII, 430.

A Paris, ce 6 mai 1754.

Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, de votre lettre du 1er avril. J'ai vu par l'exposé de votre situation que l'eau pour les yeux dont je vous parlai ne pouvait que vous être nuisible, parce qu'elle est un peu astringente. Ce que vous me mandez de l'habileté de M. Andrien ne me surprend pas. J'étais déjà prévenu sur cet homme célèbre et, si je me détermine à me faire faire l'opération, chose à laquelle je ne me résoudrai que lorsque je n'y verrai plus, je compte bien me servir de lui. J'ai reçu le petit ouvrage de M. Beaumont, dont j'ai été extrêmement content. A l'égard de la première définition que je donne des lois, où je parle de la signification la plus étendue qu'elles puissent avoir, je crois que nous pensons tous deux la même chose. Je garde

mon expression, parce qu'il me semble que les lois de l'universalité des êtres ne sont des conséquences de rien, mais produisent des conséquences sans nombre.

M. de La Condamine a lu à l'académie de Paris une dissertation sur l'inoculation, qui a été regardée comme une chose sans réplique[1].

Je suis bien aise que vos yeux aillent mieux, et j'ai Monsieur, l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, votre très humble et obéissant serviteur.

### 652. — MONTESQUIEU A THÉRÈSE DE SECONDAT.

Original. Arch. de La Brède.

A Paris, ce 25 mai 1754.

Ma chère sœur,

J'ai reçu ta lettre en réponse; d'un autre côté, j'ai reçu une lettre d'un homme de confiance qui est auprès de M. le Doyen[2], qui me marque qu'il serait ravi que cette affaire se fît. Le bénéfice, ma chère sœur, n'est pas sans bien des charges. Il est vrai que le Doyen est extrêmement docile à présent et qu'il est très aisé de le conduire, mais il est assez à son aise pour qu'on le fasse servir et qu'on s'épargne par là bien des dégoûts. Comme M. de Secondat[3] n'a pas plus de meubles ni de linge qu'il ne lui en faut à Montagnac, on y ferait porter le lit de Saint-

1. Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole, lu le 24 avril 1754 (*Histoire de l'Académie des sciences*, 1754, p. 615).

2. Joseph de Secondat, doyen de Saint-Seurin de Bordeaux, frère de Montesquieu.

3. Godefroy de Secondat, gendre de Montesquieu.

Seurin de M. le Doyen, avec les meubles qu'il y a à lui. Quant au séjour d'Agen, il ne faut pas penser de l'y produire, à moins qu'il ne change beaucoup; il n'est point en état de cela; du reste, ce sera à moi à avoir soin que M. et Mme de Secondat y trouvent leur douceur.

Je ferai de mon mieux pour M. de Suffolk et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour une affaire qui n'est point de mon goût.

Adieu, ma chère sœur, je t'embrasse mille fois.

MONTESQUIEU.

*A Madame, Madame de Secondat, religieuse de Notre-Dame à Agen, — à Agen.*

### 653. — MONTESQUIEU A WARBURTON[1].

*Œuvres de Monsieur de Montesquieu. Nouvelle édition...* (Londres, Nourse, 1767, 3 vol. in-4°), t. III, p. 741; qui donne la lettre comme « extraite d'une gazette anglaise, du 16 août. » — Laboulaye, VII, p. 431.

[Mai 1754][2].

J'ai reçu, Monsieur, avec une reconnaissance très grande, les deux magnifiques ouvrages que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les *Œuvres posthumes* de Milord Bolingbroke[3] et,

1. Dans les *Œuvres*, la lettre est intitulée : « De M. de Montesquieu à l'auteur du *Coup d'œil sur la philosophie de Lord Bolingbroke.* »

2. La lettre est sans date dans l'édition de Londres, 1767. — Pour la première fois, dans l'édition Plassan (1796, t. IV, p. 465) elle apparaît avec la date « De Paris, le 16 mai 1754 », que l'éditeur ne justifie pas et qu'ont reproduite la plupart des éditions postérieures.

3. Cf. la lettre 640.

comme cette lettre me paraît plus à moi que les deux ouvrages qui l'accompagnent, auxquels tous ceux qui ont de la raison ont part, il me semble que cette lettre m'a fait un plaisir particulier. J'ai lu quelques ouvrages de Milord Bolingbroke et, s'il m'est permis de dire comment j'en ai été affecté, certainement il a beaucoup de chaleur, mais il me semble qu'il l'emploie ordinairement contre les choses, et il ne faudrait l'employer qu'à peindre les choses. Or, Monsieur, dans cet ouvrage posthume dont vous me donnez une idée, il me semble qu'il vous prépare une matière continuelle de triomphe. Celui qui attaque la religion révélée n'attaque que la religion révélée; mais celui qui attaque la religion naturelle attaque toutes les religions du monde. Si l'on enseigne aux hommes qu'ils n'ont pas ce frein-ci, ils peuvent penser qu'ils en ont un autre; mais il est bien plus pernicieux de leur enseigner qu'ils n'en ont pas du tout.

Il n'est pas impossible d'attaquer une religion révélée, parce qu'elle existe par des faits particuliers, et que les faits, par leur nature, peuvent être une matière de dispute. Mais il n'en est pas de même de la religion naturelle : elle est tirée de la nature de l'homme, dont on ne peut pas disputer, et du sentiment intérieur de l'homme, dont on ne peut pas disputer encore. J'ajoute à ceci : Quel peut être le motif d'attaquer la religion révélée, en Angleterre ? On l'y a tellement purgée de tout préjugé destructeur qu'elle n'y peut faire de mal et qu'elle y peut faire, au contraire, une infinité de biens. Je sais qu'un homme en Espagne ou en Portugal, que l'on va brûler ou qui craint d'être brûlé, parce

qu'il ne croit point de certains articles dépendant ou non de la religion révélée, a un juste sujet de l'attaquer, parce qu'il peut avoir quelque espérance de pourvoir à sa défense naturelle. Mais il n'en est pas de même en Angleterre, où tout homme qui attaque la religion révélée l'attaque sans intérêt, et où cet homme, quand il réussirait, quand même il aurait raison dans le fond, ne ferait que détruire une infinité de biens pratiques pour établir une vérité purement spéculative.

J'ai été ravi, etc.

MONTESQUIEU.

### 654. — MONTESQUIEU AU PRÉSIDENT HÉNAULT.

*Correspondance inédite de Mme Du Deffand* (1809); sous la date inexacte de 1744. — *Correspondance complète de la marquise Du Deffand*, éd. Lescure, t. I, p. 225. — Laboulaye, VII, p. 433.

De La Brède, le 11 août 1754.

Je voudrais bien, Monsieur mon illustre confrère, donner trois ou quatre livres de l'*Esprit des lois* pour savoir écrire une lettre comme la vôtre; et pour vos sentiments d'estime, je vous en rends bien d'admiration. Vous donnez la vie à mon âme, qui est languissante et morte, et qui ne sait plus que se reposer. Avoir pu vous amuser à Compiègne[1], c'est pour moi la vraie gloire.

Mon cher Président, permettez-moi de vous aimer, permettez-moi de me souvenir des charmes de votre société, comme on se souvient des lieux que l'on a

1. La Cour était restée à Compiègne du début de juillet jusqu'au 7 août (*Mém. de Luynes*, XIII, 308).

vus dans sa jeunesse et dont on dit : « J'étais heureux alors ! » Vous faites des lectures sérieuses à la Cour, et la Cour ne perd rien de vos agréments; et moi, qui n'ai rien à faire, je ne puis me résoudre à faire quelque chose. J'ai toujours senti cela : moins on travaille, moins on a de force pour travailler. Vous êtes dans le pays des changements; ici, autour de nous, tout est immobile. La marine, les affaires étrangères, les finances, tout nous semble la même chose : il est vrai que nous n'avons point une grande finesse dans le tact. J'apprends que nous avons eu à Bordeaux plusieurs conseillers au parlement de Paris[1], qui, depuis le rappel, sont venus admirer les beautés de notre ville, outre qu'une ville où l'on n'est point exilé est plus belle qu'une autre.

Mon cher Président, je vous aimerai toute ma vie.

### 655. — MONTESQUIEU A Mme DU DEFFAND.

*Correspondance inédite de Mme Du Deffand*, I, 27. — Laboulaye, VII, 399.

A La Brède, le 12 août 1754[2].

Bon cela : le chevalier de Laurency[3], je l'adorerais s'il ne venait pas de si bonne heure; mais je vois que vous êtes arrivée à un point de perfection que

1. Les membres du Parlement, exilés en mai 1753 à Poitiers et Angoulême, qui étaient venus visiter Bordeaux, après que l'exil fut supprimé, en juillet 1754.

2. Lettre datée de 1751 dans l'éd. de Lescure et dans Laboulaye; elle ne peut être que de 1754, car le chevalier de Lorenzi n'était pas encore présenté à Mme Du Deffand le 11 octobre 1753 (cf. la lettre de d'Alembert, dans l'éd. de Lescure, I, 179).

3. Le chevalier Lorenzi, frère du comte de Lorenzi, ministre de France à Florence. Cf. *Correspondance* de Grimm, . VII, p. 135.

cela ne vous fait rien. Je suis ravi, Madame, d'apprendre que vous avez de la gaîté : vous en aviez assez pour nous. J'ai, je vous assure, un grand désir de vous revoir. Voilà bien des changements de place : ce sont les quatre coins.

J'ai reçu une lettre de Mme la duchesse de Mirepoix. J'ai cru quelque temps qu'elle me querellerait de ce qu'elle ne m'avait pas fait réponse. Madame, je voudrais être à Paris, être votre philosophe et ne l'être point, vous chercher, marcher à votre suite et vous voir beaucoup.

Jai l'honneur, Madame, de vous présenter mes respects.

### 656. — MONTESQUIEU A SA FILLE DENISE.

Autographe. Arch. de La Brède.

A Baron, ce 24 d'août 1754.

Ma chère fille,

Vous aurez peut-être appris la mort de M. le Doyen. Je suis dans l'affliction. Je prendrai soin de votre fils. Je vous écrirai plus amplement. N'allez point me renvoyer les petits meubles que l'on avait envoyés; je n'en ai que faire.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Je suis véritablement affligé.

MONTESQUIEU.

Dites à Mme de La Cépède[1] que j'écrirai pour son prêtre de tout mon cœur.

*A Madame, Madame de Secondat, à la porte Saint-Antoine, — Agen.*

1. Marie de Secondat-Roquefort, veuve de Marc-Antoine de Nargassier, s^r de La Cépède.

### 657. — TOURNY A MONTESQUIEU.

Copie de R. Céleste[1]; Bibl. de Bordeaux, ms 1637.

7 septembre 1754.

J'ai reçu, Monsieur, ces jours-ci, des plaintes très pressantes de différentes personnes, entre autres de Mme Pichard[2] et de M. Roche[3], sur des demandes de corvées faites à leurs gens et à leurs bestiaux avec menaces de saisies et de garnison par des cavaliers de maréchaussée, pour la réparation que vous avez entreprise d'un chemin[4].

D'abord, Monsieur, ils se sont récriés sur ce que j'ordonnais ces corvées aussi rigoureusement à l'occasion d'un chemin qui ne les intéressait nullement ni le public, et qui ne pouvait que vous apporter de la commodité et à votre paroisse de La Brède. Mais ils ont été bien plus étonnés et plus mécontents, lorsque j'ai été obligé de leur dire que je n'avais aucune part à ce qu'ils m'apprenaient se faire, que je n'avais donné aucun ordre aux cavaliers de la maréchaussée.

Je vous prie de vouloir bien m'instruire sur ces objets que je ne comprends point. Il faut qu'on ait fait à ces personnes plaignantes des rapports différents de la vérité, n'étant vraisemblable qu'il se

1. D'après la minute de Tourny, aujourd'hui perdue et qui se trouvait aux archives de la Gironde, C 1937.

2. Anne de Combabessouze, mariée en 1732 à Pierre de Pichard, baron de Saucats, conseiller au Parlement de Bordeaux.

3. Sa lettre, en date du 6 septembre 1754, se trouve aux archives de la Gironde, C 1937.

4. Le chemin de Saucats à Beautiran.

commande des corvées sans mes ordres et que des cavaliers de maréchaussée aillent en contrainte pour les faire exécuter sans en avoir aussi reçu de moi. Si quelque chose de cette espèce s'était commencée, je vous prie qu'il n'ait point de continuation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

### 658. — MONTESQUIEU A TOURNY.

Copie de R. Céleste[1]. Bibl. de Bordeaux, ms 1637.

A Baron, ce 9 septembre 1754.

Je reçois, Monsieur, dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je reconnais bien votre manière d'agir de ne vouloir pas condamner sans entendre.

L'année dernière j'eus l'honneur de vous écrire et de vous présenter une requête, où je vous exposais que j'avais fait construire un pont sur le ruisseau appelé de la Moulinasse, qui m'avait coûté douze cents livres, sur le chemin qui va de la paroisse de Saucats[2], passant par La Brède, au port de Beautiran[3], lequel chemin est le chemin public qui porte les denrées de presque toute la paroisse de Saucats au dit port de Beautiran.

Sur cette requête, vous rendîtes une ordonnance qui porte que les habitants de Saucats et ceux de La Brède travailleront par corvées pour rendre praticable le dit chemin jusques aux vendanges et

1. D'après l'original, aujourd'hui perdu, qui se trouvait aux archives de la Gironde, C 1937.
2. *Saucats* (Gironde, canton de La Brède).
3. *Beautiran* (Gironde, canton de La Brède).

continuer après les vendanges; et vous commîtes le s^r Latapie, juge de La Brède, pour l'exécution de votre ordonnance, en conséquence de laquelle on travailla ; et après vendanges on reprit pendant quelques jours. Mais le mauvais temps survint, on fut forcé de discontinuer. Au commencement de l'été la disette des fourrages a empêché de reprendre ce travail. Il y a trois semaines que l'on le reprit. Ceux de la paroisse de La Brède s'y sont prêtés, quoique cela les intéresse beaucoup moins que ceux de Saucats. Ceux-ci n'ayant point voulu obéir — je ne dirai point par qui ils ont été détournés —, j'écrivis à M. de Forlus pour envoyer un archer, non pour faire du mal, mais pour intimider un peu ces gens-là. Comme je n'ai point votre ordonnance ici, l'exprès qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre a ordre de passer tout d'un temps à La Brède, pour dire au sieur Crozilhac, procureur d'office, de se rendre à Bordeaux pour vous l'apporter; lequel a été chargé par ledit sieur Latapie, mon juge, qui est ici avec moi, de faire finir cet ouvrage, toujours en vertu de votre ordonnance. Notre esprit a été de ne faire pas le moindre frais à ces gens-là, que dans le cas où il serait absolument nécessaire et inévitable, et quelques menus frais même que l'on fit l'année passée je les fis remettre lorsque le travail eut cessé, à très peu de chose près, et je ne dis pas ce que je donnais aux convoyeurs.

Je ne vous parlerai pas de M^me de Pichard: je respecte trop les dames. Mais elle a grand tort de se plaindre, puisqu'on a commis une espèce d'injustice pour elle en ne faisant pas marcher ses métayers. Mais je vous parlerai de M. l'avocat du Roi, Roche,

qui non seulement n'a pas voulu obéir, mais a écrit une lettre à un des syndics la plus propre du monde à les empêcher d'obéir.

Tout s'est passé, Monsieur, avec toute sorte de modération et se passera toujours de même. Mais je ne peux pas empêcher des esprits inquiets de se plaindre et, si vous voulez bien prendre la peine d'envoyer quelque commissaire sur les lieux, vous verrez qu'on ne vous a pas accusé juste. On vous a dit que le chemin en question n'était pas un chemin public; on vous a dit que la paroisse de Saucats n'y avait pas d'intérêt, mais bien celle de La Brède; on vous a dit que ce chemin n'intéressait que moi et mes habitants de La Brède; on vous a dit que l'ouvrage se faisait sans aucune autorité, que l'on y faisait des vexations. Vous verrez, Monsieur, la vérité des choses. Au reste, si vous voulez révoquer votre ordonnance, vous êtes absolument le maître, car, à la réserve de l'intérêt public, je ne sache pas y en avoir aucun, et les choses sont telles que, s'il y a quatre bouviers de la paroisse de La Brède qui aient besoin de ce chemin, il y en a trente de la paroisse de Saucats qui en ont un besoin indispensable.

Je vous prie de vous rappeler que, dans la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire là-dessus, vous me louâtes et m'encourageâtes beaucoup et me marquâtes que, si tous les seigneurs étaient aussi zélés et attentifs pour le bien public, vos ouvrages avanceraient beaucoup plus et avec plus de facilité. Je ne vous demandai d'abord qu'un archer pour soutenir les ordonnances de mon juge, mais vous trouvâtes à propos de rendre celle dont je vous ai

parlé, moyennant quoi, disiez-vous, tout en irait mieux, — et cela est vrai.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être avec un respect infini, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

### 659. — MONTESQUIEU A Mme DU DEFFAND.

*Correspondance inédite de Mme Du Deffand*, t. I, p. 28. — Laboulaye, VII, 400.

A La Brède, le 13 septembre 1754[1].

Je commence par votre apostille. Vous dites que vous êtes aveugle! Ne voyez-vous pas que nous étions autrefois, vous et moi, de petits esprits rebelles qui furent condamnés aux ténèbres? Ce qui doit nous consoler, c'est que ceux qui voient clair ne sont pas pour cela lumineux. Je suis bien aise que vous vous accommodiez du savant bailli[2]: si vous pouvez gagner ce point que vous ne l'amusiez pas trop, vous êtes bien; et quand cela ira trop loin, vous pourrez l'envoyer à Chaulnes.

Je ferai sur la place de l'Académie[3] ce que voudront Mme de Mirepoix, d'Alembert et vous; mais je ne vous réponds pas de M. de Saint-Maur, car jamais homme n'a tant été à lui que lui. Je suis bien aise que ma *Défense* ait plu à M. Lemonnier[4]. Je sens que ce qui y plaît est de voir non pas

1. Datée de 1752 dans la *Correspondance inédite*, cette lettre est de 1754, puisqu'il y est question de la mort du doyen de Saint-Seurin, frère de Montesquieu. Cf. la lettre 656.

2. Louis-Gabriel de Froullay (1694-1766), bailli de l'Ordre de Malte.

3. D'Alembert fut élu le 28 novembre 1754.

4. Pierre Lemonnier (1676-1757), professeur de philosophie au collège d'Harcourt, censeur royal, membre de l'Académie des sciences.

mettre les vénérables théologiens à terre, mais de les y voir couler doucement.

Il est très singulier qu'une dame qui a un mercredi n'ait point de nouvelles ; je m'en passerai. Je suis ici accablé d'affaires ; mon frère est mort ; je ne lis pas un livre, je me promène beaucoup, je pense souvent à vous, je vous aime.

Je vous présente mes respects.

### 660. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ LE BLANC[1].

Original. Bibl. Victor Cousin (à la Sorbonne), *autographes*, t. V, nº 58. — *Revue rétrospective*, 2e série, t. VI, avril-juin 1836. — Laboulaye, VII, p. 434.

A La Brède, ce 13 septembre 1754.

Je reçois, Monsieur, avec bien de la reconnaissance et votre lettre et votre traduction de M. Hume, que j'ai lue avec beaucoup de plaisir, et l'auteur ne pourra pas vous accuser d'avoir affaibli son original, chose que les auteurs font quelquefois, parce qu'ils estiment trop leur original.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai reçu deux lettres, l'une de M. Wallace et l'autre de M. Hume, où ces deux hommes illustres et qui pensent très différemment sur la même question parlent l'un et l'autre d'une manière si noble, si désintéressée, et d'eux-mêmes d'une manière si modeste que je ne saurais assez admirer leur candeur et que j'aurais été tenté de les faire imprimer, s'ils m'en avaient donné la permission et si quelques paroles flatteuses qui y sont me l'avaient permis. Ils ne m'écrivent point

1. L'abbé J. Le Blanc (1707-1781) venait de publier une traduction des *Discours politiques* de Hume. Amsterdam [Paris], 1754, 2 vol. in-12.

pour juger leur différend, comme on vous l'a dit; je n'en suis point capable et, si j'étais juge, je déciderais comme celui qui jugea le combat des deux bergers de Virgile[1].

A l'égard de ma médaille[2], Monsieur, je n'en ai point actuellement, mais je la chercherai pour répondre à l'honneur que vous voulez bien faire à l'original et à la copie.

Je vous félicite, Monsieur, du plaisir que vous avez eu dans cette maison et cette compagnie adorable[3] qui fait, quand je suis à Paris, le bonheur de ma vie et tout le contraire quand je suis absent.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être, avec des sentiments remplis de la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur l'abbé Le Blanc, — à Paris*

### 661. — LE COMTE DE MORTON A MONTESQUIEU.

Original. Arch. de La Brède.

Dalmahoy, 29th Octob. 1754.

Sir,

I had lately occasion to see a gentleman who told me that he had tasted some very good red wine of

---

Dalmahoy, 29 octobre 1754.

Monsieur,

J'ai eu récemment l'occasion de voir un gentleman qui m'a dit avoir goûté du très bon vin rouge

1. *Egl.* III, 108 :
*Non nostrum inter vos tantas componere lites...*
2. La médaille gravée par Dassier.
3. Chez Mme Du Deffand.

the growth of your vineyards, which you had sent to lord Elibank[1]; and, as I find it very difficult, if not impossible, to procure any wine that is pure and unmixed, when once it has passed through the hands of a wine-merchant, it would therefore oblige me infinitely if you would order the person who has the direction of your wines to send me eight hogsheads of your best red wine of last year's vintage (1753); that is to say in case there happens to be any ship lying at Bordeaux and ready to sail for the port of Leith, in Scotland, so as there may be a probability of her arriving at that port on or before the 20th of December next. My reason for giving this caution is because all the wines imported from France to Scotland will be charged with

---

provenant de vos vignobles, vin que vous aviez envoyé à Lord Elibank, et, comme je trouve très difficile, sinon impossible, de me procurer du vin pur et sans mélange, dès qu'il a passé par les mains d'un marchand de vins, je vous serais infiniment obligé d'ordonner à la personne qui dirige votre cellier de m'envoyer huit barriques du meilleur vin rouge de vos dernières vendanges (1753); mais seulement dans le cas où il arriverait qu'il se trouvât dans le port de Bordeaux un navire prêt à mettre à la voile pour le port de Leith, en Écosse, de telle sorte qu'il fût probable qu'il parvînt à destination le 20 décembre ou avant prochain. La raison que j'ai de mettre cette condition, c'est qu'après le jour indiqué tous les vins importés de France en Écosse

1. Patrick Murray, lord Elibank (1703-1778).

a much higher duty after that day; so that, unless the wine I have now commissioned were to arrive before the high duty takes place, I would rather not have it sent. The wine must be all racked of the gross lees and put in double casks, because the shipmasters and seamen are very apt to commit frauds with wine they know is designed for the use of a private person and the merchants encourage them in these roguish practices.

The casks may be all directed for me at Leith and, whenever they are shipped, I must entreat that you would send me the shipmaster's receipt, enclosed in a letter, by the post, and it may be proper to take double receipts from him, in case one should miscarry. At the same time, you may either draw upon me for the value, or let me know what it

---

seront surtaxés fortement; si bien que, si les vins que je viens de commander ne devaient point arriver avant l'application des tarifs élevés, j'aimerais mieux qu'on ne me les envoyât point. Le vin doit être tout soutiré et mis en doubles futailles, parce que les capitaines et les matelots sont très capables de falsifier les vins qu'ils savent destinés à la consommation des particuliers, et les marchands les encouragent à ces pratiques malhonnêtes.

Toutes les barriques peuvent m'être adressées à Leith et, dès qu'elles seront embarquées, je vous prierai de m'envoyer par la poste le connaissement du capitaine dans une lettre, et peut-être conviendrait-il d'en prendre un double, pour le cas où le premier exemplaire se perdrait. En même temps, vous pourrez : ou tirer sur moi jusqu'à concurrence

amounts to in french *livres* : and I shall forthwith remit the value to you, either at Bordeaux or Paris, as you shall think proper to direct me.

My son, lord Aberdour, and my daughter desire me to offer you most respectful compliments. He sets out from this to-morrow for London; but, as my daughter is only just recovered out of a fever, it will retard my journey for a fortnight longer.

It will give me entire satisfaction to hear of your welfare, as no one can be with higher veneration or a more sincere attachment and respect, Sir, your most obedient and most humble servant,

MORTON.

If you will honour me with an answer, it must be

---

de la valeur, ou bien m'en faire savoir le montant en *livres* de France; et je vous le ferai remettre aussitôt à Bordeaux ou à Paris, selon que vous me l'indiquerez.

Mon fils, lord Aberdour, et ma fille me chargent de vous transmettre leurs plus respectueux compliments. Il part d'ici pour Londres demain; mais, comme ma fille est à peine remise d'une fièvre, mon voyage sera retardé de quinze jours.

Je serai tout à fait heureux d'apprendre que vous allez bien : car personne ne peut être avec plus de vénération ou avec un attachement et un respect plus sincères, Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur.

MORTON.

Si vous voulez bien m'honorer d'une réponse, elle

directed to my house, in Saint-James' Square, London.

May I beg you'll present my best respects to Mr. de Secondat[a].

---

doit être adressée à ma maison de Saint-James Square, à Londres.

Je vous prie de présenter mes meilleurs respects à M. de Secondat.

### 662. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (XLVIII), p. 206. — Laboulaye, VII, 436.

De La Brède, 3 novembre 1754.

Mon cher Abbé,

Vous devez avoir reçu la lettre que je vous ai écrite à Naples et celle que j'adressai depuis à Rome. Je ne sais plus en quel endroit de la terre vous êtes; mais comme une de vos lettres du 13 août 1754 est datée de Bologne et m'annonce votre prochain retour à Paris, j'adresse celle-ci à Turin, chez votre ami le marquis de Barol.

Je commence par vous remercier de votre souvenir pour le vin de Rochemorin[1], vous assurant que je ferai, avec la plus grande attention, la commission de Milord Pembroke : c'est à mes amis, et surtout à vous, qui en valez dix autres, que je dois la réputation où s'est mis mon vin dans

a) *Montesquieu a écrit au dos* : Répondu que je n'en avais pas.

1. Cru de Graves, propriété actuelle de la baronne de Montesquieu (commune de Martillac).

l'Europe, depuis trois ou quatre ans : à l'égard de l'argent, c'est une chose dont je ne suis jamais pressé, Dieu merci.

Vous ne me dites point si Milord Pembroke, qui vous parle de mon vin, se souvient de ma personne. Je l'ai quitté, il y a deux ans, plein d'estime et d'admiration pour ses belles qualités : vous ne me parlez point de M. de Cloire, qui était avec lui, et qui est un homme de très grand mérite, très éclairé, et que je voudrais fort revoir.

Je voudrais bien que vos affaires vous permissent de passer de Turin à Bordeaux. Vous qui voyez tout, pourquoi ne voudriez-vous point voir vos amis et La Brède, toute prête à vous recevoir avec des *Io?* Mais peut-être vous verrai-je à Paris, où vous ne devez point chercher d'autre logement que chez moi, d'autant plus que la dame Boyer, votre ancienne hôtesse, n'est plus : dès que je vous saurai arrivé, je hâterai mon départ.

Ce que vous a dit le Pape de la lettre de Louis XIV à Clément XI est une anecdote assez curieuse[1]. Le confesseur n'eut pas sans doute plus de difficulté d'engager le roi à promettre qu'il ferait rétracter les quatre propositions du clergé, qu'il en eut à faire promettre que sa bulle serait reçue sans contradiction; mais les rois ne peuvent pas tenir

1. « Sa Sainteté lui avait dit avoir entre ses mains une lettre par laquelle ce monarque promettait à Clément XI de faire rétracter son clergé de la délibération touchant les quatre propositions du clergé de France de 1682, que cette lettre lui avait tenu si fort à cœur que pour la tirer des mains du cardinal Annibal Albani, camerlingue, qui faisait difficulté de la livrer, il avait été obligé de lui accorder, non sans quelque scrupule, disait-il, certaines dispenses que ce cardinal exigeait. » (Guasco.) La lettre de Louis XIV a été publiée par Daunou, *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, II, 194.

tout ce qu'ils promettent, parce qu'ils promettent quelquefois sur la foi de ceux qui les conseillent suivant leurs intérêts.

Adieu, mon cher comte; je vous salue et embrasse mille fois.

### 663. — MONTESQUIEU A CERATI.

*Lettres familières* (XLIX), p. 210. — Laboulaye, VII, 438.

De Bordeaux, ce 1 décembre 1754.

Je commence par vous embrasser, bras dessus et bras dessous. J'ai l'honneur de vous présenter M. de La Condamine, de l'Académie des sciences de Paris. Vous connaissiez sa célébrité; il vaut mieux que vous connaissiez sa personne; et je vous le présente, parce que vous êtes toute l'Italie pour moi.

Souvenez-vous, je vous prie, de celui qui vous aime, vous honore et vous estime plus que personne dans le monde.

*A Monseigneur Cerati.*

### 664. — MONTESQUIEU A L'ABBÉ NICCOLINI.

*Lettres familières* (L), p. 211. — Laboulaye, VII, 438.

De Bordeaux, ce 1 décembre 1754.

Permettez, mon cher abbé, que je me rappelle à votre amitié : je vous recommande M. de La Condamine. Je ne vous dirai rien, sinon qu'il est de mes amis ; sa grande célébrité vous dira des autres choses, et sa présence dira le reste.

Mon cher abbé, je vous aimerai jusqu'à la mort.

*A l'abbé marquis Niccolini.*

### 665. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (LI), p. 212. — Laboulaye, VII, 439.

De La Brède, 2 décembre 1754.

Soyez le bienvenu, mon cher comte; je ne doute pas que ma concierge n'ait fait bien échauffer votre lit. Fatigué, comme vous deviez l'être, d'avoir couru la poste jour et nuit et des courses faites à Fontainebleau, vous aviez besoin de ces petits soins pour vous remettre. Vous ne devez point partir de ma chambre ni de Paris que je n'arrive, à moins que vous ne vouliez venir à Paris pour me dire que je ne vous verrai pas. Je vois que vous allez en Flandre. Je voudrais bien que vous eussiez d'assez bonnes raisons de rester avec nous, outre celle de l'amitié; mais je vois qu'il ne faudra bientôt plus à nos prélats pour coopérateurs, que des Doyenarts[1]. Eussiez-vous cru que ce laquais, métamorphosé en prêtre fanatique, conservant les sentiments de son

1. « Pierre Doyenart fut laquais du fils de Montesquieu pendant qu'il était au collège Louis-le-Grand. Ayant appris un peu de latin, il se sentit appelé à l'état ecclésiastique, et, par l'intercession d'une dame, il obtint de Mgr l'évêque de Bayonne, dont il était diocésain, la permission de prendre l'habit. Devenu prêtre et bénéficier de l'église de Bayonne, il vint à Paris demander à M. de Montesquieu sa protection auprès de M. le comte de Maurepas, pour avoir un meilleur bénéfice qui vaquait, le priant à cet effet, de se charger d'une requête pour le ministre. Elle débutait par ces mots : Pierre Doyenart, prêtre du diocèse de Bayonne, ci-devant employé par feu M. l'évêque à découvrir les complots des Jansénistes, ces perfides qui ne connaissent ni pape, ni roi, etc. — M. de Montesquieu, ayant lu ce début, plia la requête, la rendit au suppliant et lui dit : « Allez, Monsieur, la présenter vous-même, elle » vous fera honneur et aura plus d'effet; mais auparavant passez dans ma » cuisine pour déjeuner avec mes valets, » ce que M. Doyenart n'oubliait jamais de faire dans les visites fréquentes qu'il faisait à son ancien maître. Il parvint, quelque temps après, à la dignité de trésorier dans un chapitre d'une cathédrale, en Bretagne. » (Guasco.)

premier état, parvînt à obtenir une dignité dans un chapitre? J'aurai bien des choses à vous dire, si je vous trouve à Paris, comme je l'espère; car vous ne brûlerez pas un ami qui abandonne ses foyers pour vous courir, dès qu'il sait où vous prendre.

Je suis fort aise que S. A. R. Mgr le duc de Savoie agrée la dédicace de votre traduction italienne et très flatté que mon ouvrage paraisse en Italie sous de si grands auspices. J'ai achevé de lire cette traduction et j'ai trouvé partout mes pensées rendues aussi clairement que fidèlement. Votre épître dédicatoire est aussi très bien; mais je ne suis pas assez fort dans la langue italienne pour juger de la diction.

Je trouve le projet et le plan de votre traité sur les statues intéressant et beau[1] et je suis bien curieux de le voir.

Adieu.

*A l'abbé, comte de Guasco.*

### 666. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (LII), p. 216. — Laboulaye, VII, 440.

De La Brède, 5 décembre 1754.

Dans l'incertitude où je suis que vous m'attendiez, je vous écrirai encore une lettre avant de partir. Vous êtes chanoine de Tournai; et moi je fais des prairies. J'aurais besoin de cinquante livres de graines

1. L'ouvrage parut en 1768, sous le titre : *De l'usage des statues chez les anciens, essai historique* (Bruxelles, in-4°).

de trèfle de Flandre, que l'on pourrait m'envoyer par Dunkerque à Bordeaux. Je vous prie donc de charger quelqu'un de vos amis à Tournai de me faire cette commission, et je vous payerai comme un gentilhomme, ou, pour mieux dire, comme un marchand; et quand vous viendrez à La Brède, vous verrez votre trèfle dans toute sa gloire. Considérez que mes prés sont de votre création : ce sont des enfants à qui vous devez continuer l'éducation.

Je compte que vous aurez vu nos amis, et que vous leur aurez un peu parlé de moi. Je vous verrai certainement bientôt; mais cela ne doit point vous empêcher de faire des histoires du Prétendant à M^lle^ Betty[1]; vous n'en serez que mieux soigné. Je vous marquerai, par une lettre particulière, le jour de mon arrivée, que je ne sais point; et quand je ne vous écrirais pas, en cas que j'apparusse devant vous sans vous avoir prévenu, vous aurez bientôt transporté votre pelisse, votre bréviaire et vos médailles dans l'appartement de mon fils. Quand vous verrez M^me^ Dupré de Saint-Maur, demandez-lui si elle a reçu une lettre de moi. Présentez-lui, je vous prie, mes respects, et à M. de Trudaine, notre respectable ami: l'Abbé, encore une fois, attendez-moi.

Puisque vous êtes d'avis que j'écrive à M. l'auditeur Bertolini, je vous adresse la lettre pour la lui faire tenir.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

1. « Irlandaise, concierge de la maison qu'il tenait, fort zélée pour le Prétendant. » (Guasco.)

### 667. — MONTESQUIEU A BERTOLINI.

*Lettres familières* (LIII), p. 219. — Laboulaye, VII, 442.

De La Brède, le 5 décembre 1754.

Je finis la lecture de deux morceaux de votre préface[1], Monsieur, et je prends la plume pour vous dire que j'en ai été enchanté; et quoique je ne l'aie vue qu'au travers de mon amour-propre, parce que je m'y trouve paré comme dans un jour de fête, je ne crois pas que j'eusse pu y trouver tant de beautés, si elles n'y étaient point.

Il y a un endroit que je vous supplie de retrancher: c'est l'article qui concerne les Anglais[2] et où vous dites que j'ai fait mieux sentir la beauté de leur gouvernement que leurs auteurs mêmes. Si les Anglais trouvent que cela soit ainsi, eux qui connaissent mieux leurs livres que nous, on peut être sûr qu'ils auront la générosité de le dire; ainsi renvoyons-leur cette question.

Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous dire combien j'ai été étonné de voir un étranger posséder si bien notre langue; et j'ai encore des remerciements à vous faire sur mon apologie que vous faites, vous qui m'entendez si bien, contre des gens qui m'ont si mal entendu qu'on pourrait gager qu'ils ne

1. « Ce magistrat éclairé de Florence a fait un ouvrage dans lequel il prouve que les principes de l'*Esprit des lois* sont ceux des meilleurs écrivains de l'antiquité. Cet ouvrage n'a point été imprimé et la république des lettres a droit de le lui demander. Le Discours préliminaire de cet ouvrage est actuellement sous presse, et je crois que le public me saura gré de lui en avoir fait part. » (Guasco.) C'est l'*Analyse raisonnée de l'Esprit des lois* (Laboulaye, III, 1).

2. Ce passage a été supprimé.

m'ont pas seulement lu. D'ailleurs, je dois me féliciter de ce que quelques endroits de mon livre vous ont fourni une occasion de faire l'éloge de la grande Reine[1].

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être, avec des sentiments remplis de respect et de considération.

*A l'auditeur Bertolini, à Florence.*

### 668. — MONTESQUIEU A GUASCO[2].

*Lettres familières* (LIV), p. 222. — Laboulaye, VII, 443.

De La Brède, 8 décembre 1754.

Je suis bien étonné, mon cher ami, du procédé de la Geoffrin; je ne m'attendais pas à ce trait malhonnête de sa part contre un ami que j'estime, que je chéris, et dont elle me doit la connaissance. Je me reproche de ne vous avoir pas prévenu de ne plus aller chez elle. Où est l'hospitalité? Où est la morale? Quels sont les gens de lettres qui seront en sûreté dans cette maison, si l'on y dépend ainsi d'un caprice? Elle n'a rien à vous reprocher, j'en suis sûr; ce qu'elle a dit de vous ne sont que des sottises[3]

1. Marie-Thérèse.

2. « Lettre tronquée jusqu'à « Tout bien pesé... » dans la *Nouvelle édition* des *Lettres familières*. Cf. l'*Introduction*, p. XII.

3. « Comme cette tracasserie courut tout Paris dans le temps, il ne sera pas indifférent d'en dire quelque chose. Les raisons que Mme Geoffrin disait avoir pour rompre avec cet étranger qui avait été de sa société, étaient: 1° que lui ayant donné commission d'un service de faïence pendant qu'il était en Angleterre, il le lui avait fait rembourser en trois paiements différents des fonds qu'il avait à Paris, au lieu de lui envoyer une lettre de change du total; — 2° qu'il avait manqué au ton de la bonne compagnie en parlant un jour chez elle dans le moment qu'on allait dîner d'une colique dont il était tourmenté, et qui l'obligea de se retirer; —

qu'il ne vaut pas la peine de vous rendre. Après tout, qu'est-ce que tout cela vous fait? Elle ne donne pas le ton dans Paris et il ne peut y avoir que quelques esprits rampants et subalternes et quelques caillettes qui daignent modeler leur façon de penser sur la sienne. Vous êtes connu dans la bonne compagnie; vous y avez fait vos preuves depuis longtemps; vous tomberez toujours sur vos pieds: voyez la duchesse d'Aiguillon[1], elle ne pense pas d'après les autres; voyez nos amis du Marais[2] et je suis persuadé que vous ne trouverez point de changement dans leur façon de penser et d'agir à votre égard. Nous nous verrons bientôt et nous parlerons de cette affaire; elle ne vaut pas la peine que vous vous chagriniez.

Tout bien pesé, je ne puis encore me déterminer à livrer mon roman d'*Arsace* à l'imprimeur[3]. Le

3° qu'il tenait à trop de sociétés;— 4° qu'elle le soupçonnait d'être un espion des cours de Vienne et de Turin puisqu'il était tant lié avec les ministres étrangers. Mais à ces raisons, sans doute véritables, des gens ont ajouté malicieusement: 1° que cet étranger ayant contracté plus de liaisons dans Paris qu'il n'en eut d'abord, et n'allant plus journellement chez elle, elle se crut négligée; — 2° qu'ayant fait la vie du prince Cantimir et parlé des personnes avec qui il était en liaison, il ne l'avait pas nommée; — 3° que lui ayant fait espérer la connaissance de M. le marquis de Saint-Germain, ambassadeur de Sardaigne à Paris, homme très estimé, qu'elle ambitionnait beaucoup de voir chez elle, la chose n'eut pas lieu, parce que cet ambassadeur ne s'en souciait pas, et que ce fut là l'époque du refroidissement. Quoi qu'il en soit, une avanie qu'elle lui fit un jour chez elle, décida de la rupture totale. Elle chercha ensuite à la justifier par bien des voies, jusqu'à viser à indisposer M. de Montesquieu contre lui, mais leur amitié était à toute épreuve. » (Guasco.)

1. « Son esprit cultivé par une infinité de belles connaissances, sa façon de penser élevée et ses manières obligeantes ont toujours attiré chez elle la meilleure compagnie de Paris, tant des gens de lettres que des étrangers les plus distingués. C'était la maison dans laquelle M. de Montesquieu vivait habituellement. » (Guasco.)

2. Les Trudaine, qui habitaient rue des Vieilles-Haudriettes.

3. *Arsace et Isménie, histoire orientale,* ne parut qu'en 1783. Londres et Paris, in-24.

triomphe de l'amour conjugal de l'Orient est, peut-être, trop éloigné de nos mœurs pour croire qu'il serait bien reçu en France. Je vous apporterai ce manuscrit; nous le lirons ensemble et je le donnerai à lire à quelques amis. A l'égard de mes voyages, je vous promets que je les mettrai en ordre dès que j'aurai un peu de loisir, et nous deviserons à Paris sur la forme[1] que je leur donnerai. Il y a encore trop de personnes, dont je parle, vivantes, pour publier cet ouvrage, et je ne suis pas dans le système de ceux qui conseillèrent à M. de Fontenelle de *vider le sac*[2] avant que de mourir. L'impression de ses comédies n'a rien ajouté à sa réputation.

Puisque vous vous piquez d'être quelquefois antiquaire, je ne vois point d'inconvénient de donner à votre collection le titre de *Galerie de portraits politiques de ce siècle*, et pour moi, qui ne suis point antiquaire, je la préférerai à une galerie de statues. Vous songez sans doute qu'un pareil ouvrage ne doit être que pour le siècle à venir, auquel on peut être utile sans danger; car, comme vous le remarquez, le caractère et les qualités personnelles des négociateurs et des ministres ayant une grande influence sur les affaires publiques et les événements politiques, l'entrée de ce sanctuaire est dangereuse aux profanes.

Adieu.

1. « Il hésitait s'il réduirait les mémoires de ses voyages en forme de lettres ou en simple récit... » (Guasco.)

2. « L'année 1749, M. de Fontenelle, désirant de publier ses comédies, en fit lecture dans la société de M^me^ de Tencin pour savoir s'il devait les faire paraître. Elles furent jugées au-dessous de la grande réputation de leur auteur, et M^me^ de Tencin fut chargée de le détourner de les faire imprimer, ce à quoi Fontenelle déféra; mais l'amour paternel s'étant réveillé, il voulut avoir l'avis d'une autre société, qui lui persuada de *vider le sac* de tous ses manuscrits, et cet avis l'emporta, mais le public ne fut pas si indulgent sur ces comédies. » (Guasco.)

### 669. — MONTESQUIEU A SOLIGNAC.

Original. Bibl. Victor Cousin (à la Sorbonne), *autographes*, t. V, nº 60. — Laboulaye, VII, p. 446.

A Bordeaux, ce 17 décembre 1754.

Je ne sache pas, Monsieur, avoir fait de changement à l'ouvrage[1] que vous voulez bien mettre dans votre recueil, depuis que j'ai eu l'honneur de vous l'envoyer. Mais il s'en est répandu dans Paris des copies très peu exactes, que j'ai quelquefois corrigées[2].

J'ai été ravi d'apprendre que le premier volume des *Mémoires* de l'Académie de Nancy allait paraître et encore de ce que c'est vous, Monsieur, qui êtes notre Fontenelle. Nous avons éprouvé à l'Académie de Bordeaux que nous ne manquons point de mémoires, mais que nous avons toujours manqué d'un homme qui eût en même temps le talent et la volonté de les rédiger.

Vous me marquez, Monsieur, que vous voulez arrêter les effets de la bile d'un homme de mauvaise humeur — je ne sais quel — contre son confrère. Je n'entrevois d'abord là-dedans que les marques de votre amitié. Mais dans le fond les académies sont instituées comme une alliance entre les gens de lettres et pour être comme le temple de la paix. Il n'y en a jamais eu aucune qui ait permis que, dans ses mémoires, il y fût inséré quelque chose qui pût offenser quelqu'un de ses membres. En effet, dans ce cas l'académie se déclarerait elle-même et serait

1. *Lysimaque.*
2. Cf. la lettre 615.

continuellement juge et partie dans mille procès et il serait absolument impossible qu'un tel corps pût subsister. On ne peut pas dire que cela décourage la critique. Si un critique n'a pas ce champ de bataille, il en peut prendre mille autres, puisque toutes les imprimeries sont ouvertes.

Je vous prie de vouloir bien présenter mes respects à M. le comte de Tressan[1] quand vous le verrez et les sentiments de mon admiration pour lui.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, plus que je ne saurais jamais vous le dire, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur, Monsieur de Solignac, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, — à Lunéville.*

### 670. — MONTESQUIEU A GUASCO[2].

*Lettres familières* (LV), p. 229. — Laboulaye, VII, 448.

De Bordeaux, ce 25 décembre 1754.

Que voulez-vous que je vous dise, mon cher ami; je ne veux pas vous porter à la vengeance, mais vous êtes dans le cas de la défense naturelle. Je suis véritablement indigné contre le trait malhonnête de cette femme[3], mais rien ne m'étonne; si vous saviez les tours que j'ai essuyés moi-même plus d'une fois, vous seriez moins surpris, et peut-être moins piqué.

1. L.-E. de La Vergne, comte de Tressan (1705-1783), grand maréchal de la Cour du roi Stanislas. Il avait présidé à l'organisation de l'Académie de Nancy.

2. Lettre supprimée dans la *Nouvelle édition*. Cf. l'*Introduction*, p. XII.

3. Mme Geoffrin.

Votre réputation est faite, les honnêtes gens ne vous la contesteront jamais; tout le monde n'a pas fait ses preuves comme vous: vous ne devez votre place à l'Académie qu'à des triomphes réitérés[1]. Une femme capricieuse ne saurait vous ravir tout ce que les gens de mérite de Paris, tout ce que les autres nations vous accordent. Ne vous faites point des chimères; vos observations sur la prétendue différence du traitement sont peut-être l'effet de votre découragement. Que vous soyez encore ou ne soyez plus des nôtres, les honnêtes gens, les gens de lettres sont de toutes les nations, et tous les honnêtes gens de toutes les nations sont leurs compatriotes. Vous étiez bien reçu et aimé de nous lorsque nous étions en guerre contre votre pays; pourquoi fausserions-nous la paix à votre égard? Allez votre train : vous nous connaissez et savez qu'il y a souvent plus d'étourderie ou de précipitation de jugement que de méchanceté dans notre fait; vous connaissez aussi ceux sur qui vous pouvez compter. Ne vous souciez pas d'une femme acariâtre, des caillettes et des âmes basses. Je vous défends bien positivement à présent d'aller chanter matines à Tournai avant que j'arrive à Paris : il ne faut point avoir le cœur plein d'amertume pour louer Dieu. Quand je serai à Paris, j'espère que nous éclaircirons toute cette affaire et que nous connaîtrons la source de cette tracasserie. Vous êtes un pyrrhonien. si vous doutez de mon voyage : nous nous verrons plus tôt que vous ne croyez. Mon fils, qui

1. « Après avoir remporté le prix trois ans de suite, il obtint avec unanimité des voix la place d'un des quatre honoraires étrangers qui vaquait par la mort de M. le marquis Capponi, fourrier-major du Pape. » (Guasco.)

est à Clairac, a bien mal aux yeux ; nous serons peut-être trois aveugles, vous, lui, et moi. Nous renouvellerons *la danse des aveugles*[1] pour nous consoler.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

### 671. — MONTESQUIEU A RÉAUT.

Autographe. Arch. de La Brède.

A La Brède, ce jeudi après-midi [1754].

Je n'ai en vue, dans toute cette affaire[2], que le bien des deux parties et même de toutes les parties, parce que, si Latapie gagne, votre oncle joue gros jeu. Je n'ai exigé que vous ne communiqueriez pas à vos parents que dans la pensée que cela pourrait éloigner l'affaire; puisque vous croyez le contraire, je ne puis pas vous refuser une chose aussi raisonnable. Je serais bien aise de conférer avec vous et cela sera, je crois, utile.

Je vous salue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je vous prie de penser que, la chose une fois communiquée, il faudra procéder tout comme des honnêtes gens, et sans barbouillerie, chose que je hais à la mort.

*A Monsieur, Monsieur Réaut.*

1. *La Danse aux Aveugles* [par P. Michault] *et autres poésies du XV^e siècle*,... avait été publiée par Lambert Doux fils en 1749 (Amsterdam, in-8°).

2. Sans doute, s'agit-il dans cette lettre d'un procès engagé entre Pierre Latapie, juge de La Brède, et Giraudeau, notaire à La Brède, pour « injures et insultes les plus atroces », auquel se rapporte une requête de Latapie, apostillée le 27 mai 1755 et jointe à cette lettre dans les archives de La Brède.

## 672. — MONTESQUIEU A GUASCO[1].

*Lettres familières* (LVII), p. 235. — Laboulaye, VII, 449.

De Paris, en janvier 1755.

Je n'ai rien négligé, mon cher ami, pour découvrir d'où est partie la bêtise que l'on a fait courir sur votre compte : mais je n'ai réussi qu'à vérifier qu'on l'a dite, sans en déterrer la source. Je ne jurerais pas que vous ayez tort de la soupçonner sortie de la boutique près de l'Assomption. Quand on a un grand tort, il n'est pas étonnant qu'on cherche à l'excuser par toutes sortes de voies. Des tracasseries on va jusqu'aux horreurs. Mme Geoffrin est venue chez moi, à ce qu'il m'a paru pour me sonder; elle n'a pas manqué de vous mettre sur le tapis d'un air moqueur; mais j'ai coupé court en lui faisant sentir combien j'étais choqué de son procédé à l'égard d'un ami qu'elle sait bien que j'aime et que j'estime. Elle a été un peu surprise : notre conversation n'a pas été longue, et je me propose bien de rompre avec elle[2]. Je ne la croyais pas capable de tant de méchanceté et de noirceur.

1. Lettre supprimée dans l'édition parisienne. Voyez *Introduction*, p. XII.

2. « On sait de bonne part qu'il dit à quelqu'un qu'il était si indigné qu'il ne mettrait plus les pieds chez elle, ce qui ne fut malheureusement que trop vérifié, puisqu'il tomba malade quelques jours après et mourut à Paris d'une fièvre maligne, qui l'enleva en peu de jours. Il est sûr que cette rupture eût été en même temps l'apologie et la vengeance la plus complète de son ami. Mais Mme Geoffrin aurait de quoi se consoler de cette mortification domestique par la célébrité qu'elle vient d'acquérir au moyen des gazettes. Elles ne font que parler de la grande figure qu'elle fait en différentes cours du Nord, à l'occasion de son voyage de Pologne, car son mérite se trouvant trop resserré dans le cercle étroit

La duchesse d'Aiguillon est aussi choquée que moi de tout ceci : elle a péroré, avec la vivacité que vous lui connaissez, contre la futilité du soupçon de l'espionnage politique et le ridicule de cette prétendue découverte; elle n'a pas manqué de relever que vous aviez vécu parmi nous pendant toute la guerre, sans avoir jamais donné lieu de vous soupçonner, et qu'il n'y a nulle occasion de le faire dans le temps où nous sommes en pleine paix avec les pays auxquels vous tenez. Une conjecture jetée en passant à l'occasion de votre voyage à Vienne, et de vos engagements en Flandre, a pu aisément prendre corps en passant d'une bouche à l'autre; et la malignité en a sans doute profité. Ce qui m'a le plus scandalisé en tout cela est la conduite de quelques-uns de vos confrères. Mais, mon cher abbé, il y a des petits esprits et des âmes viles partout, même parmi les gens de lettres, même dans les sociétés littéraires. Mais enfin vous ne devez votre place qu'à vos succès.

Au reste, puisque vous voilà en repos, profitez de votre loisir pour mettre vos dissertations en état de paraître , ainsi que votre *Histoire de Clément V*[2], que nous attendons toujours à Bordeaux avec empressement. Le plaisir de chanter au chœur ne

d'une société privée, sans être arrêtée par son âge avancé, à l'exemple de la reine de Saba, elle a entrepris ce long voyage pour aller admirer le roi qui avait honoré sa société comme particulier. Nous apprenons par la *Gazette de Leyde* qu'elle exerce provisionnellement à cette Cour la charge de Bostangi et qu'elle médite d'aller briller à la Cour de Saint-Pétersbourg, comme elle a brillé à celles de Vienne et de Varsovie. » (Guasco.)

1. *Dissertations historiques, politiques et littéraires.* Tournai, 1756, 2 vol. in-8°.

2. L'ouvrage n'a pas été publié.

doit pas vous faire perdre le goût des plaisirs littéraires.

Quelques mois d'absence feront tomber tous les bruits ridicules, et vous serez à Paris aussi bien que vous y étiez avant cette tracasserie de femmelette. Je vous somme de votre parole pour le voyage de La Brède après votre résidence; je calcule que ce sera pour le mois d'août. Votre départ me laisse un grand vide; et je sens combien vous me manquez. N'oubliez pas mon trèfle, vos prairies et vos mûriers de Gascogne.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

[*A l'abbé Guasco,*] — *à Tournai.*

### 673. — MONTESQUIEU A GUASCO.

*Lettres familières* (LVI), p. 233. — Laboulaye, VII, 452.

De Paris, en 1755.

Vous fûtes hier de la dispute avec M. de Mairan[1] sur la Chine. Je crains d'y avoir mis trop de vivacité et je serais au désespoir d'avoir fâché cet excellent homme. Si vous allez dîner aujourd'hui chez M. de Trudaine, vous l'y trouverez peut-être; en ce cas, je vous prie de sonder un peu s'il a mal pris ce que j'ai dit; et sur ce que vous me rendrez, j'agirai de façon avec lui qu'il soit convaincu du cas que je fais de son mérite et de son amitié.

1. « Ces deux savants n'étaient pas du même avis sur quelques points qui regardaient les Chinois, pour lesquels M. de Mairan était prévenu par les lettres du P. Parennin, jésuite, et dont M. de Montesquieu se méfiait. Lorsque le *Voyage de l'amiral Anson* parut, il s'écria : « Ah ! je l'ai toujours dit, que les Chinois n'étaient pas si honnêtes gens qu'ont voulu faire croire les *Lettres édifiantes.* » (Guasco.)

### 674. — MONTESQUIEU A DARCET[1].

Dedieu (J.), *Les grands philosophes. Montesquieu* (Paris, Alcan, 1913, in-8°), p. 333; d'après l'autographe au British Museum, Egerton mss, n° 23, fol. 247.

A Paris, ce mardi matin.

Si votre homme est arrivé, Monsieur, je vous prie de me l'envoyer, afin que je confère un peu avec lui; comme je vous ai dit, je ne cherche pas midi à quatorze heures. Je vous donne le bonjour et au petit garçon.

*A M. d'Arcet, docteur en médecine.*

### 675. — MONTESQUIEU A ***.

Minute autographe. Arch. de La Brède.

S. d.

The President's lady is very sorry that you are not come to her house[a], after the declaration of the love of your heart[b]. She hopes that you will be so inflamed as you was the other day. It becomes a gentleman to be so good as his word.

---

La Présidente regrette beaucoup que vous ne soyez pas allé chez elle après la déclaration d'amour de votre cœur. Elle espère que vous serez aussi enflammé que vous l'étiez l'autre jour. Il convient à un gentilhomme d'être un homme de parole.

a) *Biffé :* ou bien : came not at your house. — b) *Texte :* healt.

1. Jean Darcet (1725-1801), à qui Montesquieu confia l'éducation de son petit-fils.

### 676. — MONTESQUIEU A ***.

*Pensées et fragments inédits de Montesquieu,* I, p. 253.

S. d.

La règle est qu'on demande pour l'Académie. Je sais bien que les règles ne sont pas faites pour les personnes comme vous. Mais les personnes comme vous veulent rarement s'en départir.

### 677. — MONTESQUIEU A ***.

*Pensées et fragments inédits de Montesquieu,* I, p. 253.

S. d.

Des lods et ventes, bon Dieu! des lods et ventes! Quelle élocution! C'est un mot barbare qui ne doit jamais sortir de la bouche d'un homme comme vous. Je n'en veux pas surtout savoir la signification et je vous prie de ne me plus parler de lods et ventes.

### 678. — MONTESQUIEU A ***.

*Pensées et fragments inédits de Montesquieu,* I, p. 257.

S. d.

Pardonnez, Monsieur, si je m'arrache de mon sujet : il faut que je me prive du plaisir de parler encore de vous.

### 679. — MONTESQUIEU A ***.

*Pensées et fragments inédits de Montesquieu,* I, p. 258.

S. d.

Vous reçûtes, il y a trois ou quatre jours, un culte de la part de M. *** et de moi. L'encens fuma, et je ne sais s'il monta jusqu'à vous.

# APPENDICE I

## 1. — Mme DE LAMBERT A MORVILLE.

Original. Arch. de La Brède.

A Clamart, ce 5e août 1726.

Le mérite, Monsieur a ses charges et vous en allez convenir; il faut, s'il vous plaît, que vous acceptiez la place de protecteur de l'académie de Bordeaux. Dès qu'il se forme une assemblée de gens de lettres et d'esprit, on ne la croit pas dignement remplie si vous n'êtes à la tête et les Gascons, qui pensent si hautement, ne croient pas leur gloire satisfaite si vous ne leur accordez votre protection.

Le président de Montesquieu, dont je vous envoie la lettre, m'a chargée de savoir si vous voulez bien accepter cette place. C'est un homme de beaucoup d'esprit, l'auteur des *Lettres Persanes*, quoiqu'il n'en convienne pas; je ne sais si vous avez eu le temps de les lire, mais il y en a de si fines, si profondément pensées qu'elles vous feraient un grand plaisir. Souvent il nous apporte des manuscrits de sa façon, infiniment approuvés par MM. de Fontenelle et de La Motte. Mais, Monsieur, il a pour moi un grand mérite : c'est qu'il connaît tout votre prix. A mesure que votre gloire s'étend et que votre mérite fait du bruit, mon amour-propre s'en remercie; j'ai été la première à sentir votre mérite naissant, sur lequel j'ai formé des présages de votre grandeur future, que vous remplissez heureusement. Je vous demande, Monsieur, le secret sur tout ceci et une réponse, afin que je fasse savoir vos intentions.

Je suis, Monsieur, avec l'attachement du monde le plus sincère, votre très humble et très obéissante servante.

LA MARQUISE DE LAMBERT.

Vous voulez bien, Monsieur, que j'assure Mme de Morville que personne ne l'honore et ne l'aime plus que moi. Ma fille vous prie l'un et l'autre de recevoir mille compliments de sa part.

### 2. — HELVÉTIUS A SAURIN.

Helvétius, *Œuvres complètes*, éd. Lefebvre de La Roche, t. XIV, p. 71. — Laboulaye, VI, 319.

[1747-1748.]

J'ai écrit, mon cher Saurin, comme nous en étions convenus, au Président[1], sur l'impression que vous avait faite son manuscrit, ainsi qu'à moi. J'ai enveloppé mon jugement de tous les égards de l'intérêt et de l'amitié. Soyez tranquille : nos avis ne l'ont point blessé. Il aime dans ses amis la franchise qu'il met avec eux. Il souffre volontiers les discussions, y répond par des saillies et change rarement d'opinion. Je n'ai pas cru, en lui exposant les nôtres, qu'elles modifieraient les siennes; mais nous n'avons pas pu dire :

*Cur ego amicum*
*Offendam in nugis? Hæ nugæ seria ducent.*
*In mala derisum semel exceptumque sinistre.*

Quoi qu'il en coûte, il faut être sincère avec ses amis. Quand le jour de la vérité luit et détrompe

1. Cf. la lettre 361.

l'amour-propre, il ne faut pas qu'ils puissent nous reprocher d'avoir été moins sévères que le public.

Je vous envoie sa réponse, puisque vous ne pouvez pas me venir chercher à la campagne. Vous la trouverez telle que je l'avais prévue. Vous verrez qu'il avait besoin d'un système pour rallier toutes ses idées et que, ne voulant rien perdre de tout ce qu'il avait pensé, écrit ou imaginé depuis sa jeunesse, selon les dispositions particulières où il s'est trouvé, il a dû s'arrêter à celui qui contrarierait le moins les opinions reçues. Avec le genre d'esprit de Montaigne, il a conservé ses préjugés d'homme de robe et de gentilhomme : c'est la source de toutes ses erreurs. Son beau génie l'avait élevé dans sa jeunesse jusqu'aux *Lettres Persanes*. Plus âgé, il semble s'être repenti d'avoir donné à l'envie ce prétexte de nuire à son ambition. Il s'est plus occupé à justifier les idées reçues que du soin d'en établir de nouvelles et de plus utiles. Sa manière est éblouissante. C'est avec le plus grand art du génie qu'il a formé l'alliage des vérités et des préjugés. Beaucoup de nos philosophes pourront l'admirer comme un chef-d'œuvre. Ces matières sont neuves pour tous les esprits; et moins je lui vois de contradicteurs et de bons juges, plus je crains qu'il ne nous égare pour longtemps.

Mais que diable veut-il nous apprendre par son traité des fiefs? Est-ce une matière que devait chercher à débrouiller un esprit sage et raisonnable? Quelle législation peut résulter de ce chaos barbare de lois que la force a établies, que l'ignorance a respectées et qui s'opposeront toujours à un bon ordre de choses? Depuis la formation des empires,

sans les conquérants qui ont tout détruit, où en serions-nous avec toutes ces bigarrures d'institutions? Nous aurions donc hérité de toutes les erreurs accumulées depuis l'origine du genre humain. Elles nous gouverneraient encore; et, devenues la propriété du plus fort ou du plus fripon, ce serait un terrible remède que la conquête pour nous en débarrasser. C'est cependant l'unique moyen, si la voix des sages se mêle à l'intérêt des puissances, pour les ériger en propriétés légitimes. Et quelles propriétés que celles d'un petit nombre, nuisibles à tous, à ceux mêmes qui les possèdent et qu'elles corrompent par l'orgueil et la vanité? En effet, si l'homme n'est heureux que par des vertus et par des lumières qui en assurent le principe, quelles vertus et quels talents attendre d'un ordre d'hommes qui jouissent de tout et peuvent prétendre à tout dans la société par le seul privilège de leur naissance? Le travail de la société ne se fera que pour eux; toutes les places lucratives et honorables leur seront dévolues; le souverain ne gouvernera que par eux, et ne tirera des subsides de ses sujets que pour eux. N'est-ce pas là bouleverser toutes les idées du bon sens et de la justice? C'est cet ordre abominable qui fausse tant de bons esprits et dénature parmi nous tous les principes de morale publique et particulière.

L'esprit de corps nous envahit de toutes parts. Sous le nom de corps, c'est un pouvoir qu'on érige aux dépens de la grande société. C'est par des usurpations héréditaires que nous sommes gouvernés. Sous le nom de Français, il n'existe que des corporations d'individus et pas un citoyen qui

mérite ce titre. Les philosophes eux-mêmes voudraient former des corporations; mais s'ils flattent l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt commun, je le prédis, leur règne ne sera pas long. Les lumières qu'ils auront répandues éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils envelopperont les préjugés; et notre ami Montesquieu, dépouillé de son titre de sage et de législateur, ne sera plus qu'homme de robe, gentilhomme et bel-esprit. Voilà ce qui m'afflige pour lui et pour l'humanité qu'il aurait pu mieux servir.

### 3. — MONTPAYROUX A D'ARGENSON[1].

P. p. Vian, dans Laboulaye, VI, 325.

A Genève, le 17 février 1749.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier, par laquelle vous m'ordonnez de vous envoyer les cartons de l'*Esprit des lois*. Si je n'y ai pas répondu plus tôt, c'est que j'ai trouvé quelques difficultés pour exécuter cet ordre. On a d'abord exigé de moi que je m'engageasse positivement qu'il ne serait fait de ces cartons aucun usage qui pourrait préjudicier à l'auteur ou à l'imprimeur. J'ai eu cette facilité, dans la persuasion que vous voudrez bien, Monseigneur, ne pas me désavouer. Ensuite, on a prétendu que ces cartons étaient dans les maculatures, qu'on en avait brûlé beaucoup

1. Cette lettre a parfois été attribuée à tort à Montesquieu, notamment dans l'édition Parrelle (t. I, p. III), qui l'a publiée la première.

et qu'il serait difficile d'en ramasser l'assortiment. Enfin, on m'a fourni ceux que vous trouverez ci-joints. Il y en a un ou deux qui sont maltraités, mais on m'a assuré qu'il n'existe point d'autres feuilles de ceux-là. Je ne crois pas, Monseigneur, que vous trouviez que ces cartons répondent à l'idée qu'on a pu vous donner; à deux ou trois changements près, qui sont de quelque considération, les autres ne sont que des corrections purement grammaticales.

Je suis bien flatté, Monseigneur, d'avoir pu réussir dans une chose qui vous est agréable, et je ne désirerai jamais rien avec plus d'empressement que les occasions de vous marquer le respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

### 4. — V. J. DUVAL AU DUC DE NIVERNAIS.

Autographe. Arch. de La Brède.

Vienne, le 26 juin 1750.

La lettre dont V. E. m'a honoré et celle de l'homme illustre qu'elle a daigné me communiquer m'apprennent que l'éloignement, de même que la renommée, grossit quelquefois les objets.

Je me suis exactement informé s'il était bien vrai que notre gouvernement eût proscrit l'*Esprit des lois*, et l'on m'a fort assuré qu'il n'en avait pas eu la pensée. L'unique obstacle que la publicité de ce chef-d'œuvre de l'esprit humain a essuyé ici a sa source dans le scrupule que quelques révérences ont excité dans l'âme timorée du jeune seigneur qui exerce la fonction de censeur des livres. Comme la

naissance, la jeunesse, l'érudition et le discernement ne sont pas tout à fait synonymes, M. le censeur a cru bien faire de consulter des oracles qu'il regarde comme des organes de la vérité. J'ai ouï dire qu'à la faveur de leurs lumières, il avait découvert dans l'*Esprit des lois* que certains degrés de l'équateur et du méridien influaient infiniment sur le caractère des hommes et les rendaient plus ou moins flexibles aux observances de telles et telles pratiques de religion. J'ignore ce qui en est, mais j'avoue ingénument que, par rapport à moi, je me suis trouvé assez présomptueux et décisif en France, vindicatif et sensuel en Italie, un peu brusque et fort avide de bonne chère en Allemagne, et Dieu sait si, sans une grâce particulière, mon salut ne trouverait pas plus d'obstacles à Alger ou parmi les Bédouins de l'Arabie qu'à la Trappe. Quoi qu'il en soit, ce sentiment a paru aussi hétéroclite à M. le censeur que tous les dragons de l'Apocalypse et, comme dans ce pays-ci les prêtres et les peintres représentent le diable muni de cornes et de griffes terriblement offensives, cet épouvantail a sans doute engagé notre vigilant censeur à interdire au menu peuple la lecture d'un livre qu'une pieuse et docile crédulité lui a dépeint comme hétérodoxe sur quelques articles.

La meilleure façon d'aiguiser le goût du public est de le gêner; c'est alors que la maxime *nitimur in vetitum* se vérifie pleinement. Nous l'avons éprouvé au sujet de l'*Esprit des lois*. Depuis que nos censeurs n'ont voulu en permettre la lecture qu'avec restriction, tout le monde a voulu l'avoir, tout le monde l'a lu et en a été enchanté, et je puis dire que l'apologie

que l'illustre auteur en a faite, ne triomphe pas moins publiquement ici qu'à Paris, puisque l'exemplaire que V. E. a eu la bonté de m'envoyer est le quatrième que l'on m'a donné gratuitement.

Le monde est rempli de gens qui prennent sans cesse le nom de Dieu en vain. Si ceux-là se prévalent du respect que l'Europe rend à notre auguste Impératrice pour décrier l'*Esprit des lois*, ils auront encore à se reprocher d'avoir pris en vain le nom d'une déesse. Bien loin d'en avoir interdit le débit, je suis persuadé que si les devoirs du trône le lui permettaient, elle-même donnerait l'exemple de l'attention avec laquelleon doit lire un aussi digne ouvrage.

Peut-être le chapitre IX^e du livre VIII lui ferait-il un peu de peine par rapport aux vues limitées que l'on impute à ses augustes aïeux à l'égard d'un pays où ils n'ont cherché que de l'argent qui n'y était pas[1]. Mais la gloire d'y avoir découvert elle-même des hommes qu'ils ont ignorés et qui ont le plus contribué à sauver la Maison de l'affreux complot que la moitié de l'Europe avait tramé contre elle, la dédommagerait amplement du petit trait de censure que la candeur et la vérité ont dicté à l'auteur.

J'oubliais de dire à V. E. qu'hier j'appris qu'un des motifs qui avaient engagé nos censeurs à ralentir le débit de l'*Esprit des lois*, était qu'on les avait assurés que cet ouvrage avait été défendu en France: ce qui leur avait paru d'autant plus vraisemblable

1. « On a vu la maison d'Autriche travailler sans relâche à opprimer la noblesse hongroise. Elle ignorait de quel prix elle lui serait quelque jour. Elle cherchait chez ces peuples de l'argent qui n'y était pas; elle ne voyait pas des hommes qui y étaient. »

que de toutes les éditions que l'on en a faites, nous n'en avons vu aucune qui ait été publiée dans ce royaume. Ne serait-ce point, en effet, qu'à force d'y prohiber de bons livres, on serait enfin parvenu à proscrire le meilleur ? Si ce monstre à face ambiguë que l'on nomme raison d'État s'y permet de pareilles licences, on a peine à deviner pourquoi les mêmes témérités lui seront défendues ailleurs.

On dirait que les politiques sont aussi attentifs à resserrer la sphère des connaissances humaines par rapport au temporel, que le sont les théologiens par rapport au spirituel. Je serais tenté de croire que ces deux sortes de pédagogues présument qu'aux hommes comme aux hiboux, un tel degré de lumière suffit pour se conduire, et pas davantage, et que c'est à eux à le fixer. Je les ai ouïs plus d'une fois balbutier cet insultant langage ; d'où j'ai conclu qu'ils en avaient une mission particulière et qu'ils se croyaient des intelligences privilégiées et fort au-dessus de l'humanité.

Le meilleur usage que je puisse faire de la lettre du célèbre auteur[1], est de la communiquer à toutes les personnes de ma connaissance qui méritent de la lire. Sans m'informer si M. le censeur est de ce nombre, j'ai déjà pris mes mesures pour qu'il soit du nombre des lecteurs.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

V.-J. Duval.

1. La lettre en question doit être celle de Montesquieu à Stainville (lettre 504). que son destinataire s'était empressé de communiquer à Marie-Thérèse.

### 5. — Mme DUPRÉ DE SAINT-MAUR A SUARD.

Ménechet, *Matinées littéraires*, t. IV (1847), p. 156. — Laboulaye, VII, 454.

[Février 1755 [1].]

. . . . . .

. . . Il se fit ensuite lire la liste de ceux qui étaient venus le voir; et comme on lui lut M. le curé de Saint-Sulpice : « Comment dites-vous cela ? interrompit-il, recommencez. » Il se fâcha de ce qu'on n'avait pas laissé entrer le curé et ordonna à chacun de ses gens en particulier de laisser entrer M. le curé, à quelque heure qu'il vînt.

Le curé y est allé ce matin vers les huit heures. Le curé lui a décoché en patelin son compliment. Le Président a répondu que son intention était de faire tout ce qui convenait à un honnête homme dans la situation où il se trouvait. Le curé lui a demandé s'il avait dans Paris quelque homme de confiance dont il voulût se servir. Le Président a répondu que dans ces sortes de choses il n'y avait personne en qui il eût jamais eu plus de confiance qu'en son curé; que, cependant, puisqu'il lui laissait sa liberté, il y avait une personne à Paris en qui il se confiait beaucoup, qu'il l'enverrait chercher, et qu'il ferait demander le saint sacrement après qu'il se serait confessé.

Le curé s'est retiré et le Président a envoyé chercher, qui croiriez-vous? Le P. Castel, jésuite, qui est arrivé avec son second: « Père Castel, lui a dit le Président en l'embrassant, je m'en vais

1. Montesquieu mourut le 10 février. Cette lettre est ou bien du jour même de sa mort, ou de très peu antérieure.

devant. » Après quoi le P. Castel a laissé le Président seul avec le jésuite.

Il s'est confessé et M. le curé de Saint-Sulpice lui a porté le bon Dieu vers les trois heures. Le curé tenant l'hostie entre les mains, lui a demandé: « Croyez-vous que c'est là votre Dieu ? — Oui, oui, a répondu le Président, je le crois, je le crois. — Faites-lui donc un acte d'adoration. » Il s'est assis sur son lit, a tiré son bonnet. « Faites un acte d'adoration, » a dit le curé. Alors le Président a levé vers les cieux ses regards et la main droite, dont il tenait son bonnet; il a communié. Après quoi, le bon Dieu, le curé et les jésuites sont revenus très contents, chacun chez eux. Quant au P. Castel, il ne se sent pas de joie. Il croit avoir plus fait que François-Xavier, qui prétendait avoir converti douze mille hommes dans une île déserte. . . . . .

. . . . . .

### 6. — MARANS A L'ABBÉ GARDÈS[1].

Autographe. Arch. de La Brède.

A Paris, le 15 février 1755.

. . . . . .

. . . Nous avons perdu M. le président de Montesquieu, perte réellement irréparable pour l'Académie des lettres, de l'aveu de tout Paris, même de tous les étrangers, où il était aussi connu et aussi respecté qu'il l'était dans ce pays-ci.

Il n'a été qu'une quinzaine de jours malade. Je ne

1. Vicaire-général du diocèse d'Agen.

l'appris que le quatrième jour; je courus d'abord chez lui, je le trouvai avec une fièvre maligne et la tête attaquée. Le délire a presque toujours été continuel. Je ne l'ai point quitté de ce moment. Il mourut lundi matin entre mes bras. Comme M. son fils n'était point ici et que j'étais son parent le plus proche et son intime ami, je me suis chargé de tout le détail de sa maladie, et ensuite de son enterrement. Vous jugerez par ce petit détail l'état où j'ai été et l'embarras que j'ai eu. Toute la France s'y intéressait et venait souvent deux fois par jour savoir de ses nouvelles; j'étais obligé de répondre et de parler à tout le monde; le Roi même y a envoyé[1].

Ma santé n'était pas rétablie, mais le désir de donner tous mes soins à mon parent et mon ami me donnait des forces qui m'ont abandonné depuis, et je suis réellement accablé de fatigue et de veille, ayant passé trois nuits sans me déshabiller ni me coucher, et les autres jours n'ayant point été trois heures dans mon lit. J'ai perdu un parent et un ami bien sincère, ce qui est bien rare, surtout dans ce pays-ci; nous avions toujours été d'une liaison intime sans qu'il y ait jamais eu ni altération ni froideur entre nous. J'ai eu la consolation de lui voir recevoir tous ses sacrements avec toute l'édification possible et conserver ses sentiments jusques au dernier moment, mais je l'ai perdu et il ne m'en reste que des regrets superflus dès que je n'ai pu lui conserver une vie aussi précieuse. . . . . .

. . . . . .

1. Le duc de Nivernais. Cf. Grimm (éd. Tourneux), II, 491.

### 7. — Mme D'AIGUILLON A MAUPERTUIS.

Maupertuis, *Éloge de Montesquieu*, p. 57, note. — Laboulaye, I, 25.

[Février 1755.]

. . . . . .

. . . La douceur de son caractère s'est soutenue jusqu'au dernier moment. Il ne lui est pas échappé une plainte, ni la moindre impatience : « Comment est l'espérance à la crainte ? » disait-il aux médecins. Il a parlé convenablement à ceux qui l'ont assisté : « J'ai toujours respecté la religion; la morale de l'Évangile est une excellente chose et le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes. »

Les jésuites qui étaient auprès de lui, le pressant de leur remettre les corrections qu'il avait faites aux *Lettres Persanes*, il me remit et à Mme Dupré son manuscrit, en nous disant : « Je veux tout sacrifier à la raison et à la religion, mais rien à la Société[1]; consultez avec mes amis et décidez si ceci doit paraître[2]. »

Il était bien aise de voir ses amis et prenait part à la conversation dans les intervalles où sa tête était libre. « L'état où je suis est cruel, me disait-il, mais il y a aussi bien des consolations; » tant il était sensible à l'intérêt que le public y prenait et à l'affection de ses amis.

J'y passais les jours et presque les nuits. Mme Dupré y était aussi très assidue, M. le duc de Nivernais, M. de Bulkeley, la famille de Fitz-

1. La Compagnie de Jésus.

2. Ce sont ces corrections qui ont servi pour l'édition Barckhausen, de 1897 et pour celle de 1913.

James, le chevalier de Jaucourt, etc. La maison ne désemplissait pas et la rue était embarrassée. Les soins ont été aussi inutiles que les secours : il est mort le treizième jour de sa maladie, d'une fièvre inflammatoire qui attaquait toutes les parties. . . .

. . . . . .

### 8. — Mme D'AIGUILLON A GUASCO.

*Lettres familières* (LX), p. 252. — Laboulaye, VII, 453.

De Pontchartrain, le 17 février 1755.

Je n'ai pas eu le courage, Monsieur l'Abbé, de vous apprendre la maladie, encore moins la mort de M. de Montesquieu. Ni le secours des médecins, ni la conduite de ses amis n'ont pu sauver une tête si chère. Je juge de vos regrets par les miens. *Quis desiderio sit pudor tam cari capitis !* L'intérêt que le public a témoigné pendant sa maladie, le regret universel, ce que le Roi en a dit publiquement[1] que c'était un homme impossible à remplacer, sont des ornements à sa mémoire, mais ne consolent point ses amis. Je l'éprouve; l'impression du spectacle, l'attendrissement se faneront avec le temps; mais la privation d'un tel homme dans la société sera sentie à jamais par ceux qui en ont joui. Je ne l'ai pas quitté[2] jusqu'au moment qu'il a perdu

1. « Il envoya outre cela chez lui un seigneur de la Cour [le duc de Nivernais] pour avoir des nouvelles de son état. » (Guasco.)

2. « Cette assistance ne fut pas inutile au repos du malade, et on lui devra peut-être un jour quelque nouvelle richesse littéraire de cet homme illustre, dont le public aurait été probablement privé; car on a appris qu'un jour, pendant que Mme la duchesse d'Aiguillon était allée dîner, le P. Routh, jésuite irlandais, qui l'avait confessé, étant venu et ayant trouvé le malade seul avec son secrétaire, fit sortir celui-ci de la chambre

toute connaissance, dix-huit heures avant la mort; Mme Dupré[1] lui a rendu les mêmes soins et le chevalier de Jaucourt ne l'a quitté qu'au dernier moment.

Je vous suis, Monsieur l'Abbé, toujours aussi dévouée.

### 9. — J.-B. DE SECONDAT A GUASCO.

*Lettres familières*, p. 256.

De Bordeaux, le 25 mars 1765.

Je n'ai pu lire votre lettre de Florence du 8 février sans le plaisir le plus sensible et la plus tendre reconnaissance. Je connais depuis longtemps de réputation M. l'abbé marquis Niccolini et Mgr Cerati.

et s'y enferma sous clef. Mme d'Aiguillon revenue d'abord après dîner, trouva le secrétaire dans l'antichambre, qui lui dit que le P. Routh l'avait fait sortir, voulant parler en particulier à M. de Montesquieu. Comme, s'approchant de la porte, elle entendit la voix du malade qui parlait avec émotion, elle frappa et le jésuite ouvrit : « Pourquoi tourmenter cet homme mourant? » lui dit-elle alors. M. de Montesquieu, reprenant lui-même la parole dit : « Voilà, Madame, le P. Routh qui voudrait m'obliger à lui livrer la clef de mon armoire pour enlever mes papiers. » Mme d'Aiguillon fit des reproches de cette violence au confesseur, qui s'excusa en disant : « Madame, il faut que j'obéisse à mes supérieurs; » et il fut renvoyé sans rien obtenir. » (Guasco.)

La *nouvelle édition* (p. 222, note) ajoute : « Ce fut ce jésuite qui publia après la mort de M. de Montesquieu une lettre supposée adressée à Mgr Gualtieri, alors nonce à Paris, dans laquelle il fait dire à cet illustre écrivain « que c'était le goût du neuf et du singulier [qui lui avait fait avancer certaines opinions], le désir de passer pour un génie supérieur aux préjugés et aux maximes communes, l'envie de plaire, et de mériter les applaudissements de ces personnes qui donnent le ton à l'estime publique et qui n'accordent jamais plus sûrement la leur que quand on semble les autoriser à secouer le joug de toute dépendance et de toute contrainte. » Le P. Routh eut l'imprudence de faire mettre un aveu si peu assorti au caractère de sincérité de cet écrivain dans la *Gazette d'Utrecht*, d'abord après sa mort. »

1. Mme Dupré de Saint-Maur.

J'en ai cent fois entendu parler à mon père dans les termes les plus affectueux et qui peignaient le mieux la sympathie qui était entre leurs âmes et la sienne. J'accepte vos offres[1] et les leurs; elles sont trop honorables à la mémoire de mon père pour n'être pas reçues avec tout le respect et toute la tendresse possibles. Quelques académiciens contribueront avec plaisir à la dépense, mais nous ne pouvons pas faire beaucoup de fonds sur ces secours. Je ne puis même vous dire à présent jusqu'où s'étendrait leur générosité.

Je ne sais si les Français sont trop vains, mais nous croyons avoir à présent en France des sculpteurs aussi habiles que ceux de l'Italie; on était même convenu du prix avec M. Lemoyne. C'est l'homme du monde le plus généreux et le plus désintéressé. L'Académie Française ayant désiré d'avoir un portrait de mon père[2] et les peintres fameux de Paris ayant refusé de s'en charger, vu la difficulté de réussir avec le seul secours de la médaille frappée par les Anglais[3],

1. « Cet ami lui avait écrit que Mgr Cerati et M. l'abbé Niccolini, quoiqu'ils ne fussent point membres de l'académie de Bordeaux, voulaient s'associer à l'offre qu'il avait déjà faite lui-même de contribuer à la dépense d'un buste en marbre de M. de Montesquieu, qu'il ferait exécuter en Italie par un des plus habiles sculpteurs, pour être placé dans la salle de ses assemblées, et cela pour faciliter l'effet de la délibération que l'académie avait prise d'ériger un pareil monument, mais qui était arrêté faute de fonds dans la caisse de la dite académie. » (Guasco.)

2. « M. de Montesquieu ne s'était jamais soucié de se faire peindre et ce ne fut qu'après des difficultés infinies qu'il accorda aux instances de M. l'abbé comte de Guasco, qui était à Bordeaux avec lui, de se laisser tirer par un peintre italien qui passait par cette ville en revenant d'Espagne. Cet ami possède ce portrait, qui est assez ressemblant et le seul qui existe fait d'après nature. Il m'a dit que le peintre assurait n'avoir jamais peint un homme dont la physionomie changeât tant d'un moment à l'autre et qui eût si peu de patience à prêter son visage. » (Guasco.)

3. La médaille de Dassier.

M. Lemoyne se prêta de la meilleure grâce du monde à aider un jeune peintre par un médaillon en grand qu'il eut la bonté de faire, très ressemblant à la petite médaille. Or M. Lemoyne, ayant eu une fois dans sa tête la figure de mon père, sera plus en état qu'un autre de la rendre dans un buste de marbre et, comme il a gardé le modèle de ce qu'il a fait et qu'il l'a fait voir à plusieurs personnes qui ont connu mon père et lui ont fait remarquer les défauts qui étaient restés dans ces essais, c'est encore une raison de plus pour le faire réussir dans un ouvrage de conséquence . . . . . .

. . . . . .

### 10. — J.-B. DE SECONDAT A GUASCO.

*Lettres familières*, p. 260.

De Bordeaux.

Je vois que vous n'avez point reçu la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire de Paris, dans laquelle je vous parlais amplement du buste de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

M. le prince de Beauvau ayant été nommé commandant de la Guyenne en 1765, parut désirer une place à l'académie de Bordeaux; sur-le-champ elle lui fut offerte, et il accepta[1]. Il pria l'Académie d'agréer qu'il fît faire un buste en marbre de l'auteur l'*Esprit des lois*, pour être placé dans la salle de ses

1. Charles Just, prince de Beauvau, fut élu membre de l'académie de Bordeaux, le 10 avril 1766. Cf. J. de Gères, *Tables des travaux de l'académie de Bordeaux*, p. 163, note.

assemblées. Cela fut agréé avec beaucoup de reconnaissance. Lemoyne travaille à ce buste et il sera bientôt achevé[1]. Si Mgr Cerati et M. le marquis Niccolini pouvaient désirer d'être associés étrangers de l'académie de Bordeaux, je me ferais gloire de les proposer, par principe d'estime et de reconnaissance. Je sais qu'il y a mille choses à en dire. Mon père ne me parlait d'eux qu'avec les sentiments les plus vifs de respect et d'amitié; mais, comme je n'ai pas bien retenu tout ce qu'il m'en disait, je parlerai mieux d'après ce que vous m'en écrirez et, comme ancien membre de notre Académie, vous devez vous intéresser à sa gloire. . . . . .

. . . . . .

1. Ce buste se trouve aujourd'hui au musée de Bordeaux.

# APPENDICE II

## LETTRES FAUSSES

## 1. — MONTESQUIEU A SAVÉRIEN.

Faux de Vrain-Lucas. *Comptes rendus... des séances de l'Académie des Sciences...*, t. LXVIII (1869), p. 887.

Paris, ce 8.

Monsieur,

Vous m'avez été recommandé par M. J. Bernoulli d'une telle sorte que je me plais à vous en féliciter. Et moi-même je vous ai recommandé à M^me^ la marquise de Pompadour, qui approuve beaucoup vos desseins d'écrire l'histoire des progrès de l'esprit humain dans les sciences intellectuelles et dans les sciences exactes. Dans une entrevue que j'ai eue dernièrement avec elle, elle m'a parlé de vous et m'a témoigné le désir de vous entretenir. Or, venez donc me voir le plus tôt qu'il vous sera possible pendant que je me trouve à Paris; nous nous entretiendrons ensemble et je vous conduirai près de cette dame, qui a beaucoup d'estime pour tous les savants. Je vous le répète, elle approuve beaucoup vos desseins et, comme elle possède une des plus belles et des plus riches collections de documents de toutes sortes, je ne doute pas qu'elle vous permette d'y puiser des renseignements pour l'utilité des ouvrages que vous avez le dessein de faire.

Je suis, Monsieur, votre très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur Savérien.*

### 2. — MONTESQUIEU A BERNOULLI.

Faux de Vrain-Lucas. *Comptes rendus... des séances de l'Académie des Sciences...*, t. LXVIII (1869), p. 1074[1].

5 février 1728.

Monsieur,

J'ai reçu votre aimable lettre. Je suis bien aise des renseignements que vous me donnez. Je tâcherai de les mettre à profit. Mon intention est, en effet, de retourner à Londres incessamment, d'autant plus que j'avais chargé quelqu'un de me rechercher des papiers manuscrits, entre autres des écrits de Hobbes, et je viens d'apprendre qu'on en a retrouvé. Je compte donc m'y rendre pour en traiter; et en même temps je tâcherai de trouver un moyen pour me faire introduire chez M. Des Maizeaux. Je vous ferai part du résultat de mes nouvelles démarches. Je n'ai pas besoin de vous recommander la discrétion.

Je suis, comme toujours, Monsieur, votre très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur J. Bernoulli.*

### 3. — MONTESQUIEU A BERNOULLI.

Faux de Vrain-Lucas. *Comptes rendus... des séances de l'Académie des Sciences...*, t. LXVIII, (1869), p. 1074.

Ce 2 mai.

Monsieur,

Je suis de retour d'un nouveau voyage à Londres, où je ne suis resté que quelques jours. Les choses

1. Le même volume contient (pp. 1073 et 1075) deux prétendues lettres de Bernoulli à Montesquieu.

se sont accomplies selon mes désirs, en partie. D'abord, j'ai obtenu certains écrits de Hobbes qui me font plaisir. Je me suis fait introduire par un ami chez M. Des Maizeaux, qui ne m'a pas reconnu d'abord et qui, partant, nous a fait voir des choses de son cabinet, qui sont des révélations patentes pour la cause que vous savez. Je ne pouvais lui en demander communication, comme bien vous pensez.

Mais sur la fin, je lui ai rappelé mon nom. Il est resté quelque peu embarrassé; enfin il s'est rassuré. Nous nous sommes quittés amicablement. Il m'a même promis de me donner tous les renseignements que je pourrais avoir besoin. Quant aux papiers de Robert Bayle, je n'ai pu en prendre connaissance; on m'a dit les avoir communiqués pour le moment, mais que plus tard je pourrais les voir, ce qui me donnera sans doute occasion de retourner en Angleterre.

Je vous suis donc très obligé, Monsieur, de m'avoir donné ces renseignements. Je vous en remercie et je suis, comme toujours, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur.

MONTESQUIEU.

*A Monsieur Bernoulli.*

### 4. — MONTESQUIEU A ***.

Laboulaye, VII, 254; d'après l'autographe, qui se trouvait dans la collection Feuillet de Conches[1].

De Paris, ce 10 avril 1742.

J'avais espéré, Monsieur, être en état de vous mander dès aujourd'hui quelque chose de plus positif

1. Ce prétendu autographe est aujourd'hui aux archives de La Brède. Il n'est pas de la main de Montesquieu et nous n'avons reconnu celle d'aucun de ses secrétaires.

que je ne le puis faire. Mais, n'ayant pas encore parlé à beaucoup de personnes, peut-être demain serai-je plus en état de vous instruire de la disposition des esprits. Si je ne pouvais être assuré que la déclaration fût reçue avec satisfaction, je laisserais aller en avant sur l'arrêté; si au contraire je vois que l'on désire que je la demande telle que je prévois que l'on la veut donner en éloignant l'assemblée, je prendrai le temps nécessaire pour l'obtenir; je ferai en tous cas en sorte de ne rien commettre.

Soyez bien persuadé, Monsieur, de mon sincère et respectueux attachement.

### 5. — MONTESQUIEU A JACOB VERNET.

*Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet...* (Paris, 1790, in-8°), p. 30[1].

[Novembre 1747.]

J'ai été longtemps incertain, Monsieur, au sujet de l'*Invocation*, entre un de mes amis, qui voulait qu'on la laissât, et vous qui vouliez qu'on l'ôtât. Je me range à votre avis et bien fermement, et vous prie de ne pas la mettre, etc., etc.

### 6. — MONTESQUIEU A HENRI SULLY.

*Œuvres de Montesquieu*, éd. Plassan (1796), t. IV, p. 484.

S. d.

Je vous envoie cent écus; ne vous pendez pas, mon cher Sully, et venez me voir[2].

1. La lettre 358 prouve que cette lettre-ci est un faux fabriqué par l'auteur du *Mémoire historique*.

2. Plassan prétend que ce billet lui a été communiqué par la citoyenne de Secondat, allégation bien suspecte quand on en rapproche ce passage d'une lettre de Latapie à Darcet, du 4 septembre 1795 : « La veuve [de

## 7. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER DE BRUANT[1].

Je n'étais pas à La B...., Monsieur, lors de votre lettre. Vous m'embarrassez beaucoup; je ne vous répondrai que pour m'amuser un moment avec un

Secondat]... répond qu'à l'époque du Terrorisme son mari fit transporter hors de chez lui les manuscrits de son père... et qu'elle ne sait où...; et l fait est qu'elle ne prend à tout ceci qu'un intérêt fort médiocre. Son neveu, le Montesquieu d'Agen, à qui toutes les affaires de cette succession ont été confiées, fait aussi la même réponse. » *Mélanges inédits de Montesquieu*, p. XVI.

1. En 1766, J.-B. Robinet édita un recueil de lettres falsifiées qui parut sous le titre : *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse, avec des notes historiques et critiques* (Genève, 1766, in-8°)[1]. Il y ajouta après coup[2] trois lettres à un certain chevalier de Bruant « qui n'a jamais existé »[3], et qu'il accompagna de cette note : « Les trois lettres suivantes ne sont pas de M. de Voltaire; au moins elles ne nous paraissent pas en être, et nous avons de très bonnes raisons de les attribuer au célèbre auteur de l'*Esprit des lois*. Nous les plaçons ici comme très dignes de ce recueil. »

La colère de Voltaire empêcha ces lettres de se répandre beaucoup en France. Il n'en fut pas de même en Angleterre: je les retrouve toutes les trois en 1773 à la suite d'une traduction des *Lettres Persanes*[4]. L'une d'elles, la lettre III, après avoir été publiée dans le *London magazine* (1777, p. 21), fut placée en tête d'une traduction anglaise des *Considérations* parue en 1789, et d'après cette édition fut retraduite en français dans l'*Esprit des journaux*[5], qui se flatte d'offrir à ses lecteurs « ce monument précieux qui n'a jamais été publié, pour des raisons que l'on devinera facilement à la lecture ».

Au XIXe siècle enfin les trois lettres ont été rééditées dans une plaquette fort rare[6] qui commence par l'avis suivant: « Ces lettres, dont la première

1. Bengesco, n° 1956.

2. « Les trois lettres... sont ajoutées à l'ouvrage et sont d'un autre caractère » Voltaire à Damilaville 16 sept. 1766 (éd. Moland. XLIV, 431). — La bibliothèque de Bordeaux possède un exemplaire des *Lettres de M. de Voltaire*, où les trois lettres manquent; dans ceux où elles figurent, elles ont une pagination spéciale.

3. Voltaire. *Appel au public* (éd. Moland, IV, 583).

4. *Persian letters by M. de Montesquieu, translated from the french...*, 6th édition. Edinburgh, Al. Donaldson, 1773. in-8°.

5. Janvier 1790, p. 252.— L'*Esprit des journaux* donne la lettre comme extraite de la *Chronique de Paris*; nous n'avons pas su l'y retrouver. La lettre a été rééditée d'après l'*Esprit des journaux* par H. Feuilleret dans le *Courrier de la Gironde*, 17 septembre 1878.

6. *Trois lettres attribuées à Montesquieu*, s. l. n. d., in-8° de 15 pp.; à la suite les *Notes sur l'Angleterre* avec pagination spéciale (16 pp.). — Le seul exemplaire que nous connaissions appartient à M. Barckhausen.

homme qui peut résoudre très facilement les questions qu'il me fait.

Je ne suis pas de votre sentiment sur le despotisme et les despotes. Il me paraît affreux et absurde, Monsieur, qu'un peuple entier soit soumis aveuglément aux caprices d'un seul homme, fût-il un ange; je ne voudrais point vivre un jour sous lui. Cet ange peut devenir dans un instant un monstre avide de sang. Le despotisme, selon moi, est le plus abominable et le plus révoltant de tous les mauvais gouvernements. L'homme y est sans cesse avili et écrasé. Ouvrez l'histoire ancienne et moderne; voyez s'il y en a jamais eu un sur la terre qui n'ait outragé les hommes et la nature.

Le meilleur des gouvernements serait sans doute la monarchie, s'il était possible de voir des monarques comme Henri IV, le seul roi qui mérite l'hommage et la vénération des Français. Il faudrait que les rois fussent tous instruits à l'école du malheur, comme ce brave homme l'a été. Car il n'y a que ceux-là de vraiment grands et qui aiment les hommes. Pour être vivement touché du malheur d'autrui, il faut en avoir éprouvé soi-même; l'âme de la plupart des princes, au contraire, gâtée par le bonheur et en proie au fol orgueil, est inaccessible à la pitié et insensible à la gloire.

Je ne suis pas étonné que, dans les monarchies, et

a été partiellement imprimée dans l'*Esprit des journaux*, sont copiées d'un recueil manuscrit que l'on assure être de la main de Montesquieu lui-même, et qui a appartenu au chevalier de Bruant, à qui ces lettres ont été adressées. Malgré toutes ces assurances, je ne puis les considérer comme étant l'ouvrage de l'auteur de l'*Esprit des lois*, et c'est par complaisance pour la personne de qui je tiens le manuscrit, que j'en imprime vingt exemplaires. R. »

surtout dans la nôtre, il y ait eu si peu de princes estimables. Sans cesse entourés de corrupteurs, d'hypocrites et de fourbes, ils s'accoutument à dédaigner les hommes, ils n'estiment que les courtisans qui caressent leurs vices, et vivent dans une indolente oisiveté.

C'est là le sort de la plupart des monarques. Comme les grands hommes sont rares partout, les grands rois le sont encore davantage. Aussi la splendeur d'une monarchie est passagère. La France tombe dans l'avilissement et la misère; ce siècle l'anéantira, ou elle sera la proie du premier conquérant audacieux.

Le gouvernement d'Angleterre n'a qu'un extérieur très imposant qui séduit le peuple, parce qu'il se croit le maître de tout. Je ne vois pas de pays où il soit plus facile de nourrir des dissensions ouvertes et ruineuses à l'État. Un roi habile et généreux peut régner dans dix années en vrai despote avec plus de sûreté à Londres qu'à Moskow. Souvenez-vous de Cromwell; l'argent seul suffit pour corrompre tout le parlement.

Les grands, avides et jaloux de régner seuls, et toujours prosternés aux pieds de la fortune qui environne le trône, seconderont les vues du monarque; les grands une fois gagnés, ce fantôme de liberté qui paraît par intervalles dans les accès convulsifs des Communes, qui se remue, s'agite et se cache, s'anéantira à jamais au moindre signal du prince.

Je ne connais aucune monarchie constante et parfaite. Le plus sage roi écrase ses sujets pour arriver au despotisme.

Adieu, vivez librement et ignoré. La solitude vous

procurera le vrai et unique plaisir d'être toujours content de soi; les sots et les méchants n'exciteront que votre compassion, vus de loin; mais vus de près, il faudrait les haïr ou les mépriser. Je vous écris en courant: nous traiterons mieux cette matière dans la libre et innocente conversation de l'amitié.

### 8. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER DE BRUANT.

Vous me demandez, mon très illustre, quel est le pays où l'homme peut jouir d'une entière et honnête liberté. Partout, mon cher Philinte, où il y a des hommes et des lois. Le sage est libre à la cour d'un tyran; le sage voit son bonheur dans lui-même. La raison, sa conscience sont le trône de sa liberté. La fortune, l'injustice, rien ne peut altérer son âme ni son repos. Il jouit en lui, et sa joie calme est toujours riante, douce et constante.

Quoi, parce que vous voyez commettre sans cesse des violences, des iniquités et des crimes atroces par les ministres, par les grands et par presque tous les hommes en place, vous voulez pour cela vous dérober à la société, à laquelle vous devez tout, pour laquelle l'homme de bien, le vrai citoyen se sacrifie sans murmurer des outrages qu'il en reçoit. Faut-il, parce qu'un prince s'endort dans la crapule, tourmente ses pauvres sujets et les dévore, faut-il vous expatrier, abandonner vos amis et les malheureux qui vous adressent leurs plaintes et qui fendent votre cœur? Non, mon cher et sensible ami; méprisez le prince injuste et cruel, mais aimez les hommes et surtout les infortunés.

Fuyez les tourbillons impétueux des cours; oubliez, s'il se peut, que le prince est environné d'aimables pervers et de cruels scélérats, qui se jouent de sa stupide ignorance et de ses faiblesses; venez chercher dans la province le repos, l'amitié et le bonheur, qui n'habitent jamais auprès de la grandeur et de la puissance, ni dans le séduisant et dangereux fracas des capitales. Retirez-vous à la campagne avec quelques amis aussi éclairés et aussi honnêtes que vous. Lisez souvent Platon, Montaigne, Charron et Rabelais. Habituez-vous à faire du bien aux laboureurs, les seuls et les éternels malheureux, qui s'épuisent pour pouvoir subvenir à leurs besoins, victimes que la rapacité et la cruauté des traitants écrase sans cesse et avilit.

En faisant du bien, vous goûterez le plaisir le plus tendre, le plus vif et le seul qui console du malheur d'exister. Quand vous vous serez accoutumé à la vie champêtre, vous sentirez la joie et la paix renaître dans votre âme agitée et sensible. Elle s'agrandira, se fortifiera et s'élèvera jusqu'aux célestes régions du génie et de la philosophie. Libre comme l'air qu'on y respire, jetez alors sur le papier vos pensées comme elles naîtront. Votre âme jaillira des feux divins, qui échaufferont et éclaireront les lecteurs les plus indifférents et les plus ignorants. Lorsque vos tablettes seront remplies, mettez en ordre toutes vos pensées; épurez-les, et je vous dirai franchement l'effet qu'elles produiront sur mon esprit.

Adieu; avec une âme sensible comme la vôtre, de la jeunesse, de la santé et un peu de fortune, on devrait être heureux, si le bonheur était fait pour la vertu.

### 9. — MONTESQUIEU AU CHEVALIER DE BRUANT.

Vous avez raison, mon cher Philinte, de croire et dire à tous vos amis que l'éducation fait l'homme; elle seule donne des vertus. C'est pourtant la chose la plus sacrée, la plus utile et la plus négligée dans presque tous les pays et dans toutes les conditions. On a trop écrit de préceptes vagues ou impraticables sur ce sujet intéressant. Locke, le sage Locke, le précepteur du genre humain, s'est trompé quelquefois comme les autres écrivains. L'éducation doit être relative au gouvernement, ou l'on a manqué son but. Un instituteur éclairé et patient étudie d'abord le sujet qu'il veut pétrir et former; puis peu à peu il infuse dans cette âme molle et tendre les maximes propres à son âge, à la trempe de son caractère et à son rang. Je sais qu'il y a des terres arides et ingrates qui ne reçoivent aucune impression favorable du laboureur; mais, outre qu'elles sont rares, je crois que l'ouvrier n'est pas assez habile ni assez fort pour pénétrer, ni pour remuer profondément cette terre.

Il y a un vice radical en France dans cette partie, et ce vice est inextirpable, parce qu'il vient des femmes. Elles qui se mêlent de tout, elles qui à la longue gâtent tout, détruisent tout. Un enfant se corrompt bientôt entre leurs mains, depuis deux ans jusqu'à six. A cet âge, on le livre aveuglément à un homme qu'il n'a jamais vu ni connu. Cet homme, quelque méchant qu'il soit, s'en charge par intérêt et non par goût. Il végète dix années de suite dans le cercle étroit d'un collège ou dans la conversation

stérile et bruyante des femmes du grand monde. Ces instituteurs sont choisis par les femmes, qui ne s'attachent qu'à l'extérieur, jamais au mérite personnel, parce qu'elles ne sauraient le discerner, n'étant point dans l'habitude de réfléchir un instant sur des objets sérieux ou utiles.

Un abus encore très grand et très commun, qui nuit beaucoup à l'éducation et qui écarte l'homme de mérite et qui le dégoûte de cet état, c'est le peu de considération qu'on porte à l'instituteur ou précepteur, qui devrait être aussi respecté que le père même, puisqu'il est fait pour le remplacer en tout temps; lui à qui on confie l'héritier d'un nom illustre et cher à sa famille, lui qui doit former un citoyen respectable, un sujet soumis, qui doit honorer son nom et son rang, en faisant la gloire de la patrie. C'est donc cet homme chargé d'un tel emploi qu'on dédaigne dans les plus grands cercles, qu'on rebute, qu'on maltraite et qu'on laisse souvent mourir de faim. Un pareil abus, s'il était général, annoncerait la dépravation la plus honteuse et la ruine totale des mœurs. La haute noblesse est à l'abri de ce reproche. Si elle paye médiocrement, elle répare toujours par son crédit et par mille attentions affectueuses, ce que la fortune ne lui permet pas de prodiguer. La finance, au contraire, naturellement dure, insolente et pleine d'ostentation, insulte, humilie l'homme qu'elle récompense. N'ayant que de l'or à donner, elle vomit ses bienfaits.

En France, les femmes gâtent tout, parce qu'elles se croient propres à tout. Les hommes ont la puérile faiblesse de se plier à leurs caprices. La nature ne les a pourtant faites que pour obéir. Leur fragile

constitution annonce journellement la faiblesse de leur sexe. Sur ce chapitre, on se conduit encore plus mal à la Cour qu'ailleurs. Aussi le gouverneur, ayant intérêt de régner despotiquement sur son élève, il le laisse croître et végéter dans l'ignorance et dans l'oisiveté; il lui farcit l'esprit de toutes les minuties enfantines de l'étiquette, lui gonfle le cœur de la suprématie de son rang et de la petitesse de cette fourmilière qui rampe sur la terre. Tout ce qui l'environne doit servir de marchepied à sa grandeur et à ses plaisirs; tout doit se prosterner devant lui au moindre signal. Il ne lui parle jamais des vertus sublimes qui honorent les princes et le trône: la bienfaisance, la justice, le courage, la fermeté et l'amour de la gloire. Aussi n'avons-nous jamais eu un grand homme parmi nos monarques. Car je n'accorde pas le nom de grand au conquérant; je le regarde comme le fléau, l'horreur et la honte du genre humain, que les peuples, par intérêt commun, devraient étouffer dès qu'il fait éclater le moindre projet d'ambition et de guerre.

Louis XII fut bon et juste, mais ignorant et faible; François I^er^ fanfaron, cruel et faux bel-esprit. Henri IV fut magnanime, brave chevalier, mais trop adonné aux femmes pour s'instruire et pour devenir philosophe. Louis XIV, l'exemple de la grandeur et de la petitesse, est le seul qui aurait pu effacer en vertus tous les monarques de la terre, s'il n'eût été corrompu et endurci dans sa jeunesse par de lâches adulateurs ambitieux. Il se nourrit toute sa vie d'orgueil et de fausse gloire. Il n'aima jamais un seul instant ses sujets et il osait exiger en despote qu'ils se sacrifiassent aveuglément pour lui plaire. Enivré

sans cesse de sa grandeur et de sa puissance, il s'imaginait que tout l'univers devait travailler à son bonheur. Il a été craint, obéi, idolâtré, haï, humilié, abandonné. Il a vécu comme un sultan, il est mort comme une femme. Ce sont les plus petits de ses sujets qui ont immortalisé son règne.

Il est donc presque impossible, mon cher Philinte, qu'il y ait jamais un grand homme parmi nos rois, puisqu'ils sont abrutis et avilis dès le berceau par une foule de scélérats qui les environnent et qui les obsèdent jusques au tombeau.

---

# APPENDICE III

## MÉMOIRE DE MA VIE[a].

Autographe de Montesquieu. Arch. de La Brède.

Quoique ce soit commencer par une très sotte chose que de commencer par sa généalogie, il est bon pourtant que je vous donne quelque connaissance de vos pères. Ce n'est pas que je puisse vous en donner beaucoup, parce que les titres de notre famille furent enlevés pendant les troubles, comme il paraît par un procès-verbal ou information de l'an ...[1].

Je trouve que, l'an 1500 ... 73, je crois, Pierre de Secondat[2], un de nos aïeux, fit un échange de la terre de ...

Jean de Secondat, seigneur des terres de ...[3], prit des lettres de bénéfice d'âge devant le juge d'Agen, comme fils et héritier de noble Pierre de Secondat. C'est de ce Jean de Secondat que M. de Thou parle

a) *Biffé:* à mon petit-fils. — *A ce mémoire est jointe la note autographe suivante:*

« Je vais commencer par une sotte chose: c'est ma généalogie. Ma crainte est de la faire sottement.

Mon père ...

Mon oncle fut président à mortier au parlement de Bordeaux et c'est lui qui, en me faisant son héritier, me fit président. »

---

1. Probablement 1548, date à laquelle aurait été enlevée par une bande de partisans une cassette contenant. avec des bijoux, les titres de famille des Secondat. Cf. O' Gilvy. *Nobiliaire de Guyenne...* (Paris, Dumoulin, 1856-1883, 4 vol. in-8°), t. II, p. 251.

2. Selon O' Gilvy (*op. cit.*, p. 253), ce Pierre de Secondat, IIe du nom, serait mort en 1560, âgé de 70 ans.

3. Jean II de Secondat, sr de La Fleyte, Roques, Clermont-Dessous, Roquefort, Sérignac et Montesquieu, mort en 1599, à l'âge de 84 ans (Cf. O' Gilvy, p. 254).

dans sa *Vie* et dont il fut reçu avec toute sorte ..... à Agen : « Ce gentilhomme, dit-il, ... »[1]. Comme, parmi les terres possédées par Jean de Secondat, il y en avait une appelée de Roques, dont plusieurs personnes de notre famille prirent le nom, M. de Thou appelle en quelque endroit Jean de Secondat *Rupius*.

Jean de Secondat laissa ses terres et ses biens à son aîné[2], qui continua sa postérité et dont est descendu M. de Secondat, à qui j'ai marié ma fille.

C'est de son cadet, Jacob de Secondat[3], que nous descendons. Il servit longtemps dans les guerres des Pays-Bas. Il fut longtemps, en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Chastillon, entretenu par la France au service des Provinces-Unies. Il fut gouverneur de Lectoure, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Il avait eu pour sa légitime la terre de Montesquieu, que nous possédons; le Roi, en sa faveur, l'érigea en baronnie[a][4]. Il se retira du service, acheta la terre de Castelnouvel, que nous n'avons plus, et épousa A. de Sevin[5]. Cette famille a eu un homme très illustre, Nicolas de Sevin,

a) *Note de Montesquieu :* Jacob de Secondat, ou un de ses frères, était chambellan du roi de Navarre. Cette place ne pouvait que lui faire grand honneur, puisqu'à peu près dans ce temps-là M. de Rosni l'était.

1. « Après avoir passé la Garonne, il [de Thou] reprit son chemin par Agen, et y fut reçu magnifiquement par Secondat de Roques. Ce gentilhomme avait épousé la tante de Joseph Scaliger, du côté de sa mère, et il en avait eu plusieurs enfants... » (J.-A. de Thou, *Mémoires*, année 1582, coll. Michaud et Poujoulat, XI, 297). Sa femme s'appelait Eléonore de Brénieu.

2. Pierre III de Secondat (Cf. O' Gilvy, p. 263).

3. Jacob de Secondat (1576-1619). Cf. O' Gilvy, p. 257.

4. Par lettres patentes du mois de février 1606.

5. Par contrat du 19 mars 1610.

évêque de Cahors[1], célèbre par ses vertus et surtout par un testament qui fera toujours honneur à l'église de France.

Jacob de Secondat laissa deux enfants en bas âge, dont l'aîné fut Gaston de Secondat, baron de Montesquieu, seigneur de Castelnouvel[2], d'où nous venons. Il reçut le nom de Gaston de M. le duc d'Orléans, dont il eut l'honneur d'être tenu en baptême[a]. Sa mère se maria en secondes noces avec M. Du Bernet[3], premier président au parlement de Provence, et ensuite premier président au parlement de Bordeaux; ce qui forma un double mariage, Gaston de Secondat ayant épousé en même temps ... Du Bernet[4], fille et héritière du premier président.

Ce premier président était un homme de beaucoup de mérite. Je trouve dans ses lettres que le cardinal de Richelieu ...

Après la mort du premier président, il revenait à Gaston de Secondat un brevet de 50,000 écus. Il prit de M. de Pontac, nommé premier président au parlement de Bordeaux, la charge de président au mortier au même parlement, pour son brevet.

Gaston de Secondat eut plusieurs enfants:

Jean-Baptiste, son aîné et héritier qui fut après lui

a) *Note de Montesquieu:* Voir si c'est lui.

1. Évêque de Cahors de 1660 à 1678. Il institua ses héritiers les chanoines réguliers de Saint-Augustin de Cahors (*Gallia christiana*, I. 152).

2. Mort à Bordeaux, le 2 août 1678, à l'âge de 66 ans (Cf. O' Gilvy, p. 257).

3. Joseph Du Bernet († 1652), qui se remaria avec la veuve de Jacob de Secondat, par contrat passé le 5 février 1633 (Cf. O' Gilvy, t. III, p. 350).

4. Anne-Jeanne Du Bernet, mariée le 26 février 1634 (O' Gilvy, t. II, p. 258).

président au parlement de Bordeaux[1]; trois enfants dans l'ordre ecclésiastique, dont l'un fut abbé de Cadouin[2], l'autre abbé de Faize[3], l'autre abbé de Fontguilhem[4]; le cinquième chevalier de Malte[5]; et Jacques de Secondat, mon père.

Le Roi après les troubles de Bordeaux étant venu dans cette ville, la Reine, à qui le premier président plaisait beaucoup, et d'ailleurs très satisfaite de la conduite du premier président pendant les troubles, donna les abbayes dont j'ai parlé et des pensions sur l'archevêché de Toulouse à quatre petits-enfants de la première présidente.

Gaston de Secondat était neveu de M. le maréchal d'Estrades[6]. Le maréchal lui dit: « Vous avez une belle maison: j'aurais pu faire en sorte qu'on y logeât le plus grand seigneur de la Cour. Mais j'ai mieux aimé vous procurer un homme moins brillant: il est actuellement attaché au cardinal Mazarin, et tout le monde ne sait pas ce qu'il vaut; mais son mérite est tel qu'il sera, quelque jour, le premier homme de l'État. Faites-lui bien votre cour; travaillez à acquérir son amitié; cela est plus aisé, parce que personne n'y pense. » Mon aïeul réussit; il avait d'abord été dans le service et avait une politesse naturelle: il acquit l'amitié de M. de Colbert; il en ressentit les effets, et son fils aussi, pendant toute sa vie.

Mon père, avec une figure noble et charmante,

1. C'est lui qui institua Montesquieu son héritier universel.
2. Armand de Secondat.
3. Joseph de Secondat.
4. Ignace de Secondat.
5. Jean-Joseph de Secondat.
6. Il était en réalité cousin du maréchal, dont la mère, Suzanne de Secondat, était une sœur de Jacob de Secondat.

beaucoup d'esprit et de sens, et fort peu de bien, prit le métier des armes, entra fort jeune dans les gardes du corps. C'était pour lors l'école, comme aujourd'hui les mousquetaires. Je lui ai ouï dire que ...

Quelque temps après, il eut l'agrément d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Saint-Sylvestre. M. le prince de Conti sortit de France et alla en Hongrie[1]. Plusieurs officiers suivirent les princes et mon père — je ne sais comment, connu de M. le prince de Conti — les suivit aussi. J'ai ouï dire à mon père que le Roi, sur les plaintes des Turcs que des princes de son sang se trouvassent dans l'armée de Hongrie, leur faisait écrire par M. le Prince des lettres accablantes, mais qu'il finissait toujours par ces mots: « Quoi qu'il en soit, mes neveux, je vous aime toujours. » J'ai ouï dire à mon père que le grand Sobieski écrivit à la reine de Pologne après la levée du siège de Vienne: « Vous ne me direz point, comme les femmes des Tartares disent à leurs maris: vous n'êtes point un homme, puisque vous ne m'avez rien apporté. »

Il fallait que mon père eût obtenu quelque considération dans l'armée, puisque, lorsque j'ai été à Vienne, j'ai trouvé encore d'anciens officiers qui se souvenaient de l'avoir vu.

Mon père fut heureux, lorsqu'il conçut le dessein d'aller en Hongrie, de n'avoir point eu d'argent. Il alla en Guyenne pour en faire et arriva plus tard que les autres. Tous les officiers qui avaient suivi les princes furent cassés; ce ne fut qu'après que mon

1. En 1685.

père était de la partie. M. de Saint-Sylvestre dit à M. Louvois que, l'exemple étant fait, il était inutile de casser un bon officier qui lui était utile; il ne le fut pas.

Mon père, passant par Ulm, fit connaissance avec un médecin qui se plaignit amèrement de ses magistrats et lui dit qu'il connaissait bien des gens qui suivraient volontiers l'exemple de ceux de Strasbourg. Il en parla à M. de Louvois, qui lui dit que le dessein du Roi n'avait jamais été de s'établir au delà du Rhin. Il m'a dit qu'il n'avait jamais été si aise, parce qu'on l'aurait peut-être envoyé se faire pendre.

Mon père, de retour en France, continua à servir. Mais, ayant été en Guyenne, il se maria avec une demoiselle d'une très ancienne noblesse[1], héritière de sa maison, et qui avait de très grandes terres. Elle avait une figure charmante, beaucoup de raison, une grande piété. Elle exigea de lui qu'il quittât le service et effectivement il ne pouvait faire autrement. Ma mère, avec beaucoup de bien, avait beaucoup de dettes et de procès. Mon père passa sa vie à rétablir ses affaires et, à peine les eut-il rétablies, que ma mère mourut.

1. Marie-Françoise de Pesnel, baronne de La Brède, mariée le 25 septembre 1686 et morte à Bordeaux, le 13 octobre 1696.

# INDEX

# INDEX[1]


Abbadie : II, 502.
Aberdour (Lord) : II, 541.
Académie française : I, 172, 207, *208*, 324; II, 15, 47, 84, 228, 464, 465, 481, 536, 578.
Académie des Inscriptions : I, 190, 370, *403*, 430, 433, 440, 441, 442; II, 10, 31, 211, 218, 484, 487, 554.
Académie des Sciences : I, 43, 111, 309, 376; II, 85, 86, 87, 452, 526.
Académie des Arcades : II, 150.
Académie de Berlin : I, 424, 443, 444, 446; II, 450, 484.
Académie de Béziers : I, 43.
Académie de Bordeaux : I, 16, 19, 68, 170, 171, 189, 190, 194, 325, 329, 331, 340, 374, 395, 396; II, 85, 87, 151, 221, 247, *279*, 317, 325, 426, 434, 435, 484, *490*, 580.
— Actions : I, 23, 123, 124.
— Bibliothécaire : I, 359, 370*, 371, 372, 373.
— Buste de Montesquieu : II, 578*, 579, 580.
— Démêlés avec le duc de La Force : II, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 200.
— Discours de Montesquieu : I, 70*.
— Don de la bibliothèque du président Barbot : II, 318, 319.
— Don de La Force pour l'achat d'un hôtel : I, 13, *14*, 15, 23.
Académie de Bordeaux. Élection de Morville comme protecteur : I, 160, 161, 166, 181, 182 ; II, 563.
— Élection du cardinal de Polignac comme protecteur : I, 321, 322, 323.
— Honneurs funèbres au cardinal de Polignac : I, 355*, 361, 374.
— Vacance du protectorat : I, 355, 362, 365, 373.
— Élection de d'Augeard : I, 203, 204.
— Élection de J.-J. Bel : I, 324, 325.
— Élection du P. Castel : I, 356*, 360.
— Élection de Gilbert de Chabannes, évêque d'Agen : I, 373*.
— Élection du P. François Chabrol : I, 339.
— Élection de Jean Dupuy : I, 373*.
— Élection de Martin Ffolkes : I, 396*.
— Élection d'Edme Mongin, évêque de Bazas : I, 362*.
— Élection de Montesquieu : I, 4*.
— Élection de l'abbé de Monville : I, 362.
— Élection de Silva : I, 356*, 362.
— Élection de l'abbé Venuti : I, 338*.
— Exclusion de l'abbé de Graves : I, 384, 385, 386.
— Expériences de H. Sully : I, 164, 189, 193.
— Fête de la Saint-Louis : I, 17.


1. Les chiffres renvoient aux pages. — L'astérisque indique les mots accompagnés de notes. — Les mots cités seulement en note sont mentionnés par des chiffres italiques.

Académie de Bordeaux. Hôtel : II, 212*, 223, *224*, 227, 228, 251, 252, 317, 318, 319, 410, 438, 452.
— Laboratoire : I, 358, 359.
— Loterie : I, 206, 207*.
— Volume de Mémoires : I, 196, 197, 202, 203, 204, 322, 323; II, 552.
— Observatoire : I, 385.
— Privilèges et dons du Roi : I, 123, 199, 200, 201, 204.
— Projet de logement sur les quais : I, 205, 206.
— Son rôle : I, 198.
Académie de Cortone : I, 337.
Académie de la Crusca : II, 150, 151.
Académie de Lyon : II, 85, 87.
Académie de Marseille : I, 172.
Académie de Nancy : II, 352*, 353, 354, 357, 358, 403, 414, *456*, 457, 458, 522, 552.
Académie de Rouen : II, 85, 87.
Académie de Pau : I, 199, 200.
Aciota (Bataille d') : II, 405*.
Addison. *Voyage d'Italie :* II, 178, 179.
Afrique (Côte d') : II, 377.
Agen : I, 291, *406*, 411, 412, 413.
Aguesseau (H.-Fr. d'), chancelier de France : I, 327, 443; II, 67, 92, 93, 95, 99.
Aguesseau (Mme d') : I, 442.
Aiguillon, château : II, 399.
Aiguillon (Anne-Charlotte, duchesse d') : I, 419, 436, 440; II, 22, 47, 83, 99, 206, 326, 344, 378, 380, 381, 399, 442, 486, 513, 550*, 557, *576*, *577*.
— Lettres : II, 381, 391, 420, 575.
— Lettres à : II, 361, 493.
Aiguillon (Armand-Louis, duc d') : II, 70, 74, 206.
Aiguillon (Emmanuel-Armand, duc d') : II, 361*, 399, 425, *449*.
Aiguillon (Louise-Félicité, duchesse d') : II, 361*, 420*.
Aimaldi : II, 360.
Aïssé (Mlle) : II, *90*.
Aix-la-Chapelle (Paix d') : II, 35, 37, 43, 61, 62, 70, 104, 119, 405.
*Alamanni :* II, 40.
Albemarle (Milord) : II, 157, 260, 495.
Albessard (J.-B. d') : I, 129*, 130, 135, 142, 144, 157, *162*, 170, 343, 344, 345; II, *29*.
Alègre (Maréchal d') : I, 31*.
Alègre (Marguerite-Thérèse d') : I, 31*.
Alembert (D') : II, 371, 481, 536.
— Lettre à : II, 491.
Alexandre le Grand : II, 445.
Alexandre VIII, pape : I, *361*.
Alexandre (N.) : II, 222.
Alice : I, 73.
Allemagne (Histoire d') : I, 231, 232.
Allemands (Caractère des) : I, 285; II, 441.
Allemandes (Dames) ; I, 221, 225.
Alston (Ch.). *Dissertation on quick Lime :* II, 461.
Amadis de Gaule : II, 504.
Amé (J.-B.) : I, 66*, 103.
Amélie de Hanovre, impératrice : I, 236.
Amelot de Chaillou : I, 152.
Amérique : II, 146.
Amiante (Chasse à l') : I, 423*.
Amsterdam : I, 274, 276.
Andrien, oculiste : II, 516, 517, 518, 525.
Anet, château : II, 320.
Angervilliers : I, 94, 222, 233, 327.
Anglais (Caractère des) : I, 284, 285, 286, 288; II, 261.
Anglaise (Constitution) : II, 19, 110, 135, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 186, 195, 208, 548, 589.
Angleterre : I, 169, 273, 278.
— Négociations avec l'Espagne : II, 146.
Anne, reine d'Angleterre : II, 273.
Anne Ivanovna, czarine : I, 319.
Annonciade (Ordre de l') : I, 272.
Anson. *Voyage autour du monde :* II, 209*, 210, *558*.

*Anti-Lucrèce* : I, 355*; II, 16.
*Anti-Machiavel* : II, 245.
Antin (Duc d') : I, 94.
Apcher (Claude Annet, chevalier d') : I, 422*.
Apelles : II, 445.
*Apollon du Belvédère* : II, 231.
*Apologie de l'Esprit des lois*. Voir Rivery (Boulenger de).
*Appleby's Weekly Journal* : I, *279*.
Ara-Cœli (Mis d') : I, 254*, 258, 259.
*Araignée (Dissertation sur l')* : I, *437*.
Aratus : II, 375.
Arcades (Académie des) : II, 150.
Archiducs d'Autriche (Éducation des) : II, 482, 483.
Archimède : II, 431.
Archin (Abbaye d') : I, 356.
Argenson (Marc-Pierre, comte d') : II, *155*, 452, 466.
— Lettre à : II, 567.
Argenson (René-Louis, marquis d') : I, 419; II, *211*, 276, 513.
Argenson (René d'), marquis de Paulmy. Voir Paulmy.
Aristote : II, 171.
Armagnac : II, 328.
Armajan (Fr.-R. Guichanères d') : Lettre : I, 12*.
Armajan (Vincent Guichanères d') : I, *12*, 408*.
Armée (Réorganisation de l') : II, 101*.
Armenonville (J.-B. Fleuriau d') : I, 143, 264, *268*.
Arthenay (D') : II, 332.
Arville (D') : I, 208*.
Asfeld (Abbé d') : II, 383.
*Asterii examen comitiorum Ratisbonensium* : I, 232.
Astruc : I, 326.
Astyanax : II, 513.
Aube (Fr. Richer d') : II, 64*, 76, 90, 95, 98, 108, 113, 163, 193.
Aubiac, terre : II, *334*.
Aubigné (Cte d') : I, 357*.
Auch (Archevêché d') : I, 357.
Augeard (Henri d') : I, 203*, 335.
— Lettre : I, 321.
Augeard (Mme d') : I, 105*.
Auguste (Cour d') : II, 374.
Aumont (Mme d') : I, 32*.
Ausone : I, *326*.
Ausone, avocat au Conseil : II, 223: 452.
Autonomie des villes : I, 431, *440*
Autriche : I, 231.
Aviler (D'). *Cours d'architecture* : I, 254.
Aydie (Abbé d') : II, 393.
— Lettre : II, 381.
Aydie (Chevalier d') : II, 370, 381. 393.
— Lettres : II, 89*, 114, 191.
— Lettres à : II, 108, 133, 202, 238, 368, 411, 489, 512.
Ayrolles (N. d') : II, 428.
B. (Le charmant) : I, 249.
Bacon (François) : I, 334.
Badiani (Mme de) : I, 219, 229.
Bagnères : I, 4.
Baillon, château : I, 224*; II, 132, 133.
Bains (Effets des) : I, 171.
Bâle : I, 428.
Balguerie (Pierre) : I, 364.
— Lettre : II, 229*.
Balguerie (Pierre), junior : II, 229.
Banques : II, 173, 174.
Bantam : I, 276.
Barbot (Jean) : I, 16*, 23, 75, 172, 197, 201, 203, 209, 322, *339*, *359*, *362*, 372, 395, 396, 410; II, 150, 215, 221, 279, 317*, 392, 426, 447, 452.
— Lettres : I, 48, 54, 76, 127, 133, 136, 142, 334; II, 168.
— Lettres à : I, 124, 139, 188, 326, 354, 356, 358, 361, 364, 370, 373, 384; II, 317, 318, 422.
Barbotan : II, 434.
Barèges : I, 422, *423*; II, 48.
Baritault (Godefroy de) : I 327*, 338; II, 320.
Barol (Marquis de) : II, 542.
Baron, terre : II, 415*, 437.
Barrière (Places de la) : II, 428.

Barrillot père : I, *442*; II, 4, 5, 8, 23, 34, 36, 37, 59, 120, 225.
Barrillot fils : II, 23, 37, 51, 52, 59, 69, 110, 144, 165, 166.
— Lettres : II, 119, 159, 423, 432.
Bartholommei (Marquis) : I, 240*, 241, 243.
Barton : II, 407.
Basnage de Beauval : II, 305*.
Bath (W. Pulteney, comte de) : Voir : Pulteney.
Bath (Lady) : II, 298.
Bavière (Affaires de) : I, 365, 377.
Baye, château : I, 54, 57, 58, 59, 101.
Bayle : II, 142, 305, 585.
Béarn (Fuseaux de) : I, 86.
Beaujolais (Mlle de) : I, 72.
Beaulieu : I, 50.
Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris : II, 301.
Beaumont (Étienne) : II, 518*, 519, 525.
— Lettre : II, 523.
Beautiran : II, *532*, 533.
Beauvau (Charles-Just de) : II, 32*, 125, 236, 579*.
Beauvau (Marc de), prince de Craon. Voir : Craon.
Bégon (Mme) : I, 103.
Bel (Jean-Jacques) : I, 172, 208, 324, 325, 358.
— Lettre : I, 284.
— Lettre à : I, 176*.
Belébat : I, 67, 87, 103, 133.
Belgrade : I, 248.
Belhade : I, 46.
Belhade (Csse de). Voir : Pontac-Belhade (Thérèse, comtesse de).
Belle-Isle (Maréchal de) : I, 362, 371, 381 ; II, 28, 352.
Bellet (Isaac) : I, 322*, 327.
Belloni : I, 278.
Bénévent (Nicolas Coscia, cardinal de) : I, 281*.
Benoît XIV, pape : II, *249*, 250, 262, 296, 331, 359, 408, 520*, 543.
Bentinck (W.) : II, 225*.
Berg-op-Zoom : II, 438.
Berkentin, envoyé de Danemark à Vienne : I, 231, 232, 236*, 243 ; II, 357, 372.
Berlin : I, 447, 448.
— Académie : I, 424, 443, 444, 446 ; II, 450, 484.
Bernaby : I, 329.
Bernard (Samuel) : I, 143*, 298.
Bernard, secrétaire du duc de La Force : I, 15*, 16, 115, 325.
Bernis (Abbé de) : II, 393.
Bernouilli : II, 86, 583.
— Lettres à : II, 584.
Bernstorff (Ernst) : II, 109*, 357, 372.
Berthelot (Abbé) : II, *133*.
Berthelot de Duchy (J.-B.) : I, 56, 57, *87*, 104, 225.
— Lettres : I, 51*, 66, 102, 151, 157, 162, 166.
— Lettres à : I, 53, 73, 133, 268.
Berthelot de Jouy (N.-Fr.) : I, 50, 87, 117.
— Lettres : I, 53*, 58.
— Lettres à : I, 56, 59.
Berthelot de Jouy (Mme) : I, 57, 58.
— Lettres à : I, 50*, 86.
Berthelot de Jouy (Sidonie-Catherine) : I, 87*.
Berthelot de Monchesne : I, 103, 152.
Berthelot de Monchesne (Mme) : I, 67*, 103, 104, 152.
Berthelot de Pléneuf : I, 59.
Berthelot de Pléneuf (Mme) : I, 53*, 57, 58, 59, 60.
Berthelot de Rebourseau (M.-Fr.) : I, 57*, 60.
Berthier (P.) : II, *168*, *248*, 254, 255, 256, 338, 343.
Bertin : II, 427.
Bertolini : II, 547.
— *Analyse raisonnée de l'Esprit des lois* : II, 497, 498, 548*.
— Lettre à : II, 548.
Bertrand : I, 364.
Berwick : I, *26*, 28, 31, 143, 188, 220, 298.
— Lettres : I, 47*, 150, 156, 229.
— Lettres à : I, 8, 144, 159, 169, 225, 234, 246.

Berwick (Mme de) : I, 28, 47, 156, 169, 221, 230, 235, 318, 320.
Béthune (N. de) : II, *370*.
Betty (Mlle), concierge : II, 435, 440, 547*.
Betz (Mme Lallemand de) : II, 482*.
Beuvron (Mme de) : I, 182*, 216, 261.
Béziers : I, 19, 20.
— Académie : I, 43.
Bianchini (Francesco) : I, 282*.
Bible : II, 286, 287, 288, 289, 290, 291.
*Bibliothèque des ouvrages des savants :* II, 230.
*Bibliothèque française :* II, *305*.
*Bibliothèque impartiale :* II, 390.
Bienassis, conseiller au présidial d'Agen. Lettre à : I, 340.
Bisqueytan, fief : II, 346.
Blackwell (Thomas). Lettre : II, 372*.
Blancmesnil (G. Lamoignon de) : I, 66*.
Blois : II, 387.
Bochat (L. de). *Mémoires critiques sur l'histoire de la Suisse :* II, 25*.
Bohême : I, 231.
Bohême (Armée de) : I, 362, 365, 377.
Boileau-Despréaux : II, *30*, 290, 465.
Boireau : I, 336.
Boissieux : I, 81.
Bolingbroke (Milord) : I, 27, 125; II, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 527, 528.
Bologne : I, 270, 271.
Bon (Président) : I, 437*.
Bonardi (Abbé) : II, 212*, 215*, 435.
Bonin (P.) : I, *360*.
Bonnac : II, 393.
Bonnet (Charles). Lettres : II, 489, *490*, 514.
— Lettres à : II, 510, 525.
Bonnet, lieutenant de Roi en Guyenne : I, 136.
Bonneval (Comte de). Lettre : I, 249.
— Lettre à : I, 247.
Bon-Secours (Abbesse de) : I, 393, 394, 399, 402.
Bordeaux. Académie. Voir : Académie de Bordeaux.
— Chapitre de Saint-André : II, 333.
— Collège de Guyenne : I, 359.
— Collège des Jésuites : I, 359.
— Commerce : I, 22, 198; II, 146.
— Gêne du commerce : I, 159, 165, 169, 183, 367, 419; II, 368, 369.
— Convoi : I, 22*.
— Course de taureaux : II, 524.
— Curé de Saint-Éloi : I, 169.
— Droits sur les vins : I, 22.
— Esplanade : II, 251, 252.
— Fatuité des demoiselles : I, *406*.
— Fontaine de Divona : I, *326*.
— Fronde : II, 602.
— Jurats : I, 205, 206, 419; II, *323*, 324, 333.
— Présent des jurats à l'abbé Venuti : I, 415*.
— Procès des jurats avec Montesquieu : I, 290, 291, 292, 293, 294, 300, 301, 302, 391.
— Mariages aux Iles : II, *426*.
— Misère : II, 400, 411, 412.
— Parlement : II, 335.
— Police du faubourg Saint-Seurin : II, 323*, 324, 333, 523, 524.
— Quais : I, 204, 205.
Bordelais : I, 334.
Bordes de Malsard. Voir : Malsard.
Borromées (Iles) : I, 255, 257, 258.
Borromée (Csse) : I, 248*.
— Lettres à : I, 251, 254, 258.
Bossuet : II, 301, 306.
Bottari (J.-G.) : II, 259*, 270, 277, 284, 295, 308, 322, 347, 360.
Boucainville : II, 141.
Boucharitz : I, 235.
Boucher (Claude), intendant de Bordeaux : I, 23*, 29, 32, 40, 48, 201, 204, 205, 206, 207, 208.

Boufflers (Charles-Joseph de) : II, 377*.
Boufflers (Madeleine-Angélique, duchesse de) : I, 399*.
Bouguer (P.) : II, 86*, 451.
— Lettre à : II, 524.
Bouillon (Dcsse de) : I, 298*.
Boulainvilliers. *Mémoires sur le gouvernement :* I, 39.
— *Réflexions sur l'histoire de France :* I, 38.
Boulainvilliers (Mme de) : I, 26*.
Boulenger de Rivery. Voir : Rivery.
Bourbon (Charlotte de Hesse, duchesse de) : I, 222*, 328*.
Bourbon (L.-H., duc de) : I, 51, 72, 76, *81*, 83, 143, 145, 146, 147, 151.
— Lettre à : I, 52.
Bourbon (Louise-Françoise, duchesse de) : I, 364.
Bourgogne : I, 323.
Bourgogne (Duc de) : II, 376, 379.
Bourran de Marsac : I, 105*, 114.
Bourran de Marsac (Mme) : I, 105*.
Bouvart (Michel-P.) : II, 487*.
Bouzols (Laure, marquise de) : I, 320*.
Boyer (Jean-François), évêque de Mirepoix : I, 324 ; II, 28*, 301.
Boyer (Nic.), médecin : I, 362*.
Boyer (Mme) : II, 543.
Boynet (Isaac Sarrau, sr de). Voir : Sarrau.
Boze (Cl. Gros de) : I, 436* ; II, 10, 96, 112.
Braconniers : II, 423.
Brancas (Hôtel de) : II, 44, *55*, 65, 198, 217.
Brancas (Duc de) : I, 447 ; II, 192, 198.
Brancas (Louis, marquis de) : I, 81*.
— Lettre à : I, 89.
Brassau : I, 402.
Brassier : I, 129, 130, 142.
Bréda (Congrès de) : I, 4*.
Brei (Lagune du) : I, 292*, 293, 301, 302.
Breille (J.-R. Solar, marquis de) : I, 238, 368 ; II, 63, 119, 138, 145, 213, 217, 219, 234, 270, 321, 323, 336, 400, *455*, 486.
— Lettres : I, 242* ; II, 118, 203.
— Lettres à : II, 137, 209,
Brescon (Pierre). Lettres : II, 434, 445.
— Lettres à : II, 419*, 426, 447, 449.
Breteuil : I, 25, 143.
Briasson, libraire : I, 386*.
Briçonnet (Fr.-G. de) : I, 261*.
Brie (Cte de) : II, 292*, 293, 294, 299, 327, 328, 329, 330.
Brillac (Claude). Lettres à : I, 149*.
Brillac (Mme de) : I, 36*, 149.
Broglie (Cte de) : I, 280*, 362.
Brouzoles (Mlle de) : II, 329*, 330, 334.
Brown (Ul.-M.) : II, 405*.
Bruant (Chevalier de). Lettres à : II, 587*, 590, 592.
Brullois : II, 328.
Brunissende, comtesse de Périgord : I, 433*.
Brunswick : I, 276.
Buffon : II, 451, *464*, 465, *480*.
— *Histoire naturelle :* II, 235.
Bulkeley (François de) : I, 234, 318, 371 ; II, 140, 195, 216, 421, 512, 575.
— Lettres : I, 26*, 28, 30, 39, 220 ; II, 42, 98, 102, 134, 156, 185, 297, 376.
— Lettres à : I, 45, 233, 316, 327 ; II, 61.
Bulkeley (Mme de) : I, 353, 377, 378 ; II, 43, 62, 100, 105, 136, 158, 187, 208.
Bunon (R.) : I, 390*.
Burlamaqui. *Principes du droit naturel :* II, 5, 24, 60, 197.
Bussy : II, 376.
Cadet, avocat. Lettre à : I, 391*.
Calais : I, 342.
Caldwell (Chevalier) : I, 436, 437*.
— Lettre : II, 403*.
Calonges (Mlle de) : I, 41*, 46.
— Lettre à : I, 88.

Calvel : II, 323, 324.
Camargo, danseuse : I, 298.
Cambis, ambassadeur de France à Turin : I, 243*.
Camon, terre : II, 238*, *242*, 292.
Campagne, médecin : I, 337*.
Canilly (Commandeur de) : I, 342.
Cantillon (Mme de) : I, 328.
Cantimir (Prince) : I, 368*, 403; II, 212.
— *Satires du Prince Cantimir :* I, 426*, *436;* II, 211, 212.
Capian : I, *404*.
Capponi (Marquis) : II, *554*.
Capron : I, 393.
Cardoze : I, *17*.
Carlos (Don) : I, 279*.
Carlstadt : I, 235.
Carteret (John), comte de Granville : II, 201*, 208, 260.
Carthage : I, 431.
Carthagène : I, 352.
Castel (L.-B.), jésuite : I, 356; II, 492, 572, 573.
— Lettres : I, 105*, 112, 302, 305, 306 308, 310, 314; II, 82, 253, 337.
Castelnouvel, terre : II, 600.
Castillon : I, 209*.
*Catilina :* II, *78*, 79, 80, 81, 117.
Caumont, terre : I, 192.
Caupos (J.-B. de) : I, 23, 172, 191, 197, 201; II, 392.
— Lettres à : I, 13*, 14.
Cazalet : I, 419.
Cazard, huguenot : II, 385.
Cazeaux (Pierre de) : I, 144*.
Cerati (Gaspard) : I, 346, 348, 349, 377, 379, 388, 390, 395, 397, 439; II, 36, 54, 107, 151, 220, 225, 485, 577, *578*, 580.
— Lettres : II, 123, 218.
— Lettres à : I, 278*, 280, 350, 417, 438; II, 30, 234, 315, 544.
Céreste (B.-H.-T., comte de) : I, 81*.
Céreste (L.-P., marquis de) : II, 153*, 198, 392.
Cerny : I, 66.
César, conseiller au parlement de Bordeaux : I, 137*, 138.
Chabannes (Joseph-Gaspard Gilbert de), évêque d'Agen : I, 373* 435.
— Lettre : II, 385.
Chabot (Guy-Auguste de Rohan-). Lettre : I, 400*.
Chabrol (François), récollet : I, 358, 385.
— Lettre à : I, 339*.
Chammorel : I, 280*.
Champagne : I, 323.
Champeaux (N. de) : II, 14*, 59, 67, 110, 112, 122, 227.
Champeron (Abbé) : I, 83.
Chancereu, oculiste : I, 447.
Chanterre : I, 336.
Chantilly : I, 57, 94, 153, 154, 155, *159*.
Charles-Quint : I, 48.
Charles VI, empereur : I, 219, 226, 227, 235, 240, 245, 282, *383*.
Charles VII, empereur : I, 382; II, 136, 146.
Charles II, roi d'Angleterre : II, 42.
Charles-Edouard, prétendant : II, 27, 43, 47, 61, 77, 100, 136, 198, 547.
— Lettres : II, 26, 194.
— Lettres à : II, 29, 46.
Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne : I, *368*, 422; II, 213, 404, 405.
Charlotte de Brandebourg, reine d'Angleterre : I, 283*.
Charolais (Charles, comte de) : I, 364.
Charolais (Mlle de) : I, 143, 374; II, 61, 376.
Charost ; I, 143.
Charron (Pierre) : II, 591,
Châteaubrun : II, *513*.
Châteauvieux, secrétaire de Bonneval : I, 248*, 250.
Châtillon (Mlle de) : I, 82.
Chaub (Chevalier) : I, 328.
Chaubinet. Lettres à : I, 404*, 442; II, 412, 413, 415, 429, 496, 499,

Chaubinet (Mlle de) : II, 499.
— Lettre à : II, 427.
Chaufours : I, 124, *125*, 126.
Chauvelin (G.-L.), garde des sceaux : I, 84*, 218, 231, 311, 315, 327; II, *246*.
— Lettre à : I, 280.
Chauvelin (J.-B.) : II, 361*.
Chavaille (Dom). Lettre à : I, 169*.
Chavigny : II, 321*, 393.
Chazot (Claude de) : I, 131.
Chemnitz. *Schwedischen Kriege* : I, 232*.
Chenonceaux, château : I, 398; II, 233.
Chenonceaux (J.-A. Dupin, marquis de) : II, 233*.
Chesterfield (Milord) : II, 140*, 157, 186, 195, 208, 260, 407.
Cheverny, château : I, 319.
Chevery : I, 29.
Chevreuse (Duc de) : II, 384*.
Chicoyneau. Lettre à : I, 320*.
Chinois : I, 270, 271; II, 558*.
Cicéron : II, 375, 446.
— *De Officiis* : II, 304, 305, 431.
Cinquantième : I, 93, 99, 148, 150.
Citran (Chevalier de) : II, 425.
Clairac, abbaye : I, *369*, 370; II, *279*.
Clairac (Abbé de). Voir : Venuti (Filippo).
Clairac, terre : I, 9, 11, 405, 408, 409, 411, 414, 423, 427, 431 II, 7, 11, 58, 376, 424, 437, 555.
Clancy (Michel) : I, 189; II, 213*.
Clarendon (Milord) : I, 30.
Clarke : II, 503, 504.
Clavecin oculaire : II, 82, 88, 89.
Clémence Isaure : II, 437.
*Clément V (Histoire de)* : I, *432*, 433*; II, 211, 444, 557.
Clément XI, pape : II, 543.
Clermont (Cte de) : I, 57, 143, 298.
Clermont (Mlle de) : I, *81*, *83*, 86, 143, 328, *368*.
— Lettres à : I, 61, 62, 120.
Cloire (N. de) : II, 543.
Cobenzl (Charles de) : II, 486*.
Cochin (Henri), avocat : II, 366.
Colbert : II, 602.
Colifichet (Milord) : I, 50*.
Collins (Anthony) : II, 505*
Combabessouze : I, 138.
— Lettre à : I, 126*.
Combes (P.). Lettre à : I, 389.
Comet : I, 175.
Commercy : II, 46.
Comminges (Chapitre de) : I, 432.
Compiègne : II, 529.
*Comte de Comminges* : I, *381*.
Concina (Daniel) : II, 296*, 310.
Condé (Maison de) : I, 364.
Condillac. *Traité des systèmes* : II, 244.
Condom. Chantre : II, 237.
— Évêques. Voir : Cossé (E.-H.-Th.), Milton (Louis).
*Confessions du comte**** : I, 360.
*Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* : I, 316; II, 126, 257, 339, 373, 395, 402, *587*.
— Autorisation du Garde des sceaux : I, 311, 312, 313, 314.
— Impression de la 1re édition : I, 299, 302 ,303 ,304, 306.
— Édition parisienne : I, 315.
— Edition de 1748 : II, 7, 25, 27, *29*, 30, 42, 45, 49, 55, 61, 70, 72, 75, 78, 105, 113, 132.
— Extrait dans le *Journal de Trévoux* : I, 109, 304, 305, 310*, 311, 312, 313, 315.
— Observations du P. Castel : I, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 309.
— Reliure : I, 308.
— Table : II, 155.
Constantin (Prince) : II, 393*.
Constantin (Mme de) : I, 225.
Constantinople : I, 228, 284.
Constitution Unigenitus. Voir : Unigenitus.
Conti (Louis-Armand, prince de) : I, 59, 77, 86, 94; II, 603.
Conti (Louise-Élisabeth, princesse de) : I, 59, 81, 86, 143; II, 70, 74.
Conti (Antoine Schinella) : I, 242*, 244, 245.
— Lettre à : I, 248.

Contucci (R. P.) : II, 520*.
Convoi de Bordeaux : I, 22*.
Coquillages (Mémoire sur les) : I, 110.
Corald : I, 351.
*Coran :* II, 290.
Corfou : I, 250.
Cornaro : I, *242*.
Cornbury (Lord) : II, 508.
Corneille (Pierre) : II, 228.
Corsaires barbaresques : I, 277.
Corse : II, 178.
Cortone : I, 337.
Coscia (Nicolas), cardinal de Bénévent : I, 281*.
Cossé (E.-H.-T. de), évêque de Condom : II, 237*.
Cossoni (Abbé) : I, 323, 325.
Coste (Pierre) : I, 342*.
Coudenasse (Mlle de) : I, 354.
Coulon : I, 118.
Cour de France : I, 26, 29, 37, 41, 84, 97, 99, 298, 319; II, 113.
Courdimanche (Curé de) : I, 36.
Courson (Lamoignon de). Voir : Lamoignon.
Courteille (N. de) : II, 193.
Cragius. *Jus feudale :* II, 272.
Cramer, libraire : II, 23*, 35, 59, 60, 68, 73.
Craon (Marc de Beauvau, prince de) : I, 94; II, 30*, 32, 125, 162, 213, 218.
Crébillon : I, 360; II, 79, 117.
Créon (Forêt de) : I, 199.
Crète : II, 171.
Crèvecœur (L.-S. Castel de Saint-Pierre, marquis de) : II, 186*.
Cromwell : II, 589.
Croy (Emmanuel, comte de) : I, 445*.
Crozilhac : II, 534.
Crusca (Académie de la) : II, 150, 151.
Cudworth : II, 502.
Cuentz. Lettre : II, 243*,
Cumberland (G.-Aug., duc de) : II, 405*.
Cumberland (Richard) : II, 503.
Dacier : II, 304.
Dalnet : I, 441.
Danneskjold-Samsœ (Frédéric) : I, 375*.
Danneville : I, 91*, 92, 93.
*Danses aux Aveugles :* II, 555*.
Dante : II, 246.
Danube : I, 357.
Darcet (Jean) : I, *339;* II, *586*.
— Lettre à : II, 559.
Darnal. *Chronique :* I, 335*.
Dashwood (Chevalier) : I, 346.
Dassier, graveur en médailles : II, *538*.
Daure (Mme) : II, 328.
Daviel, oculiste : II, 518.
Debals, fermier : I, 8, 9, 11.
*Défense de l'Esprit des lois :* II, 248*, 253, 254, *255*, 256, 258, 259, 262, 276, 282, 283, 284, 289, 306, 344, 345, 350, 444*, 536, 569.
Deggendorf : I, *371*.
Delisle (J.-N.) : II, 86*.
Demons de Saint-Pauly : I, 420*.
Denis : I, 142.
Dépopulation : II, 411.
Derham (Thomas) : I, 282*.
Derlingue : I, 95.
Des Alleurs. Lettre : II, 394*.
Desbiey (Abbé) : I, *317*.
Desbordes (Jacques), libraire : I, *314*.
Descartes : I, 43, 284, 287, 289, 309.
Des Fosses (Redon). Voir : Redon.
Des Maizeaux : II, 584, 585.
Desmolets (P.-N.), bibliothécaire de l'Oratoire : I, 85, 208, 211, 426, 427, 436; II, 326*.
— Lettres : I, 82, 170.
— Lettres à : I, 4*, 210.
Des Nasnots (J.-B.) : I, 144*.
Desnoues : I, 86, 117.
Dettes publiques : II, 175, *176*.
Dijon : II, 35, 38, 60, 110.
Diodore de Sicile : II, 255.
Dixième : I, 386; II, 101.
Dodart : I, 34, 50, 54, 57, *87*.
— Lettres : I, 24*, 36, 41.
— Lettres à : I, 69, 115, 140.

Dodun, contrôleur général : I, *21*, 22, 48, 93, *147*, *327*.
Domville : II, 102*, 103, 104, 134, 136, 156, 157, 159, 185, 186, 312.
— Lettre : II, 195.
— Lettres à : II, 140, 207.
Doria : I, 264.
Doyen de Saint-Seurin. Voir : Secondat (Joseph de), frère de Montesquieu.
Doyenart (Pierre) : II, 545*.
Dresde : I, 365.
Dreux Du Radier. Lettre à : II, 358.
Du Bernet (Jeanne) : II, 601*.
Du Bernet (Joseph) : II, 601*, 602.
Dubois (Cardinal) : I, 24*, 25, 28, 32.
Dubos (Abbé) : I, 176, 177 ; II, 38*, 40, 53, 58.
Duc (M. le). Voir : Bourbon (L.-H., duc de).
Du Châtel (Marquis) : II, 239, *370*.
— Lettre : II, 115*.
Du Châtel (Mme) : II, 109, 116, 239, 351, 368, 370, 513.
Du Châtelet (Mme) : II, 46, 186.
Duchy (Berthelot de). Voir : Berthelot.
Duclos : I, *360*, 436 ; II, *11*, 81, 153.
— Lettres à : II, 44, 351.
Du Deffand (Mme) : II, 109, 114, 128, 158, 368, 417, 492, 512, 513, 538.
— Lettre : II, 397.
— Lettres à : II, 368, 369, 480, 530, 536.
Duel : II, 53.
Dufay (Ch.-Fr. de Cisternay-) : I, 341*.
Duhan (L.). *Philosophus in utramque partem* : I, 116.
Dumoulin : I, 188, 189.
Dunes : I, 142.
Du Pan : II, 417.
Duparc : I, 51.
Dupin (Claude) : I, 394, 397, 398 ; II, 185, 193, 201, 215, 216, 220, 232, 233, 351, 409*, 419.
Dupin (Mme) : II, 215, 216, 220, 232, 233, 234.
— Lettres à : I, 394, 397, 398.
Dupleix : II, 377.
Duplessy (Claude) : I, 131.
Duplessy (Jeanne-Marie-Françoise) : I, *131*, 374* ; II, 212, 280.
Dupont, lieutenant des gardes : I, 143.
Duprat (Mme) : II, *317*.
Dupré de Saint-Maur : II, 72, 536.
Dupré de Saint-Maur (Mme) : II, 101, 400, 443*, 547, 575, 577.
— Lettres : II, 72, 572.
— Lettres à : II, 228, 320, 382, 487.
Dupuy (Jean) : I, 373*.
Duquesnoy : I, 38.
Duras (Emm.-F. de Durfort-) : I, 26*.
Du Resnel (J.-Fr. Du Bellay-) : II, 73*, 347.
Dussé, médecin : II, 191.
Du Tailly (Abbé) : II, 153.
Du Tilloy : I, 38, 117.
Duval (Abbé) : I, 137*, 189, *278*, 281*.
Duval (V. Jameray-) : II, 454*.
— Lettre : II, 568.
Du Vigier (J.-A.-Cl.), procureur-général : I, 73*, 105.
Du Vigier (P.-A.-Cl.) : I, 56*, 107.
Du Vigier (Mme). Lettre à : I, 105.
Eau blanche, lieu dit : I, 301.
Eaux minérales : II, 434, 446.
Edimbourg (Société d') : II, *459*, 460.
Église : I, 303, 304.
Egmont (Léopold Pignatelli, comte d') : I, 367*.
Egmont (Mme d') : I, 222.
Égypte : II, 356.
Électricité (Dissertation sur l') : I, 374.
Éleuthérie : I, 431.
Elibank (Milord) : II, 425, 442, 443, 539*.
Élisabeth d'Orléans, reine d'Espagne : I, 72*.
Élisabeth-Christine, impératrice : I, 229.

Empereur (Prééminence de l') : I, 275.
Encyclopédistes : II, 421.
*Énéide :* II, 16.
Épernon (Louis, duc d') : II, 216*.
Équinoxes (Précession des) : II, 340, 341, 342.
Esclavage : II, 263, 264, 265.
Espagne. Négociations avec l'Angleterre : II, 146.
Espagnols : I, 319, 347; II, 209.
*Espion turc :* II, 287.
*Esprit des journaux :* II, *587*, *588*.
*Esprit des lois :* I, 438; II, 48, 63, 64, 82, 83, 132, 133, 138, 146, *147*, 163, 164, 187, 241, 306, 339, 421, *492*, 529.
— Affaire de l'Index : II, 248, 249, 250, 258, 259, 262, 269, 270, 277, 278, 284, 285, 286, 295, 296, 297, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 322, 330, 331, 332, 347, 348, 349, 359, 360, 407, 408.
— Anonymat de l'auteur : II, 14, 60, 66, 69, 108, 159, 160.
— Apparition à Paris : II, 69, 70, 73, 74, 76, 90.
— Carte : II, 155, 166.
— Cartons : II, 567, 568.
— Censure de la Sorbonne : II, 300, 301, 307, 311, 312, 314, 331, 347, 349, 436*, 455, 493.
— Chapitre sur le stathoudérat : II, 6*, 7.
— Citation par J. Carteret : II, 201.
— Citation par Pulteney : II, 168, 176.
— Compliments à son sujet : II, 3, 4, 34, 68, 70, 72, 76, 81, 89, 90, 91, 95, 97, 98, 99, 100, 106, 107, 113, 114, 115, 116, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 135, 137, 143, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 157, 163, 180, 181, 194, 204, 218, 224, 225, 227, 230, 244, 363, 364, 365, 373, 375, 394, 395, 402, 490, 515, 523.
*Esprit des lois.* Constitution anglaise : II, 135, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 186, 195.
— Critiques de Richer d'Aube : II, 90, 95, 98, 108, 163.
— Critique du P. Concina : II, 296, 310.
— Critique de Dupin : II, 185*, 201, 215, 216, 220 232, 351, 409*, 419.
— Critique du P. Gerdil : II, 436*.
— Critiques du *Journal de Trévoux :* II, 168*, 184, 215, 248, 249, 253, 254, 255, 256, 282.
— Critique des *Nouvelles ecclésiastiques :* II, 248*, 249, 254, 282, 409.
— Critique de Voltaire : II, 436.
— Critique de Wernick : II, 410.
— Critiques relatives à la Banque de Gênes : II, 142, 165, 167, 178.
— Critiques diverses : II, 81, 110, 124, 135, 142, 163, 167, 235, 446, *455*,
— Définition des lois : II, 518, 519, 525, 526.
— Dénonciation à l'assemblée du Clergé : II, 309, 311, 331, 349*.
— Division en parties : II, 40, 52.
— Emprunts du Parlement de Paris : II, 379.
— Extrait dans la *Bibliothèque impartiale :* II, 390.
— Projets d'impression par l'entremise de Guasco : I, 426, 428, 430, 432, 435, 440.
— Impression de la 1re édition : I, 442*; II, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 23, 24, 25, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 51, 52, 57, 58, 59, 60, 69, 120, 225.
— Deuxièmes éditions de Barrillot : II, 110, 111, 120, 121, 122, 159, 160.
— Édition de Barrillot de 1752 : II, 424, 433.
— Édition d'Amsterdam : II, 230.
— Édition écossaise : II, 222.

*Esprit des lois*. Édition de Londres : II, 134, 157, 185, 195, 197, 201, 207.
— Édition de Lyon : II, 169.
— Éditions de Paris : II, 77, 81, 92, 93, 104, 142, 143, 144, 154, 155, 156, 166, 167, 169, 178, 190, 193, 269, 276.
— Les 22 éditions : II, 249, 269, *285*.
— La meilleure édition : II, 269.
— Édition revisée : II, 249, 349, 495, 500.
— Éloge de Louis XV : II, 13*.
— Envoi à d'Aguesseau : II, 67.
— Envoi à Lebret : II, 92, 93, 94, 109, 122, 144, 156, 161, 165, 193.
— Envoi à Mme de Tencin : II, 67.
— *Errata :* II, 94*, 95, 96, 109, 110, 111, 112, 120, 121, 122, 140, 142, 161, 178, 184.
— Exemplaires de Montesquieu : II, 34, 39, 52, 53, 66, 67, 68, 109, 110, 121, 161, 225.
— Interdiction à Vienne : II, *280*, 281, 283, 349, *454*, 568, 569, 570, 571,
— Invocation aux Muses : II, 4*, 11, 12, 13, 586.
— Lectures préalables : I, 410; II, 7, 8, 16.
— Livres sur les lois féodales : II, 33, 34, 36, 38, 39, 52, 53, 565.
— Livre sur les lois françaises : II, 32, 33, 38, 52, 53.
— Observations de Domville : II, 195, 196, 208, 209.
— Observations de Mgr. de Fitz-James : II, 301, 302, 304.
— Observations de Grosley : II, 263, 264, 265, 266, 267, 268.
— Observations d'Helvétius : II, 17, 18, 19, 564, 565, 566, 567.
— Observations du président Hénault : II, 127.
— Observations de David Hume : II, *169*, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 188.
*Esprit des lois*. Opinion de d'Aguesseau : II, 95, 99.
— Opinion de Fontenelle : I, 192.
— Opinion de Frédéric II : II, 261.
— Opinion de Victor-Amédée prince de Savoie : II, 204, 205, 210, 213, 217, 219, 261.
— Préface : II, 41, 52, 59.
— Prix : II, 69, 94, 112, 157, 190, 197.
— Rédaction : I, 360, 365, 386, 403, *415*, 418, 423, 426, 428, 435, 446; II, 8, 33, 147, 305.
— Table : II, 24, 41, 155, 166.
— Titre : II, 52.
— Traduction allemande : II, 407.
— Traduction anglaise : II, 103, 134, 140, 157, 185, 186, 197, 207, 208, 261, 297, 298, 312, 407.
— Traduction italienne : II, 296, 297, 310, 314, 332, 408.
— Traduction italienne de Guasco : II, 7, 546.
— Traduction latine : II, 407.
— Vente en Angleterre : II, 39, 102, 103, 112, 157, 407,
— Voir : Bertolini. *Analyse raisonnée de l'Esprit des lois ; — Défense de l'Esprit des lois ; — Examen critique de l'Esprit des lois* ; — La Beaumelle. *Suite de la défense de l'Esprit des lois ;* — La Porte. *Observations sur l'Esprit des lois ;* — Risteau. *Réponse aux observations sur l'Esprit des lois ;* — Rivery (Boulenger de). *Apologie de l'Esprit des lois.*
*Esprit des lois ecclésiastiques :* II, 483.
*Essai sur l'esprit humain :* II, 222.
Estherazy (Prince) : I, *226*.
Estouteville (Cte Colbert d') : II, 245*, *246*.
Estrades (Godefroy, comte d'), maréchal de France : II, 602.
Estrades (Abbé Jean-François d') : I, 262*.
Estrades (Louis-Godefroy, comte d') : I, 239*, 241, 246, 269.

Estrades (Louise-Thérèse-Angélique d') : I, 185.
Euclide : I, 249.
Eugène (Prince) : I, 217, 221, 239, 241, 246, 270; II, 441*.
Euler : II, 86, 450.
Europe (Souverains de l') : I, 274, 275.
*Examen critique de l'Esprit des lois :* II, *248*.
*Examen désintéressé des ouvrages faits sur la figure de la terre :* I, 347.
Excommunications : I, 304.
Fagon, intendant des finances : I, 22, 50, 87.
Faize (Abbaye de) : I, 52, 53, 57.
Faize (Abbé de). Voir : Secondat (Joseph de).
Faret : I, 330, 331.
Fargis : I, 363*.
Fauri (Comtesse de) : II, 107.
Faustine, chanteuse : I, 250.
Fayet (M. et Mme de) : I, 134*.
Fénelon : II, 301.
Fénis : I, 135.
Ferdinand II, empereur : I, 231.
Fermat : I, 309.
Fermes (Renouvellement des) : II, 233*.
Ferroni (Marquise) : I, 349*; II, 485.
Feu (Pesanteur du) : I, 110, 111.
Ffolkes (Martin) : II, 84, 257, 406.
— Lettres : I, 378; II, 41.
— Lettres à : I, 332*, 341, 347, 375, 376, 388, 390, 395.
Financiers : I, 4; II, 110.
Firmian (Comte de) : II, 520*.
Fitz-James : I, 31, 47, 159, 230, 235; II, 377.
Fitz-James (Famille de) : II, 575.
Fitz-James (Charles de) : 318*.
Fitz-James (François de) : I, 227*, 233.
— Lettres : I, 317; II, 300.
— Lettre à : II, 303.
Fiume : I, 226.
Flamarens (Ag.-G., marquis de) : II, 327*, 330, 334.
Flamarens (M.-Cl.-J., comte de) : II, 334.
Fleury (Cardinal de) : I, 142, 143, 154, 174, 175, 196, 197, 209, 218, 227, 231, 327, 358; II, 111, 132.
— Lettre à : I, 178.
Florence : I, 246, 265, 266, 267, 269, 337; II, 485.
— Académie de la Crusca : II, 150, 151.
Fontainebleau : I, 94, 172, 317, 318; II, 70, 318, 392, 545.
Fontaine-Martel (Comtesse de) : I, 332*.
Fontenelle : I, 44, 56, *172*, 216, 218, *231*, 236, 237, 244, *381;* II, 70, 76, 114, 134, 192, 228, *286*, 366, 464, 551*, 552, 563.
— Lettre : I, 282.
Forcalquier (Louis-Bufile, comte de) : II, 44*, 45, 48*, *65*, 81, 108, 198, 213, 231, 239, 393, 417, 421.
— Lettre : II, 151.
Forcalquier (Renée, comtesse de) : II, 44*, 109, 368.
Forlus (N. de) : II, 534.
Formey : I, 444; II, *286*.
— Lettres à : I, 443; II, 390.
Formont, II, 159, 398.
— Lettre : II, 113.
Forthis, professeur à l'université d'Edimbourg : II, 315.
Fouquet (J.-F.) : I, 271*, 278, 281.
Français (Caractère des) : I, 288.
Française (Langue) : I, 217.
François Ier : II, 594.
François (R. P.). Voir : Chabrol (François).
Franz (Joseph), jésuite : II, 406*.
Frédéric II, roi de Prusse : I, 365, 425, 447; II, 245, 261, 322, *377*, 416, 456.
Frédéric-Guillaume, roi de Prusse : I, 273.
*Free Briton :* II, 246.
Freistadt : I, 357.
Fréjus (Evêque de). Voir : Fleury (Cardinal de).

Fréret : I, 4*, 77, 436.
Fréron : II, *11*, 384.
Fresne (N. de) : II, 92.
Fronsac (Louis, duc de) : II, 378*.
Frontenac (Maison de) : I, 36.
Froullay (L.-G., bailli de) : II, 536*.
Fuseaux de Béarn : I, 86.
Gacé, château : I, 153, 173, 174, 179, 180.
Gacé (J.-B. de Matignon, comte de). Voir : Matignon-Gacé.
Gacé (Ch.-Aug., maréchal de) : I, 79.
Gages (Comte de) : I, 418*.
Gaichiès (R. P.) : I, 211*.
Galeteau : I, 23.
Galles (Frédéric-Louis, prince de) : I, 261.
Galliot : I, 315.
Gardès (Abbé). Lettre à : II, 573*.
Garonne : I, 35.
Gascogne : I, 334, 403.
Gascq (Antoine de) : I, 16*, 23, 135, 197, 201 ; II 333.
— Lettres : I, 342, 344.
Gassion (Marquis de) : I, 357*.
Gaumont (J.-B. de) : I, 66*.
*Gazette de France :* II, 377.
*Gazette de Hollande :* I, 86 ; II, *577*.
Gendron, médecin : I, 429, 439, 447 ; II, 30*, 139, 315.
Gênes : I, 246, 258, 260, 262, 263, 264, 267, 269 ; II, 142, 165, 167, 178, 179, 404, 405.
Genève : I, 428.
— Traité de délimitation avec la France : II, 35*, *60*, 110.
Geoffrin (Mme) : I, 379, 393 ; II, 31*, 133, 167, 178, 549*, 550, 553, 554, 556*, 557, 558.
— Lettres : II, 45, 54, 96, 164, 383.
— Lettre à : II, 177.
Geoffroy, courrier : I, 183.
Georges II, roi d'Angleterre : I, 273 ; II, 136, 145, 260, 377, 416, 456.
Gerdil (R. P.) : II, 436*.
Gergy (Comte de) : I, 238*.
Gervais (Mme) : I, 57.
Gesvres (Fr.-J.-B. Potier de) : I, 59*.
Gibraltar : II, 141, 158.
Gilbert de Voisins, avocat général : I, 94.
Gillet de Lacaze (Joseph). Voir : Lacaze.
Giraudeau, notaire : I, 336* ; II, *555*.
Gmelin. *Reisen durch Sibirien :* II, *371*.
Gombauld (Président) : I, 56.
Gontaut : II, *370*.
Goths : II, 40, 60.
Gourgues (Jacques-Joseph de), évêque de Bazas : I, 131*.
Gourgues (Président de) : I, 130, 131.
Gourlambaut (Chapelle de) : I, 114, 118.
Goût (Théorie du) : I, 177 ; II, 492.
Gouvernement (Théorie du) : II, 18, 19, 20, 21.
Gouvieux (Curé de) : II, 133.
Govone, château : II, 63, 182, 203, 204, 209, 270, 321, 323.
Gradis (Abraham). Lettre à : I, 351*.
Granville (J. Carteret, comte de). Voir : Carteret.
Gratz : I, 219, 224, 226, 229, 234, 235, 237, 239, 240, 241, 247.
Grave (Henri-François, marquis de) : I, 33*, 46, 69, 98, 99, 146, 154, 174, 179, 180.
Grave (Marie-Anne, marquise de) : I, 33*, 34, *57*, 79, 103, 104, *140*, 183, 184.
— Lettres : I, 96, 152, 173.
— Lettres à : I, 68, 74, 99, 145, 179.
Grave (Marie-Nicolle de) : I, 68, *79*.
Grave (Abbé de) : I, 373, 384*, 385.
Grécourt : II, 489.
Grégoire (Barth.-Thomas), médecin : I, 320*.
Grégoire, notaire : I, 55, 135, 142.
— Lettre à : I, 328.

Gregory : II, 339.
Grenoilleau. Lettre à : I, 300*.
Gresset : II, 84.
Grosley. Lettres à : II, 263, 430.
Grossesse (Déclaration de) : II, 267, 268.
Grotius : II, 431, 503.
Gualtieri (Mgr) : II, *577*.
Guasco (Octavien de) : I, 380, *381*, 414, 415, 417; II, 31, 44, 107, 169, 211, 214, 218, 220, 270, 315, 335, 336, 362, 370, 382, 392.
— Lettres à : I, 367*, 403*, 405, 410, 422, 426, 428, 429, 430, 434, 436, 440, 441 ; II, 6, 9, 27, 205, 245, 260, 325, 398, 409, 424, 427, 435, 440, 454, 482, 484, 497, 511, 519, 542, 545, 546, 549, 553, 556, 558, 576, 577, 579.
Guasco (Comte de) : II, 445.
— Lettre à : I, 380*.
Guèbres : II, 290.
Guido (Dom) : I, 257.
Guillaume III, roi d'Angleterre : II, 19.
Guillaume IV de Nassau, stathouder : II, 392*.
Guise (Anne-Marie-Joseph, prince de) : I, 298*.
Guise (Henri, duc de) : I, 299.
Guisnée. *Application de l'algèbre à la géométrie :* I, 116.
Guyenne : I, 417, 432.
Guyonnet (Famille de) : I, 80.
Guyonnet (Mlle de) : I, 387.
Hambourg : I, 273, 277, 398.
Hampshire, comté : I, 334.
Hampton, comté. Voir Hampshire.
Hampton-Court : I, 297.
Hanovre : I, 273 ; II, 428.
Hanovre (États de) : II, 417.
Harcourt (Mme d') : I, 234*.
Hardion (Jacques) : I, 190*, 193, 194, 196, 197, 199, 200.
Harrach (Comte d') : II, 441*.
Harris : I, 223, 241, 269, 270.
Harz : I, 274.
Haut-Brion, I, 186.
Hautefeuille (Mme de) : I, 361.
Hein : II, 33.
Heinsius : II, 431.
Helvétius : I, 434; II, 44, 71, 77, 101, *112*, 153.
— Lettres : II, 16, 47, 79, 378, 415, 564.
— Lettre à : II, 116.
Hénault (Président) : II, *65*, 109, 137, 276, 369, 392.
— Lettres : II, 49, 64, 126, 221, 276, 418.
— Lettres à : II, 127, 529.
Henri IV, roi de France : II, 588, 594.
Henriette (Madame) : II, 418*.
Herbigny (Louise-Françoise-Armande d') : I, 92, 97, *239*.
— Lettres : I, 81, 93, 100, 174, 185.
— Lettres à : I, 74*, 90, 91, 102, 119, 178, 183, 188, 245, 261, 272.
Herbigny (Pierre-Charles-Lambert d') : I, *74*, 82, 95, 101, 119, 173, 175, 261.
Herculanum : II, 521.
Héron : I, 51*.
Herrenschwand (J.-Fr.) : II, 226*.
Hervey (Georges-William) : I, 352*.
Hervey (John) : I, 297, 299, 352, 353.
Hervey (Lady), II, 298.
— Lettre : I, 294*.
— Lettres à : I, 298, 352.
Hesse (Charlotte de), duchesse de Bourbon. Voir : Bourbon.
Hobbes : II, 305, 584, 585.
Hocquard, fermier général : I, 157*.
Holferd : II, 41.
Hollande : I, 273, 426, 428, 432.
Homberg : I, 44*.
Homère : I, 288, 289; II, 493.
Hongrie : I, 219, 224, 225, 229.
Hooke (L.-J.) : II, 187*.
Horloge marine : I, 164*.
Houteville (Abbé) : I, 83*.
Huart, libraire : I, 315; II, 132, 161, 169, 213, 269, 316, 444, 497, 519.

Huart, libraire. Lettres : II, 91, 143, 154, 165.
Huguenots : II, 385, 386.
Hume (David). Lettres : II, 169, 466.
— Lettres à : II, 188, 222, 479.
— *Political discourses :* II, 461, 467, 470, 471, 472, 480, 537.
Hyde (Henri) : II, 378*, 382, 385, 391, 393, 397, 399, 412.
— Lettre : II, 380.
Iglau : I, 357.
Ile-de-France : I, 323, 324.
Immer (D'), oculiste : II, *183*, 185, 190, 191, 198, 202, 207.
Industria, ville : II, 400*.
*Inès de Castro :* I, 23, 31, 32.
Infante (Renvoi de l') : I, 70, 72, 76, 88, 89.
Inoculation. Voir : Vérole (Petite).
Invention (Sens de l') : I, 284, 285, 286, 287, 288, 289.
Isabelle de Parme, reine d'Espagne: I, 48.
Italie : I, 417.
Jacob (Chevalier) : I, 237*, 240, 242, 243, 269.
Jacques II, roi d'Angleterre, II, 42.
Jansénius (Poème de) : I, 222*.
Jaucourt (Louis de) : II, 463*, *492*, 576, 577.
Java : I, 276.
Jérôme (Saint) : II, 278.
Jésuites : I, 360; II, 30, 82, 83, 85, 86, 184, 249, 257, 281, 282, 283, *326*, 343, 575, *576*, 577.
Joly de Fleury : II, *139*.
Joncourt (Élie de) : II, *460*, 480*.
*Journal helvétique :* II, 244.
*Journal des Savants* : II, 73, 94, 96.
*Journal de Trévoux* : I, 109, 112, 176, *304*, *310*, 373; II, 82, 94, 168, 184, 215, 248, 249, 253, 255, 282, 283, 337, 338.
Jouy (Berthelot de). Voir: Berthelot.
Jude, père : I, 438; II, 346.
— Lettre à : I, 433.
Jude, fils, secrétaire de Montesquieu. Lettre : I, *434*.
— Lettre à : II, 346.
Juifs : II, 504.
Julien l'Apostat : I, 305, 306.
Julien, nouvelliste : II, 514*.
Justinien : II, 40, 60.
Keill : II, 339.
Kinskin (Comte) : II, 441*.
Kœnig : II, 450*.
Kremnitz (Mines de) : I, 226.
Labat-Bari : I, 9, 11.
La Beaumelle : II, 350, 355, 450, *478*, 479, 514.
— Lettre : II, 465.
— Lettres à : II, 294, 345, 355, 371, 448, 453, 488, 498.
— *Suite de la Défense de l'Esprit des lois* : II, 355, 408, 443, 453*.
Labottière, libraire : I, 208.
La Brède : I, 31, 209, 371, 372, 401, 412, 417, 430; II, 11, 17, 18, 182, 391, 399, 411, 486, 532, 533, 534, 535, 543, *555*.
— Bois : I, 406, 416; II, 494, 521.
— Braconniers : II, 423.
— Château : I, 29, 234, 403; II, 101, 180, 368, 437, 441*.
— Embellissements du parc : I, 47, 73, 159, 403; II, 401, 441.
— Landes : II, 412, 521*, 522.
— Prés : I, 406, 431*; II, 425, 521, 547, 558.
— Séjours de Montesquieu : I, 46, 87, 128, 316, 324, 367, 401; II, 31, 212, 398, 415, 485, 493, 511, 521.
— Vin : II, 163.
La Bruère (Le Clerc de) : II, 147*, 150, 183.
— Lettre : II, 313.
La Bruyère : II, 351.
Lacaze (Joseph Gillet de) : I, 26, 137, 138, 145, 151.
— Lettres à : I, 21*, 22.
La Cépède (Mme de) : II, 531*.
La Chaussée : I, 324.
La Chétardie : I, 46, 381*.
La Condamine : II, 524, 526, 544.
— Lettres : II, 350, 450, 478.
— Lettre à : II, 514.
La Coste. *Lettre sur l'inoculation de la petite vérole :* I, 45*.

La Curne de Sainte-Palaye. Voir : Sainte-Palaye.
Lælius : II, 65.
La Fare, évêque de Laon : I, *125*.
La Ferté : I, 58.
La Ferté-Imbault (Mme de) : I, 445*; II, 45, 46, 55, 56, 57, 384.
La Feuillade (D'Aubusson de) : I, 82.
Lafitau. *Mœurs des sauvages* : I, 112.
La Fontaine (Jean de) : II, 465.
La Force (Armand-Nompar, duc de) : I, 189, 190, 191, 192, 194, 195, 200, 201, 322.
— Lettre à : I, 158*.
La Force (Henri-Jacques-Nompar, duc de), protecteur de l'académie de Bordeaux : I, 13*, 14, 15, 23, 55, 89, 115, 123, 124, 125, 157, 158, 160, *168*, *169*, 170, 192.
— Lettres : I, 60, 98, 114.
— Lettre à : I, 67.
La Force (Duchesse de) : I, 192, 194.
La Fore : I, 365.
Lagrange-Chancel : I, 46.
Laistre (N. de) : II, 48*, 397.
— Lettre : II, 197.
La Jonchère : I, 59*, *69*, 94.
Lalanne (J.-B.), président au parlement de Bordeaux : I, 131, 204; II, 212*.
— Lettre : II, 239*.
Lalanne, payeur des gages. Lettres à : I, 60, 75, 132.
Lallemand de Betz (Mme) : II, 482*.
Lambert (Anne-Thérèse, marquise de) : I, 218, *231*.
— Lettres : I, 166, 180, 263; II, 563.
— Lettres à : I, 65, 160, 161, 181, 187, 215, 236, 244, 260, 265.
Lambert (Henri, marquis de) : I, 152.
Lambert (Chevalier), banquier : I, 278.
La Mire : I, 427.
Lamoignon (Guillaume de). Lettre : II, 438.
Lamoignon de Courson (Guillaume de) : I, 51*, 66, 67, 103, 150, 222.
— Lettre : I, 104.
— Lettres à : I, 165, 186.
Lamoignon de Courson (Mme de) : I, 66, 103.
Lamontaigne (François de) : Lettre à : II, 452*.
Lamontaigne (N. de) : I, 335.
La Motte (Houdar de) : I, 31, 125, *132*, 245; II, 563.
Langlois, secrétaire du Roi : II, 412, 413.
Langue française : I, 217.
Languedoc : I, 428, 435; II, 9, 28, 31.
Languet de Gergy, archevêque de Sens : II, 311.
Lanti (F.-M.) : I, 270*, 271, 272.
La Popelinière : I, 87.
La Porte. *Observations sur l'Esprit des lois* : II, 254*, 409*, 428.
La Roche-sur-Yon (Mlle de) : I, 444*; II, 45, 46, 55, 56.
La Rochelle : I, 277, 316, 437.
La Roque (Sr de) : I, 300.
Larrey : II, 438.
Lartigue (Pierre de), beau-père de Montesquieu : I, 67, 79.
La Salle (N. de) : I, 172.
La Sauve, abbaye : I, *404*.
Las Fosses, terre : I, *10*; II, 292*.
Latapie (François-de-Paule) : I, *339*; II, *586*.
Latapie (Pierre), juge de La Bréde : I, 80*, 336, 407, 408, 409; II, 534, 555*.
La Tour (P.) : I, 315.
La Tresne (J.-B. Le Comte de) : I, 36*, 129, 130, 134, 136, 138, 142, 204.
Laulès (Patricio) : I, 49, 88*.
Lauzun (Duc de) : I, 32*.
La Vallière (Duc de) : II, 239.
Lavardens : II, 434.

Lavie (J.-Ch. de) : I, 46*, *359*.
La Ville (Abbé de) : II, 84.
La Visclède (Chalamond de) : I, 172*.
La Vrillière (Louis, marquis de) : I, 113*.
— Lettre à : I, 35.
Law (Jean) : I, 247, 371.
Law (Système de) : I, *14*, 16.
Laxembourg, château : I, 234*.
Le Berthon (André-François) : I, *129*, 131.
— Lettre à : II, 227*.
Lebeuf (Abbé) : I, 430*, 316.
Le Blanc (Abbé J.). Lettre à : II, 537*.
Le Blanc, ministre de la guerre : I, 143, 167, 175, 221.
Leblond, consul de France à Venise : I, 244*.
Le Blond (Abbé) : I, 250, 251.
Lebret, avocat général : II, 92, 93, 94, 109, 122, 144, 156, 161, 166.
— Lettre : II, 193.
Le Caire : II, 404.
Le Comte (N.) : I, 129, 134.
Lectoure : II, 15, 600.
— (Maladie épidémique) : II, *426*, 445.
Le Dran : II, 33.
Le Franc de Brunpré : I, 27*, 167, 225; II, 164.
— Lettre : II, 130.
— Lettre à : II, 131.
Le Franc de Brunpré (Mme) : I, 73, 157, 268; II, 131.
— Lettres à : I, 224*; II, 132.
Le Franc de Pompignan : I, *410*.
Léger (Mlle de) : I, 186.
*Leges anglo-saxonicæ :* II, 272.
Leibniz : I, 112, 274, 275, 289, 309.
Le Laboureur. *Histoire de la Pairie de France :* I, 38.
Léman (Lac) : II, 40.
Le Monnier (Pierre) : II, 222*, 536*.
Lemoyne, sculpteur : II, 578, 579, 580.
Lempereur : I, 69*.
Le Nain (Jean), intendant de Languedoc : I, 433*, 435, 437, *438*, 441; II, 7, 9, 27, *437*.
— Lettre : II, 75.
Léognan (Paroisse de) : I, *290*, 293.
Léoville (Bl.-Alex. de Gascq de) : I, 135*.
Le Pelletier des Forts : I, 143, 151, 152, 165.
— Lettres à : I. 147, 259*.
Le Perche, maître d'armes : I, 125.
*Lettres persanes :* I, 17*, 44, 54, 65, 84, 312, *427*; II, 126, 223, 261, 262, 287, *326*, 372, 396, 444, 521, 563, 565, 575, *587*.
*Lettres d'une Péruvienne :* II, 25.
Leuk (Bains de) : II, 226.
Leuville (Marquis de) : I, 357*.
L'Éveillé : I, 431*; II, 425.
L'Hospital (Marquis de) : II, 296*, 314, 332.
Lichtenstein (J.-W., prince de) II, 136*, 146, 441, 454.
Licterie, avocat : I, 293.
Licterie, conseiller au parlement de Bordeaux : I, 292*, 300.
Liébert : I, 58.
Limoges (Carrosse de) : II, 51.
Linden (Comte de) : I, 245, 270.
— Lettre à : I, 239.
Liria (J.-Fr., duc de) : I, 221, 233.
— Lettres : I, 71*, 227.
Lironcourt : I, 325*, 354, 355, 361; II, 393, 403, 404.
L'Isle-en-Jourdain : II, 237.
L'Isle-Saint-Georges, châtellenie : I, *290*, 293, 301, 302.
Livourne : II, *279*, 404.
Livry (Abbé de) : I, 72*, 81*.
Locke : II, 19, 127, 592.
Locmaria (J.-F., marquis de) : I, 439*.
Loire : II, 387.
Lois (Définition des) : II, 518, 519, 525, 526.
Lomellini : II, 28*, 164, 177.
*London magazine :* II, *587*.
Londres : II, 39.
Londsdale (Henry Lowther, vicomte) : II, 175*, *176*.

Longitudes : I, 43 ; II, 84, 85, 88, 89.
Lorenzi (Chevalier) : II, 530*.
Loret (Président) : I, 365*.
Lorraine (François-Étienne, duc de) : I, 357*.
Lorraine (Princesse de) : I, 77.
Loubes (N. de) : I, 164.
*Louis XI (Histoire de)* : II, 10*.
Louis XII : II, 594.
Louis XIII : I, 277.
Louis XIV : I, 46, 277 ; II, 50, 465, 543, 594, 602, 604.
Louis XV : I, 48, 57, 59, 76, 93, 94, 97, 101, 113, 123, 142, 143, 157, 166, 169, 172, 175, 196, 197, 209, 235, 260, 261, 328 ; II, 13, 85, 377, 418, 574, 576.
Louis, Dauphin : II, 276.
Louvet. *Traité de l'histoire d'Aquitaine* : I, 335.
Louvois : II, 604.
Lovell (Lord) : I, 378.
Loyac : I, 172, 386*.
Lozeran Du Fesc : I, *360*.
Lucrèce : I, 116, 117.
Lunéville, château : I, 444 ; II, 56, 456.
Lullin de Chalex : II, 516, 517.
*Lundorpii acta publica* : I, 231.
Lussan (L.-J. d'Audibert de), archevêque de Bordeaux. Lettre à : I, 420.
Lutzelbourg (Mme de) : I, 445* ; II, 402,
Luxembourg (Male de) : I, 399*.
Lyon : I, 428 ; II, 37, 39, 53, 66, 67, 109.
— Académie : II, 85, 87.
M. (Mme de) : I, 8.
Macarty, curé de Saint-Morillon : Lettre à : I, 336.
Machault d'Arnouville, garde des sceaux : II, 412, 413, 429.
Madame Henriette. Voir : Henriette.
Madrid, château : I, 374.
Maignol : I, 300.
— Lettres à : I, 290, 292, 294.
Maillebois (J.-B. de), maréchal de France : I, 31.
Maillebois (Mme de) : I, 26*, 28, 31, 41.
Maine (Duchesse du) : II, 320, 336.
Mairan (J.-J. Dortous de) : I, 322, 384, 385, 386 ; II, 83, 88, 558.
— Lettres à : I, 18*, 19, 20, 330 ; II, 22.
Malsard (Bordes de) : II, 66, 67, 109.
Malte (Ordre de) : II, 521.
Mandobar. Lettre à : I, 126.
Manicamp (Mme de) : I, 81*.
Maran : II, 70, 78.
Marans (Joseph de) : I, 73, 129, 162, 167, 315.
— Lettre : II, 573.
— Lettre à : I, 65*.
Marans (Mme de) : I, 65, 66, 72, 88, 103, 104, 188.
Marc-Aurèle : II, 304.
Marcellus. Lettre : II, 391.
Maréchal (Milord) : II, 377*.
Mareuil, terre : I, 302.
Mareuil (Mme de) : I, 45*, 57, 117, 152, 167.
Mari (Marquis) : I, 269.
— Lettre à : I, 262*.
Marie Leckzinska : I, 77, 94, 101, 166, 167, 169, 230, 298 ; II, 418.
Marie-Thérèse, impératrice : I, *368*, 377 ; II, 283, 404, 405, 429, *482*, 483, *484*, 549, 570, *571*.
Marivaux : II, 228.
Malborough (Sarah, duchesse de) : I, 296*, 299.
Marly : I, 76, 77.
Marmoutiers, abbaye : II, 206.
Marsac (Bourran de). Voir : Bourran.
Marsay (Comte de) : II, 517.
Marseille : I, 271 ; II, 404.
— Académie : I, 172.
Marsigli (Comte de) : I, 271*.
Martiens (N.) : I, 328.
Martillac (Paroisse de) : I, *290*, *292*, *300*, 302.
Martillac (Abbé de) : I, 54*.
Martin V, pape : II, *484*.
Massip (Guillaume de) : I, *14*, 123*, 124.

Matharel (Mme de) : I, 91*, 95.
— Lettre à : I, 92.
Matignon (Jacques de), comte de Thorigny : I, 96*.
Matignon-Gacé (J.-B. de) : I, 53, 82, 98, 99, 117, 149, 153, 173, 179, 222, 317, 328, 437.
— Lettres : I, 33* 78, 95, 113, 154, 184.
— Lettres à : I, 146, 182.
Maupertuis (Etienne-René Moreau de) : I, 425*.
Maupertuis (Pierre-Louis Moreau de) : I, *347*, 359, 366, 376, 377, 378, 398, 443 ; II, 72, 235, 351, 393, 450, 451, 479, *480*, 481.
— Lettres à : I, 424, 444 ; II, 16, 344, 575.
Maur (P.) : I, 119.
Maurepas : I, 25, 50, *327*, 436 ; II, 186, 190, 198, *361*, *362*, *420*, 421, *513*.
— Lettre : II, 189.
— Lettre à : II, 187.
Maurepas (Mme de) : II, 420.
Maurillon (Arnaud) : I, *404*.
Mayac, château : II, 411*.
Mazade, fermier général : I, 175.
Mazarin (Jules), cardinal : II, 602.
Mazières (P.) : I, 322*.
Mazières de Monville. Voir : Monville.
Mazin (Comtesse de) : I, 257*.
Médicis (Côme Ier de), grand-duc de Toscane : I, 266 ; II, 249, 281.
Médicis (Côme III de), grand-duc de Toscane : I, *266*.
Médicis (Jean-Gaston de), grand-duc de Toscane : I, *266*.
*Meditationes ad pacem Westphalicam :* I, 232.
Méhégan : II, *355*.
Meinières (Durey de). Lettre à : II, 472.
Méjelane (Borne de) : I, 301, 302.
Melon (J.-Fr.) : I, 56*, 194, 196, 197, 200, 321, 322, 323, 325, 326.
Memo (Cecilia) : I, 244*, 249.
Mercier-Dupaty (Mme) : I, 27*.
*Mercure :* II, 94, 96, 150.
Michel-Ange : I, 266 ; II, 135, 291.
Microscopes : I, 330, 331.
Middleton (Conyers) : II, 223*.
Midi (Pic du) : I, 423.
Milain : I, 51*.
Milan : I, 241, 244, 246, 247, 248, 249, 254, 257, 271.
Mildmay : II, 271.
Milet (Mme) : I, 73, 103.
Milon (Louis), évêque de Condom : I, 10*.
Milton : II, 17.
Mimi (Mlle) : I, 426.
Mirabaud (J.-B. de) : I, 83*.
Mirepoix (Marquis de) : II, 77, 100, 104, 108, 135, 136, 145, 146, 158, 163, 193, 208, 211, 335, 378.
Mirepoix (Mme de) : I, 374, 441*, 444 ; II, 42, 55, 61, 77, 99, 100, 104, 106, 108, 158, 186, 191, 193, 203, 208, 211, 214, 216, 219, 234, 239, 298, 335, 398, 466, 481, 513, 531, 536.
— Lettres : II, 162, 236.
Miroirs concaves : I, 111.
Mitchell (André) : I, 334* ; II, 428*.
Modène (François-Marie, duc de) : I, 432*.
Moïse : II, 503, 504.
Molé (Mathieu-François) : I, 298*.
Momus : I, 78.
Monastérol (Mme de) : I, 46.
Moncassin, terre : II, 292*.
Monchesne (Berthelot de). Voir : Berthelot.
Moncrif (Fr.-Aug. Paradis de) : II, 229.
— Lettre à : I, 332.
Monereau : I, 138.
Monflanquin : I, 222.
Mongin (Edme), évêque de Bazas : I, 362.
— Lettre à : I, 155*.
Monnaies (Cours des) : I, 144, 147, 150, 151, 159, 260.
Monnerie : I, *404*.

Montagnac, baronnie : II, 291*, *292*, *293*, 294, *298*, 302, *303*, 327, 328, 329, 334, 526.
Montagu (Jean, duc de) : I, 334*, 341, 377, 378; II, 42.
Montaigne : II, 565, 591.
Montauban : I, 19, 277.
Montauban (Évêque de). Voir : Verthamon de Chavagnac.
Montbalen (J.-J. Guyonnet, sr de) : I, 46*.
— Lettre à : I, 80.
Montbalen (N., abbé de) : II, 323, 333.
Montégut (Mme de) : II, 438*.
Monteleon (Marquis de) : I, 88*.
Montemagno (Marquis de) : II, *485*.
Montesquieu, baronnie : I, 11, 35, 292, 408, 409; II, 15, 237, 292, 437, 600.
Montesquieu (Charles-Louis de). *Arsace et Isménie :* I, 374; II, 550.
— Cadeau à sa fille Denise : II, 15.
— Ses chiens : I, 393; II, 27.
— Collaboration à l'*Encyclopédie :* II, 492*.
— Déclaration relative à la *Suite de la Défense de l'Esprit des lois :* II, *453*.
— Départ pour Bordeaux en 1726 : I, 145, 150, 151, 153.
— Départ pour Bordeaux en 1748 : II, 27, 29, 31.
— Départ pour l'Italie : I, 232, 234, 237.
— *Dialogue de Sylla et d'Eucrate :* I, 55*, 178; II, *498*.
— *Dissertation sur le mouvement :* I, 42*.
— Sa distraction : I, 67, 139*.
— Emprunts : I, 55, 400.
— Envois de thé aux dames : II, 175, 183, 184, 185.
— *Épître au curé de Courdimanche :* I, *36*.
— *Essai d'observations sur l'histoire naturelle :* I, *331*.
— *Essai sur le goût :* II, *492*.
Montesquieu (Charles-Louis de). Sentiments sur le goût : I, 177.
— Études sur la géométrie : I, 116.
— *Histoire de Louis XI :* II, 10*.
— *Histoire véritable :* I, *139*.
— Jugement sur Catilina : II, 117.
— Son laquais hongrois : I, 223.
— Logement à Paris : I, 91, 92, 93, 94, 95, 172.
— *Lysimaque :* II, 357, 402, 403, 456, 457, 458*, *498*, 552.
— Mariage de sa fille : I, 406*, 407, 408, 409, 411, 412, 413, 415*.
— *Mémoire sur la Constitution :* II, *473*.
— Mémoire sur les coquillages : I, 110.
— Sa mort : II, 572, 573, 574, 575, 576*, 577*.
— Placement d'une de ses protégées : II, 48, 80, 116.
— Plantation de vignes : I, 186.
— Son portrait : II, 182, 578*.
— Son portrait gravé : II, 185.
— Son buste par Lemoyne : II, 578*, 579, 580.
— Sa médaille par Dassier : II, 538, 578.
— Son médaillon par Lemoyne : II, 578, 579.
— *Portrait de Mme de Mirepoix :* II, 214, 215.
— Procès : I, 17, 18, 290, 291, 292, 293, 294, 300, 301, 302, 328, 391.
— Réception à l'Académie française : I, 207*, 208.
— Réception à l'Académie de Berlin : I, 424, 443, 444.
— Réception à l'Académie de Bordeaux : I, 4*.
— Réception à l'Académie de Cortone : I, 337.
— Réception à l'Académie de Nancy : II, 352, 353, 354, 357.
— Réception à la Royal Society de Londres : I, 282.
— Récolte de foin : I, 402.

Montesquieu (Charles-Louis de). Réflexions sur l'*Esprit des lois :* II, 285*.
— Ses revenus : I, 182.
— Séjour à Agen : I, 291.
— Séjour à Amsterdam : I, 274, 276.
— Séjour à Anet : II, 320.
— Séjour à Bologne : I, 270, 271.
— Séjour à Bordeaux en 1740 : I, 347, 349, 350.
— Séjour à Florence : I, 265, 266, 267, 269, 337; II, 485.
— Séjour à Gênes : I, 262, 267, 269.
— Séjour à Hanovre : II, 428.
— Séjour en Hongrie : I, 219, 224, 225, 229.
— Séjour en Lorraine : I, 441, 444, 445; II, 7, 456.
— Séjour à Milan : I, 247, 248, 249, 253, 254.
— Séjour à Nizors : II, 437*, 440.
— Séjour à Rome : II, 511.
— Séjour à Turin : I, 256, 258, 261, 269.
— Séjour à Venise : I, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246.
— Séjour à Vienne : I, 215, 216, 217, 227, 229, 368; II, 400, 603.
— *Temple de Gnide :* I, *62*, *63*, 76, 78, 79, 82, 83, 87, 88, 332, 368, 374; II, 9, *22*, 27, *213*, 214, 402.
— Traduction de la *Dissertation on the Numbers of Mankind*, de R. Wallace : II, *460*, 468, 480.
— Traité des devoirs : I, *70;* II, 304, 305.
— Ses vendanges : II, 382, 388, 487.
— Vente de sa charge : I, 127, 128, 129*, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 142, 156, 157, 162, 167, 170, 173, 174.
— Reprise de sa charge : II, 29*, 43.
— Deuxième vente de sa charge : II, 48*, 61.
Montesquieu (Charles-Louis de).
— Vente de son vin : I, 317, 394, 397, 398, 427; II, 64, 146, 163, 229, 230, 336, 425, 428, 442, 495, 539, 540, 541, 542, 543.
— Vocation pour la diplomatie : I, 218, 220, 227, 231, 280.
— *Voyages :* II, 54, 551*.
— *Voyage à Paphos :* I, *139*.
— Ses yeux : I, 439, 446, 447; II, 27, 183, 185, 190, 192, 198, 202, 207, 226, 462, 487, 499, 510, 512, 516, 518, 525.
— Voir : *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains; — Esprit des lois; — Lettres Persanes.*
Montesquieu (Jean-Baptiste-Gaston de Secondat, baron de), oncle de Montesquieu : I, 3*; II, 601.
Montesquieu (Jeanne de Lartigue, femme de) : I, 9*, 10, 23, 87, 111, 128, 132, 137, 328, 340, 394, 405, *406*, 407, 408, 411, 412, 414, 423, 427, 435; II, 7, 243, 361, 435, 437, 442.
— Lettre : I, 386.
Montferrand (François-Armand de) : II, 381*, 391.
Montgon (Abbé de) : II, 111*.
Montigny, château : II, 102, 320, 382, 442, *443*, 463.
Montmirail : I, 58.
Montmorency-Laval (L. J. de), évêque d'Orléans : II, 499*.
Montpayroux. Lettre : II, 567.
Monville (Mazières de) : I, 362*.
Morand (S.-Fr.) : II, 393*.
Morand (Mme) : I, 393.
Moras (Mlle) : I, 124.
Moravie : I, 231.
Moreau, libraire. Lettres : II, 91, 154, 165.
Morée : I, 250.
Mortimer : II, 84.
Morton (James Douglas, comte de) : I, 427*; II, 459, 480.
— Lettre : II, 538.

Morville (Ch.-J.-B. Fleuriau de) : I, 25, 123*, 143, 160, 161, 166, 180, 181, 189, 190, 193, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 264, *268*, *321*.
— Lettre : I, 206.
— Lettre à : II, 563.
Moscou : I, 234.
Moscovie : I, 234.
Mouhy (Ch. de Fieux, chevalier de) : II, 81*.
Moulinasse, ruisseau : II, 533.
Mouvement (Dissertation sur le) : I, 42, 43.
Munich : I, 235, 237, 273.
Münster (Congrès de) : I, 232.
Muret (Abbé) : I, 245.
Muschenbroeck : II, 86.
Mussard (Pierre) : I, *442*; II, 14, 35, 38, 59, 60, 68, 110, 227.
— Lettres : II, 3*, 65.
— Lettres à : II, 7.
Nadasti (Fr.-L.), général autrichien : II, 405*.
Nadasti (Lucas), évêque de Belgrade : I, 226.
Nancy (Académie de) : II, 352*, 353, 354, 357, 358, 403, 414, *456*, 457, 458, 522, 552.
Nangis (Marquis de) : I, 40.
Naples : I, 230, 319, 333, 367; II, 218.
Narbonne, ville : I, 267.
Narbonne (N. de) : II, 334.
Navarre (Joseph de) : I, 5*, 55, 172.
— Lettre à : I, 207.
Navarre (N. de), conseiller au parlement de Bordeaux : I, 138.
Navarre, syndic du chapitre de Saint-Seurin. Lettre : II, 523.
— Lettres à : II, 323, 333.
Neipperg : I, 357*.
Nevers (Ph.-J.-Fr. Mazarini-Mancini, duc de) : I, 264.
Nevers (Duchesse de) : I, 263*, 264.
Newton : I, 218, *231*, *236*, 237, 283, 287, 289, 309, 339, 340; II, 490.
Nicole : II, 301, 306.
Niccolini (Abbé Antoine) : I, 282*, 350, 417; II, 315, 485, 498, 577, *578*, 580.
— Lettres à : I, 346, 348; II, 544.
Nieder-Altach : I, 371.
Nitre (Propriétés du) : II, 434, 446.
Nivernais (L.-J.-B., duc de) : II, 22, 56*, *65*, 106, 125, 147, 182, 213, 217, 220, 234, 258, 270, 284, 313, 314, 315, 348, 393, 487, *574*, 575, *576*.
— Lettres : II, 240, 262, 277, 295, 330, 359, 407.
— Lettres à : II, 231, 248, 307, 347, 568.
Nivernais (Duchesse de) : II, 147, 183, 217, 220.
Nizors (Abbaye de) : I, 389*; II, 437.
Noailles (Adr.-M., duc de) : I, 31, 94, 143, 318.
Nollet (Abbé) : I, 358, 385*; II, 220*.
Norden (Capitaine) : I, 375*, 379; II, 356, 371.
Nouvelle-Écosse : II, 377.
*Nouvelles ecclésiastiques* : II, 248, 249, 254, 282, 306, 349, 350, 436, 443, 448, 453.
Novare : I, 255.
Nugent (Thomas) : II, *103*, 134, 197, 261.
— Lettre à : II, 312.
*Œdipe*, tragédie de La Motte : I, 125, 132.
Oglio : I, 318.
Oliva (Abbé) : I, *77*; II, 326*.
Olivet (Abbé d') : II, 163.
— Lettres à : I, 217, 231.
Oneille (Affaire d') : I, 269.
Oratoire (Congrégation de l') : I, *427*.
Orgueil : II, 265, 266.
Orléans (Evêque d'). Voir : Montmorency-Laval (L.-J. de).
Orléans (Auguste-Marie-Jeanne, duchesse d') : I, 59, 111, 142, 166*, 169.
Orléans (Gaston, duc d') : II, 601.

Orléans (Louis, duc d') : I, *94*, 101, 111, 364.
Orléans (Louis-Philippe, duc d') : II, 479.
Orléans (Philippe, duc d'), régent: I, 11, 24, 25, 29, 39, 40, 46.
Orméa (Marquis d') : I, 367*, 368, 383*, 418, 429*.
Ornon (Comté d') : I, *290, 300*.
Orphée (Dissertation sur) : I, 17.
Orrery (John Boyle, comte d') : II, 421*.
Orry de Fulvy : II, 361*.
Ovide : I, 211; II, 58.
*Pacôme (Vie de saint)* : II, 278.
Padoue : I, 241.
Palavicini (Marquis) : II, 164*, 165, 166, 177, 178.
Palène (R. P. de) : II, 370, 489.
Pallu du Ruau : II, 67*.
Panætius : II, 304.
Paolo (Fra). *Istoria del concilio tridentino* : I, 211.
Pape (Pouvoir du) : I, 274, 275, 304.
Paraguay : II, 249, 281.
Parennin (R. P.) : II, *558*.
Paris : I, 267, 349, 350, 351, 418, 425; II, 401.
*Paris (Généalogie des familles de)* : I, 39.
Paris (N.-J. de), coadjuteur d'Orléans : I, 95*.
Pâris-Duverney : I, 143.
Parlement de Paris : II, 379, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 493, 513.
— *Établissement du Parlement de Paris* : I, 39.
Parme : I, 257, 282.
*Parnasse françois* : II, 150, 163.
Pascal : I, 309; II, 9, 154, 301, 306.
Passionei (Cardinal) : II, 251*, 258, 269, 277, 322, 511.
— Lettre à : II, 284.
Pau. Académie : I, 199, 200.
— Chambre des comptes : II, 299, 303.
Paul (Saint) : II, 504, 505.
Paul III, pape : I, 322.
Paulmy (René d'Argenson, marquis de) : II, 84.
— Lettre : II, 401.
Payelle (Mlle) : I, 400*.
Péclaré : I, 166.
Pelham (Henry) : II, 512*.
Pellegrin (Abbé) : I, 299.
Pelletier, receveur des fermes : II, 80*.
*Pélopée*, tragédie : I, 299.
Pembroke (Milord) : II, 542, 543.
Penterrieder (Baron de) : I, 230*.
Pérussault (R. P.), jésuite : II, 412*.
Pesnel (Marie-Françoise de) : II, 604*.
Pessac : I, 186.
Peste : I, 16, 17, 19, 20.
Peterwardein : I, 249.
Pétrarque : II, 316.
Pétrone : II, 418.
Philippe de Macédoine : II, 470.
Philippe V, roi d'Espagne : I, 48.
Philippe le Bel, roi de France : II, 444.
Philippine, charte : I, 301*.
*Philosophes (Les)*, comédie : II, *31*.
*Philosophie des princes* : I, 307.
Pichard (Pierre de) : I, 293*, 335.
Pichard (Mme de) : II, 532*, 534.
Pierre le Grand, czar : I, 69, 218, *231, 236*, 237.
Pierre (Cl.-Espr.). Lettre à : II, 522*.
Pignart : I, 58.
Piron : II, 79, *464*, 465.
Pise : I, 417, 438; II, 107, 125, 218, 485.
Pitt (Mlle) : II, 261.
Plaisance : I, 282.
Platon : II, 171, 374, 418, 431, 591.
Pléneuf (Berthelot de). Voir : Berthelot.
Plombières : II, 56*, 192, 202.
Plutarque : I, 211.
Pô : I, 318.
Poitiers (Mme de) : I, 77.

Polignac (Cardinal de) : I, 250, 251, 268*, 269, 282, 321, 322, 323, 325, 338, 340, 341, 342, 346, 351, 354, 355, 356, 361, 374; II, 16, 521.
— Lettre à : I, 270.
Polybe : II, 171.
Pompadour (Mme de) : II, 239, *479*, 583.
— Lettre à : II, 464.
Pompée : I, 347.
Pomponne (H.-Ch. Arnauld de) : I, 327*.
Pons (Mme de) : I, 106, 107, 109.
— Lettre à : I, 49*.
Pont-de-Vesle : I, *381*.
Pontac (N. de) : II, 601.
Pontac-Belhade (Thérèse, comtesse de) : I, 41*, 137, 410; II, 9, 28, 213, 247, 280, 317, 425.
— Lettre à : I, 415.
Pont-Chartrain, château : II, 513.
Pope : II, 365, 495, 507, 508.
Portugal : I, 347.
Potsdam : I, 424.
Poyanne (Marquis de) : II, 393*.
Prague : I, 358, 365, 371.
Prault, libraire : I, 332; II, 77.
Presbourg : I, 220, 223, 226; II, 407.
Pressigny (Mesnage de) : II, 80*.
Prévost (Abbé). *Histoire des voyages :* II, 23*, 35.
Priam : II, 513.
Prie (Mme de) : I, 46, 87, 101, 143, *167*.
Prie (Mlle de) : I, 82.
Prié (Marquis de) : II, 441*.
Prises : II, 416, 417, 456.
Protestants : I, 277.
Prouillan (Mme de) : I, 354.
Provence (Invasion de la) : I, *426*, 427, 438.
Prussiens : I, 276.
Ptolémée : II, 340.
Pufendorf : I, 233; II, 503.
Pulteney (W.), comte de Bath : II, 168*, 176, 186, 195, 208, 247, 261.
*Punto :* I, 275.
Puysieulx : II, 279, 316, *376*, 377.
Quesnel (P.) : I, 282.
Quirini (Cardinal) : II, 331, 348, 359.
— Lettre à : II, 348.
Rabelais : II, 591.
Racine : II, *28*, 228.
Radiger (D.) : II, 244.
Rambures (Louis-Antoine, marquis de) : I, 327*.
Rancé. *Des devoirs de la vie monastique :* II, 278.
Ranezin (Mme de) : I, 341.
Rangueil : I, 103.
Raphaël : II, 135, 291.
Rastet. Lettre à : I, 404*.
Rastignac (L.-J. Chapt de), archevêque de Tours : II, 206*, 216*.
Réaumur : I, 286, 379, 384, 385; II, 183, 185, 517.
Réaut. Lettre à : II, 555.
Rebourseau (Berthelot de). Voir : Berthelot.
Redon des Fosses : I, 10*.
— Lettre : I, 292*.
Regemorte : II, 318.
Religion révélée : II, 528, 529.
Rémond de Saint-Mard : I, 83*.
Renel (Henriette, marquise de) : I, 144*, 156, 222, 225, 230, 233, 319, 328.
Rentes sur l'Hôtel de Ville : I, 259.
Rentes viagères : I, 183, 185.
*Réponse aux observations sur l'Esprit des lois.* Voir : Risteau.
Retz (Marquis de) : I, 132.
Révol, conseiller au Parlement : II, 370.
Reyneau (P.). *L'analyse démontrée :* I, 116.
*Rhadamiste :* II, 117.
Richelieu, château : II, 378, 380, 393, 399.
Richelieu (Armand, cardinal de) : I, 52, 78, 176; II, 380, 601.
Richelieu (L.-Fr.-Arm., duc de) : I, 215, 217, *242*, *243*; II, 74, 380, 392, 399.
— Lettres à : I, 219, 228.

Richmond (Charles, duc de) : I, 299, 334*, 341, 377, 378; II, 42, 104, 106, 136, 141, 145, 146, 157, 158, 260.
Richmond (Sarah, duchesse de) : I, 295*, 297, 298; II, 136, 146, 157.
Ridley : I, 333.
Riquet : I, 188.
Rislau : I, 327.
Risteau (Fr.). Lettre à : II, 367*.
— *Réponse aux Observations sur l'Esprit des lois :* II, 367, 428.
Rivery (Boulenger de). *Apologie de l'Esprit des lois :* II, 384*.
Roberdeau, notaire : I, 142.
Robinet (J.-B.) : II, *587*.
Robinson : I, 218.
Roche (Sr) : II, 532*, 534.
Rochechouart (Mlle de) : II, 233.
Rochefort (Mme de) : II, 44*, 49, *65*, 81, *90*, 108, 153.
Rochemorin (Borne de) : I, *290*, 391.
Rochemorin (Vin de) : II, 542*.
Rofrano (Mme de) : I, 229*.
Rohan (Cardinal de) : I, 77, 279; II, 216*, 219.
Rohan (Chevalier de) : I, 125.
Rohan (Vicomte de) : I, 445.
Roma (P. Joseph) : I, 258*.
Rome : I, 230, 235, 244, 246, 247, 250, 251, 258, 260, 267, 268, 270, 271, 273, 281; II, 62, 63, 64, 106, 107, 125, 133, 145, 205, 218, 220, 231, 232, 511, 512.
— Académie des Arcades : II, 150.
Romefort, lieutenant de juge de Tonneins : I, 98, 115.
Roquefort (J.-T.-G. de Secondat, baron de). Voir : Secondat.
Roquefort (N. de) : I, 172.
Roquete : I, 291*, 293.
Rosmadec : I, 95.
Rothelin (Abbé de) : I, 355.
Rouen (Académie de) : II, 85, 87.
Rougeole : II, 445.
Rouillé (Antoine-Louis) : I, 313*, 314.
Rouillé et Catrou. *Histoire romaine :* II, 75.
Rousseau (J.-B.) : I, 27*.
Rousseau (Jean-Jacques) : II, 419*.
Routh (R. P.), jésuite : II, *576*, *577*.
Roux (Augustin) : II, 422*.
*Royal Society :* I, 282, 316, 359, 378, 390; II, 41, 84, 85, 406, 484.
Royaumont (Bois de) : II, 132.
Sabourin (Mme de) : I, 170*.
Sacy : I, 209*.
Sainson, secrétaire du Roi : II, 299, 412*.
Saint-Amans (Abbé de). Lettre à : I, 290*.
Saint-Aulaire (Marquis de) : I, 245.
Saint-Aulaire (Thérèse de) : I, 182*, 216; II, 564.
Saint-Contest (Fr.-D. Barberie de) : II, 60*, 376*.
Saint-Cyr (C. Giry de) : II, 28*.
— Lettre : II, 275.
Saint-Domingue : I, 171.
Saint-Esprit (Ordre du) : I, 327.
Saint-Evremond : I, 310.
Saint-Florentin (Comte de) : I, 113*, 143, 327; II, 293, 324.
Saint-Germain (Marquis de) : II, 234, 270, 398*, 455, 486.
Saint-Germain, valet de chambre : I, 185.
Saint-Hyacinthe : I, 296*.
Saint-Lanne, juge de Montesquieu. Lettres à : I, 8, 9, 10, 11, 117.
Saint-Marin (République de) : II, 28.
Saint-Morillon : I, 421.
Saint-Pierre (Abbé de) : I, 398; II, 132.
Saint-Pierre de Rome : II, 232.
Saint-Savin : I, 137.
Saint-Simon (Cl. Rouvray de), évêque de Metz : I, 445*.
Saint-Simon (Mme de) : I, 94.
Saint-Sulpice (Curé de) : II, 572, 573.
Saint-Sylvestre : II, 603, 604.
Saint-Vincent (Grégoire de) : I, 309

Sainte-Marie : I, 281.
Sainte-Maure (Mme de) : I, 184.
Sainte-Palaye (La Curne de) : II, 220, 232, 234, 316.
Saladin (J.-L.) : I, *442* ; II, 7*
Salinères : II, 237, 242.
Sallé (Mlle) : I, 283*, 284.
Sallier (Claude) : II, 366*, 389, 451, 464.
Sandwich (John, comte de) : II, 405*.
Santa-Cruz (Marquis de) : I, 88*.
Sarrau (Isaac de), sr de Boynet : I, 16, 23, 206, 321, 373, 385 ; II, 150, 410.
— Lettres à : I, 13*, 189, 190, 192, 193, 195, 197, 201, 204, 322, 323, 324, 325, 326.
Sarrau (Jean de), sr de Vésis : I, 16, 129, 130, 131, 135, 136, 142, 144, 191, 197, 201, 321, 324, 326.
— Lettres : I, 13*, 17.
— Lettres à : I, 14, 23, 123, 322.
Sartirane (Comte de) : II, 442*, *454*.
*Satires du prince Cantemir* : I, 426*, *436* ; II, 211, 212.
Saucats : I, 293, 302 ; II, *532*, 533, 534, 535.
Saurin : II, 44, 71, 79, 81, *112*, 117.
— Lettre à : II, 564.
Sauvigny (Bertier de) : II, 361*.
Savérien. Lettre à : II, 583.
Savoie (Victor-Amédée, prince de). Voir : Victor-Amédée III, roi de Sardaigne.
Saxe : I, 365.
Sceaux : II, 397.
Schulembourg (J.-M., comte de) : II, 357*, 372.
Schulembourg (L.-F., comte de) : II, 405*.
Scipion : II, 65.
Sechel, intendant : I, 366.
Secondat (Armand de), abbé de Cadouin : II, 602*.
Secondat (Denise de), fille de Montesquieu : I, *386*, 387, *406*, 407, 408, 410, 411, 412, 415*, 416, 420, *430* ; II, 238, 240, 293, 527, 600.
— Lettres à : I, 353*, 392, 393, 399, 400, 401, 413, 414 ; II, 15, 242, 291, 298, 299, 302, 327, 334, 531.
Secondat (Gaston de) : II, 601*, 602.
Secondat (Godefroy de), gendre de Montesquieu : I, *415*, 416 ; II, 15, 242, 291, 299, 303, 327, 329, 526, 527, 600.
— Lettres à : I, 406*, 407, 408, 409, 411, 412, 413, 419 ; II, 237, 293, 294.
Secondat (Gratien de). Lettre à : II, 199*.
Secondat (Ignace de), abbé de Fontguilhem : II, 602*.
Secondat (Jacob de) : II, 600*, 601.
Secondat (Jacques de), père de Montesquieu : II, 602, 603, 604.
— Lettre à : I, 3*.
Secondat (Jean II de) : II, 599*, 600.
Secondat (Jean-Baptiste de), fils de Montesquieu : I, 101, 106, 107, 108, 109, 152, 322, 333, 343, 345, 379, 410, 423 ; II, 29, 42, 43, 57, 67, 92, 109, 122, 131, 133, 193, 318, 320, 322, 366, 384, 389, 398, 410, 418, 437, 442, 459, 542, 554, 574.
— Lettres : II, 251, 577, 579.
Secondat (Jean-Baptiste de), baron de La Perche : I, 12*.
Secondat (Jean-Baptiste-Gaston de), baron de Montesquieu. Voir : Montesquieu.
Secondat (Jean-Joseph de) : II, 602*.
Secondat (Jean-Tiburce-Godefroy de), baron de Roquefort : II, 199*.
Secondat (Joseph de), abbé de Faize, oncle de Montesquieu : I, 3*, 52, 61, 71, 95, 101, 128, 132, 136, 137, 261 ; II, 602.

Secondat (Joseph de), abbé de Faize, doyen de Saint-Seurin, frère de Montesquieu : I, 21*, 52, 53, 54, 55, 82, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 114, 118, 128, 137, 158, 172, 406, 408, 412, 413, 414, 432; II, 437, 440, 442, 526, 527, 531, 537.
— Lettre : I, 389.
Secondat (Marc-Antoine de) : I, *413*.
— Lettre à : I, 416.
Secondat (Marie de), fille de Montesquieu : I, *12*, *408*.
Secondat (Pierre II de) : II, 599*.
Secondat (Pierre III de) : II, *600*.
Secondat (Thérèse de), sœur de Montesquieu : II, 15*, 238.
— Lettre à : II, 526.
Ségur (N. de) : I, 344, 422.
Ségur-Cabanac (Henri de) : I, 342*.
Ségur-Cabanac (Joseph de) : I, 344*.
Seignelay (Mme de) : II, 158*.
Selden : II, 503.
*Sémiramis :* II, 46*, 56, 79.
Sémonville (Mme de). Lettre à : I, 119*.
Senecterre (Jean-Charles de) : I, 367*; II, 454.
Senecterre (Marie-Marthe de) : I, 367*; II, 28, 454.
Sénèque : II, 513.
Sens (Mlle de) : I, 77.
Sérilly (Mégret de) : II, 118, 145.
— Lettre : II, 119*.
— Lettre à : II, 138.
Séris (Louis) : I, 204*.
Sévigné (Mme de) : II, 191.
— *Lettres* : I, 132*.
Séville (Traité de) : I, 278.
Sevin (A. de) : II, 600*.
Sevin (Nicolas de) : II, 600, 601*.
Sevin (N. de). Lettre : I, 291*.
Sextus Empiricus : I, 189.
Sibérie : II, 371.
Sicile : I, 319.
*Siège de Calais (Le) :* I, *381*.
Silhouette : II, 347, 479.
Silly (Mlle de) : I, 78.
Silva (J.-B.) : I, 356*, 362, 374; II, 411.
Simart, éditeur : I, 76, 82, 83, 84, 85.
Simon (Fr.) : I, 132.
Simon, libraire : I, 315.
Sloane (Sir Hans). Lettre à : I, 316.
Smith (Adam) : II, 460*, 466.
Sobieski : II, 603.
Soissons (Congrès de) : I, 230, 234, 235.
Solar (Antoine-Maurice, commandeur de) : I, 238*, 368, 381, 395, 397; II, 123, 138, 203, 204, 205, 211, 218, 241, 280, 400, *455*, 486, 511.
— Lettres : II, 62, 105, 180, 219, 258, 269, 321.
— Lettres à : II, 145, 215, 232, 335.
Solar de Breille. Voir : Breille.
*Soldat suédois :* I, 232.
Soleure : I, 428.
Solignac : II, 414.
— Lettres : II, 353*, 457.
— Lettres à : II, 357, 456, 552.
Solon : II, 452.
Sorbonne : I, 6, *7*; II, 301, 307, 311, 312, 314, 331, 347, 349, 436, 444, 452, 455, 493.
Sourdis (René-Louis, marquis de) : I, 298*.
Sparte (Lois de) : II, 170.
*Spectateur :* I, 285, 286; II, 290.
Spinola : I, 264.
Spinoza : II, 305.
Stahremberg : I, 217*, 226.
Stain (J.-Fr., baron de), Lettres à : I, 274*, 277.
Stain (Baronne de) : I, 276.
Stainville (Marquis de). Lettre à : II, 280*.
Stainville (Mme de) : II, 369*, *370*.
Stanislas Leczinski : I, 94, 319, 444, 445, 446, 447; II, 7, 56, 215, 353, 456, 457, 458.
— Lettre : II, 354.
— Lettre à : II, 352.
Stathoudérat : II, 6*.
*Statues (Usage des) :* II, 546.

Stockholm (Archives de) : I, 232.
Stoïciens : II, 302, 304, 305.
Stormont (Milord) : II, 500*.
Stoup : I, 418*, 419.
Strasbourg : II, 604.
Street : II, 340.
Stuart, médecin : I, *329*, 348; II, 169*, 189, 206, 223, 467.
Stura (Vallée de la) : II, 405.
Suard. Lettre à : II, 572.
Suédois : I, 231.
Suffolk (N. de) : II, 527.
Suicide : I, 309.
*Suite de la Défense de l'Esprit des lois*. Voir : La Beaumelle.
Sully (Duc de) : I, 125.
Sully (Henri) : I, 189, 193.
— Lettre : I, 163*.
— Lettre à : II, 586.
Sussex, comté : I, 334.
*Swift* (*Life of Dr*) : II, 421.
Sydenham (Thomas) : I, 405*.
T. (Sr) : II, 450.
Tacite : I, 46; II, 35, 418.
Talmont (Princesse de) : II, 457, 459.
Tarneau : I, 18; II, 333.
Tarneau (Mme) : I, 131.
Taroca (Comte de) : I, 239*.
Tartarie : I, 228.
Taureaux (Course de) : II, 524.
Tavannes (Comte de) : I, *125*.
Temesvar (Affaire de) : I, 247.
Tencin (Cardinal de) : I, *369*; II, 232, 308, 377.
Tencin (Mme de) : I, 369, 375, 380, *381*; II, 49, 63, 67, 139, *551*.
— Lettres : I, 313; II, 69, 71, 76, 78, 94, 95, 111, 141, 166, 183, 190, 200.
— Lettres à : I, 314; II, 74.
Tercier (Jean-Pierre) : II, 316*.
*Theatrum europæum:* I, 231*.
Thésis : I, 385*.
Thiers (N. de) : II, *370*.
Thomé (Philippe). Lettre : II, 128*.
— Lettre à : II, 129.
Thomé (Mme) : II, 129, 130.
Thomé (Mlle) : I, 393.
Thorigny, château : I, 154.
Thou (J.-A. de) : II, 599, 600.
Tindal (Matthew) : II, 505*.
Tircis : I, 216*.
Tite Live : I, 211.
Titon du Tillet : II, 383.
— Lettre : II, 148*.
— Lettre à : II, 163.
Toland (John) : II, 505*.
Tonneins : I, 98, 114, 115, 411, 414.
Tonnerre (Cause du) : I, 171.
Tornéo : I, 425.
Torsac (Oraison funèbre de) : I, 56.
Tortati (J.-Fr.) : I, 117, 136*.
Toulouse : I, 437*; II, 412, 437.
Toulouse (Parlement de) : II, 328, 438, 439, 440.
Toulouse (Comtesse de) : I, 142.
Tournai (Chapitre de) : II, 436, 484*.
Tournemine (P.) : I, 77, 78; II, 326*.
Tournemire (Mme de) : I, 445*; II, 46, 56.
Tourny, intendant de Bordeaux : I, 405, 433, 435; II, 168, 212, *223*, 227, 228, 251, 252, 319, 325, 413, 423, 438, 496, 497, 524.
— Lettre : II, 532.
— Lettres à : I, 418*; II, 410, 533.
Toussaint (Fr.-V.) : II, 154.
Trembley (Abr.) : II, 200*.
Tressan (Comte de) : II, 553*.
Trieste : I, 219, 226, 229, 235, 245.
Trivulce (Prince) : I, 247*, 249.
— Lettres à : I, 256, 271.
Trivulce (Princesse) : I, 247, 257, 272.
— Lettres à : I, 253, 254.
Tronchin : II, 417*, 519.
*Troyennes (Les)*, tragédie : II, 513*.
Trudaine (Charles) : II, 73, 198, 228, 382, 392, *442*, 463, 487, 547, *550*, 558.
— Lettre : II, 101.
— Lettres à : I, 421; II, 223.

Trudaine (Firmin), évêque de Senlis : II, 83*, 256.
Turcs : I, 250, 277.
Turin : I, 246, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 269, 367, 368, *403*, *429*; II, 105, 106, 107, 485, 498.
Turner : I, 333.
Turquet (Abbé) : I, *420*.
Tutoiement, dans la Bible : II, 287, 288, 289, 290, 291.
Tyrconnel (Milord) : II, 392*.
Tyrconnel (Mme) : 392*, 393.
Tyrol : I, 273.
Ukraine : I, 228.
Ulm : II, 604.
Ulysse : II, 513.
*Unigenitus* (*Bulle*) : I, *427*, 473, 474, 475, 476, 477, 478, *520*.
Urfé (Mlle d') : I, 393.
Usure : I, 431*.
Uzeste : I, *433*.
Valais : II, 227.
Valcourt : I, 103.
Valenciennes : I, 318.
Valenti (Cardinal) : II, 251*, 259, 331, 348.
Valentinois (Jacques-Fr.-Léonor, duc de) : I, 153.
Valentinois (Louise-Hippolyte, duchesse de) : I, 34*, 153.
Van Hoey : II, 337*.
Van Swieten (G.) : II, 454*.
Var (Passage du) : I, 429*; II, 28.
Vaugelas : II, 287.
Vauréal (Guérapin de) : I, 77; II, 228.
Vénalité des charges : II, 171, 172.
Vénerie (La), château : I, 259*.
Venise : I, 224, 226, 228, 229, 234, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 250.
*Vénus de Médicis* : II, 232.
Venuti (Filippo), abbé de Clairac : I, *338*, 370, 373, 403, 415*, 417; II, 28, 169, 400, 429.
— Lettres à : I, 337*, 363, 369, 371; II, 22, 211, 247, 279, 316.
Venuti (Nic.-Marcello) : I, 337, 338; II, 247.
Venuti (Rodolfino) : I, *338*.
Véretz, château : II, 206, 378*, 380, 393, 399.
Vernage (M.-L.) : II, 152*.
Vernet (Jacob) : I, *442*; II, 5*, 8, 9, 65, 120, 123, 160, 161.
— Lettres : II, 12, 23, 33, 36, 37, 39, 51, 57, 58, 59, 66, 109, 121, 224, 286.
— Lettres à : II, 11, 289, 586.
Vernon (Amiral) : I, *349*, *352*.
Vérole (Petite) : I, 26, 29, 32, 33, 45; II, 336, 422, 445, 493, 519, 526.
Vérone : I, 241.
Verthamon de Chavagnac, évêque de Montauban : II, 495*.
Vésis (Jean de Sarrau, sr de). Voir : Sarrau.
Victor-Amédée II, roi de Sardaigne : I, 259, 261, 262.
Victor-Amédée III, roi de Sardaigne : I, 368; II, 7, 204, 210, 213, 217, 219, 399, 486, 546.
Vidal : II, 237.
Vienne, en Autriche : I, 215, 217, 218, 220, 221, 226, 227, 235, 236, 237, 239, 240, 368; II, 213, 281, 283, 404, 405, 440.
Vieuxmaisons : I, 58.
Vigne (Culture de la) : I, 334.
Vignes (Plantation de) : I, 186.
Vigneau : I, 386.
Villars (Maréchal de) : I, 94.
Villate : I, 22.
Villerville (Mme de) : I, 68*.
— Lettre : I, *168*.
— Lettre à : I, 114.
Villette (N. de) : II, 14.
Vincent, conseiller au Parlement de Bordeaux : I, 137*, 138, 139.
Vingt-et-un (Souper des) : I, 59.
Vingtième : II, 216, *335*.
Vins (Commerce des) : I, 165, 167, 169, 324, 368, 374.
Virgile : I, 211; II, 538.
Viterbe : II, 205.
Vitri (R. P.) : II, 520*.
Vivarais : I, 19.
Voiture : I, 127.

Voltaire : I, *125*, *222*, 398; II, *30*, 46, *48*, 56, 79, 80, 163, 186, 239, *286*, 320, 416, 436, 450, 451, *480*, 481, 486, 492, *587*.
— *Lettres à ses amis du Parnasse:* II, *587*.
— *La Ligue :* I, 50.
— *Siècle de Louis XIV :* II, 419.
Wackerbarth (Comte de) : I, 232.
Waldegrave (Jacques, comte de) : I, 221*, 226, 228, 235, 236, 242, 245, 247, 329, 333.
— Lettre : I, 240.
— Lettres à : I, 223, 237, 241, 269.
Wallace (Robert) : II, 537.
— *Dissertation on the Numbers of Mankind :* II, 460*, 467, 468, 469, 480.
Wallis : I, 309.
Warburton : II, 271, 365, 432, 464, 495.
— Lettre : II, 499*.
— Lettre à : II, 527.
Wernick, ministre de Wurtemberg: II, 410*.
Whiston : II, 339.
Whytt (Robert). *Essay on the vital Motion :* II, 461.
— *Essay on the Virtues of Lime :* II, 461.
Windischgraetz (Comte de) : I, 235*.
Worms : I, 318.
Wurmbrand (Comte de) : I, 231*, 232.
Wurtemberg (Prince de) : II, 9, 31.
Yorke (Charles) : II, 377, 500.
— Lettres : II, 271*, 362, 386.
— Lettres à : II, 431, 463, 464.
— *Discourse on the Law of forfeiture for High Treason :* II, 272, 273, 274, 362.
Yorke (Philippe) : II, 364*, 387, 495.
Zellerfeld : I, 276.
Zuckmantel (Chanoinesse de). Lettres : II, 402, 413.

# ERRATUM

Le comte Aurélien de Sarrau (à Bordeaux) a bien voulu nous communiquer l'édition suivante des *Lettres familières*, qu'il possède et que nous avons omis de signaler dans notre bibliographie :

*Lettres familières du président de Montesquieu, baron de La Brède, à divers amis d'Italie.* — A Rome, 1767, in-12, VIII-347 pages, et la table.

67 lettres. — A la suite, la *Réponse* de Risteau. — Cette édition est identique à celle de 1773, que nous avons décrite sous le n° 7. Elle est postérieure à l'édition parisienne de 1767 (Bibliographie, n° 4), comme l'indique un *Avis de l'éditeur* placé à la page 198, et qui commence ainsi : « Nous croyons devoir prévenir les lecteurs que l'édition des *Lettres de M. de Montesquieu*, qui vient d'être publiée à Paris sous le nom de Florence, a été faite d'après celle-ci et en diffère à quelques égards... »

# TABLE DES MATIÈRES

## TOME I


INTRODUCTION . . . . . VII
BIBLIOGRAPHIE DES ÉDITIONS ISOLÉES DES LETTRES FAMILIÈRES. . . . . XXI

1. Montesquieu à son père . . . . . 1
2. Montesquieu au Père Desmolets. . . . . 4
3. Montesquieu à Mme *** . . . . . 5
4. Montesquieu à Mme *** . . . . . 7
5. Montesquieu à ***. . . . . 8
6. Montesquieu à Saint-Lanne . . . . . 8
7. Montesquieu à Saint-Lanne . . . . . 9
8. Montesquieu à Saint-Lanne . . . . . 10
9. Montesquieu à Saint-Lanne . . . . . 11
10. D'Armajan à Montesquieu . . . . . 12
11. Sarrau de Vésis à Montesquieu, Caupos et Sarrau de Boynet. . . . . 13
12. Montesquieu à Caupos, ou en son absence à Sarrau de Vésis . . . . . 14
13. Sarrau de Vésis à Montesquieu . . . . . 17
14. Montesquieu à ***. . . . . 18
15. Montesquieu à Mairan . . . . . 18
16. Montesquieu à Mairan . . . . . 19
17. Montesquieu à Mairan . . . . . 20
18. Montesquieu à Gillet de Lacaze. . . . . 21
19. Montesquieu à Gillet de Lacaze. . . . . 22
20. Montesquieu à Sarrau de Vésis . . . . . 23
21. Dodart à Montesquieu . . . . . 24
22. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 26

23. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 28
24. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 30
25. Matignon-Gacé à Montesquieu. . . . . 33
26. Montesquieu à La Vrillière . . . . . 35
27. Dodart à Montesquieu . . . . . 36
28. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 39
29. Dodart à Montesquieu . . . . . 41
30. Montesquieu à Bulkeley . . . . . 45
31. Berwick à Montesquieu. . . . . 47
32. Barbot à Montesquieu . . . . . 48
33. Montesquieu à Mme de Pons . . . . . 49
34. Montesquieu à Mme Berthelot de Jouy. . . . . 50
35. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 51
36. Montesquieu au duc de Bourbon . . . . . 52
37. Montesquieu à ***. . . . . 53
38. Berthelot de Jouy à Montesquieu . . . . . 53
39. Barbot à Montesquieu . . . . . 54
40. Montesquieu à Berthelot de Jouy . . . . . 56
41. Berthelot de Jouy à Montesquieu . . . . . 58
42. Montesquieu à Berthelot de Jouy . . . . . 59
43. Le duc de La Force à Montesquieu . . . . . 60
44. Montesquieu à Lalanne. . . . . 61
45. Montesquieu à ***. . . . . 61
46. Montesquieu à Mlle *** . . . . . 62
47. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 65
48. Montesquieu à Marans . . . . . 65
49. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 66
50. Montesquieu au duc de La Force . . . . . 67
51. Montesquieu à Mme de Grave. . . . . 68
52. Montesquieu à Dodart . . . . . 69
53. Montesquieu à l'abbé ***. . . . . 70
54. Le duc de Liria à Montesquieu . . . . . 71
55. Montesquieu à Berthelot de Duchy . . . . . 73
56. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 74
57. Montesquieu à Mme *** . . . . . 74
58. Montesquieu à Lalanne. . . . . 75
59. Barbot à Montesquieu . . . . . 76
60. Matignon-Gacé à Montesquieu. . . . . 78
61. Montesquieu à M. de Montbalen. . . . . 80
62. Mme d'Herbigny à Montesquieu . . . . . 81

63. Le Père Desmolets à Montesquieu. . . . . 82
64. Montesquieu à Mme Berthelot de Jouy. . . . . 86
65. Montesquieu à Mlle de Calonge . . . . . 88
66. Montesquieu au marquis de Brancas. . . . . 89
67. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 90
68. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 91
69. Montesquieu à Mme de Matharel . . . . . 92
70. Mme d'Herbigny à Montesquieu . . . . . 93
71. Matignon-Gacé à Montesquieu. . . . . 95
72. Mme de Grave à Montesquieu. . . . . 96
73. Le duc de La Force à Montesquieu. . . . . 98
74. Montesquieu à Mme de Grave. . . . . 99
75. Mme d'Herbigny à Montesquieu . . . . . 100
76. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 102
77. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 102
78. Lamoignon de Courson à Montesquieu. . . . . 104
79. Montesquieu à Mme Du Vigier . . . . . 105
80. Le Père Castel à Montesquieu . . . . . 105
81. Le Père Castel à Montesquieu . . . . . 112
82. Matignon-Gacé à Montesquieu . . . . . 113
83. Le duc de La Force à Montesquieu . . . . . 114
84. Montesquieu à Mme de Villerville . . . . . 114
85. Montesquieu à Dodart . . . . . 115
86. Montesquieu à Saint-Lanne. . . . . 117
87. Montesquieu à ***. . . . . 118
88. Montesquieu à ***. . . . . 118
89. Montesquieu à Mme de Sémonville . . . . . 119
90. Montesquieu à Mme d'Herbigny. . . . . 119
91. Montesquieu à Mme *** . . . . . 120
92. Montesquieu à Mme *** . . . . . 120
93. Montesquieu à Mme *** . . . . . 121
94. Montesquieu à Mme *** . . . . . 121
95. Montesquieu à Mme *** . . . . . 122
96. Montesquieu à Mme *** . . . . . 122
97. Montesquieu à Sarrau de Vésis . . . . . 123
98. Montesquieu à ***. . . . . 124
99. Montesquieu à Mandobar. . . . . 126
100. Montesquieu à Combabessouze. . . . . 126
101. Barbot à Montesquieu . . . . . 127
102. Montesquieu à Lalanne. . . . . 132

103. Montesquieu à Berthelot de Duchy . . . . . 133
104. Barbot à Montesquieu . . . . . 133
105. Barbot à Montesquieu . . . . . 136
106. Montesquieu à Barbot . . . . . 139
107. Montesquieu à ***. . . . . 139
108. Montesquieu à Dodart . . . . . 140
109. Montesquieu à Mme *** . . . . . 140
110. Montesquieu à Mme *** . . . . . 140
111. Barbot à Montesquieu . . . . . 142
112. Montesquieu à Berwick. . . . . 144
113. Montesquieu à Mme de Grave. . . . . 145
114. Montesquieu à Matignon-Gacé. . . . . 146
115. Montesquieu à ***. . . . . 147
116. Montesquieu à Brillac . . . . . 149
117. Berwick à Montesquieu. . . . . 150
118. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 151
119. Mme de Grave à Montesquieu. . . . . 152
120. Matignon-Gacé à Montesquieu. . . . . 154
121. Montesquieu à Edme Mongin . . . . . 155
122. Berwick à Montesquieu. . . . . 156
123. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 157
124. Montesquieu au duc de La Force . . . . . 158
125. Montesquieu à Berwick. . . . . 159
126. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 160
127. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 161
128. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 162
129. Henri Sully à Montesquieu . . . . . 163
130. Montesquieu à Lamoignon de Courson. . . . . 165
131. Mme de Lambert à Montesquieu. . . . . 166
132. Berthelot de Duchy à Montesquieu . . . . . 166
133. *** à Montesquieu. . . . . 168
134. Montesquieu à Berwick. . . . . 169
135. Montesquieu au Père Chavaille . . . . . 169
136. Le Père Desmolets à Montesquieu. . . . . 170
137. Mme de Grave à Montesquieu. . . . . 173
138. Mme d'Herbigny à Montesquieu . . . . . 174
139. Montesquieu à J.-J. Bel . . . . . 176
140. Montesquieu au cardinal de Fleury . . . . . 178
141. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 178
142. Montesquieu à Mme de Grave. . . . . 179

143. Mme de Lambert à Montesquieu. . . . . 180
144. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 181
145. Montesquieu à Matignon-Gacé. . . . . 182
146. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 183
147. Matignon-Gacé à Montesquieu. . . . . 184
148. Mme d'Herbigny à Montesquieu . . . . . 185
149. Montesquieu à Lamoignon de Courson. . . . . 186
150. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 187
151. Montesquieu à ***. . . . . 187
152. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 188
153. Montesquieu à Barbot . . . . . 188
154. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 189
155. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 190
156. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 192
157. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 193
158. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 195
159. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 195
160. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 197
161. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 201
162. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 204
163. Morville à Montesquieu. . . . . 206
164. Montesquieu à J. de Navarre. . . . . 207
165. Mme *** à Montesquieu . . . . . 208
166. Montesquieu au Père Desmolets. . . . . 210
167. Montesquieu à Mme *** . . . . . 211
168. Montesquieu à Mme *** . . . . . 211
169. Montesquieu à Mme *** . . . . . 212
170. Montesquieu à Mme *** . . . . . 212
171. Montesquieu à Mme *** . . . . . 212
172. Montesquieu à Mme *** . . . . . 213
173. Montesquieu à Mme *** . . . . . 213
174. Montesquieu à Mme *** . . . . . 213
175. Montesquieu à Mlle *** . . . . . 213
176. Montesquieu à Mlle *** . . . . . 214
177. Montesquieu à Mme *** . . . . . 215
178. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 215
179. Montesquieu à l'abbé d'Olivet. . . . . 217
180. Montesquieu à Richelieu . . . . . 219
181. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 220
182. Montesquieu à Waldegrave . . . . . 223

183. Montesquieu à Mme Lefranc de Brunpré. . . . . 224
184. Montesquieu à Berwick. . . . . 225
185. Le duc de Liria à Montesquieu. . . . . 227
186. Montesquieu à Richelieu . . . . . 228
187. Berwick à Montesquieu. . . . . 229
188. Montesquieu à l'abbé d'Olivet. . . . . 231
189. Montesquieu à Bulkeley . . . . . 233
190. Montesquieu à Berwick. . . . . 234
191. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 236
192. Montesquieu à Waldegrave . . . . . 237
193. Montesquieu au comte de Linden . . . . . 239
194. Waldegrave à Montesquieu . . . . . 240
195. Montesquieu à Waldegrave . . . . . 241
196. Le marquis de Breille à Montesquieu . . . . . 242
197. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 244
198. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 245
199. Montesquieu à Berwick. . . . . 246
200. Montesquieu à Bonneval . . . . . 247
201. Montesquieu à l'abbé Conti. . . . . 248
202. Bonneval à Montesquieu . . . . . 249
203. Montesquieu à Mme *** . . . . . 251
204. Montesquieu à la princesse Trivulce . . . . . 253
205. Montesquieu à la comtesse Borromée . . . . . 254
206. Montesquieu à la princesse Trivulce . . . . . 254
207. Montesquieu à Mme *** . . . . . 256
208. Montesquieu au prince Trivulce. . . . . 256
209. Montesquieu à la comtesse Borromée . . . . . 258
210. Montesquieu à Le Pelletier des Forts . . . . . 259
211. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 260
212. Montesquieu à Mme d'Herbigny . . . . . 261
213. Montesquieu au marquis Mari. . . . . 262
214. Mme de Lambert à Montesquieu. . . . . 263
215. Montesquieu à Mme de Lambert. . . . . 265
216. Montesquieu à Berthelot de Duchy . . . . . 268
217. Montesquieu à Waldegrave . . . . . 269
218. Montesquieu au cardinal de Polignac . . . . . 270
219. Montesquieu au prince Trivulce. . . . . 271
220. Montesquieu à Mme d'Herbigny. . . . . 272
221. Montesquieu à ***. . . . . 273
222. Montesquieu au baron de Stain. . . . . 274

223. Montesquieu à ***. . . . . 276
224. Montesquieu au baron de Stain. . . . . 277
225. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 278
226. Montesquieu à Chauvelin . . . . . 280
227. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 280
228. Fontenelle à Montesquieu. . . . . 282
229. Jean-Jacques Bel à Montesquieu . . . . . 284
230. Montesquieu à l'abbé de Saint-Amans . . . . . 290
231. Montesquieu à Maignol. . . . . 290
232. Sevin à Montesquieu. . . . . 291
233. Redon des Fosses à Montesquieu . . . . . 292
234. Montesquieu à Maignol. . . . . 292
235. Montesquieu à Maignol. . . . . 294
236. Lady Hervey à Montesquieu . . . . . 294
237. Montesquieu à Lady Hervey . . . . . 298
238. Montesquieu à Grenoilleau . . . . . 300
239. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 302
240. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 305
241. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 306
242. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 308
243. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 310
244. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 313
245. Montesquieu à Mme de Tencin . . . . . 314
246. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 314
247. Montesquieu à ***. . . . . 316
248. Montesquieu à Bulkeley . . . . . 316
249. L'abbé de Fitz-James à Montesquieu . . . . . 317
250. Montesquieu à Chicoyneau . . . . . 320
251. Montesquieu à ***. . . . . 320
252. D'Augeard à Montesquieu. . . . . 321
253. Montesquieu aux frères Sarrau . . . . . 322
254. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 323
255. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 324
256. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . 325
257. Montesquieu à Sarrau de Boynet . . . . . L . . 326
258. Montesquieu à Barbot . . . . . 326
259. Montesquieu à Bulkeley . . . . . 327
260. Montesquieu à Grégoire. . . . . 328
261. Montesquieu à l'académie de Bordeaux . . . . . 329
262. Montesquieu à Mairan . . . . . 330

263. Montesquieu à Mairan . . . . . 330
264. Montesquieu à Moncrif. . . . . 332
265. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 332
266. Barbot à Montesquieu . . . . . 334
267. Montesquieu à ***. . . . . 335
268. Montesquieu à Macarty. . . . . 336
269. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 337
270. Montesquieu au Père François Chabrol. . . . . 339
271. Montesquieu à Bienassis . . . . . 340
272. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 341
273. Antoine de Gascq à Montesquieu . . . . . 342
274. Antoine de Gascq à Montesquieu . . . . . 344
275. Montesquieu à l'abbé Niccolini . . . . . 346
276. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 347
277. Montesquieu à l'abbé Niccolini . . . . . 348
278. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 350
279. Montesquieu à Abraham Gradis (?) . . . . . 351
280. Montesquieu à Lady Hervey . . . . . 352
281. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 353
282. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 353
283. Montesquieu à Barbot . . . . . 354
284. Montesquieu à Barbot . . . . . 356
285. Montesquieu à Barbot . . . . . 358
286. Montesquieu à Barbot . . . . . 361
287. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 363
288. Montesquieu à Barbot . . . . . 364
289. Montesquieu à Guasco . . . . . 367
290. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 369
291. Montesquieu à Barbot . . . . . 370
292. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 371
293. Montesquieu à Barbot . . . . . 373
294. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 375
295. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 376
296. Martin Ffolkes à Montesquieu. . . . . 378
297. Montesquieu au comte de Guasco . . . . . 380
298. Montesquieu à Barbot . . . . . 384
299. M^me^ de Montesquieu à Montesquieu. . . . . 386
300. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 388
301. Joseph de Secondat au Père Combes . . . . . 389
302. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 390

303. Montesquieu à Cadet . . . . . 391
304. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 392
305. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 392
306. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 393
307. Montesquieu à Mme Dupin . . . . . 394
308. Montesquieu à Martin Ffolkes. . . . . 395
309. Montesquieu à Mme Dupin . . . . . 397
310. Montesquieu à Mme Dupin . . . . . 398
311. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 399
312. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 400
313. Le comte de Chabot à Montesquieu . . . . . 400
314. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 401
315. Montesquieu à ***. . . . . 402
316. Montesquieu à Guasco . . . . . 403
317. Montesquieu à Rastet . . . . . 404
318. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 404
319. Montesquieu à Guasco . . . . . 405
320. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 406
321. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 407
322. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 408
323. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 409
324. Montesquieu à Guasco . . . . . 410
325. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 411
326. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 411
327. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 412
328. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 413
329. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 413
330. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 414
331. Montesquieu à la comtesse de Pontac . . . . . 415
332. Montesquieu à Marc-Antoine de Secondat . . . . 416
333. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 417
334. Montesquieu à Tourny . . . . . 418
335. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 419
336. Montesquieu à ***. . . . . 420
337. Montesquieu à Trudaine (?). . . . . 421
338. Montesquieu à Guasco . . . . . 422
339. Montesquieu à Maupertuis . . . . . 424
340. Montesquieu à Guasco . . . . . 426
341. Montesquieu à Guasco . . . . . 428
342. Montesquieu à Guasco . . . . . 429

343. Montesquieu à Guasco . . . . . 430
344. Montesquieu à Jude père. . . . . 433
345. Montesquieu à Guasco . . . . . 434
346. Montesquieu à Guasco . . . . . 436
347. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 438
348. Montesquieu à Guasco . . . . . 440
349. Montesquieu à Guasco . . . . . 441
350. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 442
351. Montesquieu à Formey. . . . . 443
352. Montesquieu à Maupertuis . . . . . 444

## TOME II

353. Mussard à Montesquieu. . . . . 3
354. Montesquieu à Guasco . . . . . 6
355. Montesquieu à Mussard. . . . . 7
356. Montesquieu à Guasco . . . . . 9
357. Montesquieu à Jacob Vernet . . . . . 11
358. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 12
359. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 15
360. Montesquieu à Maupertuis . . . . . 16
361. Helvétius à Montesquieu . . . . . 16
362. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 22
363. Montesquieu à Mairan . . . . . 22
364. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 23
365. Charles-Édouard à Montesquieu . . . . . 26
366. Montesquieu à Guasco . . . . . 27
367. Montesquieu à Charles-Édouard . . . . . 29
368. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 30
369. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 33
370. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 36
371. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 37
372. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 39
373. Martin Ffolkes à Montesquieu. . . . . 41
374. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 42
375. Montesquieu à Duclos . . . . . 44
376. Mme Geoffrin à Montesquieu . . . . . 45

377. Montesquieu à Charles-Édouard . . . . . 46
378. Helvétius à Montesquieu . . . . . 47
379. Le président Hénault à Montesquieu . . . . . 49
380. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 51
381. Mme Geoffrin à Montesquieu . . . . . 54
382. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 57
383. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 58
384. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 59
385. Montesquieu à Bulkeley . . . . . 61
386. Solar à Montesquieu . . . . . 62
387. Le président Hénault à Montesquieu. . . . . 64
388. Mussard à Montesquieu. . . . . 65
389. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 66
390. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 69
391. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 71
392. Mme Dupré de Saint-Maur à Montesquieu . . . . 72
393. Montesquieu à Mme de Tencin . . . . . 74
394. Le Nain à Montesquieu. . . . . 75
395. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 76
396. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 78
397. Helvétius à Montesquieu . . . . . 79
398. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 82
399. Le chevalier d'Aydie à Montesquieu. . . . . 89
400. Mme *** à Montesquieu . . . . . 90
401. Huart et Moreau fils à Montesquieu. . . . . 91
402. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 94
403. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 95
404. Mme Geoffrin à Montesquieu . . . . . 96
405. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 98
406. Trudaine à Montesquieu . . . . . 101
407. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 102
408. Solar à Montesquieu . . . . . 105
409. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 108
410. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 109
411. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 111
412. Formont à Montesquieu . . . . . 113
413. Le chevalier d'Aydie à Montesquieu. . . . . 114
414. Du Châtel à Montesquieu. . . . . 115
415. Montesquieu à Helvétius . . . . . 116
416. Le marquis de Breille à Montesquieu . . . . . 118

417. Barrillot fils à Montesquieu . . . . . 119
418. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 121
419. Le Père Cerati à Montesquieu. . . . . 123
420. Le président Hénault à Montesquieu . . . . . 126
421. Montesquieu au président Hénault. . . . . 127
422. Thomé à Montesquieu . . . . . 128
423. Montesquieu à Thomé . . . . . 129
424. Le Franc de Brunpré à Montesquieu . . . . . 130
425. Montesquieu à Le Franc de Brunpré . . . . . 131
426. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 133
427. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 134
428. Montesquieu au marquis de Breille . . . . . 137
429. Montesquieu à Sérilly . . . . . 138
430. Montesquieu à Domville . . . . . 140
431. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 141
432. Huart à Montesquieu. . . . . 143
433. Montesquieu à Solar . . . . . 145
434. Titon du Tillet à Montesquieu . . . . . 148
435. Forcalquier à Montesquieu . . . . . 151
436. Huart et Moreau à Montesquieu. . . . . 154
437. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 156
438. Barrillot fils à Montesquieu. . . . . 159
439. Mme de Mirepoix à Montesquieu. . . . . 162
440. Montesquieu à Titon du Tillet . . . . . 163
441. Mme Geoffrin à Montesquieu . . . . . 164
442. Huart et Moreau à Montesquieu. . . . . 165
443. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 166
444. Le président Barbot à Montesquieu . . . . . 168
445. David Hume à Montesquieu . . . . . 169
446. Montesquieu à Mme Geoffrin . . . . . 177
447. Montesquieu à Mme de Tencin . . . . . 178
448. Solar à Montesquieu . . . . . 180
449. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 183
450. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 185
451. Montesquieu à Maurepas . . . . . 187
452. Montesquieu à David Hume . . . . . 188
453. Maurepas à Montesquieu . . . . . 189
454. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 190
455. Le chevalier d'Aydie à Montesquieu. . . . . 191
456. Lebret à Montesquieu . . . . . 193

457. Charles-Édouard à Montesquieu . . . . . 194
458. Domville à Montesquieu . . . . . 195
459. De Laistre à Montesquieu . . . . . 197
460. Montesquieu à Gratien de Secondat . . . . . 199
461. Mme de Tencin à Montesquieu . . . . . 200
462. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 202
463. Le marquis de Breille à Montesquieu . . . . . 203
464. Montesquieu à Guasco . . . . . 205
465. Montesquieu à Domville . . . . . 207
466. Montesquieu au marquis de Breille . . . . . 209
467. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 211
468. Montesquieu à Solar . . . . . 215
469. Le Père Cerati à Montesquieu. . . . . 218
470. Solar à Montesquieu . . . . . 219
471. Le président Hénault à Montesquieu . . . . . 221
472. Montesquieu à David Hume . . . . . 222
473. Montesquieu à Trudaine . . . . . 223
474. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 224
475. Montesquieu à Le Berthon . . . . . 227
476. Montesquieu à Mme Dupré de Saint-Maur . . . . 228
477. Pierre Balguerie à Montesquieu . . . . . 229
478. Montesquieu au duc de Nivernais . . . . . 231
479. Montesquieu à Solar . . . . . 232
480. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 234
481. Mme de Mirepoix à Montesquieu. . . . . 236
482. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 237
483. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 238
484. J.-B. de Lalanne à Montesquieu. . . . . 239
485. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 240
486. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 242
487. Cuentz à Montesquieu . . . . . 243
488. Montesquieu à Guasco . . . . . 245
489. Montesquieu à ***. . . . . 246
490. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 247
491. Montesquieu au duc de Nivernais . . . . . 248
492. J.-B. de Secondat à Montesquieu . . . . . 251
493. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 253
494. Solar à Montesquieu . . . . . 258
495. Montesquieu à Guasco . . . . . 260
496. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 262

497. Montesquieu à Grosley . . . . . 263
498. Solar à Montesquieu . . . . . 269
499. Charles Yorke à Montesquieu . . . . . 271
500. L'abbé de Saint-Cyr à Montesquieu . . . . . 275
501. Le président Hénault à Montesquieu. . . . . 276
502. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 277
503. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 279
504. Montesquieu à Stainville . . . . . 280
505. Montesquieu au cardinal Passionei. . . . . 284
506. Jacob Vernet à Montesquieu . . . . . 286
507. Montesquieu à Jacob Vernet . . . . . 289
508. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 291
509. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 293
510. Montesquieu à Godefroy de Secondat . . . . . 294
511. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 294
512. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 295
513. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 297
514. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 298
515. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 299
516. Mgr de Fitz-James à Montesquieu. . . . . 300
517. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 302
518. Montesquieu à Mgr de Fitz-James. . . . . 303
519. Montesquieu au duc de Nivernais . . . . . 307
520. Montesquieu à Thomas Nugent . . . . . 312
521. La Bruère à Montesquieu. . . . . 313
522. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 315
523. Montesquieu à l'abbé Venuti . . . . . 316
524. Montesquieu au président Barbot . . . . . 317
525. Montesquieu au président Barbot . . . . . 318
526. Montesquieu à Mme Dupré de Saint-Maur . . . . 320
527. Solar à Montesquieu . . . . . 321
528. Montesquieu à Navarre. . . . . 323
529. Montesquieu à Guasco . . . . . 325
530. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 327
531. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 327
532. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 330
533. Montesquieu à Navarre. . . . . 333
534. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 334
535. Montesquieu à Solar . . . . . 335
536. Le Père Castel à Montesquieu. . . . . 337

537. Montesquieu à Maupertuis . . . . . 344
538. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 345
539. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 345
540. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 345
541. Montesquieu à Jude fils . . . . . 346
542. Montesquieu à ***. . . . . 346
543. Montesquieu au duc de Nivernais . . . . . 347
544. Montesquieu au cardinal Quirini. . . . . 348
545. La Condamine à Montesquieu. . . . . 350
546. Montesquieu à Duclos . . . . . 351
547. Montesquieu à Stanislas Leczinski . . . . . 352
548. Solignac à Montesquieu. . . . . 353
549. Stanislas Leczinski à Montesquieu. . . . . 354
550. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 355
551. Montesquieu à Solignac. . . . . 357
552. Montesquieu à Dreux du Radier . . . . . 358
553. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 359
554. Montesquieu à Mme d'Aiguillon . . . . . 361
555. Charles Yorke à Montesquieu . . . . . 362
556. Montesquieu à Risteau . . . . . 367
557. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 368
558. Montesquieu à Mme Du Deffand. . . . . 368
559. Montesquieu à Mme Du Deffand. . . . . 369
560. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 371
561. Thomas Blackwell à Montesquieu . . . . . 372
562. Bulkeley à Montesquieu . . . . . 376
563. Helvétius à Montesquieu . . . . . 378
564. Lord Hyde à Montesquieu . . . . . 380
565. Mme d'Aiguillon à Montesquieu . . . . . 381
566. Montesquieu à Mme Dupré de Saint-Maur . . . . 382
567. Mme Geoffrin à Montesquieu . . . . . 383
568. Mgr de Chabannes à Montesquieu. . . . . 385
569. Charles Yorke à Montesquieu . . . . . 386
570. Montesquieu à Formey. . . . . 390
571. Marcellus à Montesquieu . . . . . 391
572. Mme d'Aiguillon à Montesquieu . . . . . 391
573. Des Alleurs à Montesquieu . . . . . 394
574. Mme Du Deffand à Montesquieu. . . . . 397
575. Montesquieu à Guasco . . . . . 398
576. Le marquis de Paulmy à Montesquieu. . . . . 401

577. La chanoinesse de Zuckmantel à Montesquieu . . 402
578. Caldwell à Montesquieu. . . . . 403
579. Le duc de Nivernais à Montesquieu . . . . . 407
580. Montesquieu à Guasco . . . . . 409
581. Montesquieu à Tourny . . . . . 410
582. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 411
583. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 412
584. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 413
585. La chanoinesse de Zuckmantel à Montesquieu . . 413
586. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 415
587. Helvétius à Montesquieu . . . . . 415
588. Le président Hénault à Montesquieu. . . . . 418
589. Montesquieu à Brescon. . . . . 419
590. Mme d'Aiguillon à Montesquieu . . . . . 420
591. Montesquieu à Barbot . . . . . 422
592. Barrillot fils à Montesquieu. . . . . 423
593. Montesquieu à Guasco . . . . . 424
594. Montesquieu à Brescon. . . . . 426
595. Montesquieu à Mlle de Chaubinet . . . . . 427
596. Montesquieu à Guasco . . . . . 427
597. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 429
598. Montesquieu à Grosley . . . . . 430
599. Montesquieu à Charles Yorke . . . . . 431
600. Barrillot fils à Montesquieu. . . . . 432
601. Brescon à Montesquieu. . . . . 434
602. Montesquieu à Guasco . . . . . 435
603. Lamoignon à Montesquieu . . . . . 438
604. Montesquieu à Guasco . . . . . 440
605. Brescon à Montesquieu. . . . . 445
606. Montesquieu à Brescon. . . . . 447
607. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 448
608. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 448
609. Montesquieu à Brescon. . . . . 449
610. Montesquieu à Brescon. . . . . 449
611. La Condamine à Montesquieu. . . . . 450
612. Montesquieu à Lamontaigne. . . . . 452
613. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 453
614. Montesquieu à Guasco . . . . . 454
615. Montesquieu à Solignac. . . . . 456
616. Solignac à Montesquieu. . . . . 457

617. Le comte de Morton à Montesquieu. . . . . 459
618. Montesquieu au chevalier de Jaucourt . . . . . 463
619. Montesquieu à Charles Yorke . . . . . 463
620. Montesquieu à Mme de Pompadour . . . . . 464
621. La Beaumelle à Montesquieu . . . . . 465
622. David Hume à Montesquieu . . . . . 466
623. Montesquieu à ***. . . . . 472
624. La Condamine à Montesquieu. . . . . 478
625. Montesquieu à David Hume . . . . . 479
626. Montesquieu à Mme Du Deffand. . . . . 480
627. Montesquieu à Guasco . . . . . 482
628. Montesquieu à Guasco . . . . . 484
629. Montesquieu à Mme Dupré de Saint-Maur . . . . 487
630. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 488
631. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 489
632. Charles Bonnet à Montesquieu . . . . . 489
633. Montesquieu à d'Alembert . . . . . 491
634. Montesquieu à la duchesse d'Aiguillon . . . . . 493
635. Montesquieu à Charles Yorke . . . . . 494
636. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 496
637. Montesquieu à Guasco . . . . . 497
638. Montesquieu à La Beaumelle . . . . . 498
639. Montesquieu à Chaubinet. . . . . 499
640. Warburton à Montesquieu . . . . . 499
641. Montesquieu à Charles Bonnet . . . . . 510
642. Montesquieu à Guasco . . . . . 511
643. Montesquieu au chevalier d'Aydie . . . . . 512
644. Montesquieu à La Condamine. . . . . 514
645. Charles Bonnet à Montesquieu . . . . . 514
646. Montesquieu à Guasco . . . . . 519
647. Montesquieu à Pierre fils . . . . . 522
648. Beaumont à Montesquieu. . . . . 523
649. Navarre à Montesquieu. . . . . 523
650. Montesquieu à Bouguer. . . . . 524
651. Montesquieu à Charles Bonnet . . . . . 525
652. Montesquieu à Thérèse de Secondat . . . . . 526
653. Montesquieu à Warburton . . . . . 527
654. Montesquieu au président Hénault. . . . . 529
655. Montesquieu à Madame Du Deffand. . . . . 530
656. Montesquieu à sa fille Denise . . . . . 531

657. Tourny à Montesquieu . . . . . 532
658. Montesquieu à Tourny . . . . . 533
659. Montesquieu à Mme Du Deffand. . . . . 536
660. Montesquieu à l'abbé Le Blanc . . . . . 537
661. Le comte de Morton à Montesquieu. . . . . 538
662. Montesquieu à Guasco . . . . . 542
663. Montesquieu au Père Cerati. . . . . 544
664. Montesquieu à l'abbé Niccolini . . . . . 544
665. Montesquieu à Guasco . . . . . 545
666. Montesquieu à Guasco . . . . . 546
667. Montesquieu à Bertolini . . . . . 548
668. Montesquieu à Guasco . . . . . 549
669. Montesquieu à Solignac. . . . . 552
670. Montesquieu à Guasco . . . . . 553
671. Montesquieu à Réaut. . . . . 555
672. Montesquieu à Guasco . . . . . 556
673. Montesquieu à Guasco . . . . . 558
674. Montesquieu à Darcet . . . . . 559
675. Montesquieu à ***. . . . . 559
676. Montesquieu à ***. . . . . 560
677. Montesquieu à ***. . . . . 560
678. Montesquieu à ***. . . . . 560
679. Montesquieu à ***. . . . . 560

Appendice I.

1. Mme de Lambert à Morville. . . . . 563
2. Helvétius à Saurin. . . . . 564
3. Montpayroux au comte d'Argenson . . . . . 567
4. V. J.-Duval au duc de Nivernais . . . . . 568
5. Mme Dupré de Saint-Maur à Suard . . . . . 572
6. Marans à l'abbé Gardès . . . . . 573
7. Mme d'Aiguillon à Maupertuis. . . . . 575
8. Mme d'Aiguillon à Guasco . . . . . 576
9. J.-B. de Secondat à Guasco . . . . . 577
10. J.-B. de Secondat à Guasco . . . . . 579

Appendice II. — Lettres fausses.

1. Montesquieu à Savérien . . . . . 583
2. Montesquieu à Bernoulli . . . . . 584

3. Montesquieu à Bernoulli . . . . . 584
4. Montesquieu à ***. . . . . 585
5. Montesquieu à Jacob Vernet . . . . . 586
6. Montesquieu à Henri Sully . . . . . 586
7. Montesquieu au chevalier de Bruant. . . . . 587
8. Montesquieu au chevalier de Bruant. . . . . 590
9. Montesquieu au chevalier de Bruant. . . . . 592

APPENDICE III.

Mémoire de ma vie, par Montesquieu . . . . . 599

INDEX . . . . . 607
ERRATUM. . . . . 638

TABLE DES MATIÈRES . . . . . 639

# SOCIÉTÉ

DES

# BIBLIOPHILES DE GUYENNE

---

## COMITÉ D'ADMINISTRATION.

MM. Bordes de Fortage (Philippe-Louis de), *Président.*
Goyetche (Léonce), } *Vice-*
Sarrau (Comte Aurélien de), } *Présidents.*
Meaudre de Lapouyade (Maurice), *Secrétaire général*
Gebelin (François), *Secrétaire adjoint.*
Bernardy de Sigoyer (Camille de), *Trésorier.*

---

## LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MM.
*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.*
Alaux (Michel).
Armaingaud (Dr Arthur).
Bacque (Mme Louis).
Barckhausen (Henri).
Bénard (Charles).
Bernardy de Sigoyer (Camille de).
*Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.*
Bonifas (Paul).
Bonnefon (Paul).
Bordes (Adolphe).
Bordes de Fortage (Philippe-Louis de).

MM.
Boubès (Charles).
Boucherie (Jacques).
Bouchon (Georges).
Brazier (Roger).
*British Museum*, à Londres.
Calvé (Jules).
Caraman (Paul).
Chapon (Gustave).
Clermont (Paul).
Cléry (Pierre).
Conilh de Beyssac (Jean).
Counord (Émile).
Dartige (Octave).
Daspit de Saint-Amand (François).
David (Gaston).

MM.

Demelle (Mme Armand).
Détroyat (Arnaud).
Duguit (Léon).
Dupuy (Dr Paul).
Eichthal (Baronne d').
Ellissen (Robert).
Escande (Dr Georges).
Fabre (Jean-Baptiste).
Féret (Charles).
Gaden (Charles).
Gaulne (Alfred de).
Gautier-Lagardère (Louis).
Gebelin (François).
Goyetche (Léonce).
Habasque (Francisque).
Halphen (Edmond).
Hochart (Polydore).
Johanneton (Georges).
Johnston (Harry).
Labadie (Ernest).
Lacombe (Ernest).
La Ville de Lacombe (Henri).
Lefèvre-Pontalis (Pierre).
Lévêque (Louis).
Lionel-Bertrand (Pierre).
Loste (William).
Lur-Saluces (Marquis Charles de).
Lur-Saluces (Comte Pierre de).
Maupassant (Jean de).
Maurel (Jean).
Maxwell (Joseph).
Maxwell (Sam).
Meaudre de Lapouyade (Maurice).

MM.

Mengeot (Albert).
Mensignac (Camille Bontemps de).
Mialhe (Paul).
Mollat (Albert).
Montagut (Mme Marc).
Montesquieu (Baron Alain de).
Montesquieu (Baron Gérard de).
Montesquieu (Baron Pierre de).
Montesquieu (Baron Roger de).
Morize (André).
Mounastre-Picamilh (Marcel).
Moura (Édouard).
*Musée des Antiques*, à Bordeaux.
*New-Club*, à Bordeaux.
Oberkampf (Baron Émile).
Petit (Henri).
Picq (André).
Pujolle (Auguste).
Roy de Clotte (René).
Saignat (Léo).
Saint-Brisson (Comtesse de Rans de Berghen de).
Samazeuilh (Fernand).
Sarrau (Comte Aurélien de).
Sazias (Henri).
Schröder (Maurice).
Sèze (Aurélien de).
Süe (Joseph).
Vieillard (Jacques).
Wetterwald (Charles).

---

Universitas BIBLIOTECA

ACHEVÉ D'IMPRIMER A BORDEAUX

SUR LES

PRESSES DES IMPRIMERIES GOUNOUILHOU

LE XI AVRIL MDCCCCXIV

CALVIN (Jean). — **Institution de la religion chrétienne.** Texte de la première édition française de 1541. Réimprimé sous la direction de Abel LEFRANC, professeur au Collège de France, par H. CHATELAIN et J. PANNIER, 1 tome en 2 vol. in-8 de 1,000 pages, fac-similé. . . . . 25 fr.

On sait la place dans l'œuvre de Calvin de l'*Institution chrétienne*. Mais on ne pouvait pas encore se rendre compte exactement de la haute portée de la publication de la 1re édition de 1541, antérieure au Tiers Livre de Rabelais et à d'autres livres considérés comme chefs-d'œuvre de la langue française. La réimpression que l'on donne aujourd'hui d'après un des rares exemplaires connus, établie très rigoureusement, page par page, remarquablement imprimée, sera le bréviaire des linguistes et des amis de la grande prose française.

CHÉNIER (André). — **Œuvres inédites,** publiées d'après les manuscrits originaux, par Abel LEFRANC, professeur au Collège de France. Beau vol. in-8 écu, tiré par Philippe RENOUARD, à 15 exemplaires sur Chine. . . . . 30 fr.
30 exemplaires sur Japon. . . . . 25 fr.
1,100 exemplaires sur papier vélin fin des papeteries LAFUMA, de Voiron. 7 fr. 50 tous numérotés.

*Œuvres inédites* d'André CHÉNIER : un tel titre se passe de tout commentaire, surtout quand l'éditeur est l'homme de goût et le lettré qu'est M. Abel LEFRANC, professeur de langue et littérature françaises modernes au Collège de France. On trouvera dans ce volume, bien vite épuisé, à en juger par les demandes déjà reçues, le fameux ouvrage inédit sur *La Perfection des Arts; l'Apologie;* des *projets* et des *plans de poésies, Quadri,* etc. Des *notes sur la littérature chinoise* et des *extraits de la littérature persane,* révèlent un côté inattendu de notre grand poète, dont ce volume contient aussi des esquisses littéraires, des pensées ingénieuses, des notes curieuses. Comme éditeur, il nous suffira de dire que nous avons tenté, dans l'exécution typographique et la présentation, d'être digne du sujet. L'imprimeur Philippe RENOUARD et M. LAFUMA, de Voiron, nous y ont aidé par leurs bons soins.

DANTE ALIGHIERI. — **Vita Nova,** suivant le texte critique préparé pour la Societé Dantesca italiana, par Michel BARBI. Traduite avec une introduction et des notes par Henry COCHIN, 2e édition 1914. *Couronné par l'Académie française.* . 5 fr.

GÉRARD-GAILLY (E.). — **Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle. Bussy-Rabutin.** Sa vie, ses œuvres et ses amies. 1909, in-8 de XIII-427 pages. *Couronné par l'Académie française.* . . . . . 6 fr.

JORET (Charles), *de l'Institut.* — **D'Anse de Villoison et l'Hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle,** avec un portrait d'après J. BOILLY et le fac-similé d'une lettre à WIELAND. 1910, fort vol. in-8, XII-539 pages. . . . . 18 fr.

LE BRAZ (A.). — **Au pays d'exil de Chateaubriand.** 1908, in-12 . . 3 fr. 50

M. A. L. s'est attaché à reconstituer d'après les traditions du pays et des documents recueillis sur les lieux mêmes, la vie de l'émigré à Beccles, puis à Bungay. Il nous prouve que Chateaubriand a rempli en Angleterre les fonctions de professeur de français et, en éclairant l'une par l'autre l'œuvre et la biographie du poète, il établit la chronologie de son labeur d'écrivain ; surtout, il nous raconte le roman de « Charlotte » et il suit dans l'œuvre postérieure de René la trace ineffaçable de cette aventure de jeunesse. *Revue des Deux-Mondes,* 1er juin 1909.

LEFRANC (Abel). — **Grands écrivains français de la Renaissance.** Le Roman d'amour de Clément MAROT. Le Platonisme et la littérature en France. Marguerite de NAVARRE. Le Tiers Livre du « Pantagruel » et la querelle des Femmes. Jean CALVIN. La Pléiade au Collège de France. 1914, beau vol. in-8 écu, II-411 pages. . . . . 7 fr. 50

MISTRAL (Frédéric). — **La Genèsi,** traduction en prouvençau. Emé lou latin de la vulgato vis à vis e lou francés en dessouto, par J.-J. BROUSSON e, en tèsto, lou retra dou felibre. Beau vol. in-8 carré, avec portrait et un autographe . . . 5 fr.

Il reste aussi *quelques exemplaires sur hollande* à 10 fr. Ils sont accompagnés du portrait tiré sur véritable papier impérial du Japon.

NAPOLÉON Ier. — **Ordres et apostilles.** 1799-1815. Publié pour la première fois par A. CHUQUET, *membre de l'Institut,* 4 forts vol. in-8 de 400 pages chacun. Ensemble. . . . . 37 fr. 50

C'est là qu'apparaît le vrai Napoléon, décidant d'un mot des personnes et des choses. Il n'est pas un homme, pas un événement de l'Empire qui n'ait ici son dossier. Et M. CHUQUET annote ces décisions importantes avec toute la précision souhaitable. Voilà un instrument de travail indispensable pour l'historien.

BORDEAUX. — IMPR. GOUNOUILHOU

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

4-10-83

OCT 05 '83

19 OCT 1994

26 SEP. 1994

a39003 002190451b

CE PQ 2012
.A4 1914 V002
CO2 MONTESQUIEU, CORRESPONDAN
ACC# 1217617